

ANNEXE 13A

Rapport de l'état initial du patrimoine culturel matériel et immatériel

Etude de base sur le Patrimoine Culturel matériel et immatériel de type anthropologique

Projet Simandou, Rio Tinto Simfer

Périmètre du rapport :

- Emprise du projet de la mine
- Villages du sud et de l'ouest du massif du Simandou
- Impact « Hydro » – toute zones concernées
- Embranchement ferroviaire (75km)
- Route d'accès de l'aéroport (18km)

Mai 2023

Équipe :

Directrices de Projet : Marika Ignaczak et Anne Malécot.

Chef de Projet : Mathieu Fribault, ethnologue,

Consultant international : William Culand, ethnologue,

Consultant nationale : Fatoumata Kaba,

Consultant national : Mamadou Barry,

Enquêteurs : Sangaré Moussa, Massabory Camara, Lanciné Keita.

Fiche de contrôle qualité

- **Nom du projet** : Projet Simandou de Rio Tinto Simfer.
- **Titre du rapport** : Rapport d'étude sur le Patrimoine Culturel matériel et immatériel
- **Versions du rapport**

Version	Date	Description des modifications	Nb de pages
1.0	20/01/2023	Rapport Provisoire	76
2.0	07/03/2023	Rapport corrigé	76
3.0	01/05/2023	Rapport amendé	105

- **Détails d/u client**

- Nom : Rio Tinto Simfer
- Adresse : Conakry office of Rio Tinto Simfer, Corniche Nord, Camayenne, Conakry, GUINEE
- Référent : Nicholas Carl, Carl.Nicholas@riotinto.com

- **Insuco**

- Unité/Bureau de coordination : Insuco Guinée
- Intervenants et fonction remplie dans le projet :
 - Directrices de projet : Marika Ignaczak et Anne Malécot
 - Experts :
 - Chef de Projet : Mathieu Fribault, ethnologue,
 - Consultant international : William Culand, ethnologue,
 - Consultant nationale : Fatoumata Kaba,
 - Consultant national : Mamadou Barry,
 - Enquêteurs : Sangaré Moussa, Massabory Camara et Lanciné Keita.

- **Qualité**

Rôle	Nom	Poste	Date
Rédacteur 1	William Culand	Consultant ethnologue	01/12/2022
Rédacteur 2	Mathieu Fribault	Chef de projet ethnologue	15/12/2022
Validateur	Marika Ignaczak	Directrice de projet	25/01/2023
Revus	Anne Malécot	Directrice Grands Projets	07/03/2023
Revus	Anne Malécot	Directrice Grands Projets	01/05/2023

Le présent rapport a été relu, validé et soumis le 25/01/2023.

Table des matières

Table des tableaux.....	8
Table des Figure	8
Tables des acronymes	9
1. Introduction et objectifs de l'étude.....	10
1.1. Contexte des études de terrain 2022.....	11
1.2. Objets et méthodes des enquêtes qualitatives relatives au patrimoine culturel	12
1.2.1. Les monographies de village.....	12
1.2.2. Le foncier par activité.....	13
1.2.3. L'étude des sites patrimoniaux et pratiques culturelles	13
1.3. Outils utilisés.....	13
1.4. Représentations cartographiques.....	14
2. Introduction à l'étude du patrimoine culturel.....	24
2.1. Identification du patrimoine culturel sur la ZE : normes et méthodes ...	24
2.2. Patrimoine culturel matériel et immatériel.....	24
2.3. Communautés et autres parties prenantes du PC en Guinée	25
2.4. Sites d'héritage culturel : échelle des valeurs et des usages	25
2.5. Entrepreneuriat en patrimoine et intrusion	26
2.6. Enquêtes et consultations pour la gestion.....	27
2.7. Intimités et secrets du PC : une gestion spécifique des informations...	27
2.8. Consultations et dialogue avec les parties prenantes	28
2.9. Types de patrimoine culturel matériel et problématique d'atténuation des impacts et de gestion	28
2.9.1. Remarques sur l'inscription de pratiques vivantes en patrimoine : évolution / suivi-évaluation.....	29
2.9.2. De la protection à l'encouragement de pratiques non souhaitées par Rio Tinto Simfer : respect du patrimoine, respect des droits de l'homme.....	29
2.10. Impact et gestion des sites : généralités sur la Guinée et l'espace Malinké	30
2.10.1. Sites à génies : une gestion simple à l'exception de cas spécifiques à prendre en compte	30

2.10.2.	<i>Sites religieux : le patrimoine le plus sensible à gérer, les cimetières ou les tombes isolées et les morts</i>	32
3.	Cadre juridique et norme de performance de la SFI	34
3.1.	La SFI comme cadre le plus contraignant.....	34
3.2.	Qualification des sites de PC par la NP8 et applicabilité à la ZE	34
3.2.1.	<i>Patrimoine essentiel</i>	35
3.2.1.	<i>Patrimoine reproductible et non reproductible</i>	35
3.2.2.	<i>Patrimoine fortuit</i>	35
3.3.	Définition du patrimoine culturel au regard des normes internationales	35
3.3.1.	<i>Patrimoine Culturel Archéologique et Patrimoine Culturel Vivant</i>	36
3.3.2.	<i>Patrimoine matériel et immatériel</i>	36
3.4.	Cadres légaux nationaux.....	37
4.	Histoire et sociétés de la zone d'étude	39
5.	Pouvoirs locaux et mode de gouvernance dans les villages et entre villages voisins	41
5.1.	Institutions coutumières du village.....	41
5.1.1.	<i>Lignages, alliances matrimoniales, hiérarchie maitresse des terres / étrangers</i>	41
5.1.2.	<i>Hiérarchie des lignages : première institution des groupes territoriaux politiques villageois</i>	43
5.1.3.	<i>Chefs, sages et conseil des sages : lieu de décision des « affaires sociales »</i>	43
5.1.4.	<i>Femmes et jeunesse : représentation</i>	44
5.1.5.	<i>Pouvoirs religieux</i>	45
5.2.	Pouvoirs coutumiers entre villages	45
5.2.1.	<i>Dépendance et alliances entre villages</i>	45
5.2.2.	<i>Pouvoirs administratifs</i>	45
5.2.3.	<i>Autres institutions et confréries</i>	46
6.	Principes et pratiques de la gestion foncière autour de la zone d'étude	47
6.1.	Introduction	47
6.2.	Catégories descriptives du foncier	47
6.2.1.	<i>Faisceaux de droits</i>	47

6.2.2.	<i>Espaces-ressources</i>	49
6.2.3.	<i>Faisceaux de droits et logique d'accès aux espaces-ressources</i>	49
6.2.4.	<i>Configurations foncières</i>	49
6.3.	Échelles d'implication du foncier coutumier	51
6.3.1.	<i>Échelle inter-villageoise</i>	51
6.3.2.	<i>Échelle villageoise</i>	51
6.3.3.	<i>Échelle lignagère</i>	51
6.4.	Principes locaux de la gestion foncière lignagère	52
6.4.1.	<i>Processus de création des droits</i>	52
6.4.2.	<i>Exercice des droits</i>	52
6.4.3.	<i>Administration des droits</i>	52
6.4.4.	<i>Transmission des droits</i>	53
6.4.5.	<i>Ventes de terres sur la ZE</i>	53
6.5.	Interlocuteurs pour le foncier	53
7.	Pratiques culturelles immatérielles en Guinée et sur la zone d'étude	54
7.1.	Rappel sur les pratiques culturelles en Guinée	54
7.2.	Les types et sous-types de sites PC impactés recensés	54
7.2.1.	<i>Génies, humains et sacrifices</i>	54
7.2.2.	<i>Sépultures et ancêtres, prières et sacrifices</i>	58
7.2.3.	<i>Lieu de fétiches</i>	59
7.2.4.	<i>Sites d'initiations</i>	60
7.3.	Synthèse du patrimoine culturel et sites répertoriés sur la zone mine ..	62
7.3.1.	<i>Une importante représentation de sites PC liés à la chasse</i>	63
7.3.2.	<i>Des pratiques en baisse : diminution du gibier et activité minière</i>	63
7.3.3.	<i>Impact avant construction : à prendre en compte dans les futurs projets sur le PC</i>	64
7.3.4.	<i>Liste des sites recensés selon le type de patrimoine et les types de pratiques associées</i>	64
7.3.5.	<i>Villages ayant au moins un site PC impacté dans l'emprise mine</i>	66
7.3.6.	<i>Villages avec sites impactés par la baisse de l'hydrologie dans la zone</i>	67
7.3.7.	<i>Villages du Sud/Sud-ouest et Ouest du Simandou : pas de site impacté.</i>	68



7.4. Synthèse du patrimoine culturel et sites répertoriés sur la zone de l'embranchement ferroviaire et de la route d'accès à l'aéroport	68
7.4.1. Liste des sites recensés.....	69
7.4.2. Villages et sites PC/PCI de l'embranchement ferroviaire	69
7.4.3. Villages et sites de PC/PCI de la route de l'aéroport.....	70
8. Gestion du PC : traitement à court terme, concertations, gestion à long terme du PC	74
8.1. Introduction et rappels importants.....	74
8.1.1. Validation des traitements.....	74
8.1.2. Notions de destructibilité, déplaçabilité ou reproductibilité des NP8 et ZE	74
8.1.3. Qualification des sites selon leur intérêt patrimonial	76
8.1.4. Patrimoine essentiel et patrimoine fortuit	76
8.2. Traitement : démarche et typologies	77
8.2.1. Impact et traitement des sites dans le cadre de la construction de la mine	78
8.2.2. Synthèse des types de traitement choisi par les communautés sur la zone mine.....	83
8.2.3. Synthèse des types de traitement choisi par les communautés sur l'embranchement ferroviaire et la route de l'aéroport.....	85
8.3. Présentation des contenus des fiches sites	88
9. Recommandations	94
9.1. Mettre en place le traitement des sites quand il est consensuel et clairement établi.....	94
9.2. Mettre en place des consultations de génie, qui concerne la moitié de sites de la ZE	94
9.2.1. Sites dont le rituel de consultation est déjà connu.....	94
9.2.2. Sites nécessitant l'intervention d'un marabout, d'un spécialiste de l'occulte.....	95
9.3. Réaliser une délimitation précise des territoires villageois	96
9.4. Relancer des concertations au plus tôt pour finaliser les informations traitement pour trois des sites de la mine	96
9.5. Réaliser les enquêtes PC complètes des sites ayant un « impact Hydro » induisant la mise en place d'un processus de mitigation	98
9.6. Une dernière vérification dans la forêt classée, en saison sèche.....	100
9.7. Associer les enquêtes PC aux enquêtes archéologiques	100



9.8. Recenser et collecter le PC matériel et immatériel en relation avec les sites de PC/PCI de la zone	100
10. Bibliographie	101
Annexes	104



Table des tableaux

Tableau 1 : Faisceaux de droits associés au statut des titulaires.....	48
Tableau 2 : Types et sous-types de sites PC sur la ZE	62
Tableau 3 : Types de PC et de pratiques rituelles recensés.....	65
Tableau 4 : Typologie des traitements par site de PC.....	83
Tableau 5 : Synthèse des fiches-sites zone mine	96
Tableau 6 : Synthèse des fiches sites « impact hydro ».....	98

Table des Figures

Figure 1 – Carte générale de la Zone d'étude et villages étudiés	15
Figure 2 – Sites impactés dans la zone d'emprise du projet de la mine et villages concernés.....	16
Figure 3 – Sites avec « impact Hydro », hors emprise de la mine.	17
Figure 4: Zone de la route d'accès à l'aéroport et les sites et villages concernés	18
Figure 5 : Zone de la première section de l'embranchement ferroviaire et les sites et villages concernés	19
Figure 6 : Zone de la seconde section de l'embranchement ferroviaire et les sites et villages concernés	20
Figure 7 : Zone de la troisième section de l'embranchement ferroviaire et les sites et villages concernés	21
Figure 8 : Zone de la quatrième section de l'embranchement ferroviaire et les sites et villages concernés	22
Figure 9 : Zone de la cinquième section de l'embranchement ferroviaire et les sites et villages concernés	23

Tables des acronymes

ASP	Annuaire des sites patrimoniaux
BFS	Bankable Feasability Study
CR	Communauté Rurale
CS	Conseil des Sages
GM	Guide méthodologique pour un inventaire simplifié et des concertations préalables en patrimoine culturel
MAJ	Mise à jour
MP	Manuel des Procédures à l'usage des plans de gestion des sites patrimoniaux
NP	Norme de Performance
PC	Patrimoine Culturel
PCA	Patrimoine Culturel Archéologique
PCI	Patrimoine Culturel Immatériel
PCV	Patrimoine Culturel Vivant
PGPC	Plan de Gestion du Patrimoine Culturel
PP	Partie prenante (applicable à PP communautaire)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
SFI	Société Financière Internationale
ZE	Zone d'Étude

1. Introduction et objectifs de l'étude

Le présent document est le rapport de présentation d'une étude de terrain dont l'objet a été de recenser ce qui relève du patrimoine culturel (PC) sur des zones qui seront impactées par le projet Simandou de Rio Tinto Simfer, dans le but de le prendre en compte selon les prescriptions de la NP8 des standards de la SFI.

On doit d'emblée préciser que la définition du PC exclue l'ensemble du PC de type archéologique, qui a fait l'objet d'une étude parallèle menée par des archéologues. Le patrimoine culturel présenté ici est récent si historique, et actuel. Il est matériel et immatériel ou vivant, pour des communautés détentrices et usagères, ce qui le différencie essentiellement du PC archéologique.

Les zones d'études (ZE) concernées, sont :

- La zone minière Rio Tinto Simfer du projet Simandou, qualifiée « zone d'emprise du projet de la mine » et tous les villages y ayant un site de PC impactés.
- Les villages du pourtour sud et ouest du massif du Simandou.
- L'embranchement ferroviaire et sa zone d'impact (200m de part et d'autre du rail), incluant aussi les infrastructures de l'embranchement ferroviaire et tous les villages alentours ayant un site potentiellement impacté dans le tracé ou de ses infrastructures.
- La route de l'aéroport et sa zone d'impact (200m de part et d'autre de la route) et les villages alentours ayant un site potentiellement impacté dans le tracé de la route.

Initialement, les objectifs de l'étude étaient :

- Le recensement des sites patrimoniaux ;
- La concertation concernant les modalités de gestion des sites avec les communautés villageoises impliquées dans les pratiques rituelles sur ces sites ou encore « propriétaires », responsables de ceux-ci.

À ces objectifs initiaux se sont rajoutés en cours de mission les suivants :

- L'élaboration de monographies villages pour les villages nouvellement enquêtés ;
- L'actualisation des monographies villages pour certains des villages autour de la mine ;
- La collecte d'informations sur l'impact hydrologique du projet sur les sites PC dans et hors de l'emprise du projet de la mine.

Ce type d'étude est mené auprès des communautés détentrices du PC et usagères, selon deux temps et méthodes : un temps d'enquête ou de collecte d'informations sur le PC, un temps de concertation visant à définir, de manière définitive ou inachevée (processus de concertation à poursuivre par Rio Tinto Simfer selon les modalités indiquées dans le Plan de Gestion du Patrimoine Culturel - PGPC), avec les communautés, les mesures de mitigation à venir, dans le cas d'un scénario de destruction total des sites PC et des pratiques associées.

La concertation avec les communautés concerne le traitement spécifique ou les mesures de mitigation des impacts, appelées « traitement », qu'impliquent les activités de Rio Tinto Simfer à court terme dans le contexte des aménagements (design) de la zone minière avant sa mise en exploitation et de la construction du chemin de fer et de la route. Le processus de concertation permet de statuer sur la déplaçabilité des sites.

Différentes études et relevés d'informations ont été menés par Rio Tinto Simfer depuis l'année 2008 sur les sites patrimoniaux des villages périphériques à la zone minière, la dernière étant celle de 2015 réalisé par INSUCO et qui a fait le bilan et la mise à jour de l'ensemble des études antérieures (La Granada 2008 et SNC Lavalin 2010). À ces études du PC, s'ajoutent différentes informations hétérogènes qui ont été collectées par des équipes de Relations Communautaires de Rio Tinto Simfer ou des équipes en charge de l'élaboration du Plan d'Action de Réinstallation et de Compensation (PARC) – de Rio Tinto Simfer ou de ses prestataires - notamment au courant des années 2012-2015. La présente étude, pour le territoire de la mine et périphérique, a été une mise à jour des données de l'étude INSUCO 2015.

Tandis que les sites de PC de la zone mine avaient fait l'objet de plusieurs études préalables et étaient déjà documentés, ainsi que leurs éventuels traitements et mesures de mitigations, les villages et sites de PC des zones de l'embranchement ferroviaire et de la route de l'aéroport sont un terrain d'étude nouveau.



Ce présent document est indissociable du **PGPC version 2022**, ainsi que du guide méthodologique pour l'inventaire et la concertation respectivement réalisés par INSUCO en 2013. Ensemble, ils constituent des méthodes pour mener à bien le traitement et la gestion des sites.

1.1. Contexte des études de terrain 2022

Rio Tinto Simfer et INSUCO ont initié leur collaboration dès le premier semestre 2012 sur les études anthropologiques relatives au Patrimoine culturel. Ces études ont porté au fil des ans sur les zones minière, portuaire et rail.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de l'étude commanditée en 2022, qui vise (1) à produire des rapports et annuaires recensant l'ensemble des sites PC/PCI sur les zones mine, l'embranchement ferroviaire (le rail reliant la mine au rail principal) et la route d'accès à l'aéroport de Beyla (2) fournir des informations sur les impacts de la variation des régimes d'eau de certaines rivières sur certains sites et (3) produire un recueil de monographie des villages des zones couvertes.

Quelques précisions concernant les zones d'études du présent rapport :

1. La zone mine. Elle a fait l'objet de plusieurs études dont la dernière de 2015 constitue une actualisation et une mise à jour, la plus complète source d'information sur le sujet du PC, qui offre un bilan des études antérieures et dont le rapport et l'annuaire restent des références ; ce sont les données de 2015 qui ont été actualisées durant la campagne d'enquête de 2022. Par rapport à 2015, la zone mine (zone d'emprise du projet de la mine) a été légèrement modifiée, ce qui a conduit l'équipe à vérifier l'existence de nouveaux sites non recensés en 2015, à exclure les sites désormais situés hors de l'emprise actuelle du projet et à vérifier et actualiser les informations des sites déjà identifiés et toujours présents dans l'emprise (nouveaux responsables, précisions à collecter, etc.).

Pour l'étude de l'emprise du projet de lamine, une zone tampon de 200 mètres a été appliquée.

2. Les villages du Sud et de l'Ouest du projet Simandou. Ce sont les villages du pourtour du massif, allant, du Sud vers l'ouest puis le nord-ouest, du village de Foma à celui de Traoréla. Certains de ces villages ont fait l'objet d'étude en 2008 par La Granada, mais la majorité d'entre eux n'ont pas fait l'objet d'une étude complète. Certains de ces villages sont séparés de l'emprise par une forêt classée. Il était important de faire un recensement de ces villages, car la forêt classée jouxtant l'emprise était leur ancien territoire. Il fallait s'assurer de l'absence de site de PC impactés dans l'emprise, qui n'aurait pas été recensé en ne consultant que les villages les plus proches de l'emprise. De plus, les cartes existantes n'étaient pas suffisamment précises pour connaître le nom exact et l'existence de villages au sud de la forêt. Au cours de la mission, les villages rencontrés ont donc systématiquement fait l'objet d'une prise de point GPS, de même que les hameaux et fermes isolées habitées. La monographie de chaque village a ainsi pu être réalisée, et la liste des sites de PC impactés et non-impactés du village établi. En résulte un panorama précis, mis à jour en 2022, de l'ensemble des villages voisins du projet Simandou, avec leur localisation géographique exacte, leur nom, les informations clefs du pouvoir villageois et sa gestion du foncier, ainsi que les sites de PC de chaque village.

Une zone tampon n'a pas été appliquée par rapport à l'emprise concernant les monographies des villages sud/sud-ouest et ouest du massif. En effet, en raison du territoire historique englobant la forêt classée, ces villages ont pu être très éloignés de l'emprise tout en ayant un site impacté. De plus il nous a semblé pertinent de faire une vraie mise à jour des informations de cette zone, sur les enjeux de localisation des villages et de descriptions des réalités sociales actuelles de ces villages, à toutes fins utiles pour le projet Simandou.

3. Les villages ayant fait l'objet d'étude d'impact hydro : Pour certains sites précis, situé dans la l'emprise et le long de cours d'eau s'écoulant au nord-ouest et à l'ouest du massif, nous sommes allés étudier les conséquences d'un éventuel « impact Hydro », consistant en un changement de qualité et de débit des cours d'eau sur les pratiques rituelles et socio-culturelles de ces sites. Ces études « hydro » concernaient les villages de Moribadou, Wataféredou 2 et Traoréla, pour les sites dans la la zone d'emprise du projet de la mine et les villages de Traoréla, Lamadou, Worono et Mandou pour des sites hors de la zone d'emprise du projet de la mine.

4. L'embranchement ferroviaire: La zone d'étude correspond à une section de rail de 75 km le long de l'embranchement ferroviaire. Une zone tampon de 200m de part et d'autre du rail a été appliquée. Il s'agit d'une zone non étudiée antérieurement du point de vue du PC/PCI. L'étude inclue donc un premier recensement des sites PC, une première rencontre avec les communautés détentrices de ces sites, des

premiers éléments concernant la gestion du PC/PCI et la mise en place d'un « traitement du site » lié au processus de mitigation. Par ailleurs, l'étude du PC/PCI nous a demandé de prendre des informations concernant l'histoire des communautés et les structures sociales et institutionnelles des communautés villageoises, indispensables à une bonne compréhension du PC/PCI. Ces dernières informations sont documentées dans des monographies de village (annexes 4 à 8).

5. La route de l'aéroport : La zone d'étude correspond à la route d'accès à l'aéroport de 18 km. Une zone tampon de 200m de part et d'autre de la route a été appliquée. L'étude, comme pour l'embranchement ferroviaire, est la première dans la zone, et elle implique donc les mêmes réalités d'approche : monographie du village, recensement des sites PC, discussions sur la gestion des sites impactés et mise en place d'un « traitement du site » lié au processus de mitigation

1.2. Objets et méthodes des enquêtes qualitatives relatives au patrimoine culturel

Trois axes méthodologiques ont été suivis pour réaliser les enquêtes relatives au patrimoine culturel :

- Un premier concerne l'étude de l'histoire des villages (historique des migrations et installations des lignages constituant un village) et des pouvoirs (primo-arrivants, étrangers, alliances entre lignages, conseil des sages, institutions religieuses). L'histoire permet de saisir les relations sociales coutumières, de parenté et d'alliances, qui sont à la base des relations politiques et de la composition des institutions, village par village, ainsi qu'entre villages. On dégage de ce premier volet d'enquêtes historiques et institutionnelles les caractéristiques sociales, politiques et religieuses qui permettent d'avoir les clés de lecture sur le foncier et certaines pratiques culturelles liées aux sites patrimoniaux ;
- Le second axe concerne le fonctionnement du foncier par activités ;
- Le troisième est celui de l'étude des sites patrimoniaux et des pratiques culturelles.

1.2.1. Les monographies de village

Ces monographies de village sont non seulement nécessaires à la compréhension des sites, mais seront des outils importants pour Rio Tinto Simfer dans le dialogue avec les communautés, lui permettant de comprendre les enjeux de politique villageoise, de parler avec les bons interlocuteurs et de valider des consensus sans « oubli » d'un lignage important pouvant remettre en cause de longues concertations. De plus, cela donnera une vue d'ensemble de la gestion du foncier dans la politique villageoise et sera utile pour d'autres études d'impact des travaux du type inventaire et compensation, ou restauration des moyens de subsistance. Pour une bonne compréhension des informations de gestion du foncier dans un village délivrées par les monographies, nous renvoyons à la lecture du chapitre 6 du présent rapport : « Principes et pratiques de la gestion foncière dans la zone d'étude ».

Le présent rapport délivre :

- Les monographies des villages dans leur version de 2015 (voir rapport sur le PC vivant de 2015, Del_RT_PC_Vivant_BFS_VF). Les villages qui avaient et ont des sites PC à l'intérieur de la zone d'emprise du projet de la mine : Moribadou, Wataférédou 2, Foma, et Traoréla. Ces monographies ont fait l'objet d'une mise à jour de l'historique des lignages du village, avec notamment le nom des aînés de chaque lignage.
- Deux monographies ont été ajoutées dans ce rapport concernant deux villages : la monographie du village de Kankoro, car ce village est lié au site de Samakoukaba (ID 5001 a et b), situé dans la zone d'emprise du projet de la mine ; la monographie du village de Lamadou, qui a un site non-répertorié précédemment potentiellement impacté dans la zone d'emprise du projet de la mine.
- Les monographies d'un ensemble de village (dont Lamadou) de la zone périphérique sud/sud-ouest de la zone mine : il fallait réaliser l'histoire et acquérir un ensemble de données socio-anthropologiques sur ces villages, totalement inconnus, afin d'avoir un panorama exhaustif des villages voisins de la zone d'activité du projet Simandou. Ces monographies ne sont pas associées nécessairement à la présence de site PC impactés.
- Les monographies de tous les villages ayant un site de PC situé dans la zone d'impact du tracé de la l'embranchement ferroviaire, des infrastructures de l'embranchement ferroviaire et de la route de l'aéroport

Les annexes 4 à 8 délivrent les monographies de tous les villages ayant un site de PC situé dans la zone d'impact du projet.

1.2.2. Le foncier par activité

Un tableau du mode de gestion du foncier (principe de tutorat, droit d'administration selon le type de terres, etc.) est produit au sein des monographies de village. Pour une bonne compréhension des informations de gestion du foncier dans un village délivrées par les monographies, nous renvoyons à la lecture du chapitre 6 du présent rapport : « Principes et pratiques de la gestion foncière dans la zone d'étude ».

1.2.3. L'étude des sites patrimoniaux et pratiques culturelles

La méthode adoptée pour l'ensemble de ces études qualitatives est empirique et consiste en des entretiens ouverts, accompagnés par un guide d'entretien (voir Annexe 3). Les entretiens abordent des cas concrets et, selon le type de patrimoine concerné, sont suivis de visites de sites. L'approche empirique de l'anthropologie se fonde sur un recoupement des informations et sur la présence des personnes clés : l'ensemble des représentants des groupes sociaux villageois (aînés de l'ensemble des lignages, femmes, jeunes, autorités religieuses, officiants des rites, etc.) d'une part, et les spécialistes, « informateurs » ou « sachants », d'autre part. Une fois les responsables des sites de PC identifiés, nous allons ensemble géolocaliser le site et renseigner sa description. Au cours de cette visite du site, ou après, nous soumettons au(x) responsable(s) du site le questionnaire ODK sur le patrimoine culturel immatériel élaboré pour les enquêtes.

1.3. Outils utilisés

Les outils consistent en des guides d'entretien associés à des fiches permettant de distribuer les informations collectées en rubriques distinctes. L'absence de questionnaires formels et l'approche empirique de l'anthropologie s'appuient sur la capacité des experts nationaux et des enquêteurs à mener les enquêtes, sur leur expérience préalable de plusieurs années.

En ce qui concerne le recensement des sites de patrimoine et l'enquête sur les pratiques culturelles, l'étude a été réalisée selon deux approches :

- Une approche systématique par site avec un questionnaire sur tablette (GEODK et gestion des données sur ONA), un relevé GPS et un relevé photographique ;
- Une approche globale visant à obtenir plus d'informations pour chacun des types de sites tout au long du travail de terrain et à mieux évaluer le cadre de gestion des différents types de sites rencontrés.

Les deux approches se complètent du point de vue des contenus et de la méthode : l'utilisation d'un questionnaire formel sur tablette d'une part et la mise en œuvre d'une approche plus compréhensive et ouverte, par type de site, d'autre part.

Les questionnaires à choix de réponses multiples utilisé via GEODK s'accompagnent de plages d'enregistrement audio, où l'on peut intégrer toutes les subtilités d'un site et les éléments qui n'auraient pas été prévus dans le questionnaire. Ces entretiens libres donnent une approche beaucoup plus fine de la réalité complexe des sites de PC et nous éclaire souvent sur l'usage et la compréhension de ces sites. C'est l'intégration de ces plages audio « libres » par thème à nos questionnaires qui nous permet une meilleure description des pratiques rituelles pour un certain nombre de site, ou qui nous permet de mieux comprendre la double typologie patrimoniale d'un site (à la fois lieu de résidence de génie et site d'initiation par exemple), et son explication.

Cependant, concernant l'approche globale tout au long de l'étude, le peu de temps alloué aux enquêtes PC et la longue distance couverte en un temps limité, ne nous permet que très rarement, et seulement en cas de donnée manquante ou de « problème » à résoudre, de revenir dans un village pour y compléter nos études, où y vérifier qu'un nouveau site n'est pas apparu, l'information de notre présence ayant échappée à un responsable de site, ou celui-ci comprenant tardivement l'importance de nous montrer son site.

Cela est arrivé que nous collections des informations complémentaires importantes sur certains sites « après enquête », mais c'était de manière fortuite, le temps imparti pour la mission ne nous permettant pas de programmer ce genre de vérifications.

Les annexes 2 et 3 présentent les outils qui ont été utilisés, afin d'avoir un maximum de compréhension des sites et de la réalité socio-culturelle du village concerné.

1.4. Représentations cartographiques

Nous présentons ci-dessous les cartes de la localisation des sites impactés :

- 1) Une carte générale de la zone avec l'ensemble des villages répertoriés autour du massif du Simandou, l'empreinte de l'emprise de la mine et le camp de Canga Est.
- 2) Une carte de la ZE mine et ses sites de PC impactés dans la zone d'emprise du projet de la mine , avec les villages concernés par ces sites.
- 3) Une carte des villages de la zone sud, sud-ouest et ouest du projet Simandou avec leur géolocalisation mise à jour, et les sites de PC impactés dans la zone d'emprise du projet de la mine. Cette carte inclut les limites de la forêt classée.
- 4) Une carte des sites ayant un éventuel « impact Hydro » qui impliquera un processus de mitigation, dans les villages de Traoréla, Mandou, Lamadou et Worono.
- 5) Une carte de la route d'accès à l'aéroport et les sites et villages concernés,
- 6) Les cartes des sections de l'embranchement ferroviaire, des infrastructures et les sites et villages concernées.



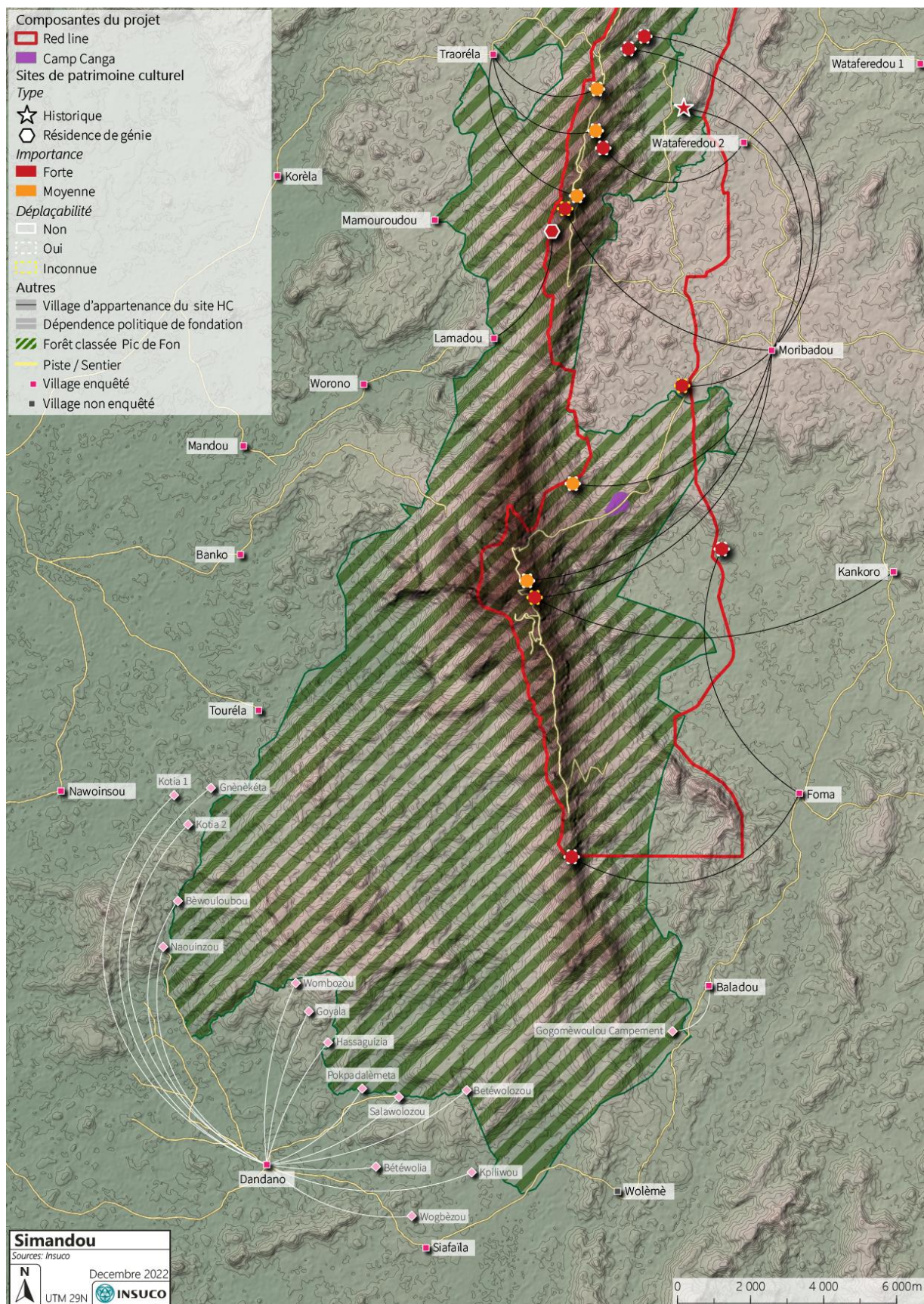


Figure 1 – Carte générale de la Zone d'étude et villages étudiés

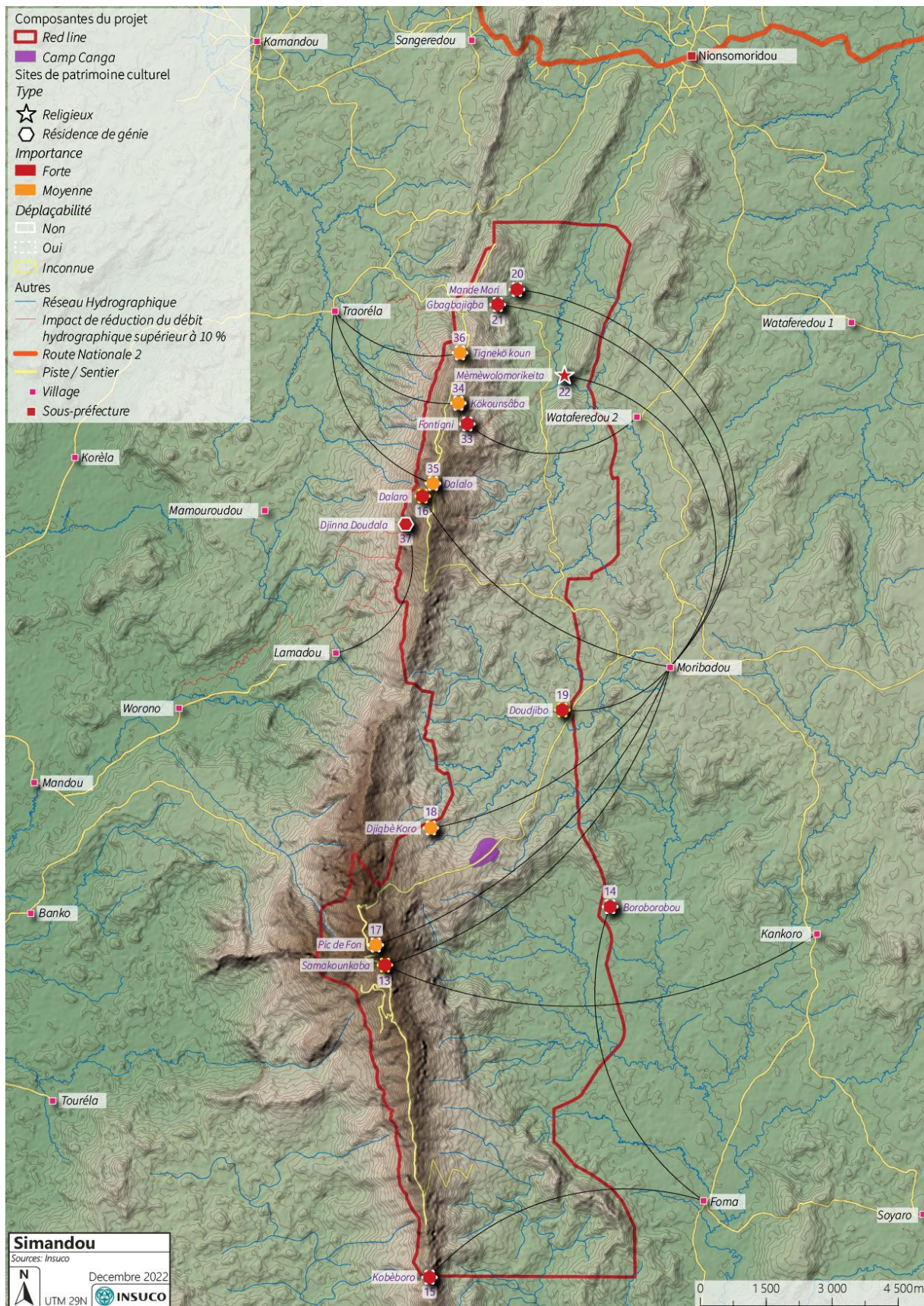


Figure 2 – Sites impactés dans la zone d’emprise du projet de la mine et villages concernés

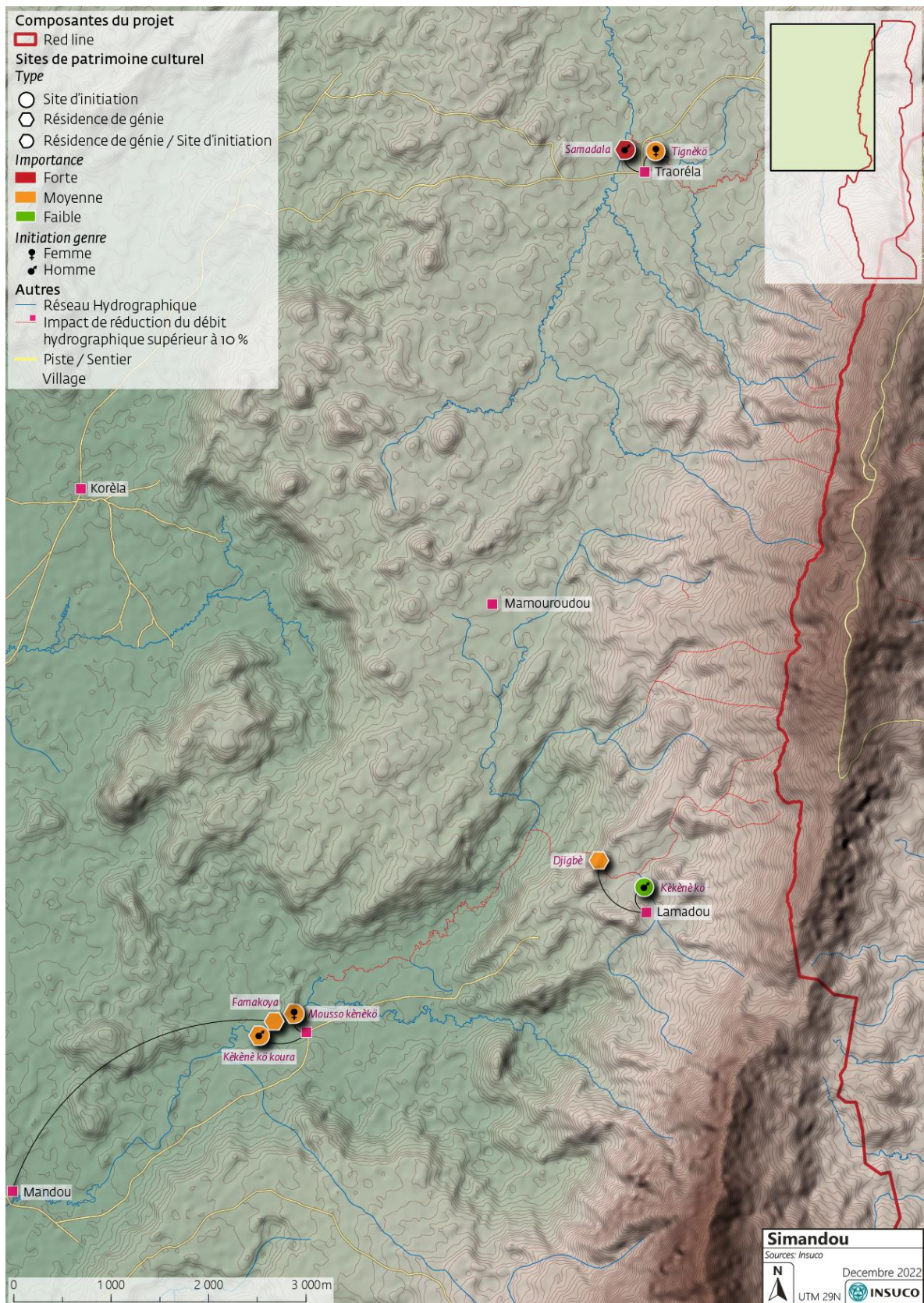


Figure 3 – Sites avec « impact Hydro », hors emprise de la mine.

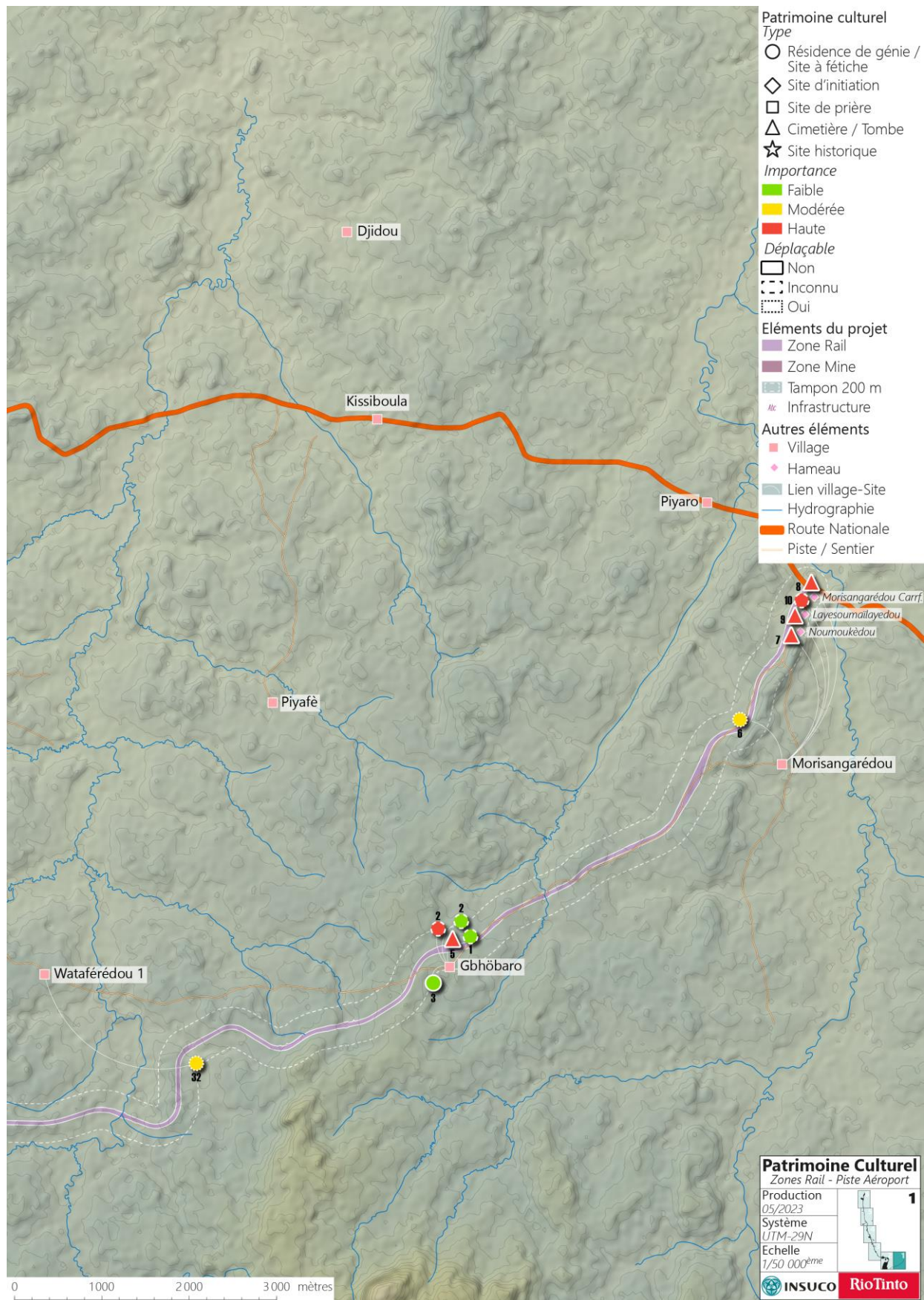


Figure 4: Zone de la route d'accès à l'aéroport et les sites et villages concernés

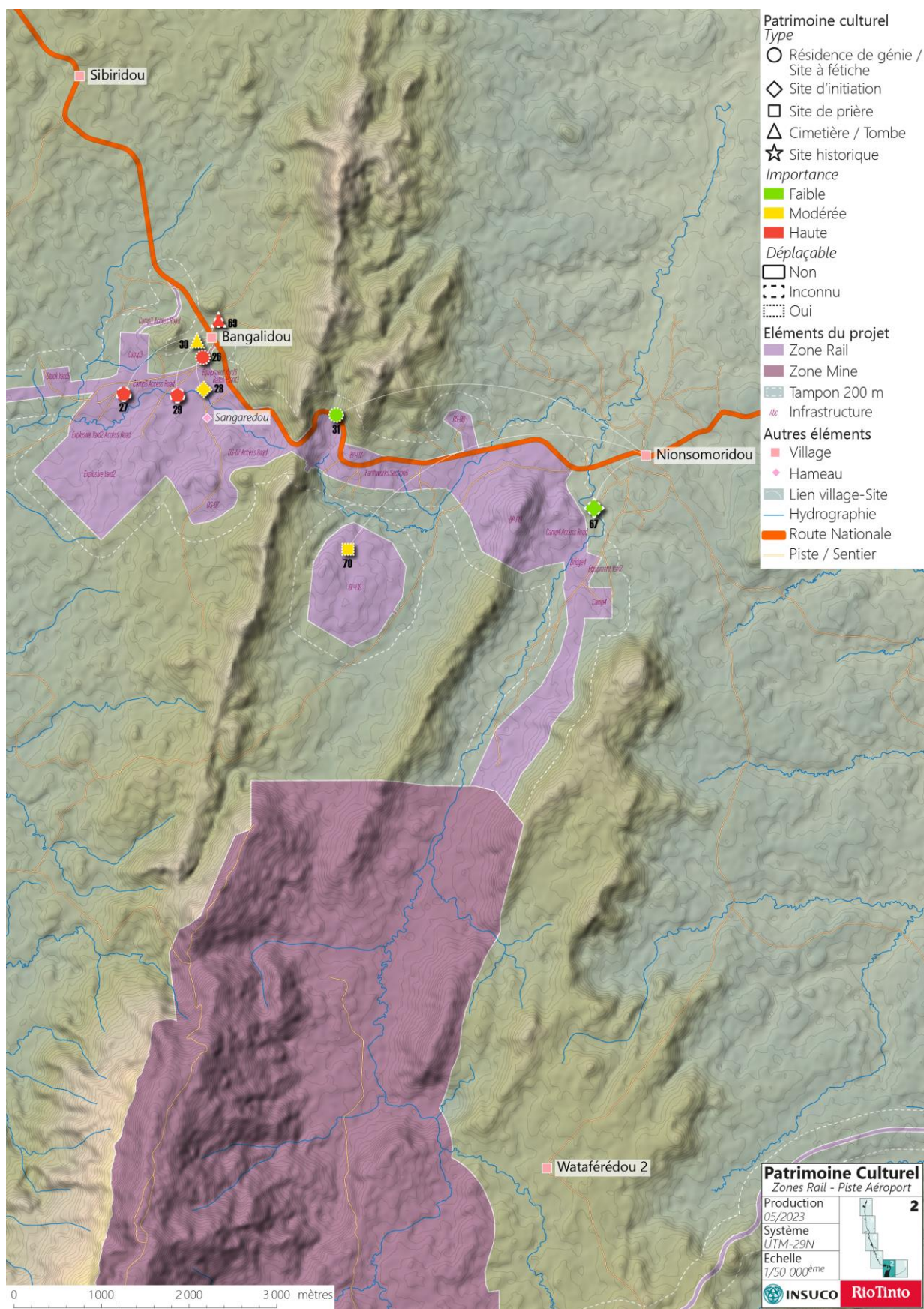


Figure 5 : Zone de la première section de l'embranchement ferroviaire et les sites et villages concernés

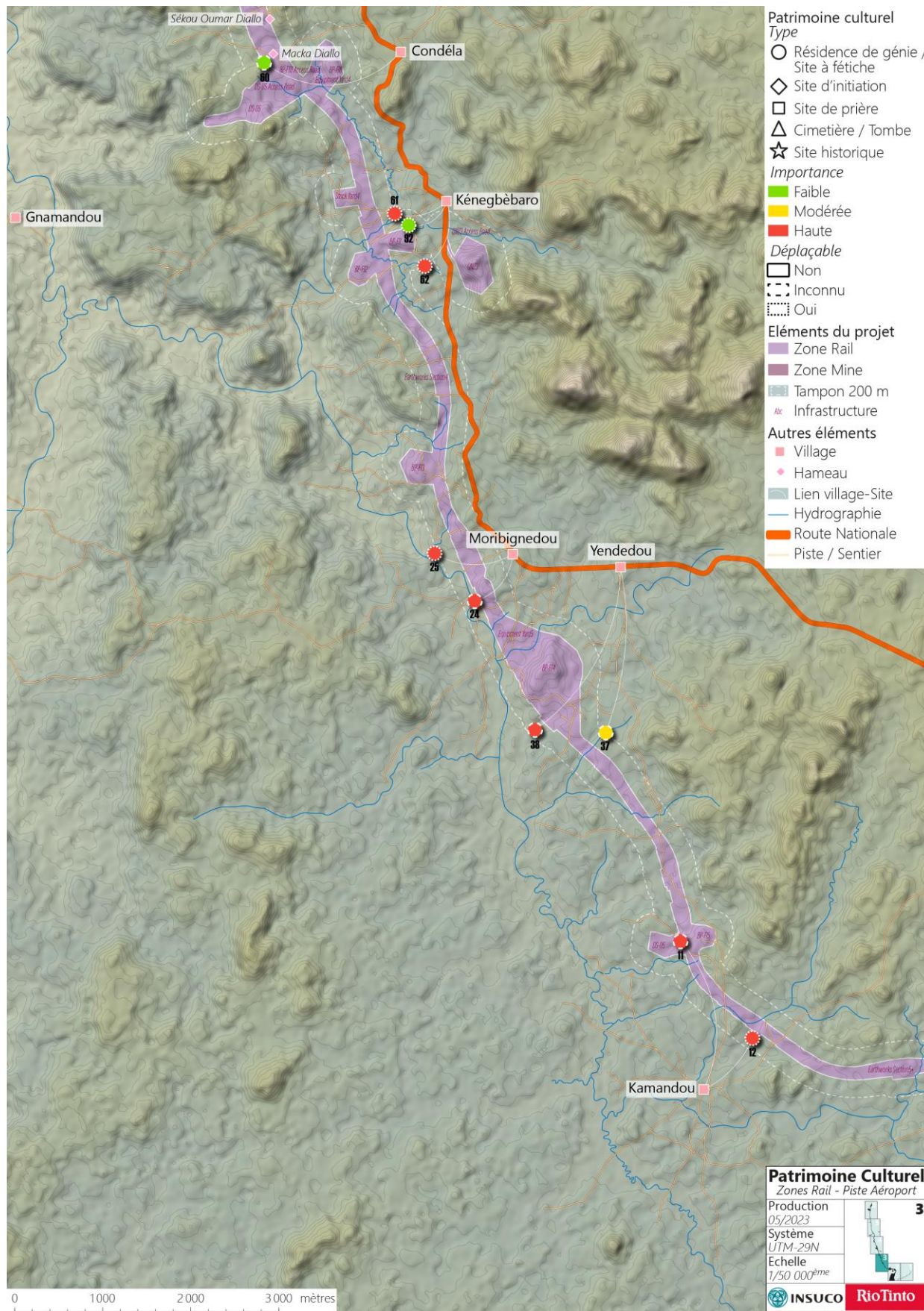


Figure 6 : Zone de la seconde section de l'embranchement ferroviaire et les sites et villages concernés

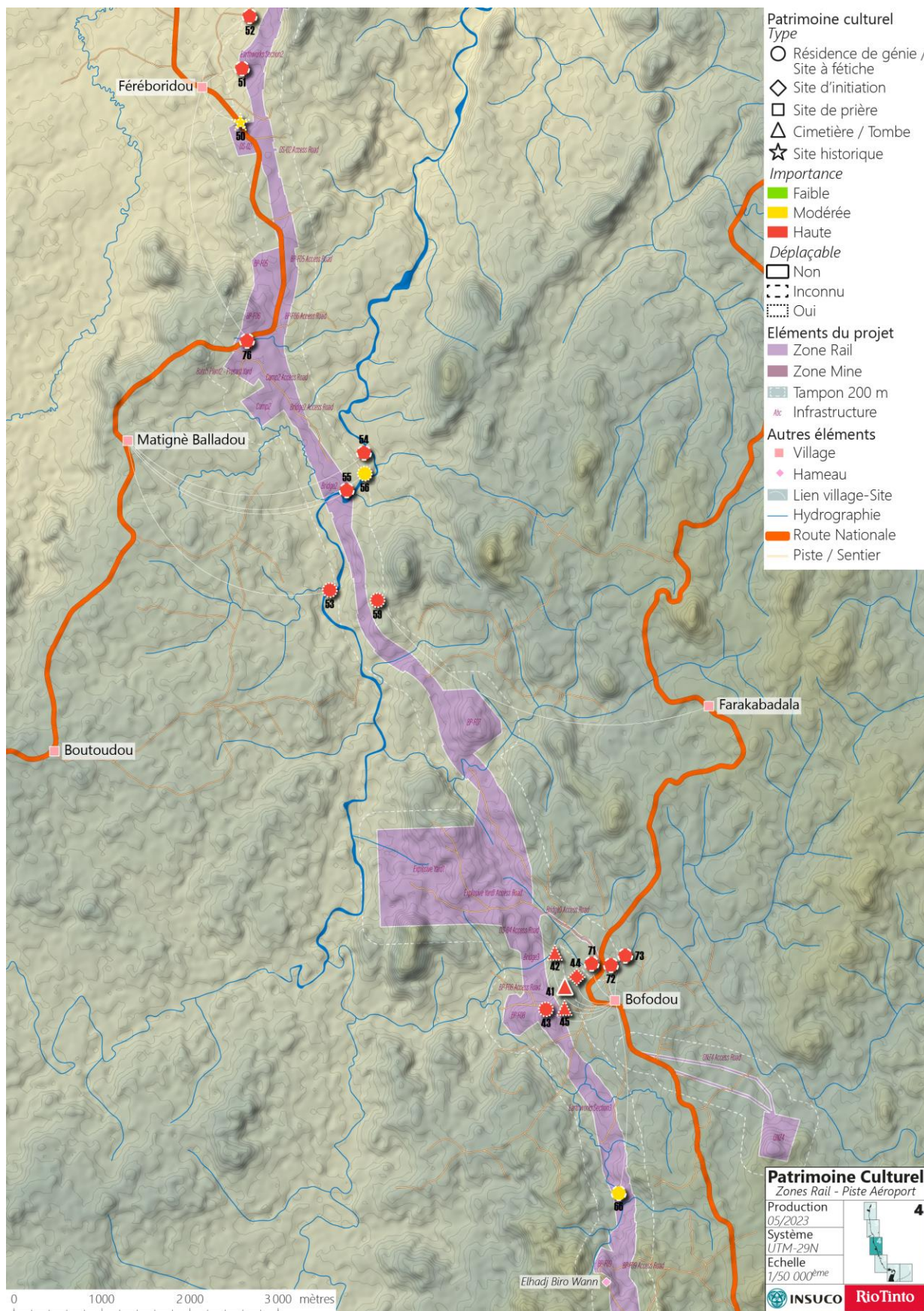


Figure 7 : Zone de la troisième section de l'embranchement ferroviaire et les sites et villages concernés

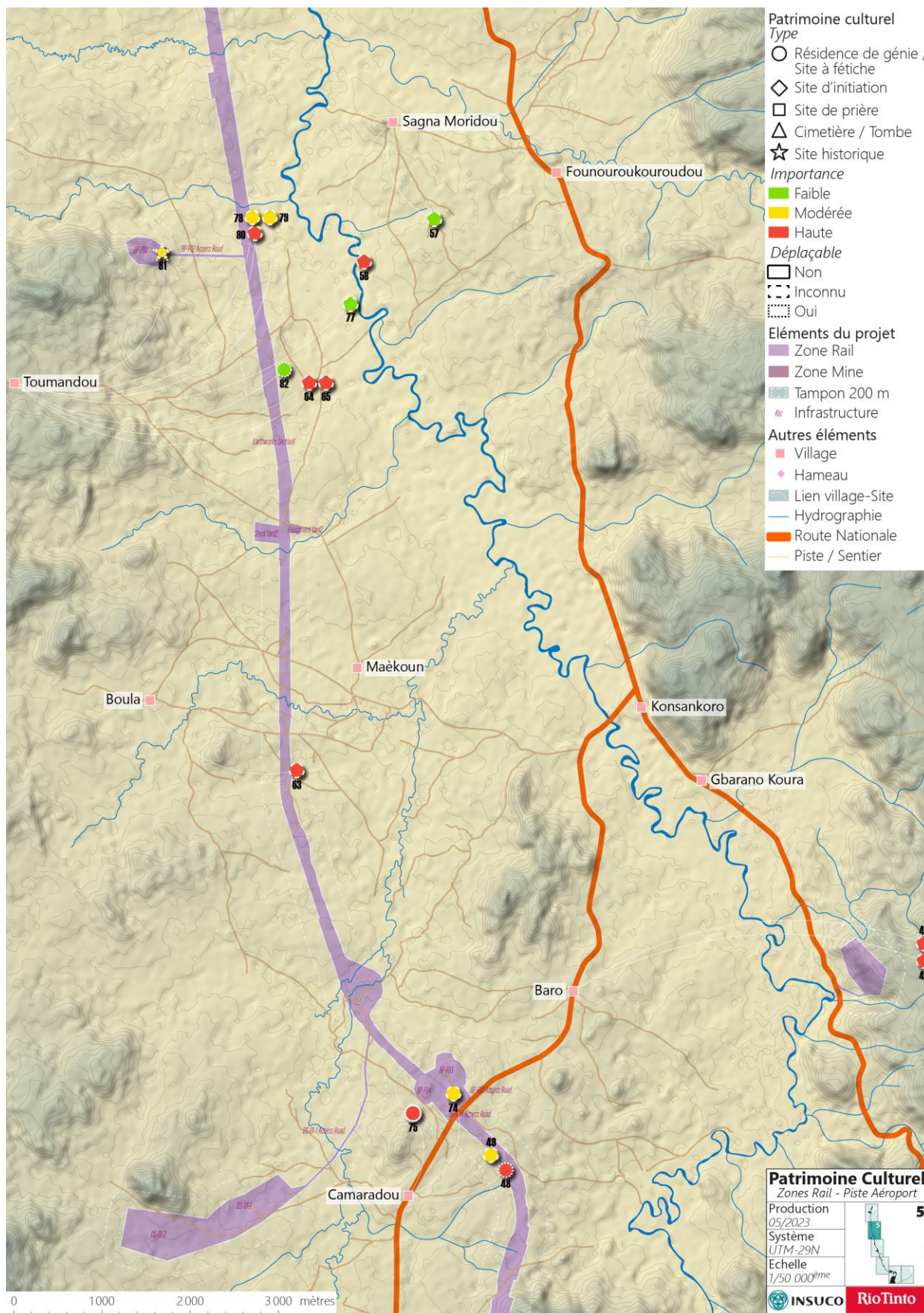


Figure 8 : Zone de la quatrième section de l'embranchement ferroviaire et les sites et villages concernés

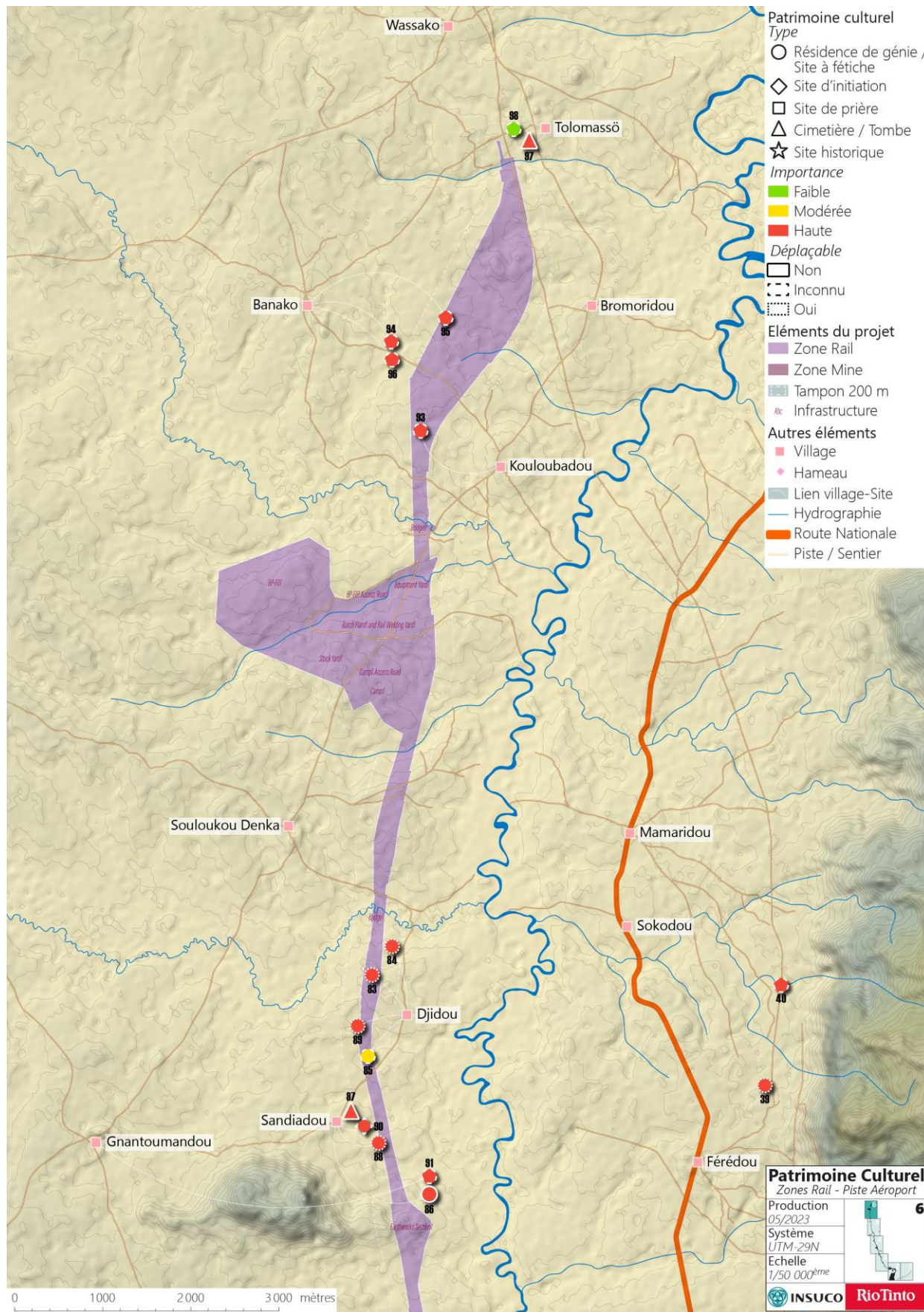


Figure 9 : Zone de la cinquième section de l'embranchement ferroviaire et les sites et villages concernés

2. Introduction à l'étude du patrimoine culturel

2.1. Identification du patrimoine culturel sur la ZE : normes et méthodes

Les standards internationaux impliquent que, dans la mesure du possible, l'opérateur protège le patrimoine culturel local. La Société Financière Internationale (SFI) recommande à ce sujet que « lorsque le processus d'identification des risques détermine qu'il existe un risque d'impact sur le patrimoine culturel, le client engagera des experts qualifiés pour contribuer à l'identification et à la protection du patrimoine culturel. » (SFI, NP8, 2012).. Ainsi Rio Tinto Simfer a engagé une étude afin de relever les lieux et les pratiques, sur la zone d'impact, relevant du patrimoine culturel. Pour mener à bien cette étude, nous nous sommes référés aux recommandations de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel, et avons aussi suivi les recommandations du « guide pratique pour intégrer la gestion du patrimoine culturel dans le travail auprès des communautés chez Rio Tinto » établi par Rio Tinto, qui se réfère à l'ensemble des « Protocoles internationaux et normes en matière de protection du patrimoine culturel et de la diversité » au sein du chapitre 3 de ce guide.

La méthode appliquée lors de la mission a consisté à rencontrer chaque village possédant des sites qui seront impactés directement par le Projet. Les consultations auprès des communautés affectées ont été menées de manière à mobiliser et à échanger avec l'ensemble des parties prenantes liées au patrimoine de manière directe ou indirecte. Ont ainsi été consultés les responsables des sites, les officiants, mais aussi selon la structure des pouvoirs traditionnels et administratifs en Guinée, l'ensemble des autorités villageoises (représentants de chaque lignage, Imam, etc.) et administratives locales (chef de secteur et membre du bureau). Par ailleurs, les représentants des femmes et des jeunes ont assisté aux consultations.

Un grand effort a été porté sur le discours à tenir auprès des communautés : les enjeux étaient clairement exposés aux responsables des communautés, en expliquant bien qu'il s'agissait de connaître l'emplacement des sites afin d'éviter toute profanation ou destruction par les activités de Rio Tinto Simfer et contractants, sans concertation préalable avec les villageois. Il a été clairement dit que tous les sites ne pourront être préservés mais que rien ne serait détruit ou dérangé sans avertir et discuter des modalités à suivre avec les communautés concernées.

2.2. Patrimoine culturel matériel et immatériel

La SFI distingue le patrimoine culturel matériel du patrimoine culturel immatériel. Les sites de patrimoine culturel (PC) identifiés et impactés sur la ZE relèvent du patrimoine matériel mais constituent surtout un patrimoine immatériel renvoyant à des valeurs et des pratiques. Leur matérialité en tant que site renvoie à un ensemble de connaissances et de pratiques (savoir-faire, traditions orales, musicales, techniques, etc.), de rapports sociaux et politiques coutumiers, de valeurs insérées dans un système de croyances transmis d'une génération à l'autre. Ces connaissances, pratiques et valeurs collectives immatérielles sont « incarnées » dans les manifestations matérielles d'une culture.

Il est essentiel que Rio Tinto Simfer ait une compréhension minimale du patrimoine culturel pour le respecter et ne pas se méprendre sur sa nature, et de la partie immatérielle de ce patrimoine, de sa dynamique, ses enjeux, son usage et ses significations pour les communautés. Une éventuelle négligence induirait des incompréhensions dans la collaboration entre Rio Tinto Simfer et les communautés. Il est ainsi utile d'expliquer dans ce chapitre, la part immatérielle et vivante des sites de patrimoine culturel identifié alors même que la très grande majorité relève essentiellement d'un PCI.

Les impacts affectant des objets physiques ou des lieux comme les sites PC identifiés se répercutent sur leurs composantes immatérielles. Les valeurs, pratiques et représentations, pour l'ensemble des sites, ont comme point commun de renvoyer à des relations qui constituent finalement la nature première des sites identifiés : relations à des génies ou relations à des ancêtres dans les cas des cimetières. Ce sont ces relations qui sont impactées et qu'il faut prendre en compte dans le plan de gestion des sites PC.

En Guinée, les communautés identifient très peu de lieux ou d'objets relevant d'un patrimoine uniquement matériel ou dont les dimensions immatérielles ne correspondent pas à des pratiques culturelles en tant que telles. L'ensemble de la ZE ne fait pas exception : nous n'avons pas rencontré de lieux et de biens matériels qui présentent un intérêt historique (histoire régionale et histoire de la Guinée) et un intérêt culturel (« légendes » associées à des lieux). De tels sites peuvent parfois échapper à l'enquête, dans la mesure où les sociétés locales impactées ne leur attribuent pas grande valeur.

2.3. Communautés et autres parties prenantes du PC en Guinée

La norme NP8 de la SFI identifie plusieurs types de parties prenantes. Parallèlement, elle propose de prendre en compte tout ce qui peut relever d'un PC : un monument ancien et de grande valeur architecturale, des cérémonies et des danses autochtones d'une société, une culture culinaire à l'échelle d'un continent, un objet témoin d'un événement historique, une pratique rituelle ou culturelle localisée. Le PC est une catégorie large et inclusive, qui désigne à la fois des objets pour des pratiques culturelles et des acteurs : tout objet ou toute pratique culturelle est susceptible d'y être intégré du fait que le patrimoine culturel est ce que des groupes sociaux veulent bien définir comme tel. Ainsi le PC est identifiable par les experts, parce qu'il est avant tout identifié comme tel par des parties prenantes, qu'elles soient des communautés ou des institutions nationales.

Un patrimoine est habituellement lié à diverses parties prenantes dans la mesure où il relève à la fois d'un usage pour des communautés qui en sont de longue date usagères et propriétaires, tout en étant identifié par des institutions, le plus souvent gouvernementales, qui engagent des politiques de recensement, de gestion et de conservation, ou encore de valorisation telle l'exposition. De plus, un patrimoine culturel est en général lié à des personnes privées ou des associations qui engagent, par passion, le même type d'actions que les institutions gouvernementales, bien que le plus souvent à un niveau plus local. Certains groupes sociaux se situent entre les deux approches et sont des parties prenantes mixtes, qui sont classiquement actifs dans l'identification et la valorisation d'un patrimoine : ce sont les ressortissants des villages des ZE. Étant éloignés de la vie coutumière et de leurs terres d'origines, ils éprouvent une nostalgie et s'inscrivent dans une quête d'un passé révolu ou d'une société traditionnelle en voie de modernisation et de perdre son histoire et sa culture. On trouve encore, sur ce modèle, différentes organisations de la société civile concernées par l'identification, la valorisation ou la conservation d'un patrimoine culturel. Enfin, un patrimoine culturel peut être identifié par des institutions internationales, telle l'UNESCO, comme étant d'une valeur pour l'ensemble de l'humanité.

Si des institutions gestionnaires du patrimoine existent dans les textes de loi en Guinée, elles sont quasiment inexistantes et sans moyen dans les faits. Il est donc difficile pour les experts, en Guinée, de s'appuyer sur des recensements et des classifications gouvernementales quant au patrimoine. C'est vers la société civile qu'il faut se tourner pour comprendre les enjeux du patrimoine culturel guinéen.

Le recensement et l'étude du patrimoine culturel dans le cadre d'un projet minier, aboutissent donc à faire face principalement à des communautés locales en tant que parties prenantes d'un patrimoine culturel. En Guinée, ce sont d'abord les communautés impactées qui sont consultées et l'expertise peut difficilement s'appuyer sur des cadres de valeurs existantes en dehors des communautés. Le respect des normes de la SFI inviterait à réaliser un travail d'identification des autres parties prenantes, voire de structuration de celles-ci, autour d'un projet, dans le but de construire la plus juste expertise concernant le PC d'une ZE donnée.

Ainsi, les limites de la norme NP8 sont de ne pas prendre en compte la quasi-absence d'institutions et d'acteurs civils du PC tout en demandant une expertise qui soient la plus juste quant à la valeur d'un patrimoine : or, il n'est pas envisageable de faire porter à une société d'investissement le poids de l'identification et de la structuration d'un collectif de parties prenantes capables de qualifier le PC du point de vue de son intérêt à une échelle régionale ou nationale, voire au-delà. En Guinée, le patrimoine culturel identifié, l'est donc uniquement par les communautés locales. On peut maintenant définir les valeurs mises en jeu par ces communautés.

2.4. Sites d'héritage culturel : échelle des valeurs et des usages

Il y a eu au cours des décennies passées une « ethnologisation » de la notion de patrimoine et on s'est intéressé de plus en plus aux sites et aux objets en tant qu'éléments d'un tout culturel ou communautaire, au sens et aux valeurs subjectives, à la notion de patrimoine immatériel. C'est dans ce mouvement qu'un patrimoine local et autochtone a commencé à être pris en compte. Pour définir ce qui pour les autochtones (dont les sociétés présentent bien souvent peu d'objets et de sites en tant que bâti) constitue un héritage culturel, il faut passer par différentes étapes.

L'ensemble de la problématique du patrimoine est lié aux valeurs que la ou les sociétés considérées attribuent à certains objets, à certains lieux, à certaines pratiques. Ces valeurs dépassent largement ces objets et ces lieux qui sont précisément d'une importance patrimoniale parce qu'ils renvoient, symbolisent, concentrent ou expriment des valeurs sociales et culturelles transversales aux sociétés, communautés ou cultures considérées. L'identification de sites patrimoniaux demande par conséquent d'effectuer une première approche compréhensive de ces valeurs.

Deux ensembles de valeurs sont associés habituellement au patrimoine :



- D'une part un premier ensemble de valeurs qui se rapportent à l'histoire, la mémoire, l'authenticité, etc. ;
- D'autre part les valeurs qui sont associées à l'esthétisme et à la beauté.

Ces valeurs concernent en fait le plus souvent des objets.

En Guinée, mis à part quelques cas particuliers, les communautés n'ont que peu d'objets durables et n'ont de fait que peu d'intérêt envers le patrimoine en tant qu'objet historique. Pour autant, la dimension historique n'est pas totalement absente des valeurs associées au patrimoine. Quant à l'esthétisme, c'est une valeur qui est presque totalement absente. En fin de compte, la particularité de l'approche du patrimoine en Guinée est d'attribuer une place prépondérante à des valeurs qui sont dans d'autres aires culturelles caractérisées de « latentes » ou de marginales (Heinich, 2009) : il s'agit des valeurs qui renvoient à l'usage ou à la fonction des objets ou des sites patrimoniaux.

Les sites d'héritage culturel sont majoritairement des cimetières et des sites de résidence de génie : ils sont étroitement liés à la notion d'ancestralité, à des conceptions animistes, et à une économie rituelle du sacrifice. Globalement, ce qui fait valeurs ici est essentiellement un usage de ces sites en tant qu'ils permettent une relation avec des entités surnaturelles. De ces relations à des génies et à des ancêtres, les hommes trouvent des capacités ou des limitations dans leurs actions. On différenciera cependant les deux entités : les ancêtres et les cimetières où ils reposent, possèdent une composante matérielle qui pose problème : maltraiter des os revient à maltraiter des ancêtres et donner une orientation négative à la relation entre les vivants et les morts.

Quoi qu'il en soit, les sites de PC relèvent d'un usage et d'une valeur très localisés, se plaçant avant tout au niveau du village ou au maximum de quelques villages, et l'intérêt, pour les parties prenantes que sont les villageois, est l'usage de ces sites ainsi que les représentations culturelles allant avec ces usages. La qualification d'un intérêt patrimonial relevant des domaines historique, artistique, ou encore paysager, telle que la norme NP8 de la SFI propose de qualifier le patrimoine, ne fait pas partie des critères des parties prenantes détentrices que sont les communautés. Notre étude différencie donc dans le présent rapport et dans les fiches, ces deux approches du PC de la zone.

2.5. Entrepreneuriat en patrimoine et intrusion

Tout patrimoine culturel implique deux réalités qu'il faut prendre en compte : le phénomène d'entrepreneuriat en patrimoine mené par les communautés, et l'intrusion que représente la prise en compte du PC de la part d'un projet, et envers les communautés.

Entrepreneuriat en patrimoine

La logique patrimoniale, d'autant plus lorsqu'elle prend place dans un cadre où la valorisation débouche sur des formes de gains ou de compensations, stimule des actions dites d'« entrepreneuriat en patrimoine ». Des acteurs propriétaires peuvent survaloriser un patrimoine (par exemple augmenter la valeur d'un sacrifice à faire comme mesure de mitigation) ou encore, des acteurs non-propriétaires, revendiquer une relation particulière avec un patrimoine. L'entrepreneuriat en patrimoine peut aussi amener des acteurs à générer la création *ex nihilo* de patrimoine culturel, ou encore des formes de concurrences entre parties prenantes. Il est difficile de mesurer un tel phénomène et de l'anticiper pour tous les sites, mais il est connu pour être limité en Guinée. Il ne faut de plus pas le confondre avec une dynamique propre à certains sites patrimoniaux que sont les résidences de génies, dont les communautés peuvent réactualiser l'usage ou changer les formats de sacrifice, dans l'objectif de favoriser la relation avec Rio Tinto Simfer, par exemple dans le cadre d'attente liées à l'emploi. Il s'agit dans ce cas d'utiliser les génies d'une manière tout à fait coutumière, afin de s'approprier un contexte nouveau, favorablement.

Le principe d'entrepreneuriat doit surtout pousser Rio Tinto Simfer à prêter attention aux formes de concurrence qui peuvent induire des conflits entre des groupes sociaux. Les sacrifices qui seront à réaliser comme mesure de mitigation, n'engageront pas de démesure, et il est préconisé de répondre aux conditions des communautés puisque ces sacrifices restent des mesures de mitigations à la fois définitives et peu coûteuses, créant une satisfaction des communautés qui se sentent respectées.

Intrusion d'acteur extérieur

Les patrimonialisations impliquent une intrusion d'un acteur extérieur, pour les détenteurs et gestionnaires, qui peut être vécue comme un type d'ingérence dans les affaires patrimoniales. Ainsi les autochtones¹ peuvent

¹ « Autochtones : Peuples, communautés et nations déclarant avoir un lien historique et des affinités culturelles avec les sociétés endémiques de leur région, qui se sont développés avant le contact avec les civilisations occidentales. Divers termes font référence aux communautés autochtones : tribus, aborigènes, Premières Nations et, de façon plus exacte, le nom qu'elles s'attribuent dans leur propre



refuser de voir Rio Tinto Simfer venir investir les relations entre humains et génies ou encore entre ces premiers et les ancêtres (cimetières). L'intrusion signifie que le patrimoine culturel, s'il peut être compensé et faire l'objet de mesure de mitigation, invite les miniers à pratiquer le dialogue avec les communautés afin d'avoir une compréhension claire de ce que l'impact et la gestion d'un patrimoine impliquent pour les communautés, et la manière dont elles perçoivent la gestion forcée de leur PC, avec l'intervention d'une entité extérieure. L'intrusion rejoint l'intimité propre à tout patrimoine et la notion de secret qui s'applique particulièrement au PC des communautés en Guinée et sur la ZE. Il est donc préconisé de pratiquer le dialogue avec les communautés à propos du patrimoine : le dialogue permet de repérer un problème ou une sensibilité communautaire pour un site de PC spécifique, et il est plus globalement une approche des communautés qui peut se révéler payante à long terme, particulièrement lorsqu'elle est appliquée au PC.

Le PC constitue un objet sensible et il est ainsi un sujet de dialogue particulièrement intéressant avec les communautés. Rio Tinto Simfer peut s'appuyer avantageusement sur le PC pour en faire une opportunité de construction d'un dialogue positif avec les communautés, un dialogue sera ressenti comme une démarche respectueuse par les communautés et qui sera un atout dans les relations avec ces parties prenantes, comme le préconise le document « Dialogue avec les parties prenantes » (SFI 2007).

Dans tous les cas, l'étude du PC n'est pas à l'abris d'un refus de la part des communautés, de communiquer la totalité ou une partie des informations demandées.

2.6. Enquêtes et consultations pour la gestion

Si l'on parle d'« enquêtes » à propos du patrimoine culturel, l'approche que nous avons développée contient une part de consultation dès lors qu'il s'agit d'informer et de discuter avec les communautés des impacts et des mesures de mitigations envisageables dans le cadre de la construction.

Il s'agit ainsi d'initier un processus consultatif visant à définir les mesures de mitigation. Il devra être poursuivi par le département communautaire de Rio Tinto Simfer afin d'aboutir à définir et valider avec les communautés les mesures de mitigation à mettre en œuvre avant la construction. Les consultations que nous avons menées définissent plus ou moins les mesures de mitigation envisagées, puisque les communautés ne peuvent pas toujours livrer, dans le cadre d'une première consultation, les mesures de mitigation qu'elles envisagent ou encore les détails techniques de ces mesures.

En conséquence, nous livrons dans les fiches PC de l'Annuaire, le stade atteint par la consultation du point de vue de la définition des mesures de mitigation, et indiquons l'étape ou les étapes qui doivent suivre lors des consultations qui seront menées par Rio Tinto Simfer.

2.7. Intimités et secrets du PC : une gestion spécifique des informations

Tout patrimoine culturel vivant appartenant à des groupes sociaux et des personnes constitue une réalité intime de leur vie sociale et politique, et de leur identité. Ainsi les informations sur un patrimoine culturel ne peuvent pas être gérées comme des informations neutres. De plus, au-delà de l'intimité, les sites et les pratiques culturels en Guinée, peuvent être secrets.

Certains lieux et certains contenus en particulier font l'objet d'une mise en secret : ils abritent des connaissances et des savoir-faire qui sont maintenus secrets pour certaines parties de la société, sur un principe d'initiation ou d'appartenance. Il s'agit de classes d'âge ou encore de groupes spécifiques de la société, telles les castes d'artisans, ou les confréries de chasseurs.

Enfin, la structure politique coutumière d'un village, dont les premières institutions sont les lignages, met en jeux des pratiques et des connaissances rituelles secrètes qui ne sont pas partagées, ou qu'en partie, entre les lignages et qui impliquent les relations politiques et rituelles entre les lignages.

En conséquence toute donnée sur le patrimoine culturel doit être manipulé avec précaution et les informations détenues dans ce rapport et dans les fiches (voir l'Annuaire des sites PC), doivent ainsi faire l'objet d'une gestion spécifique : accès limité à certains usages et usagers, communication partielle des informations selon les usagers, etc. Un plan précis de gestion des informations doit être élaboré par le département communautaire.

langue. (...). Leur forte affiliation culturelle aux terres ancestrales et à l'eau constitue la principale source de conflits avec les sociétés qui exploitent les ressources » - Guide pratique pour la gestion du patrimoine culturel dans le travail auprès des communautés chez Rio Tinto Simfer.

2.8. Consultations et dialogue avec les parties prenantes

Les consultations visant à discuter avec les communautés des solutions de mitigation envisageables, constituent une partie des enquêtes menées. Il appartient aux communautés de proposer ces solutions. Dans le cadre du recensement et de la connaissance des sites patrimoniaux, et particulièrement de l'élaboration du plan de gestion qui doit en découler, la notion de dialogue avec les communautés prend tout son sens. La SFI prône à travers l'expression de « dialogue avec les parties prenantes » la mise en place d'« un processus plus large, plus inclusif et ininterrompu entre une entreprise et ceux en mesure de subir un impact potentiel couvrant une large gamme d'activités et d'approches et ce, sur toute la durée du projet. » Ce principe du dialogue implique pour Rio Tinto Simfer, par l'intermédiaire de son département communautaire, de favoriser « la transparence et la transmission des informations », afin de créer « de bonnes relations avec les parties prenantes », une gestion qui est « un prérequis en termes de bonne gestion des risques ».

Dans la mesure où la mise en œuvre de bonnes relations demande du temps, et que « la plupart des caractéristiques définissant de bonnes relations, comme la confiance, le respect mutuel, la compréhension, sont intangibles », l'approche proactive à travers la mise en œuvre de consultations précoces et efficaces, est préconisée. Cette approche globale du dialogue communautaire appliqué au PC, permettra d'enclencher dès le départ un échange visant à définir au mieux sur le cours terme, les principes de gestion des sites de PC. Sur le long terme, la satisfaction des communautés quant à la bonne gestion des sites PC durant la phase de construction deviendra un « capital » sur le plus long terme.

2.9. Types de patrimoine culturel matériel et problématique d'atténuation des impacts et de gestion

Les normes édictées par la SFI déclinent le patrimoine culturel vivant (PCV) matériel en différents types auxquels correspondent différentes mesures. En effet, du point de vue de la SFI, l'objectif global des études consacrées au patrimoine culturel est « *de préserver et de protéger le patrimoine culturel en évitant, en réduisant, en restaurant, si possible, et dans certains cas en indemnisant les impacts négatifs potentiels des projets sur le patrimoine culturel* » (Norme de performance 8, note d'orientation n°1). Il est précisé que « *le client identifiera et protégera le patrimoine culturel en veillant à l'application des pratiques reconnues au plan international consistant à protéger le patrimoine culturel, à l'étudier sur le terrain et à l'étayer par des documents* » (note d'orientation n° 10). Pour ce faire, il est stipulé que « *le client consultera les Communautés affectées afin d'identifier le patrimoine culturel important et incorporera, dans son processus de prise de décisions, les points de vue des Communautés affectées au sujet de ce patrimoine culturel* » (note d'orientation n°15).

Les différents types de patrimoine culturel matériel reconnus par la SFI sont les suivants :

- Le patrimoine culturel reproductible ;
- Le patrimoine culturel non reproductible ;
- Le patrimoine culturel essentiel ;
- Le patrimoine fortuit².

Sur la zone minière nous avons relevé essentiellement du patrimoine catégorisable dans la première catégorie, « **culturel reproductible** » : il s'agit de résidences de génies qui sont re-localisables en un autre lieu sans qu'aucun élément matériel ne soit à déplacer. En second lieu, quelques sites relèvent du « patrimoine culturel non reproductible » comme des tombeaux ou des tombes isolées qui ne peuvent, pour les communautés, faire l'objet d'un déplacement. Dans ces cas, les mesures d'atténuation consistent en la protection du lieu par le biais d'un aménagement qui permet aux communautés de continuer d'accéder aux sites où elles pratiquent des rituels.

En conséquence du caractère immatériel du patrimoine, il s'agit bien à travers ces mesures d'atténuation ou de compensation physiques des sites d'offrir la possibilité pour les communautés de poursuivre leurs pratiques et pour la plupart des sites représentés, de continuer à entretenir la relation qu'elles ont avec des génies. Pour cette raison, les procédures de concertation sont essentielles car seules les communautés sont à même de prescrire les bons traitements et la bonne gestion des sites en tenant compte des différentes dimensions immatérielles incorporées dans les sites.

² Le tableau intitulé « Types de patrimoines et normes SFI associées » livré en annexe 2 présente ces différentes catégories de patrimoine culturel ainsi que les mesures d'atténuation des impacts qui devront y être associées, selon les normes édictées par la SFI.

2.9.1. Remarques sur l'inscription de pratiques vivantes en patrimoine : évolution / suivi-évaluation

La gestion des sites va avec un suivi des actions de préservation du patrimoine engagées par Rio Tinto Simfer. Les informations sur les sites contenus dans les fiches, montrent que ce patrimoine est bien vivant et soumis à des changements. Des sites autrefois utilisés par les Toma le sont maintenant par les populations résidentes d'origines Mande. D'autres ont vu leurs usages abandonnés par les générations récentes du fait, par exemple, de leur adhésion à l'Islam, de la mort d'un vieil homme, d'un simple déménagement ou encore, du changement du statut juridique et de propriété d'un territoire (forêt classée, concession minière).

En effet, les changements de modes de vie et les flux migratoires induits par le contexte minier influent et influenceront sur les pratiques des communautés sur ces sites. À Moribadou, un site de génie situé il y a quelques années en bordure du village, est actuellement au centre de celui-ci. La population native est devenue très minoritaire et ce site, qui faisait l'objet de sacrifice pour le bien-être du village, est de moins en moins en usage actuellement. Dans ce même village, les pratiques rituelles autrefois observées sur les sites qui se trouvent sur le mont Simandou ont été interrompues il y a une dizaine d'années en raison de la mise en réserve de cette future zone d'exploitation.

La préservation des sites et du patrimoine immatériel, c'est-à-dire la continuation dans le temps des pratiques telles qu'elles ont été observées en 2015 et en 2022, sous prétexte de préservation du patrimoine, ne peut constituer un objectif à atteindre. Le patrimoine vivant renvoie à des pratiques et des valeurs qui évoluent dans le temps et leur préservation consiste à garantir aux communautés la possibilité de continuer des pratiques vivantes, si elles le souhaitent. Les dispositifs de suivi-évaluation de la conservation du patrimoine culturel doivent tenir compte de cette **totale liberté des communautés à décider de la continuité de leurs pratiques**.

2.9.2. De la protection à l'encouragement de pratiques non souhaitées par Rio Tinto Simfer : respect du patrimoine, respect des droits de l'homme

La protection permet la continuation des pratiques. Elle ne doit pas, par contre, l'encourager lorsque ces pratiques ne sont plus souhaitées par les populations et aussi lorsque ces pratiques ne s'inscrivent pas dans une éthique approuvée par Rio Tinto Simfer. Dans le cas des sites d'initiation des femmes, la préservation des pratiques rituelles peut entrer en contradiction avec les attentes et standards internationaux, que Rio Tinto Simfer souhaite respecter, en faisant perdurer la pratique de l'excision, qui va à l'encontre de droits humains fondamentaux.

Les sites dits « d'initiation des filles » - identifiés à Wataféredou 2 sur la zone minière en 2015, en bordure de l'emprise, en 2022, ou dans des villages périphériques étudiés - n'entrent pas en contradiction avec les standards internationaux. En effet, les sites présentés comme « d'initiation », n'ont, en fait, que peu à voir avec des initiations complètes, qui incluraient différents « programmes » dont les actions chirurgicales d'excision. Ces sites sont plutôt des espaces de forêt qui permettent pour un temps très limité d'isoler les jeunes filles du reste de la société. Le plus souvent variant d'une initiation à l'autre, ces sites ne sont pas considérés comme ayant une valeur patrimoniale importante puisqu'ils sont remplaçables par un autre lieu, à condition d'en conserver certaines caractéristiques, comme par exemple la présence d'une rivière. Par conséquent, ces lieux ne sont pas à protéger puisque qu'un site de remplacement est facilement identifiable par les communautés.

À noter toutefois que lorsqu'une zone d'initiation serait utilisée pour l'excision et que celle-ci se retrouve détruite, alors il est fort probable que les communautés aillent chercher un autre lieu pour cette pratique. Dans ce cas précis, Rio Tinto Simfer ne souhaite pas encourager, au-delà du souhait des communautés, les initiations des filles et, à travers la protection de ces sites, une pratique qui irait à l'encontre des droits humains fondamentaux.

Dans la même logique, nous attirons l'attention sur le fait que pour les sites d'initiation féminine, il ne faut pas amalgamer l'acte de l'excision avec le reste des contenus initiatiques (chansons, danse, instruments de musique rituels), et penser que l'ensemble des contenus aboutissent à l'excision. On a en effet observé ailleurs ou en Guinée, la continuité des pratiques initiatiques, débarrassées d'actes qui vont à l'encontre des droits humains fondamentaux. Autrement dit, Rio Tinto Simfer peut soutenir les sites initiatiques et les pratiques associées sans soutenir nécessairement l'excision. À l'inverse, un travail de sensibilisation porté par les communautés peut se mettre en place, en toute cohérence avec ces droits. Des ONG peuvent accompagner Rio Tinto Simfer à travailler en ce sens, tout comme INSUCO, chaque organisation détenant des connaissances et compétences spécifiques pour ce type d'action communautaire.



2.10. Impact et gestion des sites : généralités sur la Guinée et l'espace Malinké

Avant tout il faut rappeler que les consultations menées à propos des traitements ont été brèves, et qu'elles sont souvent les premières sur le sujet, face à des communautés souvent non informées des impacts à venir. En conséquence elles n'expriment pas toujours un point de vue final sur les traitements. Les informations restent indicatives à deux fins :

- Permettre à Rio Tinto Simfer d'avoir une première visibilité sur l'ampleur des démarches à mener (nombre de sites, type de traitement, durée estimée, actions à mettre en œuvre, etc.) ;
- Permettre à Rio Tinto Simfer de poursuivre la démarche de consultation face à des communautés informées et en phase de décision ; avoir une trame commune avec les communautés pour relancer au plus tôt les consultations.

Ces démarches de concertations à poursuivre par Rio Tinto Simfer sont détaillées dans le PGPC.

Les enquêtes 2022 ont permis d'identifier les traitements pour un certain nombre de sites, sur lesquels des consensus villageois ont été validés. Pour un nombre limité de sites, une consultation complémentaire est requise, qu'elle soit entre Parties Prenantes Communautaire (PP communautaire) ou auprès du génie résident (majorité des cas), préalable à une décision communautaire consensuelle. Il faut alors se référer à la partie « prochaines étapes » de la fiche-sites pour savoir à quelle étape de d'identification de la mitigation s'est arrêté le processus d'enquête.

2.10.1. Sites à génies : une gestion simple à l'exception de cas spécifiques à prendre en compte

Nous présentons ci-dessous les modalités de gestion qui prévalent habituellement dans l'ensemble de la zone Malinké, et qui sont celles que nous avons rencontrées sur les ZE 2022. Ces généralités sont basées sur la connaissance approfondie des experts INSUCO sur la Guinée, depuis 2010.

2.10.1.1. Avec rituels

Les sites à génie avec rituel, des sites patrimoniaux pour l'usage : Ces sites sont les lieux de vie d'un ou de plusieurs génies, identifiés par la communauté et en rapport avec elle. En effet, ces sites ont été identifiés comme résidence de génie et une relation existe entre certains membres de la communauté (un individu, un lignage, un individu précis d'un lignage, toute personne auprès de laquelle le génie se manifeste) et le/les génie(s) résidant. Un pacte a été passé et une relation s'est nouée, incarnée par la pratique de rituels, d'offrandes et de sacrifices d'animaux en général sur le lieu de résidence du génie. Les échanges et le dialogue se font dans l'immense majorité des cas au travers des rêves. Ces sacrifices et pratiques rituelles ont pour but de demander au génie d'exaucer des vœux et souhaits exprimé lors des rituels par les officiants du site. C'est lors du pacte initial et du premier sacrifice inaugurant la relation que sont décrits les « services » que peut apporter le génie à la communauté : protection du village, réussite et protection dans les activités entreprise (pratiques agricoles, chasse, recherche d'emploi, etc...), protection contre les maladies, l'infirmité et les « maladies de génie » (crise de folie, état de transe, mutisme/surdité/paralysie soudaine, cas « psychiatriques ») et les attaques d'autres génies « méchants » sur la communauté. Les services rendus par les génies dans le cadre de leur relation avec les humains sont nombreux et peuvent varier selon la nature du génie et/ou du pacte noué originellement. C'est la relation avec le génie et les bénéfices qu'en retire la communauté qui font patrimoine (immatériel).

Traitements retenus par les communautés : Il s'agit exclusivement de réaliser des sacrifices. Lorsqu'il y a incertitude sur le type de traitement, l'expérience montre qu'il s'agira de sacrifices.

Destruction : La destruction concerne le lieu matériel. C'est la destruction du lieu qui implique le déménagement des génies. Les sacrifices visent un accord avec le ou les génies, pour détruire leur habitat. Humains et génies sont impactés et relocalisés. L'impact et la destruction d'un site signifie donc le plus souvent la fin de la relation et de l'usage du ou des génies.

Reproduction : Le patrimoine consiste en la relation à un ou des génies, et l'usage de cette relation est le plus souvent lié à un territoire (ressources, groupe territorial villageois). En conséquence, la reproductibilité d'un site à génie n'est pas à prendre en compte : on considère que le lien peut être rompu : s'il est d'accord pour quitter les lieux après un sacrifice, le génie se trouvera lui-même un autre lieu d'habitation ; la relation des deux parties est maintenant caduque, dans la plupart des cas mais selon la nature des relations entretenues entre le(s) responsable(s) du site et le génie, elle peut perdurer sur un autre lieu de vie du génie (cf. continuité des pratiques ci-dessous).

Continuité des pratiques : Sur certains sites, les communautés peuvent préciser vouloir continuer à bénéficier de l'usage et de la relation d'un génie. Dans ce cas il y a une forme de reproduction du site, qui est assumée par les communautés qui s'accordent avec les génies pour "reprendre contact" à partir d'un lieu nouveau. Ou encore, selon les communautés, c'est le génie qui indiquera le lieu où la communauté pourra venir lui faire des sacrifices, comme cela s'est passé lors du premier contact, le plus souvent (avec les rêves principalement). Rio Tinto Simfer n'est pas concerné par cette continuité, qui n'implique pas la reproduction d'un site.

Baisse d'usage / abandon : L'abandon ou la baisse de fréquence d'usage n'impliquent pas de différence de fond dans les traitements / mitigations. Mais des différences s'observent quant à l'importance accordée au site par la communauté et l'inquiétude face à l'impact et au traitement. Cependant, la différence n'est pas toujours vraie, les sites à génies, même abandonnés, restent importants pour les gens, qui savent qu'ils peuvent être "réactivés" en cas de besoin, qui ont de plus une valeur patrimoniale car ils incorporent une part d'histoire de leurs ascendants et de la vie du village autrefois.

Consultations et financement des démarches : La première consultation a abouti à différentes étapes. De nombreux villages ont pu affirmer qu'un sacrifice est le traitement, et une part connaît les modalités du sacrifice de traitement. Un autre part ne connaît pas le sacrifice spécifique à faire pour le traitement. Il s'agit alors, soit de consulter les génies, et/ou de se consulter entre propriétaires et usagers des sites. Les consultations auprès des génies, qui font déjà partie de la gestion des sites, doivent être suivies par Rio Tinto Simfer ainsi qu'être financées (consultations impliquant des sacrifices).

2.10.1.2. Sans rituel

Il s'agit de cas particulier de sites à génies sans rituel, des sites à la limite du patrimoine culturel.

Sur ces sites, la présence d'un ou de plusieurs génies est avérée, souvent suite à de graves problèmes causés par ce génie : « attaques » du génie suite à l'intrusion des humains sur son lieu de résidence, ayant des conséquences graves pouvant aller d'une « maladie de génie » (état de transe, crise, mutisme, surdité, paralysie, crise de folie) à la mort. Ces lieux sont en général surtout considérés comme des endroits dangereux, « hantés » et reconnus comme tels suite aux accidents qui y ont eu lieu et sont restés présents dans la mémoire collective de la communauté.

Par leur nature dangereuse, ils ne sont pas valorisés comme « patrimoine » par les communautés. Le traitement et la mitigation du site consistera surtout à **éviter toutes représailles du génie**, proposés d'un point de vue « sécuritaire » par la communauté dans le but d'éviter les attaques du génie sur les travailleurs de Rio Tinto Simfer, et sur les membres de la communauté.

L'absence de rituel sur ces sites implique l'absence d'une relation, d'un « pacte » noué entre le génie résidant et les humains. Il n'y a donc pas de communication par le rêve, canal de communication le plus courant entre responsables d'un site et génie résidant de ce site. Cette absence de « moyen de communication » implique souvent le besoin de consultation d'un tiers, « spécialiste des génies et des forces surnaturelles », doté de moyens et techniques de divination lui permettant d'établir un dialogue auprès du génie. Il s'agit des Marabouts et/ou Karamoko, des « voyants » capable d'entrer en dialogue avec le génie résidant afin d'obtenir les informations sur les éléments nécessaires au sacrifice permettant de « déménager » un génie, par exemple.

Ces sites constituent des sites PC de plein droit du point de vue de l'animisme des communautés. Ainsi, certains lieux de résidence de génie avec pratique rituelle se retrouve parfois décrit comme un site hanté ou sans pratiques, le responsable ne souhaitant pas faire savoir au reste de sa communauté qu'il entretient ce type de pratiques.

Traitements retenus par les communautés : il s'agit de réaliser des sacrifices afin d'avoir l'accord du génie pour son déménagement, et pouvant aller pour la communauté, jusqu'à se prémunir d'une réaction violente de la part du génie. Le sacrifice est alors une protection.

Destruction : La destruction concerne le lieu matériel. Comme il n'y a pas de relation préalable (« sans rituel »), la destruction du site implique le « déménagement » du génie, et la fin de la relation entre les humains et les génies, puisqu'elle n'existait que sous la modalité d'une cohabitation territoriale, impliquant ignorance ou méfiance. La nature dangereuse d'un génie sur un de ces sites peut parfois impliquer **l'indestructibilité du site**, bien souvent car il n'existe pas de moyens de communications avec le génie, donc pas de négociations possibles. Dans ces cas-là, la communauté préfère appliquer un principe de précaution visant à tout prix à éviter les représailles du génie.

Reproduction : Pas de relation entre les hommes et le/les génies matérialisée par des rituel d'offrandes et de sacrifices, donc pas de patrimoine immatériel à reproduire ailleurs. Il arrive parfois que les communautés nous disent être soulagée du départ prévu d'un génie, connu pour être particulièrement méchant par exemple.

Continuité des pratiques : Comme pour la reproduction du patrimoine, l'absence de pratiques rituelles évacue de facto cet enjeu.

Baisse d'usage / abandon : Il n'y a pas « d'usage » sur ces sites, plutôt « des victimes du génie » qui auraient violé un interdit malgré elles. En termes de reproduction du patrimoine, l'absence de pratiques rituelles évacue de facto cet enjeu.

Consultations et financement des démarches : L'absence de relation entre les hommes et le génie peut dans ces cas impliquer le besoin pour la communauté de consulter un praticien coranique, marabout (karamoko, qui est le terme d'usage en Guinée, provenance des langue mandé ; de *kara*, écrire ou lire, et *moko*, personne) ou un « spécialiste des génies », « voyant » ou « féticheur », afin de pouvoir établir un dialogue avec le génie résidant et obtenir les éléments du « sacrifice de traitement » du site.

2.10.2. Sites religieux : le patrimoine le plus sensible à gérer, les cimetières ou les tombes isolées et les morts

Dans les fiches sites des cimetières, les communautés expriment leurs inquiétudes devant les risques d'impacts portant sur les cimetières. Les traitements avant travaux et la gestion des cimetières doivent être envisagés avec le temps et les consultations nécessaires.

Les communautés sont bien en mal de choisir un traitement, car aucun n'est totalement satisfaisant à leurs yeux. Cependant, elles appliquent un principe récurrent : celui de ne pas porter atteinte aux tombes et aux ossements, atteinte conçue comme portant directement sur les morts ou ancêtres, ayant pour résultat de les malmenier. Cette perspective heurte la sensibilité des communautés au plus haut point, et le sentiment de mal considérer les morts, sinon la culpabilité, nourrit la perception de risques que les vivants encourent. Autrement dit, la décision est difficile pour les communautés et Rio Tinto Simfer doit accompagner au plus près, par des informations techniques claires et par du temps de consultation, les communautés. Procéder ainsi, c'est s'assurer une satisfaction à long terme des communautés.

Traitements retenus par les communautés :

- Le recouvrement ou le remblaiement, consistant à recouvrir le cimetière d'une chape de ciment ;
- La protection du cimetière par clôture, avec la possibilité d'y accéder (tout en cessant d'y faire les enterrements).

Dans les deux cas, la mesure de mitigation est associée à la réalisation de sacrifices religieux et de prières.

Les variantes sont ensuite les composantes suivantes :

- Pour le recouvrement : marquage du cimetière pour indiquer où il se situe ; création d'un nouveau cimetière clôturé ;
- Pour la protection par clôture : accès possible au cimetière (qui n'est plus en usage pour les enterrements, mais pour toute autre pratique) ; marquage du cimetière pour indiquer où il se situe ; création d'un nouveau cimetière clôturé.

Destruction : La destruction sans autre processus de protection mais associée à des prières et un sacrifice religieux, est une solution rare. Elle concerne presque exclusivement des anciens cimetières. Nous n'avons pas parlé de destruction dans les fiches lorsqu'il s'agit de faire un remblaiement puisque les communautés considèrent que le remblai est une forme de protection des restes humains des morts face aux impacts.

Reproduction : La reproduction s'applique à la mesure de mitigation consistant à déplacer les tombes d'un cimetière. La reproduction ne s'applique pas aux demandes que font certaines communautés de créer un cimetière nouveau clôturé suite à une mesure de protection ou de remblaiement puisqu'il ne s'agit pas de reproduire en le déplaçant, le site impacté.

On doit insister sur le fait que le traitement des cimetières par excavation est une mesure de mitigation **risquée** pour Rio Tinto Simfer. Elle implique un travail de consultation et d'encadrement par les communautés, de l'action. Elle implique aussi le recours à des spécialistes de ces opérations qui puissent opérer en finesse, comme les normes le stipulent. Les précautions à prendre seront nombreuses, en amont et pendant l'opération. La mise en œuvre sera longue. Cette mesure est de plus quasiment jamais évoquée par les communautés comme une solution acceptable.

Continuité des pratiques : Les communautés souhaitent parfois avoir une continuité de pratique sur les cimetières, et optent pour leur **sauvegarde par clôture**. Elles demandent ainsi de pouvoir conserver un accès à leur cimetière. Selon les cas (cimetière au milieu d'une zone d'activité minière, cimetière accessible sans danger par les communautés, etc.) la continuité de pratiques d'enterrement peut ou non être envisagée.



L'accès pour des prières et demandes (cf. le chapitre plus haut) doit être toujours possibles, y compris en considérant des contraintes d'accès (moments, etc.).

Abandon : Il n'y a pas de différence de fond entre les cimetières en usage et les anciens cimetières, mais une logique à prendre en compte : plus un cimetière abrite des morts anciens, plus il y a une forme de détachement de la part des communautés et l'acceptation de mesures de mitigation plus rapidement, qui consiste en un remblaiement voire la simple destruction après prières et rituels.

Consultations : Les communautés ne se prononcent pas toujours pour un traitement de leur cimetière. Rio Tinto Simfer doit relever les cimetières pour lesquels les mesures de traitement sont **inconnus**, afin de mettre en place des consultations au plus vite, avec des échanges concernant des informations sur les impacts et des informations sur les mesures de mitigation possibles.



3. Cadre juridique et norme de performance de la SFI

3.1. La SFI comme cadre le plus contraignant

Le cadre spécifique qui fait référence pour la prise en compte du patrimoine culturel et l'établissement du PGPC est celui de la Norme de performance 8 de la Société Financière Internationale (SFI). Les patrimoines culturels étant variés en nature, la Norme 8 de la SFI est adaptée au contexte guinéen, et à la nature du patrimoine culturel immatériel (PCI) villageois. Si d'autres cadres légaux et normes sont significatifs, le Standard 8 de la SFI est le plus contraignant.

En ce qui concerne le cadre législatif guinéen du patrimoine culturel (PC), les exigences sont fondées principalement sur la loi L /2016/063 du 09 novembre 2016 qui fixe le régime juridique de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel national. Au-dessus de cette loi se trouve la charte de la transition qui fait office de constitution en attendant l'élaboration d'une nouvelle constitution et qui consacre le devoir de respect et de protection du patrimoine national (dont le patrimoine culturel) parmi les libertés, devoirs et droits fondamentaux garantis par l'État. D'autres textes clés font également références directement ou indirectement au patrimoine culture comme le Code Foncier, le Code minier et le Code de l'Environnement.

La Norme de performance 8, définit par l'expression de patrimoine culturel : « (i) les formes matérielles de patrimoine culturel, notamment les objets matériels, meubles ou immeubles, biens, sites, structures ou groupes de structures présentant une valeur archéologique (préhistorique), paléontologique, historique, culturelle, artistique et religieuse ; (ii) les caractéristiques naturelles uniques ou les objets matériels qui incarnent des valeurs culturelles, tels que les boisés, les rochers, les lacs et les chutes d'eau sacrés ; et (iii) certains cas de formes culturelles immatérielles qui sont proposées pour servir à des fins commerciales, telles que les savoirs culturels, les innovations et les pratiques des communautés incarnant des modes de vie traditionnels ». L'ensemble des sites recensés s'inscrit donc dans cette définition du PC, PCI et PCM.

La Norme de performance 8 de la SFI invite à « protéger l'héritage culturel contre les impacts négatifs des activités des projets et soutenir sa conservation ». La SFI entend par héritage culturel toutes « les formes tangibles d'héritage culturel, notamment les biens tangibles et les sites présentant une valeur archéologique (préhistorique), paléontologique, historique, culturelle, artistique et religieuse et les caractéristiques environnementales naturelles uniques qui incorporent des valeurs culturelles, tels que les bois sacrés » (SFI, 2012).

La SFI précise dans des Notes d'orientation que « le client identifiera et protégera le patrimoine culturel en veillant à l'application des pratiques reconnues au plan international consistant à protéger le patrimoine culture, à l'étudier sur le terrain et à l'étayer par des documents » (Note d'orientation n°10).

Pour ce faire, outre le recours à des spécialistes de ce patrimoine culturel (anthropologues notamment) « le client consultera les communautés affectées afin d'identifier les patrimoines culturels importants et incorporera, dans son processus de prise de décisions les points de vue des communautés affectées au sujet de ce patrimoine culturel » (Note d'orientation n°15). La Note d'orientation n°7 rappelle que « le client doit solliciter les connaissances et l'avis d'experts locaux ou internationaux, des autorités publiques et des membres des communautés locales. Le savoir des communautés locales est particulièrement déterminant pour identifier un patrimoine culturel qui pourrait être lié, de façon non visible pour les étrangers, à l'environnement naturel. »

Enfin, la NO13 de la NP8 rappelle que le paragraphe 19 de la Norme de performance 1 stipule que « le processus d'identification des risques et des impacts consistera en une préparation, par des professionnels compétents, d'une évaluation et d'une présentation adéquate, exacte et objective desdits risques et impacts. Dans le cas des projets présentant des impacts négatifs potentielles ou des questions techniques complexes, les clients peuvent être amenés à recourir à des experts externes qui les aideront dans le processus d'identification des risques et des impacts ». On doit considérer que les impacts doivent être aussi définis par les parties prenantes lorsque celles-ci sont les seuls acteurs à pouvoir expliquer en quoi la part immatérielle de leur PC peut être atteinte. Dans le présent rapport, nous expliquons en conséquence en quoi consiste le PCI afin de mieux saisir le point de vue local des impacts.

3.2. Qualification des sites de PC par la NP8 et applicabilité à la ZE

Les normes édictées par la SFI qualifient le PC au regard de critères de reproductibilité et d'importance en différents types auxquels correspondent différentes mesures d'atténuation en cas d'impact. Les différents types de patrimoine culturel matériel reconnus par la SFI sont les suivants :

- Le patrimoine culturel essentiel ;
- Le patrimoine culturel reproductible ;
- Le patrimoine culturel non reproductible ;
- Le patrimoine fortuit.

3.2.1. Patrimoine essentiel

Pour la SFI (NP8), le patrimoine culturel essentiel « comprend l'un ou les deux types de patrimoine culturel suivants : (i) le patrimoine culturel reconnu sur le plan international des communautés qui utilisent ou qui ont, de mémoire d'homme, utilisé de longue date ce patrimoine à des fins culturelles ; et (ii) les zones de patrimoine culturel protégées au plan légal, notamment celles que les gouvernements hôtes proposent de classer comme telles ».

Comme nous l'avons dit en introduction à propos des limites de la NP8 de la SFI, le patrimoine recensé habituellement en Guinée et sur la zone des permis de Rio Tinto Simfer, est avant tout un patrimoine local et reconnu par les seules parties prenantes communautaires usagères et détentrices. La catégorie de PC essentiel n'est donc pas applicable pour l'ensemble des sites PCI. La question se pose pour les sites PCM, dont ceux qui renvoient à une histoire régionale voir nationale.

Comme précédemment expliqué, il n'y **pas d'institution internationale ni nationale** qui reconnaisse le patrimoine de la ZE au travers d'une **classification légale**, ni même le qualifie. Autrement dit, il n'y **pas de PC essentiel sur la zone d'étude**.

Le patrimoine culturel essentiel pourra être pris en compte dans le cadre d'études ultérieures et d'un programme de gestion du patrimoine culturel initié à plus long terme par Rio Tinto Simfer en relation avec les institutions d'État. Voir sur ce point le PGPC.

3.2.1. Patrimoine reproductible et non reproductible

La reproductibilité n'est pas toujours simple à appréhender alors même que le type de site principal, qui est la catégorie de site à génies, constitue un patrimoine immatériel en tant que relation à des génies. Les pratiques sacrificielles n'ont pas de raison de continuer quand la relation cesse. Or, l'impact sur un site à génie, et le sacrifice de mitigation, fait que la relation entre la communauté humaine et le ou les génies, cesse. Autrement dit, pour les sites à génie, il n'y a pas de nécessité de reproductibilité.

Pour les cimetières, la reproductibilité d'un site implique l'excavation des tombes et le déplacement des ossements dans un autre lieu, ainsi, le cimetière est reproduit à l'identique. Cependant, cette mesure de mitigation est très majoritairement non choisie par les communautés qui ne souhaitent pas voir les ossements des ancêtres être malmenés, avec les risques qui en découlent pour ces communautés. Ici encore, la notion de reproductibilité est donc peu opérante.

Il en va de même pour les sites d'initiation qui dont le déplacement peut entraîner l'abandon des pratiques.

C'est dire que la quasi-totalité des sites de PCI ne sont pas reproductibles, sans que la conséquence constitue pour autant une perte.

3.2.2. Patrimoine fortuit

Le patrimoine fortuit n'a pas de qualification particulière, il s'agit d'un processus de découverte fortuite, duquel découle « une procédure de découverte fortuite qui doit s'appliquer lorsqu'un patrimoine est découvert par la suite » Aussi cette catégorie est celle traitée dans le cadre du Plan de gestion du patrimoine culturel (PGPC).

Mais, comme on l'a vu plus haut, le patrimoine en Guinée, ne fait pas l'objet de classification par des institutions et n'est donc pas qualifiable avant étude. De plus, les découvertes fortuites enclenchent une étude similaire à la présente : le patrimoine fortuit s'en trouvera alors qualifié.

Le tableau intitulé « Types de patrimoines et normes SFI associées » en Annexe 1 donne les définitions de ces catégories de patrimoine.

3.3. Définition du patrimoine culturel au regard des normes internationales

Le patrimoine culturel renvoie à des valeurs qui appartiennent à des sociétés et à des collectifs très variés. D'un point de vue méthodologique, la problématique principale lorsque l'on aborde des sociétés de type



animiste, tourne autour de la difficulté à faire coïncider la notion de patrimoine avec les valeurs et pratiques locales associées aux sites.

Ces derniers renvoient à des valeurs liées à l'ancestralité (pour les cimetières ou les tombes) ou encore à des pratiques (les sacrifices auprès de génies). Ces valeurs font partie d'une économie rituelle du sacrifice étendue à d'autres entités que les génies résidents d'espaces naturels. Les communautés souhaitent voir perdurer ces valeurs et pratiques dans le futur, qu'elles conçoivent comme un héritage venant du passé à transmettre dans le futur. Pour cette raison, les sites identifiés avec les populations peuvent s'inscrire dans la catégorie de patrimoine au sens où la Société Financière Internationale (SFI) les conçoit³.

3.3.1. Patrimoine Culturel Archéologique et Patrimoine Culturel Vivant

La SFI distingue deux grandes catégories de patrimoine culturel :

- Le PCA (Patrimoine Culturel Archéologique) : Le patrimoine culturel archéologique (PCA) n'est pas traité dans ce rapport et fait l'objet d'un rapport de gestion à part. Nous présentons ici uniquement les résultats des enquêtes relatives au patrimoine culturel vivant (PCV).
- Le PCV (Patrimoine Culturel Vivant) : Le patrimoine culturel vivant est défini dans la norme de performance 8 (traitant exclusivement du patrimoine culturel et accompagnés d'une note d'orientation) comme « (i) les formes matérielles de patrimoine culturel, notamment les objets matériels, meubles ou immeubles, biens, sites, structures ou groupes de structures présentant une valeur archéologique (préhistorique), paléontologique, historique, culturelle, artistique et religieuse ; (ii) les caractéristiques naturelles uniques ou les objets matériels qui incarnent des valeurs culturelles, tels que les boisés, les rochers, les lacs et les chutes d'eau sacrés ; et (iii) certains cas de formes culturelles immatérielles qui sont proposées pour servir à des fins commerciales, telles que les savoirs culturels, les innovations et les pratiques des communautés incarnant des modes de vie traditionnels » (Note d'Orientation n°1).

3.3.2. Patrimoine matériel et immatériel

La SFI distingue le patrimoine culturel matériel du patrimoine culturel immatériel. Les sites de patrimoine culturel sont identifiés comme appartenant au premier type à travers la matérialité d'un espace ou d'un élément naturel, d'un artefact. Ceci-dit, ils renvoient également à de l'immatériel, c'est-à-dire à un ensemble de connaissances qualifiées de traditionnelles, à des savoir-faire, des traditions orales, des techniques et des valeurs insérées dans un système de pensée transmis d'une génération à l'autre. En effet, les connaissances collectives et les systèmes de pensée (dits « immatériels ») sont souvent incarnés dans les manifestations matérielles d'une culture (par exemple, un cimetière, une mosquée, un lieu considéré comme sacré ou encore des performances de danse ou rituelles).

Il existe en Guinée d'autres réalités immatérielles non mentionnées, souvent peu prises en compte, alors même qu'elles nous semblent essentielles dans un contexte minier et dans le cadre de la gestion des sites. Les sites de résidence de génie, majoritaires en Guinée et dans la ZE, incorporent des réalités d'ordre sociopolitique.

Certaines relations avec des génies initient et font perdurer des alliances rituelles entre différents types de groupes sociaux plus ou moins vastes et localisés. Sur certains sites de la ZE, les officiants sont un lignage ou un village dit « de neveux » et non les « propriétaires » du site. Dans ces cas, un village « mère » qui a installé des étrangers à qui ils ont donné leurs filles en mariage, redouble ces alliances matrimoniales d'une alliance rituelle en « confiant » une partie de la relation à un génie et des gestes rituels, à ce lignage « neveu ». Les sites à génies sont donc au cœur de la fabrication des relations politiques entre lignages ou entre villages.

Autre aspect politique, les pratiques sacrificielles impliquent une relation à la terre et à un territoire (accès, « propriété », savoirs) et par-là des dimensions identitaires. Le lien rituel à des territoires est, plus que la propriété foncière, mémorisé. Il est un élément clé des identités et des revendications de positions sociales sur les échiquiers ethnique, clanique et lignager.

Pour l'ensemble des contenus immatériels incorporés dans les sites, les impacts affectant des objets physiques ou des espaces naturels (que sont les sites), sont indissociables de ces réalités politiques, identitaires et culturelles. Les rapports de force politiques et identitaires sont également influencés par les contextes économiques, à des niveaux d'autant plus larges que les enjeux sont importants.

³ La Société Financière Internationale a produit le texte le plus récent et le plus développé en ce qui concerne la protection du patrimoine culturel (« Cultural Heritage », en anglais, d'où est issu le terme français de « héritage/patrimoine culturel »). C'est donc principalement sur ce texte que nous nous appuyons.

3.4. Cadres légaux nationaux

Depuis 2016, le gouvernement s'est doté d'un texte de loi concernant le patrimoine culturel, la « loi L063 Relative à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national. » Ce texte fait suite au travail réalisé sur les politiques patrimoniales, synthétisé dans le document « La Nouvelle Politique Culturelle de la République de Guinée », faisant état de la politique culturelle et édictant les orientations ainsi que précisant de manière exhaustive les types de patrimoine à inclure, avec une liste de sites déjà identifiés. On ajoutera qu'une Feuille de Route est en cours de finalisation par la Direction Nationale du Patrimoine Historique (DNPH).

Ce travail et ces documents témoignent que les parties prenantes institutionnelles sont encore en phase d'initiation des politiques et qu'aucun programme, au niveau national, notamment relatif au recensement et à la classification du PC, n'est encore effectif à ce jour.

On tiendra cependant compte du texte de loi L063, notamment des points suivants qui y sont contenus, et qui impliquent que Rio Tinto Simfer, dans le respect de la Norme 8 de la SFI, réfère à ce cadre légal ainsi qu'aux institutions concernées :

- Titre III, Chapitre I, Article 11 : « peuvent faire l'objet d'un classement en totalité ou en partie, les monuments, les biens meubles et immeubles, les ensembles et les sites inscrits ou non dans l'inventaire prévu à l'article 8 ci-dessus dont la conservation présente un intérêt public du point de vue de l'archéologie, de la paléontologie, de la préhistoire, de l'histoire, de l'art ou de la science, de la littérature, de la technique, de l'ethnologie, de l'anthropologie, de l'esthétique, de la beauté naturelle ou de l'environnement. Sont également susceptibles d'être classés, les terrains qui renferment des stations de gisements anciens ».
- Article 12 : « la désignation de l'autorité compétente pour proposer ou prononcer le classement des biens culturels se fait par l'Arrêté du Ministre en charge de la culture. »
- Titre IV, Article 23 : il est institué un Conseil National de Protection, de Conservation et de Mise en valeur du Patrimoine Culturel dont la composition sera fixée par un Décret du Président de la République.
- Article 24 : le conseil est consulté sur : toute proposition de classement de monuments, ensembles et de sites, tout projet d'aliénation de ces monuments, ensembles et sites classés ; toute opération tendant à les détruire, déplacer, restaurer, ou modifier de quelque façon que ce soit.

Ce dernier article concerne explicitement la gestion des sites par Rio Tinto Simfer.

- Le Titre VII s'applique aux découvertes fortuites, et concerne les sites en usage, et plus encore les sites de type archéologiques
- Les chapitres concernant le PCI et sa sauvegarde, réfèrent ainsi au type de PC recensé sur la ZE :
 - Titre VIII, Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Le chapitre I définit le patrimoine, et mentionne les « domaines » concernés. Pour ceux qui représentent clairement le PCI recensé dans le cadre de l'étude Rio Tinto Simfer : « traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel » ; « pratiques sociales, rituelles et événements festifs » ; « connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ».
 - Le Chapitre II, définit la « sauvegarde » comme « les mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et informelle, ainsi que la revitalisation de différents aspects de ce patrimoine. » (Article 60) Cette sauvegarde commence par « l'inventaire de tous les éléments du patrimoine culturel immatériel. » (Article 61)
 - Les articles 63 à 66 encouragent diverses initiatives de sauvegarde, via des principes de conservation et de diffusions. Ils concernent directement des formes de valorisation culturelle qui font partie des prérogatives de Rio Tinto Simfer, selon la Norme 8 de la SFI, une fois ce cadre légal reconnu, et en lien avec les parties prenantes des institutions patrimoniales.

C'est sur la base de ce PCI, de ses domaines et des mesures de sauvegarde y afférents, que les institutions culturelles sont pleinement parties prenantes, et à consulter par suite de cette étude. Rio Tinto Simfer trouvera dans le PGPC les orientations qui prévalent en matière d'implication des Institutions patrimoniales, à commencer par la DNPH.



- Enfin, le Titre IX relatif aux missions des services de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine, Article 67, doit être pris en compte, dans la mesure où Rio Tinto Simfer peut avoir avec ces services, à participer à la mise en valeur de patrimoine découvert dans le cadre du projet. Ce sont notamment les rubriques c) sur la promotion d'institution scientifiques et techniques tels des musées, bibliothèques, ateliers, etc., d) sur les fouilles archéologiques, et la protection de certains de ces biens culturels, et f), qui concerne la publicité ou la valorisation culturelle à réaliser en cas de disparition de biens culturels.

Compléments :

La Feuille de route en constitution, devra être ajoutée à ces documents référents. Elle en précise les contenus et établit des programmes. Elle ajoute en outre la dimension communautaire, puisqu'elle développera l'intérêt de mener des actions de sauvegarde et de gestion du patrimoine culturel communautaire.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'une politique patrimoniale depuis 2016 a abouti à la ratification de plusieurs textes et conventions internationaux de l'UNESCO, qui doivent être pris en compte. A savoir :

- Promotion et Protection de la diversité des Expressions Culturelles, 2005 ;
- Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel, 2003 ;
- Sauvegarde du Patrimoine Culturel Subaquatique, 2001 ;
- Protection du Patrimoine Mondial Naturel et Culturel, 1972 ;
- Combattre le trafic illicite des biens culturels, 1970 ;
- Protection des biens culturels en cas de conflit armé, 1954.

Comme le rappelle l'UNESCO, ces Conventions culturelles, dont celles de 2005, de 2003, de 1972 et 1970 concernent plus spécifiquement le Projet Simandou, sont adoptées au niveau internationale et ratifiées par les pays. En pratique, lorsqu'un pays ratifie ces conventions, l'UNESCO s'assure que leur mise en œuvre est réelle et « inclusive » et adaptées aux contextes culturels nationaux. Ces conventions jouent donc un rôle indirect dans les politiques nationales, opérant comme un cadre d'orientation et d'application, en travaillant avec les pays, autant les communautés que les gouvernements, pour l'élaboration de cadres et de programmes liés à la vie culturelle, ceci, à travers de la sensibilisation, des activités opérationnelles, des programmes de renforcement des capacités.



4. Histoire et sociétés de la zone d'étude

Les rapports d'étude sur le PC réalisé par INSUCO incluent habituellement des enquêtes monographiques sur les villages, associées à une recherche bibliographique et complémentaire des monographies, sur le terrain, afin de réaliser un chapitre portant sur l'histoire générale de la ZE, incluant les mouvements de peuplement des différents groupes sociaux qui y résident (ethnies et clans) et l'histoire de ces groupes jusqu'à l'époque contemporaine.

En plus de faire partie des données PC en tant que telles, les informations collectées par ce travail historique permettent de déduire des caractéristiques sociales des sociétés présentes, de lire aussi les rapports sociaux entre des groupes et notamment les tensions ou les conflits, les risques.

Au-delà de la collecte de l'histoire de chacun des villages, lisible dans les monographies, un travail complémentaire de collecte de données sur l'histoire de la zone n'a pas été intégré dans les TDR de la présente étude, car Rio Tinto Simfer est engagé à mener des études complémentaires sur le PC, qui sont recommandées par INSUCO du fait de la présence d'impacts liés à l'envergure du projet et à sa durée.

Les historiques collectés des villages, la bibliographie consultée et notre connaissance anthropologique et historique de la ZE et de la Guinée, nous permettent de dire que :

- Les villages du Sud et de l'Ouest de la ZE constituent avec un groupe de villages plus étendu une zone frontière ou limite entre sociétés Mandés (représentés dans ces territoires Guinéens par les Malinkés et Koniankés) et sociétés forestières Tomas. Il s'agit d'une limite claire et significative dans le passé et le présent entre forestiers et Mandés ;
- Ces deux identités régionales, d'un point de vue historique et ethnologique, se sont mixées largement durant plusieurs siècles de proximité : les uns ont pris l'identité des autres, et de nombreux traits sociaux, techniques, religieux, politiques, ont été mis en communs, assimilés de part et d'autre, avec naturellement une influence importante des Mandés vers les forestiers. Des alliances nombreuses socialo-territoriales ont été réalisées entre ces deux blocs, notamment entre Malinkés et Tomas, à des échelles variées, et probablement autour de la ZE.
- Cette zone de rencontre, on doit le rappeler, a vu naître des sociétés forestières d'origine Mandé qui se sont constituées notamment par la migration vers le Sud d'anciens groupes Mandés installés bien antérieurement, de plusieurs siècles, à l'Empire Mandingue. On doit en effet rappeler que la langue Toma fait partie des langues Mandés, du groupe des langues du Sud, tel le « kpelle », avec certains groupes totalement inclus géographiquement dans la mosaïque des sociétés forestières « autochtones » non-Mandés. La zone de ce qui apparaît dans le présent, comme une zone frontière entre forestiers et Mandés, est une zone de mixture sociale et identitaire, autant entre des peuples Mandés qu'entre Mandés et forestiers.
- Les anciens groupes Mandés de première migration selon la chronologie de Brooks (1993), et qualifiés de « forgerons-commerçants », étaient venus du Nord au courant du premier millénaire chrétien, en suivant les fleuves et ils avaient trouvé sur place un sol riche en minerai de fer. La conquête Mandingue, qui va au fil des siècles utiliser l'islam comme facteur de soumission, va voir ces anciens groupes Mandés migrer vers le Sud, refusant la domination par d'autres clans Mandés mandingues, et le plus souvent s'opposant à l'islamisation. Ces poussées vers le Sud, notamment de gens qui deviendront Tomas, fait partie de l'histoire à la fois ancienne et récente, car elle s'est prolongée jusqu'à la fin de la colonisation, notamment dans le cadre des nombreux mouvements sociaux qui ont résulté de la création de l'empire de Samori Touré. Les historiques des villages parlent bien souvent d'une époque animiste récente, et de nombreuses violences guerrières, de fuites, etc., violences datant de Samori ou antérieures.
- On notera l'importance dans l'histoire Mandé (anciens Mandés et clans mandingues) du fer, comme une ressource exploitée par les premiers et une nécessité dans le cadre de la conquête par les seconds et jusqu'à récemment par Samori Touré, comme en témoigne les nombreux sites d'extraction du fer sur l'ensemble du massif du Simandou.
- Du point de vue des sites de patrimoine culturel, les zones frontalières sont le plus souvent des zones de conflits, de tensions, d'abandon de territoires. Il en résulte des sites de résidences de génies qui accompagnent cette histoire, réalisant des barrières occultes, devenant des lieux d'ancrage d'événements historiques que les traditions orales liées aux sites et aux génies rappellent. Ces lieux 'contiennent' l'histoire des territoires et disent les statuts d'autochtones et d'étrangers. Ainsi, connus de tous, ces sites sont cités par les communautés comme 'témoins' de l'histoire : les autochtones de la ZE sont les Toma, et ils ont fui devant les Mandés (Malinkés et Koniankés).

- Il est encore connu que les Koniankés sont une sous-entité de l'ensemble Malinké, entre anciens groupes Mandé de forgerons commerçants et clans mandingues, qui s'est séparé de l'ensemble Malinké dans le cadre de divergences politiques et religieuses, impliquant la relation entre islam et fétichisme, qui façonne l'histoire de la Haute Guinée durant plusieurs siècles, et par-là, les sites PC étudiés.

Ainsi, la ZE, du fait de la présence de nombreux sites PC Toma en zone Malinké/Koninké, et de la frontière entre des villages et sociétés Tomas et Mandés, couplée avec une frontière islam/animisme et islam/christianisme, constitue un **territoire riche de l'histoire de la Guinée**, autant qu'un territoire possédant un **potentiel de tensions sociopolitiques certain**.

Si nous avons pu mettre en perspectives des éléments historiques et anthropologiques sur la zone mine, c'est que différentes études antérieures l'ont permis, ce qui n'est pas le cas pour les zones de l'embranchement ferroviaire et de la route d'accès à l'aéroport.

Il est donc important d'approfondir la connaissance de la ZE et plus largement de la région qui va se trouver sous l'influence du projet Simandou (voir PGPC).



5. Pouvoirs locaux et mode de gouvernance dans les villages et entre villages voisins

Ce chapitre constitue une introduction à une partie de l'étude monographique des villages. Il présente ainsi des explications concernant des informations contenues dans les fiches monographiques par village, qui se trouvent dans les annexes.

Il donne au fil du texte, les grands axes des résultats de ces études, en ne rapportant des explications qu'ajustées à ce que nous avons rencontré sur les ZE, et en proposant des paragraphes synthétiques rapportant les résultats pour les ZE.

Les fiches monographiques des villages constituent les résultats les plus opérationnels pour Simfer et elles se suffisent en elles-mêmes.

Rio Tinto Simfer dispose donc :

- Des chapitres du rapport, relatifs aux pouvoirs, au foncier, à l'histoire, d'approche compréhensive et explicative d'une anthropologie du coutumier ;
- D'un chapitre (chapitre 8.3) expliquant les rubriques des fiches monographiques et enfin ;
- Des fiches monographiques en elles-mêmes, par village (annexes 4 à 8).

5.1. Institutions coutumières du village

5.1.1. Lignages, alliances matrimoniales, hiérarchie maitresse des terres / étrangers

a. Parenté et territoire

Le lignage est un groupe de parents qui associe tous les individus qui se donnent un ancêtre commun masculin connu. Dans la zone d'étude, comme dans toute la zone culturelle Malinké, l'unité autour de laquelle se construisent et s'articulent l'ensemble des relations sociales, politiques, foncières, correspond au lignage.

C'est le terme « Kabila », qui dans la ZE et l'espace Malinké, exprime le lignage et les grandes lignées historiques issues d'un même lignage d'origine, qui se sont divisées. « Keita » exprimera ainsi le nom d'un clan, réparti sur plusieurs régions voire pays, mais qui, territorialisé en un territoire restreint ou une localité, exprime le nom d'un lignage. Le Malinké ajoute ensuite un autre nom propre à ce nom de clan/lignage, pour préciser des lignées. Il appelle invariablement « Kabila », le lignage et les lignées.

On trouvera parfois le terme de « Kabila » en référence à un groupe de parenté (lignage ou lignée), et parfois des traductions proposant « quartiers ». En effet, tout comme la traduction par « lignage » découpe finalement un groupe de descendance localisé par rapport à l'appartenance à un clan, puisque tous les gens de même nom (Keita, Kaba, Camara, etc.) se disent d'un même ancêtre très lointain, la traduction par « quartier » insiste sur le fait qu'une section, segment ou une lignée d'un lignage, se trouve regroupé (au moins originellement) en un lieu. Cette double dimension généalogique et territoriale des groupes sociaux en Afrique, est bien connue des anthropologues. On dira pour synthétiser que les groupes sociaux articulent ensemble l'appartenance à une généalogie et à un territoire, pour se donner une identité et fonctionner politiquement.

Un village est constitué de lignages (ou groupes de parents), d'alliés, parfois d'anciens esclaves et de personnes hors groupe. La structure du village s'organise autour d'un lignage, comme groupe de descendance en ligne paternelle du fondateur du village. Ce groupe est organisé en concessions abritant un certain nombre de familles étendues, nommées « Lu », et rassemblées en quartier (« Gwa » ou « Kabila ») qui sont donc des lignées du lignage fondateur. C'est autour de ce noyau que se sont agglomérés d'autres lignages, groupes de descendance, alliés, et différentes figures d'étrangers.

Une personne fait partie de plusieurs groupes sociaux à base généalogique, emboîtés, et le plus important est celui de la parenté patrilinéaire (« Fadenya »). La parenté matrilineaire (« Badenyaa, « Balimayaa ») est très importante, ainsi que la parenté par alliance (« Biranya »), dans les relations sociales et politiques. Enfin, ces structures basées sur le temps généalogique, s'effacent en partie au sein du village ou de plusieurs villages pour valoriser des formes d'appartenance à des groupes fondés sur le territoire et la vie commune, telles les classes d'âge, les groupes d'entraide, d'activité religieuse ou initiatique, etc., dont nous ne parlerons pas ici, ces groupes étant de nos jours secondaires politiquement et/ou n'ayant historiquement pas de lien avec les questions foncières.

b. Patrilinéarité et pouvoir gérontocratique

De nos jours comme dans le passé, les sociétés de la ZE sont patrilinéaires : l'identité et les héritages du pouvoir et des terres ne passent que par les hommes. Les mariages sont virilocaux, les femmes se déplacent vivre au sein des lignages de leur mari. Elles changent ainsi souvent de village après leur mariage dans la mesure où les mariages se font autant au sein du village que vers des villages voisins ou au-delà. Le principe de l'alliance matrimoniale, qui est d'emblée politique, est utilisé pour constituer un groupe territorial villageois et établir des relations sociales et politiques avec des villages voisins.

L'autorité du lignage, des lignées, des familles étendues s'exerce en fonction du principe de la « Fasiya » : pouvoir des pères sur les fils, des aînés sur les cadets, et ceci, en tous les domaines. Ce principe de la séniorité est central pour l'organisation politique et le foncier : les rapports sociaux entre générations (des fils, des pères et des grands-pères) et entre frères sont fondés sur la séniorité. À noter que tous les fils de frères sont frères, et non cousins : ce sont les enfants de frères et sœurs qui sont cousins, puisque ceux des sœurs ont l'identité d'un autre lignage, celui de leur père. La parole de l'aîné de génération ou d'âge au sein d'une même génération et au sein du lignage, est toujours la plus forte.

Le représentant du lignage est, sauf exception, l'homme le plus âgé de la génération la plus ancienne. Il est responsable et arbitre dans toutes les décisions qui concernent les membres du lignage et les biens du lignage. Du point de vue du foncier, il administre l'ensemble des droits sur le patrimoine lignager. Après son décès, cette responsabilité sera exercée par le frère ou le cousin qui le suit en âge, jusqu'à épuisement de la génération. Quand tous les hommes de la même génération sont décédés, la responsabilité passe à l'aîné de la génération suivante.

c. Segmentation des lignages

Les lignages peuvent se prolonger dans d'autres villages. Il est alors divisé en plusieurs segments : on parle de segmentation. L'aîné d'un lignage, où qu'il réside, conserve son plein rôle pour l'ensemble du lignage et donc sur plusieurs villages. Les segments peuvent avoir leur propre appellation, tout comme les lignées, avec un nom qui s'ajoute à celui du lignage, qui peut être composée du prénom du patriarche ou du prénom du premier fils du patriarche (donc le premier doyen du nouveau groupe lignager) ou encore du prénom de la mère du groupe de frères utérins qui constitue le premier noyau du nouveau lignage.

Les segmentations résultent des dynamiques de colonisation d'un territoire, entre pratique politique de conquête et dynamiques du foncier. Ces séparations dans l'espace résultent aussi d'un principe de paix : les lignages sont des groupes sociaux où la concurrence est intense entre frères, entre lignées, pour des enjeux politiques et fonciers, ou rituels. La jalousie et la sorcellerie sévissent avant tout au sein des lignages et les rancunes héritées du passé créent parfois de terribles cycles de vengeance. Séparer des lignées ou des frères, dans l'espace, est un principe simple pour lever les tensions, ou encore, pour donner accès à la terre à des cadets défavorisés par leurs aînés.

d. Fission et fusion des lignages

Enfin, on doit mentionner les principes de division ou à l'inverse de fusion des lignages. D'une part, fait partie de la dynamique sociale des groupes de parenté, la fission d'un lignage, sur la base des lignées, aboutissant à la création d'un nouveau lignage qui va fonctionner comme un lignage autonome. Ces fissions sont le résultat d'un double processus d'accroissement de la démographie d'un lignage, dans un même lieu de vie, et de montée en tension voire en conflit des relations entre les lignées constitutives d'un lignage. Les enjeux politiques et fonciers au sein d'un lignage créent des tensions et des violences qui ne sont pas régulées au niveau des groupes de parents. Diviser le lignage pour en créer plusieurs, instaure un cadre politique : celui de la hiérarchie de lignages villageoise qui régule et contrôle les violences.

À l'inverse, deux lignages peuvent décider de fusionner. Ces fusions se font sous la forme de pacte, souvent tenu secret. On déclare la fusion en reliant deux entités sociales qui deviennent « même père, même mère » autrement dit, issues des mêmes parents, et on « tue la bouche », c'est à dire que le silence est ensuite fait sur ce pacte afin de ne pas révéler la non-parenté. Ces fusions peuvent notamment se faire lorsque des groupes de parents sont très réduits et isolés. Cela peut intervenir par exemple dans les premières années de période de fondation, ou lorsque des migrants sont isolés d'un point de vue identitaire, au sein d'un milieu d'accueil d'une autre ethnie (il s'agit de « se rendre plus fort »). Cela peut aussi intervenir lorsque la démographie d'un lignage décline, ainsi que son pouvoir politique : il peut se faire assimiler par un autre, avec lequel les relations sont bonnes.

Fusions et fissions ne peuvent être identifiées dans le cadre d'enquêtes limitées en temps, mais il faut en connaître le principe car elles sont fréquentes, souvent connues, et elles sont à la base des solidarités ou à l'inverse des tensions sociales au sein des villages.



5.1.2. Hiérarchie des lignages : première institution des groupes territoriaux politiques villageois

Comme le montrent les historiques des villages, ce sont un ou plusieurs ancêtres de lignages qui fondent les villages. Le(s) fondateur(s) est (sont) rejoint(s) par d'autres individus, invités à s'installer ou venus demander l'hospitalité et dont la descendance formera de nouveaux lignages.

L'ordre d'arrivée des lignages dans les villages est un élément clé qui organise la hiérarchie des pouvoirs traditionnels. Le lignage « primo-arrivant » ou fondateur possède une place centrale car il organise le projet villageois à travers l'accueil de lignages dit « étrangers » et surtout à travers les modalités de cet accueil. Le processus d'accueil de lignages étrangers est en effet variable et implique la mise à l'écart ou au contraire le partage plus ou moins égalitaire du pouvoir sur les terres comme au sein des institutions décisionnaires traditionnelles.

La relation fondateur-étranger, classique de l'ethnologie du continent, est une véritable institution permettant à différents modèles politiques d'exister dès le départ, mais aussi d'évoluer dans le temps. Cette relation est en effet modulable, ajustable avec le temps, envers de nouveaux arrivants comme avec les résidents déjà présents, puisque ces « étrangers » sont de mieux en mieux connus, et surtout deviennent des alliés matrimoniaux au fil des intermariages.

La relation fondateur-étranger est une relation dite de tutorat. Elle peut aussi exister entre deux lignages étrangers, l'un déjà installé, l'autre venant demander l'accueil. Une hiérarchie villageoise à plusieurs niveaux se crée alors.

Les intermariages créent un nouveau rapport entre des groupes sociaux dits « lignages des oncles » maternels (le plus souvent des lignages déjà installés et dont les arrivants les plus récents marient les filles) et des lignages dits « lignages neveux » utérins, formés par la descendance des hommes étrangers et des filles des lignages installés.

Les modalités de l'accueil impliquent le partage ou non des terres et des espaces et ressources, c'est à dire la distribution des différents degrés de droits d'usage. De plus, le pouvoir au sein de l'institution traditionnelle territoriale qu'est le Conseil des sages en Guinée, tout comme la position de chef (traditionnel par rapport au chef « administratif ») de village (ou sotikèmo), peut aussi être plus ou moins partagé entre primo-arrivant fondateur et lignages étrangers.

On comprend ainsi qu'à travers l'accueil d'étrangers une entité territoriale se crée. Le village choisit un ensemble d'options politiques impliquant le partage de l'espace, de la parole et du pouvoir politique.

Les variantes quant à ce double partage (des pouvoirs et du foncier) sont des options d'ordre politique que les communautés valident, et qui sont initiées par les fondateurs et/ou les premiers lignages installés.

Il existe bien évidemment aussi des constantes construites sur l'ancienneté et les alliances matrimoniales. Ainsi, plus un lignage étranger sera ancien et plus il y aura eu d'échanges matrimoniaux avec le lignage fondateur - ou un lignage dont l'installation est plus ancienne - plus l'égalité se fera entre le fondateur et cet étranger.

On observe ainsi souvent des lignages formant un premier sous-groupe villageois qui sont aux pouvoirs (chef, Conseil des sages) et tiennent les droits fonciers de manière pratiquement égalitaire, et un ou d'autres sous-groupes constitués d'arrivants récents.

Enfin, le tutorat établit une relation singulière entre les lignages. Un village où tous les lignages ont pour tuteur le lignage fondateur, renforce le monopole du lignage des primo arrivants (fondateur) alors qu'un village où un lignage d'étranger est le tuteur d'un plus grand nombre de lignages que le lignage fondateur, est en quelque sorte divisé. Si cette division est plus ou moins exprimée dans le quotidien et les institutions, dans tous les cas le lignage tuteur principal a créé un groupe social solidaire autour de lui, au sein du village et dont la solidarité peut aller jusqu'à la constitution d'un groupe opposé au fondateur (et ses alliés), au sein duquel chacun soutient le lignage montant. Il faut cependant des situations extrêmes d'opposition à deux termes pour voir de telles configurations où la relation politique du tutorat prend le pas sur les formats d'alliance de type matrimoniale.

Sur les zones d'étude ces principes s'observent partout de manière homogène, ils constituent la base commune des institutions coutumières qui s'y rencontrent.

5.1.3. Chefs, sages et conseil des sages : lieu de décision des « affaires sociales »

Le village identifie un chef et il a le choix politique d'opter pour l'ainé du lignage fondateur, lignage qui garde ainsi une certaine autorité (ou qui domine l'information), ou pour l'ainé du village, chaque lignage pouvant dans

ce cas voir son aîné occuper un temps la place de chef de village. On observe sur la ZE ces deux tendances. Le chef joue surtout un rôle moral. Si un lignage fondateur a son aîné qui occupe la place de chef de village, et qui exprime son pouvoir politique et sur le foncier, il le fait en tant qu'aîné des fondateurs. L'ainesse n'est pas l'unique facteur, comme les communautés le précisent toujours. Le chef doit être reconnu comme une personne morale, possédant des compétences de médiateur, défendant par celles-ci une bonne entente et la paix. Il doit naturellement connaître l'histoire et les relations sociales au village, le foncier de chacun des groupes sociaux, mais le cas échéant, il saura s'encadrer des personnes pouvant compenser ces savoirs.

Sur les zones d'étude on peut distinguer deux tendances : le statut de chef de village peut être réservé au lignage fondateur ou peut être ouvert à d'autres lignages voire l'ensemble des lignages suivant le principe d'ainesse.

En règle générale, sur l'ensemble de la ZE, les décisions concernant des affaires villageoises ou la gestion de conflits, dont fonciers, sont du ressort du conseil des sages. Ces institutions reflètent le partage et l'égalité politique souhaitée sur l'ensemble de la ZE. Au sein de ce conseil on trouve ainsi représentés l'ensemble des lignages résidents à travers leurs aînés respectifs. Cela ne signifie pas que les décisions se prennent de manière égalitaire sur un principe de vote par exemple. Mais la nature démocratique du pouvoir n'en est pas moins présente : les problèmes sont discutés ensemble et la parole de chacun compte, l'aîné du lignage fondateur écoute chacun des avis. C'est ensuite à ce dernier que revient la décision finale, qui reflètera le plus souvent les avis énoncés. La notion importante n'est pas celle d'autorité de l'aîné qui pourrait faire fi des avis de chacun, mais celle de responsabilité dans la mesure où il portera sur lui le poids des conséquences de la décision, d'où l'importance de l'écoute et la prise en compte des avis de chacun.

Le rôle des Conseils des Sages (CS) est la gestion des événements sociaux (mariage, baptême, décès) et des conflits domaniaux. Ils sont également chargés de trancher les conflits qui divisent éleveurs et agriculteurs. La constitution de ces conseils donne à voir le partage du pouvoir entre les lignages co-résidents. C'est par les choix relatifs aux modalités de son fonctionnement et en particulier de sa composition que s'établit la représentativité des différents lignages et les choix politiques du partage ou non du pouvoir. Ils ne représentent ainsi pas toujours la totalité des lignages mais sont cependant un reflet de l'autorité en place et effective. Si tous les lignages peuvent avoir dans la figure de leur aîné respectif, un représentant dans le CS, il va de soi que tous les lignages ne peuvent présenter un homme ayant les critères et les compétences requises. Les deux aspects se mêlant, on peut observer des représentants aînés dont la parole n'est pas forte et qui sont peu écoutés, et à l'inverse des hommes relativement jeunes, être reconnus au sein du CS et occupant un rôle central. Le Conseil des Sages assiste le chef de village et les sages, ou certains, peuvent être choisis par le chef de village.

Sur la zone d'étude, majoritairement, le CS intègre une grande partie des lignages d'un village, à l'exception des villages ayant subi une « explosion » de population récente (due à l'exploitation minière ou aurifère par exemple) ; notons que dans quelques cas, les représentant majoritaires peuvent être issus du lignage fondateur au travers de plusieurs lignées (« Kabila »).

5.1.4. Femmes et jeunesse : représentation

Le mariage est dit « virilocal » : les femmes quittent le lieu d'habitation de leur lignage pour venir habiter dans le lignage de leur mari. Au sein de la zone d'étude, il s'agit de femmes nées dans le même village (mariages entre lignages du même village), et venant d'autres villages (alliances externes).

Le Bureau des femmes, qui existe dans tous les villages, peut avoir différents rôles. Il représente tout d'abord les femmes dans leur ensemble : elles sont très soudées et se regroupent régulièrement pour débattre de problèmes au village, mettre des projets en place. Elles s'expriment sur l'éducation et les jeunes, discutent des groupes de travail féminins pour l'agriculture, ou encore jouent un rôle de mobilisation des femmes dans le cadre d'actions à mener, parfois en lien avec des projets. Elles organisent aussi les tâches qui leur incombent au village : travaux ménagers dans les familles endeuillées, propreté de la mosquée, intervention dans le cadre de constructions communautaires (transport de graviers), préparation de repas pour des étrangers de passage.

Les jeunes n'ont pas toujours d'organe de représentation, mais plutôt un ou quelques porte-paroles. On pourra parler d'association des jeunes, de la jeunesse ou parfois d'un bureau de la jeunesse. Le bureau de la jeunesse a pour rôle de mobiliser la jeunesse dans la réalisation de travaux communautaires (routes, mosquée etc.), ou pour assurer la propreté du village et participer à la mobilisation de ressources financières pour le village. Les jeunes du bureau sont consultés dans le cadre de décisions importantes qui concernent l'avenir des villages, comme représentant de l'avis de la jeunesse.

Il est important de mobiliser ces deux institutions qui doivent faire partie des consultations que Rio Tinto Simfer aura à mener dans les villages.

5.1.5. Pouvoirs religieux

Les pouvoirs religieux concernent deux institutions : la mosquée et le statut d'imam (souvent plusieurs par village), et le Conseil de la Mosquée. Ce dernier sera majoritairement tenu par les imams, auxquels peuvent s'ajouter des représentants des pouvoirs politiques (chef de village, lignages fondateurs et premiers lignages). L'imam et le Conseil des Sages sont des statuts occupés par ceux que l'on juge les plus érudits dans le savoir coranique. Si le lignage fondateur s'occupe de la religion un temps, ces deux institutions peuvent passer ensuite dans les mains d'autres lignages, souvent sur le principe qu'ils sont plus initiés à l'islam. On observe que des lignages proches des fondateurs sont parfois privilégiés même si des lignages d'étrangers récents peuvent occuper, dans certains villages, le pouvoir religieux.

Une partie des villages n'a pas de mosquée, les personnes priant dans un local ou encore dehors ou chez eux. Dans ce cas, il n'y a pas d'institution religieuse. Néanmoins, il existe toujours un village référent dans une zone où se situe une grande mosquée et où plusieurs villages se retrouvent pour la grande prière du vendredi. Il est alors possible que parmi les représentants des institutions religieuses de ce village référent figurent des résidents d'autres villages périphériques.

Quoiqu'il en soit, il faut prendre note que les villages accueillant la prière du vendredi pour plusieurs villages sont des lieux de pouvoirs importants. Comme plusieurs villages s'y rencontrent chaque semaine et que les institutions religieuses musulmanes sont des lieux de discussions sociale et politique, Rio Tinto Simfer peut utiliser ces villages comme centres de rencontre et d'information auprès des communautés.

5.2. Pouvoirs coutumiers entre villages

5.2.1. Dépendance et alliances entre villages

La fondation d'un village engage la plupart du temps une demande envers un village existant propriétaire des terres, donnant autorisation. En fonction des relations sociales entre les groupes sociaux migrants et/ou fondateurs et ceux propriétaires, l'autorisation d'installation débouche sur une relation allant de l'indépendance totale à une relation de dépendance politique et foncière affirmée. Avec le temps, cette relation peut tendre à des formes d'autonomie voire à une totale indépendance pour les villages étrangers ou fils (cas de fondations à partir de groupes sociaux anciennement résidents du village donneur de terres). **Tout projet doit donc prendre en compte cette relation de dépendance puisqu'elle engage directement l'autonomie des processus de décisions des villages étrangers et fils, sur un plan politique comme foncier.**

Les alliances matrimoniales constituent une véritable institution à dimension politique au-delà du village. Entre villages, des alliances matrimoniales peuvent exister, elles créent un réseau local de « parents alliés ». Les mariages constituent donc des formes de relations politiques au sein du village entre lignages co-résidents et vers d'autres villages. Tous les villages ne sont pas liés par la même densité d'alliances matrimoniales. On constate que les villages privilégient des alliances avec certains villages voisins seulement. Les villages qui sont liés par des relations matrimoniales, d'autant plus anciennes et fréquentes, entretiennent des relations fortes et s'appuieront mutuellement dans le cadre de conflits ou de prise de décisions qui engagent plusieurs villages.

5.2.2. Pouvoirs administratifs

Il est indispensable d'associer à la lecture des pouvoirs coutumiers les institutions administratives que sont le secteur, le district, et parfois au-delà. La composition de celles-ci offre une lecture complémentaire aux pouvoirs coutumiers. Ainsi la présente étude ne s'intéresse pas à ces institutions en tant que telles, mais porte un regard sur la manière dont les pouvoirs coutumiers s'en sont investis. On pourra ainsi, suivant les cas, voir que ces institutions sont occupées par le lignage fondateur presque exclusivement, ou qu'à l'inverse, ce dernier a « donné » ce pouvoir politique à des lignages étrangers, ou encore, que chacun des lignages peut prétendre à des postes administratifs.

Dans les annexes présentant les résultats d'enquêtes par village, nous mentionnons donc, au sein des monographies de villages, la présence de personnes issues du village au sein de ces institutions, que l'institution soit au village (village district, sous-préfecture et communauté rural) ou dans un village voisin.

5.2.3. Autres institutions et confréries

Il existe des institutions coutumières qui sont moins systématiques ou qui relèvent de certains groupes ethniques. C'est le cas de :

- Groupes de générations d'initiés, lorsque les initiations existent encore, qu'elles concernent l'ensemble de la société ou une partie ;
- « Vieux et vieilles initiés-ées » qui constituent une institution aux pouvoirs importants dans un village et au-delà de l'espace villageois ;
- Certaines confréries dont la plus représentée est celle des chasseurs. Ces confréries sont liées à des cadres ethniques. Les confréries de chasseurs forment ainsi une véritable institution uniquement dans la région de Haute Guinée et l'ensemble Malinké, voire les groupes Mandé.

Dans les fiches monographiques, nous mentionnons ces institutions lorsqu'elles constituent des entités qui participent du régime politique et sont décisionnaires au sein d'un ou de plusieurs villages.



6. Principes et pratiques de la gestion foncière autour de la zone d'étude

Ce chapitre constitue une introduction à une partie de l'étude monographique des villages. Il présente ainsi des explications concernant des informations contenues dans les fiches monographiques par village, qui se trouvent dans les annexes.

Il donne au fil du texte, les grands axes des résultats de ces études, en ne rapportant des explications qu'ajustées à ce que nous avons rencontré sur les ZE, et en proposant des paragraphes synthétiques rapportant les résultats pour les ZE.

Les fiches monographiques des villages constituent les résultats les plus opérationnels pour Simfer et elles se suffisent en elles-mêmes.

Rio Tinto Simfer dispose donc :

- Des chapitres du rapport, relatifs aux pouvoirs, au foncier, à l'histoire, d'approche compréhensive et explicative d'une anthropologie du coutumier ;
- D'une annexe expliquant les rubriques des fiches monographiques et enfin ;
- Des fiches monographiques en elles-mêmes, par village.

6.1. Introduction

L'étude sur le foncier réalisée dans le cadre des monographies villageoises n'est pas une étude exhaustive du système foncier mais elle a pour but d'associer à la monographie quelques éléments déterminants du système foncier pour Rio Tinto Simfer.

Ainsi, les monographies villageoises (annexes 4 à 8) mentionnent à partir de la structure lignagère des villages et de la qualification de chacun des lignages, les droits d'usage qualifiés de « droit d'administration », pour les principales ressources, à savoir : les terres de cultures, les bas-fonds, les plantations.

Chaque fiche livre :

- La structure du territoire en termes d'appropriation en droit d'administration, par les différents lignages d'un village, le territoire pouvant avoir été partagé entre différents lignages ou à l'inverse être resté approprié par le seul lignage fondateur ;
- La structure du parcellaire, qui fonctionne en mode collectif au niveau du village, collectif au niveau des lignages, ou individuel ;
- Par défaut, les lignages qui n'ont pas de droits d'administration sur le foncier, et ont accès aux terres de culture et bas-fonds parce que les administrateurs leur attribuent des droits opérationnels.

Ces informations permettent de faire une synthèse présentant les lignages et groupes sociaux qui sont les gestionnaires et décideurs principaux pour tout ce qui concerne le foncier.

Enfin, les fiches « Monographie village » (annexes 4 à 8) indiquent les relations de dépendance territoriale ou à l'inverse d'autorité entre le village et un ou des villages périphériques.

Dans les paragraphes qui suivent, nous présentons les outils conceptuels mobilisés pour les enquêtes qualitatives concernant le foncier, qui rendent compte du système foncier que l'on trouve en Guinée et sur l'ensemble des permis du Projet de Rio Tinto Simfer.

Dans cette partie, il s'agit d'étudier les logiques du foncier en se centrant d'abord sur le système foncier qui prévaut à l'intérieur des territoires villageois avant de préciser les relations entre villages dans un second temps.

6.2. Catégories descriptives du foncier

6.2.1. Faisceaux de droits

Le système foncier organise l'accès des groupes sociaux lignagers à des espaces et des ressources. Ce ne sont jamais la terre ou les ressources qui sont possédées, mais des droits, au sens d'actions autorisées sur des ressources. Les droits de propriété sont avant tout des rapports entre les hommes à propos de la terre et des ressources naturelles, et non un rapport direct des hommes aux choses. Ainsi, les droits fonciers sont composés de faisceaux d'actions autorisées sur la terre et les ressources qu'elle porte, distribuées entre des

positions sociales (Alchian et Demsetz, 1973). Ces positions sociales s'expriment notamment au sein du groupe de parenté (aînés/cadets, génération plus ancienne et génération suivante), entre lignages fondateurs ou primo-arrivant, et lignages installés successivement, ou encore entre lignages considérés comme autochtones⁴ et anciens, et lignages étrangers et tardivement venus.

Sur cette base sociale, on pourra distinguer des droits « opérationnels », qui concernent directement l'action de l'homme sur la ressource et des droits « d'administration », qui concernent le contrôle des droits opérationnels. Ces niveaux de droits peuvent être cumulés, et la possession plus ou moins complète de ces faisceaux de droits sur la ressource définit le statut des usagers (cf. tableau ci-dessous). On obtient ainsi quatre statuts généraux, allant du *propriétaire* qui détient tous les droits d'administration et opérationnels sur la terre (un faisceau de droits complet) à l'*utilisateur autorisé* qui ne détient que les droits d'exploitation et qui ne participe pas à leur définition.

Tableau 1 : Faisceaux de droits associés au statut des titulaires

Niveaux de droits	Droits	Propriétaire	Possesseur	Ayant droit	Utilisateur autorisé
Droits opérationnels	Accès et prélèvement	X	X	X	X
Droits d'administration	Gestion	X	X	X	
	Exclusion	X	X		
	Aliénation	X			

Ainsi dans les fiches villages nous référons aux lignages possédant des droits d'administration comme « propriétaires » ou comme « possesseurs », sans distinction du moment qu'ils sont administrateurs et peuvent distribuer des droits opérationnels à des lignages ou des personnes de manière indépendante. Ceux qui n'ont pas ces droits d'administration sont donc sous un statut de « droits opérationnels », en tant qu'ayant droit ou en tant qu'utilisateur autorisé. On partira du principe que les ayants droits ont une certaine sécurité foncière du fait que les administrateurs doivent leur octroyer l'accès aux ressources sur la base de relations sociales statutaires, étrangers du village, et le plus souvent, alliés matrimonialement avec un ou des lignages administrateurs.

À partir de cette distinction entre administration et opérationnel, l'anthropologie des régulations foncières différencie de manière non limitative sept actions constitutives des droits relatifs à la terre (Colin, 2004 : 30-31; Chauveau *et al.*, 2006) :

- D'abord, les actions opérationnelles sur la terre telles que :
 - L'usage (direct) ou usufruit (excluant l'aliénation) ;
 - Tirer un revenu de l'usage (possibilité de vendre la production) ;
 - Investir au travers d'aménagements (plantation d'arbres ou d'autres cultures pérennes, techniques de fertilisation ou de protection des sols, micro-barrages, creuser un puits, etc.).
- Ensuite, les actions d'administration :
 - Déléguer l'usage de la terre à titre provisoire, de prêt, de location, de contrat de métayage ;
 - Transférer sous forme d'aliénation (achat-vente) ou de legs (cession) ;
 - Transmettre (selon différentes formules : en filiation, en primogéniture⁵) ;
 - Administrer les droits des autres (exiger la demande d'autorisation avant d'exercer certains droits).

4 « Autochtones : Peuples, communautés et nations déclarant avoir un lien historique et des affinités culturelles avec les sociétés endémiques de leur région, qui se sont développés avant le contact avec les civilisations occidentales. Divers termes font référence aux communautés autochtones : tribus, aborigènes, Premières Nations et, de façon plus exacte, le nom qu'elles s'attribuent dans leur propre langue. (...) Leur forte affiliation culturelle aux terres ancestrales et à l'eau constitue la principale source de conflits avec les sociétés qui exploitent les ressources » - Guide pratique pour la gestion du patrimoine culturel dans le travail auprès des communautés chez Rio Tinto Simfer

⁵La transmission en primogéniture est l'héritage au bénéfice exclusif de l'aîné des fils.

Pour être comprises à leur juste mesure ces actions doivent être envisagées avec les restrictions qui délimitent leur étendue. On repère notamment :

- Des restrictions temporelles ;
- Des restrictions sur l'usage ;
- L'obligation de demander une autorisation avant d'agir.

Il est important de comprendre que la relation entre le statut de l'individu et le faisceau de droits fonciers dont il dispose est une relation structurante, dans les deux sens : autant les différentes actions possibles sur la terre et les ressources qu'elle porte sont distribuées entre les positions sociales locales ; autant les statuts sociaux sont construits à partir des droits que l'individu et son groupe d'appartenance détiennent. Comme on le voit dans les fiches village, la hiérarchie des lignages, fondée sur l'ordre d'installation dans le temps et sur les alliances de type matrimonial, est totalement corrélée avec une hiérarchie d'accès aux ressources et de statuts fonciers des groupes lignagers ou des lignées.

6.2.2. Espaces-ressources

Les différentes activités d'exploitation du milieu (agriculture, chasse, pêche, cueillette, exploitation du bois, etc.) s'exercent sur des espaces différents, avec des caractéristiques physiques et agro pédologiques différentes et avec d'éventuelles variations saisonnières. En même temps, ces espaces sont l'objet d'une appropriation sociale : ils sont nommés, occupés, insérés dans le paysage cognitif local. Ils sont connus non seulement en fonction de leurs caractéristiques physiques, mais aussi en fonction de l'usage social qui en est fait et de la valeur stratégique qui leur est accordée (c'est-à-dire à la manière dont la ressource est mise à contribution d'un projet local de société que ce soit à l'échelle d'un lignage, d'un village ou d'un groupe de villages). La définition d'espace-ressource combine donc les caractéristiques physiques de l'espace et ses qualifications sociales. En fonction du type d'espace-ressource les faisceaux de droits ne se construisent ni ne se déploient dans le temps de la même manière.

6.2.3. Faisceaux de droits et logique d'accès aux espaces-ressources

On distinguera les « droits opérationnels » qui concernent directement l'action de l'homme sur les ressources (accès à la ressource, prélèvement, culture), des « droits d'administration » qui concernent le contrôle des droits opérationnels (gestion, coordination des droits d'exploitation et des modalités de transmission, droit d'aliéner). Ces différents droits peuvent être cumulés par un individu (gestion individuelle) ou distribués / partagés au sein d'un groupe (gestion collective). Ils sont généralement distribués entre des positions sociales locales : au sein d'un groupe de parenté (aîné / reste du groupe de parents), entre natifs et étrangers, ou encore entre d'anciennes positions hiérarchiques « maîtres » et « captifs ». La distribution des droits sur les ressources organise des individus ou des groupes d'individus en leur accordant différents statuts fonciers.

Un même espace peut générer différentes ressources (agricole, pastorale, ligneuse, etc.), chacune pouvant faire l'objet de règles d'accès et d'usages spécifiques qui peuvent changer dans le temps.

Un espace foncier est avant tout appréhendé comme un réservoir de ressources, dont les usages et les règles de gestion varient au cours des saisons. Ainsi, le faisceau de droits sur un même espace peut se déployer de manière spécifique en fonction des variations saisonnières (une terre de culture exploitée par un lignage peut devenir un lieu de pâturage villageois en contre-saison).

L'ensemble de ces usages doit être pris en compte pour appréhender le système de droits fonciers dans la ZE.

6.2.4. Configurations foncières

Le contenu et l'exercice des droits fonciers dépendent de l'ensemble des relations des hommes entre eux à propos de la terre, mais aussi de leurs autres relations qui alimentent et infléchissent leurs relations à la terre (Sally Falk Moore, 1978 ; Berry, 1993 ; Chauveau, 1997). Les droits fonciers se structurent dans le cadre des relations sociales et politiques locales, suite à des événements internes (les stratégies politiques et économiques individuelles, l'état des relations de parenté, les logiques collectives) et à des événements externes (les interventions de l'État, du marché et des projets du secteur privé).

La prise en compte de cette dimension permet de comprendre la configuration sociale et politique d'ensemble qui produit le contenu de droits et leur exercice, et qui donne leur sens pour les paysans. Ainsi, les faisceaux de droits fonciers sont créés dans une configuration foncière constituée par :

- Les liens historiques entre les villages ;

- Le moment d'installation des différents lignages, ou encore, l'ancienneté ;
- Les liens lignagers et matrimoniaux ;
- Les rapports historiques et la construction des statuts d'autochtones et d'étrangers ;
- Les types de systèmes productifs.

En Guinée, on observe ainsi d'un lieu à l'autre et d'une époque à l'autre, des configurations foncières parfois très nuancées. Ces configurations présentent aussi des variantes d'un village voisin à l'autre en fonction des relations sociales et historiques au sein des villages, ainsi que des choix socio-politiques que les lignages fondateurs ont pu faire relativement à l'histoire, aux liens sociaux entre lignages et aux relations entre descendants au sein d'un même lignage.

On observe par exemple un village où le lignage fondateur n'a jamais divisé le territoire pour en donner des parties en tant que propriétaires à des lignages non primo-arrivants, ni attribué de terres de culture en droits d'administration à ces lignages, alors que dans le village voisin, les fondateurs ont divisé le territoire pour en donner des parties à d'autres lignages, et attribué des terres de culture, des bas-fonds, en droits d'administration à d'autres lignages. Si la proximité entre lignages agit dans ces choix, la politique plus ou moins protectionniste ou égalitaire des fondateurs, l'équité perçue parfois comme un gage de paix sociale, intervient aussi dans ces choix.

Ces observations se font au niveau de la parenté en interne des lignages, les aînés pouvant diviser les terres lignagères en autant de descendants, ou conserver des domaines collectivement gérés et appropriés, en fonction des mêmes principes valables cette fois dans le « patrigroupe ».

Les fiches village indiquent enfin la morphologie des terres de culture et bas-fonds, d'un point de vue de ces logiques collectives, villageoises et lignagères, ou individuelles (chef de famille). Il s'agit de trois modèles théoriques qui ne sont pas exclusifs.



Figure 1 : Exemples fictifs de combinaison des modèles de gestion des droits fonciers en milieu rural

Ainsi, les pratiques et droits fonciers locaux s'élaborent à la croisée de ces modèles, chacun présent dans des proportions variables. Dans une même localité, selon les espaces-ressources et la qualité des terres du territoire, les acteurs inscrivent leurs pratiques de façon plus ou moins importante dans ces différents modèles de gestion. Nous rendons compte brièvement dans les fiches village, l'inscription prédominante, pour les terres de culture, d'un modèle villageois, lignager ou individuel.

Sur la ZE, on observe une franche domination de la gestion lignagère des terres de culture (coteaux, bas-fonds), avec certains villages ou lignages au sein d'un village, gérant les terres selon une modalité individuelle où les droits d'administration s'exercent sur des terres appropriées par des chefs de familles. D'autres villages fonctionnent sur un mode collectif villageois, pour une part de leurs terres de culture au moins. Ce sont souvent des villages où le lignage fondateur n'a pas partagé les terres et reste l'administrateur unique ou principale.

L'acte de plantation étant un acte d'appropriation de terres en droit d'administration, les plantations sont donc partout gérées par le planteur, chef de famille, en mode individuel.

Points clés au sujet de la question foncière

- Le foncier est à analyser comme une relation sociale, entre les hommes, à propos de la terre, et pas comme une relation à la terre ;
- Les droits fonciers sont composés de faisceaux d'actions autorisées sur la terre et les ressources qu'elle porte, distribuées entre des positions sociales. Le statut de l'individu et de son lignage d'appartenance déterminent la composition du faisceau de droits dont il dispose.

6.3. Échelles d'implication du foncier coutumier

6.3.1. Échelle inter-villageoise

Sur l'ensemble de la ZE, le contexte « supra-villageois », qui organise et hiérarchise ailleurs en Guinée les localités sur un espace défini, n'est pas manifeste. Cela s'explique par le fait que certains villages se sont installés sans avoir eu besoin d'autorisation de la part d'autres villages antérieurs, étant assez nombreux ou car les villages ont été installés par d'autres, mais ils ont été décrétés autonomes politiquement dès le départ, ou plus tard. Les villages sont donc très **majoritairement autonomes politiquement**. Les processus d'installation n'ont donc pas instauré de relation d'obligation et de dépendance sociale et foncière d'aucune manière. Cette situation s'explique notamment par l'absence de hiérarchie sociale puissante, comme une relation entre village d'esclaves et de maîtres, et par une homogénéité des statuts des clans et lignages. Malgré tout, on observe quelques villages dépendants d'autres, politiquement et sur le plan foncier. Cette relation, on l'a dit plus haut pour l'aspect politique, doit être prise en compte par tout projet, puisqu'il en résulte que des villages ne sont pas autonomes quant au foncier, pour cultiver, pour l'accès à toute ressource, et pour les processus décisionnaires. C'est le cas du village de Banko, par exemple, qui a un droit sur le foncier des villages de Mandou et Touréla, en tant que tuteur de ces anciens hameaux de culture sous sa dépendance, devenu des villages à part entière depuis.

6.3.2. Échelle villageoise

Le lignage qui témoigne de la fondation villageoise la plus ancienne exerce une influence sur les autres lignages de la zone, à commencer par ceux de son propre village. Les lignages accueillis s'inscrivent dans une relation de tutorat avec le lignage fondateur dont ils reconnaissent l'autorité (ne serait-ce que morale). Pour ces lignages accueillis, les conditions d'accès aux ressources dépendent de modalités variables selon les groupes (relations avec le fondateur, époque d'installation, etc.). Ainsi que précédemment expliqué, il existe des variantes (souvent corrélées à celle des pouvoirs coutumiers), quant à la politique du foncier d'un village à l'autre. On voit donc des lignages fondateurs détenir le monopole du foncier dans certains villages alors que les voisins ont opéré une distribution des droits d'administration. Ces pratiques différentielles renvoient, sur la zone d'étude, à des formes d'égalité entre les lignages fondateurs et les autres, sur la base de l'identité clanique, des alliances claniques anciennes, de l'ancienneté de la cohabitation puis des alliances matrimoniales contractés entre eux.

6.3.3. Échelle lignagère

Le lignage est un groupe de parents qui identifient un ancêtre commun. Les membres d'un lignage ont un statut « d'ayants-droits » sur le patrimoine foncier constitué par leur ancêtre lignager. Ils gèrent ce patrimoine de façon collective, en se distribuant un faisceau de droits fonciers (droits opérationnels et droits d'administration). Tous ne profitent pas d'un accès similaire, le faisceau des droits sur les domaines du lignage peut être distribué selon des modalités variables entre les ayants-droits lignagers. Le lignage peut diviser les terres ou des parties de territoire à défricher entre les différents membres masculins en leur octroyant la totalité des droits fonciers. Ainsi, chaque lignée devient foncièrement indépendante. Le lignage est une unité socio-foncière de référence.

Si nous avons systématiquement l'information pour les lignages fondateurs, ces subtilités du système foncier peuvent faire l'objet d'enquêtes complémentaires dans le cadre d'études ultérieures.

6.4. Principes locaux de la gestion foncière lignagère

Le patrilignage est l'unité sociale et politique autour de laquelle s'appuie toute l'architecture foncière locale. Le dispositif des droits autour des ressources peut être décrit à partir des dynamiques de création, exercice et transmission des droits fonciers. Dans les prochains paragraphes nous allons exposer une synthèse des grands principes qui régissent les pratiques de création, exercice et transmission des droits fonciers.

6.4.1. Processus de création des droits

L'objectif est de savoir par quels moyens et par quelles procédures, un individu ou un groupe arrivent à établir un dispositif de régulation des droits et à faire reconnaître leur propre autorité dans une portion de l'espace.

Le droit d'administration d'une ressource foncière ne se crée que par l'acte de la défriche. Même lorsqu'un lignage primo-arrivant a autorisé des étrangers à défricher une partie de territoire, la propriété deviendra effective lorsque ces derniers auront effectivement défriché, et les parties du territoire alloué non défrichées pourront revenir au lignage fondateur qui pourra annuler l'autorisation de défriche, parfois plusieurs générations après en cas de pression foncière. Du point de vue juridico-foncier, la défriche transforme donc un droit théorique en droit réel, reconnu par tierces personnes et créateur d'autres droits.

Nous dirons donc que le droit foncier se crée avec la défriche. Le droit réel d'administration d'un domaine foncier - la possibilité de mettre en place un dispositif de régulation de l'accès aux ressources - ne fait son apparition qu'avec la défriche. Avant, les droits sur les ressources sont des droits « moraux ».

6.4.2. Exercice des droits

Le droit foncier, une fois créé, n'est pas une prérogative individuelle, mais un bien au service du collectif lignager : c'est-à-dire du groupe de descendance par voie patrilinéaire de la personne qui l'a créé.

Dans le système local, le droit d'usage - l'accès à une parcelle de culture pour y produire des biens alimentaires - est garanti, en fonction du statut de la personne et de son lignage d'appartenance. Le droit d'usage est une délégation temporaire de droit, opérée par le responsable du lignage - l'homme le plus âgé de la génération la plus ancienne du groupe de descendance de celui qui a défriché - au bénéfice de l'un des membres du lignage ou de tout autre demandeur. De manière générale, le droit d'usage ne peut être refusé que sous deux conditions :

- Si la ressource convoitée fait déjà l'objet de délégation de droit d'exploitation à une autre personne ;
- Si le demandeur, notamment si externe au lignage, a fait preuve dans d'autres occasions de manque de respect vis-à-vis des règles de délégation de droit (si par exemple il ne s'est pas limité à l'usage).

Le droit d'usage n'est jamais exercé individuellement : il est toujours associé à l'organisation d'un groupe restreint de travail.

6.4.3. Administration des droits

La délégation temporaire (et opérationnelle) de droits fonciers (droits de culture essentiellement) ne peut être décidée que par le responsable du lignage, tant pour ce qui concerne les délégations au bénéfice d'autres membres du lignage, que pour ce qui concerne les délégations au bénéfice d'étrangers. On considère normalement cette forme de délégation comme un prêt de terre. La durée peut être définie ou non explicite. La non-explicitation ne change pas la nature temporaire de la délégation de droits. La délégation temporaire sous forme de droits ne concerne normalement que les droits de culture. Le bénéficiaire ne dispose pas de droits d'investissement ou d'administration (ce qui lui permettrait de déléguer à son tour les droits dont il est bénéficiaire).

Il existe des cas de délégation définitive de l'ensemble du faisceau des droits. Il s'agit alors de cession, ou dans le langage local, de « don » de terre. Le bénéficiaire devient le possesseur à tous les effets du domaine qui fait l'objet de la cession. C'est la seule forme d'aliénation admise et elle oblige à la mise en valeur effective d'une terre, ce qui en interdit l'aliénation et bien entendu la vente.

Dans les tableaux des monographies, les croix (X) indiquent les lignages qui ont des droits d'administration sur les territoires, terres de culture (coteaux ou plaines), bas-fonds. Les lignages qui n'ont pas de croix accèdent tous sans exception à des terres de culture, en droit d'usage opérationnel. En tant qu'ayants droits temporaires, ils obtiennent des terres et les gèrent selon le mode de découpe et de gestion collectif ou individuel qui prévaut pour les lignages administrateurs.

6.4.4. Transmission des droits

Le système lignager se caractérise avant tout pour le mode de transmission des droits fonciers, en cas de décès ou de retrait volontaire du premier responsable. Les droits sur un patrimoine ou un domaine sont un bien collectif du lignage : le responsable est toujours l'homme le plus âgé de la génération la plus ancienne. Les droits sont donc transmis aux cadets de la même génération, jusqu'à épuisement de la génération, puis l'homme le plus âgé de la génération suivante prendra la relève.

On observe aussi la possibilité d'une transmission par héritage direct (d'un homme au bénéfice exclusif de ses propres enfants) sur différents types de terres dont de culture ainsi que des bas-fonds. Ce type de transmission, s'il n'est pas systématique pour les terres de culture et les bas-fonds, l'est pour les plantations. Mais même pour celles-ci, la logique dominante est qu'après l'établissement d'un droit individuel sur la parcelle, affirmé par celui qui plante, le bien sera ensuite géré par ses enfants selon une logique lignagère, c'est-à-dire avec une responsabilité qui se transmet d'aîné en cadet, dans la même génération.

6.4.5. Ventes de terres sur la ZE

La majorité des villages n'a pas réalisé de vente de terre. La raison principale est l'absence de demande. La raison secondaire est le souhait de ne pas en vendre, dans tous les cas et y compris dans l'avenir, pour garder des terres disponibles pour les générations futures.

Cependant, les communautés sont conscientes que la vente de terres peut devenir une option. Elles sont parfois prêtes à vendre des terres, cela varie au cas par cas selon les villages et leur situation foncière : terres agricoles en nombre suffisant, ou pas ; population en augmentation (besoin de terre libres) ou au contraire en baisse.

6.5. Interlocuteurs pour le foncier

Dans le village, seules certaines personnes ont l'autorité pour se prononcer sur les questions liées au foncier. Que l'on soit dans une configuration villageoise ou lignagère du foncier, dominante sur la zone d'étude, ce sont les aînés des lignages et, pour les grands lignages, les aînés des segments de lignages ou lignée, qui gèrent les droits d'administration du patrimoine foncier. Lorsque le lignage fondateur n'a pas laissé d'autres lignages devenir propriétaire, il conserve un droit d'administration sans équivalent. Cependant, cela ne signifie aucunement qu'il gère seul le foncier et qu'il est l'unique interlocuteur. Les autres lignages dont les plus anciennement installés en priorité, accompagnent de près toute décision relative au foncier villageois. Le chef de village, en tant que chef de village, pour sa part, n'a pas d'autorité en ce qui concerne les décisions d'administration internes aux lignages, mais il est associé aux grandes questions, en tant que garant moral de l'unité sociale et territoriale du village. Il a une autorité sur les terres étant donné son statut d'aîné du lignage fondateur ou d'un lignage non fondateur, ceci, en fonction de la manière dont le statut de chef de village est pratiqué au village.

Tout bénéficiaire d'un droit temporaire de culture (que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du lignage), n'est pas la personne apte à se prononcer sur des questions foncières.

De même, dans les cas des hameaux de culture, il est essentiel de savoir reconnaître le niveau le plus haut de prise de décision et de l'administration des domaines lignagers. On observe que les responsables des segments des lignages qui résident au niveau du hameau peuvent disposer d'une marge de manœuvre relativement importante dans la gestion de leur patrimoine mais que dans d'autres cas, le pouvoir décisionnel du lignage est plus déterminant.

On peut dire que, globalement, la logique est la suivante :

Pour identifier les interlocuteurs légitimes il est nécessaire de prendre en compte les différents niveaux de droit. Le concept de droits en faisceaux permet de comprendre la position de chacun dans la configuration foncière locale. De manière très empirique, nous dirons que l'acquisition de simples droits d'exploitation représente une position foncière faible et que la gestion des droits d'administration représente un statut foncier fort.

La discussion sur les questions foncières est une question de légitimité et non de participation. Il est conseillé que toute procédure d'information de la part du minier, encore plus de négociation ou d'indemnités éventuelles se réalise avec les responsables légitimes. La présence d'un système de régulation et d'autorité est une opportunité sur laquelle toute opération de négociation et de débat autour du foncier doit s'appuyer. Il est utile de préciser que les autorités qui peuvent dire le droit ne sont pas toujours à proximité. Les grandes lignes de l'histoire du peuplement aident à comprendre quels sont les centres des décisions qui concernent la politique locale et la gestion du foncier.

7. Pratiques culturelles immatérielles en Guinée et sur la zone d'étude

7.1. Rappel sur les pratiques culturelles en Guinée

L'étude du patrimoine culturel sur la zone d'étude a révélé des types de sites patrimoniaux qui sont fréquents en Guinée. En effet, les nombreuses ethnies de Guinée partagent toutes de manière homogène des pratiques rituelles et des conceptions de la surnature. Les sites sont à plus de 90% relatifs aux conceptions et aux pratiques animistes ainsi qu'à la manière de concevoir les morts en tant qu'ancêtres interagissant avec les vivants. Il s'agit donc de sites de résidence de génies et de cimetières, ainsi que de sites d'initiation.

Les enjeux concernant les sites identifiés ne proviennent pas de la nature matérielle d'un lieu ou d'un objet sacré, ni de l'historique fixe et du risque de sa destruction, mais d'une nature immatérielle ou « vivante ».

Dans cette partie nous allons expliquer brièvement ce que sont les résidences de génies et les cimetières, d'un point de vue matériel et surtout immatériel. Il s'agit de comprendre qu'ils sont dans leur immatérialité, des dispositifs d'ordre occulte, à la fois faits de techniques et de connaissances, à la fois profondément inclus dans les processus et les structures sociaux, politiques, lignagers, économiques, ou encore symboliques et identitaires des sociétés.

7.2. Les types et sous-types de sites PC impactés recensés

7.2.1. Génies, humains et sacrifices

7.2.1.1. Association au génie : pouvoir, réussite sociale, savoir

Les génies sont conçus de manière homogène en Guinée : ils sont pensés comme étant les premiers habitants d'un espace, ils sont là avant que les humains ne s'installent. On observe des nuances, d'un groupe à l'autre en Guinée, qui portent notamment sur la manière de penser la relation entre les humains et ces entités, la manière de les associer à la vie des humains et de faire usage d'eux.

Il en résulte que pour fonder un village, pour y prélever de l'eau, pour défricher des forêts et pour cultiver, les humains ont à faire à des génies. En fonction de l'histoire et de la culture des sociétés présentes en Guinée, ces actions ou ces usages sont plus ou moins associés avec des pratiques de type sacrificiel avec les génies d'un territoire, afin d'accéder à une installation, à une bonne cohabitation, à des usages du territoire, à des ressources. Certains groupes ethniques impliquent les génies dans de nombreux aspects de leur vie, alors que d'autres fréquentent très peu les génies, bien qu'ils doivent régulièrement et ponctuellement avoir à faire à eux dans la mesure où les humains, sans le vouloir, rencontrent les génies.

Par ailleurs, les génies sont à l'origine des connaissances, qu'elles soient profanes ou occultes, et ils disposent de compétences que les humains n'ont pas, en fonction de spécialités. Les humains recourent ainsi à l'assistance de génies dans presque tous les domaines du savoir : médecine, pêche, techniques rizicoles, savoir-faire occultes de marabouts ou de féticheurs, etc.

Ces entités sont associées à la réussite sociale et aux pouvoirs. On le voit par exemple sur la ZE : le lignage fondateur est souvent associé à un site à génie et son pouvoir est lié à la relation avec cette entité tutélaire. Un proverbe dit ainsi que le pouvoir rituel doit être dans les mains des fondateurs alors que le pouvoir politique peut être confié à des (lignages) étrangers. On retrouve le pouvoir au niveau des lignages où se sont les aînés qui sont en relation avec les génies, pour l'ensemble du lignage.

Les pratiques rituelles qui consistent exclusivement en des sacrifices, font partie d'un vaste champ de pratiques, événementielles comme quotidiennes, visant à agir sur les réalités de la vie ou les phénomènes de la nature. Cette économie rituelle du sacrifice implique dans le cadre de la relation à des génies, des formes de contrat sur la durée, ou à l'inverse, des rituels ponctuels se réalisant dans le cadre d'une action bien définie et circonstanciée.

7.2.1.2. Lieux d'évitement des génies

Certains sites, relativement rares sur la zone d'étude, sont des lieux de résidence de génies évités. Non seulement il n'y pas de relation sacrificielle avec l'entité, mais les gens évitent avec plus ou moins d'attention selon les cas, de fréquenter ces lieux de résidence. On trouve à l'extrême des génies réputés pour leur « méchanceté » : les gens peuvent témoigner à travers des histoires, des attaques que ces génies ont réalisées envers des personnes des communautés.

Parler de patrimoine culturel pour ces sites ne semble pas être adapté dans le sens où les communautés n'ont pas de relation avec ces génies. Mais s'il n'y a pas d'usage, ces sites font bien partie des conceptions culturelles de la nature. Par ailleurs, pour les deux modes de sites, « avec ou sans rituel-s », les communautés proposent de faire des sacrifices, avant impact, comme mesure de mitigation. Ces sacrifices ne sont pas si différents dans leurs objectifs : lorsqu'il y a relation avec les génies, le sacrifice vise à s'excuser et à marquer le respect envers les génies, mais aussi à protéger les communautés et les futurs constructeurs, des risques que les génies mécontents peuvent leur faire courir. Pour l'autre sous-type, il s'agit de gérer uniquement des risques. Il arrive parfois que l'absence de relation avec le génie (sous type « sans rituel ») complique le traitement d'un site, car il n'y a pas de lien préalable permettant de discuter des conditions de passage des travaux ou de cohabitation avec le génie résidant. Cette absence de lien empêche la communication par le rêve, qui est le moyen privilégié de communication entre génie et responsables des sites. Dans ces cas-là, la communauté se tourne en général vers la consultation d'un spécialiste de l'occulte, un marabout ou un « karamoko », afin d'entrer en contact avec le génie et de le solliciter pour définir le « traitement » d'un site.

7.2.1.3. *Résidence de génie, liée aux fondations d'un village et à sa protection*

La fondation d'un village requiert de se préoccuper des génies du territoire. Les fiches monographiques des villages montrent que les solutions sont nombreuses, allant de sacrifices et de prières religieux visant à acter socialement la fondation et à favoriser le village, sur tous les plans : protection religieuse, croissance et prospérité. Ces cérémonies sociales non animistes, prévoient la protection face aux génies. Les sacrifices directement donnés aux génies sont plus fréquents et se font à partir d'une connaissance animiste de la zone, bien que plus ou moins aboutie. On considère ainsi qu'il faut s'accorder avec les génies nécessairement présents, ou bien l'on découvre ou l'on enquête la présence effective et l'on identifie un ou des lieux de résidence de génie.

La demande d'accord des génies peut prendre la forme d'un rituel impliquant un minimum de connaissance, il s'agit de présumer que des génies sont sur le territoire, et de poser un objet sur le territoire pour vérifier quelques jours plus tard s'il a été pris ou modifié, dans quel cas l'installation n'est pas favorable. Il s'agit d'une forme de divination. Les principes variés sont tous simples : on plante par exemple une branche de manioc en terre, si le lendemain, elle est déterrée, c'est que le lieu n'est pas bon pour habiter, et si elle ne l'est pas, l'installation est propice, acceptée par les génies.

La démarche peut mobiliser des personnes capables de rencontrer et de dialoguer avec les génies. Un échange peut être conclu : autorisation de la part des génies, et protection du village, contre sacrifice. La relation établie peut provenir, comme c'est le plus souvent le cas, des génies, qui se manifestent majoritairement en rêve et informe sur le sacrifice souhaité. Cette relation peut enfin aller jusqu'à prendre la forme d'un pacte, invitant à reconduire la relation sacrificielle. Dès le début, s'initie ainsi une forme de prise en compte des génies et de la surnature, qui influera sur les dynamiques de traitement et de mitigation des impacts, impliquant dans tous les cas un sacrifice.

La majorité des sites de la ZE sont issus de cette logique fondatrice de villages, le fondateur entrant en relation avec un génie résidant et se plaçant sous sa protection, ou passant par des marabouts qui, identifiant la présence d'un génie, explique au fondateur comment entrer en relation avec lui suivant le rituel prescrit. Le génie apporte ainsi son aide dans la réussite des travaux agricoles, la protection contre les maladies, la protection contre les dangers liés à la guerre (à l'époque), la réussite des activités de chasse et de pêche (en saison sèche après les récoltes annuelles), etc...

Ce travail de protection des génies prend tout son sens dans le contexte guerrier de la fondation des villages les plus anciens : l'époque de Samory Touré et les guerres et campagne de « mobilisation forcée » et mise en esclavage qu'il menait dans la sous-région sont évoquées, de même qu'une époque pré-Samoryenne, qualifiée de « guerre des razzias ». La référence au refuge, à la protection contre les ennemis dans les lieux de résidence de génie nous montre à quel point ces sites bien qu'immatériel sont des entrées intéressantes vers une compréhension de l'histoire régionale. La plupart des sites PC de la mine sont liés à l'histoire de la montagne du Simandou, en tant qu'ancienne zone refuge où les populations venaient habiter lors des guerres multiples (« samoriennes » pour les plus récentes) et les violences historiques qui caractérisent la région sur plusieurs siècles. De nos jours la notion de protection est plus appliquée aux questions sanitaires, aux maladies, parfois psychiatriques (les « maladies de génies », état de transe, hébétude, mutisme, paralysie soudaine, etc...), ainsi qu'aux calamités climatiques : vent violent, feux soudains, sécheresse, inondations.

Nombre des villages, plus particulièrement ceux situés le long de l'embranchement ferroviaire, ont des rituels annuels liés à une résidence de génie, qui réunissent tout le village. Nous n'avons eu la description que de ceux qui sont situés dans la zone d'impact, mais cela semble être le cas dans presque tous les villages. Les pratiques rituelles se transforment (voir « ramener le sacrifice au village » ci-dessous) mais sont toujours vivantes.

On rencontre beaucoup d'histoire de site racontant un rituel annuel réunissant tout le village et s'accompagnant de chants, de danses, d'instruments de musique traditionnels de la région. D'un point de vue patrimonial, on évoque donc au travers de l'histoire de ces sites et dans la pratique actuelle de certains d'entre eux, des contenus patrimoniaux de type artistiques et littéraires, connaissances historiques. On ne peut qu'inviter Rio Tinto Simfer à être acteur de la conservation (collecte, projet culturel, etc.) des pratiques et des contenus culturels, qui apparaissent de premier abord, en danger de disparition, alors que la ZE se situe au cœur d'un territoire (mandingue) à haute valeur historique et culturelle.

7.2.1.4. *Résidence de génie, liée aux pratiques de chasse et de pêche et à la nature*

Quelques sites sont aussi des sites découverts par des chasseurs, leur activité les amenant à fréquenter la brousse et à interférer avec des résidences de génie. Ces sites historiques de résidence de génie liés à la pratique de la chasse ou de la pêche (dans les fleuves et rivière - la pêche dans les mares étant une pratique féminine) témoigne d'une époque de « négociation » des humains avec les forces de la nature, souvent incarnées en Génie.

Le cas du site de « Bassadouna » (Id 7023), nous raconte une négociation, par l'intermédiaire d'un marabout, entre hommes et crocodiles, ou plutôt entre les hommes et un génie incarné en crocodile : Après avoir « jurer qu'après lui aucun membre de son lignage ne fera de mal à un crocodile sur ce site, Soumbéféré demanda à son tour au crocodile « de jurer qu'aucun crocodile ne ferait de mal à un membre de sa famille sur cette terre à partir de ce jour. » Chacun jura et un pacte fut scellé entre Soumbéféré Camara et le crocodile. » Depuis lors la cohabitation entre hommes et crocodiles est exemplaire sur ce lieu de pêche, chacun s'empêchant de tuer et d'attaquer l'autre. Cet exemple nous illustre bien le rôle des lieux de résidence de génie comme lieu de médiation entre humains et non-humains, leur permettant de se côtoyer, et de partager leurs lieux d'activité (ici le fleuve Milo pour la pêche).

La plupart des sites PC de la mine sont liés à l'activité de chasse pratiquée sur la montagne en saison sèche depuis toujours et que la présence de Rio Tinto Simfer a fait cesser⁶. La chasse était et reste une activité particulièrement importante pour les sociétés mandées, avec la présence d'une confrérie fort ancienne, réputée et jouant un rôle sociopolitique important, à principe initiatique, nommée la confrérie des chasseurs Donzos. Elle reste une confrérie toujours très actuelle qui œuvre par ailleurs dans la protection civile et qui est mobilisée dans différents pays dont en Guinée, pour assurer la sécurité sociale. Elle valorise en effet une éthique égalitaire et protectionniste des sociétés mandées, avec des règles de vie précises, que résume le terme de « donzoya ». Les Donzos, comme tous chasseurs, pénétrant l'espace de la brousse habité par les génies, opposé de l'espace du village habité par les humains, entretient des relations avec les entités non-humaines et des savoir-faire pour être en relation avec elle, directement ou via des génies alliés spécialisés dans la chasse, ou gardiens des gibiers et que les chasseurs doivent donc se concilier.

7.2.1.5. *Résidence de génie, détenue par les femmes*

On observe un certain nombre de lieux de résidence de génie gérée uniquement par les femmes. Nous en remarquons deux types :

- Des sites liés à la guérison de « maladies féminine », de problèmes de stérilité, de fausse-couche, d'enfantement d'enfants handicapé, etc... Dans ces sites, le génie apporte aussi son aide dans la réalisation des projets, la réussite des travaux agricoles et parfois dans l'extraction aurifère et de diamants (cf. site « Moussoudouda » Id 7008). Ces sites de guérison sont parfois le lieu d'une initiation par le génie au pratique de tradi-thérapeute.
- Les lieux de résidence de génie associés à des espaces aquatiques de type mares (« dala » en langue konianké). Ces mares sont des lieux de pêche collectives féminines, pêches qui ont lieu en début ou au milieu de la saison sèche. Il est possible que ces grands événements de pêche collective aient été en lien avec des cérémonie d'initiation comme cela existe dans d'autres régions de Guinée. En effet, à l'époque des grandes initiations, il fallait avoir de quoi nourrir les jeunes initiés, c'est-à-dire toute une classe d'âge, le temps de l'initiation, sur plusieurs mois. Ces sites font l'objet de pratiques rituelles particulières et d'un certain nombre de pratiques traditionnelle, artisanales et culturelles (chants, techniques gestuelles, chorégraphies techniques, objets artisanaux utilisés pour la pêche, création d'habits spécifiques, recettes culinaires, etc..), ainsi que sociales (jeux de concurrence, festivités et socialisation à l'échelle de plusieurs villages, etc.).

Ces deux types peuvent se combiner et il y a des mares où se pratique des rituels de guérison.

⁶ Il y a interdiction de pénétrer dans l'enceinte de la mine. Certains membres des communautés le font donc de nuit, pour chasser ou pour se rendre sur certains sites, au risque de se mettre hors la loi.



Ajoutons que les espaces aquatiques ritualisés constituent une réalité culturelle spécifiques à l'espace culturel Mandé et Mandingue. Ces pratiques qui se sont développées dans la région de Hautes Guinée, se sont diffusées ensuite ailleurs, dans le mouvement de mandéisation de l'Afrique de l'Ouest.

Cette pratique entièrement féminine sur ces sites est en train de disparaître, principalement pour des raisons d'interprétation religieuse des pratiques de l'islam. Ainsi nous rapportons la parole de la responsable du site « Moussou douda » qui illustre ce phénomène : « Le changement dans le rituel est dû à l'imposition par leurs enfants et maris d'abandonner ces pratiques qui sont contraires à la religion musulmane et les offensent ». Notamment, c'est le fait que sur ces sites exclusivement féminins, des officiantes âgées se mettent nues lors des rituels, qui est offensant pour les pratiquants de l'islam. Ces rituels se font de moins en moins souvent, et se déroulent en outre au village, impliquant une forme de contrôle des hommes sur les activités rituelles des femmes, maintenant réduites au partage d'un repas et à quelques gestes rituels.

7.2.1.6. Dynamique des sites à génies

Comme patrimoine immatériel et vivant, les rituels qui sont réalisés sur les sites de résidences de génies représentent des pratiques dynamiques, évoluant au fil des transformations sociales et culturelles, des tensions politiques villageoises, des contextes historiques. Si des sites et des pratiques rituelles associées peuvent être importants à un moment, ils peuvent aussi être totalement abandonnés à d'autres périodes, pour renaître quelques dizaines d'années plus tard. Les rituels peuvent changer de « propriétaires », les lieux de responsables, un lignage peut prendre le pouvoir sur un site et sur des rites devant un autre lignage. De la même manière, les génies se déplacent ou peuvent être déplacés par les humains, lorsque ces derniers, groupe social, marabout ou artisan nécessitant de conserver la relation à un génie, souhaitent conserver la relation.

Enfin, la nature vivante d'un patrimoine rituel ne consiste pas uniquement en des pratiques fermées dans une tradition. Au contraire, l'économie du sacrifice, avec la capacité qu'elle offre de favoriser les projets des individus ou l'avenir d'une communauté, intègre les contextes historiques et celui du Projet de Rio Tinto Simfer en fait partie. Il se présente comme un contexte éminemment important pour les communautés, et celles-ci peuvent vouloir favoriser la relation à Rio Tinto Simfer et leur avenir, en recourant à des sacrifices.

Les pratiques évoluent particulièrement dans ces changements de contextes. Nous avons, à ce propos, attiré l'attention de Rio Tinto Simfer en introduction, en parlant d'entrepreneuriat en patrimoine. **Alors que les sites de résidence de génie sont des opérateurs centraux de la réussite et de l'avenir, ils peuvent être les objets de conflits entre groupes sociaux, dans des contextes perçus comme déterminants.**

7.2.1.7. Animisme et islam

L'islam a supplanté la religion traditionnelle africaine, mais, comme on l'a vu dans le chapitre sur l'histoire, les mouvements conflictuels entre sociétés animistes et fétichistes et sociétés islamisées scandent différentes périodes de l'histoire, particulièrement en Haute Guinée. L'islam a pénétré depuis plus d'un millénaire, mais a été approprié en pratique, selon des modalités différentes associant pratiques animistes et renforcement de l'islamisation.

Sur l'ensemble de la ZE, on observe une cohabitation des pratiques animistes et de l'islam, au point qu'il n'est pas rare de voir un conseil de sages au sein duquel coexistent l'imam et les chefs de sites sacrés ; tous étant les principaux détenteurs du pouvoir religieux.

Le Simandou, dans la partie sud du massif qu'est notre ZE, se trouve sur la limite entre les zones culturelles islamisées de longue date de la Haute Guinée et de l'ancien empire mandingue, et la zone forestière, encore animiste ou devenue chrétienne. Se joue en arrière-plan les histoires de conquêtes inter-ethniques et de cohabitation, entre Malinkés, Koniankés et Tomas par exemple, et l'on trouve une origine Toma dans certains des sites présents dans la mine. Le village de Foma est un exemple de village « pluriethnique » où vivent ensemble principalement Tomas et Malinkés/Koniankés.

Des différences peuvent être établies principalement en termes ethniques, chacune ayant une histoire singulière de son rapport à l'animisme et à l'islam. Nous abordons ces spécificités ethniques ci-après de manière indirecte, à propos des pratiques animistes associées aux résidences de génies.

Pour finir, ajoutons que sur la ZE, les études montrent une dynamique de perte de certains contenus patrimoniaux associés à l'animisme. En effet, l'évolution des pratiques rituelles va dans le sens de « ramener le sacrifice au village », ceci en relation directe avec la présence d'un islam et de porteurs de la religion, qui condamnent les pratiques animistes, et les combattent en faisant adopter des principes qui en réduisent la portée et l'inscription purement animiste. Ainsi, certaines communautés sont invitées expressément à ne plus pratiquer les rituels sur les sites, mais au village. Dans ces cas, seul l'officiant ou le responsable du site se



rend sur le lieu de résidence de génie, afin de porter les vœux à l'entité. Le repas rituel et le partage de ce dernier, c'est-à-dire les actes de socialisation qu'opère le rituel, se déroulent au village. Se faisant, ce sont aussi les chants et les danses qui accompagnaient un sacrifice sur site, qui ne se déroulent tout simplement plus. En obligeant à faire les rituels au village, les « porteurs » de l'Islam visent à en réduire les contenus animistes, et par-là, culturels. Nous avons observé que ces pratiques de déterritorialisation des rituels, sont particulièrement accentuées pour des sites « féminins » et les rituels de soins ou de guérisons de l'infertilité des femmes, ainsi que de protection contre « des maladies de femmes ». La logique de « ramener les rituels au village » s'observe sur d'autres sites non féminins de résidence de génie, les musulmans cherchant par-là à contrôler les pratiques animistes et à en réduire les contenus rituels.

7.2.1.8. Communautés et relations aux génies

Les études et les consultations enseignent que la relation aux génies et aux sites PC correspondant se construit à un niveau local. Chaque communauté envisage et construit, à partir de principes relationnels généraux, sa manière d'entrer en relation avec les génies. On voit donc chez une communauté, malgré la présence de sites à génies aux usages et à l'histoire bien différents, une homogénéité de pratiques et de propositions pour le traitement. Ceci montre une logique relationnelle locale généralisée à tous les sites et pouvant jouer la prudence, la peur ou à l'inverse l'absence de peur, ou encore un certain sang-froid, etc. Être en relation avec des génies n'est pas si simple et contient des risques, chaque communauté aborde donc les génies avec une politique et des sentiments propres.

L'abandon des pratiques sacrificielles sur un site ne supprime pas la prise en compte de ce site pour d'autres pratiques, de manières indirectes. De plus, l'arrêt des sacrifices est réversible, et l'islamisation n'est pas exactement un processus linéaire impliquant la contradiction avec l'animisme et l'effacement de ce dernier. On considère ainsi un site à génies comme étant du sous-type « Avec rituels », lorsque les pratiques sacrificielles ont été abandonnées.

7.2.2. Sépultures et ancêtres, prières et sacrifices

Il existe différents types de lieux de sépultures et de cimetières en Guinée, le plus souvent en fonction de leur usage présent ou passé, mais aussi du statut politique et rituel des personnes qui s'y trouvent enterrées, de leur âge, des manières de mourir, etc. On peut ainsi trouver des sociétés qui ont deux ou trois types de cimetières et de nombreuses pratiques d'enterrement. Sur la ZE, on observe qu'un seul type de cimetière, commun à toute personne, et globalement qu'une seule pratique d'enterrement. Les cimetières dominants sont les cimetières en usage et pour tous sans distinction. De plus, compte tenu des mouvements de population dans la région, on ne s'étonnera pas de voir quelques cimetières anciens pour lesquels les communautés n'ont parfois pas de lien de parenté avec les ancêtres qui y sont enterrés.

Différemment des sites à génie, les cimetières contiennent des objets particuliers qui font eux-mêmes patrimoine : les ossements des morts. Dans un cimetière en Guinée, il n'y a souvent rien de plus que les ossements. Les tombes sont à peine marquées par quelques objets. Souvent, les descendants des morts reconnaissent les tombes uniquement par mémorisation de l'emplacement.

Pour les cimetières, la nature immatérielle du patrimoine se comprend en recourant à la notion d'ancêtre. Un mort devient un ancêtre qui continue d'être en rapport avec sa communauté, ses proches, les vivants. L'immatérialité des cimetières est la relation, et tout ce qu'elle induit pour la vie de la communauté, à des ancêtres.

Cette immatérialité peut être conservée dans la mesure où l'absence d'accès à un cimetière peut être parfois compensée par d'autres formes de liens avec ces ancêtres. Les ancêtres doivent être bien traités parce que les vivants ont des sentiments envers eux, et parce que le bon déroulement de la vie passe par de bonnes attentions envers les ancêtres.

Deux types de pratiques se font auprès des ancêtres :

- Les prières collectives : traditionnellement, les morts font encore l'objet de sacrifices collectifs, animistes ou religieux. Le terme de « sacrifice » dans les langues locales, appliqué à des rites mystiques et animistes, est aussi souvent utilisé pour les prières collectives musulmanes. Les communautés s'inquiètent de ce que leurs morts intercèdent en bien dans leur vie, ou plus simplement qu'ils soient bien là où ils sont, sans se sentir oubliés des vivants. Les prières consistent à lire des passages du Coran, avec des officiants religieux (imam, etc.), en groupe à l'échelle d'un village, ou plus parfois. Ces prières peuvent s'adresser à tous les morts d'un cimetière ou à certains d'entre eux, voire un d'entre eux, les familles réalisant des sacrifices et des prières pour un mort spécifique. Les prières se font rarement au cimetière, sinon jamais, et toujours au village ou sur un lieu dédié.

- Les « demandes » individuelles : les cimetières et les morts font l'objet de pratiques mystiques. Il s'agit de faire des demandes aux morts en se rendant individuellement sur la tombe d'un parent. Les populations considèrent que leurs proches parents décédés récemment (il s'agit souvent du père ou de la mère) peuvent leur venir en aide et ils vont les rencontrer de manière individuelle et discrète à proximité de leurs tombes. Cependant, ces pratiques ne sont pas homogènes ni systématiques : elles ne concernent pas tous les villages, ni toutes les personnes.

Les communautés apprécient que les enfants morts restent à proximité du village. Les communautés souhaitent une proximité plus forte avec les enfants morts.

Dans les fiches, lorsque nous parlons d'« abandon » des cimetières, pour les anciens cimetières de village, il s'agit des enterrements. Toute autre pratique si elle se faisait avant, continue d'avoir lieu. On doit malgré tout prendre en compte que plus il y a un éloignement dû au passage du temps et des générations entre les morts et les vivants, plus les pratiques auprès des morts, de prières ou de demandes, s'estompent. L'exception concerne des personnages historiques singuliers : grands marabouts ou féticheurs, chefs de guerre, fondateurs de village, personnes reconnues pour leur sagesse et exemplarité de conduite : Saint homme, etc.

Dans notre zone d'étude mine, nous avons rencontré une seule tombe, qui n'est pas déplaçable ni destructible, car elle est le lieu de sépulture d'un saint homme local, reconnu pour sa sagesse et son exemplarité. Cette tombe peut être à la fois considérée comme un site religieux (par sa nature de tombe et les pratiques communautaire la concernant), mais aussi comme un site historique car elle marque le souvenir d'un grand personnage de la région, et sert de repère géographique (marquant la limite territoriale entre deux villages) pour les communautés de Moribadou et de Wataféredou 2. (cf fiche site « Mèmèwolomorikeita Gabourou » (ID 5006) / village de Moribadou). Une mesure de mitigation acceptable est connue des responsables, qui souhaitent marquer la tombe, protéger le site par un grillage, et aménager un moyen d'accès au lieu afin d'y poursuivre leur pratique de prières individuelles et/ou collectives sur ce site. Elle nous paraît cohérente au vu de l'importance patrimoniale du site et son importance aux yeux de la communauté.

7.2.3. Lieu de fétiches

Ils sont peu fréquents sur la ZE et ils consistent en des lieux où des objets fétiches ont été enterrés et opèrent, via des forces occultes, des actions spécifiques telles que la protection d'un village de certains maux, des attaques, ou permettent la surveillance des frontières d'un village.

Le fétiche est un objet, particulièrement puissant, avec un pouvoir d'action fort, notamment à distance. Il est redouté des gens et ne se manipule pas, seulement par des spécialistes, des gens assez forts, initiés dans le domaine de l'occulte, pour ne pas subir de graves conséquences. Les fétiches sont des réalités occultes particulièrement secrètes et dissimulées. Cette dimension secrète et leur pouvoir en font des objets et des forces particulièrement importantes pour les communautés.

Ceci implique aussi que l'on puisse ne pas nous en parler dans nos enquêtes. Rappelons en effet que le temps imparti à nos enquêtes HC, ne nous laisse pas toujours la possibilité d'établir un tel rapport de confiance. Cela a pour conséquence la possibilité de découverte fortuite. Sur un site de la zone mine par exemple, nous avons appris de manière fortuite l'existence d'un fétiche à déplacer alors que nous enquêtions sur un impact hydro. Ces découvertes fortuites et la dimension de secret qui est associée au lieu de fétiche ne doit pas être prise à la légère, bien au contraire. Elles risquent de se produire lors des travaux de construction et sont à prendre très au sérieux. Un travail de reconnaissance des personnes « responsable » sur cette découverte fortuite ainsi que le respect de la dimension secrète ou du moins confidentielles des informations données à ce genre de sujet est impératif. Il faut pour cela s'inscrire pleinement dans les recommandations du PGPC qui accompagnent ce rapport.

Lieux de résidence de génie, site d'initiation et lieu de fétiches sont liés. Ce sont de hauts lieux de l'occulte, et il est possible de retrouver des fétiches associés à ces deux autres types de site. De manière générale, les lieux de fétiches sont souvent des sites de résidence de génies. Nous avons un site sur l'embranchement ferroviaire qui est de type « triple » : c'est un site d'initiation, un lieu de fétiche et une résidence de génie. (« Komagbentoulouh » Id 7007).

Les fétiches peuvent être liés à la chasse aussi, apportant réussite et protection lors de cette activité entraînant les chasseurs à fréquenter des lieux occultes en brousse. Ce sont des objets en usage chez les chasseurs de la confrérie des Donzos. Sur les sites de fétiches recensés dans la ZE, hormis le « triple » site de PC évoqué ci-dessus, la majorité des sites sont des « sites de Donzos », c'est-à-dire des sites créés par la confrérie des chasseurs donzos, pour y tenir leurs réunions (afin de régler leur affaire, les problèmes de disciplines si l'un d'eux a enfreint un règle, organiser leurs chasses, etc...) , y faire des sacrifices en la mémoire de Mandé Mori , l'ancêtre mythique de la confrérie, et « nourrir » (de sang venu des animaux sacrifiés) leurs fétiches , qui les protègent de certains dangers et leur apportent la réussite dans leurs chasses. Ces sites sont courants et en

activité lorsqu'une association de chasseur donzo existe dans le village ou le hameau concerné. Ils ont parfois des noms génériques que l'on retrouve d'un site à l'autre : c'est le cas de « Dankoun » (Id 6008) sur la route de l'aéroport, ou de « Mandé Mori solidya » (« le lieu d'offrande à Mandé Mori », (Id 6004), du village de Bangalidou le long du tracé du rail. Un autre terme générique peut être « Mande Mori thoun », « la termitière de Mande Mori » quand l'emplacement du site se matérialise par une termitière. C'est le cas du site Mandé Mory Toun (ID 7042) du village de Djidou, qui est un site important de réunion des chasseurs des villages de Djidou, Souloukou Denka, Sandiadou, Mamaridou, Balladou et Gnantoumandou.

L'un des sites de fétiche n'étant pas un site de chasseur Donzo sur la ZE est le site de « Marangban Tou » (ID 7043) du village de Djidou, qualifié aussi en tant que site historique. En effet, l'historique du site décrit le processus de production d'un objet fétiche : deux lignages, les Cissé de Djidou, un lignage de marabouts et les Camara de Gnantoumandou, fondateurs du village, décidèrent de sceller un pacte : En tant que marabout, Féré Ansoumane Cissé (L1) fit un « l'istikhar » ou « istikhara », une prière, une technique de divination maraboutique utilisant les versets coraniques. Le résultat lui vint en rêve, et afin de nouer ce pacte il fallait « mettre son sang et celui de Gnantouman Camara dans une calebasse de pain blanc, enveloppée celle-ci d'une peau de bête, et l'enterrer ensuite dans le ravin du site. C'est cette calebasse de pain blanc enveloppée dans une peau que l'on appelle « Marangban ». C'est cet objet fétiche enterré, auquel s'adresse des rituels, qui matérialise l'histoire du pacte scellé entre les deux lignages : « Ansoumane Cissé décida ensuite de faire un rituel pour consolider le pacte et rappeler cette alliance à ses descendant à tout moment ». Ainsi ici, le rituel d'un site de fétiche est une forme de rappel historique à usage concret destiné à apprendre et à entretenir l'histoire d'une alliance entre deux lignages de deux villages différents mais historiquement lié. Ce rituel était aussi fait dans un but de protection du village. L'objet fétiche enterré inscrit cette alliance dans un territoire donné, et donne une dimension occulte, une puissance supplémentaire à cette alliance historique, qui est rappelée aux membres des lignages concernés et réactivée à chaque rituel.

7.2.4. Sites d'initiations

Traditionnellement les initiations étaient des pratiques socioculturelles importantes pour les sociétés de la Haute Guinée. Par ces rites, les jeunes, filles et les garçons, reçoivent durant plusieurs mois une forme d'éducation, incluant des savoirs sur leurs sociétés, leur village, l'histoire de leur clan, du territoire, leur groupe d'appartenance lignager, les hiérarchies sociales, les règles de vie et de comportement, et bien sûr un ensemble de savoirs sur le cosmos. Elles et ils éprouvent corporellement l'enseignement qui se construit sur des chants, de danses, de récitation, et sur un travail de la mémoire. Les initié-es apprennent des savoir-faire, de diplomatie, ou encore sur des usages de la nature, parfois ou pour certains, des savoir-faire de type occulte. Les initiations sont aussi temps et un lieu qui permettent aux générations supérieures de repérer certaines filles et garçons et de commencer à les initier en dehors de l'ensemble du groupe : ils sont choisis pour devenir, au fil du temps et d'un apprentissage initiatique particularisé, des grands personnages de leur groupe territorial (village ou au-delà). Les initiations sont un passage à un âge adulte, ou du moins, selon les âges, impliquent une sortie de l'enfance et de l'insouciance. Les corps sont marqués, via l'excision et la circoncision à la fois épreuve de violence et de synthèse de l'apprentissage de la maîtrise de soi, et synthèse du rite de passage que constituent les initiations.

Les initiations construisent le groupe territorial en posant une égalité entre les initiés, au-delà des groupes de parenté (lignages) qui, bien qu'alliés, sont différenciés et hiérarchisés et une nouvelle hiérarchie de classe d'âge qui laisse au second plan les distinctions entre lignages, mais aussi entre villages. Ainsi les ethnologues considèrent l'effet politique que constitue l'ensemble de l'institution initiatique, au-delà des séquences de formation que sont les mois de réclusion et d'éducation au sein de la forêt sacrée, via les groupes d'âges qui en sont issus. Enfin, les initiations, pour le premier stade que tous les enfants passent, correspondaient à l'inclusion des ceux-ci dans le cercle des sociétés secrètes, notamment de la principale société secrète de l'espace Mandé qu'est le Komo. Le Komo était constitué de plusieurs cycles initiatiques ou niveaux, l'ancienneté et les niveaux d'initiation atteints, structuraient la société sur de vastes territoires, y compris lorsque les initié-es n'avaient pas réalisés leurs initiations au sein d'un même groupe (même territoire), et aboutissaient aussi à former un réseau de grands initiés à l'échelle de nombreux villages voire régionale.

Notons que l'histoire de la Haute Guinée, faite d'une opposition entre Islam et fétichisme, et ainsi entre éducation religieuse et coutumière initiatique, à amener progressivement les communautés à réduire l'importance des initiations, des sociétés secrètes, des pratiques animistes ou fétichistes. Pour les initiations en particulier, il faut de plus considérer la part d'éducation, qui par nécessité du fait des changements sociaux historiques, est remplacé par l'école et l'enseignement publiques, dont les contenus sont pourtant tout à fait différents et pas nécessairement exclusifs.

La ZE nous a fourni l'occasion de décrire plusieurs pratiques rituelles et culturelles liée aux sites d'initiation, mais le temps limité pour les enquêtes ne permet pas de proposer des informations certifiées. On peut cependant préciser que 4 sites sur 5 sont en même temps des lieux de résidence de génies induisant des



pratiques rituelles et sacrificielles. Au sein de ces sites, les génies, tout comme ils participent à différentes activités humaines dans d'autres domaines, peuvent se présenter comme les instigateurs des rites de circoncision et d'excision et les Maîtres ayant appris aux humains les gestes techniques de ces rites corporels.

Comme lors de certains grands rituels villageois ayant lieu sur les lieux de résidence de génie, ce sont les types de sites pour lesquels nous ont été décrit la présence de chants, de danses, d'une culture culinaire particulière, bref autant d'éléments matériels et immatériels qui font leur singularité patrimoniale. On observe aussi la présence d'objets et gestes rituels particulièrement intéressants du point de vue du patrimoine matériel et immatériel de la zone : ainsi le « zooya mourou » (le couteau de l'excision) et le « tamba » (une sorte de flèche, que seules les exciseuses qui sont initiées par un génie détiennent) et leur utilisation technique. Nous renvoyons à la fiche site « Mouso Kènekö/ Faradan » Id 6016) pour la description complète de ce site complexe et riche d'éléments patrimoniaux.

Généralement, les actes chirurgicaux liés aux initiations (circoncision et excision) sont potentiellement dangereux : les problèmes de mauvaise cicatrisation et/ou d'infections, pouvant entraîner la mort des jeunes initié(e)s. Quand le site est aussi une résidence de génie, c'est sous sa protection que se déroule l'initiation et cet enjeu de « sécurité » est primordial quand se pose la question de la déplaçabilité du site. Ainsi les enjeux principaux de déplaçabilité des sites d'initiation tournent autour de la sécurité des jeunes initié(es) dans leur période de guérison. Il faut donc en cas d'impact et de traitement sur ces sites, s'assurer de la continuité de la relation entre les initiés et le génie circonciseur, afin qu'il puisse continuer à assurer la protection des jeunes.

Seul un site d'initiation masculine est sans pratiques rituelles, dans le village de Nionsomoridou. Le site n'est plus en activité car au vu de l'absence de pratiques rituelles sur le site, l'acte chirurgical se fait ailleurs dans de meilleures conditions. (cf fiche site « Kènekö » Id 6024)

• Masculin

Là encore, nous ne pouvons faire que de modeste généralité. Il doit exister toutes sortes de variantes sur la ZE selon les villages, leur histoire, leur population, leur rapport à la religion musulmane, etc... On ne peut décrire que des tendances, sans une étude plus poussée.

Le sens des sites d'initiations est le passage d'une génération d'enfant dans le monde des (jeunes) adultes. À côté de la circoncision faisant passer l'enfant de « bilakoro » (= « non-circoncis » : une grave insulte pour un adulte) à un jeune homme, c'est une période d'apprentissage d'un certain nombre de règles de la vie en société. Ce sont les « Sèmés », c'est-à-dire les gardiens qui donnent cet apprentissage aux enfants durant la période de semi-isolement qu'ils vivent le temps de la cicatrisation de leurs plaies.

Il en résulte que le processus d'initiation est riche et complexe, bien au-delà de l'acte de circoncision. C'est là que se niche l'intérêt patrimonial de ce genre de site : chansons, danses, contes moraux, explications sociales, bref tout un apprentissage, sont à documenter. Il y a dans de nombreux récits sur ces sites, la description d'instruments de musiques particuliers joués par les jeunes hommes à la fin de leur initiation : le « wadsama » par exemple, une sorte d'assemblage de demi-calebasses alignées sur un tronc, à la manière d'un Balafon que jouaient les jeunes initiés du village de Nionsomoridou dans leur ancien site de « Kènekö » Id 6024.

Cela fait partie des rares objets de patrimoine matériel qui illustrent la richesse de ce patrimoine immatériel que sont les sites liés à l'occulte de manière générale.

Là encore, les pratiques initiatiques semblent en baisse, impactées par l'influence religieuse qui condamne les rapports à l'occulte. Il en résulte que sur les sites où il n'y a pas de résidence de génie, les pratiques disparaissent au profit de lieux adaptés, où la circoncision est faite par des « para-médicaux », dans un meilleur cadre sanitaire. C'est le cas du site précédemment évoqué à Nionsomoridou, mais aussi celui d'un autre site de Bangalidou où, à l'idée de trouver un site de remplacement, les responsables n'avaient aucune crainte, car il existait déjà un autre lieu de circoncision, encadré par des infirmiers.

Qu'en est-il du contenu de l'apprentissage des jeunes initiés, et du nouveau lieu de résidence du génie qui protégeait le site ? Il serait intéressant de le savoir, notamment concernant les enjeux liés aux sites d'initiation féminins. On peut imaginer que la sécurité sanitaire induite par les « para-médicaux », rend moins prégnant le besoin du site d'être « protégé » par un génie résidant.

• Féminin

Les mêmes généralités peuvent être décrites pour les sites d'initiation masculine. Là aussi les enjeux de protections des jeunes initiées sont primordiaux et les sites sont toujours associés à une résidence de génie sur la ZE. De la même façon les jeunes initiées suivent l'enseignement d'une « Sème mouso » une gardienne, souvent choisie parmi les doyennes du village, qui leur apprend les règles de la vie en société, leur droits et devoirs en tant que futures femmes, futures mères, et femmes adultes.

Ces sites sont associés, parfois jusque dans leur nom à la notion de barrière, de limite (ex du site de Mouso Kènekö /Faradan », « faradan » voulant dire la limite des rochers. En effet c'est le moment d'un passage, celui

d'enfant à jeunes adultes. Pour les sites féminins, ils sont presque toujours associés à la présence d'une rivière et de rochers affleurants. La rivière est un des critères de sélection des sites afin de pouvoir laver les jeunes initiées et leurs plaies.

Là aussi, et de manière plus riche que dans les sites d'initiation masculin, on nous a évoqué de nombreuses pratiques rituelles à forte valeur patrimoniales : principalement des chants, des danses et des instruments de musiques rituel : « soli » ou « solisy », « kouloubafila », pour les danses, « Gbeh » ou « djeh », pour les instruments de musique ; « kolokadi » pour les cérémonies

Ces sites d'initiations féminins sont ceux où l'on rencontre potentiellement le plus de pratiques rituelles à valeur patrimoniales. Se pose alors l'enjeu de leur conservation, et des actions induites par leurs pratiques.

Un des enjeux principaux des sites d'initiations féminin est le problème de l'excision : là, où pour les hommes, c'est un simple acte chirurgical, qui gagne à être pratiqué dans les meilleures conditions sanitaires, c'est une atteinte aux droits de l'homme chez les femmes, et de meilleures conditions sanitaires ne changeront pas cet état de fait.

La dynamique de remplacement des sites d'initiation masculin par un lieu où exerce des para-médicaux est donc différentes pour les sites féminins. D'ailleurs nous ne rencontrons pas de site d'initiation féminin ou le traitement du site nous est donné sans une consultation au préalable du génie résidant. La protection des initiées pendant leur cicatrisation est la principale préoccupation des responsables des sites et des « Zoo mouso » (exciseuse).

On peut aussi imaginer que là où l'école coranique peut « remplacer » certains enseignement moraux contenu dans l'initiation chez les jeunes hommes, il n'en est pas de même pour les jeunes filles qui sont beaucoup moins scolarisée. L'enseignement reçue de la part des « sémès mouso » est donc encore très important.

Pour lutter efficacement contre l'excision, documenter les pratiques initiatiques des sites féminins semble intéressant afin de pouvoir n'en évacuer que l'acte chirurgical condamnable.

7.3. Synthèse du patrimoine culturel et sites répertoriés sur la zone mine

Sur la ZE regroupant les villages avec sites impactés dans l'emprise et les villages ayant des sites avec un potentiel « impact Hydro », on trouve les types et sous-types de sites suivants de patrimoine culturel :

Tableau 2 : Types et sous-types de sites PC sur la ZE

Types	Sous-types	Et/ou rituelles/sacrificielles	pratiques
Lieu de résidence de génie(s)		Avec pratiques rituelles/sacrificielles	
Lieu de résidence de génie (s)		Sans pratiques rituelles / sacrificielles	
Religieux/ Historique	Tombe(s) isolée(s)/ Relique	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	
Lieu de Fétiches		Avec pratiques rituelles/sacrificielles	
Sites d'initiation	Masculin / Féminin	Avec pratiques rituelles/sacrificielles.	

Les sites de résidence de génie représentent l'immense majorité des sites présents dans l'emprise.

Ajoutons que parmi les sites de résidences de génies, nous avons recensé deux sites liés à la chasse et tenus par les confréries de chasseurs locaux. Deux sites sont de type « double », à la fois lieu de résidence de génie et lieu de fétiche.

Un autre site à une nature double de site historique et religieux. Il s'agit de la tombe isolée « du noble grand-père Keita » : « Mèmèwolomorikeita Gabourou (ID 5006) ». Nous lui avons attribué une double appartenance car sa nature de repère de limite territorial entre deux villages lui confère un statut historique, au côté de sa nature de lieu de prières individuelles et/ou collective, presque de lieu de pèlerinage. Son statut particulier nous évoque les lieux de type « Tombeau de saints » que l'on retrouve dans certains pays musulmans, particulièrement au Maroc par exemple. C'est une pratique « synchrétique » souvent condamnée par les tenants d'un islam rigoriste (de type wahhabite, islam des pays du golfe).

Dans la zone d'étude des villages de l'ouest du massif, nous trouvons une majorité de site d'initiation avec un potentiel « impact Hydro ». Nous avons peu de données pour ces sites, leur enquêtes complètes datant d'une dizaine d'années maintenant. Ces sites d'initiation sont pour certains d'entre eux associés à un lieu de

résidence de génie (avec pratiques rituelles/sacrificielles) : le génie ayant souvent « sous sa protection » les jeunes initié(e)s et les rituels lui étant adressés ont pour but le bon déroulement de l'ensemble de l'initiation et la guérison des plaies des jeunes initié(e)s. Ce double statut des sites peut avoir une influence sur l'impact considéré : en effet, si la modification du régime hydraulique d'une rivière peut ne pas influencer sur les pratiques socio-culturelles d'un site d'initiation, elle aura un impact si elle influe sur le lieu de résidence de génie associé à ce site.

C'est une de nos recommandations que d'aller faire une mise à jour complète de ces enquêtes datées (7 sites).

7.3.1. Une importante représentation de sites PC liés à la chasse

Les sites présents dans l'enceinte de l'emprise sont à l'exception de 2 d'entre eux des lieux de résidence de génie avec pratiques sacrificielles/rituelles. Parmi les 2 sites restant, Djigbé Koro (ID 5004) est une résidence de génie sans pratique rituelle et la tombe isolée du site « Mèmèwolomorikeita Gabourou » (ID 5006) qui ressort comme un élément de PC d'un autre type.

La plupart des sites PC de la mine sont liés à l'histoire de la montagne du Simandou, en tant qu'ancienne zone refuge où les populations venaient habiter lors des guerres multiples (« samoriennes » pour les plus récentes) et les violences historiques qui caractérisent la région sur plusieurs siècles. Ils sont aussi liés à l'activité de chasse pratiquée sur la montagne en saison sèche depuis toujours et que la présence de Rio Tinto Simfer a fait cesser⁷. La chasse était et reste une activité particulièrement importante pour les sociétés mandées, avec la présence d'une confrérie fort ancienne, réputée et jouant un rôle sociopolitique important, à principe initiatique, nommée la confrérie des chasseurs donso. Elle reste une confrérie toujours très actuelle qui œuvre par ailleurs dans la protection civile et qui est mobilisée dans différents pays dont en Guinée, pour assurer la sécurité sociale. Elle valorise en effet une éthique égalitaire et protectionniste des sociétés mandées, avec des règles de vie précises, que résume le terme de « donsoya ». Les donso, comme tous chasseurs, pénétrant l'espace de la brousse habitée par les génies, opposée de l'espace du village habité par les humains, entretient des relations avec les entités non-humaines et des savoir-faire pour être en relation avec elle, directement ou via des génies alliés spécialisés dans la chasse, ou gardiens des gibiers et que les chasseurs doivent donc se concilier.

Une spécificité des sites de donso peut être aussi la présence de fétiches, d'où parfois la nature double d'un site, à la fois lieu de résidence de génie et lieu de fétiches, les chasseurs les utilisant en protection pour la chasse, et les nourrissant de sang lors de sacrifices rituels. C'est le cas d'au moins un des deux sites étant à la fois un lieu de résidence de génie et un lieu de fétiche. Il est cependant souvent difficile pour nous d'avoir de véritable information sur les lieux de fétiche. Nous constatons souvent qu'une grande discrétion entoure leur évocation (nous avons appris fortuitement la présence d'un objet fétiche sur un site lors d'une enquête Hydro, par exemple) et que le peu de temps imparti à nos enquêtes PC nous laisse peu de marge pour en savoir plus. Enquêter sur un temps plus long aurait permis de développer une relation de confiance avec les responsables du site.

Une partie des noms de sites et de leur histoire nous rappelle que les lieux étaient habités par les Tomas. Ils sont d'ailleurs toujours habitants du village de Foma et présents dans la région sud et ouest du massif, celui-ci formant un point de bascule entre les régions Malinké/Koninké et les régions habitées par les Tomas (voir chapitre 5 sur l'histoire de la ZE).

Le type de site présent dans l'emprise sont différents des sites de PC rencontrés le long du rail, où l'on retrouve beaucoup plus de type de PC différents, avec notamment la présence de sites d'initiations.

7.3.2. Des pratiques en baisse : diminution du gibier et activité minière

L'histoire de la grande majorité des sites nous raconte une époque de chasseur et de grand gibier vivant sur le Simandou. Ce n'est plus le cas et les pratiques de chasse collectives, ou de grands Donzos initiés chassant l'éléphant sur la montagne, est révolue, faute d'animaux. À ce titre, le site de Samakoukaba (ID 5001 a /b) (la pierre à tête d'éléphant) est évocateur et hautement symbolique, notamment pour Rio Tinto Simfer en tant qu'un des premiers sites identifiés et ayant causé des dégâts précédemment (Rio Tinto Simfer a déjà clôturé le site). Il fait d'ailleurs l'objet d'une double revendication de responsabilité par les villages de Moribadou et Kankoro, que nous détaillons dans les fiches correspondantes et dans les introductions des villages concernés.

⁷ Il y a interdiction de pénétrer dans l'enceinte de la mine. Certains membres des communautés le font donc de nuit, pour chasser ou pour se rendre sur certains sites, au risque de se mettre hors la loi.

Néanmoins, ces sites et leur histoire nous éclairent sur les communautés vivant tout autour du massif du Simandou ainsi que sur leur relation, et leur coopération lors de certains grands rassemblements. Le site de Dalaro (ID 5002) évoque ainsi un lieu de rencontre et de partage entre les communautés des villages de Moribadou et de Traoréla, qui s'y retrouvaient à l'ouverture de la période de chasse. L'histoire du lignage Sagno de Moribadou nous rappelle à quel point l'histoire régionale et les lieux de résidence de génie peuvent être liées. Ce lignage est arrivé et est resté à Moribadou en tant que chasseur, fournisseur d'ivoire comme tribut lors des guerres de Samori Touré, empêchant le village de subir les foudres de ce conquérant réputé pour son intransigeance et sa violence. Un des descendants du lignage Sagno est actuellement reconnu comme de manière unanime comme étant « en contact avec les génies » dans le village de Moribadou.

Enfin, les communautés n'ont plus accès à leur site depuis la réglementation de l'accès à la zone mine par Rio Tinto Simfer. Elles ont donc parfois mis en place des « sites de remplacement » leur permettant de continuer leurs pratiques sans violer la loi, et sans couper leur relation avec le/les génie(s) résidants. C'est le cas du site de Fontigni (Ouéléba) à Wataféredou 2 (cf. fiche site ID 5013). Cette restriction d'accès à la montagne pour aller sur les sites ou pour pratiquer la chasse ou d'autres activités nous a souvent été évoquée comme un problème, un « manque à gagner » concernant la chasse, et c'est une source d'inquiétude pour ceux qui souhaiterait se rendre sur leur site.

Notons que la restriction d'accès imposée par Rio Tinto Simfer constitue un impact à prendre en compte.

Il arrive aussi que dans l'impossibilité de fréquenter un site ou en raison du grand âge de l'officiant ou suite aux recommandations de l'imam du village, la communauté décide de « ramener le sacrifice au village », c'est-à-dire de faire les sacrifices d'animaux et les offrandes non plus sur le lieu du site mais au village, seule une partie restreinte du rituel (petite offrande, vœux de l'officiant, divination pour l'acceptation des vœux par le génie) ayant lieu sur le site à génie.

Parfois, il se peut que le temps passé sans se rendre sur un site oblige les responsables à renouer avec le génie en faisant des sacrifices de grande ampleur afin de pouvoir ensuite mettre en place le traitement du site, une fois la relation avec le génie « réactivée ». Cela a été le cas du site de « Kobèboro (ID 5015) » du village de Traoréla, pour la simple prise d'un point GPS du site.

7.3.3. Impact avant construction : à prendre en compte dans les futurs projets sur le PC

Si la construction engendrera des impacts de type totaux, correspondant au scénario que nous proposons aux communautés dans le but de construire avec elles les modalités de mitigations à la construction de la mine, d'autres types d'impacts, moins totaux, et n'impliquant pas la destruction des sites, auront lieu. Il en est ainsi des impacts de type Hydro qui ont fait l'objet d'études complémentaires, définissant des traitements spécifiques à cette forme d'impact.

Comme le prescrit le PGPC, Rio Tinto Simfer continuera de préciser les impacts sur les zones d'emprunt du projet et d'en informer les communautés afin d'évaluer sur les sites PC enquêtés lors de cette étude, le traitement et/ou la gestion à plus long termes, à mettre en œuvre, en fonction du type d'impact.

Mais dans ce chapitre nous souhaitons attirer l'attention sur le constat de la diminution des pratiques rituelles sur les sites de la zone mine (voir plus bas chapitre 10.3.2). Cette diminution a pour facteur cumulé avec d'autres, l'interdiction ou la régulation pour le moins stricte de l'accès à ces sites ainsi qu'aux zones de chasse qui constituaient les territoires villageois à l'intérieur de l'emprise. **Les sites sont liés à la chasse, ainsi Rio Tinto Simfer a impacté les pratiques, relevant du PCI, qui portaient la réalisation des rituels, sans qu'aucune mesure n'ait été prise.**

Le projet Simandou est présent depuis plusieurs décennies et la restriction d'accès par Rio Tinto Simfer, durant cette période, constitue un impact qui doit être pris en compte bien qu'il n'ait fait l'objet d'aucune investigation pour le moment. **Cet impact doit faire l'objet de discussions entre Rio Tinto Simfer et Insuco dans le cadre des futures études qui seront menées sur le PC.** L'impact sur les pratiques pourra avantageusement être intégré à des projets soutenus par Rio Tinto Simfer dans le cadre d'un plan de gestion portant sur les impacts induits par les changements socioculturels futures qui toucheront les sociétés périphériques à la zone d'activité.

7.3.4. Liste des sites recensés selon le type de patrimoine et les types de pratiques associées

Le tableau ci-dessous présente les différents sites de PC recensés selon le type de patrimoine et les types de pratiques associées.

Tableau 3 : Types de PC et de pratiques rituelles recensés

Sites de PC	Type	Sous-type ou pratiques rituelles/sacrificielles (avec ou sans)	Village concerné.
Samakounkaba ID 5001 a/b	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	Moribadou / Kankoro.
Dalaro ID 5002	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	Moribadou
Pic de Fon ID 5003	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	Moribadou
Djigbé Koro (Daba Tindi) ID 5004	Lieu de résidence de génie	Sans pratique rituelle/sacrificielle	Moribadou
Doudjibo ID 5005	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	Moribadou
Mande mori ID 5008	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	Moribadou
Gbagbajigba (siatoulo) ID 5007	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	Moribadou
	Lieu de fétiche	Agriculture/chasse/pêche	
Mèmèwolomorikeita Gabourou ID 5006	Historique	Relique	Moribadou
	Religieux	Ancienne tombe	
Boroborobou ID 5011	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	Foma
	Lieu de fétiche	Autres / Avec pratiques sacrificielles	
Kobèboro ID 5015	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	Foma
Fontigni (ouéléba) ID 5013	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	Wataféredou 2
Kökounsâba ID 5009	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	Traoréla
Dalalo ID 5010	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	Traoréla

Tignèkòkoun ID 5014	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	Traoréla
Djinna Doudala ID 5016	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	Lamadou

7.3.5. Villages ayant au moins un site PC impacté dans l'emprise mine

Les villages ayant au moins un site PC impacté dans la zone d'emprise du projet de la mine sont :

- Moribadou (8 sites) ;
- Foma (2 sites) ;
- Lamadou (1 site) ;
- Traoréla (3 sites) ;
- Wataféredou 2 (1 site) ;
- Kankoro (1 site, commun avec Moribadou) ;
- Lamadou (1 site).

Ces villages sont tous à l'abord immédiat du massif du Simandou, leur territoire villageois étant frontalier à la zone d'emprise du projet de la mine. Voir la **Carte n°2**.

La mise à jour 2022 a fait émerger **16 sites d'héritage culturel impactés** dans la mine. Parmi eux, **4 sites sont nouveaux**, non répertorié en 2015 :

- « Kökounsâba » (ID 5009) et « Dalalo » (ID 5010), liés au village de Traoréla ;
- « Samakoukaba » (ID 5001 b), un site revendiqué à la fois par le village de Kankoro (ID 5001b) et celui de Moribadou (ID 5001a) ;
- « Djinna doudala » (ID 5016) lié au village de Lamadou.

Ces 4 nouveaux sites sont des lieux de résidence de génie, avec pratiques sacrificielles/rituelles.

Outre les nouveaux sites répertoriés, la nouveauté est donc la **double revendication du site de « Samakoukaba »** (ID 5001 a et b, emblématique des sites PC de la mine car connu de tous et ayant fait l'objet d'un « incident » avec une machine) par un lignage du village de Kankoro et par le village de Moribadou. Nous nous sommes assurés de la validité de ces revendications et surtout avons vérifié le consensus dans les villages concernés sur le fait que cela ne créerait pas de tensions intercommunautaires.

En termes de mitigation, et donc de déplaçabilité, et de destructibilité potentielle du site, parmi les 16 sites impactés, **2 sites sont in⁸déplaçables et indestructibles** : « Mèmèwolomorikeita Gabourou » (ID 5006), la tombe d'un « saint homme » local du village de Moribadou et « Djinna Doudala » (ID 5016), un lieu de résidence de génie avec pratiques rituelles/sacrificielles du village de Lamadou.

8 sites sont déplaçables et destructibles après avoir mis en place le rituel prescrit dans la fiche correspondante. 1 site nécessite un rituel et une condition particulière.

Seuls les **3 sites** de « Dalalo (ID 5010) », « Doudjibo (ID 5005) », et « Samakoukaba (ID 5001a et b) » n'ont **pas de processus de mitigation définitif connu**. Ce sont avant tout sur ces sites dont le traitement n'est pas arrêté qu'il faut que Rio Tinto Simfer enclenche les « **prochaines étapes** » détaillées dans la fiche site, afin de pouvoir avancer vers une mitigation consensuelle et définitive.

L'ensemble des résultats de ces enquêtes et mise à jour 2022 se retrouve dans les annexes 4 à 8, au sein des fiches sites regroupées par village.

⁸ La construction d'une route en haut de la colline a fait réapparaître une pierre disparue. En 2008, un employé RioTinto/Simfer est mort en essayant d'enlever la pierre avec un bulldozer. RioTinto/Simfer décida alors de mettre une clôture autour de la pierre incarnant le site. Pour plus d'information, voir la fiche site de Samakoukaba (ID 5001a et b). Le site se trouve sur le côté Ouest du bord de la route de la crête du pic du Fon.

7.3.6. Villages avec sites impactés par la baisse de l'hydrologie dans la zone

7.3.6.1. Les enquêtes d'impact hydrologique : contenus et implications

La mission a permis d'enquêter des villages qui présentaient des sites potentiellement impactés par des modifications du régime hydrologique des rivières présentes à l'abord ou dans le site, ou étant partie intégrante d'un site PC.

Cette modification potentielle consisterait en la baisse du niveau de rivières concernées, l'augmentation de la turbidité de l'eau et son éventuelle pollution. Nous avons fait le choix de résumer ces modifications du régime hydrologique d'une rivière sous l'expression « impact Hydro », qui est plus courte à intégrer dans nos documents.

Il fallait comprendre si pour ces communautés la modification du régime de l'eau sur leurs sites avait un impact ou non sur leurs pratiques rituelles et socio-culturelles ; si oui de quelle nature, et si en conséquence la nécessité de mettre en place des mesures de mitigation en découle. Pour cela nous avons collecté les informations et posé les questions suivantes :

- Quel est le nom en langue locale du ou des cours d'eau concernés, situé dans ou aux abords du site PC ?
- Est-ce que cette eau est utilisée comme eau de boisson et/ou utilisée pour cuisiner lors des pratiques rituelles sur le site ?

Ces questions ont été suivies d'un entretien plus libre et plus fin sur les pratiques rituelles et/ou socio-culturelles liées à ces sites dont les résultats ont été retranscrits dans des enregistrements audios.

Ces entretiens libres nous ont montré que parfois, malgré l'utilisation de l'eau des rivières impliquées comme eau de boisson dans les rituels ou de cuisson des repas sacrificiels, la modification n'entraînerait pas de besoin de mitigation, l'eau utilisée pouvant être amenée de l'extérieur. Il n'y a alors **pas d'« impact Hydro »**.

Inversement, certains sites vont subir cet « impact Hydro » dans la pratique du site (obligeant à quitter le site, son usage étant devenu dangereux par exemple) et cela va entraîner la nécessité de la mise en place d'un processus de mitigation à construire avec la communauté et les responsables du site (cf. PGPC).

7.3.6.2. « Impact Hydro » : villages concernés et résultat.

7.3.6.2.1. Sites dans l'enceinte de l'emprise mine.

Ces enquêtes d'impact « Hydro » ont concerné des sites impactés dans la zone d'emprise du projet de la mine liés aux villages de Moribadou, Wataférédou 2 et Traoréla. Ces sites sont :

- « Dalaro (ouéléba) (ID 5002) », « Mande Mori (ID 5008) » et « Gbagbadjigba (siatoulo) (ID 5007) », pour le village de Moribadou ;
- « Fontigni (ouéléba) (ID 5013) », pour le village de Wataférédou 2 ;
- « Tignékö koun (ID 5014) », pour le village de Traoréla.

Le résultat des études d'« impact Hydro » de ces sites nous a montré qu'**aucun des sites de PC à l'intérieur de l'emprise ne serait affecté par une modification du régime de l'eau** sur les rivières concernées. Par conséquent, nous ne les avons pas fait apparaître sur les cartes des sites impactés.

Nous avons intégré ces résultats d'enquêtes « Hydro » au sein des fiches sites correspondantes pour chaque site de PC impactés dans l'emprise. Ces fiches sont présentées dans l'Annexe 5 de ce rapport.

7.3.6.2.2. Sites hors de l'emprise mine

Nous avons effectué les enquêtes d'« Impact Hydro » sur quelques sites situés hors de la zone d'emprise du projet de la mine ». Ces sites avaient été recensés lors des études de La Granada en 2008 pour certains d'entre eux. Ils concernent les villages de **Mandou, Lamadou, Worono et Traoréla**. Ces sites sont :

- « Famakoya », pour le village de Mandou.
- « Dolokö », « Djigbè » et « Kèkèkèkö » pour le village de Lamadou.
- « Mouso kènè kö » et « kèkèkè kö koura », pour le village de Worono.
- « Tigné kö » et « Samadala », pour le village de Traoréla.

Parmi ces 8 sites, **pour 7 d'entre eux**, la modification du débit de la rivière mais **surtout un changement potentiel dans sa qualité, sa « propreté »** et sa turbidité, **auront un impact sur les pratiques** rituelles et sacrificielles, ainsi que socio-culturelles de ces sites.

5 de ces sites sont des **sites d'initiation** où **l'eau et sa propreté jouent un rôle important dans le bon déroulement des pratiques socio-culturelles**, car elle sert à laver les jeunes initié(e)s, et leurs plaies, ainsi que comme eau de boisson.

Pour les autres site impactés, **le génie résidant est lié à l'eau ou vit dedans**, il faut donc anticiper un éventuel dérangement ou départ lié au changement induit par l' « impact Hydro ».

Cela aura pour **conséquence de devoir engager un processus de mitigation autour de ces sites** avec leurs responsables, afin de trouver des solutions satisfaisantes pour les deux parties, tout en préservant les pratiques socio-culturelles liées à ces sites, et les bénéfices induits pour la communauté.

Seule la responsable du site de « **Dolokö** » à Lamadou nous affirme pouvoir s'adapter au changement induit par un « impact Hydro ». Ce site est un site d'initiation féminine. On peut **nuancer sa réponse** en constatant que non loin de là, les responsables masculins d'un autre site d'initiation sont moins conciliants et que souvent dans ces communautés, les femmes sont prêtes à beaucoup plus de « concession ». La responsable nous a aussi expliqué qu'elle pouvait utiliser de l'eau venue d'ailleurs (même si c'est une contrainte forte de devoir transporter de l'eau) car elles l'avaient déjà fait au début de l'arrivée de Rio Tinto Simfer, ayant estimée que la qualité de l'eau avait changée lors des premiers travaux sur le Simandou.

Les données relatives aux sites impactés par l'hydro, ont été placées dans l'annexe 5 : Annuaire des villages du sud /sud-ouest du massif du Simandou avec sites impactés « Hydro ». Ils sont accompagnés de leur ancienne fiche site de 2008 (étude de La Granada) pour une meilleure compréhension du site.

7.3.7. Villages du Sud/Sud-ouest et Ouest du Simandou : pas de site impacté.

Ces villages ont fait l'objet d'étude afin de s'assurer de l'absence/présence de sites PC dans la zone d'impact de la zone d'emprise du projet de la mine . Cela a permis de collecter la localisation GPS des villages et de mettre à jour des données cartographiques, administratives, et socio-politiques sur ces villages, hameaux et fermes isolées, en faisant leur monographie. Nous avons aussi dressé une liste par village des sites PC non-impactés, à toutes fins utiles.

Ce sont les villages de :

- Balladou ;
- Siafaïla ;
- Dandano ;
- Nawoinsou ;
- Touréla ;
- Banko ;
- Mamouroudou ;
- Koréla.

On peut voir au travers de la monographie de ces villages qu'il s'agit de la zone du sud-ouest du massif, dans une région de bascule entre le pays Konian, et des territoires Toma. L'histoire des fondations de village laisse entrevoir un **potentiel d'étude historique très intéressante** sur les interactions entre Konianké et Malinké d'un côté et ces deux sociétés et les Toma de l'autre (voir le chapitre 4 sur l'histoire de la ZE).

7.4. Synthèse du patrimoine culturel et sites répertoriés sur la zone de l'embranchement ferroviaire et de la route d'accès à l'aéroport

Sur la ZE regroupant les villages avec sites impactés le long de la route de l'aéroport et le long de l'embranchement ferroviaire, on trouve les types et sous-types de sites suivants de patrimoine culturel.

Types	Sous-types	Et/ou pratiques rituelles/sacrificielles	Total
Lieu de résidence de génie(s)		Avec pratiques rituelles/sacrificielles	49

Lieu de résidence de génie(s)		Sans pratiques rituelles/sacrificielles	8
Religieux	Cimetière	Sans pratiques rituelles/sacrificielles	8
Religieux	Tombe isolée	Avec pratiques sacrificielles/rituelles	1
Lieu de Fétiches		Avec pratiques rituelles/sacrificielles	7
Historique	Tombe isolée (1) Lieu d'évènement (3)	Avec pratiques sacrificielle/rituelles	4
Sites d'initiation	Féminin Masculin	Avec pratiques rituelles/sacrificielles.	8
Sites d'initiation	Masculin	Sans pratiques rituelles/sacrificielles	1

Tableau 2 : Types et sous-types de sites PC sur la ZE

Le total des sites du tableau excède le nombre de fiches sites en raison du type patrimonial « multiple » de certains sites (qui peuvent être à la fois lieu de fétiche, site d'initiation et résidence de génie, comme « Komagbentoulouh » (Id 7007) du village de Gbofodou).

Les sites de résidence de génie représentent plus de la moitié des sites présent dans la ZE, 57 sur 70 sites au total. Parmi eux, seul 8 sites sont des « sites hantés », sans relation avec la communauté. Cela témoigne de l'importance des sites à génie avec pratiques rituelles dans la ZE : Malgré l'influence de l'islam, la condamnation ou la modification des pratiques rituelles afin d'être compatible avec les nouveaux « standards » de pratique de la religion musulmane localement, ces sites sont toujours présents et utilisés par les communautés. Ils sont en pleine évolution, notamment au niveau des pratiques rituelles.

Un site a une nature double de site historique et religieux. Il s'agit du site de « Kemo Gbofo kabourou », une tombe isolée de l'époque de Samory Touré, qui fait l'objet de pratique rituelle et dont la communauté a souhaité qu'elle soit protégée et marquée en tant que site historique. En raison de l'islamisation du village, le sacrifice a lieu au village actuellement, le rituel s'accompagnant d'une lecture du coran.

Un seul site est de type historique simple : « Mourou dalama kaba » (Id 7019) du village de Féréboridou. Ce site est déplaçable, avec un rituel approprié, néanmoins nous recommandons de « marquer » (avec une plaque commémorative par exemple) la pierre qui est le cœur du site, même si elle a déjà été déplacé lors de précédents travaux de construction.

La majorité des sites d'initiations (8 sur 9 sites au total) font l'objet de pratiques rituelles/sacrificielles et sont aussi des lieux de résidence de génie, et parfois de fétiches.

7.4.1. Liste des sites recensés

Pour la liste complète des 70 sites de PC/PCI impactés par les tracés de l'embranchement ferroviaire et celui de la route de l'aéroport, nous vous renvoyons au tableau Excel récapitulatif de l'annexe 9, ainsi qu'à la lecture des fiches sites au sein des annexes 4 à 8.

7.4.2. Villages et sites PC/PCI de l'embranchement ferroviaire

7.4.2.1. Les villages ayant un site impacté

Il s'agit des villages de :

1. Nionsomoridou (3 sites)
2. Bangalidou (6 sites)
3. Kamandou (2 sites)
4. Yendedou (2 sites)
5. Moribiédou (2 sites)
6. Kénegbèbaro (3 sites)
7. Condèla (1 site)
8. Gbofodou (9 sites)

9. Farakobadala (1 site)
10. Matignè Balladou (1 site)
11. Féréboridou (4 sites)
12. Camaradou (4 site)
13. Boula (1 site)
14. Toumandou (5 sites)
15. Gnantoumandou (1 site)
16. Sandiadou (4 sites)
17. Djidou (4 sites)
18. Kouloubadou (1 site)
19. Tolomassö (2 sites)
20. Banankö (3 sites)

Nous avons donc un total de 20 villages pour un nombre de 59 sites de PC/PCI potentiellement impactés le long de l'embranchement ferroviaire et de ses infrastructures.

Au vu du nombre élevé de villages et de sites impactés, nous renvoyons à la lecture de l'annexe 8, ainsi qu'à la consultation du tableau Excel récapitulatif de l'annexe 9, pour une liste exhaustive des sites de PC rencontrés. Cette annexe présente, par village, une monographie du village, les fiches-sites des sites de PC impactés par le tracé de l'embranchement ferroviaire et une liste des sites de PC non-impactés du village.

7.4.2.2. Sites de patrimoine culturels de l'embranchement ferroviaire

59 sites de patrimoine culturels ont été recensés comme impactés le long du tracé des infrastructures de l'embranchement ferroviaire.

Ils se répartissent ainsi :

- 46 lieux de résidence de génie avec pratiques sacrificielles/rituelles
- 4 lieux de résidence de génie sans pratiques sacrificielles/rituelles (site « hanté »)
- 3 sites historiques.
- 6 lieux de fétiches.
- 8 sites d'initiation dont 7 font l'objet de pratiques rituelles/sacrificielles. Ils se décomposent en 3 sites d'initiation masculine et 5 sites d'initiation féminine. Le seul site d'initiation sans pratiques rituelles est un site d'initiation masculine qui n'est plus en activité, du village de Nionsomoridou.

On constate donc que la majorité des sites de PC de la zone sont des lieux de résidence de génies avec pratiques sacrificielles/rituelles. On peut ajouter que l'immense majorité des sites d'initiations et certains des lieux de fétiches sont également des lieux de résidences de génies.

Les sites de l'embranchement ferroviaire représentant les trois quarts des sites de la ZE, vous retrouverez leur description générale et leur particularité pour la ZE au chapitre 7.2 : « Les types et sous-types de sites PC impactés recensés ».

On trouve sur la ZE un nombre élevé de sites de résidence de génie lié à la fondation des villages et qui font ou faisait l'objet de cérémonie d'offrande collective mobilisant tout le village et parfois d'autres villages voisins et alliés. Ces rituels collectifs, qui sont fait par un lignage (généralement le lignage fondateur) au nom de tout le village sont des éléments importants du patrimoine local au travers desquels peuvent s'appréhender l'histoire de la région, les alliances socio-politiques locales, le rapport particulier à la nature, certaines connaissances occultes ou non, etc... Ces cérémonies dont les pratiques rituelles se sont transformées, et qui se déroulent principalement dans les villages de nos jours, concentrent de nombreux aspects du patrimoine culturel de la ZE (histoire, artefact, préparation culinaire, objets rituels, instruments de musiques, chants, danses, ou leur souvenir, quand ces pratiques ont été évacuées du rituel).

7.4.3. Villages et sites de PC/PCI de la route de l'aéroport.

Ce sont les villages ayant un site de PC/PCI potentiellement impactés, situés le long de la route reliant l'aéroport de Beyla à l'enceinte de l'emprise de la mine du projet Simandou Rio Tinto Simfer. Au vu du nombre limité de villages et de sites concernés, nous présentons ici plus en détail les spécificités des sites et villages de la route de l'aéroport.

7.4.3.1. Les villages

La route ne mesurant que 18 km de long, seuls trois villages ont des sites impactés par le futur tracé de cette route. Il s'agit des villages de :

1. Morisangaredou (5 sites)
2. Ghböbaro (5 sites)
3. Wataférédou 1 (1 sites)

A la lecture des monographies de ces villages, on peut faire la différence entre les villages de Morisangaredou et Ghböbaro et le village de Wataférédou 1.

7.4.3.1.1. Wataférédou 1

Le village de Wataférédou 1 est un village de fondation ancienne, précoloniale, fondé par un konianké forgeron, sur d'ancienne terres du village de Moribadou (qui fut le tuteur du fondateur mais n'a plus de droit foncier actuellement). En cela, il est typique d'un certains nombres de village des pourtours du massif du Simandou, dont la fondation est liée à la notion de refuge lors des nombreuses guerres et razzias pré-coloniales ayant frappée la région, mais aussi au métier du fondateur, un membre de lignage Kourouma, forgeron, venu avec son équipe de travail, pour extraire et travailler le fer du massif. La réalité socio-culturelle du village est donc celle de beaucoup de communauté vivant autour du Simandou. Seuls quatres lignages résident à Wataférédou 1, un second Wataférédou (2) ayant été fondé après une scission au sein du village par des lignages souhaitant se rapprocher du massif d'où était extrait le fer.

Le village de Wataférédou 1 n'a qu'un site potentiellement impacté par le tracé de la route : « Vamaradou djitako », un lieu de résidence de génie marqué par la présence de hauts-fourneaux qui fait l'objet d'un rituel annuel.

7.4.3.1.2. Morisangarédou et Ghböbaro

Ces deux villages font figure d'exception dans la ZE. En effet ce sont des villages peuplés de « peuls du wassoulou », ou « wassolon ». On désigne ainsi une communauté d'origine peule ayant vécu dans le royaume du Wassoulou (qui s'étendait à son apogée aux frontières du sénégal, de la Guinée, du Mali et de l'actuelle Coted'ivoire), et s'étant transformée, adoptant une langue et des coutumes malinkés, tout en restant éleveurs, mais en pratiquant l'agriculture.

Ce sont des villages de fondation récente, Morisangarédou ayant d'abord été fondé en 1957, puis Ghböbaro dans les années 80, par des habitants de Morisangaredou, sur des terres données par son lignage fondateur. S'il n'existe plus de relation de tutorat entre les deux villages au niveau du foncier, ils entretiennent néanmoins des rapports d'alliances familiales et matrimoniales, et parle la même langue.

Dans le cas des deux villages, la fondation du village est la conséquence de la recherche de terres « libres », à cultiver mais surtout à pâturer pour leurs bœufs, tous les lignages pratiquant l'élevage. Ces deux villages se caractérise par une pratique d'habitats plus dispersés que leurs voisins koniankés. Cela peut s'expliquer par le besoin d'espace que nécessite la pratique de l'élevage, De nombreux hameaux dépendent ainsi du village de Morisangaredou (voir monographie correspondante en annexe 7), et certains ont leur propre cimetière

Nous verrons que de par leur population et leur installation récente, certaines particularités se ressentent sur les sites de PC/PCI de ces villages et leur traitement.

7.4.3.2. Sites de patrimoine culturels de la route d'accès à l'aéroport

Sur les 11 sites potentiellement impactés recensé sur le tracé de la route, nous recensons :

- 4 cimetières et anciens cimetières
- 4 lieux de résidence de génie sans pratiques sacrificielles/rituelles
- 1 lieux de résidence de génie avec pratiques sacrificielles/rituelles
- 1 lieu de fétiche (également lieu de résidence de génie avec pratiques sacrificielle/rituelles)
- 1 site d'initiation (également lieu de résidence de génie avec pratiques rituelles/sacrificielles)

7.4.3.2.1. Les lieux de résidence de génies

On peut noter que le **seul site de lieux de résidence de génie avec pratiques sacrificielles et rituelles** est lié au village de Wataférédou 1, et situé sur le territoire d'un ancien hameau. Les sacrifices adressés au génie du lieu le sont dans un but de protection de la communauté, et le responsable connaît le rituel approprié afin de déplacer le génie résidant. C'est le site de « Vamaradou djitako » (Id 6018). (cf fiche site correspondante dans l'annexe 7)

Pour tous les autres lieux de résidence de génie situés le long de la route, il n'y a pas de pratiques sacrificielles et/ou rituelles entraînant une relation, ou sous-entendant un pacte avec le génie résidant. Il s'agit des sites de

« Valibadou » (Id 6012), « Bronkökoun » (Id6013), « Bolokoni frakoun » (Id 6014), et « Daouda la Kokouna » (Id 6017). Cette absence de relation entre homme et génie peut s'expliquer par la fondation récente des villages et/ou les pratiques culturelles des lignages de peuls du wassoulou ayant fondé ces villages. Il n'y a par exemple pas eu de rituel de fondation ou de cérémonie sociale de sacrifice lors de la fondation du village de Ghböbaro. Quant au village de Morisangarédou, on y évoque une pratique de « chasse au génie » lors de la fondation pour repousser les génies des lieux. Nous sommes assez loin du registre du pacte et de l'alliance.

Ces lieux de résidence de génie sont donc vécus plutôt comme des lieux hantés et dangereux, notamment « bronkökoun » et « bolokoni frakoun », en raison des attaques violentes de ces génies sur les femmes du village et « valibadou », en raison de la complexité de son traitement, surprenante pour un site « hanté ». Il est possible que dans cette communauté, il ne soit pas bien vu d'entretenir des relations avec un génie comme cela est le cas dans de nombreuses communautés pour des raisons de transformations des pratiques musulmanes (certains courant religieux condamnant fermement ce genre de syncrétisme religieux) ; dans ce cas cela pourrait expliquer le flou de la nature du site de « Valibadou » par exemple (avec ou sans relation ?).

Cette absence de relation complique le traitement des sites, car il n'existe pas de communication par le rêve permettant d'établir le traitement approprié du site. Dans le cas du site de « Valibadou » la situation est complexe car le génie a souvent sollicité le propriétaire foncier du site pour nouer une relation, et le responsable n'a pas souhaité établir cette relation. Le traitement de ce site est donc un cas particulier, car le responsable a tout de même communiqué avec le génie qui lui a expliqué le « traitement » du site, déclaré indéplaçable pour l'instant.

L'intérêt patrimonial des sites est donc limité de par l'absence de relation sacrificielle entre les hommes et les génies et de bénéfices induits par cette relation. Il y a par contre une forte notion de dangerosité autour de ces sites, et un enjeu « sécuritaire » pour la communauté et les éventuels travailleurs « étrangers » venus pour la construction. La valeur patrimoniale de ces sites est faible, mais nous avons catégoriser l'un d'entre eux en valeur moyenne en raison de la grande crainte qu'il inspire à la communauté, dans la perspective des travaux.

7.4.3.2.2. Les cimetières

4 cimetières sont sur la zone d'impact de la route : 1 pour le village de Ghböbaro et 3 pour Morisangaredou.

C'est l'habitat dispersé qui explique la présence de ces nombreux cimetières dans un même village, les hameaux dépendant de Morisangaredou ayant leurs propres cimetières à proximité des habitations. Il y a donc à Morisangaredou un ancien et un nouveau cimetière des hameaux de Layesoumailadou et Noumoukèdou, et un cimetière lié au hameau de Morisangarédou carrefour.

Sans surprises, et sans hésitations de la part des communautés concernées, les cimetières sont indestructibles, et devront faire l'objet de mesures de protection, « par respect pour les ancêtres » enterrés en leur sein. Et cela d'autant plus, qu'au vu des dates de fondations récentes des deux villages, les morts y étant enterrés sont de proches parents.

Ils ont tous une valeur patrimoniale forte aux yeux de la communauté.

7.4.3.2.3. Lieu de fétiche et site d'initiation avec pratiques sacrificielles /rituelles

Les deux derniers sites de PC/PCI de la route de l'aéroport sont un lieu de fétiche du village de Morisangaredou et un site d'initiation féminine à Ghböbaro. Ils ont tous deux une forte valeur patrimoniale en raison des pratiques culturelles qui y sont associées.

Le lieu de fétiche « Dankoun » est un site de donzo (chasseur traditionnel) typique, son nom étant un terme générique que l'on retrouve ailleurs en d'autres localités où se déroulent les mêmes pratiques par les donzos locaux. C'est un endroit où l'association des chasseurs d'un même hameau ou d'un même village font des sacrifices pour nourrir leurs fétiches de sang, au début de la saison sèche, dans un but de protection et de réussite dans leur activité de chasse. C'est aussi un lieu de résidence de génie(s), choisit en raison de leur présence. S'y pratique des rituels de sacrifices dans un but de réussite des travaux agricoles annuels, à l'ouverture et à la fin de la saison des pluies.

« Moussokènkö / Faradan » est le site d'initiation féminin du village de Ghböbaro. C'est donc le lieu où les jeunes filles du village viennent pour vivre leur initiation au travers d'un apprentissage les faisant passer dans le monde des adultes et d'une cérémonie d'excision. Cette cérémonie d'initiation se fait sous la protection d'une femme-génie résidant sur les lieux. C'est aussi le lieu de pacte avec ce génie femme qui a initié certaines femmes du village et des villages alentour à leur fonction de « zoo mouso », d'initiatrice et exciseuse ainsi qu'à la fonction de tradi-thérapeute pour d'autres. L'histoire du site, et la riche description des pratiques

rituelles lors des initiations, qu'elle soit celles des jeunes filles ou de femmes adultes par le génie dans le domaine de l'occulte, en font un site de haute valeur patrimoniale, avec un rayonnement local.



8. Gestion du PC : traitement à court terme, concertations, gestion à long terme du PC

8.1. Introduction et rappels importants

Ce chapitre permet de faire le lien avec le PGPC rendu parallèlement à ce rapport. Il en synthétise les grands axes, rappelant l'importance pour Rio Tinto Simfer de ne pas considérer le processus de concertation clos, comme l'explique le PGPC. Il ne l'est pas car :

- Avant tout traitement, de nouvelles concertations et un processus de validation doivent être menées ;
- Une partie des traitements ne sont pas totalement définis : les communautés demandent du temps pour s'accorder et elles ne peuvent en une rencontre déterminer un traitement (mesure de mitigation) ;
- Les concertations menées jusqu'à présent partent d'un scénario de destruction totale des sites : or, Rio Tinto Simfer devra concerter les communautés lorsque les impacts mieux connus, relatifs à chacun des sites, et dans ce cadre, les informations données aux communautés pourront aboutir à redéfinir un traitement en fonction de l'impact : c'est le cas des concertations relancées sur demande de Rio Tinto Simfer, relativement aux impacts de type hydrologiques (voir le chapitre 7.3.6)

Nous insistons sur l'importance d'une bonne concertation, et l'établissement d'un consensus et d'une mise en œuvre adaptée du traitement des sites patrimoine culturel, et ce, dans l'optique :

- De répondre aux normes édictées par la SFI ;
- D'instaurer un rapport de confiance et de respect mutuel par la bonne considération de l'histoire et des pratiques religieuses et socioculturelles, de l'économie rituelle, etc., entre les populations touchées par le projet et les miniers ;
- D'assurer autant que possible la stabilité et la durabilité des décisions prises par les populations.

8.1.1. Validation des traitements

Les communautés enquêtées se sont prononcées sur des traitements pour leurs sites. Les consultations réalisées ont suivi une méthodologie fondée sur le consensus communautaire impliquant l'ensemble des personnes et parties prenantes des sites. Certains sites sont lignagers, d'autres individuels, d'autres villageois. L'établissement d'un consensus est donc à adapter à chacune de ces configurations. Lorsque qu'une décision portant sur la gestion d'un site n'est pas prise avec l'ensemble du collectif qui y est associé, (étant « propriétaire » ou officiant ou encore bénéficiaire des actions qui se réalisent sur ce site), alors ces décisions ne sont pas totalement garanties et peuvent être remises en cause à un moment précédant ou succédant la mise en œuvre des mesures de gestion.

Lorsque Rio Tinto Simfer mettra en œuvre le présent plan de gestion, l'ensemble des informations concernant les traitements devront être rappelées et éprouvées auprès des communautés. Il s'agira avant toute action sur ces sites de valider à nouveau les traitements proposés par les communautés en 2022. Cette validation devra se faire de manière collective et les démarches associées devront être validées à l'unanimité par l'ensemble des parties prenantes. L'aboutissement à un consensus selon les méthodes et phases proposées dans le PGPC est indispensable avant toute action. Si les traitements proposés ici se trouvent à ce moment remis en cause, même en partie, un nouveau processus de concertation devra être initié et mené à terme (Cf. PGPC).

8.1.2. Notions de destructibilité, déplaçabilité ou reproductibilité des NP8 et ZE

La NP8 fait explicitement état du PC reproductible et du PC non reproductible. Cela renvoie à deux autres notions : la destructibilité et la déplaçabilité d'un patrimoine, en tant que matérialité et immatérialité. L'aspect de la reproductibilité définit des types de PC. Ainsi :

- « Le patrimoine culturel reproductible se définit comme des formes matérielles de patrimoine culturel qui peuvent être déplacées à un autre endroit ou qui peuvent être remplacées par une structure similaire ou des caractéristiques naturelles auxquelles les valeurs culturelles peuvent être transférées par des mesures appropriées » ;
- « Le patrimoine culturel non reproductible peut concerner les conditions sociales, économiques, culturelles, environnementales et climatiques des peuples anciens, leurs écologies en évolution, leurs stratégies d'adaptation et les premières formes de gestion environnementale, lorsque (i) le patrimoine culturel est unique ou relativement unique à la période qu'il représente, ou (ii) le patrimoine culturel joue un rôle unique ou relativement unique en tant que liaison entre plusieurs périodes sur le même site ».

L'application de ces définitions aux types recensés sur la ZE du projet Rio Tinto Simfer en considérant le PC particulier de la ZE, le primat de l'usage, par des parties prenantes détentrices, les communautés est présentée ci-après.

■ Les sites à génies

Les sites à génies constituent un patrimoine physique ou matériel, totalement naturel, reproductible, au moins par une « structure similaire ». Il en est de même des artefacts culturels qui s'y trouvent et qui sont aisément déplaçables car ils sont des objets rituels transportables. Pour les communautés cependant, le problème ne se pose pas ainsi puisque c'est la relation aux génies qui importe et fait PC.

Lorsque les sites à génies ne font pas l'objet de pratique rituelle, leur nature patrimoniale est mise en doute, et c'est la notion de risque qui prévaut, sans qu'il y ait nécessité d'une conservation, puisque la relation et l'usage n'existent pas.

Selon la NP8, le PC est non reproductible lorsqu'il s'agit de conditions sociales, économiques, culturelles. La destruction des sites sur lesquels des pratiques anciennes animistes se pratiquent de nos jours n'implique pas nécessairement la création de nouveaux sites et le transfert des conditions sociales, politiques, qui s'organisent autour, ou encore la spiritualité animiste qui s'y incorpore. Autrement dit, il est envisageable que les conceptions culturelles des relations sacrificielles aux génies cessent sans le support matériel des lieux anciens de pratiques. Différentes études ethnologiques démontrent pourtant que si les lieux de rites sont abandonnés ou détruits, les conceptions et les valeurs culturelles associés, ainsi que des pratiques comparables, continuent d'exister sur d'autres supports physiques.

■ Les cimetières

Pour les cimetières, la dimension immatérielle religieuse est indissociable de la dimension matérielle. Détruire les cimetières et toucher l'intégrité des restes humains des ancêtres n'est pas envisageable. Les réponses des communautés, comme le montre le degré d'importance variable des cimetières, ne sont pas homogènes. Certaines communautés envisagent assez facilement le fait de se séparer des restes humains des défunts, alors que d'autres s'y résignent face aux risques de mauvais traitement des os, inhérent à une opération d'excavation pour le déplacement des tombes.

Pour toutes les communautés, la question la plus importante est bien la reproductibilité. Un cimetière est reproductible mais il n'y a pas d'acceptation de voir les tombes profanées. Pourtant, les communautés considèrent qu'il y a non-reproductibilité de la relation aux ancêtres si les ossements des ancêtres ne sont pas déplacés. Souvent, les communautés préfèrent donc ne pas détruire un cimetière mais le recouvrir et effectuer des travaux sans « toucher » les tombes. Elles se résignent à vivre ensuite séparées des ossements des défunts. Elles s'y résignent car il existe d'autres manières d'échanger avec les ancêtres que celle de la proximité matérielle de leurs ossements et leurs lieux de « repos ».

■ Catégorisation des sites recensés

Il s'agit de trouver un compromis avec les communautés selon les conceptions de la reproductibilité de ces types de sites. Il s'agit de trouver ce qu'il convient de considérer comme destructible, déplaçable et reproductible ou non, et les modalités de la mise en œuvre selon ces logiques, avec des variantes possibles.

Ces trois catégories questionnent les opérations qui peuvent être réalisées sur le PC recensé, entre nécessité du Projet et acceptabilité d'un traitement du point de vue de l'importance du patrimoine, de sa qualification (valeurs / intérêt).

Compte tenu de la relative uniformité du PC à l'intérieur des types, il est intéressant d'aborder en premier lieu ces trois catégories pour chaque type de patrimoine, et non par site.

Pour terminer, il faut rappeler les règles essentielles préconisées par la NP8 :

- Le PC matériel reproductible doit faire l'objet de mesure de mitigation ou d'atténuation des impacts : limitation des impacts, restauration in situ ou ailleurs, déplacement, ou le cas échéant compensation du site et des pratiques associées ;
- Le projet doit éviter de déplacer le PC non reproductible sauf si aucune alternative n'est possible. On considérera que ce point s'applique aux cimetières en particulier, qui se présentent comme une condition importante des pratiques religieuses et animistes envers les ancêtres. L'alternative première que les communautés retiennent est la non-reproduction, mais aussi une forme spécifique de mitigation, entre conservation et destruction (couverture ou ensevelissement).



8.1.3. Qualification des sites selon leur intérêt patrimonial

Nous présentons dans le chapitre sur les rubriques des fiches sites, le degré d'importance de chacun des sites. Ce degré d'importance correspond à une évaluation mobilisant des informations locales et il est fondé sur une approche des sites pris un par un dans le cadre de risques de destruction à court terme. On doit pourtant considérer un intérêt patrimonial des sites qui ne correspond pas directement à l'évaluation que propose le degré d'importance.

Nous présentons dans le chapitre sur les rubriques des fiches sites, le degré d'importance de chacun des sites. Ce degré d'importance correspond à une évaluation mobilisant des informations locales et il est fondé sur une approche des sites pris un par un dans le cadre de risques de destruction à court terme. On doit pourtant considérer un intérêt patrimonial des sites qui ne correspond pas directement à l'évaluation que propose le degré d'importance.

De fait, la quasi-totalité des sites de PC, qu'il s'agisse de lieux rituels ou des cimetières, sont d'un intérêt patrimonial local. Ils s'inscrivent dans des pratiques culturelles et des usages (propriétaires, officiants, bénéficiaires) qui ne dépassent pas l'échelle des communautés locales. Seuls quelques sites dépassent cette échelle, mais leur intérêt pour les communautés au-delà d'une échelle locale reste très anecdotique. De plus les communautés considèrent, en résumé, une valeur principalement fondée sur l'usage, l'usage de la nature et des ressources, incluant des dimensions sociales, politiques, historiques, y compris lorsqu'il s'agit de manifestation de type artistique. Ainsi, elles sont souvent éloignées d'une conception relevant d'un intérêt culturel ou d'une valeur patrimoniale au sens des normes et des institutions d'Etat. En Guinée la valeur culturelle de ce site et des pratiques associées - de type animiste - présente un intérêt culturel parce qu'il s'inscrit dans le champ d'une histoire et d'une culture régionale significative pour le pays malinké, mandingue, sinon pour la Guinée. Il s'agit d'élargir dans le temps et dans l'espace la réalité des pratiques animistes, approche que les communautés n'opèrent pas.

La NP8 de la SFI demande de qualifier l'intérêt patrimonial dudit PC. On parlera par exemple de valeurs culturelles de types scientifique, social, spirituel, religieux, historique, architectural ou encore esthétique. Un degré d'intérêt peut être ajouté à ces catégorisations en adoptant des échelles de temps et de territoires plus larges et en prenant en compte les sites d'un territoire dans leur ensemble ainsi qu'en prise avec une temporalité assez longue pour s'inscrire dans des changements sociaux permettant d'établir un degré d'intérêt du point de vue de la conservation patrimoniale. Cette qualification s'établit selon une expertise qui intègre d'autres critères que l'usage par des communautés. Le rôle de l'expertise est d'évaluer l'intérêt régional d'un site, ou national, lorsqu'il s'inscrit par exemple dans un processus de peuplement et de territorialisation historique, lorsqu'il présente un intérêt scientifique national ou lorsqu'il incorpore une alliance politique entre plusieurs groupes locaux, ou enfin lorsqu'il intègre des contenus de savoirs traditionnels ou artistiques associés à un peuple.

Le recensement des sites que nous avons réalisé, au-delà de leur gestion à court terme dans le cadre d'impact due à la construction de la mine et correspondant à une approche des sites qui les considère un par un, permet aussi de qualifier un intérêt patrimonial de la région impactée par le projet. A partir de l'ensemble des sites et en les reliant à des données historiques, sociologiques, culturels et politiques, une seconde approche du patrimoine, doit permettre de qualifier le patrimoine animiste, religieux, rituels de la zone d'étude. Cette qualification, corrélée à une évaluation des changements sociaux induits par l'activité de la mine du Simandou, sur le long terme, doit aboutir à une prise en compte du patrimoine culturel par le projet, qui soit complémentaire. Elle implique la réalisation d'études sur des thématiques spécifiques et la mise en œuvre d'un plan de gestion, en lien direct avec les institutions d'Etat concernées par le PC, proposant un ensemble d'actions allant de la collecte de data sur le terrain, à différentes formes de valorisation et de conservation.

8.1.4. Patrimoine essentiel et patrimoine fortuit

Pour la SFI (NP8) le patrimoine culturel essentiel « comprend l'un ou les deux types de patrimoine culturel suivants : (i) le patrimoine culturel reconnu au plan international des communautés qui utilisent ou qui ont, de mémoire d'homme, utilisé de longue date ce patrimoine à des fins culturelles ; et (ii) les zones de patrimoine culturel protégées au plan légal, notamment celles que les gouvernements hôtes proposent de classer comme telles. » Comme précédemment expliqué, il n'y pas d'institution internationale ni nationale qui reconnaisse le patrimoine de la ZE au travers d'une classification légale, ni même le qualifie. Autrement dit, il n'y pas de PC essentiel sur la zone d'étude. Finalement le patrimoine culturel essentiel sera pris en compte dans le cadre d'études ultérieures et d'un programme de gestion du patrimoine culturel initié à plus long terme par Rio Tinto Simfer en relation avec les institutions d'Etat. Voir sur ce point le PGPC.

Le patrimoine fortuit n'a pas de qualification particulière, il s'agit d'un processus de découverte fortuite, duquel découle « une procédure de découverte fortuite qui doit s'appliquer lorsqu'un patrimoine est découvert par la suite » Aussi cette catégorie est celle traitée dans le cadre du Plan de gestion du patrimoine culturel (PGPC).

8.2. Traitement : démarche et typologies

Lors de nos enquêtes, nous sollicitons la communauté et les responsables des sites de PC identifiés sur les conséquences d'un scénario de destruction totale du site lors de travaux. Cela induit plusieurs réponses : soit le site est totalement indestructible; soit le site est remplaçable et/ou destructible et les lieux potentiellement destructibles par des machines effectuant des travaux (de construction, d'extraction minière), et cela à condition de mettre en place « le traitement du site », à savoir les procédures nécessaires pour assurer un respect des sites de PC communautaires et des choix des communautés concernant leur site (continuités des pratiques/reproduction du site de patrimoine/ minimiser les dangers, etc...) .

La concertation et les consensus communautaires obtenus sur ces traitements sont notre but : il faut que le choix soit validé par les responsables du site mais aussi par toute personne incontournable pouvant invalider une décision prise sans son accord. Nous attachons une grande importance à ce que toute la communauté soit informée (y compris les femmes et les jeunes) des décisions prises concernant les sites impliquant le village (sauf pour les sites lignager/personnel ou les lieux ayant des dimensions de secret) afin que la communauté dans son ensemble valide le traitement si possible.

Ces concertations sont faites sur des scénario « d'impact total », car les impacts spécifiques de chaque lieu ne sont pas encore définis. Il conviendra devenir préciser un traitement plus fin des sites au regard de chaque impact quand ils seront précisément définis.

Les questions d'« impact hydro » sont un exemple. Il convenait tout d'abord de savoir si la modification du régime d'eau constituait un impact en elle-même. Nous sommes donc allés identifier avec ces questions les sites nécessitant après enquête d'impact hydro, la mise en place d'un traitement du site.

Pour la carte relative aux informations de gestion des sites et pour les tables récapitulatives des informations sites présentant les contenus du module PC de Kibaro - Boréalis, ainsi que pour le GIS et les tableaux en annexe, nous utilisons la typologie des traitements proposée depuis les études de 2012 d'Insuco pour Simfer. Elle permet de classer les opérations de traitement et leur condition en fonction des contenus techniques engagés et des implications qu'ils ont pour Simfer. Ces types de traitements allant de T0 à T5 renvoient à la typologie proposée dans le Manuel des Procédures à l'usage des plans de gestion des sites patrimoniaux (MP) auquel il faut se reporter.

La typologie distingue 6 types de traitement qui reflètent une graduation de la complexité des procédures de traitement exigées. On va du plus complexe au plus simple ; des procédures les plus exigeantes et contraignantes aux plus élémentaires en termes de mise en œuvre, à la fois pour les communautés et pour Rio Tinto Simfer ; il y a une relation entre le type et les aspects financiers, matériels et procéduraux, du traitement, d'une part quand le site n'est pas déplaçable ni destructible (T0 et T1), d'autre part lorsqu'il l'est (T2 à T5).

Les six types sont les suivants :

- T0 : Le site n'est pas remplaçable ni destructible, et il existe des conditions pour permettre la réalisation des travaux périphériques (sacrifice, clôture...) ;
- T1 : le site n'est pas remplaçable ni destructible ;

Dans ces deux premiers cas, T0 et T1, le site devra être contourné.

- T2 : Le site est remplaçable ou destructible avec rituel(s) (sacrifice(s), prière(s), offrande(s)) + conditionnalité(s) + secret ;
- T3 : Le site est remplaçable ou destructible avec rituel(s) (sacrifice(s), prière(s), offrande(s)) + conditionnalité(s) ;
- T4 : Le site est remplaçable ou destructible avec rituel(s) (sacrifice(s), prière(s), offrande(s)) uniquement ;
- T5 : Le site est remplaçable ou destructible sans procédures particulières mis à part le respect des normes protocolaires habituelles vis-à-vis des communautés.

Cette typologie des traitements permet de visualiser rapidement les sites où le processus de « traitement », de mitigation du site sera le plus complexe, le plus long à mettre en place ou nécessitera des moyens financiers plus ou moins conséquents. Cela permettra aux personnes chargées de suivre la mise en place de ces procédures de traitement de prioriser leurs interventions, un site avec un traitement de type T3 nécessitant nécessairement plus de moyens et de temps d'organisation du traitement qu'un traitement de type T5.

8.2.1. Impact et traitement des sites dans le cadre de la construction de la mine

Il faut rappeler que les consultations menées à propos des traitements ont été brèves, et qu'elles sont les premières, face à des communautés souvent non informées des impacts à venir. En conséquence elles n'expriment pas toujours un point de vue final sur les traitements. Les informations restent indicatives à deux fins :

- Permettre à Rio Tinto Simfer d'avoir une première visibilité sur l'ampleur des démarches à mener (nombre de sites, type de traitement, durée estimée, actions à mettre en œuvre, etc.) ;
- Permettre à Rio Tinto Simfer de poursuivre la démarche de consultation face à des communautés informées et en phase de décision ; avoir une trame commune avec les communautés pour relancer au plus tôt les consultations.

Ces démarches de concertations à poursuivre par Rio Tinto Simfer sont détaillées dans le PGPC.

Dans nos enquêtes 2022, nous avons un certain nombre de site dont le traitement est connu et sur lesquels des consensus villageois ont été validé. Les autres cas nécessitent souvent une consultation, qu'elle soit entre Parties Prenantes Communautaire (PP communautaire) ou la consultation du génie résident (majorité des cas), préalable à une décision communautaire consensuelle. Il faut alors se référer à la partie « prochaines étapes » de la fiche-sites pour savoir à quel point étape de la mitigation s'est arrêté le processus d'enquête.

8.2.1.1. Sites à génies : une gestion simple à l'exception de cas spécifiques à prendre en compte

Nous présentons ci-dessous les modalités de gestion qui prévalent habituellement dans l'ensemble de la zone Malinké, et qui sont celles que nous avons rencontrés sur les ZE 2022. Ces généralités sont basées sur la connaissance approfondie des experts INSUCO sur la Guinée, depuis 2010.

8.2.1.1.1. Avec rituels

Ces sites sont les lieux de vie d'un ou de plusieurs génies, identifiés par la communauté et en rapport avec elle. Ils ont été identifiés comme résidence de génie et une relation existe entre certains membres de la communauté (un individu, un lignage, un individu précis d'un lignage, toute personne auprès de laquelle le génie se manifeste) et le/les génie(s) résidant. Un pacte a été passé et une relation s'est nouée, incarnée par la pratique de rituel, d'offrande et de sacrifice d'animaux en général sur le lieu de résidence du génie. Les échanges et le dialogue se font dans l'immense majorité des cas au travers des rêves. Ces sacrifices et pratiques rituelles ont pour but de demander au génie d'exaucer des vœux et souhaits exprimés lors des rituels par les officiants du site. C'est lors du pacte initial et du premier sacrifice inaugurant la relation que sont décrit les « services » que peut apporter le génie à la communauté : protection du village, réussite et protection dans les activités entreprise (pratiques agricoles, chasse , recherche d'emploi, etc...), protection contre les maladies, l'infirmité et les « maladies de génie » (crise de folie, état de transe, mutisme/surdité/paralysie soudaine, cas « psychiatriques ») et les attaques d'autres génies « méchants » sur la communauté. Les services rendus par les génies dans le cadre de leur relation avec les humains sont nombreux et peuvent varier selon la nature du génie et/ou du pacte noué originellement. C'est la relation avec le génie et les bénéfices qu'en retire la communauté qui font patrimoine (immatériel).

Traitements retenus par les communautés : Il s'agit exclusivement de réaliser des sacrifices. Lorsqu'il y a incertitude sur le type de traitement, l'expérience montre qu'il s'agira de sacrifices.

Destruction : La destruction concerne le lieu matériel. C'est la destruction du lieu qui implique le déménagement des génies. Les sacrifices visent un accord avec le ou les génies, pour détruire leur habitat. Hommes et génies sont impactés et relocalisés. L'impact et la destruction d'un site signifient donc le plus souvent la fin de la relation et de l'usage du ou des génies.

Reproduction : Le patrimoine consiste en la relation à un ou des génies, et l'usage de cette relation est le plus souvent lié à un territoire (ressources, groupe territorial villageois). En conséquence la reproductibilité d'un site à génie n'est pas à prendre en compte : on considère que l'usage rompu le lien peut être rompu : d'accord pour quitter les lieux après un sacrifice, le génie se trouvera lui-même un autre lieu d'habitation ; la relation des deux parties est maintenant caduque, ou au contraire, et selon la nature des relations entretenues entre le(s) responsable(s) du site et le génie, elle se renouera sur un autre lieu de vie du génie, si la communication entre humains et génies n'est pas rompue.(cf continuité des pratiques ci-dessous)

Continuité des pratiques : Sur certains sites, les communautés peuvent préciser vouloir continuer à bénéficier de l'usage et de la relation d'un génie. Dans ce cas il y a une forme de reproduction du site, qui est assumée par les communautés qui s'accordent avec les génies pour "reprendre contact" à partir d'un lieu nouveau. Ou

encore, selon les communautés, c'est le génie qui indiquera le lieu où la communauté pourra venir lui faire des sacrifices, comme cela s'est passé lors du premier contact, le plus souvent (avec les rêves principalement). Rio Tinto Simfer n'est pas concerné par cette continuité, qui n'implique pas la reproduction d'un site.

Baisse d'usage / abandon : L'abandon ou la baisse de fréquence d'usage n'impliquent pas de différence de fond dans les traitements / mitigations. Mais des différences s'observent quant à l'importance accordée au site par la communauté et l'inquiétude face à l'impact et au traitement. Cependant, la différence n'est pas toujours vraie, les sites à génies, même abandonnés, restent importants pour les gens, qui savent qu'ils peuvent être "réactivés" en cas de besoin, qui ont de plus une valeur patrimoniale car ils incorporent une part d'histoire de leurs ascendants et de la vie du village autrefois.

Consultations et financement des démarches : La première consultation a abouti à différentes étapes. De nombreux villages ont pu affirmer qu'un sacrifice est le traitement, et une part connaît les modalités du sacrifice de traitement. Un autre part ne connaît pas le sacrifice spécifique à faire pour le traitement. Il s'agit alors, soit de consulter les génies, et/ou de se consulter entre propriétaires et usagers des sites. Les consultations auprès des génies, qui font déjà partie de la gestion des sites, doivent être suivies par Rio Tinto Simfer ainsi qu'être financées (consultations impliquant des sacrifices).

8.2.1.1.2. Sans rituel

Sur ces sites, la présence d'un ou de plusieurs génies est avérée, souvent suite à de graves problèmes causés par ce génie : « attaques » du génie, suite à l'intrusion des hommes sur son lieu de résidence, ayant des conséquences graves pouvant aller d'une « maladie de génie » (état de transe, crise, mutisme, surdité, paralysie, crise de folie) à la mort. Ces lieux sont en général surtout considérés comme des endroits dangereux, « hantés » et reconnus comme tels suite aux accidents qui y ont eu lieu et sont restés présents dans la mémoire collective de la communauté.

De par leur nature dangereuse, ils ne sont pas valorisés comme patrimoine par les communautés. Le traitement et la mitigation du site consistera surtout à éviter toutes représailles du génie, et est regardé d'un point de vue « sécuritaire » par la communauté, c'est-à-dire fait dans le but d'éviter les attaques du génie sur les travailleurs de Rio Tinto Simfer, et sur les membres de la communauté.

L'absence de rituel sur ces sites implique l'absence d'une relation, d'un « pacte » noué entre le génie résidant et les humains. Il n'y a donc pas de communication par le rêve, canal de communication le plus courant entre responsables d'un site et génie résidant de ce site. Cette absence de « moyen de communication » implique souvent le besoin de consultation d'un tiers, « spécialiste des génies » et des forces surnaturelles, doté de moyens et techniques de divination lui permettant d'établir un dialogue auprès du génie : Ce sont les Marabouts et/ou Karamoko, « voyant » pouvant utiliser différentes techniques de divination, afin de ramener de leur dialogue avec le génie résidant les éléments nécessaires au sacrifice permettant de « déménager » un génie par exemple.

Si ces sites constituent des sites PC de plein droit, c'est du point de vue de l'animisme des communautés. C'est aussi pour cela que l'on peut envisager que certains lieux de résidence de génie avec pratique rituelle se retrouvent parfois décrits comme un site hanté ou sans pratiques, le responsable ne souhaitant pas faire savoir au reste de sa communauté qu'il entretient ce type de pratique.

Traitements retenus par les communautés : Il s'agit de réaliser des sacrifices afin d'avoir l'accord du génie pour son déménagement, et pouvant aller pour la communauté, jusqu'à se prémunir d'une réaction violente de la part du génie. Le sacrifice est alors une protection.

Destruction : La destruction concerne le lieu matériel. Comme il n'y a pas de relation préalable (« sans rituel »), la destruction du site implique le « déménagement » du génie, et la fin de la relation entre les humains et les génies, puisqu'elle n'existait que sous la modalité d'une cohabitation territoriale, impliquant ignorance ou méfiance. La nature dangereuse d'un génie sur un de ces sites peut parfois impliquer l'indestructibilité du site, de par le fait qu'il n'y ait pas de moyens de communications avec le génie, donc pas de négociations possibles. Dans ces cas-là, la communauté préfère appliquer un principe de précaution visant à tout prix à éviter les représailles du génie.

Reproduction : Pas de relation entre les hommes et le/les génies matérialisée par des rituels d'offrandes et de sacrifices, donc pas de patrimoine immatériel à reproduire ailleurs. Il arrive parfois que les communautés nous disent être soulagées du départ prévu d'un génie connu pour être particulièrement méchant par exemple.

Continuité des pratiques : Comme pour la reproduction du patrimoine, l'absence de pratiques rituelles évacue de facto cet enjeu.

Baisse d'usage / abandon : Il n'y a pas « d'usage » sur ces sites, plutôt « des victimes du génie » qui auraient violé un interdit malgré elles. En termes de reproduction du patrimoine, l'absence de pratiques rituelles évacue de facto cet enjeu.

Consultations et financement des démarches : L'absence de relation entre les hommes et le génie peut dans ces cas impliquée le besoin pour la communauté de consulter un praticien coranique, marabout (karamoko, qui est le terme d'usage en Guinée, provenance des langue mandé ; de *kara*, écrire ou lire, et *moko*, personne) ou un « spécialiste des génies », « voyant » ou « féticheur », afin de pouvoir établir un dialogue avec le génie résidant et obtenir les éléments du « sacrifice de traitement » du site.

8.2.1.2. Sites religieux : le patrimoine le plus sensible à gérer, les cimetières ou les tombes isolées et les morts

Les cimetières sont les lieux d'expressions des conceptions que les vivants entretiennent avec les morts ou les ancêtres. Les ancêtres sont conçus en Guinée, comme étant toujours en relation avec les vivants et leurs procurant des bienfaits, des informations, dans la mesure où les vivants sont attentionnés envers eux. Dans les fiches sites des cimetières, les communautés expriment ainsi leurs inquiétudes, parfois vives, devant les risques d'impacts portant sur les cimetières. Les traitements avant travaux et la gestion des cimetières doivent être envisagés avec le temps et les consultations nécessaires.

Les communautés sont bien en mal de choisir un traitement, car aucun n'est totalement satisfaisant à leurs yeux. Cependant, elles appliquent un principe récurrent : celui de ne pas porter atteinte aux tombes et aux ossements, atteinte conçue comme portant directement sur les morts ou ancêtres, ayant pour résultat de les malmenier. Cette perspective heurte la sensibilité des communautés au plus haut point, et le sentiment de mal considérer les morts, sinon la culpabilité, nourrit la perception de risques que les vivants encourent. Autrement dit, la décision est difficile pour les communautés et Rio Tinto Simfer doit accompagner au plus près, par des informations techniques claires et par du temps de consultation, les communautés. C'est s'assurer une satisfaction à long terme des communautés.

Traitements retenus par les communautés :

- Le recouvrement ou le remblaiement, consistant à recouvrir le cimetière d'une chape de ciment.
- La protection du cimetière par clôture, avec la possibilité d'y accéder (tout en cessant d'y faire les enterrements).

Dans les deux cas, la mesure de mitigation est associée à la réalisation de sacrifices religieux et de prières.

Les variantes sont ensuite les composantes suivantes :

- Pour le recouvrement : marquage du cimetière pour indiquer où il se situe ; création d'un nouveau cimetière clôturé
- Pour la protection par clôture : accès possible au cimetière (qui n'est plus en usage pour les enterrements, mais pour toute autre pratique) ; marquage du cimetière pour indiquer où il se situe ; création d'un nouveau cimetière clôturé.

Sur la zone d'étude, presque tous les cimetières rencontrés sont indestructibles et ont fait l'objet d'une demande de protection maximale de la part de la communauté. C'est aussi le cas de la tombe isolée de « Kemo Gbofo kabourou » du village de Gbofodou (qui est de plus un site historique).

Cependant un cimetière du village de Bangalidou peut être impacté après avoir été remblayé et bétonné avant tout autres travaux et après avoir effectué un rituel à la mémoire des morts. Cf fiche site « Kabourouso » (Id 6003) du village de Bangalidou.

De même, un ancien cimetière du village de Gbofodou, peut être impacté, après une relocalisation des ossements qu'il contient en un lieu choisit par la communauté.

Destruction : La destruction sans autre processus de protection mais associée à des prières et un sacrifice religieux, est une solution rare. Elle concerne presque exclusivement des anciens cimetières. Nous n'avons pas parlé de destruction dans les fiches lorsqu'il s'agit de faire un remblaiement puisque les communautés considèrent que le remblai est une forme de protection des restes humains des morts face aux impacts.

Reproduction : La reproduction s'applique à la mesure de mitigation consistant à déplacer les tombes d'un cimetière. La reproduction ne s'applique pas aux demandes que font certaines communautés de créer un cimetière nouveau clôturé suite à une mesure de protection ou de remblaiement puisqu'il ne s'agit pas de reproduire en le déplaçant, le site impacté.

On doit insister sur le fait que le traitement des cimetières par excavation est une mesure de mitigation risquée pour Rio Tinto Simfer. Elle implique un travail de consultation et d'encadrement par les communautés, de l'action. Elle implique aussi le recours à des spécialistes de ces opérations qui puissent opérer en finesse, comme les normes le stipulent. Les précautions à prendre seront nombreuses, en amont et pendant



l'opération. La mise en œuvre sera longue. Cette mesure est de plus quasiment jamais évoquée par les communautés comme une solution acceptable.

Continuité des pratiques : Les communautés souhaitent parfois avoir une continuité de pratique sur les cimetières, et optent pour leur sauvegarde par clôture. Elles demandent ainsi de pouvoir conserver un accès à leur cimetière. Selon les cas (cimetière au milieu d'une zone d'activité minière, cimetière accessible sans danger par les communautés, etc.) la continuité de pratiques d'enterrement peut ou non être envisagée. L'accès pour des prières et demandes (cf. le chapitre plus haut) doit être toujours possibles, y compris en considérant des contraintes d'accès (moments, etc.).

Abandon : Il n'y a pas de différence de fond entre les cimetières en usage et les anciens cimetières, mais une logique à prendre en compte : plus un cimetière abrite des morts anciens, plus il y a une forme de détachement de la part des communautés et l'acceptation de mesures de mitigation plus rapidement, qui consiste en un remblaiement voire la simple destruction après prières et rituels.

Consultations : Les communautés ne se prononcent pas toujours pour un traitement de leur cimetière. Rio Tinto Simfer doit relever les cimetières pour lesquels les mesures de traitement sont inconnus, afin de mettre en place des consultations au plus vite, avec des échanges concernant des informations sur les impacts et des informations sur les mesures de mitigation possibles.

8.2.1.3. Sites d'initiation

Les sites que nous avons recensés sont pour une part en usage mais selon des modalités très réduites et en outre, l'islam laissant en dehors de nombreuses pratiques religieuses les femmes, ce sont principalement ces dernières qui continuent de pratiquer des formes d'initiations traditionnelles.

Enfin, pour mieux saisir la nature « multi-type » de ces sites, ajoutons qu'ils étaient et sont des lieux forts de l'occulte qui connecte les humains à des savoirs occultes et des forces spécifiques du cosmos, notamment par les biais des médiateurs que sont les génies et les fétiches, impliqués dans la formation et la transformation des jeunes. Ils sont ainsi des lieux qui abritent, le plus souvent, des résidences des génies, et parfois des fétiches, objets fabriqués par les initiés.

Traitements retenus par les communautés : Pour les sites d'initiation masculin, le type dominant est le T3 (2), le traitement du troisième site étant en suspens car une réunion communautaire est nécessaire pour le valider. Pour les 3 sites d'initiation masculine, la pratique est abandonnée entièrement ou en partie. Seul le site de Bangalidou (T3) était encore en usage bien que réduit, et en passe d'être remplacé par un autre site déjà existant, associant des intervenants paramédicaux. Pour les 2 sites féminins, une consultation du génie est nécessaire, et un des responsables demande l'association d'un marabout spécialiste des génies. Dans les 2 cas, les communautés expriment une grande crainte quant à la protection et la sécurité sanitaire des jeunes filles si le rituel prescrit n'est pas bien fait ou négligé.

Destruction : Les sites masculins sont destructibles, car déjà « abandonnés » ou transformé (islam et recours à des opérateurs paramédicaux pour plus de sécurité sanitaire). Pour les sites féminins, les femmes ne se sont pas exprimées, elles attendent la consultation du ou des génies.

Reproduction : Lorsqu'un lieu est identifié, où la circoncision se pratique avec des paramédicaux, la communauté dit que ce sera le lieu de remplacement, car c'est parfois en partie déjà le cas (on nous expliquait dans le village de Bangalidou, qu'une partie des circoncisions, environ la moitié, avait déjà lieu dans un cadre médicalisé). Pour les sites féminins, la réponse est en attente, dépendant de la consultation du ou des génies.

Attention : dans les deux types de sites d'initiation, la présence de l'eau, d'une rivière, est souvent la condition pour pouvoir reproduire un site : c'est en effet un des critères principaux du choix du lieu d'un site d'initiation. Au-delà des raisons occultes de choix des sites, la présence d'eau « propre », potentiellement buvable et non-souillée, est obligatoire pour le bon déroulement de l'initiation, la cuisson des repas, et l'hygiène des jeunes initiés pendant leur dangereuse période de cicatrisation.

Continuité des pratiques : Le problème d'une continuité des pratiques ne se pose pas vraiment, c'est le contenu des pratiques qui semble être amené à changer. Le lieu changera mais l'initiation continuera à avoir lieu. Le changement de lieu induit un changement dans la manière de pratiquer les initiations, notamment avec l'appui d'infirmiers, ou de para-médicaux ; et une diminution de la richesse patrimoniale de certaines des phases de l'initiation. Là encore précisons que la durée de nos enquêtes ne nous permet que de donner des pistes de réflexion, qui seraient à valider sur le terrain. Il semble que les impacts induits par les travaux vont accélérer un phénomène déjà existant de transformations des sites d'initiations.

Initiations masculines : Les initiations masculines ne se déroulent apparemment plus entièrement telles que le raconte les historiques de sites. Pour certains des sites d'initiations de la ZE, le déplacement du site va apparemment sonner le glas des dernières initiations qui s'y pratiquait, pour basculer dans le domaine du

para-médical. Mais apparemment certain membre de famille ou de lignage de « zoo » (circonciseur) devienne infirmiers. Pourrait-on imaginer une continuité discrète de la transmission de certains contenu initiatique, au-delà du simple acte chirurgical ? Là encore, nos enquêtes ne nous permettent pas d'être catégorique ; nous manquant de temps pour documenter réellement le contenu des initiations masculines, notamment tout le processus d'enseignement par les « sémmès » (gardiens et « enseignant » des enfants pendant leur période d'isolement et de cicatrisation).

Initiations féminines : Il semble qu'il ait une continuité des pratiques, mais avec une baisse de la richesse rituelle, conséquence d'une condamnation de certaines pratiques (danse, musique, etc...) par l'islam. Néanmoins les jeunes filles restent en semi-isolement avec les « sémmè mouso » (gardiennes et enseignantes) au moins 15 jours, le temps minimum de cicatrisation des plaies. C'est concernant ces sites d'initiations féminins que nous avons pu recueillir, auprès des femmes responsables de ces sites, les plus complètes et intéressantes description de pratiques rituelles a forte valeur patrimoniales : plat spéciaux, chants et danse, objets et instrument de musique rituels, auxquelles s'ajoute une dimension occulte très forte : certains sites d'initiation sont des lieux de résidence de génie qui, eux-mêmes, initient les futurs « initiateurs », notamment en leur transmettant certains objets rituels qui sont la marque des « vrais « zoo » , ou « zoo mouso », un de nos interlocuteur. C'est aussi sur ces sites hébergeant un génie puissant que peuvent s'apprennent certaines formes de tradi-thérapie, d'usage des plantes, etc... Ces sites offrent donc un fort potentiel d'études intéressantes.

Baisse d'usage / abandon : On observe, comme expliqué plus haut, une diminution des usages de ces sites, les initiations se réduisent en fréquence, en participant, et en contenus. On observe globalement une désacralisation des pratiques avec l'intervention des para-médicaux. Là encore il serait intéressant de savoir si a terme l'initiation ne se résumera qu'à un acte médical, si une forme « d'enseignement de vie » traditionnel perdure, ou s'il sera entièrement remplacé par le code moral fournit par la religion.

Consultations et financement des démarches : Deux tendances différentes s'affirme selon le « genre » du site.

Site d'initiation Féminin : Dans tous les cas une consultation du génie résidant est nécessaire. La perspective de déplacement du site génère une grande crainte, notamment en termes de sécurité pour les jeunes initiées durant leur période de semi-isolement et de cicatrisation. Cette crainte est liée au fait que le génie résidant place les jeunes filles sous sa protection : l'enjeu du déplacement du site est donc aussi l'enjeu du déménagement réussi du génie protecteur du site. A cette crainte de réaction du génie résidant face à la perspective de destruction de son habitat, s'ajoute la crainte qu'on ne respecte pas leur choix ; on nous a dit directement : « nous avons peur que Rio Tinto Simfer n'utilise la force, avec la complicité des autorités administrative, et n'attendent ou ne suivent pas les recommandations du génie. » Cette réaction de la communauté doit être prise très au sérieux par Rio Tinto Simfer, qui doit impérativement respecter les choix communautaires et cela quelques soit le genre des représentant et propriétaires des sites.

Sites d'initiation masculin : Les deux sites ont un traitement de type T3 et le troisième traitement est en suspens d'une réunion de la communauté pour être décidé, mais il concerne un site où les pratiques sont déjà à l'arrêt et remplacer par un site médicalisé.

L'un des T3 est dû au fait qu'il « est de coutume de faire un sacrifice quand on quitte ce genre de lieu ». Ce sacrifice étant quasiment présenté comme un sacrifice du type « cérémonie sociale », on pourrait imaginer que le responsable n'assume pas directement de le faire pour un génie protecteur. L'autre T3 concerne un site d'initiation étant aussi un lieu de résidence de génie ainsi qu'un lieu de fétiche. L'aspect T3 du traitement du site semble plus en rapport avec le déplacement à venir du u des fétiches présents.

En résumé et comme dit précédemment, le traitement des sites masculins semble être plus simple, car il y a moins d'enjeu de sécurité pour les jeunes initiés, le processus de remplacement des sites d'initiations par des lieux médicalisé ayant l'air d'être beaucoup plus développé pour la circoncision.

8.2.1.4. Lieux de fétiche : conditions particulières et secret

De manière générale, les sites identifiés comme lieux de fétiche feront l'objet d'un traitement de type T2 ou T3, s'ils sont déclarés « déplaçable » par la communauté. En effet, la particularité de ces sites sera la manipulation des objets fétiches en cas d'impact sur les sites : celle-ci ne doit se faire que par les personnes habilitées, dans le plus grand secret en général.

Ces objets sont « puissants » et importants pour les communautés. De plus ce sont des sujets « délicats » à aborder, dans le contexte local de progression de l'islam et de condamnation de certaines des pratiques traditionnelles, condamnations qui associent souvent animisme, fétichisme et sorcellerie, dénonçant ainsi en bloc des « pratiques du mal ». C'est pourquoi il se peut que certains sites ne nous soient pas déclarés comme lieu de fétiche, néanmoins, s'il implique un traitement de type T2, la dimension de secret et de confidentialité doit être respectée.

De même, des sites ayant un traitement de type T3, et posant des conditions de traitement parfois peu claires, pourraient être des lieux de fétiche, mais dissimulés, les personnes ne souhaitant pas déclarer de manière transparente et publique leurs pratiques. Ajoutons que la puissance occulte des fétiches constitue une arme, dont de protection des communautés, dans le cadre d'un passé régional fait de multiples violences (captures humaines, conquêtes, conflits régionaux et razzia). La présence de ces objets demande pour des raisons stratégiques à ne pas être publicisé.

Il en résulte qu'INSUCO invite Rio Tinto Simfer à avoir une posture d'écoute et à respecter la parole et les conditions posées par les responsables d'un site et à veiller à laisser les détenteurs de ce patrimoine culturel gérer le régime du secret lié à ces sites. Ainsi les agents de Rio Tinto Simfer ne prendront pas l'initiative de parler publiquement au sein des villages, à propos de ces sites à fétiches, ou présumés à fétiches.

Concernant les lieux de fétiches étant lié à des sites de la confrérie des donzos : le traitement du site dépendra du choix exercé au terme de la réunion des donzos locaux sur le sujet. Ajoutons que les donzos n'ont pas d'intermédiaire à consulter (génie) pour déterminer un traitement.

Pour l'ensemble des sites à fétiches (donzo ou non), Rio Tinto Simfer doit prendre en compte une particularité de ce type : la nécessité de mettre en place un site de remplacement accueillant les objets, avec la méthodologie spécifique résultant de la nature de ces objets (secrets et puissants), et en conséquence, le respect des conditions posées par les responsables du site.

Destruction : La destruction concerne le lieu matériel. Ici l'enjeu principal est le fait que les fétiches soient des objets. S'ils sont présents sur le site, enterrés par exemple, il ne peut y avoir de destruction du site sans un traitement approprié consistant à récupérer et déménager le(s) objet(s) fétiches susceptibles d'être présent. Une fois les objets déplacés, il n'y a plus d'enjeu patrimonial sur le lieu matériel.

Reproduction : Il y a forcément la nécessité de mettre en place un site de remplacement pour les objets fétiches. Leur nature occulte, puissante et dangereuse, oblige à respecter certaines conditions que seuls pourront fournir les responsables de ces sites. Ils sont à écouter attentivement et leur choix se doivent d'être respectés.

Continuité des pratiques : La dimension de secret attaché aux fétiches ne nous donne que peu d'élément pour poser des affirmations. On peut affirmer que les fétiches continuent d'être des objets utilisés par les chasseurs donzos d'une part. On nous a évoquer des fétiches pour certains sites, et il est certain que certains sites en contiennent bien que nous n'ayons pas eu directement l'information. On peut imaginer qu'il y a une continuité des pratiques, qui si elle est extrêmement discrète de par la nature du sujet et le contexte religieux et sociétal, n'en est pas moins présente. Rappelons-nous en effet que l'usage de ces objets a survécu aux campagnes anti-fétiche menées par Sékou Touré au lendemain de l'indépendance.

Abandon : L'abandon des pratiques ne semblent pas être une catégorie pertinente ici. Si un objet fétiche se trouve quelque part, et qu'une personne en est informée, alors il y a une pratique. La dimension de secret ne nous permet pas vraiment de savoir s'il y a des abandons de pratiques ou pas.

Consultations : Les personnes responsables de lieu d'objets fétiches ont été, en règle générale, initié-e-s à leur manipulation et au rituel appropriés pour les manipuler ou les utiliser. Il est peu probable qu'elles aient besoin d'un intermédiaire pour savoir ce qu'il faut faire. Si c'est le cas ce sera un marabout ou un autre spécialiste de l'occulte, le responsable d'un site sachant qu'un objet puissant et dangereux se trouve là, sans savoir comment « faire » sans se mettre en danger. Il se retournera alors forcément vers un spécialiste pour plus de sécurité.

8.2.2. Synthèse des types de traitement choisi par les communautés sur la zone mine

Pour les sites impactés dans l'emprise de la mine, voici un tableau récapitulatif des typologies de traitement rencontrés :

Tableau 4 : Typologie des traitements par site de PC

Sites de PC	Type	Sous-type ou pratiques rituelles/sacrificielles (avec ou sans)	Typologie des traitements

Samakounkaba ID 5001 a/b	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	Inconnu pour l'instant.
Dalaro ID 5002	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	Inconnu pour l'instant.
Pic de Fon ID 5003	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	T4
Djigbé Koro (Daba Tindi) ID 5004	Lieu de résidence de génie	Sans pratique rituelle/sacrificielle	T4
Doudjibo ID 5005	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	Inconnu pour l'instant.
Mande mori ID 5008	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	T4
Gbagbajigba (siatoulo) ID 5007	Lieu de résidence de génie Lieu de fétiche	Avec pratiques rituelles/sacrificielles Agriculture/chasse/pêche	T4
Mèmèwolomorikeit a Gabourou ID 5006	Historique Religieux	Ancienne tombe Lieu de pèlerinage	T0
Boroborobou ID 5011	Lieu de résidence de génie Lieu de fétiche	Avec pratiques rituelles/sacrificielles Autres / Avec pratiques sacrificielles	T4
Kobèboro ID 5015	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	T4
Fontigni (ouéléba) Id 5013	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	T4
Kökounsâba ID 5009	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	T3
Dalalo ID 5010	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	T4
Tignèkòkoun ID 5014	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	T4
Djinna Doudala ID 5016	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	T0

On constate que sur l'ensemble des sites impactés dans l'emprise, la majorité des sites ont un traitement de type T4. Un site est catégorisé T3 en raison d'une condition particulière (cf. fiche site Kòkounsâba - ID 5009).

Seuls deux sites sont indestructibles (T1 et T0).

Nous attirons l'attention sur **le site de « Djinna Doudala »** de Lamadou (ID 5016), qui se singularise comme **le seul lieu de résidence de génie indestructible**. À la différence d'autres sites de PC, dont la pratique est en baisse et qui était liée à un passé plus ou moins récent, ce site est lié à la fondation du village, à sa protection (et en particulier à la protection contre les infirmités de naissance), et est actif. Cela explique peut-être le choix de traitement des responsables du site.

De plus, à la différence des autres sites PC de la mine qui ont fait l'objet de plusieurs enquêtes depuis une dizaine d'années⁹, et ont vu leur « traitement » et sa typologie évoluer, celui-ci vient d'être recensé pour la première fois.

8.2.3. Synthèse des types de traitement choisi par les communautés sur l'embranchement ferroviaire et la route de l'aéroport

Tout d'abord précisons que cette étude des sites PC/PCI potentiellement impactés dans la ZE de la route et de l'embranchement ferroviaire est la première étude PC/PCI de la zone et la première prise de contact. En conséquence il se peut que la communauté revienne sur une première décision prise sur le choix de traitement d'un site. Ces décisions seront à revalider au moment de l'organisation de la mise en place des travaux.

Pour les sites impactés dans la ZE, voici un tableau récapitulatif des typologies de traitement rencontrés, décidées par les communautés avec le type de PC associés :

Tableau 3 : Type de traitement choisit sur la ZE, par type de site de PC/PCI

Type de traitement	Types de sites PC/PCI	Sous-type pratiques rituelles/sacrificielles (avec ou sans) et/ou	Total
T0	Religieux	Cimetière/ sans pratiques sacrificielles	6
		Tombe isolée / avec pratiques rituelles/sacrificielles	1
	Lieu de résidence de génie	Sans pratiques sacrificielles/rituelles	1
		Avec pratiques sacrificielles/rituelles	1
T1	-	-	0
T2	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	1
	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles	1

⁹ Aucun des traitements discutés avec les responsables des sites n'a été mis en place pour l'instant. C'est une demande des responsables que de les mettre en place le plus rapidement possible, d'autant que les sites sont inaccessibles depuis longtemps maintenant. Le PGES n'a pas encore été mis en œuvre en ce qui concerne les sites de patrimoine culturel situés dans l'emprise de la mine.

T3		Sans pratiques rituelles/sacrificielles	1
	Site d'initiation	Masculin/ Avec pratiques sacrificielles/rituelles	1
	Religieux	Cimetière Ancien cimetière	1 1
	Fétiche	Avec pratiques rituelles/sacrificielle	1
T4	Lieu de résidence de génie	Avec pratiques rituelles/sacrificielles Sans pratiques sacrificielles/rituelles	11 1
	Lieu de fétiche	Avec pratiques sacrificielles/rituelles	3
	Religieux	Aire de prière / Avec pratiques rituelles/sacrificielles	1
	Historique	Lieu d'évènement/ Avec pratiques sacrificielles/rituelles	1
	Site d'initiation	Masculin/ Avec pratiques sacrificielles/rituelles Féminin / Avec pratiques sacrificielles/rituelles	1 1
T5	-	-	0

Traitements de site (tous types) établis	-	-	34 ¹⁰

Sur un ensemble des 70 sites recensés sur la ZE, 34 de ces sites ont fait l'objet d'une décision de traitement lors de notre enquête. C'est presque la moitié des sites recensés.

Constatons tout d'abord que la grande majorité des traitements décidés sont de type T4, et T3. C'est une constante en Guinée, la plupart des traitements de site impliquent des rituels de sacrifices et des prières. L'ajout de conditionnalité qui fait la différence entre T3 et T4 s'explique par la nature des sites concernés, qui auront besoin de mesure de protection complémentaires pour les cimetières par exemple, où de conditions de l'ordre « de l'occulte » : un lieu de résidence de génie et un site d'initiation devant faire l'objet d'un « travail complémentaire » par un marabout, en complément du sacrifice de traitement du site.

C'est aussi le cas des traitements de type T2, qui implique souvent la présence d'objets rituels à déterrer, ou de fétiches. Nous rencontrons peu de ces cas ici, en partie en raison de la dimension secrète de ces objets, la rapidité de nos enquêtes ne nous permettant pas toujours d'établir un rapport de confiance assez fort pour que nos interlocuteurs évoquent ce type de secret. Certains de ces lieux sont donc classés dans un type de traitement T4. Cependant, nous évoquons cette possibilité et donnons des préconisations sur ce genre de sites au cas par cas dans les fiche-site, à la rubrique « traitement » et prochaines étapes.

8.2.3.1. Sites indestructibles : traitements T0 et T1.

Pour les traitements de type T1 et T0, impliquant l'indestructibilité du site, ils s'appliquent sans surprise aux cimetières et à la tombe isolée du fondateur d'un village (Site « Kemo Bofo kabourou » ID 7006).

Notons que 3 sites de résidence de génie, dont une sans pratiques rituelles/sacrificielles (ce qui est plus étonnant) sont eux aussi indestructibles.

« Daouda la Kokouna » (ID 6017) est un lieu de résidence de génie sans pratiques rituelles, un « site hanté » par un génie ayant causé la mort d'un jeune travailleur agricole. C'est donc pour des raisons « de sécurité » que la communauté a fait le choix de l'indestructibilité du site. Il n'y a apparemment aucun canal de communication de la communauté avec ce génie, et dans la crainte d'une réaction violente de sa part, ce choix est le plus « sécuritaire » à leurs yeux.

Les deux autres lieux de résidence de génie « indestructibles » se trouvent dans le village de Camaradou (« Konokélémbila » ID 7034) et celui de Sandiadiou (« Kamankalala » ID 7045). Tandis que le site de Sandiadiou est un site de résidence de génie « historique », lié à la fondation du village, et fonctionnant depuis la fondation pour des rituels de protection du village, de prospérité et de réussites dans les activités agricoles, de chasse et d'extraction de minerais, le site de Camaradou est quant à lui beaucoup plus récent, et est utilisé pour des rituels de protection du village (contre les incendies tout d'abord). Il est à noter que ces deux sites sont aussi des lieux où peuvent se faire des rituels dans le cas de « demandes individuelles » auprès du « génie à propos de la résolution des difficultés liées au travail, à la fécondité ainsi que dans le cadre de l'extraction d'or et de diamants. » Ces deux cas de lieu de résidence de génie que la communauté villageoise souhaite indestructible exprime la dynamique de ces sites, qui même si leurs pratiques rituelles évoluent sous l'influence des nouvelles pratiques de l'islam, sont considérés comme du patrimoine important pour les communautés, qu'ils s'inscrivent dans une histoire longue ou plus récente. L'efficacité des pratiques du types « demandes individuelles », qui existent sur ces sites sont probablement un facteur de leur importance aux yeux de la communauté concernée.

Le site de « Kamankalala » (ID 7045) est aussi le lieu de résidence du génie de Massa Wèré (ID 7050), un site du village de Gnantoumandou. Ces deux sites sont utilisés par les descendants Camara de Gnantouman Camara, le fondateur de Gnantoumandou. Cependant, les descendant Camaras du village de Gnantoumandou, utilisent un autre lieu (dont nous précisons les coordonnées gps dans la fiche) pour adresser leurs offrandes au génie résidant sur le site de Massa Wèré/ Kamankalala. Ces liens entre des sites géographiquement différents témoignent des alliances complexes, historiques et rituelle, qui s'incarnent au travers des cérémonies des sites de résidences de génie.

8.2.3.2. Sites sans traitement définis

¹⁰ (ce nombre ne correspond pas au total car certains sites ont une nature double et sont donc comptés deux fois



Sur l'ensemble de la ZE, embranchement ferroviaire et route comprise, 36 sites sur les 70 recensés n'ont pas encore de type de traitement défini.

Dans l'immense majorité des cas, un rituel de consultation du génie résidant est nécessaire pour connaître les conditions, c'est-à-dire les éléments du rituel de sacrifices appropriés, de sa « déplaçabilité ».

Les deux autres cas nécessitent une discussion communautaire, le temps imparti pour nos enquêtes ne permettant pas à la communauté de décider. Nous avons recensé deux configurations en cas de besoin de consultation du génie résidant :

- Les éléments du rituel sont connus (animaux à sacrifier, type et quantité des offrandes : noix de kola, « calebasse de pain blanc » en général), et les responsables du site, ou la communauté, connaissent le déroulement rituel approprié, les délais de réponse du génie, etc...
- La communauté n'a pas de moyen de communication avec le génie résidant, et doit passer par un intermédiaire, un spécialiste de l'occulte, c'est-à-dire un marabout.

Pour mettre en place ces rituels de consultation du génie il est important de savoir :

- Ces sacrifices de consultation coutent de l'argent, nécessaires à la réunion des éléments du sacrifice : animaux de robe et parfois d'âge précis, qui peuvent avoir une forte valeur marchande, grandes quantités de noix de kola, de riz, et d'argent liquide (pour les condiments du repas sacrificiel). Les communautés n'ont pas cet argent à disposition.
- Dans les cas où un « travail maraboutique » est nécessaire, se pose aussi pour la communauté un problème de moyens. Dans l'immense majorité des cas, les responsables communautaires identifient les personnes capables de faire ce genre de travail de consultation des génies. Cependant, il faut envisager le cas où Rio Tinto Simfer devra être capable appuyer la communauté dans la recherche de ce type de spécialiste de l'occulte.

Dans les deux cas, l'appui financier de Rio Tinto Simfer est incontournable : ce n'est pas à la communauté de financer des consultations induites par l'impact des travaux.

Ainsi nous recommandons à Rio Tinto Simfer, qui va prendre en main l'organisation de ces processus de consultations des génies afin d'aboutir à la définition d'un traitement du site, au travers de l'organisation du rituel de consultation approprié ou via l'intervention d'un spécialiste de l'occulte, de le faire en tenant compte des contraintes que cela implique :

- **Financement** des éléments du rituel de consultation / ou de l'intervention d'un spécialiste de l'occulte.
- **Temporalité** particulière de la mise en place de la consultation/ du délai de réponse du génie/ de la mise en place du traitement prescrit. Il faudra prendre en compte les éventuelles difficultés et/ou complications induites par le choix des animaux sacrifiés : on ne sacrifie pas « n'importe quel » animal, au-delà du choix de la robe et de l'âge qui sont décrit dans la fiche- cite correspondante. Il faut envisager que l'identification de l'animal soit longue et complexe, ce processus devant être laissé entre les mains des responsables des sites.

Pour ce faire, Rio Tinto Simfer doit suivre les recommandations du chapitre 9.2 : « Mettre en place des consultations de génie, qui concerne la moitié de sites de la ZE. »

Nous y avons listé l'ensemble des sites où ce type de consultation est nécessaire pour avancer vers l'établissement d'un traitement/ mitigation du site.

La continuité du processus de consultation nécessaire pour aboutir aux traitements des sites doit s'établir à partir d'une bonne connaissance du contenu de la fiche-site correspondante. Nous y avons regroupé l'intégralité des informations connues dans ce but.

Le contenu des éléments rituel (animaux, offrandes, déroulé du rituel) nécessaires aux sacrifices de consultation du génie, quand ils sont identifiés, de même que le besoin d'un intermédiaire spécialiste de l'occulte du type Marabout, sont décrit dans les fiches-sites à la rubrique : « **traitement et conditions** ».

La temporalité induite par ces consultations et l'attente de leur résultats, est décrites (quand elle nous a été estimée et donnée) dans la rubrique « **durée du traitement** ».

Le chapitre 8.3 qui suit dans le présent rapport présente le contenu rubrique par rubrique des fiches sites.

Enfin, Rio Tinto Simfer devra, dans ce travail de concertation s'inscrire dans **la méthode du PGPC** qui accompagne ce rapport.

8.3. Présentation des contenus des fiches sites

Chaque site est décrit à l'aide d'une fiche reprenant diverses rubriques :



Identification

Chaque site possède un code unique (ID site) qui apparaît en haut et à gauche de chaque fiche descriptive de site. Cette codification a été appliquée dans l'ensemble des études sur le patrimoine réalisé par Insuco depuis 2012, elle est utilisée dans la base de données Kibaro - Boréal de Rio Tinto Simfer. Ces codes, à quatre chiffres, aident aussi à la localisation des sites en question. En effet, le premier chiffre du code correspond à une préfecture particulière : 1 - Forécariah ; 2 - Kindia et 3 - Faranah.

Nous avons attribué la série des 5000 pour la zone minière dont les sites sont en immense majorité liés à des villages de la préfecture de Beyla. Toutefois un site est lié au village de Lamadou, qui dépend lui de la préfecture de Macenta. Par cohérence et souci d'homogénéité des sites impactés dans l'emprise, nous avons laissé un identifiant en 5000 au site de Lamadou - d'autant plus que nous ne savons pas si cette codification est toujours en cours pour Rio Tinto Simfer.

Nous avons attribué la série des 6000 pour les villages de l'embranchement ferroviaire et de la route appartenant à la préfecture de Beyla, tandis que ceux dépendant de l'autorité administrative de la préfecture de Kérouané sont dans la série des 7000.

Degré d'importance pour les communautés

Les normes édictées par la SFI déclinent le patrimoine culturel matériel en différents types auxquels correspondent différentes mesures d'atténuation en cas d'impact. En effet, selon la SFI, l'objectif global des études consacrées au PC est « *de préserver et de protéger le patrimoine culturel en évitant, en réduisant, en restaurant, si possible, et dans certains cas en indemnisant les impacts négatifs potentiels des projets sur le patrimoine culturel* » (Norme de Performance 8, note d'orientation n°1). Il est précisé que « *le client identifiera et protégera le patrimoine culturel en veillant à l'application des pratiques reconnues au plan international consistant à protéger le patrimoine culturel, à l'étudier sur le terrain et à l'étayer par des documents* » (note d'orientation n° 10). Pour ce faire, il est stipulé que « *le client consultera les Communautés affectées afin d'identifier le patrimoine culturel important et incorporera, dans son processus de prise de décisions, les points de vue des Communautés affectées au sujet de ce patrimoine culturel* » (note d'orientation n°15).

Les enquêtes ont permis d'attribuer à chacun des sites PC identifiés un degré d'importance du point de vue de sa « valeur » pour les détenteurs et les utilisateurs que sont les parties prenantes communautaires. Le degré d'importance proposé est construit sur **une analyse croisée des critères d'importance pour les communautés ainsi que des critères d'usage évalués par les experts**. Trois degrés d'importance ont ainsi été définis et trois couleurs rendent compte de ces trois degrés d'importance, sur les fiches des sites dans l'annuaire :

- Faible importance
- Moyenne importance
- Forte importance

Pour les résidences de génies, qui sont les plus complexes à classer, différents critères sont croisés : les ressources auxquelles les génies permettent l'accès (in-situ et ex-situ), l'absence ou, à l'inverse, l'existence de pratiques sacrificielles impliquant de la contrepartie d'une aide (collective et individuelle), la nature, la fréquence de ces pratiques, l'étendue de la société des participants, des « bénéficiaires », l'historicité du site et des pratiques, l'évolution des pratiques, etc. Des observations complémentaires sont notées lorsqu'elles sont révélatrices de la force de l'attachement des communautés à un site, comme par exemple les réactions telles les inquiétudes exprimées lors des concertations portant sur les impacts qui affecteront les sites.

Les degrés d'importance sont donnés à titre indicatif. Ils ont été définis selon les données collectées lors des enquêtes, ainsi que des premières réactions des communautés. À noter que l'importance peut varier dans le temps, et plus d'informations peuvent permettre de comprendre qu'un site a été survalorisé par un village qui compte en retirer profit (entrepreneuriat en patrimoine ou conception qu'un site d'importance élevé puisse protéger le territoire attenant, d'impacts, etc.). Le degré d'importance d'un site ou d'un autre pourrait ainsi être réévalué sur la base d'enquêtes plus approfondies mettant en avant de nouveaux éléments. Les consultations qui seront réalisées juste avant les travaux de constructions dans le cadre du traitement des sites permettront de préciser et de revoir au besoin l'importance d'un site.

Nom et signification

Chaque fiche descriptive est titrée par le nom du site accompagné d'une étymologie à partir de laquelle une traduction littérale est donnée. La signification du nom du site peut déjà permettre de se faire une idée sur l'histoire ou l'environnement du site.

Localisation

La situation géographique de chaque site est ici représentée par une séquence de localités selon le découpage administratif guinéen. Cette séquence se distille comme suit :

Préfecture / Sous-préfecture / District / Village.

Type (et sous-type)

Les sites de patrimoine culturel ont été classés par types et sous-types selon leur nature. Cette typologie se décline selon les types et sous-types du schéma ci-dessous. Cette typologie élaborée par INSUCO est en usage dans la base de données Kibaro - Boréal de Rio Tinto Simfer.

TYPE DE SITE	SOUS-TYPE DE SITE (site's sub-type)	Avec/sans rituel ou sacrifice (With/without ritual or sacrifice)
Initiation		Avec / sans pratiques rituelles/sacrificielles
	Garçons / Boys	
	Filles / Girls	
	Mixte / Mixed	
Résidence de génie	Pas de sous type / no sub-type	Avec / sans pratiques rituelles/sacrificielles
Lieu d'objet(s) fétiche(s)	Pas de sous-type / no sub-type	Avec / Sans pratiques rituelles /sacrificielles.
Historique	Ancien village / Ancient village	Avec / Sans pratiques rituelles /sacrificielles.
	Ancienne forge / Ancient forge	
	Vestiges (murailles, etc.) ou reliques/ Remains (walls, etc...) or relics	
	Lieu d'évènements (batailles, exécution...) / Places of events (battle, killings, etc....)	
Religieux	Cimetière / cemetery	Avec / Sans pratiques rituelles /sacrificielles.
	Aire de prière / prayer's area	
	Lieu de pèlerinage / pilgrimage place	
	Ancien cimetière/ old cemetery	
	Tombe isolée / isolated grave	
Autre	Other	Avec / Sans pratiques rituelles /sacrificielles.
Sans	None	

Figure 2 - Types et Sous-types de sites anglais français

« Avec rituels ou sacrifices / Sans rituel ou sacrifice » sont des données applicables à tous les types de site, comme c'est proposé sur Kibaro - Boréal. Ces deux catégorisations n'ont plus lieu d'être en tant que sous-type.

Notons que pour certains sites décrits comme tels, nous pouvons ajouter (site « hanté ») à un lieu de résidence de génie sans pratiques sacrificielles / rituelles.

Pour les lieux de résidence de génie, la catégorie « avec ou sans rituel ou sacrifice » est primordiale. Un site de résidence de génie doit être accompagnée de cette information.

Histoire

Cette rubrique donne des éléments sur l'ancienneté du site, les circonstances de sa découverte, les entités présentes (par exemple dans le cas de résidences de génies) ou encore l'origine de l'appellation du site. La connaissance de l'histoire des sites est un plus vis-à-vis des contacts avec les communautés villageoises ainsi que dans la prise en considération des traitements associés. Elle permet aussi parfois une vérification sur les données recueillies dans les monographies de village, et inversement (un nom de lignage n'apparaissant ni dans l'une ni dans l'autre indiquant une erreur ou un oubli potentiel).

Description

En plus d'une photographie du site prise durant les enquêtes, une description de l'environnement permet d'avoir une meilleure vision du site d'une manière générale (environnement de la zone) et d'éléments particuliers pouvant être remarqués sur le site (arbres, rochers, source, etc.). Nous avons donné le plus

possible de noms d'arbres présents sur et autour du site, en langue locale le plus souvent, afin de pouvoir se repérer sur le site quelle que soit la saison (humide ou sèche), la différence d'aspect d'un même lieu variant considérablement entre les deux saisons. Nous nous sommes aussi rendu compte que les noms de sites et de lieu correspondant intègrent souvent des éléments présents sur le site, cours d'eau, nom d'arbre commun sur place, d'élément topographique etc...

Même si la photographie ne donne qu'une image à un temps donné du site, la description associée permettra éventuellement de relever des points de repères pour une meilleure identification du site, une fois sur place.

Responsable(s)

Cette rubrique donne les noms du ou des responsable(s) en charge du site, ainsi que leur fonction ou statut au sein du village. Le nom du responsable est suivi, entre parenthèse, du numéro de son lignage, quand nous disposons de cette information, dans l'ordre d'arrivée/d'installation de ce lignage au sein du village correspondant, par exemple : « Ousmane Camara (Lx) ». De même, est indiqué le mode de transmission de responsabilité pouvant être utile dans le cas où les responsables cités dans ce document ne soient plus les mêmes au moment de l'arrivée de Rio Tinto Simfer dans le village. Nous avons aussi ajouté, lorsque cela était possible, les personnes « officiant » sur le site, c'est-à-dire chargé des paroles (prières, demandes au génie, incantations, chants rituel, vérification de l'acceptation des offrandes par le génie) et actes rituels (égorger les animaux sacrifiés dans la plupart des cas, le partage du repas sacrificiel parfois) lors des sacrifices. Ils se confondent souvent avec les responsables, ou sont parfois délégués par eux pour officier sur le site. L'« officiance » et ses prérogatives varient selon les sites et les génies, et elle est décrites plus en détail dans les pratiques rituelles.

Pratique(s) rituelle(s)

Dans cette partie, les types de pratique (sacrifices, prières ou bénédictions) sont donnés en fonction qu'ils soient effectués de manière collective ou individuelle. Les objectifs de ces pratiques rituelles y sont aussi retranscrits.

Interdit(s)

Beaucoup de sites de patrimoine culturel répondent à certaines règles basées sur des interdictions qu'il convient de respecter pour une approche optimisée des sites, dans un cadre de respect de la communauté villageoise et de leurs croyances. De plus, sont indiquées les conséquences des transgressions de ces interdits, quand elles nous sont décrites.

Rayonnement des pratiques

Cette rubrique renseigne sur l'étendue de la reconnaissance du site, qu'elle soit individuelle, lignagère, villageoise, régionale ou nationale. Le rayonnement des pratiques donne un indice sur l'importance et la fréquentation d'un site.

Liens

Les sites de patrimoine culturel, et bien souvent les résidences de génies, entretiennent parfois des liens entre eux (familiaux, de voisinage, etc.). Cette information peut s'avérer utile aussi pour l'importance d'un site, qu'il fasse partie intégrante d'un réseau ou non. Cela peut aussi permettre d'identifier des sites à lier entre eux pour une approche globale du traitement (voir au cas par cas dans les fiches-sites certaines de nos recommandations).

Déplaçabilité

On note simplement ici si le site est déplaçable ou non.

La déplaçabilité des sites (notamment pour ceux qui étaient jusqu'alors donnés comme indéplaçables) a été négociée à partir d'une discussion engagée en aval des premiers avis et contenus de traitements donnés par nos interlocuteurs – d'abord discuté de manière individuelle avec les détenteurs des sites, puis lors d'une réunion collégiale de ces détenteurs autour du représentant du lignage fondateur (*sotikèmo*). Après avoir pris note de leurs demandes, nous avons engagé une discussion sur différents points sensibles et stratégiques en termes de négociation de la déplaçabilité des sites :

- L'accès au site compliqué par la réalisation des travaux et les règles de santé/sécurité suivies par les miniers ;
- La longueur et la lourdeur des travaux liés à l'exploitation ;
- Le dérangement subi par le génie de ce site et le risque associé, pour les ouvriers autant que pour la population du village, de réaction du génie (accident, décès, etc.) ;
- La durabilité et l'adaptabilité de la solution clôture ;

- Le risque de ne pas être pris au sérieux par les miniers qui pourraient penser, s'ils ne se rendent pas sur le site pour y réaliser leurs sacrifices, que la population « se moque d'eux » et utilise ces sites sacrés pour « manger ».
- La possibilité d'envisager et de négocier avec le génie, en raison de toutes ces raisons, le déplacement du génie du site et d'identifier, si les conditions de ce déplacement qui pourraient être prises en charge par Rio Tinto Simfer.

Traitement et conditions, typologie des traitements

On indique ici le traitement du site et les conditions de ce traitement.

Le traitement du site est la condition nécessaire à la possibilité de mettre en place des travaux sur les lieux concernés. Il représente le choix des communautés quant à la déplaçabilité et donc la potentielle destructibilité du site. Ce traitement est soit connu et décidé par les communautés à l'issue de nos entretiens. Soit encore inconnu et un certain nombre d'étapes doivent être validées pour le déterminer (de manière satisfaisante et consensuelle pour les responsables du site et la communauté concernée.)

Nous listons les conditions nécessaires à la mise en place du traitement, à savoir, dans l'immense majorité des cas, la liste des éléments du rituel nécessaire :

- À la consultation du génie pour connaître le détail du traitement. Dans ces cas-là, il se peut que les éléments du rituel de consultation du génie soit connu. Nous les fournissons quand ils nous sont donnés. Quand ils sont encore inconnus, c'est une des prochaines étapes à valider que de les déterminer.
- À mettre en place pour « déplacer » le site, de manière satisfaisante pour les communautés en termes de sécurité et de maintien des bénéfices induits par le patrimoine culturel concerné.

La partie traitement est donc indissociable de la partie prochaines étapes : soit le traitement est déterminé et la liste des actions à réaliser pour une mitigation satisfaisante du site est connue et décrite dans cette partie. Soit le traitement est encore inconnu, et il faut se référer aux actions à mettre en place pour avancer vers le traitement définitif du site en se référant à la partie « prochaines étapes », où nous donnons toutes les informations connues pour avancer vers le traitement.

Pour la carte relative aux informations de gestion des sites et pour les tables récapitulatives des informations sites présentant les contenus du module PC de Kibaro - Boréal, ainsi que pour le GIS et les tableaux en annexe, nous utilisons la typologie des traitements proposée depuis les études de 2012 d'Insuco pour Simfer. Elle permet de classer les opérations de traitement et leur condition en fonction des contenus techniques engagés et des implications qu'ils ont pour Simfer. Ces types de traitements allant de T0 à T5 renvoient à la typologie proposée dans le MP auquel il faut se reporter.

Durée du traitement

On donne ici la durée estimée du traitement du site. Dans tous les cas le traitement devra être terminé avant le début de l'exploitation.

La durée du traitement est estimée lors de la concertation avec les communautés. Elle prend en compte les opérations techniques du traitement. En revanche, elle ne tient pas compte des possibles besoins de relancer la concertation ou la négociation ou encore celui d'enquêtes complémentaires à réaliser suite à des tensions apparentes ou des enjeux incompris autour d'un site.

Nous avons ici donné le temps estimé par les communautés pour pouvoir mettre en place les différentes phases du traitement. Nous avons appliqué une légère « marge de sécurité » sur ces informations. Il faut tenir compte du contexte (difficulté de transport, isolement, manque de moyen, personne incontournable dans la décision venant de très loin pour en parler parfois, dans le cas des ressortissants du village). Nous avons mis parfois une estimation de durée d'une réponse de déplaçabilité pas encore validée par le génie ; comme la communauté nous l'a donnée, nous l'avons mise à titre indicatif. Seules les durées de traitement sûres sont reportées dans le tableau Excel récapitulatif. Si le traitement du site n'est pas validé, la durée est inconnue dans le tableau.

Nous ne pouvons que conseiller à Rio Tinto Simfer et ses équipes de prendre de la marge et de l'avance lors de la programmation des rendez-vous et autres réunions communautaires, afin d'être sûr que tous les interlocuteurs importants et/ou incontournables de la discussion sur un site soient présents et ainsi ne pas devoir remettre en question des décisions déjà validées.

Prochaines étapes

Cette partie est liée à la déplaçabilité et au traitement du site.

C'est la liste des prochaines démarches à effectuer afin d'avancer vers le traitement définitif du site, pour une mitigation satisfaisante pour les deux parties (communauté villageoise, responsables des sites/ Rio Tinto Simfer) :

C'est là que Rio Tinto Simfer peut savoir ce qu'il reste à faire pour avancer vers cette mitigation du site. Cela permettra aussi aux équipes de Rio Tinto Simfer de prioriser leurs interventions : les sites où une consultation du génie doit avoir lieu pour préciser le traitement du site, n'ont pas encore de réponse à la question de la déplaçabilité, de même que les sites où une réunion entre Parties Prenantes (PP) Communautaires doit se tenir pour statuer sur le devenir du site. Ils sont donc prioritaires car le traitement même théorique n'est pas identifié. C'est en général qu'il faut que Rio Tinto Simfer finance la consultation du génie qui fera avancer les PP communautaire vers leur décision, une fois sa réponse donnée.

À l'inverse, quand il ne reste plus qu'à « Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec Rio Tinto Simfer », cela veut dire que l'étape suivante est la rencontre de Rio Tinto Simfer et de la communauté pour mettre en place le traitement du site (déménager le génie avec le rituel approprié par exemple). Rio Tinto Simfer devant financer les éléments des sacrifices de traitement, il faut que ses équipes prennent en compte le temps nécessaires à la réunion des éléments du sacrifice, processus complexe parfois (cf. : l'estimation de la durée du traitement).

Impact Hydro :

Nous avons inséré dans les fiches-sites correspondantes les réponses des responsables des sites sur :

- Le fait d'utiliser l'eau dans les rituels ou de la consommer dans la préparation des repas rituels (pour faire cuire le riz par exemple) ;
- L'impact du changement de régime des rivières en termes de baisse du niveau d'eau, de turpitudes et de pollution du cours d'eau sur le rituel et son déroulement.

Nous y associons le nom des cours d'eau concernés, ainsi que tout éléments nouveaux sur le site que nous apporterions ces questions.

Au sein des fiches sites, nous utilisons les guillemets afin de retranscrire la parole directe de nos interlocuteurs, ou des noms et mots en langue locale, en général les langues konianké et malinké, parfois en langue toma.



9. Recommandations

9.1. Mettre en place le traitement des sites quand il est consensuel et clairement établi

Au cours de nos enquêtes, nous avons été sollicités par les responsables des sites pour une mise en place rapide des traitements des sites, lorsqu'ils étaient connus. Une des difficultés de nos enquêtes a été de faire comprendre aux responsables que nous ne venions pas pour mettre en place le traitement des sites discuté en 2015, mais pour une mise à jour des informations. La plupart des responsables étaient prêts à une mise en place des rituels de traitement et de « déménagement » des génies concernés. En effet, les restrictions d'entrée dans la zone délimitée par l'emprise, empêchent de fait la continuité des pratiques, en théorie. Mettre en place les traitements déjà identifiés permettra aux responsables souhaitant assurer une continuité dans leur pratique, de pouvoir « réinstaller » les génies concernés dans de nouveaux sites et de continuer à bénéficier de leur relation et de leur pratique rituelle. Cela évitera aussi qu'un ou des responsables d'un site ne vienne à pénétrer dans l'emprise pour aller sur leur site, enfreignant les règles sécuritaires de Rio Tinto Simfer. Cela pourrait amener à des situations fâcheuses pour les deux parties, qui seront appelées à être des interlocutrices à part égale lors du traitement des sites.

Engager le processus de mitigation quand il est établi sera aussi une manière de resserrer les liens avec les communautés de certains de ces villages voisins de la mine, où peut être ressenti parfois un sentiment « d'abandon » de la part de Rio Tinto Simfer (Foma, Kankoro). En effet, ceux-ci nous ont souvent évoqué avec envie les sacrifices « de notabilité » (pas forcément liés à des sites d'héritage culturel) ayant eu lieu à Moribadou et nous avons pu ressentir une certaine frustration en arrière-fond de ces évocations. Les sacrifices de traitement liés aux sites d'héritage culturel seront une façon de renforcer la cohésion entre ces villages « tuteurs » et Rio Tinto Simfer, « étranger » récemment installé dans la région¹¹.

Ce souhait de « régler » les situations d'incertitude en enclenchant les procédures de mitigation des sites a été formulée très clairement par les communautés, dans l'ensemble.

9.2. Mettre en place des consultations de génie, qui concerne la moitié de sites de la ZE

La moitié des sites de la ZE du rail nécessite un rituel de consultation pour avancer vers le traitement. Pour une bonne compréhension des termes de cette recommandation, nous renvoyons à la lecture du chapitre 802 : « Traitement : démarches et typologie ».

Rio Tinto Simfer mettre en place les consultations permettant de finaliser avec les communautés l'établissement des modalités de traitement ou mitigation. Ces consultations seront initiées sans délais, car elles seront longues, elles impliquent des démarches de consultations des génies, et enfin elles impliquent que Rio Tinto Simfer finance ces démarches. Autant d'éléments à mettre en œuvre, qui vont prendre du temps.

9.2.1. Sites dont le rituel de consultation est déjà connu

Les sites de patrimoines culturels suivants nécessitent une consultation du génie, via un rituel déjà défini par les communautés (et décrit dans chaque fiche-site correspondante) :

1. « Moussokènkò / Faradan » -Id 6016 du village de Ghböbaro.
2. « Mouso Kénèkò » - Id 6002- du village de Bangalidou
3. « Mandé Mori solidya » -Id 6004 – du village de Bangalidou
4. « Néréba kōrō » - Id 6005 – du village de Bangalidou
5. « Fara Kō » - Id 6025 – du village de Bangalidou
6. « Bhernou ni Djomanoun dan » - Id 6006 – du village de Kamandou
7. « Dembagnouma » - Id 6020 – du village de Yendédou.
8. « Djalakö » - Id 6021 – du village de Yendédou.
9. « Bononsirédou » - Id 7028 – du village de Gbofodou.

¹¹ C'est le discours que nous tenait le responsable d'un site du village de Foma : Rio Tinto Simfer (sous-entendu : et les gens qui travaillent au camp de Canga.), « sont nos enfants », et il faut donc faire en sorte qu'aucun danger ne les menace » (par rapport aux sites de génie) ; la communauté garde en mémoire les tout premiers contact de l'entreprise avec eux lors de la prospection initiale : ils avaient alors accueilli les personnes venant pour Rio Tinto Simfer sur leur terres, et fournit notamment du sable pour la route. Ils (les sages rencontrés lors de l'assemblée villageoise) se considèrent donc toujours comme « tuteurs » de Rio Tinto Simfer. Ce souvenir implique le « regret » exprimé par la communauté que la route (bitumée) n'ait pas été construite sur leur territoire. Nous ne pouvons que conseiller à Rio Tinto Simfer de mettre en place les mesures de mitigation des sites décidés avec la communauté, ce qui sera un moyen de resserrer ses liens avec ses « voisins » de Foma.

10. « Moussou kénékö » - Id 7031 – du village de Gbofodou.
11. « Tonokö » - Hors impact/limite de la zone tampon – du village de Férédou.
12. « Bassadounna » - Id 7023 – du village de Matignèballadou.
13. « Sommö tou » - Id 7018 – du village de Féréboridou.
14. « Trogbè kö » - Id 7020 – du village de Féréboridou.
15. « Fara könin » - Id 7035 – du village de féréboridou.
16. « Djisolli Kökoun » - Id 7016 – du village de Camaradou.
17. « Kökrounin fèya » - Id 7033 – du village de Camaradou.
18. « Gnawoulénin » - 7012 – du village de Boula. (Attention, le contenu exact du rituel de consultation n'est pas connu encore pour ce site).
19. « Dala Djanin » - Id 7038 – du village de Toumandou.
20. « Doun Mènénin » - **Id 7039** – du village de Toumandou. Attention, **ce site a une double responsabilité, et donc un double traitement**, en tant que site de pêche collective féminine et lieu de résidence de génie d'une part et en tant que site lignager Keïta et résidence de génie d'autre part. Les responsables féminines du site de pêche connaissent le rituel approprié pour consulter le génie.
21. « Koulouwourou » - Id 7037 – du village de Toumandou.
22. « Massa Wèrè » - Id 7050 – du village de Gnantoumandou.
23. « Moussou iya kénékö » - Id 7049 du village de Sandiadou.
24. « Woulanin Tèmala » - Id 7044 du village de Djidou.
25. « Djalakönin Keman » - Id 7057 du village de Kouloubadou.
26. « Toraba » - Id 7053- du village de Tolomassö.
27. « Nènè Dala » - Id 7054 – du village de Tolomassö.
28. « Konkö » - Id 7052 – du village de Tolomassö.

Quand le rituel est connu, Rio Tinto Simfer donnera les moyens financiers aux responsables des sites ou à la communauté concernée pour effectuer ce rituel de concertation, puis attendra la réponse du génie (dans 99% des cas) afin de déterminer le traitement, qui, si le génie accepte de se déplacer, sera un rituel analogue.

9.2.2. Sites nécessitant l'intervention d'un marabout, d'un spécialiste de l'occulte.

Les sites de patrimoine culturel suivant nécessitent une consultation du génie, via un marabout, un spécialiste de l'occulte, afin connaître le traitement du site :

1. « Bronkökoun » - Id 6013 – du village de Ghböbaro.
2. « Boloköni frakoun » - Id 6014 du village de Ghöbaro.
3. « Damara » - Id 6022 – du village de Moribiédou.
4. « Moussokénékö » -Id 7051- du village de Kènègbèbaro ; **c'est un cas particulier où la communauté laisse à Rio Tinto le soin de prendre la décision de la déplaçabilité du site**. Nous recommandons fortement Rio Tinto de consulter un spécialiste de l'occulte, la communauté ayant très peur de ce génie. Cela évitera des futures tensions entre la communauté et Rio Tinto dans le cas où un membre de la communauté villageoise tombe malade ou à d'autres symptômes « d'attaques de génie ». La consultation d'un spécialiste pour le traitement du site empêchera tout soupçon de « négligence » de la part de Rio Tinto sur ce sujet.
5. « Tininin koundjanin » - Id 7003 – du village de Condèla.
6. « Diabèrè » - Id 7030- du village de Gbofodou.
7. « Moussoköronin Doun » - Id 7032 – du village de Gbofodou.
8. « Djoro Mossoman » - Id 7025 – du village de Farakobadala (le contenu du rituel est connu mais 3 jours de consultation maraboutique seront nécessaires).
9. « Doun Mènénin » **Id 7039** – du village de Toumandou. Attention, **ce site a une double responsabilité, et donc un double traitement**, en tant que site de pêche collective féminine et lieu de résidence de génie d'une part et en tant que site lignager Keïta et résidence de génie d'autre part. Le lignage Keïta souhaite consulter le génie via un marabout pour connaître le traitement du site.

Dans ces cas-là, le rôle de Rio Tinto Simfer est de financer les consultations maraboutiques nécessaires. Les fiches-sites, et les rubriques « sites de patrimoine impactés » décrivent les préconisations au cas par cas : il arrive de regrouper la consultation maraboutique de deux sites dont les génies sont en lien.

Les opérateurs des consultations s'appuieront sur les fiches-sites correspondantes à ces sites, dans leur ensemble, et notamment les rubriques « responsables » et « prochaines étapes ».

9.3. Réaliser une délimitation précise des territoires villageois

La délimitation des territoires villageois que détient Rio Tinto Simfer est approximative car non réalisée par un travail de terrain.

Cette donnée de base concernant les réalités foncières, et simultanément politiques, historiques, rituels des sociétés coutumières, devra mise à jour. Elle sera utile dans des contextes à venir, qu'il s'agisse de répondre à des étapes de construction du projet, compensations, PRMS, fermeture du projet, ou d'anticiper des situations à venir avec les communautés. Au-delà de se donner un outil indispensable, qui aurait fait gagner du temps aux études PC et PARC, détenir cette délimitation précise représente une obligation normative.

9.4. Relancer des concertations au plus tôt pour finaliser les informations traitement pour trois des sites de la mine

Pour certains sites, il faut finaliser le processus de concertation et ainsi renseigner les mesures de mitigation de manière définitive c'est à dire consensuelle. Ils sont tous liés au village de Moribadou (les sites de Dalalo, Doudjibo, Samakounkaba) et à celui de Kankoro (pour le site Samakounkaba ID 5001b).

Il est prioritaire de s'assurer de la mise en place de consultations régulières au sein des communautés concernées, qui s'annoncent longues. Pour cela, il faut se référer à la partie « prochaines étapes » des fiches-sites correspondantes et établir les interlocuteurs prioritaires à mobiliser sur ces concertations. Un suivi sur leur avancée permettra de ne pas se retrouver au pied du mur, si celle-ci n'ont pas été enclenchées par la communauté au moment où Rio Tinto Simfer sera en phase « opérationnelle ». Par exemple, les responsables du site de « Samakounkaba » à Moribadou, nous évoquent un temps de concertation évalué à **6 mois**, en raison du besoin de faire venir des membres de la communauté résidant au loin (Libéria, Conakry, Cote d'Ivoire...).

Les 3 sites de Moribadou sans traitement décidé sont tous sous la responsabilité (directe ou indirecte) du lignage Camara de Moribadou, et nécessitent des discussions impliquant les principaux lignages historiques du village.

Le 4^{ème} site, celui de Kankoro, est le même site (Samakounkaba) que celui de Moribadou. Pour une bonne compréhension de cet enjeu de double responsabilité, nous renvoyons à une lecture précise des fiches sites correspondantes (ID 5001 a et b).

Voici une récapitulation du contenu des fiches sites concernant ces sites sans traitement définis. **Nous renvoyons tout de même à l'importance de lire les fiches sites dans le détail, afin d'avoir un regard précis sur ces situations complexes.**

Tableau 5 : Synthèse des fiches-sites zone mine

Sites PC	Enjeux et valeur patrimoniale	Responsables (et leur coordonnées si disponible) et interlocuteurs incontournables	Durée estimée de la concertation à mettre en place
Dalalo - ID 5002	L'enjeu est la déplaçabilité du site, et sa destructibilité, dans un cadre satisfaisant pour les responsables communautaires du site. Enjeu « sécuritaire » lié aux génies résident. Forte valeur patrimoniale liée à l'histoire du village de Moribadou. Ce site est en lien avec d'autres sites de la mine (Samakounkaba – ID 5001a). Cf fiche site.	Premiers responsables : Sidiki Kourouma ; Kanvaly Camara (a confié la charge à Mr Kourouma) ; Kéoulen Camara. Seconds responsables : Amara Sagno (en discussion au sein du village). Officiants : Amara Sagno/ Kéoulen Camara/ Kémo Condé/ Kémo Touré/ Sékou Korouma	6 mois de concertation. Il y a surement une possibilité d'engager une réponse plus rapide, selon nous. Pour cela le dialogue entre le service communauté de Rio Tinto Simfer et les responsables des sites, doit être ouvert dès à présent, suivi et maintenu dans la durée.

Doudjibo - ID 5005	L'enjeu est la déplaçabilité du site, et sa destructibilité, dans un cadre satisfaisant pour les responsables communautaires du site. Cependant pour ce site en bordure del'emprise, la solution la plus simple serait d'éviter les impacts, ou de les minimiser. Enjeu « sécuritaire » lié aux génies résidants. Existe aussi un enjeu de propreté de l'eau sur ce site étant la source d'eau potable historique du village. Le fait de ne « jamais souiller les lieux » doit être pris en compte dans les impacts potentiels. Forte valeur patrimoniale et historique liée à la fondation du village.	Responsables : Kanvaly Camara et Amara Sagno. Officiants : Amara Sagno, accompagné de Kanvaly Camara et Kéoulen Camara.	6 mois de concertation. Il y a surement une possibilité d'engager une réponse plus rapide, selon nous. Pour cela le dialogue entre le service communauté de Rio Tinto Simfer et les responsables des sites doit être ouvert dès à présent, suivi et maintenu dans la durée.
Samakoukaba (village de Moribadou) – ID 5001a	L'enjeu est la déplaçabilité du site, et sa destructibilité, dans un cadre satisfaisant pour les responsables communautaires du site, ou sa protection par délimitation (barrière/grillage/plaque). Enjeu « sécuritaire » lié aux génies résident. Forte valeur patrimoniale et historique liée à la pratique de la chasse (Donso) et à l'histoire du village de Moribadou et plus généralement à l'histoire du massif du Simandou (d'autres villages sont concernés).	Responsables : Kéoulen Camara et Amara Sagno. Plus généralement le lignage Camara (lié à la fondation de Moribadou) sera un interlocuteur incontournable.	6 mois de concertation. Il y a surement une possibilité d'engager une réponse plus rapide, selon nous. Pour cela le dialogue entre le service communauté de Rio Tinto Simfer et les responsables des sites doit être ouvert dès à présent, suivi et maintenu dans la durée.
Samakoukaba (village de Kankoro) – ID 5001b	L'enjeu est la déplaçabilité du site, et sa destructibilité, dans un cadre satisfaisant pour les responsables communautaires du site, ou sa protection par délimitation (barrière/grillage/plaque). Forte valeur patrimoniale liée à la pratique de la chasse (Donso) et l'histoire du massif du Simandou.	Responsables : Moriba Condé (premier responsable) Mamdi Condé (second responsable)	1 Mois de mise en place du traitement. Un traitement du site a été donné, en deux temps : un sacrifice de « pardon » lié à l'impossibilité de faire des rituels depuis la fermeture du site par Rio Tinto Simfer. Puis un second sacrifice de traitement à proprement parler (à confirmer).

Plus la mise en place des traitements des sites de PC prendra du temps, plus Rio Tinto Simfer risque de se retrouver avec des interlocuteurs du type « entrepreneur en patrimoine », des « faux-sites », ou des demandes d'argent afin de procéder à la simple identification des sites. Cela a été le cas lors de notre enquête : **la frustration liée à l'absence de retombées (financière, en termes d'emploi, de développement) attendues (à tort ou à raison) par le projet minier fait que la simple mise à jour des informations 2022**

sur les quelques sites de la mine a été bien plus complexe et tendue que d'autres études plus denses et plus longues dans des régions plus éloignées du camp de Canga.

La frustration combinée à l'attente de mise en place du traitement des sites risque de compliquer la relation entre Rio Tinto Simfer et les communautés, concernant la gestion des sites.

Il conviendrait donc de :

- Resolliciter les responsables de ces sites sans traitement reconnu, pour s'assurer que les discussions entre PP communautaires s'organisent et que la communauté et les responsables des sites sont en train de mettre en place un processus aboutissant à une décision consensuelle sur ces sites ;
- S'assurer que ces discussions ont bien lieu village par village. Nous nous sommes assuré que la mise en place de deux traitements (un par village) ne poserait pas de problème ou de conflit ;
- Fournir l'assistance logistiques nécessaire à la finalisation de ces concertations ;
- Suivre les prescriptions du PGP concernant l'organisation de consultations pour la construction d'un consensus communautaire.

9.5. Réaliser les enquêtes PC complètes des sites ayant un « impact Hydro » induisant la mise en place d'un processus de mitigation

Nous avons posé des questions relatives à l'impact d'un changement de débit et/ou de qualité de l'eau des rivières. Ces enquêtes nous amené à répertorier les sites qui auront besoin d'un processus de mitigation, relativement à un impact de type « hydro », car celui-ci aura une influence sur les pratiques rituelle et/ou sur l'entité non-humaine du site.

Ces sites sont :

- « Famakoya » pour le village de Mandou ;
- « Djigbè » et « Kèkèkèkö » pour le village de Lamadou ;
- « Mouso kènè kö » et « kèkèkè kö koura », pour le village de Worono ;
- « Tignè kö » et « Samadala », pour le village de Traoréla.

7 sites potentiellement impactés doivent donc faire l'objet d'un processus de mitigation, dans le cadre d'un potentiel « impact hydro », qui sera à définir précisément (débit / pollution/assèchement ?).

Tableau 6 : Synthèse des fiches sites « impact hydro »

Sites (village correspondant)	Impact, enjeux	Responsables et interlocuteurs incontournables	Prochaines étapes à mettre en place pour aboutir à la mitigation (traitement du site) / possibilité de traitement
Famakoya (village de Mandou, sur le territoire du village de Worono).	Impact hydro (à préciser : débit / pollution : assèchement ?) L'enjeu serait l'impossibilité de continuer les rituels annuels auprès du génie protecteur des deux villages de Mandou et Worono.	Lignage Keita. (à mettre à jour)	- Mise à jour (Maj) de la fiche site. -Discussion sur le traitement avec les responsables du site -Mise en place d'un traitement. Un traitement du site consistant en un déplacement du génie résident par le lignage Keita est possible.
Djigbè (village de Lamadou)	Départ du génie en cas de baisse du niveau d'eau ou de pollution.	N'Valy Sagno. (à mettre à jour).	-Maj de la fiche site. -Mise en place d'un traitement du site avec

			ses responsables avant l'impact.
Kèkèkèkö (village de Lamadou)	Impossibilité de « laver » les jeunes initiés en cas d'impact « hydro ».	À mettre à jour	- Maj de la fiche site. - Mise en place d'un traitement du site avec ses responsables avant l'impact - Le site est potentiellement « facilement » déplaçable.
Mouso Kènè Kö (village de Worono)	Départ du génie résident et protecteur des jeunes initiés en cas d'impact hydro.	Matéin Sidibé	Le rituel de déplacement du génie nous a été donné par la responsable du site. Cf « Annexe 5 : Villages du Sud et l'ouest de la zone mine, avec sites impactés « Hydro » », site de Mouso Kènè Kö.
Kénékö Koura (village de Worono)	Un impact hydro empêchera de « laver » les jeunes initiés lors des cérémonies. L'eau de boisson sera aussi un problème. Il faudra déménager le génie « protecteur » des jeunes initiés lors des initiations.	Ali Kourouma.	- Maj de la fiche site. - Mise en place d'un traitement du site afin de déménager le génie. L'actuel responsable nous a confirmé que c'est une possibilité.
Tigné Kö (village de Traoréla)	Problème de salubrité et d'hygiène en cas d'impact sur la qualité de l'eau. Impossibilité de poursuivre les initiations sur le site en conséquence.	Première responsable : Mawata Traoré, Seconde responsable : Makissa Sagno	- Maj de la fiche site. - Mise en place d'un traitement du site avec ses responsables avant l'impact - La condition sera de trouver une rivière à l'eau propre.
Samadala (village de Traoréla)	Départ du génie résident en cas d'une trop forte baisse du niveau d'eau.	A mettre à jour.	- Maj de la fiche site. - Mise en place d'un traitement du site avec ses responsables avant l'impact - Reproduire le site auprès d'une rivière.

Nous recommandons à Rio Tinto Simfer de réaliser ou de faire réaliser les enquêtes PC de manière à créer des fiches pour ces sites, sur le modèle des fiches sites produites par Insuco dans les annuaires joint en annexe au présent rapport. Ces enquêtes se présentent pour certaines comme des mises à jour puisque des fiches sites existent pour ces sites, datant de l'étude de La Granada réalisée en 2008.

9.6. Une dernière vérification dans la forêt classée, en saison sèche

De manière générale, la saison des pluies est un facteur ralentissant les enquêtes sur le PC (pic d'activité pour les communautés, montée du niveau des cours d'eau et des mares, ou encore végétations compliquant ou empêchant l'accès lorsque les communautés sont découragées d'accompagner les enquêteurs). Ceci est d'autant plus vrai lorsque l'on parle d'une zone de forêt classée très peu investie pour les activités humaines et sans voie de circulation.

Nous savons, mais sans avoir pu nous déplacer, que les villages du sud et de l'ouest, séparés de la ZE Mine par une forêt classée, ont de nombreux sites de patrimoine culturel dans la forêt classée. Il ne semble pas que des sites soient assez éloignés pour être à l'intérieur de l'emprise.

Nous recommandons malgré tout à Rio Tinto Simfer de réaliser **une vérification de ces données en saison sèche**. La méthode consisterait à demander aux communautés les sites qui sont les plus éloignés de leur village en direction de la montagne du Simandou, et d'aller collecter un point GPS dessus. Ainsi Rio Tinto Simfer disposerait d'une information sur les sites PC faisant ceinture à l'extérieur de l'emprise en plus de vérifier si certains ne sont pas impactés car dans l'emprise.

Notons qu'il s'agit pour Rio Tinto Simfer d'uniformiser les données PC, car sur l'ensemble du pourtour de la mine, Rio Tinto Simfer dispose des data PC. Il serait cohérent de réaliser cette uniformisation, dont avec point GPS. Elle garantirait aux bailleurs que Rio Tinto Simfer s'est inscrit de manière complète dans les prescriptions de la NP8 en vérifiant la présence de site sur l'ensemble du pourtour de la Mine, ce qui n'apparaît pas, pour le moment, dans les rapports.

9.7. Associer les enquêtes PC aux enquêtes archéologiques

Rio Tinto Simfer doit réaliser ou faire réaliser une mise en relation des données PC, de type ethnologiques et archéologiques.

En effet, ces approches sont complémentaires, car nous avons pu observer en Guinée que les sites archéologiques sont souvent des lieux historiques connus des communautés. Ces dernières se sont par exemple, réfugiées dans des grottes lors des périodes de violences historiques, de chasse à l'homme du fait de la traite des esclaves, etc.

Inversement, les sites PC ethnologiques sont des lieux anciens, remarquables en termes d'espaces ou d'objet de la nature, présentant aussi des ressources, dont l'eau, que les populations ont de tout temps, recherché et qu'elles ont pu utiliser dans le cadre d'activités qui intéressent l'archéologie, telles que l'extraction de minerai de fer, de certaines qualités de terres etc.

Par ailleurs, il existe de plus en plus d'études archéologiques s'appuyant sur un travail d'enquêtes ethnographiques visant à comprendre les conceptions par les communautés des vestiges archéologiques, ceci, afin d'évaluer l'implication des communautés dans le savoir mais aussi la gestion future de ces sites.

La mutualisation de ces données peut impliquer des enquêtes nouvelles à réaliser auprès des communautés.

9.8. Recenser et collecter le PC matériel et immatériel en relation avec les sites de PC/PCI de la zone

Nos enquêtes nous ont donné des éléments de compréhension des sites de PC/PCI de la zone. Elles ont aussi attiré notre attention sur l'évocation de chants, de danses, d'instruments de musiques utilisés, ou qui était utilisés lors des rituels sur certains sites.

Une collecte de ces éléments du patrimoine culturels de la zone serait fort intéressante, d'autant que le processus de baisse de fréquentation de certains sites pourrait amener à terme à leur disparition.



10. Bibliographie

■ Articles et ouvrages scientifiques

- AGUILAR, M. I., 1998. The politics of age and gerontocracy in Africa: ethnographies of the past & memories of the present. S.I. : Africa World Press.
- ALCHIAN Armen A. et Harold DEMSETZ. 1973. *The Property Right Paradigm*, The Journal of Economic History 33, pp. 16–27.
- APPIA, B., 1944. Note sur le génie des eaux en Guinée. In : *Journal des Africanistes*. 1944. Vol. 14, n° 1, pp. 33-41.
- ARCIN, André, 1907. La Guinée française : races, religions, coutumes, production, commerce. Paris : Challamel.
- ARCIN, André, 1911. Histoire de la Guinée Française : rivières du sud, Fouta-Dialo, région du sud du Soudan. Paris : Challamel.
- ARSENIEV, Vladimir, 2007. Les chasseurs Donso du Mali à l'épreuve du temps. Afrique contemporaine. Vol. 223-224, n° 3, pp. 341.
- BAZIN, J. et TERRAY, E., 1982. Guerres de lignages et guerres d'Etats en Afrique. Editions des Archives Contemporaines. Paris.
- BERGER, Laurent, 2010. La centralisation d'un culte périphérique. Islam, possession et sociétés d'initiation au Bélédugu (Mali). In : *Politique africaine*. 2010. n° 145.
- BIRD C. & Martha KENDALL, 1980. The Mande Hero. In : *Explorations in African systems of thought*. Indian University Press. Ivan Karp and Charles S. Bird. pp. 13-26.
- BROOKS GEORGE E., 1986. A provisional historical schema for western africa based on seven climate periods (ca. 9000 B.C. to the 19th century). Cahiers d'études africaines. N° 101-102, pp. 43-62.
- BROOKS GEORGE E., 1993. Landlords & strangers. Ecology, society, and trade in western Africa, 1000-1630. Westview Press.
- BRUIJN, M.E. de et DIJK, J.W.M. van, 1997. Peuls et Mandingues: Dialectique des constructions identitaires. Karthala, Afrika-studiecentrum, Paris, Leiden.
- BÜHNEN STEPHAN, 1994. In quest of Susu. In : *History in Africa*. 1994. n° 21, pp. 1-47.
- CANUT, Cécile et SMITH, Étienne, 2006. Pactes, alliances et plaisanteries. In : *Cahiers d'études africaines*. 1 décembre 2006. n° 184, pp. 687-754.
- CHERIF Alhassane. 2005. L'importance de la parole chez les Manding de Guinée : paroles de vie, paroles de mort et rituels funéraires, L'Harmattan, 309 pp.
- CHILDS, G. Tucker, 2010. The Mande and atlantic groups of Niger-Congo : prolonged contact with asymmetrical consequences. In : *Journal of language contact*. 2010. n° Thema 3, pp. 15-46.
- CISSE, Y., 1994. La confrérie des chasseurs Malinké et Bambara: mythes, rites et récits initiatiques. Agence de coopération culturelle et technique.
- CISSE Y. 1964. *Notes sur les sociétés de chasseurs*, Journal de la société des Africanistes, tome 34, fascicule 2, pp. 103-124.
- CISSÉ, Youssouf et KAMISSOKO, Wa, 1988. *La grande geste du Mali*. Karthala.
- CISSOKO, Sékéné Mody, 1972. Introduction à l'Histoire des Mandingues de l'Ouest: l'empire de Kabou (XVle-XIXe siècles). In : Manding Conference, pp. 88-159.
- COLIN Jean-Philippe. 2004. *Droits fonciers, pratiques foncières et relations intra-familiales : les bases conceptuelles et méthodologiques d'une approche compréhensive*. In *Land Reform, Land Settlement and Cooperatives*, pp. 55–67.
- COLLEYN, Jean-Paul, 2004. L'alliance, le dieu, l'objet. In : *L'Homme*. 1 avril 2004. Vol. n° 170, n° 2, pp. 61-77.
- CROIX, Kevin de La, DAO, Amadou, FERRY, Luc, LANDY, Frédéric, MUTHER, Nadine et MARTIN, Didier, 2014. Les systèmes de pêches collectives fluviales somono dans le Manden (Mali). In : *Dynamiques Environnementales - Journal international des géosciences et de l'environnement*. 1 novembre 2014. n° 32, pp. 124.

- FORTES, Meyer et EVANS-PRITCHARD, Edward Evan, 1964. *Systèmes politiques africains*. S.I. : Presses Universitaires de France.
- HAMBERGER, Klaus, 2012. Traces des génies. VITI, Dominique Casajus et Fabio (éd.), La terre et le pouvoir. A la mémoire de Michel Izard.
- HEINICH, N. 2009, La fabrique du patrimoine : « De la cathédrale à la petite cuillère ». Vol. 31. Maison des sciences de l'homme.
- HOLSOE, Svend E. et GEYSBEEK, Tim, 1998. A Short History of Samori. *Liberian Studies Journal*. Vol. 23, n° 2, pp. 61-77.
- JESPERS, Philippe, 2000. Dans la maison Minyanka... il en va des morts comme des vivants, toujours. In : *Civilisations*. 1 janvier 2000. Vol. 47, n° 1/2, pp. 205-222.
- JONCKERS, Danielle, 1993a. Autels sacrificiels et puissances religieuses. Le Manyan (Bamana — Minyanka, Mali). In : *Systèmes de pensée en Afrique noire*. 9 décembre 1993. n° 12, pp. 65-101.
- JONCKERS, Danielle, 1976. Contribution à l'étude du sacrifice chez les Minyanka. *Systèmes de pensée en Afrique noire*.
- JONCKERS, Danielle, 1979. Notes sur le forgeron, la forge et les métaux en pays minyanka. *Journal des africanistes*, n° 1, pp. 103-124.
- JONCKERS, Danielle, 1993. Autels sacrificiels et puissances religieuses. Le Manyan (Bamana — Minyanka, Mali). *Systèmes de pensée en Afrique noire*, n° 12, pp. 65-101.
- JOSEPH, Ki-Zerbo et DJIBRIL TAMSIR, Niane, 1991. *Histoire générale de l'Afrique, vol. 4, l'Afrique du XIIe au XVIe siècle*. Paris, Unesco.
- KAMISSOKO, Wâ, 2009. La grande geste du Mali. Vol.2. Editions Karthala.
- KANE, Ousmane, 1998. *Islam et islamismes au sud du Sahara*. KARTHALA Editions.
- KOPYTOFF Igor. 1987. "The Internal African Frontier: The Making of African Political Culture." In *The African Frontier: The Reproduction of Traditional African Societies*, ed. I.Kopytoff, Indiana University Press, Bloomington/Indinapolis, pp. 3–84.
- LAING, Alexander Gordon (1794-1826) Auteur du texte et LA RENAUDIÈRE, Philippe de (1781-1845) Auteur du texte, 1826. *Voyage dans le Timanni, le Kouranko et le Soulimana, 1822*.
- LESTRANGE DE, Monique, 1950. Génies de l'eau et de la brousse en Guinée Française. In : *IFAN, Etudes Guinéennes*. 1950. Vol. 4, pp. 3-24.
- MABOGUNJE, A., 1972. The land and peoples of West Africa. In : *History of West Africa*. Colombia University Press. Ajayi J.F.A. & Crowder Michael. pp. 1-32.
- MCNAUGHTON PATRICK R., 1993. *The Mande blacksmiths. Knowledge, power, and Art in West Africa*. Indiana University Press.
- NIANE, Djibril Tamsir. 1960. *Mise en place des populations de la Haute-Guinée*, Recherches Africaines.
- PERSON, Y., 1981. Tradition musulmane et tradition africaine dans la société Malinke, pp. 111-133.
- PERSON, Yves, 1968. *Samory, une révolution dyula*. Institut Français d'Afrique Noire.
- PERSON, Yves et LIGIER, Françoise, 1976. *Samori : la renaissance de l'empire mandingue*.
- PERSON, Yves, 1981. Nyaani Mansa Mamudu et la fin de l'empire du Mali. In: 2000 ans d'histoire africaine. Le sol, la parole et l'écrit. Mélanges en hommage à Raymond Mauny. Tome II. Paris : Société française d'histoire d'outre-mer. pp. 613-653.
- RENARD-TOUMI, Agnès et CROIX, Kevin de la, 2014. Les mares des plaines alluviales du Niger supérieur. In : *Dynamiques Environnementales - Journal international des géosciences et de l'environnement*. Novembre 2014. n° 32, pp. 14-37.
- RIVIÈRE, Claude, 1969. Fétichisme et démystification : l'exemple guinéen. In : *Afrique document*. n° 102-103, pp. 131-168.
- SCHAFFER MATTHEW, 2003. Djinns, stars and warriors. Mandinka legends from Pakao,
- SCHLAGER E. et OSTROM, Elinor. 1992. "Property Rights and Natural Resources. A Conceptual Analysis." *Land Economics* 68 (3): 249–262.

SHACK, William A. et SKINNER, Elliott Percival, 1979. *Strangers in African societies*. University of California Press.

■ Documents et textes normatifs et juridiques

Botte Roger. Guinée : mise au jour du patrimoine ou retour aux sources. In: Journal des africanistes, 1993, tome 63, fascicule 1. pp. 93-137;

SFI. 2007. *Recommandations : Normes de performance sur le développement social et environnemental durable*, 31 juillet, Groupe de la Banque Mondiale, 203 pp.

SFI. 2012. *Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale*, 1^{er} janvier, Groupe de la Banque Mondiale, 58 pp.

Architecture vernaculaire et paysage culturel mandingue du Gberedou/Hamana, document pour soumission à l'UNESCO : <https://whc.unesco.org/en/tentativelists/1521/>

Ministère des Sports, de la Culture et du Patrimoine Historique. La nouvelle politique culturelle de la République de Guinée. Ed L'Harmattan Guinée. 154p.

Loi L063 Relative à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national. 2016

« Why cultural heritage matters : A resource guide for integrating cultural heritage management into Communities work at Rio Tinto » , Rio Tinto.com



Annexes

Annexe 13a1 - Typologie des patrimoines de la SFI et mesures d'atténuation

Annexe 13a2 - Outils de collecte des données pour les monographies de village

Annexe 13a3a - Outils de collecte des données pour les sites de patrimoine culturel (questionnaire ONA)

Annexe 13a3b - Outils de collecte des données pour les sites de patrimoine culturel (guide d'entretien)

Annexe 13a4 - Annuaire des sites de PC impactés dans l'emprise de la mine et monographie des villages concernés

Annexe 13a5 - Annuaire des villages du sud/sud-ouest du massif du Simandou avec sites impactés « Hydro ».

Annexe 13a6 - Annuaire des villages du sud et de l'ouest sans site impacté

Annexe 13a7 - Annuaire des sites de PC impactés dans le tracé de la « route de l'aéroport » et monographies des villages concernés

Annexe 13a8 - Annuaire des sites de PC impactés dans l'embranchement ferroviaire et monographies des villages correspondants

Annexe 13a9a - Tableau synthèse des sites de patrimoine culturel dans la zone mine et rail

Annexe 13a9b - Tableau synthèse des sites de patrimoine culturel hors zone mine et rail avec potentiels impacts hydro

Annexe 13a10 - Shapefiles des sites PC recensés impactés

Annexe 13a11 - Glossaire des termes utilisés



Annexe 13a1 : Typologie du patrimoine culturel et mesures d'atténuation

	Patrimoine culturel (PCA et PCV)	Patrimoine culturel reproductible	Patrimoine culturel non reproductible	Patrimoine culturel essentiel	Patrimoine fortuit
Définition du Patrimoine	NO1. "Aux fins de la présente Norme de performance, on entend par patrimoine culturel (i) les formes matérielles de patrimoine culturel, notamment les objets matériels, meubles ou immeubles, biens, sites, structures ou groupes de structures présentant une valeur archéologique (préhistorique), paléontologique, historique, culturelle, artistique et religieuse ; (ii) les caractéristiques naturelles uniques ou les objets matériels qui incarnent des valeurs culturelles, tels que les boisés, les rochers, les lacs et les chutes d'eau sacrés ; et (iii) certains cas de formes culturelles immatérielles qui sont proposées pour servir à des fins commerciales, telles que les savoirs culturels, les innovations et les pratiques des communautés incarnant des modes de vie traditionnels".	NO19. (note 3). "Le patrimoine culturel reproductible se définit comme des formes matérielles de patrimoine culturel qui peuvent être déplacées à un autre endroit ou qui peuvent être remplacées par une structure similaire ou des caractéristiques naturelles auxquelles les valeurs culturelles peuvent être transférées par des mesures appropriées. Des sites archéologiques ou historiques peuvent être considérés reproductibles si les époques et les valeurs culturelles qu'ils représentent sont bien représentées par d'autres sites et/ou structures".	NO21. (note 5). "Le patrimoine culturel non reproductible se définit comme des formes matérielles de patrimoine culturel qui ne peuvent pas être déplacées à un autre endroit ou qui ne peuvent pas être remplacées par une structure similaire. Le patrimoine culturel non reproductible peut également concerner les conditions sociales, économiques, culturelles, environnementales et climatiques des peuples anciens, leurs écologies en évolution, leurs stratégies d'adaptation et les premières formes de gestion environnementale, lorsque (i) le patrimoine culturel est unique ou relativement unique à la période qu'il représente, ou (ii) le patrimoine culturel joue un rôle unique ou relativement unique en tant que liaison entre plusieurs périodes sur le même site".	NO23. (13). "Le patrimoine culturel essentiel comprend l'un ou les deux types de patrimoine culturel suivants : (i) le patrimoine culturel reconnu au plan international des communautés qui utilisent ou qui ont, de mémoire d'homme, utilisé de longue date ce patrimoine à des fins culturelles ; et (ii) les zones de patrimoine culturel protégées au plan légal, notamment celles que les gouvernements hôtes proposent de classer comme telles". NO24. "lorsqu'un patrimoine culturel internationalement reconnu est essentiel pour une population qui continue à l'utiliser de longue date à des fins culturelles, ce patrimoine peut être considéré comme essentiel, même s'il n'est pas protégé par la loi. Pour être considéré comme essentiel, le patrimoine culturel doit être internationalement reconnu préalablement à la proposition de projet".	NO14 (note 1) " Patrimoine culturel matériel trouvé de manière inattendue à la phase de construction ou d'exploitation du projet".

Normes concernant les mesures d'atténuation des impacts sur le patrimoine culturel	NO1. "Les objectifs de la Norme de performance 8 sont de préserver et de protéger le patrimoine culturel en évitant, en réduisant, en restaurant, si possible, et dans certains cas en indemnisant les impacts négatifs potentiels des projets sur le patrimoine culturel". NO4. "La phase d'examen du processus de d'identification des risques et des impacts devra déterminer l'importance et la complexité des risques et des impacts potentiels sur le patrimoine culturel dans la zone d'influence du projet (voir le paragraphe 8 de la Norme de performance 1). Lorsque la phase d'évaluation indique l'existence potentielle d'impacts négatifs, une analyse plus approfondie sera nécessaire pour déterminer la nature et l'ampleur de ces impacts et des mesures d'atténuation proposées". NO13. "Le paragraphe 19 de la Norme de performance 1 stipule que « le processus d'identification des risques et des impacts consistera en une préparation, par des professionnels compétents, d'une évaluation et d'une présentation adéquate, exacte et objective desdits	NO 19. "Lorsque le client a rencontré un patrimoine culturel matériel qui est reproductible et non essentiel, le client applique des mesures d'atténuation qui permettent d'éviter les impacts. S'il n'est pas possible d'éviter les impacts, le client devra appliquer la hiérarchie des mesures d'atténuation comme suit : 1. Limiter les impacts négatifs et appliquer les mesures de restauration, in situ, qui garantissent le maintien de la valeur et de la fonctionnalité du patrimoine culturel, consistant notamment à maintenir ou restaurer tous les processus écosystémiques nécessaires pour l'appuyer ; 2. S'il n'est pas possible de réaliser la restauration in situ, rétablir la fonctionnalité du patrimoine culturel, à un endroit différent, notamment en mettant en place les processus écosystémiques	NO21. "Le client ne déplacera aucun élément de patrimoine culturel non reproductible, à moins que toutes les conditions suivantes ne soient remplies : 1. Il n'existe pas d'alternative, autres que le déplacement, qui soient pratiques au plan technique ou financier ; 2. Les avantages globaux du projet dépassent incontestablement la perte en patrimoine culturel qu'entraînerait le déplacement ; et 3. Tout déplacement de patrimoine culturel est réalisé au moyen des meilleures techniques reconnues à l'échelle internationale.	NO23. (14). "Le client s'interdira de modifier, d'endommager ou de déplacer de manière significative tout élément de patrimoine culturel essentiel. Dans des circonstances exceptionnelles où les impacts sur le patrimoine culturel essentiel sont inévitables, le client devra appliquer le mécanisme de Consultation et participation éclairées des Communautés affectées tel qu'il est décrit dans la Norme de performance 1 et qui comporte un processus de négociation de bonne foi aboutissant à un résultat documenté".	NO14. " Le client assume la responsabilité de l'implantation et de la conception du projet de manière à éviter des impacts négatifs considérables au patrimoine culturel. Le processus d'identification des risques et impacts environnementaux et sociaux devrait déterminer si l'emplacement du projet se situe dans une zone où un site de patrimoine culturel est susceptible d'être découvert durant la phase de construction ou d'exploitation. En pareilles circonstances, dans le cadre de son SGES, le client élaborera les procédures pour la gestion de cas de découverte fortuite, 1 par une procédure de découverte fortuite, 2 qui doit s'appliquer lorsqu'un patrimoine est découvert par la suite".

risques et impacts. Dans le cas des projets présentant des impacts négatifs potentielles ou des questions techniques complexes, les clients peuvent être amenés à recourir à des experts externes qui les aideront dans le processus d'identification des risques et des impacts ». Cette exigence est particulièrement importante pour les questions relatives au patrimoine culturel, car elles exigent souvent un niveau très spécialisé de connaissance de la zone et de l'objet du projet.

nécessaires pour l'appuyer ;
3. Le déplacement permanent d'artefacts et de structures historiques et archéologiques sera réalisé conformément aux principes des paragraphes 6 et 7 ci-dessus ; et
4. Lorsqu'il est établi qu'il n'est pas possible de limiter les impacts négatifs et de procéder à la restauration afin de garantir le maintien de la valeur et la fonctionnalité du patrimoine culturel et lorsque les Communautés affectées utilisent de longue date le patrimoine culturel à des fins culturelles, il faut alors indemniser pour la perte de patrimoine culturel matériel.



Annexe 13a2 : Outils de collecte pour les monographies village

Fiche monographie village

A. Histoire

a. Signification du nom du village

Traduction littérale et/ou explication du sens. (Par exemple, pour le village de Bélijouda : Béli signifie « source d'eau » et Djouma est le nom d'une vieille femme qui avait l'habitude de se rendre à ces sources pour y faire sa lessive. Le nom du village se traduit par : La source de Djouma.)

b. Période ou date de fondation

Les communautés n'ont pas toujours de date précise à donner et se repèrent dans le temps relativement à des périodes et des événements historiques. Cette rubrique donne une date précise ou fait référence à une période de l'histoire plus ou moins locale, à laquelle nous ajoutons entre parenthèse des dates. Par exemple : Période de Samori Touré (1870-1895) ; Début de la Première république (Sékou Touré) (1958-1983).

c. Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Nous différencions le ou les lignages fondateurs ou primo-arrivants des autres : l'histoire du ou des lignages fondateurs relatent l'acte de fondation du village et livre les informations essentielles relatives aux liens sociaux, territoriaux et rituels du village, par le biais des primo-arrivants. Il s'agit de donner :

1. *un ou des noms (si groupe)*
2. *une qualification du fondateur (compétence technique, métier ou occupation)*
3. *une origine la plus lointaine possible*
4. *une cause de départ et de migration*
5. *un itinéraire de migration avec des lieux, des étapes, des liens sociaux*
6. *une cause de la décision de s'installer en ce lieu et de fonder un village*
7. *des relations sociales locales*

d. Histoire des lignages installés successivement

La rubrique est la même que ci-dessus, mais les lignages secondaires présentent une différence : il n'y a pas de demande d'autorisation pour des terres mais une demande auprès d'un tuteur déjà installé dans le village. Les lignages sont classés dans l'ordre chronologique de leur installation.

Pour les villages les plus importants démographiquement, nous ne faisons plus l'histoire de chacun des lignages au-delà du 10^{ème} lignage installé, pour un gain de temps. On peut en effet considérer qu'au-delà, les lignages étrangers sont peu impliqués et ont une faible autorité politique et foncière. On mentionne donc l'ensemble des lignages afin d'avoir la liste complète mais sans en faire l'histoire. Il s'agit de donner :

1. *un ou des noms (si groupe)*
2. *une date d'installation (ou période, selon le même principe que ci-dessus pour la fondation)*
3. *une qualification du fondateur (compétence technique, métier ou occupation)*
4. *une origine la plus lointaine possible*
5. *une cause de départ et de migration*
6. *un itinéraire de migration avec des lieux, des étapes, des liens sociaux*
7. *une cause de la décision de s'installer en ce lieu et de fonder un village*
8. *des relations sociales locales*
9. *les éléments de l'accueil au sein du village : relation sociale et tuteur, raison de l'accueil (incorporation de compétences techniques, religieuses, etc.).*

e. Synthèse et type de village

Il s'agit d'écrire un court bilan sur la composition sociale du village afin de caractériser les différents ensembles sociaux de l'association de lignages sur la base de liens sociaux plus ou moins anciens (notamment d'alliances matrimoniales, de relation de parenté, ou de relation oncles/neveux) ou leur absence. On livre ainsi une clé de lecture de l'association des lignages, précisant la hiérarchie chronologique des installations, et faisant sens du point de vue de la structure des pouvoirs décisionnaires et du foncier.

Id	Nom lignage	Statut	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Ainé actuel
L1		Fondateur	-	X	X	X	X		
L2		Assimilé fondateur	L1	X	X	X			
L3		Eteint	L1						
L4		Non résident	L3		X		X		
L5		Assimilé fondateur non résident	L3				X	X	
L6			L3						
L7			L3					X	

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (PI) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

f. Rituel de fondation

Le rituel de fondation indique les liens sociaux lorsqu'il s'agit d'une cérémonie avec sacrifices et prières permettant de bénir la fondation et l'avenir du village et de s'inscrire dans une société déjà présente (les villages voisins qui sont invités) ; ou encore les liens symboliques ou rituels au territoire lorsqu'il s'agit d'un sacrifice relevant de l'animisme, fait auprès d'un génie protecteur et parfois tuteur. Dans ce dernier cas, la relation de tutorat sanctionne la création d'un autel rituel et d'une forme de contrat avec le ou les génies considérés comme propriétaire du territoire et donnant autorisation. *On indique dans cette rubrique si le site où le sacrifice a eu lieu (cas du rituel animiste) fait toujours l'objet de rituels et son nom, ou non. Dans le premier cas, on retrouve ce lieu parmi les sites patrimoniaux du village.*

g. Autorisation d'installation / donneur de terre

Il s'agit de livrer les éléments de la demande de terre permettant l'installation du fondateur, de l'autorisation donnée par des propriétaires du territoire, pour fonder le village (quel village, quelle personne, sur quoi porte l'autorisation), ou son absence. On saisit ainsi l'acte contractuel initial qui a des implications du point de vu de l'indépendance du village en terme d'autorité politique et de foncier, dans le présent.

B. Gouvernance et politique

a. Lignages par ordre d' installation / Relations village internes / Foncier

Le tableau présente la hiérarchie des lignages et les aînés actuels pour chacun, qui sont les meneurs politiques et les gestionnaires du foncier du village, l'association des lignages étant l'institution politique majeure du village, structurant les groupes de parenté entre eux. Il s'agit aussi de mentionner l'ensemble des lignages résidents qui sont les groupes sociaux les plus significatifs de l'organisation politique du village.

On indique en plus le statut, le lignage tuteur (Tut), la propriété de territoire ou partie (Ter), les droits d'administration sur les terres de culture pour des membres du lignage (TC) et les bas-fonds (BF) pour au moins certains membres du lignages, l'existence de plantations (PI) pour des membres du lignage (impliquant des droits d'administration), la pratique de l'élevage (Ele).

b. Informations pouvoirs

Chef de village actuel (terme local) : *Il s'agit de donner le nom du chef coutumier du village. (Nom / Id lignage)*

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : *Cette rubrique permet de comprendre le partage du pouvoir politique et moral entre le lignage fondateur et les autres lignages ou à l'inverse de constater le monopole du pouvoir du lignage fondateur. On repère ainsi les options*

politiques, où se situe le pouvoir politique, et quels lignages peuvent en être exclus. (Nom, fonction / Id lignage)

Conseil des sages : Il s'agit d'abord de donner le nom des personnes constituant le CS et leur fonction au sein de ce Conseil. (Nom, fonction / Id lignage)

Principe de représentation au Conseil des sages : Cette rubrique est complémentaire de la composition du CS et de celle expliquant le principe de nomination des chefs de village et informe sur les mêmes réalités politiques. Si des lignages peuvent être exclus du statut de chef de village, il est plus rare que le CS exclus des lignages. On a ainsi : Tous les aînés de chacun des lignages font partie du CS / Seulement certains lignages font partie du CS, qui sont les suivants : / Autre expliquer.

Lignage-s tuteur-s principal-aux : Au sein d'un village, chaque lignage à l'exception du lignage fondateur, s'est installé en se « confiant » à un autre lignage qui l'accueille et est son « tuteur ». Ce dernier est garant de la bonne moralité et des comportements des lignages qu'il accueille, il est l'intermédiaire entre lui et le village. Le tutorat indique que des liens privilégiés existent entre deux lignages. Un lignage non fondateur qui est tuteur de la plupart des lignages installés au village à sa suite, possède une relation proche avec ces derniers et une forme d'autorité morale qu'il est difficile de « trahir ». Tous ensemble ils forment une sous-association de lignages au village, un sous-groupe unifié. On observe souvent en Guinée qu'un lignage non primo-arrivant ayant « tutoré » une majorité des lignages du village, en tire une force politique certaine, dépassant parfois celle du lignage fondateur, et peut instaurer un rapport de force politique avec celui-ci, voire renverser son pouvoir. (Nom / Id lignage)

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Il s'agit dans cette rubrique de synthétiser les informations ci-dessus pour donner la liste des lignages incontournable en termes de gouvernance et de politique, dans le village. Ce sont les lignages qu'il faut consulter dans toutes démarches. (Nom / Id lignage)

Personne-s importante-s du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision : Certaines personnes ne possèdent aucun statut particulier mais sont pourtant très écoutée, sont de bon médiateur, savent régler les conflits. Les communautés reconnaissent toujours ces personnes et les nomment sans hésitation. (Nom / Id lignage)

Autres pouvoirs et institutions : Nous mentionnons dans cette rubrique les personnes, institutions ou groupes sociaux qui peuvent posséder un pouvoir au sein du village tels que des chefs de quartiers, des confréries de chasseurs, des groupements lignagers, des groupes de générations issus des initiations, des vieux initiés, etc..

c. Femmes et jeunes

Bureau des femmes : Il s'agit de donner les noms et les fonctions des femmes importantes du village et d'avoir à ce niveau une lecture sur les lignages qui sont représentés dans cette institution. (Nom, fonction / Id lignage du mari)

Bureau de la jeunesse : Il s'agit de donner les noms et les fonctions des jeunes importants du village et d'avoir à ce niveau une lecture sur les lignages qui sont représentés dans cette institution. (Nom, fonction / Id lignage)

d. Imams, Conseil de mosquée et institutions religieuses

Imams : Il s'agit de donner les noms des imams du village et d'avoir à ce niveau une lecture sur les lignages qui sont représentés et clés de la religion. (Nom, fonction / Id lignage) Nous expliquons enfin le principe qui régit l'accès à l'Imama-.

Conseil de mosquée : Il s'agit de donner les noms et les fonctions des personnes constituant le Conseil de la mosquée et d'avoir à ce niveau une lecture sur les lignages qui sont représentés dans cette institution. (Nom, fonction / Id lignage) Nous mentionnons enfin le principe qui régit l'appartenance au Conseil de mosquée.

Institutions religieuses : Même principe que pour le conseil de mosquée, mais appliqué à des village multiconfessionnel (musulman et chrétien le plus souvent).

Pour les villages ayant des chrétiens catholiques ou protestants, nous ferons apparaître les prêtres par exemple, et leur principe de nomination comme pour l'imamat.

e. Représentation du village au sein des institutions administratives

Nous mentionnons ci-dessous toute personne résidente du village qui fait partie des institutions administratives locales.

Ces rubriques permettent de comprendre comment le pouvoir coutumier des lignages a investi les institutions administratives locales ou est intégré dans les pouvoirs administratifs en dehors du village. L'information sert à connaître les intermédiaires administratifs incontournables ainsi qu'à avoir une lecture sur les lignages politiquement importants du village, qui font partie de ces institutions.

Secteur de X : (Nom, fonction / Id lignage)

District de X : (Nom, fonction / Id lignage)

Sous-préfecture de X : (Nom, fonction / Id lignage)

Communauté Rurale ou Commune de X : (Nom, fonction / Id lignage)

f. Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : L'autorité d'un village n'est pas toujours autonome et de nombreux villages se doivent de référer à un ou des villages voisins parce qu'ils sont historiquement et socialement sous leur autorité. Toutes ou certaines décisions ne peuvent être prises sans référer à ce ou ces villages, qui doivent donc être intégrés dans toutes démarches de consultation ou de décision. (Nom village : explication des raisons/contextes donnant autorité à ces villages, village tuteur ayant donné la terre, villages maîtres, etc.)

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Inversement, le village peut avoir autorité sur des villages périphériques. (Nom village/hameau : explication des raisons donnant autorité de ce village, village ayant autorisé l'installation, villages ou hameaux situés sur le territoire, liens de parenté comme segment de lignages, villages maîtres/esclaves, etc.)

Principaux villages/hameaux périphériques parents ou alliés : Les villages ont des relations sociales structurantes avec les villages périphériques. Ces relations ont des implications au niveau de la politique et du foncier. Il est ainsi important de prendre en compte ces liens sociaux qui sont principalement fondés sur la parenté commune (segment de lignage) ou sur des formes d'alliances dont les alliances matrimoniales sont les principales. (Nom village : explication de la relation, parenté commune / segments de lignages X, intermariages, autre)

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Il s'agit de recenser les campements qui sont sur le territoire du village et sont sous sa dépendance politique et foncière. On donne ici quelques indications sur l'histoire et la composition de ces campements et les relations entre village et campements, et les droits fonciers relatifs à l'accès à des pâturages. (Nom campement : saisonnier/permanent, histoire, nombre de familles/lignages et cases, saisonnalité ou non, accès pâturages, caractérisation de la relation avec les éleveurs)

g. Tension sociale / conflit

Lors des enquêtes, on peut être témoins de certains désaccords, voire, constater des tensions importantes ou des conflits ouverts entre groupes sociaux du village, notamment entre lignages ou groupes de lignages. Il existe notamment des concurrences et des conflits constitutifs de la reproduction des lignages et de leur association politique au sein d'un village. On dit par exemple en Guinée que les fondateurs finissent toujours par être challengés dans leur pouvoir, par des lignages étrangers. Des études montrent aussi que les lignages, passé un seuil démographique, finissent par se scinder en lignées devenant indépendantes et cristallisant des intérêts divergeant au fil du temps, qui peuvent se solder par des conflits. C'est notamment particulièrement vrai pour les lignages fondateurs. On peut aussi dans certains cas déduire des informations concernant l'histoire et les pouvoirs (ci-dessus), des lignes de fracture politique.

Nous mentionnons dans cette rubrique tout ce que nous avons pu saisir quant à l'existence de tensions sociales au sein du village. Il faudra en tenir compte dans les processus de consultation et décisionnaires. Les tensions et conflits ont de plus toute chance d'être exacerbés dans le contexte d'un projet minier.

C. Foncier

a. Droits d'usage clés sur les territoires et ressources majeures

Droits d'administration sur des parties de territoire : Voir le tableau des lignages.

Les droits d'administration complets s'exercent collectivement au niveau du territoire pour les fondateurs ou de parties de territoire pour plusieurs lignages, hors toute activité et ressource spécifique. Ils relèvent du lignage fondateur ou de plusieurs lignages si le premier a partagé le territoire avec des lignages étrangers, sur la base de leur ancienneté, d'alliances, ou d'un choix d'égalité sociale et politique. (Le lignage fondateur a conservé un monopole d'administration sur l'ensemble du territoire et des ressources / Le lignage fondateur a partagé le territoire avec les lignages suivants :)

Droit d'administration sur les parcelles et champs de culture : *Indique les lignages qui possèdent (dans l'ensemble ou des membres) des droits d'administration sur des domaines ou parcelles de culture.*

Droits d'administration sur les bas-fonds : *Indique les lignages qui possèdent (dans l'ensemble ou des membres) des droits d'administration sur des domaines ou parcelles de bas-fonds.*

Lignage-s dont des membres ont des plantations : *Les plantations de plantes pérennes impliquent un droit d'administration sur la terre.*

b. Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : *Indique les villages où lignages, familles ou personnes non résidant du village qui ont des droits d'administration sur des terres de culture, des bas-fonds, ou ont des plantations sur le territoire du village, et les raisons, à savoir : ancien lignage du village, segment de lignage du village, intermariage entre villages, neveux utérins, etc.*

Vente de terres : *Indique la présence de terres vendues à des personnes extérieures au village.*

Structure du foncier, individuel / collectif

Les terres de culture, bas-fonds, plantations parfois, peuvent être sous la forme de domaines collectifs villageois ou lignagers, ou être attribué à des individus chefs de famille. Comme le rapport l'explique, ces trois modes de gestion coexistent bien souvent. Nous expliquons brièvement, dans cette rubrique, les modes en vigueur au village, du mode dominant au moins représenté.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village : *Nous réalisons dans cette rubrique un bilan des informations recueillies pour conclure sur les entités sociales clés du foncier du village. (Personnes, institutions type Conseil des sages, lignage-s, etc., et explication synthétique)*

Complément d'informations : *Nous indiquons dans cette rubrique toute information importante sur le foncier, par exemple un projet futur de vente de terres, de plantation*

Annexe 13a3a : Outils de collecte pour sites de patrimoine culturel

Sont présentés ici :

- La fiche terrain village : un guide d'entretien utilisé lors des réunions de premier contact avec la communauté villageoise, dans nos enquêtes d'inventaire du patrimoine culturel d'un village ;
- Le questionnaire ODK complet utilisé pour renseigner les informations de chaque site étudié.

Patrimoine culturel : fiche terrain par village

Village / Secteur / District / Ss-pref. :

Enquêteur-s :

Date :

Personnes clés absentes de l'entretien (si à signaler) :

a) Introduction à la communauté et recherche PC / PCI

Expliquer le « patrimoine culturel » : matériel / immatériel ; vivant et faisant l'objet de pratique ; histoire (des humains, des pratiques, des lieux habités, des vestiges, etc.) ; héritage ; mémoire ; identité ; culture.

La mission vise à identifier avec les gens, des lieux de patrimoine :

1. Lieux liés à l'animisme ou au fétichisme (religion, culture, social) + lieux liés aux ancêtres (cimetières, tombes) : ce sont des lieux pratiqués (aussi quand ils sont évités)
 2. Artefacts ou lieux qui témoignent d'un passé, de l'histoire d'un territoire et des hommes : anciennes forêts sacrées, anciens villages ou cimetières, tombes, bâtis, des lieux témoignant de l'activité des hommes dans le passé, forge extractive, muraille, céramiques, pierres organisées, différentes traces d'évènements, etc.
 3. Espaces ou objets rattachés à des légendes, des histoires fantastiques, etc.
- b) **Liste complète des sites (dont non répertoriés), noms (type – sous-type / ou explications)**
- c) **Site de fondation : pacte génie / fétiche etc. :**

Rituels réalisés à la fondation, différent des sacrifices « pour le village » qui sont avant tout des cérémonies sociales. On prend en compte la relation rituelle entre les Hommes et le territoire, qui relève de l'animisme / de la religion, et est associée à des actes, souvent initiaux (fondation) puis réguliers, avec abandon possible.

Documenter ce site et les rites, juste pour le rituel de fondation (on retrouve le site dans la partie HC) :

- Expliquer la rencontre ou identification du génie, ou manifestation ou rêve, etc.
- Comment le fondateur a eu connaissance du génie ? Qu'il devait sacrifier, et quel sacrifice ?
- Y a-t-il eu un pacte de conclu entre génie et humains ou juste un sacrifice ponctuel pour la fondation ? Que contient le pacte ?
- Nom du site afin qu'on le retrouve dans les enquêtes HC si toujours actif. Sinon dire pourquoi il n'est plus actif.

Questionnaire ODK complet des enquêtes de Patrimoine culturel immatériel.

Voici en pièce jointe, le questionnaire ODK complet que nous soumettons à nos interlocuteurs, responsables des sites de PC, lors des enquêtes menés dans les villages.

Précisons que cet outil est à usage informatif et doit pas être partagé et divulgué.



QuestPCI_RTIO22_complet.pdf

Synthèse du formulaire ODK pour le PC

Sont présentées les grandes questions et non les listes de choix ou les possibilités multiples de réponses ouvertes. Le questionnaire ODK permet également de réaliser des photographies, une prise de point et de surface GPS, et l'enquêteur a la possibilité d'enregistrer une plage audio lui permettant de préciser des points de l'enquête et de livrer des informations longues, notamment l'histoire du site enquêté et les détails sur les pratiques culturelles associées.

- Depuis quand le site existe ?
- Est-il en usage ou a-t-il été en usage autrefois ? Si non, pourquoi ?
- Pour quelle fonction le site est-il utilisé ?
- Evolution de l'usage / des pratiques culturelles du site ?
- Qui sont les usagers du site ? : Quels village(s) / Quels groupe(s) social(aux) de ce village / Quels groupe(s) social(aux) de ces villages ?
- Quel rayonnement a le site au-delà des usagers locaux ? (usagers de l'extérieur qui font des demandes ou utilisent le site)
- Quel type de site est-ce ?
- Détailler les pratiques culturelles qu'on y fait.
- Est-ce un site où se déroulent ou se sont déroulés des rituels ?
- Préciser la fréquence des rituels.
- Donner le nom des propriétaires du site (nom lignage, nom de personne, etc.)
- Quel sous-type du site ?
- Liste des interdits / tabous.
- Le site est-il accessible librement ? Si non expliquez.
- Aspect matériel du site : présence d'objet(s) en tant qu'artefacts humains
- Liens avec d'autres sites HC : Préciser la relation, lesquels sites, et lesquels villages (clairement)
- Y a-t-il une mesure de traitement déjà connue de la communauté ?
- Quel(s) type(s) de traitement est ou sont envisagé(s) par la communauté ?
- Le traitement choisi permet-il d'annuler les impacts (au regard de toutes les pratiques) ?
- Temps nécessaire pour décider un traitement ou avoir un consensus sur le traitement ?
- Temps nécessaire à la mise en œuvre du traitement ?
- Le site est-il destructible ? : Expliquez la réponse.
- Le patrimoine du site doit-il être reproduit ailleurs ? Expliquez.
- Réaction de la communauté face à l'idée de la destruction du site ? Expliquez.
- Evaluer le degré d'importance (à l'aide de l'ensemble des infos : sociales, pratiques, fréquences, évolutions, fonction, etc.).
- Type d'environnement du site.
- Lister les éléments remarquables qui font le cœur du site.

QuestPCI_RTIO22_complet

Nom du village

Nom du site PC

Signification du nom

Nom du premier responsable local (indiquer entre parenthèse son village de résidence si autre village que le village d'enquête)

Fonction-s et statut-s

- ☐ Chef du village
- ☐ Chef de secteur
- ☐ Chef de district
- ☐ mam
- ☐ Doyen du lignage fondateur
- ☐ Doyen du village
- ☐ Sage du village
- ☐ Homme du lignage fondateur
- ☐ Homme du deuxieme lignage
- ☐ Homme du lignage responsable du site
- ☐ Homme de lignage quelconque
- ☐ Homme initié
- ☐ Doyenne du lignage fondateur
- ☐ Doyenne du village
- ☐ Femme du lignage fondateur
- ☐ Femme du deuxieme lignage
- ☐ Femme du lignage responsable du site
- ☐ Femme de lignage quelconque
- ☐ Femme initiée
- ☐ Officiant(e)
- ☐ Personne
- ☐ Autre

Détailler 'autre'

Nom du second responsable (nom village si autre)

Fonction-s et statut-s

- ☐ Chef du village
- ☐ Chef de secteur
- ☐ Chef de district
- ☐ mam
- ☐ Doyen du lignage fondateur
- ☐ Doyen du village
- ☐ Sage du village
- ☐ Homme du lignage fondateur
- ☐ Homme du deuxieme lignage
- ☐ Homme du lignage responsable du site
- ☐ Homme de lignage quelconque
- ☐ Homme initié
- ☐ Doyenne du lignage fondateur
- ☐ Doyenne du village
- ☐ Femme du lignage fondateur
- ☐ Femme du deuxieme lignage
- ☐ Femme du lignage responsable du site
- ☐ Femme de lignage quelconque
- ☐ Femme initiée
- ☐ Officiant(e)
- ☐ Personne
- ☐ Autre

Précisez 'autre'

NOTE 1 - Demander des explications sur le fait que ces personnes-ci sont les responsables du site ;
prenez note sur papier de la réponse

VOUS ALLEZ PARLER DE L'HISTOIRE DU SITE ET DE SES USAGES

Depuis quand le site existe ?

- ☐ Avant la colonisation
- ☐ Pendant la colonisation
- ☐ Après la colonisation
- ☐ La fondation du village
- ☐ Le temps des ancêtres
- ☐ La génération des parents
- ☐ La génération des grands parents
- ☐ L'époque de Samory Touré
- ☐ L'époque de Sékou Touré
- ☐ L'époque de Lansana Conté
- ☐ Plus de cinq ans
- ☐ Moins de cinq ans
- ☐ Moins d'un an
- ☐ Autre ou donner une année si elle est connue

Autre ou donner une année si elle est connue

Est-il en usage ou a-t-il été en usage autrefois ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Pourquoi ?

- ☐ Le site est évité (excepté)
- ☐ L'usage du site a été abandonné

Est-ce un site hanté voire dangereux ?

- ☐ Génie sans relation avec les humains et non dangereux
- ☐ Génie sans relation avec les humains et dangereux / craint (expérience d'attaque)
- ☐ Autre raison à expliquer

Expliquez autre raison

Pourquoi les pratiques ont été abandonnées et depuis quand ?

Pour quelle fonction le site était-il utilisé ?

- ☐ Rituels / sacrifices pour accéder aux ressources naturels prélevées
- ☐ Rituels / sacrifices pour accéder à l'eau
- ☐ Rituels / sacrifices pour pouvoir défricher
- ☐ Rituels / sacrifices pour pratiquer la chasse ou la pêche
- ☐ Rituels / sacrifices activité minière / extraction de minerais
- ☐ Initiation / circoncision / excision / éducation des enfants
- ☐ Rituels / sacrifices pour protéger le village
- ☐ Rituels / sacrifices pour soigner
- ☐ Enterrer les morts
- ☐ Lieu de mémoire (histoire et culture)
- ☐ Faire des prières ou sacrifices religieux
- ☐ Sans fonction / usage
- ☐ Autre ou préciser des choix (pêche collective rituelle / mort accidentel / mémoire d'un événement guerrier / etc.

NOTE 2 - Détailler l'histoire, ou pourquoi elle n'est pas connue si c'est le cas, ou l'abandon, etc. ; prenez note sur papier de la réponse

Pour quelle fonction le site est-il utilisé ?

- ☐ Rituels / sacrifices pour accéder aux ressources naturels prélevées
- ☐ Rituels / sacrifices pour accéder à l'eau
- ☐ Rituels / sacrifices pour pouvoir défricher
- ☐ Rituels / sacrifices pour pratiquer la chasse ou la pêche
- ☐ Rituels / sacrifices activité minière / extraction de minerais
- ☐ Initiation / circoncision / excision / éducation des enfants
- ☐ Rituels / sacrifices pour protéger le village
- ☐ Rituels / sacrifices pour soigner
- ☐ Enterrer les morts
- ☐ Lieu de mémoire (histoire et culture)
- ☐ Faire des prières ou sacrifices religieux
- ☐ Sans fonction / usage
- ☐ Autre ou préciser des choix (pêche collective rituelle / mort accidentel / mémoire d'un événement guerrier / etc.

Précisez autre ou les choix

Evolution de l'usage / des pratiques culturelles du site

- ☐ L'usage est resté identique depuis le début
- ☐ Augmentation de la fréquence d'usage
- ☐ Baisse de la fréquence d'usage

Expliquer l'évolution

Qui sont les usagers du site ? (= Pour le bénéfice de qui ?)

- ☐ Certains groupes sociaux de ce village
- ☐ Tout le village (y compris si un seul lignage agit pour tous)
- ☐ L'ensemble de ce village et d'autres villages voisins
- ☐ Certains groupes sociaux de plusieurs villages
- ☐ Pas d'usager
- ☐ Autre-s usager-s à expliquer

Quels village(s) (écrire en liste avec ; entre eux)

Quels groupe(s) social(aux) de ce village ? (préciser le type et le nom propre + écrire en liste)

Quels groupe(s) social(aux) de ces villages ? (préciser le type et le nom propre + écrire en liste)

Précisez autre

Quel rayonnement a le site au-delà des usagers locaux ? (= usagers de l'extérieur qui font des demandes ou utilise le site)

- ☐ Quelques localités
- ☐ Régional
- ☐ National
- ☐ International
- ☐ Sans rayonnement au-delà du village

NOTE 3 - Demander des compléments et des détails sur l'usage et les pratiques socioculturelles, prenez le temps de bien vous faire expliquer les usages et pratiques ; prenez note sur papier de la réponse

SECTION TYPE DE PATRIMOINE, DES PRATIQUES CULTURELLES, DE L'ACCÈS..

Quel type de site est-ce ? (choix unique !, sauf cas rare ; si plusieurs, utilisé "autre" pour préciser si nécessaire)

- ☐ initiation
- ☐ Lieu de résidence de génie(s)
- ☐ Lieu d'objet(s) fétiche(s)
- ☐ Religieux
- ☐ Historique
- ☐ Autre

Détailler 'autre'

Préciser si pour les hommes ou les femmes ou les deux

- ☐ Garçon
- ☐ Fille
- ☐ Mixte

Détailler les pratiques culturelles qu'on y fait

NOTE 4 - Demander des compléments et des détails sur les pratiques initiatiques : histoire, contenu, usagers, etc. ; prenez note sur papier de la réponse

Est-ce un site où se déroulent ou se sont déroulés des rituels ?

- ☐ Avec pratiques sacrificielles / rituelles
- ☐ Sans pratique sacrificielle / rituelle

Préciser la fréquence des rituels, précisez par mois/année/10 ans

NOTE 5 - Demander des compléments et détails sur les pratiques rituelles ; bien reprendre les points en détails ; prenez note sur papier de la réponse

Donner le nom des propriétaires du site (nom lignage et Id, nom de personne et Id lignage, etc., en référence à la monographie)

NOTE 6 - Demander des explications détaillées sur le fait que ce sont eux qui sont propriétaires ; prenez note sur papier de la réponse

Lignage(s) clé(s) pour les rituels et le site : indiquer le ou les numéro de lignages (monographie village)

NOTE 7 - Demander des explications détaillées sur le fait que ce ou ces lignages sont clés pour les rituels et le site ; prenez note sur papier de la réponse

Quel type de site historique est-ce ?

- ☐ Ancien village
- ☐ Ancienne forge
- ☐ Vestiges ou reliques historiques (murailles, remparts, etc.)
- ☐ Lieu d'événement (batailles, exécution, etc.)
- ☐ Autre

Détailler 'autre'

NOTE 8 - Demander explications et détails sur les pratiques culturelles qui s'y déroulent ; prenez note sur papier de la réponse

Résumer les pratiques culturelles qu'on y fait

Quel type de site religieux est-ce ?

- ☐ Cimetière pour tous
- ☐ Cimetière status particuliers (grands hommes, etc.)
- ☐ Lieu de prière
- ☐ Lieu de pèlerinage
- ☐ Ancien cimetière / Tombe(s) ancienne(s)
- ☐ Autre

Détailler 'autre'

Est-ce un site où se déroulent ou se sont déroulés des rituels ?

- ☐ Avec pratiques sacrificielles / rituelles
- ☐ Sans pratique sacrificielle / rituelle

Expliquer ces rituels et leurs fonctionnements

Liste des interdits de personnes / êtres vivants

- ☐ Tout homme
- ☐ Homme de statut spécifique
- ☐ Toute femme
- ☐ Femme de statut spécifique
- ☐ Enfants
- ☐ Personnes castées
- ☐ Personnes malades
- ☐ Personnes âgées
- ☐ Etrangers
- ☐ Blancs
- ☐ Non-musulmans
- ☐ Animaux domestiques
- ☐ Autre
- ☐ Pas d'interdit

Détailler 'autre'

Liste des interdits d'action / objet / comportement

- ☐ Amulettes et grigri
- ☐ Chaussures
- ☐ Habillement / accoutrement spécifique
- ☐ Pratiquer certaines activités
- ☐ A certains moments
- ☐ Autre
- ☐ Pas d'interdit

Détailler 'autre'

NOTE 9 - Demander des explications sur ces interdits : raisons et origines, comment cela à été connu, etc.
; prenez note sur papier de la réponse

Le site est-il accessible librement ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Expliquer 'non'

Aspect matériel du site / objet(s) qui s'y trouve(nt) comme artefacts humains

- ☐ Sans artefacts / objets
- ☐ Objets fétiches
- ☐ Rameau feuillé
- ☐ Coquillage
- ☐ Pierre (apportée ou utilisée / symbolique)
- ☐ Bague
- ☐ Collier
- ☐ Miroir
- ☐ Masque
- ☐ Statuette
- ☐ Calebasse
- ☐ Poterie
- ☐ Canari
- ☐ Marmite
- ☐ Plats / écuelle
- ☐ Assiette
- ☐ Verre / tasses
- ☐ Bouteilles
- ☐ Tessons de poteries/calebasse/assiette
- ☐ Boîte/coffre/cantine
- ☐ Tissu
- ☐ Ciseaux ou couteau ou sabre
- ☐ Arc ou flèche
- ☐ usil
- ☐ Autre

Preciser autre

Liens avec d'autres sites HC

☐ Oui

☐ Non

Expliquer la relation, lesquels sites, et lesquels villages (clairement) et les implications rituels (rites communs ou non), prendre le temps de noter en questionnant.

INTRODUIRE SUR LA SITUATION : IMPACTS DU SITE + TRAITEMENT ENVUE DE PALIER LES IMPACTS (NORMES ET CAS EXEMPLES)

Nous allons parler du traitement du site en cas d'impact. Bien introduire : 1-II s'agit d'une consultation qui peut se poursuivre ; 2-II faut faire des réponses pour enclancher la démarche de choix ; 3-Le traitement implique les communautés, mais aussi RTIO qui se doit de respecter les sites et de mettre tout en oeuvre pour les protéger, les déplacer, les détruire selon les souhaits des communautés, aménager un accès, etc. PRENDRE LE TEMPS D'INTRODUCTION POUR GAGNER DU TEMPS ENSUITE, CONTEXTUALISER LA SITUATION, LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS.

Y a t-il une mesure de traitement déjà connue de la communauté ?

☐ Oui

☐ Non

NOTE 10 A - Demander des explications : comment a été fait le choix, quel est le processus de connaissance, l'accord social, etc ; prendre note papier des réponses

NOTE 10 B - Demander des explications : qu'est ce qui fait qu'on ne connaît pas le traitement; se faire expliquer ces points avec détails ; prendre note papier des réponses

BIEN expliquer 'non'

En conclusion, quel type(s) de traitement envisagé par la communauté ?

- ☐ Sans traitement matériel spécifique avant destruction
- ☐ Réaliser des rituels (sacrifices, prières, cérémonie, etc.)
- ☐ Certains artefacts seront à déplacer
- ☐ Des restes humains ou reliques sont à déplacer
- ☐ Les usagers devront conserver un accès au site par un aménagement
- ☐ Excavation et relocalisation
- ☐ Marquer le site
- ☐ Recouvrir le site avant aménagement
- ☐ Le site devra être protégé (cloture etc.)
- ☐ Il faudra recréer le site comme il est, ailleurs
- ☐ Ne sait pas / ne peut pas répondre pour le moment (lien à étape plus bas)
- ☐ Autre

Enquêteur : choisir le type de traitement parmi les suivants

- ☐ T1 - Site indéplaçable / indestructible avec conditions pour la réalisation de travaux de protection
- ☐ T2 - Site indéplaçable / indestructible sans condition pour les travaux de protection
- ☐ T3 - Site déplaçable/destructible, avec rituel-s (sacrifices, prières) et autre-s conditions
- ☐ T4 - Site déplaçable/destructible, avec rituel-s (sacrifices, prières) sans autre condition
- ☐ T5 - Site déplaçable/destructible sans procédure particulière rituel ni condition

Détailler 'autre' et commenter les choix si nécessaire (notamment pour les cimetières)

NOTE 11 - Se faire expliquer les détails du traitement ; avoir une vraie discussion, donner aussi des éléments sur le rôle de RTO, les engagements normatifs, les possibilités techniques, donner des exemples ; il faut aider la communauté ET nourrir l'échange consultatif ; prendre note papier des échanges et réponses, impressions de l'enquêteur

Le traitement choisi permet-il d'annuler les impacts / AU REGARD DE TOUTES LES PRATIQUES / USAGES CULTURELS ACTUELLES

- ☐ Oui
- ☐ Non

Expliquer 'non'

NOTE 12 - Avoir un échange à propos des temporalités suivantes : 1-prise de décision sur le traitement si pas décidé + 2-temps nécessaire à la mise en œuvre d'un traitement décidé + 3-prochaine étape après notre visite ; clarifier ces points en discutant, se faire expliquer, valider en résumant les positions de la communauté avant de catégoriser ; prendre note papier de l'échange et des "choix" finaux

En résumé : catégoriser le temps nécessaire pour décider un traitement / avoir un consensus sur le traitement (réponse qui est associée avec la question sur les prochaines étapes) (Premier temps)

- ☐ Nul
- ☐ Moins d'un mois
- ☐ Entre un ou deux mois
- ☐ Plus de deux mois
- ☐ Inconnu car le traitement dépend de RTIO ou opérateurs
- ☐ Ne savent pas (expliquer dans l'audio)

En résumé : catégoriser le temps nécessaire à la mise en œuvre du traitement (pour ce qui relève de la MO par les communautés) (Troisième temps)

- ☐ Nul
- ☐ Moins d'un mois
- ☐ Entre un ou deux mois
- ☐ Plus de deux mois
- ☐ Inconnu car le traitement dépend de RTIO ou opérateurs
- ☐ Ne savent pas (expliquer dans l'audio)

En résumé : quelle est la-les prochaine(s) étape(s) après notre visite pour avancer vers le traitement ?

- ☐ Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.
- ☐ Obtenir de RTIO des informations techniques sur les impacts afin de préciser le traitement
- ☐ Avoir des consultations avec RTIO pour évaluer les solutions envisageables (techniques, socialement respectueuse, etc.)
- ☐ Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci
- ☐ Consulter le génie (ou autre entité) pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type)
- ☐ Consulter le génie (ou autre entité) pour connaître les détails du traitement (déjà connu comme type)
- ☐ Autre

Préciser autre

NOTE 13 - Echanger sur la destructibilité du site, expliquer, aboutir à une réponse et ses explications de la part de la communauté ; prendre notespapier des échanges et du "choix" final

En conclusuion de la discussion : le site est-il destructible ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne savent pas encore

Résumer ce que veut dire 'non' pour la communauté

Résumer pourquoi les gens 'ne savent pas'

Le patrimoine du site doit-il être reproduit ailleurs ?

- ☐ Oui, par RTIO sans l'appui de la communauté
- ☐ Oui, la communauté dit pouvoir s'en occuper (elle même ou en trouvant une personne particulière, ou le génie le fera)
- ☐ D'après la communauté il n'y a pas de possibilité de reproduire le patrimoine ailleurs
- ☐ D'après la communauté, il n'y a pas de nécessité de reproduire le patrimoine ailleurs
- ☐ Non, en tant qu'expert on peut dire qu'il est impossible de reproduire le patrimoine ailleurs
- ☐ Autre ou utiliser pour bien détailler les choix

Préciser 'autre', ou les choix répondu ; BIEN expliquer

Réaction de la communauté face à l'idée de la destruction du site

- ☐ Inquiétude
- ☐ Grande inquiétude / crainte
- ☐ Confiance
- ☐ Doute (sur le respect des sites / 'promesses' du minier)
- ☐ Sans réaction spécifique
- ☐ Autre ou préciser les choix

Bien expliquer la réaction dont les inquiétudes et préciser autre et/ou les choix si nécessaire

Le site fait-il l'objet de tension entre groupes sociaux ou de conflits (évaluation du risque) ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

NOTE 14 - Se faire expliquer en détails les tensions ou conflits ; prendre note papier

Résumer les tensions / conflits (type de tension et quels groupes, etc.)

Evaluer le degré d'importance, avec l'ensemble des infos : sociales, pratiques, fréquences, évolutions, fonction, etc.

- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☐ Fort

La phase village est terminée. Visite de terrain : description, photo, point gps

Type d'environnement du site

- ☐ Élément naturel remarquable
- ☐ Élément naturel anthropisé
- ☐ Bâtiment / construction

Lister les éléments remarquables qui font le coeur du site

- ☐ Arbre
- ☐ Souche d'arbre
- ☐ Bosquet
- ☐ Bosquet et riviere
- ☐ Forêt (en elle-meme)
- ☐ Forêt cultivée
- ☐ Forêt jamais cultivée
- ☐ Forêt avec riviere
- ☐ Bas-fond
- ☐ Jachère
- ☐ Plantation
- ☐ Plantation en bas-fond
- ☐ Mangrove
- ☐ Bord de mer
- ☐ Jeu.
- ☐ Rivière
- ☐ Bord de rivière
- ☐ Mare / Lac
- ☐ Chute d'eau
- ☐ Tete de source
- ☐ Montagne
- ☐ Colline
- ☐ Bowa
- ☐ Plaine
- ☐ Butte de terre
- ☐ Rocher
- ☐ Rocher dans une rivière
- ☐ Grotte / Caverne / Trou
- ☐ Fourmilière
- ☐ Termitière
- ☐ Ruche

- ☐ Chemin
- ☐ Proche habitation
- ☐ Case
- ☐ Forge
- ☐ Cimetière
- ☐ Village
- ☐ Ancien village
- ☐ Mosquée
- ☐ Autre

Détailler 'autre'

NOTE 15 - Prendre le temps de bien regarder l'environnement du site ET le site lui-même ainsi que ses éléments remarquables ; prendre note papier d'une description de ces aspects

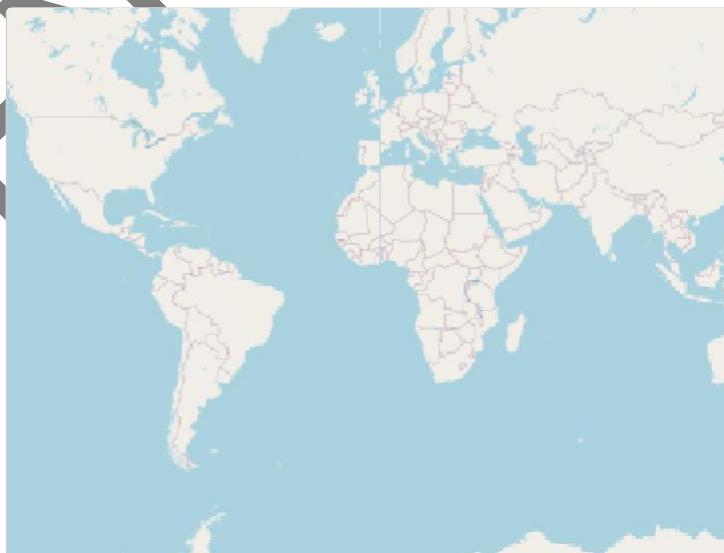
Prendre un point GPS A RENDRE OBLIGATOIRE ! = "YES" CI-APRÈS..

latitude (x.y °)

longitude (x.y °)

altitude (m)

précision (m)



Faites le tour du site (complet ou partie)

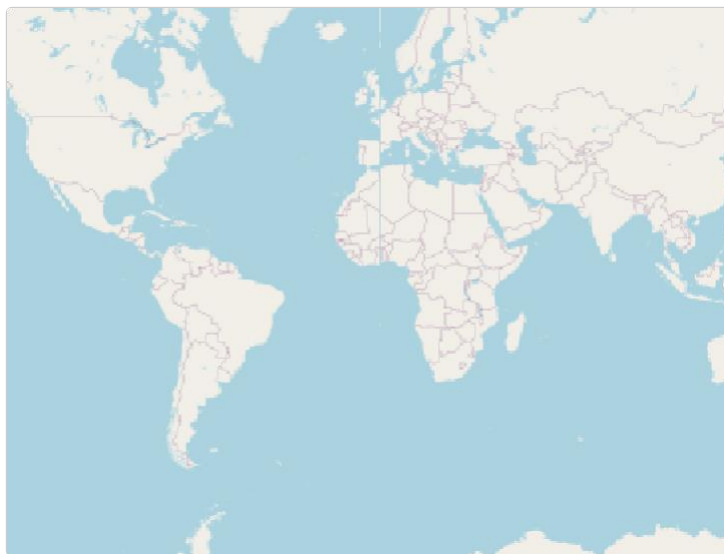
latitude (x.y °)

longitude (x.y °)

altitude (m)

précision (m)

[KML](#)



fermer le polygone

Prendre une photo de l'ensemble du site avec son paysage alentour

Cliquez ici pour téléverser un fichier. (< 100MB)

Prendre une seconde photo plus proche

Cliquez ici pour téléverser un fichier. (< 100MB)

Prendre une troisième photo du cœur du site

Cliquez ici pour téléverser un fichier. (< 100MB)

L'enquête est terminée, ci-dessous, ces enregistrements se font au calme au village avec les notes papier : préparer son enregistrement, être clair dans ce que vous allez dire ; donner de larges explications, tout en allant à l'essentiel !

NOTE 1 - Expliquer les responsables

Cliquez ici pour téléverser un fichier. (< 100MB)

NOTE 2 - Raconter l'histoire du site, récit, anecdotes, témoignages ; expliquer pourquoi l'histoire n'est pas connue ; expliquer l'abandon

Cliquez ici pour téléverser un fichier. (< 100MB)

NOTE 3 - Expliquer les usages

Cliquez ici pour téléverser un fichier. (< 100MB)

NOTE 4 - Expliquer les pratiques initiatiques, histoire, contenu, usagers, etc. ; bien reprendre les points en détails, et prenez note sur papier de la réponse

Cliquez ici pour téléverser un fichier. (< 100MB)

NOTE 5 - Expliquer les pratiques rituelles, le génie, les fétiches, l'histoire de ces pratiques ; bien reprendre les points en détails, et prenez note sur papier de la réponse

Cliquez ici pour téléverser un fichier. (< 100MB)

NOTE 6 et 7 - Expliquer les propriétaires et les lignage clés pour les rituels et le site

Cliquez ici pour téléverser un fichier. (< 100MB)

NOTE 8 - Expliquer les pratiques culturels

Cliquez ici pour téléverser un fichier. (< 100MB)

NOTE 9 - Expliquer les interdits

Cliquez ici pour téléverser un fichier. (< 100MB)

NOTE 10 et 11 - Expliquer le traitement, ce qu'il est quand il est connu ; ou pourquoi il n'est pas connu ; dire la problématique du traitement pour la communauté, avec ses inquiétudes, etc.

Cliquez ici pour téléverser un fichier. (< 100MB)

NOTE 12 - Expliquer les temporalités suivantes : prise de décision sur le traitement si pas décidé + temps nécessaire à la mise en œuvre d'un traitement décidé + prochaine étape après notre visite.

Cliquez ici pour téléverser un fichier. (< 100MB)

**NOTE 13 - Expliquer la destructibilité ou non, ou l'inconnu sur ce point à ce stade de la consultation
+ expliquer la problématique de déplaçabilité / reproductibilité**

Cliquez ici pour téléverser un fichier. (< 100MB)

NOTE 14 - Expliquer en détails les tensions ou conflits, prendre note papier

Cliquez ici pour téléverser un fichier. (< 100MB)

NOTE 15 - Description de l'environnement et du site / Info sur la géolocalisation

Cliquez ici pour téléverser un fichier. (< 100MB)

Autres points de l'enquête qui semblent importants et ne sont pas mentionnés ailleurs

Cliquez ici pour téléverser un fichier. (< 100MB)



INSUCO

Local understanding for sustainable solutions

Annuaire des sites de Patrimoine Culturel et monographies villages Zone emprise de la mine

Projet Simandou – Rio Tinto

Janvier 2023

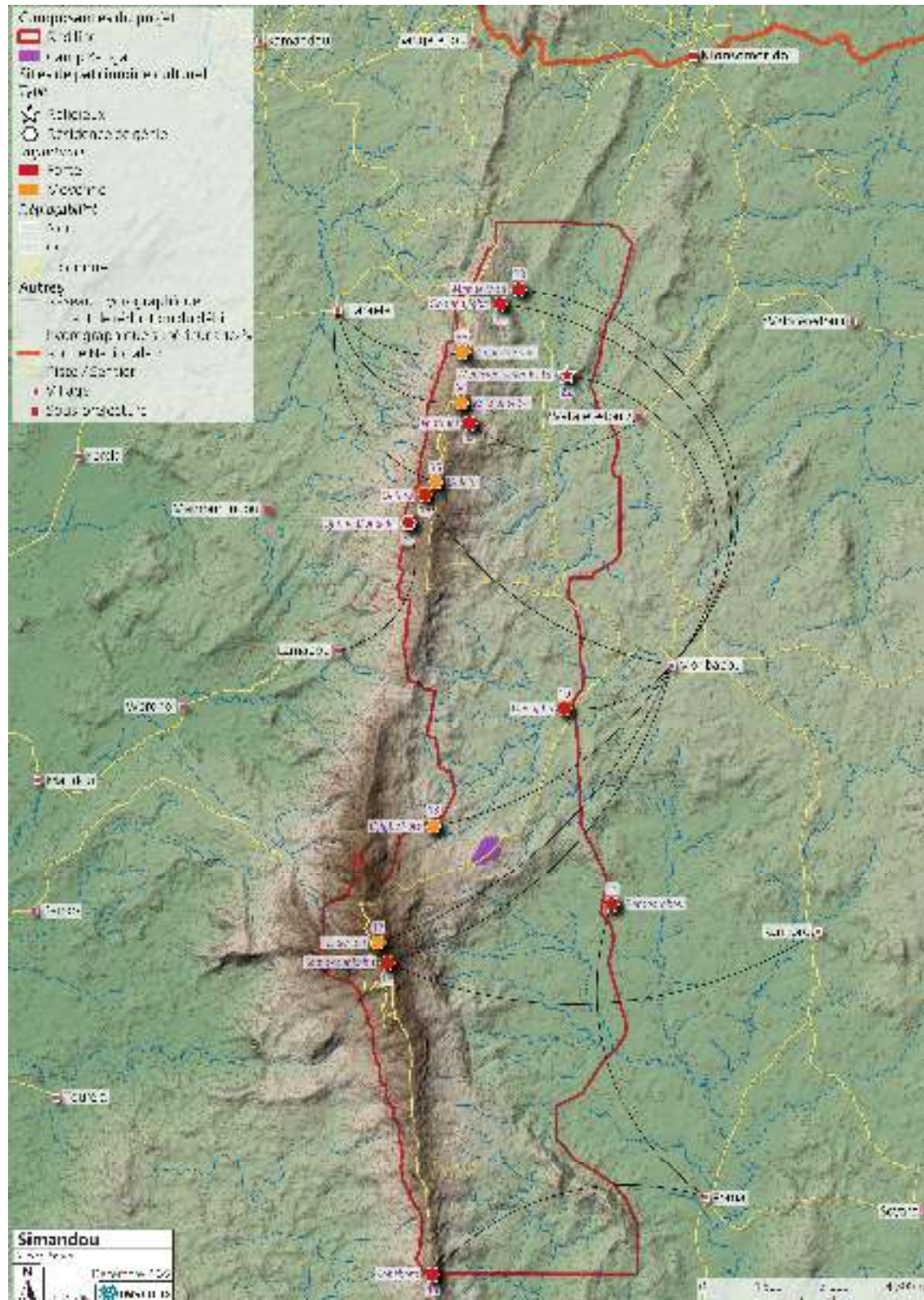
Table des matières

Table des matières	1
Note introductive	3
1.1. Contexte	4
1.2. Zone d'étude.....	4
2. Village de Moribadou - Id 056.....	6
1.1. Monographie du village de Moribadou.....	6
2.1.1. Histoire.....	6
2.1.2. Synthèse et type de village	7
2.1.3. Gouvernance et politique	8
2.1.4. Foncier.....	9
2.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s).....	9
2.2.1. ID site – 5001a – Samakounkaba 	10
2.2.2. ID site – 5002 – Dalaro (Ouéléba) 	11
2.2.3. ID site – 5003 – Pic de Fon 	13
2.2.4. ID site – 5004 – Djigbè koro (Daba Tindi) 	15
2.2.5. ID site – 5005 – Doudjibo 	16
2.2.6. ID site – 5006 – Mèmèwolomorikeita Gabourou 	18
2.2.7. ID site – 5007 – Gbagbadjiba (siatoulo) 	20
2.2.8. ID site – 5008 – Mandé Mori 	22
3. Village de Foma - Id 021	24
1.2. Monographie du village de Foma.....	24
3.1.1. Histoire.....	24
3.1.2. Synthèse et type de village	25
3.1.3. Gouvernance et politique	25
3.1.4. Foncier.....	25
3.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s).....	26
3.2.1. ID site – 5015 – Kobèboro 	26
3.2.2. ID site – 5011 – Boroborobou 	28
4. Village de Wataférédou 2 - Id 084	30
1.3. Monographie du village de Wataférédou 2.....	30
4.1.1. Histoire.....	30
4.1.2. Synthèse et type de village	31
4.1.3. Gouvernance et politique	31
4.1.4. Foncier.....	32
4.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s).....	32
4.2.1. ID site – 5012 – Farakö (en dehors de la zone d'impact) 	32
4.2.2. ID site – 5013 – Fontigni (Oueleba) 	33
5. Village de Traoréla - Id 081	36
1.4. Monographie du village de Traoréla.....	36
5.1.1. Histoire.....	36
5.1.2. Synthèse et type de village	36

5.1.3.	Gouvernance et politique	37
5.1.4.	Foncier	37
5.2.	Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)	37
5.2.1.	ID site – 5014 – Tignèkō Koun 	38
5.2.2.	ID site – 5009 – Kōkounsāba 	39
5.2.3.	ID site – 5010 – Dalalo 	40
6.	Village de Kankoro - Id 033	42
1.5.	Monographie du village de Kankoro	42
6.1.1.	Histoire	42
6.1.2.	Synthèse et type de village	43
6.1.3.	Gouvernance et politique	43
6.1.4.	Foncier	45
6.2.	Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)	45
6.2.1.	ID site – 5001b – Samakounkaba (version du lignage CONDE de Kankoro) 	46
7.	Village de Lamadou - Id 045	48
1.6.	Monographie du village de Lamadou	48
7.1.1.	Histoire	48
7.1.2.	Synthèse et type de village	49
7.1.3.	Gouvernance et politique	49
7.1.4.	Foncier	52
7.2.	Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)	53
7.2.1.	ID site – 5016 – Djinna Doudala 	53

Note introductive

Cette annexe fait partie intégrante du rapport d'étude sur le Patrimoine Culturel (matériel / immatériel) portant sur l'emprise de la mine, les villages du sud et de l'ouest du massif du Simandou et l'impact « Hydro » – toute zones concernées. Elle porte spécifiquement sur les monographies et les sites de patrimoine culturel présents **dans l'emprise de la mine.**



Carte de la zone de zone ciblée par cette annexe et les sites et villages concernés

Toute précision sur la structuration de cette annexe, les termes employés, les typologies de sites et les conclusions seront à retrouver dans le « **Rapport d'étude sur le Patrimoine Culturel matériel et immatériel, zone de l'emprise de la mine, les villages du sud et de l'ouest du massif du Simandou et l'impact « Hydro »** ».

1.1. Contexte

■ Mise à jour 2022 des sites de PC

Le projet Simandou collabore avec INSUCO depuis de nombreuses années, dont sur les études anthropologiques relatives au Patrimoine culturel, ceci pour différentes zones : minière, portuaire, rail. En 2022 une étude a été commandée qui a fait l'objet de documents (rapports et annuaires) recensant l'ensemble des sites PC/PCI sur différentes zones, dont la zone mine, le rail (spurline) reliant la mine à Kerouané et la route d'accès à l'aéroport de Beyla.

Les enquêtes sur les sites sont faites sur des impact « totaux », c'est-à-dire sur la base d'un scénario de destruction totale potentielle.

Pour la mise à jour 2022, nous avons visité l'ensemble des villages ayant des sites impactés. Nous avons fait se tenir une réunion communautaire impliquant Sotikémo et sages du village, mais aussi des représentants de la jeunesse du village (les hommes non-mariés) et des femmes du village, afin de réexpliquer les enjeux des enquêtes de PC, et d'être informé en cas de nouveaux sites de PC, ou de sites non-répertoriés en 2015. Puis nous avons vérifié et revalidé (ou non) les contenus des fiches sites de 2015 auprès des responsables des sites, et ajouté tout éléments nouveaux et précisions que nous apportait ces entretiens. A s'est ajouté s'ajoute le même processus d'enquête dans les villages du pourtour sud et ouest du massif, afin d'être exhaustif dans les villages pouvant avoir un site impacté dans la zone d'emprise.

Par ailleurs, des formes d'impacts sur les régimes d'eau de certaines rivières autour de la zone mine ont amené à collecter de l'information sur certains sites du point de vue d'impacts de type différent : ceux de la réduction du débit des rivières, accompagné de changement dans la qualité de l'eau (turpitudes, pollution, potabilité) et leur influence sur les pratiques rituelles de ces sites. Ils apparaissent au sein des fiches - sites, pour les sites concernés dans la partie « Impact Hydro ».

■ Historique de village et monographie

Pour les villages ayant des sites impactés dans la zone d'emprise de la mine, nous présentions en 2015 un historique de village, assortis de la liste des lignages présents et d'une description de l'organisation sociale des villages et de leur rapport avec les villages voisins. Précisons que les historiques de village correspondent à ceux des enquêtes 2015, à l'exception de ceux des deux nouveaux villages ayant un site impacté dans la mine, à savoir Kankoro à l'est du massif et Lamadou à l'ouest. Il y a pu avoir des changements, notamment en termes de chefferie (tant administrative que traditionnelle), liés au décès possible des personnes en poste en 2015. Nous avons procédé pour les historiques 2015 à une mise à jour des noms des aînés des lignages principaux de chaque village en 2022, ainsi que des postes de Duti (chefferie administrative) et de Sotikémo (chefferie traditionnelle).

Pour les deux nouveaux villages impactés apparaissant en 2022, nous avons inséré une monographie de village, plus élaborée que les historiques de village de 2015. Cet outil de compréhension de la vie sociale et politique d'un village est décrit dans le rapport de la présente étude (chap 1.2.1). Ces enquêtes monographiques ont fait l'objet d'un avenant plus tardif que la mise à jour 2022 de la mine, nous avons cependant juger pertinent de les intégrer à cette annexe. Cela explique surtout la disparité entre les historiques 2015 des autres villages et les monographies de village (Kankoro et Lamadou) des nouveaux sites apparus.

1.2. Zone d'étude

■ La zone mine, délimitée par zone d'emprise

La zone mine a fait l'objet de plusieurs études dont la dernière de 2015 constitue une actualisation et une mise à jour, la plus complète source d'information sur le sujet du PC, qui offre un bilan des études antérieures et dont le rapport et l'annuaire restent des références. Ce sont les données de 2015 qui ont été actualisées durant la campagne d'enquête de 2022 : par rapport à 2015, la zone mine délimitée par la zone d'emprise, a

été légèrement modifiée, la mise à jour est donc faite à l'intérieur de cette nouvelle zone. Une zone tampon de 200 mètres a été appliquée, par principe de précaution.

Dans la suite de l'enquête 2015, nous présentons les sites sous la forme de fiche regroupant les informations clefs concernant le site. Le détail du contenu des fiches est expliqué dans le chapitre 11 (« Présentation du contenu des fiches-sites ») du présent rapport. Au sein des fiches sites, nous utilisons les guillemets afin de retranscrire la parole directe de nos interlocuteurs, ou des noms et mots en langue locale, en général la langue konianké et le malinké, parfois en langue toma.

■ Les villages impactés

Les villages ayant des sites impactés sont au nombre de six, tous situés au pied du massif du Simandou : Il s'agit des villages de Traoréla, Wataférédou 2, Moribadou, Kankoro, Foma et Lamadou.

Les sept années écoulées depuis les enquêtes 2015 ont vu beaucoup de changements se dérouler dans la région. L'attraction de la mine a fait se développer principalement le village de Moribadou, qui a vu un fort afflux de population nouvelle attirée par la perspective d'emploi. Cela a pu complexifier les rapports sociaux au sein du village.

Les autres villages du pourtour de la zone d'impact de la mine n'ont pas eu ce développement soudain et l'on a pu recueillir un certain sentiment « d'abandon de la part de Rio Tinto », dans certains des autres villages concernés (Kankoro, Foma, notamment). Hormis ces deux villages où « la fluidité » des enquêtes était moindre, ce qui nous informe, en creux, d'un rapport plus compliqué avec « le voisin » Rio Tinto, les enquêtes se sont très bien déroulées dans les villages concernés de Wataférédou II, Traoréla et Lamadou.

Nous encourageons Rio Tinto à procéder aux rituels de traitement, lorsqu'ils sont déjà connus, des sites d'héritage culturels de ces villages, car cela sera une manière de resserrer les liens avec les communautés de ces villages voisins de la mine. En effet ceux-ci nous ont souvent évoqué avec envie les sacrifices « de notabilité », (pas forcément lié à des sites d'héritage culturel) ayant eu lieu à Moribadou et nous avons pu ressentir une certaine frustration en arrière-fond de ces évocations. Les sacrifices de traitement liés aux sites d'héritage culturels seront une façon de renforcer la cohésion entre ces villages « tuteurs » et Rio Tinto, « étranger » récemment installé dans la région.

■ Impact Hydrologique

Un avenant à la mise à jour des sites de la mine concernait l'impact de la réduction de certains cours d'eau sur les pratiques rituelles et socio-culturelles des sites concernés. Nous avons intégré les études d'impact hydrologique faites des sites concernés sur la zone mine, au sein des fiches-sites. Ces sites sont les sites de :

- « Dalaro (Ouéléba) » - ID 5002, du village de Moribadou.
- « Mande Mori » - ID 5008, du village de Moribadou.
- « Gbagbajigba (Siatoulo) » - ID 5007, du village de Moribadou.
- « Fontigni (Daba Tindi) » - ID 5013, du village de Wataférédou 2.
- « Tignèkō koun » - ID 5014, du village de Traoréla.

Nous avons aussi, par principe de précaution, posé les questions d'« impact hydro » aux responsables des derniers des nouveaux sites impactés dans la zone d'emprise du village de Lamadou : « Djinna Doudala » - ID 5016.

Ces informations « Hydro » ont été ajoutées dans les fiches-sites correspondantes afin d'avoir des fiches exhaustives intégrant tous les résultats d'enquêtes menées.

Il ne se trouve qu'aucun des sites présents dans la zone d'emprise de la mine, ne fait l'objet d'un « impact hydro » nécessitant la mise en place d'un processus de mitigation. Ils n'apparaissent donc pas dans les cartes comme sites impactés (du point de vue hydrologique).

2. Village de Moribadou - Id 056

1.1. Monographie du village de Moribadou

2.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

Moribadou signifie « la terre (dou) de Moriba », c'est-à-dire « le village de Moriba ».

■ Période ou date de fondation

L'histoire de la fondation de Moribadou, estimée en 1919 – soit au début de la période coloniale -, ne peut être appréhendée sans évoquer Palandou qui était le premier nom que portait le village de Moribadou.

■ Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

A l'époque, Palandou se trouvait sur le territoire de « Kossadou »¹ contrôlé par les Camara Djomandé et plus précisément par Ciré Camara, guerrier de renom installé avec sa famille dans le hameau de Sérédou. L'histoire raconte que le fondateur de Palandou, Palan Condé, découvrit l'existence de ce hameau au cours d'une chasse² et demanda à Ciré Camara son hospitalité en lui offrant un gibier. Mais quelques temps après, constatant que Palan ne pratiquait pas la même religion que lui, il lui ordonna de s'installer aux abords de Sérédou, au lieu-dit appelé Kankoro, situé à proximité de la rivière Farako, au pied de la montagne du Pic de Fon (entre Wataférédou 2 et Palandou). Palan Condé était accompagné de Bakary Camara. D'origine toma, les deux amis étaient tous deux d'anciens captifs de Samory Touré et originaires du même village, Koïma, dans le district de Macenta. Ils fondèrent ensemble le campement de Gbègbèdou. Leur activité principale était la chasse.

L'histoire raconte que lors de son installation, Palan consulta un marabout (*karamoko*) de Missadou (Préfecture de Beyla) qui pratiqua le *I'Iskār* (méthode coranique de divination) afin de lui révéler le sacrifice à réaliser pour qu'il puisse fonder son village en toute sécurité (sacrifice de cohabitation avec les génies du territoire). Il fut adressé aux génies du territoire sur le site nommé « Cirédou » où fut construite la case de Palan Condé (sur l'actuel emplacement de la Mosquée Kankoro). Palan Condé, n'ayant pas les moyens de financer la totalité de ce sacrifice (un taureau et un bœuf dont la bouche fut remplie d'or et enterrée à l'endroit du sacrifice) fut épaulé par Bakary Camara (co-fondateur) : l'or offert aux génies du territoire villageois provenait des boucles d'oreilles en or de la dot sa femme. A l'époque, la dot consistait en des bijoux en or pouvant peser plusieurs centaines de grammes. Depuis lors, les génies de ce site n'acceptent que les Camara (ou leurs émissaires, choisis parmi les neveux de la ligne maternelle) comme officiants des sacrifices qui leur sont adressés. L'histoire raconte que les ingrédients du sacrifice de fondation furent enterrés sous la case de Palan Condé. Ce sacrifice (un bœuf et un bœuf – l'or n'est plus offert), qui visait le développement de la population villageoise, est renouvelé tous les 3 ans devant la Mosquée.

Palan Condé aurait, au moment de la fondation, convié tous les habitants des hameaux voisins à le rejoindre dans son village. Quatre ans après la fondation, un certain Moriba Traoré, esclave affranchi venu de Mouana, dans l'actuelle Sous-préfecture de Lola, est arrivé à la recherche d'une terre d'asile où il pourrait s'installer et cultiver en tant qu'homme libre. D'abord installé à Kamandou, sous-préfecture de Nionsomoridou, il répondit à son invitation car des membres de son lignage étaient déjà installés à Palandou. Le village de Palandou se développa rapidement et son fondateur, séduit par le charisme et la popularité de Moriba, lui rendit hommage en donnant son nom à la localité : Palandou devint alors Moribadou, « *la terre de Moriba* ».

¹ Le territoire de Kossadou comprenait les villages de Moribadou, Mafindou, Gbaladou, Kankoro, Sorayo, Foma et Watéférédou. La montagne en marquait la limite. Ce territoire appartenait autrefois aux Toma (venus de Koïma dans Macenta).

² Selon une première version de l'histoire, Palan Condé était originaire de Koïma (district de Macenta) et venait régulièrement chasser dans cette zone qu'il identifia comme propice à l'agriculture. Une autre version raconte qu'il était un guerrier Toma qui fuyait les guerres de Samory Touré (il se cachait dans la montagne et chassait pour survivre) et se serait ensuite rendu à Nionsomoridou puis dans le hameau de Gbègbèdou qu'il quitta pour fonder Palandou. Enfin, une troisième version dit qu'il était, à l'instar de Moriba Traoré, un captif de Nionsomoridou chargé de protéger le village des attaques extérieures.

■ Histoire des lignages installés successivement

Les lignages TRAORE (descendants de Moriba) et CAMARA (qui accompagnaient le lignage Traoré à son arrivée dans la zone) sont aujourd'hui considérés comme co-fondateurs de Moribadou. Cependant, le Sotikèmo fait partie du lignage CAMARA car les CONDE n'ont actuellement plus de descendants masculins

Compte tenu de l'évolution démographique fulgurante de Moribadou, il est difficile de faire une liste exhaustive de tous les lignages. Seuls les principaux sont évoqués ci-dessous.

- Lignage 1 : CONDE : Palan CONDE (fondateur), chasseur de grande renommée. Le lignage Condé n'a plus de représentant à Moribadou depuis une centaine d'années ; les membres de ce lignage sont progressivement repartis dans leur village d'origine : Koïma.
- Lignage 2: CAMARA: Bakary CAMARA (co-fondateur) ; Aîné actuel : Kélouen CAMARA.
- Lignage 3 : SAGNO : Sidiki SAGNO, chasseur originaire de Djila (sous-préfecture de Moussoudou dans Beyla) venu rejoindre Palan Condé pour perfectionner ses techniques de chasse. Aîné actuel : Sidiki SAGNO.
- Palan, alerté par l'invasion de son village par les sofas de Samory à la conquête de nouveaux territoires et à la recherche de l'ivoire, informa les Sagno (chasseurs) qui furent chargés de fournir le précieux ivoire à Samory Touré, amenant ce dernier à renoncer à la conquête du village de Moribadou.
- Lignage 4 : TRAORE : Moriba TRAORE (arrivé 4 ans après la fondation) qui était originaire de Kamandou (Sous-préfecture de Nionsomoridou, sur la route de Kankan) et ami des Camara (co-fondateur) ; Aîné actuel : Djiba TRAORE.
- Lignage 5 : Abou DIALLO (venu à la recherche de sa sœur mariée, installé par les CAMARA et les TRAORE) ; Aîné actuel : Mamady DIALLO.
- Lignage 6: CAMARA 2 : Kèmo CAMARA ; Aîné actuel : Moussokeu Siaka CAMARA.
- Lignage 7 : CONDE 2 : Lama CONDE ; Aîné actuel : Adama CONDE.
- Lignage 8 : SOUMAORO : Koye SOUMAORO, originaire de Doubadou (Beyla), s'installa pour pratiquer l'agriculture et la pêche ; Aîné actuel : Ansoumane SOUMAORO.
- Lignage 9 : KEITA : Mory Soko KEITA (ancien esclave affranchi par Nionsomoridou en raison de son appartenance au lignage Keita), venu de Kouroussa et d'abord installé à Siafadou – dont la fondation est postérieure à celle de Moribadou, dont les fondateurs sont les tuteurs) ; Aîné actuel : Mamady KEITA.
- Lignage 10 : TRAORE 2 : Karifala TRAORE 2 ; Aîné actuel : Zoumana TRAORE 2.

2.1.2. Synthèse et type de village

■ Rituel de fondation

Donnée non disponible.

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

Donnée non disponible.

2.1.3. Gouvernance et politique

■ Informations pouvoirs

(*Pouvoir*) Etant donné le nombre important de lignages résidents à Moribadou, il n'existe pas de Conseil des sages fixe. En fonction des situations sociales et politiques, parfois des conflits, à gérer, des personnes âgées ou non, identifiées comme sages ou bon médiateurs, justes, sont invités à donner leurs avis.

Le sotikèmo Kanvaly Camara (L2) est sollicité ou non, mais dans tous les cas, il a le dernier mot de synthèse pour toutes les affaires villageoises importantes. Le Duti, ou chef administratif du village est Diarra Camara (L2). Les deux chefferie, administrative comme traditionnelle sont aux mains du lignage Camara (L2), co-fondateur du village avec le lignage Traoré aujourd'hui parti du village.

(*Foncier*) Les tuteurs des lignages arrivants attribuent des droits d'usage sur les terres aux étrangers avec l'autorisation du sotikèmo puisque, en dernière instance, ce lignage devenu primo-arrivant, des Camara, conserve les droits d'administration sur les terres.

(*Liens inter-villageois*)

• Watagérédou 2

Wataférédou 2 est un hameau qui a été autorisé à s'installer par les fondateurs de Moribadou et qui bénéficie aujourd'hui d'une indépendance à la fois politique, foncière et rituelle. Il a cependant gardé l'habitude, « par respect », d'informer le *sotikèmo* de Moribadou lorsqu'il accueille de nouveaux étrangers (reconnaissance et respect du tutorat). **Ce lien ancien devra être pris en compte dans le cadre des compensations des terres et la question plus globale du déplacement des villages par la société minière.**

Ajoutons qu'en terme de pouvoir occulte, les habitants de Wataférédou sont détenteurs de génies du territoire réputés puissants qui leur ont permis d'acquérir une certaine indépendance territoriale par rapport à leurs tuteurs de Moribadou qui, selon les paroles des enquêtés de Wataférédou 2, « *ne les oseront pas* ». C'est-à-dire qu'ils n'oseront pas revenir sur une parole ou un accord passé, par crainte de « représailles », notamment liées à des forces occultes : attaque de génies (avec les conséquences habituelles : mort, infirmités, folie) , attaques « en sorcellerie ».

• Foma

Les liens qui unissent les villages de Moribadou et de Foma sont les suivants : Foma dit avoir installé Moribadou mais les fondateurs de ce dernier village ne reconnaissent pas cette version. Selon eux, les terres où ils se sont installés étaient inoccupées et leurs tuteurs seraient les fondateurs de Sérédou (Sous-préfecture de la Préfecture de Macenta). Moribadou n'aurait cependant pas eu besoin d'obtenir l'autorisation de ces « tuteurs » pour créer le village et pratiquer ses activités agricoles.

• Koïma

Le fils du fondateur de Moribadou nommé Mamady Condé vit toujours dans le village natal de ce dernier, nommé Koïma (Préfecture de Macenta), et des relations existent toujours entre les deux villages.

■ Femmes et jeunes

Donnée non disponible.

■ Imams et Conseil de mosquée

Donnée non disponible.

■ Représentation du village au sein des institutions administratives

Donnée non disponible.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Donnée non disponible.

■ Tension sociale / conflit / désaccord

Donnée non disponible.

2.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Donnée non disponible.

2.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

■ Introduction à la mise à jour 2022

Comme dit précédemment le village de Moribadou a la responsabilité de plus de la moitié des sites d'héritage culturel de la zone d'impact mine. Lors de l'enquête 2015, la plupart de ces sites faisait l'objet d'un processus de mitigation claire. Nous avons donc procédé à la mise à jour en allant vérifier les données recueillies auprès des responsables des sites tel que décrit lors de l'enquête 2015. Nous avons obtenu des précisions sur certains sites, leur histoire, la traduction exacte de leur noms etc... Sur une majorité des sites, notre interlocuteur fut, dans un premier temps Amara Sagno, tradipraticien de Moribadou reconnu de manière consensuelle pour être en rapport avec l'occulte et « communiquer avec les génies ».

Arrêtons-nous un moment sur le personnage **d'Amara Sagno**, qui a pris un rôle central dans les sites d'HC du village de Moribadou. S'il est indéniable qu'il est reconnu comme communiquant avec l'occulte et lié « aux affaires de génie », il nous a semblé qu'il prenait une part très importante dans tous les processus de mitigation, offrant des solutions « clef-en-main » au processus de mitigation, celui-ci impliquant à chaque fois une rémunération à définir pour lui en tant qu'officiant des rituels de déménagement des génies. S'il est sûr qu'il est le responsable et l'officiant de certains des sites identifiés par lui comme résidence de génie, nous avons eu besoin d'éprouver la mitigation de certains sites où la responsabilité incombait au **lignage Camara co-fondateur de Moribadou**. Il est en effet de notre responsabilité de nous assurer d'un véritable consensus sur le traitement des sites, particulièrement s'ils impliquent une responsabilité du lignage fondateur du village (incontournable donc pouvant remettre en question toute décision s'il n'a pas été consulté). Entre l'enquête 2015 et notre mise à jour, Django Camara, Sotikémo³ du village à l'époque, est décédé. Le village de Moribadou a vu beaucoup de changements récents et sa population exploser. Nous sommes donc aller **vérifier les responsabilités des sites** impliquant Django Camara auprès de son descendant Kéoulen Camara et en présence de Kanvaly Camara, doyen des Camaras co-fondateur.

Nous confirmons néanmoins et après vérification auprès de nos interlocuteurs du lignage Camara, **qu'Amara Sagno est reconnu comme « spécialiste des génies » dans le village**, et qu'il jouera sûrement un rôle d'officiant dans les rituels de traitement des sites. Simplement le rôle central qu'il s'était donné sur certains sites est « diminué », recadré par les versions du lignage Camara. Il est l'exemple d'un forme d'entrepreneuriat patrimonial, et d'entrepreneuriat dans l'occulte, étant devenu tradipraticien depuis sa rencontre avec une femme-génie (cf fiche site ID 5004- Djigbè Koro).Cet intérêt, au sens propre comme au figuré, qu' a Amara Sagno dans le traitement des sites concerné , ne diminue en rien ses capacités d'officiant et son rôle majeur dans certains sites, reconnu unanimement dans le village et aux alentours. Il est juste important de le connaître pour une bonne compréhension de ce qui se joue.

Pour les 3 sites impliquant le lignage Camara co-fondateur, la solution de mitigation donné par Amara Sagno a été remise en question, nécessitant une discussion entre partie prenante communautaires au préalable. Ces sites sont « Samakoukaba » (ID 5001a), « Doudjibo » (ID 5005) et « Dalaro » (ID 5002).

Cela explique en partie la « complexité » des fiches correspondantes ou, ayant recueilli des versions parfois différentes, ou complémentaires, selon nos interlocuteurs, nous avons fait le choix de décrire les différentes versions. Il y aura donc parfois une version d'Amara Sagno, suivie de la version du lignage Camara (au début

³ Voir lexique

de notre enquête les interlocuteurs de ce lignage étaient injoignables, occupés à faire des inventaires pour Insuco dans le cadre des compensations de terres, en tant que co-fondateur donc propriétaire terrien). C'est en partie pour cela, qu'il est idéal d'organiser les collectes d'infos sur le PC d'un village avant de lancer les enquêtes impliquant le foncier (inventaire etc...). Cela permet aussi de produire des monographies de village utiles pour toutes les questions impliquant le foncier du village.

En termes de traitement/mitigation des sites, nous avons appliqué un principe de précaution afin d'avoir des solutions consensuelles et définitives. La version de traitement du lignage co-fondateur Camara a donc été mise en avant, celui-ci étant incontournable et ayant le pouvoir de remettre en cause de manière irréfutable toutes décisions prises sans son accord sur ces sites.

Pour les autres sites, n'impliquant pas le lignage Camara et Mr Sagno, les fiches sont plus simples : une seule version, celle des responsables a été prise en compte.

2.2.1. ID site – 5001a – Samakounkaba

Signification : « La pierre (Kaba) à tête (koun) d'éléphant (sama) ».

Localisation : Beyla / Nionsomoridou / Moribadou / Moribadou.

Type de site : Lieu de résidence de génie/ Avec pratiques rituelles/sacrificielles.

Description : Il s'agit d'un bloc de pierre situé à proximité du sommet du Pic de Fon, sur un haut plateau (zone de chasse). Rio Tinto a érigé une clôture autour de cette pierre en 2008, à la suite d'un accident mortel qui frappa deux de ses ouvriers qui tentèrent de déplacer la pierre à l'aide de leur machine. Les responsables du site disent ne pas avoir participé à cette décision. Plus qu'une volonté de protéger ou de mettre en valeur leur patrimoine (à l'époque, l'accès à ce site leur était déjà interdit par Rio Tinto et ils n'y faisaient en conséquence plus de sacrifices), il s'agissait, par cette clôture, de signifier aux travailleurs de ne plus toucher à ce lieu devenu « dangereux » en termes de santé-sécurité.



Histoire : Samakounkaba est le site de résidence de génie le plus réputé du village de Moribadou, tant pour les villageois que pour Rio Tinto. Kéoulén Camara, descendant de l'ancien responsable du site Django Camara (Sotikémo du village en 2015, décédé depuis) nous explique qu'à l'époque, les chasseurs qui montaient sur la montagne considéraient ces lieux de « haute brousse » comme des endroits dangereux, car les génies y résidant pouvaient s'incarner en animaux et les chasseurs tuer par erreur un de ces génies sous forme animale. Il était de coutume d'envoyer une personne « voyante » enquêter sur la présence de génie afin de ne pas faire d'erreur et de ne pas se mettre en danger lors des chasses qui pouvaient durer plusieurs jours ou semaines.

L'histoire raconte que c'est un chasseur (qui appartenait au lignage Camara, co-fondateur de Moribadou), réputé être un voyant très puissant en raison de sa capacité à communiquer avec les génies (particularité des chasseurs en raison du lien étroit qu'ils ont avec la brousse) qui, au moment de la fondation du village, aurait indiqué à ces derniers la présence d'un génie en ce lieu. Ce chasseur était détenteur d'un certain nombre de génies qu'il apportait avec lui lorsque ses parents fondèrent Moribadou.

Amara Sagno (tradipraticien à Moribadou et connu pour être un « voyant » en lien direct avec les génies) nous explique que les ancêtres chasseurs, donzos, sacrifiaient sur le site car leurs « grands-parents rêvaient des diables », c'est-à-dire des génies cafres (d'avant l'islam). Il nous précise que dans les lignages concernés par le site, les enfants avaient « laissé les coutumes de leurs parents ». Cela s'explique par la disparition ou la migration des animaux, et donc l'arrêt des pratiques de chasse traditionnelle. C'est avec l'arrivée de Rio Tinto et l'accident qui eut lieu sur le site que l'intérêt s'est renouvelé. Il nous précise la présence d'un gros serpent noir de 1 mètre de long et très large, qui serait l'incarnation du génie résident.

Responsable(s) : Django Camara, ancien Sotikémo (aîné du lignage fondateur) de Moribadou, était le responsable de ce site ; il est mort depuis l'inventaire de 2015 ainsi que l'ancien officiant, Lanciné Traoré. Les mères des deux hommes étaient sœurs. Kéoulén Camara et Amara Sagno sont les deux interlocuteurs pour

cette mise à jour du site. Kéoulén en tant que membre du lignage de Django Camara (ancien Sotikémou du village), et Amara Sagno en tant que futur officiant.

Pratique(s) rituelle(s) : Les ancêtres faisaient des offrandes au génie de ce site afin de faciliter la chasse aux éléphants : avec son aide, ils repéraient les emplacements propices à leur chasse. Ce génie les protégeait également contre les accidents (danger lié aux armes et aux animaux) et contre les catastrophes naturelles (sécheresse, tempêtes ou inondations). Si l'activité de la chasse à l'éléphant a disparue dans les années 80 en raison de leur migration, on a continué à adresser des sacrifices annuels au génie de ce site (au mois de novembre, avant le début de la saison de la chasse) jusqu'à ce que son accès soit contrôlé par Rio Tinto (depuis environ 10 ans). L'objectif de ces sacrifices ne concernait pas uniquement la chasse ; il s'agissait également d'assurer la protection et la sécurité du village de Moribadou, mais aussi celle des travailleurs de Rio Tinto qui circulaient aux alentours du site (la société minière aurait financé un sacrifice après l'accident évoqué ci-dessus). Cette cérémonie annuelle consistait au sacrifice d'un taureau rouge ou multicolore tué sur le site et dont la viande était transportée au village pour y être consommée. Le jour indiqué était le jeudi.

Amara Sagno confirme cette histoire. Les sacrifices se faisaient une fois par an, sans mois prescrit, soit le jeudi soit le lundi. Il nous semble que c'est une actualisation très « opérationnelle », dans le but de pouvoir mettre en place le traitement du site au plus vite, souhait partagé par beaucoup de nos interlocuteurs concernant les sites.

Interdit(s) : Déplacer la pierre. Interdit aux Diakas. Toute personne pratiquant l'adultère.

Rayonnement des pratiques : Les sacrifices qui étaient réalisés sur ce site profitaient à l'ensemble des individus qui se rendaient dans cette zone, y compris (et surtout depuis qu'ils en ont seuls l'accès) aux travailleurs de Rio Tinto.

Liens : Il n'y a pas de lien entre ce site et d'autres sites environnants.

Déplaçabilité : Ne savent pas encore. Une concertation entre parties prenantes communautaires du village est nécessaire pour obtenir un consensus sur sa déplaçabilité.

Traitement et conditions : Sera fonction de la concertation des parties prenantes.

Durée du traitement : 6 mois sont demandés par les responsables pour mettre en place la concertation avant de pouvoir fournir les informations sur le traitement et les conditions de déplaçabilité. Cela peut s'expliquer par le fait que certains ressortissants importants du village résident au loin (Libéria, Côte d'Ivoire, Conakry, etc...).

En cas de déplaçabilité possible, il y aura besoin d'une consultation du génie pour situer et surtout valider son lieu de réinstallation potentielle. Cette consultation pourrait se faire par le biais d'Amara Sagno, cependant seul le résultat du consensus villageois pourra le certifier.

Prochaines étapes : Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci/ Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

2.2.2. ID site – 5002 – Dalaro (Ouéléba)

Signification (En Malinké) : « Dans la mare ». Vient de « Dala », la mare et de « ro », dedans, à l'intérieur. Nous associons le nom donné au campement de Ouéléba tout proche au nom du site car les deux noms peuvent être utilisés.

Localisation : Beyla / Nionsomoridou / Moribadou / Moribadou.

Type de site : Résidence de génie avec pratiques sacrificielles.

Description : Proche du camp d'Ouéléba, Dalaro est constitué d'un étang autour duquel s'est développée une petite forêt. Cette mare se trouve à proximité de « Tinioulèna », nom d'un campement champêtre, un lieu utilisé par les agriculteurs pour



y dormir à proximité de leurs champs lorsque ceux-ci se trouvent éloignés du village. Il y a une référence à ce nom de lieu (dans une écriture différente) dans le livre sur l'histoire de Beyla, publié en partie par Rio Tinto et écrit par le professeur Djibril Tamsir Niane.

Histoire : Deux versions de l'histoire nous ont été présentées. Une par Amara Sagno, lors de notre mission de juin 2022, une autre par le descendant de l'ancien responsable du site Kéoulen Camara en septembre 2022. Cela ne remet pas en cause le traitement du site, ni n'invalide l'une ou l'autre version. Cela fait partie du jeu politique villageois qui peut être lié aux sites de résidence de génie.

Comme Samakoukaba, ce site est lié à l'activité de la chasse qui était très fréquemment pratiquée dans le massif. Moribadou était à l'origine un village de chasseurs.

Version de Kéoulen Camara :

Cette mare était un lieu de rencontre entre les deux villages de Moribadou et de Traoréla. Les chasseurs des deux villages s'y rencontraient, unis par les liens de la confrérie traditionnelle des chasseurs (le « Donsoya ») et pouvaient passer jusqu'à une semaine ensemble à collaborer dans la chasse. Ils trouvaient sur place gombo et aubergines, de variété particulière (plus épineuse), apportaient du riz et pouvaient ainsi se nourrir sur place et pratiquer la chasse pendant plusieurs jours. Comme le site de Samakoukaba, c'est un lieu de « haute brousse », plein d'animaux sauvages et potentiellement dangereux. Les Donzos (chasseurs) de haut grade ont au travers de leur parcours initiatique au sein de la confrérie les pouvoirs de « dompter » ou du moins de communiquer avec certains génies puissants de la brousse. Ils envoyèrent donc une personne de Moribadou pour enquêter sur l'éventuelle présence de génie sur place, afin de ne pas les confondre avec du gibier quand ils s'incarnaient en animaux, et d'avoir à en subir les conséquences. L'enquête confirma la présence d'un génie sur les lieux. Le détail du premier sacrifice a été oublié, car cela s'est fait en des temps anciens.

Version d'Amara Sagno :

L'histoire raconte qu'à l'époque de la fondation de Moribadou, Sidiki Sagno, grand-père d'Amara Sagno, responsable du site du Pic de Fon (ID 5003), chasseur et féticheur de renom, serait entré en contact avec le génie de ce site, un génie handicapé, par l'intermédiaire d'un rêve. Ce dernier lui indiqua les sacrifices à lui adresser pour que les chasseurs puissent pratiquer leur activité dans cette zone placée sous son contrôle (2015). Notre enquête de 2022 auprès d'Amara Sagno nous a fourni une version légèrement différente, et quelques détails complémentaires, probablement liés à la fréquentation continue des génies de différents sites par notre interlocuteur. Sidiki Sagno reçut de la part du génie du site une marmite, qui se trouve actuellement dans la forêt entre Wataférédou 1 et Wataférédou 2. Le lieu où se trouve cette marmite est lui-même un site de résidence de génie, nommé Datou (de « Da », la marmite et « Tou », la forêt). De plus, notre interlocuteur nous a clairement précisé que le génie de ce site « chapeautait », ou était la maison-mère disons, de tous les autres génies résidant au sein des autres sites rencontrés sur la montagne. Ce qui explique que nous rehaussions le degré d'intérêt du site en rouge (high).

Responsable(s) : Le responsable du site est Sidiki Kourouma. Cette charge lui a été donnée par Kanvaly Camara, qui doit être impérativement impliqué dans toutes discussions et rituels en tant que petit-fils du fondateur du village (selon la version du lignage Camara).

Le second responsable est Amara Sagno. Notre interlocuteur nous précise que c'est en discussion en ce moment au sein du village (selon la version du lignage Camara).

Officiant : Amara Sagno peut se charger comme il a pu le faire des rituels avec l'accord des autres responsables et accompagné de Kéoulen Camara, de Kémo Condé et du jeune frère de Lanciné Traoré (Kémo Touré), ainsi que de Sékou Kourouma (selon la version d'Amara Sagno).

Pratique(s) rituelle(s) : Des sacrifices étaient adressés au génie de ce site une fois par an jusqu'à ce que Rio Tinto réglemente l'accès à la montagne, il y a une dizaine d'années. Il s'agissait sacrifice d'un bélier blanc, d'un coq blanc, assorti d'une offrande de pain blanc (farine de riz) et de noix de kola de couleurs mélangées. Le sacrifice avait lieu sur le site et le repas sacrificiel était préparé et mangé par les natifs du village de Moribadou sur place.

Le but des sacrifices adressés au génie du lieu est la protection des enfants du village se trouvant sur la montagne ou circulant dessus. Par extension, les sages du village considèrent les personnes se trouvant sur

Canga comme leurs « enfants » car ils ont de la parenté travaillant sur le site et se considèrent comme « tuteur » des étrangers (blancs ou venant d'autres pays) travaillant pour Rio Tinto. Les sacrifices se font aussi dans un but de prospérité du village.

Le jour indiqué pour réaliser les sacrifices sur ce site est le lundi.

Interdit(s) : Toutes personnes castées : Diakas, Griots et Finnas, entre Tibe de Ouléba (lieu précis) et Dalaro. Toute personne pratiquant l'adultère.

Rayonnement des pratiques : Aucun autre village n'utilise ce site. Cependant le village de Traoréla a un site équivalent proche de celui-ci (cf fiche site « Dalalo »).

Liens : Un lien avec « Samakounkaba » (ID 5001 a et b) est clairement établi par Kéoulen Camara. Le génie qui réside sur ce site est le plus puissant et « chapeaute » les différents génies présents dans les autres sites du sommet du massif selon Amara Sagno.

Déplaçabilité : Ne savent pas encore. Sera fonction de la concertation des parties prenantes communautaires.

Traitement et conditions : Une concertation entre parties prenantes communautaires doit avoir lieu pour obtenir un consensus sur la déplaçabilité du génie et préciser les conditions de celle-ci.

Durée du traitement : A confirmer. Le temps nécessaire pour tenir la concertation afin de préciser la déplaçabilité et les conditions est fixé à 6 mois par le lignage Camara

Prochaines étapes : Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci/ Recueillir le résultat des discussions communautaire sur ce sujet. / Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

Impact Hydrologique : NON. Le site « Dalaro » n'est pas une mare à proprement parler mais plutôt un point d'eau qui se remplit à la saison des pluies, et autour duquel les Donzos se réunissent à l'époque pour attendre et prendre aux pièges de grands animaux. Le site est sec en saison sèche. Aucun impact sur le site en cas de changement du régime hydraulique, car le ruisseau le plus proche est à plus d'un kilomètre du site. Pour le rituel, la communauté se servait d'eau en provenance du village, puisée dans le marigot « Mamouroudou kö », « kö », indiquant ici une rivière (marigot = rivière en français guinéen.)

2.2.3. ID site – 5003 – Pic de Fon

Signification : Le site porte le nom de la montagne du Pic de Fon sur laquelle il se situe.

Localisation : Beyla / Nionsomoridou / Moribadou / Moribadou.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Ce site se trouve sur la montagne du Pic de Fon, non loin du rond-point giratoire qui marque la fin de la piste qui part du camp de Canga-Est, au lieu-dit « Missila Bohda » (« le lieu de pâture des bœufs »). Il s'agit d'une petite falaise rocheuse recouverte de végétation et dans laquelle est naturellement creusé un abri sous roche où deux à trois personnes peuvent s'abriter.

Histoire : Ce site a été identifié comme une résidence de génie en 2006 par Amara Sagno qui était alors agent de sécurité pour Rio Tinto, chargé du gardiennage sur le Pic de Fon (société INTERCOM). L'histoire raconte qu'un matin, alors qu'il commençait son service, une femme blanche vint à sa rencontre. Elle lui demanda son nom et lui confia ensuite qu'elle voulait devenir son épouse. Amara Sagno répondit que cela lui était impossible car il s'était déjà engagé avec une autre femme. Il lui proposa de rester amis. La femme blanche rétorqua qu'elle ne pourrait lui donner ce qu'elle désirait lui offrir dans cette condition, s'il n'était pas marié avec elle (choisi



entre les 2 expressions). Elle lui promet de lui rendre visite dans la soirée à Moribadou. La nuit suivante, la femme (qui était en fait un génie féminin) lui apparut en rêve et lui demanda de lui apporter, le lendemain, des noix de kola et de la farine de riz : « Lorsque tu arriveras sur ton lieu de travail, tu verras une grande roche et une marmite posée dans l'abri qu'elle offre : tu y déposeras les offrandes que je t'ai demandée ». Son songe se réalisa : arrivé sur le site indiqué, il vit la marmite et y déposa les noix de kola et la farine de riz, puis il rentra chez lui. Le vendredi suivant, la génie lui apparut une nouvelle fois en songe pour lui réclamer à nouveau noix de kola et farine de riz. Elle lui ordonna également de prendre la marmite pour la ramener chez lui : « Avec ce présent, tu pourras commencer à traiter les malades que tu rencontreras ». Amara Sagno fit ce que la génie lui ordonna. Depuis lors, il fait des rêves prémonitoires qui l'avertissent des accidents qui se produisent sur la montagne (à l'instar de celui dont furent victimes les ouvriers de Rio Tinto lorsqu'ils tentèrent de déplacer la pierre de Samakoukaba, et de celui qui s'est produit à Ouéléba - il tenta de prévenir les intéressés et leur prescrivit un sacrifice pour les éviter mais il ne fut pas pris au sérieux et les accidents eurent lieu). Cette rencontre lui a également permis de devenir guérisseur. Quand un malade vient le voir, son génie (qu'il considère aujourd'hui comme son épouse) lui apparaît en rêve pour lui indiquer les ingrédients du remède qu'il prépare dans la marmite qu'elle lui a transmis.

Des précisions sur sa rencontre avec Mawa, nom de la femme-génie nous ont été données en 2022. C'est ce que monsieur Sagno appelle sa rencontre avec le diable (autre nom donné aux génies). Mawa a le pouvoir de prendre la forme d'une vipère. En 2004, pendant son travail, Amara Sagno a commencé à nourrir une vipère. Il l'a nourrie pendant un an. C'est après, en 2006, qu'elle sortit sous la forme d'une femme blanche devant lui pour lui indiquer la présence d'une marmite dans le site de Pic de Fon et lui prescrire les éléments du sacrifice qu'il devait déposer dans cette marmite. Celui-ci consistait en l'immolation d'un gros bœuf blanc, et l'offrande de 6 noix de kola blanches et d'une mesure de pain blanc (appelé « Dèhgbè », ou sacrifice blanc).

Responsable(s) : Le responsable et officiant de ce site est Amara Sagno.

Pratique(s) rituelle(s) : L'accès de la montagne, contrôlé par Rio Tinto, rend difficile la réalisation des sacrifices adressés au génie de ce site. Les autorisations sont très compliquées à obtenir. Ils doivent théoriquement être faits une fois par an (en septembre) et comprennent 1 bœuf et des noix de kola. Le jour indiqué est le lundi (matin).

Interdit(s) : Pour toute activité il faut demander doléances au génie. Il est interdit d'y tuer des animaux et plus particulièrement les serpents. Les Diakas (caste de crieurs publics). Toute personne pratiquant l'adultère.

Rayonnement des pratiques : Les sacrifices adressés au génie de ce site profitent à de nombreuses personnes puisque l'officiant, avec l'aide du génie, est amené à soigner des patients venus de Moribadou, mais également des villages environnants.

Liens : Le génie de ce site est lié à celui du site de Dalaro (ID 5002), ils seraient de la même famille. Il est aussi en lien avec le génie de Djigbékoré (Daba Tindi) (ID 5004). Cela n'a cependant pas d'impact au niveau des pratiques rituelles et du traitement du site.

Déplaçabilité : Le génie de ce site est déplaçable.

Traitement et conditions :

- Le traitement du site devra être terminé avant le début des travaux dans la zone ;
- Le traitement du site (qui permettra le déménagement du génie) ne pourra pas avoir lieu avant que le génie ait donné son accord sur le lieu de sa « réinstallation ». C'est l'officiant qui sera chargé de repérer différents lieux « acceptables » pour les lui soumettre afin que le génie fasse son choix ;
- Le sacrifice de deux bœufs blancs sur le site en présence de participants choisis par le responsable et l'officiant. De la farine de riz et des noix de kola seront présentées au génie (offrandes) ;
- La réalisation d'un repas (cuisine de la viande sacrificielle) organisé au village de Moribadou et qui réunira tous les habitants. Il est demandé, pour sa préparation : 1 sac de riz et 600 000 FGN pour l'achat des condiments pour la sauce et d'un supplément de viande suffisant pour nourrir les invités ;

- Le même sacrifice ainsi que le repas qui l'accompagne devront être reconduits sur le site de réinstallation du génie ;
- Une rémunération (dont le montant devra être négocié lorsque débutera la mise en œuvre du traitement) pour le travail d'Amara Sagno chargé des consultations du génie, de son déplacement et de la recherche de son lieu de réinstallation ;
- Le jour indiqué pour le sacrifice de déplacement est le lundi.

Durée du traitement : Le temps global nécessaire à la réalisation du traitement (recherche des lieux de réinstallation, consultations et déplacement des génies) est estimé à **2 mois**.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

2.2.4. ID site – 5004 – Djigbè koro (Daba Tindi)

Signification : En langue konianké, « Sous l'eau blanche ». Vient de « Djigbè » : l'eau blanche, claire, propre ; et « koro » : en dessous. Nous ajoutons « Daba Tindi », « la montagne de Daba » au nom du site car c'est le nom de la zone où se trouve le site, et nos interlocuteurs peuvent désigner le site ainsi. La Daba est un outil agricole en fer, une bêche.

Localisation : Beyla / Nionsomridorou / Moribadou / Moribadou.

Type de site : Lieu de résidence de génie s/ ans pratiques sacrificielles.

Description : Ce site se trouve sur le versant Est du Pic de Fon, au sein d'une forêt dense prise dans le territoire nommé « Daba Tindi » (« La montagne de la Daba ») où se trouvait autrefois un lieu de forge d'outils agricoles et de l'ancienne monnaie traditionnelle de fer : le « Gbinzé » ou « Guinzé » (orthographe commune mais choquante pour les locuteurs koniankés). Cette monnaie se matérialise par de grande pièce de métal pouvant dépasser le mètre et pouvait servir par exemple à doter une jeune femme. Cette forêt dense enferme une chute d'eau qui s'écoule sur plusieurs niveaux.



Histoire : Il s'agirait d'un village de génies, le seul sur les montagnes du Pic de Fon et de Ouéléba. On raconte qu'il y a une douzaine d'années, un expatrié travaillant pour Rio Tinto aurait été victime d'un malaise avec perte de connaissance, non loin de cette forêt. Un blanc nommé Sam serait venu pour gérer l'urgence mais l'hélicoptère s'est bloqué. En 2022, Amara Sagno nous a donné le nom de ce génie, Facély, qui est « un diable cafre », c'est-à-dire un génie non-musulman, considéré comme des plus dangereux.

C'est après cet évènement que le génie personnel d'Amara Sagno, sa femme Mawa (ID 5003) qui réside sur le site du Pic de Fon, lui serait apparue à travers un songe pour lui apprendre l'existence du site de Djigbè koro. Elle lui révéla alors qu'il s'agissait d'un village où résideraient la plus grande partie des génies du territoire de la montagne, auxquels il arrive de se promener au sein du camp minier de Canga-Est. En 2022, M. Sagno nous explique qu'à cette occasion, Mawa, sa femme-génie, serait « sortie » (lui serait apparue), pour lui présenter sa famille.

Responsable(s) : Il n'y a ni responsable, ni officiant pour ce site mais seulement un référent : Amara Sagno.

Pratique(s) rituelle(s) : Il n'y a pas de pratiques rituelles ou sacrificielles sur ce site. C'est un « lieu hanté ».

Interdit(s) : Toutes activités sur le site nécessitent de demander doléances au génie. Tuer des animaux. Diakas (personnes castées) et personnes pratiquant l'adultère.

Rayonnement des pratiques : Les génies qu'abrite ce site seraient de la même famille que ceux qui résident dans les sites Pic de Fon (ID 5003) et Daloro (ID 5002) mais cela n'a aucun impact au niveau des pratiques rituelles qui s'y déroulent et du traitement du site.

Liens : Pas de lien avec d'autres villages.

Déplaçabilité : Les génies de ce site sont déplaçables. Amara Sagno dit pouvoir les déplacer et les réinstaller jusqu'au marigot appelé Loffa (ou Doffa), près de Moribadou (voir la fiche de « Doudjibo » ID 5055).

Traitement et conditions :

- Le traitement du site devra être terminé avant le début des travaux dans la zone ;
- Le traitement du site (qui permettra le déménagement de ce village de génies) ne pourra pas avoir lieu avant que les génies aient donné leur accord sur le lieu de leur « réinstallation ». C'est l'officiant qui sera chargé de repérer différents lieux « acceptables » pour les leur soumettre afin qu'ils fassent leur choix ;
- Sacrifice de deux béliers multicolores sur le site en présence des participants choisis par le responsable et l'officiant. De la farine de riz et des noix de kola seront offertes aux génies du lieu ;
- Réalisation d'un repas (cuisine de la viande sacrificielle) organisé au village de Moribadou et qui réunira tous les habitants. Il est demandé, pour sa préparation : 1 sac de riz et 600 000 FGN pour l'achat des condiments pour la sauce et un complément de viande pour nourrir l'ensemble des invités ;
- Les mêmes sacrifices et repas devront aussi être réalisés sur le site de réinstallation du génie.

Durée du traitement : Un mois.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

MAJ 2022 : Amara Sagno confirme être en mesure d'assurer le traitement du site et d'avoir le pouvoir de déplacer ces génies. Il est reconnu pour ça de manière unanime au sein du village de Moribadou.

2.2.5. ID site – 5005 – Doudjibo

Signification : En langue konianké : « La terre d'où jaillit l'eau ». Vient de « dou », la terre et « djibo », l'eau qui sort, qui jaillit.

Localisation : Beyla / Nionsomoridou / Moribadou / Moribadou

Type de site : Résidence de génie avec pratiques sacrificielles.

Description : Le site se trouve près du village de Moribadou, à mi-chemin entre le village et le camp de Canga-est, près d'un ruisseau qui rejoint un peu plus bas une rivière nommée « Doffa ». Il se trouve à proximité de la zone de culture des villageois de Moribadou. Il s'agit d'un puit naturel qui ne tarit jamais, naturellement creusé dans la roche. Ce puit alimente par la suite le ruisseau (marigot en français-guinéen) nommé Doffa.



Histoire : Là encore, nous avons deux versions de l'histoire, entre celle de Kéoulen Camara et celle d'Amara Sagno.

Version de Kéoulen Camara :

Selon Kéoulen Camara, descendant de l'ancien responsable du site et actuel Sotikèmo du village, Doudjibo fut découvert par un grand-père du lignage Camara, à l'époque de la fondation du village de Moribadou. C'est un Karamoko (marabout) de passage qui ayant rêvé du génie du lieu, expliqua à la population de Moribadou que ce génie acceptait la cohabitation sous une condition : « ne jamais souiller les lieux ». Le premier sacrifice donné par le marabout et prescrit à ce dernier par le génie consistait en un bélier blanc, un coq blanc et une offrande de dix noix de kola mélangées. Ce sacrifice est intimement lié à la fondation du village de Moribadou, et depuis la fondation, l'eau que consomment les gens de Moribadou vient de ce lieu, ou plutôt du ruisseau « Doffa », juste à la sortie du site. Après « l'époque des grands-pères », il n'y eut qu'un seul sacrifice de fait, celui d'un bélier blanc assorti d'une offrande de 10 noix de kola. C'était il y a 5 ans. Le sacrifice a eu lieu car des gens ont trouvé sur le site un serpent boa (nom donné aux pythons dans la région) très large, court et

blanc (les animaux albinos sont souvent interprétés comme des incarnations de génie). Ils ont donc fait un sacrifice par mesure de protection. Des villageois cultivent aux abords du site mais ils connaissent et respectent scrupuleusement les limites. Les Camaras et le Sotikémo du village sont les seuls habilités à donner les limites du site.

Version d'Amara Sagno :

Sidiki Sagno (ancêtre d'Amara Sagno, responsable des sites de « Pic de Fon », ID 5001 et « Djigbè », ID 5004), grand chasseur et féticheur, aurait découvert la présence d'un génie sur ce site, qui se serait manifesté à travers un songe. C'était à l'époque de la fondation de Moribadou. Un village devait être fondé à cet endroit mais Sidiki Sagno, qui y avait son hameau de culture (que l'on appelait Sidiko), a renoncé à son projet en raison du caractère difficile du génie.

Lors de la mise à jour 2022, Amara Sagno ne nous confirme pas cette histoire. Il nous affirme en revanche que les gens de Moribadou qui font de l'orpaillage traditionnel dans la région ne trouvent pas d'or à cause du génie, du diable de ce lieu. Il leur a conseillé de passer par lui pour faire un sacrifice sur le site. Le génie cafre en question serait logé dans un ravin sur le site.

Responsable(s) : Kanvaly Camara. Les membres du lignage Camara nous disent qu'il faut impliquer Amara Sagno car il est en lien avec les génies en général.

Amara Sagno est l'officiant du site et affirme être en communication avec le génie résident. Cependant, s'il va sacrifier, il est accompagné de Kéoulén Camara et Kanvaly Camara.

Pratique(s) rituelle(s) : Selon le lignage Camara responsable du site et descendant des fondateurs de Moribadou, seul deux sacrifices ont eu lieu sur le site. Cela ne diminue en rien son importance (en tant que source d'eau potable du village entre autres), ni sa dangerosité potentielle.

Selon Amara Sagno (en 2015), des offrandes (noix de kola et pain blanc) devraient être adressées au génie de ce site tous les 15 jours ; c'est le contrat qui avait été passé entre ce dernier et le grand-père de l'actuel officiant, Sidiki Sagno. Ces sacrifices visent le bonheur et la prospérité du lignage Camara de Moribadou mais également, l'intérêt personnel de l'officiant, Amara Sagno, qui y effectue des sacrifices de guérison lorsque le génie de ce site est à l'origine de maladies. Le jour indiqué pour les sacrifices est le jeudi.

En 2022, Amara Sagno nous parle d'une fréquence bien moindre, d'une fois par an. Le sacrifice prescrit consiste en un bélier blanc au cou « chokolat », une mesure de pain blanc, et 8 noix de kola. Les deux jours propices sont le lundi et le jeudi.

Interdit(s) : Les Finnas et Diakas (catégorie de personnes castées). Salir le site et souiller l'eau (machines et boue). Prélever de l'eau sur place (la population ne la prend qu'une fois dans le ruisseau Doffa). Personnes pratiquant l'adultère.

Amara Sagno nous explique que le site « se défend par lui-même », ce qui atteste de la dangerosité potentielle du génie résident.

Il ajoute que le génie résidant n'empêche pas les travaux agricoles proche du site, mais qu'il faudra organiser le déplacement du génie pour toute autre activité (sous-entendu : liée à Rio Tinto).

Rayonnement des pratiques : Il s'agit d'un site lignager (Camara fondateurs). Cependant, la relation au génie du lieu bénéficie également aux membres du lignage Sagno de Moribadou et aux patients qui viennent le consulter (y compris des étrangers ; cela peut par exemple arriver lorsque la maladie est liée à la transgression des interdits particuliers à ce site).

Liens : Pas de liens avec d'autres lieux, selon le lignage Camara.

Selon Amara Sagno, le génie de ce site serait lié au génie qui réside dans le site de Datouro (dont il serait le frère) qui se trouve entre les villages de Wataféredou 1 et 2 (non impacté). Cependant, cela n'a aucune implication sur les pratiques sacrificielles qui s'y déroulent ainsi que sur l'organisation du traitement du site.

Déplaçabilité : Inconnue. Sera fonction de la discussion entre partie prenantes communautaires.

Traitement et conditions : Sera fonction du consensus trouvé par les parties prenantes communautaires. Une concertation et un consensus entre parties prenantes communautaires est nécessaire pour statuer sur la déplaçabilité du site. 6 mois sont demandés pour cette mise en place car certains ressortissants importants vivent au loin (Libéria, Côte d'Ivoire, Conakry, etc...).

Durée du traitement : Sera fonction du consensus trouvé par les parties prenantes communautaires.

Prochaines étapes : Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci / Recueillir le résultat des discussions communautaires/ Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

2.2.6. ID site – 5006 – Mèmèwolomorikeita Gabourou

Signification : En langue koniaké : « La tombe du noble grand-père Mori Keita ». Vient de « mèmè » = grand-père ; « wolo » = noble (dans le sens sociétal) version koniaké du « horo » malinké ; « Gabourou » = la tombe ; Mori Keita est le diminutif de Mamadi Keita, nom de l'ancêtre d'origine Malinké qui est enterré sur le site.

Localisation : Beyla / Nionsomoridou / Moribadou / Moribadou

Type de site : Religieux et historique ; Ancienne tombe / Tombeau isolé / Avec prière individuelle, de type tombeau des saints.

Description : Cette tombe individuelle du lignage Keita de Moribadou se trouve sur le territoire de l'ancien hameau de culture que l'on nommait Méafanga située au nord-est de la zone d'étude, vers Wataférédou 2. On note la présence d'un manguier qui marque l'emplacement de la tombe, dont il n'y a plus aucune trace visible. Il a été planté il y a 8 ans par les Keita de Moribadou (propriétaires fonciers de la zone) au moment où les habitants du village de Wataférédou 2 tentèrent de défricher les alentours du site pour y ouvrir un champ de culture. Lors de l'enquête en 2022, les habitants nous ont précisé qu'ils avaient rendez-vous le lendemain pour fixer les limites à Wataférédou 2.



Histoire : L'histoire raconte que Mamady Keita, enterré sous cette tombe, se serait installé sur le territoire de Méafanga pour y fonder un hameau de culture. Les Keita affirment qu'à l'époque, juste avant l'arrestation de Samory Touré, Moribadou n'était pas encore fondé. Mamady Keita serait venu de Nionsomoridou où il aurait été vendu comme esclave par Samory Touré puis affranchi par les fondateurs de Nionsomoridou en raison de son patronyme. Keita est en effet le nom de l'illustre guerrier et chef mandingue Soundiata Keita, raison pour laquelle il est associé à la fonction de chef et les autorités de Nionsomoridou ont donc considéré qu'il ne pouvait être mis en esclavage. Mamady Keita aurait lui-même choisi cet endroit pour y habiter et y cultiver en raison de la proximité du cours d'eau appelé Méafaraka (devenu Méafanga par déformation). Il partit ensuite avec ses enfants à Moribadou (qui, à l'époque, s'appelait encore Palandou), après avoir été appelé par les habitants du lieu qui souhaitaient s'associer à d'autres hameaux pour renforcer la population de Palandou. C'était juste après l'arrestation de Samory Touré par les colonisateurs en 1898. Mamadi Keita décéda à Moribadou.

Après son décès, la notabilité de Nionsomoridou vint à Moribadou réclamer le corps afin qu'il soit enterré chez eux. Ils avaient comme argument le fait d'être les tuteurs de Mamadi Keita, et voulaient s'honorer de la présence de la tombe du saint homme sur leur territoire. Ceux de Moribadou faisaient la même demande arguant du fait qu'il était décédé au sein de leur communauté. Un compromis fut trouvé entre les deux villages, consistant à l'enterrer à équidistance (la mesure était prise en pas à l'époque) entre les deux villages. Ce fut pour les deux villages l'occasion de fixer la limite de leur territoires respectifs. Cette frontière est restée la même depuis.

Il y a une dizaine d'années, suite aux visites successives d'ingénieurs de Rio Tinto venus prendre le tracé topographique du futur corridor qui devrait passer tout près du site, le hameau de culture de Siafadou, à l'instar de ceux de Siatoulo et de Lancédou, non éloignés, aurait à son tour été abandonné par ses fondateurs qui auraient rejoint Moribadou.

Responsable(s) : Karifala Keita, aîné actuel du lignage Keita résidant à Moribadou, était le responsable de ce site. Il est actuellement décédé. C'est Mamady Keita qui a pris la suite de son frère aîné. La charge se transmet par droit d'ainesse au sein du lignage Keita.

Pratique(s) rituelle(s) : Cette tombe est un lieu important de prière individuelle ou collective, liée à l'aura de sainteté de la personne enterrée. L'importance de ce type de lieu vient de la vie exemplaire et de l'érudition, notamment coranique, de son occupant. Mamadi Keita était écouté et respecté pour sa sagesse et sa droiture de son vivant, c'est pourquoi sa tombe devint un « lieu sacré ». Les habitants des villages environnants venaient lui adresser des prières assorties de demandes individuelles de toutes sortes. Mais le lieu était surtout reconnu dans la région pour l'efficacité avec laquelle l'ancêtre était réputé répondre aux demandes de venue de la pluie lorsque des périodes de sécheresses anormales, ou de retard de l'arrivée de la saison des pluies. On raconte que la « pureté » de l'ancêtre enterré dans cette tombe, notamment liée à sa capacité à résister aux tentations de l'adultère, faisait de lui un intermédiaire particulièrement efficace entre les hommes et Dieu. Les habitants de Moribadou, Nionsomoridou, Wataférédou 1 et 2 peuvent tous se rendre potentiellement sur cette tombe afin d'y prier. Il n'y a pas de jour indiqué pour se rendre sur ce site qui est régulièrement entretenu par ses responsables.

Interdit(s) : Salir l'emplacement de la tombe, y faire ses besoins, profaner la tombe.

Rayonnement des pratiques : Ce site revêt une forte importance religieuse et à moindre mesure historique pour l'ensemble des villages environnants, notamment pour Moribadou et Wataférédou (1 et 2), ainsi que Nionsomoridou.

Liens : Il n'y a pas de lien entre ce site et d'autres sites. Néanmoins un site de résidence de génie lié au lignage Keita, avec pratique rituelle officiée par le lignage des oncles utérins des Keita (officiant : Sékou Sagno), se trouve à proximité. Il se nomme Bankofarako. Il est hors de la zone d'étude et d'impact.

Déplaçabilité : **Non déplaçable.** La tombe ne pourra être déplacée car « les lois de l'islam interdisent d'excaver un corps. »

Traitement et conditions : Les Keita de Moribadou, seuls décisionnaires du traitement, demandent :

- Que le traitement du site soit terminé avant le début des travaux dans la zone.
- Qu'une clôture en grillage soit érigée autour de la tombe avec 5 mètres de rayon. Elle englobera le manguier qui marque l'emplacement de la tombe.
- Qu'une porte d'entrée soit prévue afin que l'on puisse entretenir le lieu de la sépulture.
- Que soit prévu un chemin d'accès au site.
- Que soit facilité l'accès au site, notamment par rapport aux autorisations nécessaires et procédures de Rio Tinto.

Durée du traitement : Le temps global nécessaire au traitement du site, en amont de la date prévue du début des travaux, est estimé à **2 semaines**.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

2.2.7. ID site – 5007 – Gbagbadjiba (siatoulo)



Signification : En langue konianké et en Toma : « La chute d'eau de Gbagba ». « Gbagba », est un nom de lignage Toma. Et « Djiba » peut se traduire par « grande eaux ». En langue konianké. On pourrait interpréter le nom du site comme un rappel de la présence des Toma qui habitait sur le lieu. C'est aussi le nom du cours d'eau actuellement.



Ce site est également appelé Siatoulo - du même nom que le territoire où il se trouve. C'est le diminutif de « Siada fétou » qui signifie « près (« fétou ») du chemin (« siada ») », en référence au chemin, tracé par deux frères (Foribory Soumaoro et Vofing Soumaoro), menant de Moribadou au campement qu'avait fondé leur frère Abou (d'abord pour la chasse, puis pour l'agriculture), sur ce territoire autrefois dénommé Foriborydou, « La terre (dou) de Foribory » (2015).

Localisation : Beyla / Nionsomoridou / Moribadou / Moribadou

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles ; Lieu de fétiche / agriculture/chasse/pêche.

Description : Ce site se trouve dans la forêt classée de Siatoulo, qui se trouve dans la plaine environnante de la montagne du Simandou. Elle est traversée par le cours d'eau qui a donné son nom au site (Gbagbadjiba). Il s'agit de chutes d'eau qui coulent le long d'une petite falaise recouverte de végétation.

Histoire : Ce site se trouve sur le territoire de Siatoulo où résidaient, à l'époque de la fondation de Moribadou, les membres du lignage Soumaoro aujourd'hui installés à Moribadou. Leur ancêtre, Ansoumane Soumaoro, est venu de Doubadou, dans Diaragèrèra (sous-préfecture de Beyla) avec un génie qu'il aurait amené avec lui depuis Sandou (sous-Préfecture de Nionsomoridou). Sandou était une zone aurifère derrière Moribadou. Les guerres Samoryennes auraient poussé le lignage de Sandou à Doubadou. Là, les membres du lignage Soumaoro se dispersèrent. Un des membres du lignage, Abou Soumaoro arriva à Moribadou. Plus tard, en cette période troublée de guerres Samoryennes, ses frères cherchèrent à le rejoindre. Ils arrivèrent à Moribadou avec leurs troupeaux de bœufs. De là, ils cherchèrent un endroit propice pour s'installer et y élever leur troupeau. Ils identifièrent Siatoulo comme réunissant de bonnes conditions de vie pour l'élevage, l'agriculture et la chasse. Ils s'installèrent et se marièrent à Siatoulo.

Quant au génie venu avec le grand-père Ansoumane depuis Sandou, seul un de fils de chaque génération entra en relation avec lui. Parmi les 3 fils d'Ansoumane, ce fut Vofing qui entra en contact. Puis Vofing eut deux fils et c'est avec Ansoumane, qui nous fit ce récit, qu'il choisit d'entrer en relation. Ce génie « veille sur la famille et protège le lignage » et a aussi un rôle de conseiller.

Responsable(s) : C'est Ansoumane Soumaoro, vice-président de l'association des chasseurs (« donzos ») de Moribadou, qui officie sur le site dont il est responsable. La relation à ce génie est héritée de père en fils ; le génie opère son choix en fonction de son goût personnel (affinité liée à une forme de sagesse qui concerne notamment le renoncement aux relations sexuelles hors mariage).

Pratique(s) rituelle(s) : Ce génie personnel est intimement lié à l'acquisition du pouvoir, tant personnel que coutumier ou administratif. Il confère à son « propriétaire » pouvoir et réussite mais également des dons de guérison. Il assure d'autre part la protection du lignage Soumaoro de Moribadou. Le contenu des sacrifices généralement adressés à ce génie est : un mouton blanc ou un coq blanc, du pain blanc et 1 noix de kola blanche. Cependant, lorsque les ancêtres d'Ansoumane Soumaoro résidaient encore à Sandou, on lui réservait généralement un taureau.

Interdit(s) : Accès de personnes ayant commis l'adultère, des personnes castées (Djéli, Finnas et Diakas) et de leurs époux/épouses car le jour de l'offrande, « ils pourraient mourir en participant » ; salir ; faire ses besoins ; défricher et couper du bois.

Rayonnement des pratiques : Ce site concerne uniquement le lignage Soumaoro de Moribadou.



Liens : Il n'y a pas de lien entre ce site et d'autres sites.

Déplaçabilité : Le génie de ce site est **déplaçable**.

Traitement et conditions :

Le propriétaire, Ansoumane Soumaoro, qui a encore sa case de culture près du site, dit vouloir conserver la relation qui le lie à ce génie, raison pour laquelle **il le déplacera lorsqu'il quittera la zone**.

Les conditions du déplacement de son génie sont :

- Le traitement du site devra être terminé avant le début des travaux dans la zone ;
- Le sacrifice de déplacement du génie ne pourra pas avoir lieu avant qu'il ait donné son accord sur le lieu de sa réinstallation. C'est l'officiant qui sera chargé de repérer différents lieux de vie « acceptables » pour les lui soumettre afin qu'il fasse son choix ;
- Le sacrifice d'un taureau rouge, de 2 à 3 ans, en présence des participants choisis par Ansoumane Soumaoro ;
- La réalisation d'un repas (cuisine de la viande sacrificielle) organisé à Siatoulo et qui réunira tous les invités de M. Soumaoro. Il est demandé, pour sa préparation : 1 sac de riz et 500 000 FGN pour l'achat des condiments pour la sauce ;
- Il n'a pas été stipulé par le propriétaire du site qu'un second sacrifice devrait avoir lieu sur le site de réinstallation du génie, qui devra rester secret. Il faudra cependant s'en assurer au moment de la mise en œuvre du traitement.
- **Nous précisons que, suite à l'enquête hydro, nous avons appris que Mr Soumaoro devra très probablement déterrer un objet fétiche afin de pouvoir déplacer et relocaliser le génie résidant. Il avait peut-être souhaité garder cette information confidentielle lors de nos enquêtes. Nous encourageons Rio Tinto à apporter son soutien à cette démarche, tout en la gardant secrète, et de laisser la gestion de cette étape au responsable du site. Il est important de s'assurer qu'il pourra avoir accès au site sans problème par rapport aux procédures de sécurité de Rio Tinto, dans cette zone à l'accès très réglementé.**

Durée du traitement :

Le temps global nécessaire au traitement du site, en amont de la date prévue du début des travaux, est estimé à **2 semaines**.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

Impacts Hydro : NON. La rivière porte le nom même du site, qui est une chute d'eau : Gbagbadjigba. Le « dji » de « djigba » veut dire « eau » en malinké. Le site est dans l'eau même. Le génie de ce site vient d'une autre rivière appelé « touèn », à Sandou (dans la sous-préfecture de Damaro), où vivait le grand-père du responsable. En partant de Sandou, il a déterré l'objet fétiche qui le liait au génie. Le génie vint le voir en rêve et ils s'entendirent pour installer le génie dans l'eau de la rivière Gbagbadjigba.

L'eau de la rivière est bue et utilisée lors des rituels pour la préparation des aliments du rituel. Cependant les modifications dans le régime hydraulique (baisse de niveau, turpitude, pollution éventuelle) de la rivière n'impacteront pas les pratiques du site. Ils s'adapteront et ramèneront de l'eau potable provenant d'ailleurs. Pour rappel, ces zones sont déjà interdites d'accès aux responsables des sites sans autorisation.

2.2.8. ID site – 5008 – Mandé Mori



Signification : En langue konianké : « le marabout (mori) du Mandé ». Le « Mandé » est le pays mythique d'origine des Malinkés (ou « Mandingues »), ainsi que l'origine de la fondation des confréries de chasseur Malinkés : les Donzos. Le « Mandé » fait référence à un des premiers états d'Afrique de l'ouest, d'où partit plus tard Soundiata Keita pour fonder l'empire Mandingue, ou l'empire du Mali, qui domina cette région pendant des siècles, englobant une large part du Mali, de la Guinée, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et allant dans ses confins jusqu'au Niger, dans le sud algérien et en Mauritanie.

Localisation : Beyla / Nionsomoridou / Moribadou / Moribadou.

Type de site : Résidence de génie / Avec pratiques sacrificielles/rituelles.

Description : Ce site se trouve dans la forêt classée (plaine environnante de la montagne du Simandou), au pied d'une falaise rocheuse surplombant un fossé. Il se trouve à environ 5 minutes de marche à l'est de l'ancien hameau de Siatoulo. Une petite rivière coule en contre-bas du site. On note la présence de grands arbres à lianes.



Histoire : Il s'agit d'un site lié à la pratique de la chasse, un site de Donzo. Dans la mythologie mandingue, Mandé Mori était un illustre chasseur qui fut à l'origine de la naissance de la confrérie des chasseurs appelés « Donzo ». Il existe en Guinée, dans la zone mandingue, de nombreux sites de résidence de génies liés aux chasseurs qui portent ce nom. Mais c'est surtout dans le Wassoulou que l'on trouve une organisation bien structurée de cette confrérie. Ce genre d'organisation n'est pas une tradition forte dans la zone forestière mais plutôt issue d'une influence mandingue, c'est-à-dire Malinké et Konianké pour notre zone d'étude. Le site a été identifié comme résidence de génie au moment de la création de l'ancien hameau, Siatoulo, abandonné il y a environ 18 ans, et fondé par Vofing Soumaoro qui y pratiquait l'élevage. Le génie lui apparut en rêve et lui indiqua cette falaise comme lieu de sacrifice réservé aux chasseurs de Moribadou.

Nous avons recueilli des précisions sur cette rencontre en 2022. Ansoumane Soumaoro, notre interlocuteur est né là-bas. Son père Vofing, chasseur, tira un animal en allant au champ un matin. L'animal était rentré dans la brousse et avait disparu. Vofing s'était couché pour la nuit quand le génie vint en rêve et lui dit que dans cette partie de la forêt et autour il était interdit de tuer. C'était lui l'animal qui avait disparu après avoir subi le tir de Vofing. La saison sèche arriva et le génie réapparut en rêve pour donner à Vofing le contenu des offrandes appropriées : il expliqua qu'il fallait sacrifier un coq rouge et offrir de la kola rouge. Depuis, ce sacrifice se fait une fois par an, au début de la saison sèche, et ouvre la saison de chasse. Mais l'interdiction de tuer est stricte dans cette partie de la forêt.

Responsable(s) : Ansoumane Soumaoro est le responsable du site et l'officiant des sacrifices adressés au génie du lieu. La transmission de ces charges se fait de père en fils. Parmi les enfants, on choisit celui qui s'intéresse le plus à l'histoire et à la gestion du site. Ansoumane Soumaoro nous a confié qu'il pourrait faire son choix entre deux de ses fils : Vofing Soumaoro ou Mamady Soumaoro.

Pratique(s) rituelle(s) : Jusqu'à ce que cette zone de forêt soit classée et la chasse interdite, les chasseurs de Moribadou se retrouvaient sur ce site, au début de la saison sèche, sous le grand arbre qui se dresse au pied de la falaise. Ils offraient alors un sacrifice, un coq rouge et 1 noix de kola rouge, au génie du lieu afin qu'il les protège au cours des chasses. C'était également l'occasion, pour les chasseurs, de se partager leurs « secrets » (protection contre les balles, informations sur le territoire, stratégies guerrières, etc.). Actuellement, seul le responsable du site réalise ce sacrifice. Il nous précise qu'actuellement la forêt s'étend de nouveau sur le site de l'ancien village de Siatoulo, depuis la disparition de ses habitants, alors qu'à l'époque elle était plus circonscrite au territoire du génie. Le lundi est le jour indiqué pour la réalisation des sacrifices.

Interdit(s) : Aux femmes. Tuer des animaux, chasser et cultiver dans le site. Son accès est réservé aux hommes, notamment au moment des sacrifices.

Rayonnement des pratiques : Ce site est uniquement lié au village de Moribadou.

Liens : Pas de lien avec d'autres sites.



Déplaçabilité : Le génie de ce site est **déplaçable**.

Traitement et conditions :

- Le traitement du site devra être terminé avant le début des travaux dans la zone ;
- Le sacrifice de déplacement du génie ne pourra avoir lieu sans que son « propriétaire » ait préalablement trouvé un lieu de réinstallation. Son choix devra être validé par le génie ;
- Le sacrifice d'un bœuf sur le site en présence des membres responsables du lignage Soumaoro et Camara, fondateurs de Moribadou. Seuls les hommes pourront participer ;
- La réalisation d'un repas sur le site préparé avec la viande sacrificielle. Il est demandé, pour ce faire, un budget total de 200 000 FGN ;
- La réalisation du même sacrifice, accompagné du même repas, sur le lieu de réinstallation du génie et le nécessaire pour la cuisine qui accompagnera la viande sacrificielle ;
- Le traitement devra se faire un lundi ou un vendredi.

Durée du traitement : Le temps global nécessaire au traitement du site est estimé à **2 semaines**.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

Impacts Hydro : NON. Sur ce site de Donzo, l'eau des deux rivières, Gbagbadjiba et Méa, était utilisée lors des rituels faisaient chaque année en début de saison sèche., pour la préparation des éléments du rituel. Ce n'est cependant pas une obligation. Ils peuvent se servir d'eau d'une autre provenance pour leur rituel. Les responsables précisent juste que si les deux rivières étaient asséchées, il leur serait compliqué de trouver de l'eau pour les rituels (compliqué de la ramener du village), sans toutefois que cela impacte leur relation a ce site et à ses pratiques.

3. Village de Foma - Id 021

1.2. Monographie du village de Foma

3.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

Signification : Foma vient de l'expression (en langue toma) « Le village (man) sur la montagne de Fon ».

■ Période ou date de fondation

Ce village a été fondé il y a environ 200 ans, avant l'arrestation de Samory Touré (1898). A l'époque, les guerres faisaient rage dans la région ; les guerriers envoyés par Samory Touré et Zégbéla Togba attaquaient les villages Toma de la zone pour mettre leur population en esclavage.

■ Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Le village de Foma, fondé par un certain Toporo Kouï Bilivogui (Toma originaire de Koro, République du Mali) qui fuyait les guerres Samoryennes et la menace de l'esclavagisme, était d'abord situé en haut de la montagne (côté Pic de Fon – nous le nommons Foma 1), ce qui explique le nom donné à ce village. Le fondateur avait choisi ce lieu pour des raisons stratégiques : depuis les hauteurs de la montagne, les hommes pouvaient aisément voir arriver leurs ennemis. On raconte que lorsqu'ils se présentaient en bas de la montagne, on faisait rouler de grosses pierres pour les empêcher de la gravir. Plus tard, lorsque les attaques furent moins fréquentes, le fondateur et ses enfants décidèrent de quitter ce lieu pour l'actuel territoire de Kotila où ils installèrent leur village qui garda le nom de Foma. Mais la guerre reprit ; ils furent attaqués à nouveau et les guerriers de Zégbéla Togba brûlèrent le second site du village de Foma. C'est ainsi que le fils de Toporo Kouï, nommé Kaba Bilivogui, déplaça à nouveau la population de Foma pour l'installer sur le site actuel du village qui leur offrait une meilleure visibilité sur le territoire environnant et sur l'arrivée éventuelle d'attaques ennemies.

A l'époque, ces 3 sites où les fondateurs installèrent successivement leur village étaient inoccupés et ils n'eurent besoin de l'autorisation de personne pour s'installer sur ce territoire. Ils n'ont donc pas de tuteurs : les terres leur appartiennent.

Toporo Kouï Bilivogui et son fils, Kaba Bilivogui, auraient installé les fondateurs des villages de Moribadou et de Kankoro.

■ Histoire des lignages installés successivement

Lignage 1 : BILIVOGUI : Kaba BILIVOGUI (fondateur) ; Aîné actuel : Labillé BILIVOGUI.

Lignage 2 : KOIVOGUI, venu avec les fondateurs ; Aîné actuel : Mamady KOIVOGUI.

Lignage 3 : KALIVOGUI, venu avec les fondateurs ; Aîné actuel : Fama Sagno (patronymes correspondants Toma/Konianké).

Lignage 4 : KPAKPAVOGUI (patronyme correspondant : Kourouma), venu avec les fondateurs. Il n'y a plus de représentants de ce lignage à Foma car tous ont quitté le village depuis plus d'une dizaine d'années.

Les lignages 5, 6 et 7 (ci-dessous) sont arrivés ensemble après l'abolition de l'esclavage. Ils sont Koniankés. Au départ, la population villageoise était réticente à les accueillir mais le fondateur a insisté et ils ont finalement été installés (il fallait que Foma gagne en démographie pour que le village prospère).

Lignage 5 : CONDE (originaire du Mali). Aîné actuel : Siaka CONDE.

Lignage 6 : SIDIBE (originaire de Fworo) ; Aîné actuel : Solo SIDIBE.

Lignage 7 : CAMARA (originaire du Mali) ; Aîné actuel : Moussa Bayo CAMARA.

Le Sotikèmo (chefferie traditionnelle) est Labillé BILIVOGUI(L1) et le Duti (chefferie administrative) Lanciné CONDE (L4).

3.1.2. Synthèse et type de village

■ Rituel de fondation

Donnée non disponible.

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

Donnée non disponible.

3.1.3. Gouvernance et politique

■ Informations pouvoirs

(Pouvoir) Le pouvoir administratif se transmet par alternance entre les Toma (fondateurs) et les Konian (étrangers des fondateurs).

(Foncier) Les terres sont données aux étrangers qui choisissent l'endroit qu'ils souhaitent défricher et/ou planter. Ils peuvent ensuite à leur tour accueillir des étrangers et leur céder une partie de leur domaine et ce, sans passer par les fondateurs. Ils observent simplement un devoir d'information vis-à-vis de ces derniers.

(Liens inter-villageois) Les fondateurs de Foma disent avoir installé les fondateurs de Moribadou (qui ne reconnaissent pas cette version, voir fiche-village correspondante) et de Kankoro. Ces derniers le reconnaissent et n'ont pas de territoire à eux (ils n'ont jamais reçu de leurs tuteurs l'autorisation de planter) ce qui signifie que l'ensemble des sites patrimoniaux qui se trouvent aux alentours de ce village sont placés sous la juridiction de Foma.

(Responsabilités rituelles) Les fondateurs (souvent aidés de leurs « neveux » - descendants des filles et sœurs du lignage) dont une partie réside à Balladou et l'autre à Foma sont les premiers responsables de la médiation avec les génies du territoire rencontrés au cours de la création du village.

■ Femmes et jeunes

Donnée non disponible.

■ Imams et Conseil de mosquée

Donnée non disponible.

■ Représentation du village au sein des institutions administratives

Donnée non disponible.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Donnée non disponible.

■ Tension sociale / conflit / désaccord

Donnée non disponible.

3.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Donnée non disponible.

3.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

■ Introduction à la mise à jour 2022

Pas de situation complexe comme pour certains sites de Moribadou dans le village de Foma. Cependant, au cours de nos interactions avec la communauté, et notamment au vu de la « difficulté » de la simple mise en place de la prise d'un point GPS, nous avons pu ressentir une certaine tension, de la frustration dans les rapports entre les responsables du village et Rio Tinto.

Se considérant comme « tuteurs » de Rio Tinto, car ils avaient accueilli les toutes premières équipes venues faire de la prospection sur leur territoire, la communauté a un sentiment d'abandon de la part de Rio Tinto. Ils regrettent que la route n'ait pas été construite près de leur village, et sont désabusés face à d'éventuel retombée en termes d'emploi notamment. (cf fiche Kobèboro). Les deux sites impactés du village sont cependant déplaçables.

3.2.1. ID site – 5015 – Kobèboro

Signification : En langue Toma. Vient du nom de la plante « Kobè », dont on utilise les feuilles de manière alimentaire et médicinale. Amère, elle est utilisée notamment pour les problèmes de tension. Cette préparation se fait sans sel, qui nuirait à l'efficacité du traitement. « Boro » signifie en quantité. « Kobèboro » signifie donc le lieu où l'on rencontre la plante « Kobè » en nombre.

Localisation : Beyla / Beyla-Centre/ Banankoro / Foma.

Type de site : Résidence de génie/ Avec pratiques sacrificielles/ rituelles



Description : Situé sur la crête du mont Simandou. Au cœur du site se trouve un grand fromager sous lequel se faisait le rituel. On trouve autour de cet arbre, formant un bosquet, les arbres « Kobi », « Djala », et « Mélina ».

Histoire : Lorsque le fondateur de Foma, nommé Toporo Kouï, s'est installé sur la montagne pour y créer le premier village de Foma (que nous avons nommé Foma 1), le génie résidant à Kobèboro est venu à sa rencontre pour le mettre en garde : « Si tu ne fais pas de sacrifice pour moi, ton village ne sera pas 'garanti' », lui aurait-il dit. C'est ainsi que l'ancêtre commença à lui adresser des sacrifices. Depuis, il veille sur le village ; il joue un rôle d'alerte en informant les villageois lorsqu'un malheur les menace. L'histoire du village raconte que Foma 1 fût fondé en haut de la montagne à des fins stratégiques face aux conflits qui sévissaient à l'époque et que ces malheurs, en conséquence, consistaient en des attaques ennemies. Les alertes se manifestaient en rêve à des membres des deux familles associées à ce site étroitement lié à ces contextes de guerre anciens. Lorsque les habitants, et particulièrement les jeunes, partaient en guerre afin de défendre leur village, ils s'enduisaient de « djobho ». Le « djobho » en langue Toma est un composé créé d'argile blanche que l'on trouve près du site et de certaines feuilles particulières. Cette technique était divinatoire : si le djobho, une fois étalé sur le corps, restait intact, cela signifiait que le guerrier pouvait partir en guerre, s'il devenait rouge, il risquait de mourir et ne partait donc pas. Le Sotikémo a laissé entendre que des objets rituels seraient cachés en ce site mais il ne s'est pas davantage prononcé à ce propos. Nous estimons que le secret et la confidentialité sont requis à ce sujet.

L'interdiction d'accès au site a eu, avec le recul des années, des effets négatifs sur le village. Ainsi la communauté se sent lésée, notamment par rapport au village de Moribadou, où a eu lieu le sacrifice de 11 bœufs, auquel ils ont refusé de participer. Ils étaient les tuteurs de Rio Tinto lors de son arrivée dans la région (ils se rappellent que le sable des toutes premières constructions de Rio Tinto venait de leur territoire), et se sont sentis abandonnés lorsque le site de Canga s'est construit vers Moribadou. Ainsi, ils attendent depuis l'arrêt des opérations en 2015 des retombées en termes d'infrastructures et d'emploi qui ne viennent pas.

Responsable(s) : Labillé Bilivogui (Sotikémo) est le responsable de ce site et Boumou Traoré en est l'officiant. C'est le neveu utérin le plus proche des Bilivogui, membre du même Bérina (section maternelle d'un clan regroupant plusieurs lignages).

Pratique(s) rituelle(s) : Auparavant, on réalisait des sacrifices sur ce site consistant en l'immolation de taureaux, moutons et coqs. Tout le village s'y réunissait. Les sacrifices ont cessé depuis une quinzaine d'années : des agents de Rio Tinto seraient venus dire à la communauté de ne plus se rendre sur le site. Notons que les premières années d'interdiction, la communauté a continué à réaliser des sacrifices pour ce génie, mais depuis le centre du village de Foma. Ils ont finalement cessé, mais du fait de leur souhait de poursuivre les sacrifices, nous considérons que ce site fait toujours l'objet de pratiques rituelles.

Interdit(s) : Interdit aux personnes castées (Finnas, forgerons, cordonniers et griots, Diakas). Les personnes ne possédant pas les scarifications traditionnelles initiatiques ne peuvent pas se rendre sur le site pendant le rituel.

Rayonnement des pratiques : Ce site concerne uniquement le village de Foma.

Liens : Le génie de ce site est l'ainé du génie du site de Boroborobou.

Déplaçabilité : Le génie de ce site est **déplaçable**.

Traitement et conditions :

- Le traitement du site devra être terminé avant le début des travaux dans la zone ;
- Le sacrifice d'un coq blanc sera effectué au village la veille de la cérémonie afin de demander « la porte », c'est-à-dire de s'excuser auprès du génie de l'absence de liens et de sacrifice depuis tout ce temps ;
- Un bœuf blanc et un coq blanc seront immolés sur le site le jour du traitement. Une partie du lignage du Sotikémo ainsi que l'officiant et des membres d'une famille du Bérina seront présent pour cette offrande sur site ;
- Un taureau rouge de 3 à 5 ans sera immolé au village en présence des membres de la famille du Sotikémo ainsi que du Bérina le jour du traitement ;
- Les notabilités des villages de Balladou, Soyaro, Gbabédou, Djibadou, Siaféla, Koïdou, Kankoro, Beyla, Koïmadou et Damandou seront invitées à participer aux cérémonies.
- La présence d'un membre important de Rio Tinto est requise ;
- Les agents de Rio Tinto pourront participer à la cérémonie avec la communauté. La préparation se fera au village de Foma ;
- 9 bœufs et 3 millions de GNF serviront à la sauce du repas des invités. 15 sacs de 50kg de riz accompagneront ce repas ;
- Aucune indication n'a été donnée en ce qui concerne le site où sera relogé le génie et sur la réalisation d'un éventuel sacrifice permettant cette « relocalisation ». Il se peut cependant que cela soit exigé par la population au moment de ce travail de déplacement ;
- Le traitement du site devra avoir lieu un lundi ou un jeudi.
- Dans le cas où des objets rituels ou des artefacts devraient être déménagés du site, nous rappelons à Rio Tinto que tout doit être fait pour appuyer ce type de démarche des responsables du site, dans le plus grand secret. Il faut s'assurer que les personnes habilitées rituellement à pouvoir déplacer ces objets soit libre d'accéder au site en toute discrétion, et de pouvoir déplacer ces objets avant tout travaux sur le site.

Durée du traitement : Les responsables de ce site estiment que l'organisation du traitement demandera deux mois. Un temps d'attente d'un mois est en effet exigé suite à la réalisation du sacrifice de traitement, avant que ne commencent les travaux autour du site. Les responsables semblent vouloir assurer ainsi le « déménagement » complet du génie et du site qui pourrait contenir des objets rituels.

Prochaines étapes : Vérifier auprès du responsable du site la présence d'éventuels objets/artefact devant être déplacés. / Appuyer les responsables dans cette démarche. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

3.2.2. ID site – 5011 – Boroborobou

Signification : En langue Toma, c'est le nom de l'objet fétiche apparaissant sur le site pour les personnes initiés après les rituels appropriés. La première information qui nous est donnée comme traduction est : « le grenier », « la cache » ou le « faux -plafond » (c'est une petite forêt galerie qui peut donner cette impression).

Nous pouvons ajouter que quiconque se trouvant sous la frondaison de la forêt-galerie nommée « Boroborobou » se trouve dans un lieu de « bénédiction », qui peut exaucer ses souhaits.

Localisation : Beyla / Beyla-Centre/ Banankoro / Foma.

Type de site : Lieu de résidence de génie / Avec pratiques sacrificielles/rituelles ; Lieu de fétiche/ protection/guérison/avec pratiques sacrificielles.

Description : Il s'agit de deux fromagers situés de part et d'autre d'un petit ravin. Ils sont entourés d'autres fromagers et grands arbres formant une petite forêt-galerie appelée Boroborobou qui lui a donné son nom. Au milieu de ce ravin coule un petit ruisseau (marigot en franco-guinéen) qui ne coule pas en saison sèche. L'un des fromagers a des marques de feu sur la base du tronc. Une termitière se trouve à l'entrée du site, avant le premier fromager.

Histoire : Boroborobou a été identifié comme une résidence de génie par Wiwo Horomou (patronyme correspondant à Traoré En langue koniaké) à l'époque de la fondation de Foma 2. Ce dernier, qui vivait plus haut dans la montagne, était descendu de la montagne pour se rapprocher de son ennemi, et c'est à ce moment que fut fondé Foma 2 (cf. historique de Foma, ancien village de Foma), non loin du site de Boroborobou. Le génie lui apparut alors trois fois en rêve ; lors du dernier songe, il prit l'apparence d'un homme qui lui ordonna de venir lui rendre visite dans son lieu d'habitation, qu'il lui indiqua. Il lui signala de venir avec du pain blanc et un coq. L'histoire raconte que Wiwo Horomou passa une semaine avec le génie et qu'à son retour au village, il informa sa famille qu'il avait signé un contrat avec lui et que pour le respecter, il lui fallait immoler un bœuf sur le site, en échange de quoi, le génie répondrait à toutes ses demandes.

Le nom du site, qui signifie, entre autres, «la cache » ou le « grenier » (endroit où l'on peut cacher les biens de valeur) fait référence au fait qu'autrefois, au temps où des guerres sévissaient dans la zone, les habitants de Foma se cachaient dans cette forêt. Le nom du site fait aussi référence à un objet de fétiche se trouvant sur le site.

Responsable(s) : Le responsable du site est Boumou Traoré mais la charge d'officiant est assurée par son neveu utérin (l'enfant de sa sœur), Kaba Kalivogui, qui appartient au lignage Kalivogui dont l'ancêtre est venu avec le fondateur du village.

Pratique(s) rituelle(s) : Depuis le premier sacrifice adressé au génie de ce site par Wiwo Horomou, le contenu des offrandes n'a pas changé : il s'agit d'un bœuf blanc. L'aide du génie peut être sollicitée pour toutes sortes de demandes : réussite personnelle, emploi, bonheur, santé, etc. Ces requêtes sont souvent individuelles mais elles peuvent également concerner la protection de l'ensemble du village. Par exemple, en 2014, la communauté de Foma, en conflit avec des éleveurs qui venaient faire pâturer leurs bœufs sur ses terres, s'attaqua à leur bétail mais ne connut pas de représailles en raison d'un sacrifice adressé au génie de ce site. Les sacrifices se font le lundi uniquement et leur contenu n'est pas fixe (selon les moyens de celui qui sollicite l'aide du génie). Cependant, pour tout problème grave, la demande est accompagnée du sacrifice d'un bœuf blanc. D'autre part, si le génie a répondu efficacement à la demande qui lui a été formulé, on doit offrir un bœuf en signe de remerciement. L'année précédant notre visite (en 2021), un ressortissant de Foma vint y immoler deux bœufs blancs suite à une promesse faite sur le site. Ayant obtenu un emploi suite à sa demande auprès du génie, il revint pour tenir sa promesse.

Interdit(s) : Accès à toutes personnes castées (Djéli, Finnas, Diaka, etc). Les chèvres.



La consommation du repas sacrificiel est interdite à toutes femmes non-ménopausées.

Rayonnement des pratiques : Aucun autre village n'entretient de relation avec le génie de ce site lignager, cependant, l'aide du génie peut être sollicitée par n'importe qui ; la seule condition étant de passer par le responsable du site afin qu'il soumette la demande au génie et qu'il lui adresse les sacrifices qui l'accompagnent.

Liens : Le génie de ce site est lié au site de Damano (hors zone mine) par des liens familiaux.

Déplaçabilité : Le génie de ce site est **déplaçable**.

Traitement et conditions :

- Le traitement du site devra être terminé avant le début des travaux dans la zone ;
- Le sacrifice de déplacement du génie ne pourra avoir lieu sans que l'officiant du site lui ait préalablement trouvé un lieu de réinstallation. Son choix devra être validé par le génie ;
- Le sacrifice d'un taureau, d'un coq rouge et de deux coqs blancs, immolés la veille du sacrifice, au village, pour que le génie accepte de quitter le lieu ;
- La réalisation d'un repas organisé sur le site avec la viande sacrificielle. Il est demandé pour cela : 60 mesures de riz et 1 million de GNF pour la sauce et les habits du l'officiant qui doivent être neufs ;
- Des offrandes (10 mesures de farine de riz, 100 noix de kola (dont 50 rouges et 50 blanches) adressées au génie sur le site de remplacement pour l'y installer ;
- La rémunération de l'officiant à hauteur de 600 000 francs GNF pour l'ensemble des démarches effectuées.
- Le traitement devra être réalisé un lundi.

Durée du traitement : L'ensemble de ces démarches devraient prendre environ **2 semaines**.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

4. Village de Wataférédou 2 - Id 084

1.3. Monographie du village de Wataférédou 2

4.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

Wataférédou signifie « la terre (dou) de Wata Féré ». L'origine de ce nom est à rechercher dans le nom du fondateur qui s'appelait Bangaly (on l'appelait communément « Wata Féré »). A l'époque, tous les gens s'appelant Bangaly étaient appelés « Féré ». Sa mère s'appelait Ma Wata. Par affection pour cette dernière, il nomma son village « la terre (Dou) du fils de Ma Wata », ce qui donna, par contraction, Wataférédou.

■ Période ou date de fondation

Le fondateur de Wataférédou 1, Wata Féré Kourouma, était un forgeron originaire de Djarakoni (district de Sondou) arrivé dans la zone dans les années 1940 en raison d'une pénurie de fer ; il souhaitait se rapprocher de la montagne qui constituait déjà à l'époque un lieu important d'extraction du minerai dans la région.

■ Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Quelques années après la fondation de Wataférédou 1, il y eut un désaccord au sein du lignage fondateur ; certains voulaient se rapprocher des sources de minerai tandis que les autres ne voulaient pas s'éloigner de la tombe de leurs ancêtres. Le fils du fondateur, Keoulen Kourouma, et son neveu, Moussa Kourouma, accompagnés de Djuman Kourouma, Vassé Kourouma et Numory Fofana, décidèrent de quitter le village pour fonder Wataférédou 2 au pied de la montagne. Des terres leur ont été attribuées par le lignage fondateur de Moribadou (Camara) à qui ils ont demandé la permission de s'installer.

En plus des raisons économiques liées aux gisements de fer, la fondation de Wataférédou 2 a été motivée par des causes d'ordre social et démographique. En effet, les forgerons seraient venus avec des femmes qui se seraient faites harceler par les nombreux célibataires présents à Moribadou. Les fondateurs de Wataférédou 2, en s'installant près de la montagne plus éloignée de Moribadou, parvinrent à mettre leurs femmes à l'abri. En outre, les terres autour de Wataférédou 2 étaient fertiles et disponibles, si bien que la présence de quatre familles se révéla être insuffisante et les fondateurs cherchèrent à attirer d'autres familles. Deux types de personnes sont venues : des temporaires et des permanentes. Le mode d'attribution des terres variait en fonction de l'appartenance ou non au lignage fondateur (Kourouma).

■ Histoire des lignages installés successivement

Le peuplement de Wataférédou 2 est basé essentiellement sur la parenté, directe ou indirecte (un membre du lignage étranger épouse une femme issue du lignage fondateur).

Lignage 1 : KOUROUMA. Aîné actuel : Djamalo Kaman KOUROUMA.

Lignage 2 : KOUROUMA 2, originaire de Djanforodou. Aîné actuel : Bangaly Djan KOUROUMA.

Lignage 3 : FOFANA. Aîné actuel : Abou FOFANA.

Lignage 4 : KOUROUMA, originaire de Simandou. Aîné actuel : Fofing KOUROUMA.

Lignage 5 : SAGNO. Aîné actuel : Gnaman Bangaly SAGNO.

Lignage 6 : BAMBA. Aîné actuel : N'Gouassé Férébory BAMBA.

Lignage 7 : KONATE. Aîné actuel : Mory KONATE.

Lignage 8 : KEITA. Aîné actuel : Sidiki KEITA.

Lignage 9 : KOUROUMA, originaire de Djogbodou. Aîné actuel : Lanciné KOUROUMA.

Lignage 10 : SOUMAORO, originaire de Simandou. Parti.

Lignage 11 : CONDE, originaire de Sendou. Parti.

Lignage 12 : BARRY. Aîné actuel : Thierno BARRY.

Lignage 13 : KEITA, originaire de Gbondodou. Aîné actuel : Mandjou Papé KEITA.

Lignage 14 : CONDE, originaire de Lenko. Aîné actuel : Sékou CONDE.

4.1.2. Synthèse et type de village

■ Rituel de fondation

Donnée non disponible.

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

Donnée non disponible.

4.1.3. Gouvernance et politique

■ Informations pouvoirs

(Pouvoir) Tous les lignages résidents sont représentés dans le conseil des sages et participent aux prises de décisions villageoises dites « importantes ». Le Sotikèmo (chefferie traditionnelle) actuel est Djamalo Kaman Kourouma (L1). Le Duti (chefferie administrative) est Mamady Kourouma (L1).

Les deux chefferies sont aux mains du lignage fondateur du village.

(Foncier) L'accès à la terre est libre (c'est-à-dire que tout le monde peut aller défricher un nouvel espace pour cultiver) et sans contraintes (sans demande d'autorisation à quiconque) sur les terres non exploitées. Cependant, pour les plantations, les habitants de Wataférédou 2 sont soumis à l'autorisation donnée par Moribadou (tuteurs).

(Relations inter-villageoises) Relation de parenté directe avec Wataférédou 1 (les fondateurs de Wataférédou 2 sont le fils et le neveu du fondateur de Wataférédou 1). Djanforodou est le village d'origine des fondateurs avec lequel les lignages du village entretiennent des liens de mariages. Il y a également des préférences matrimoniales avec les villages de Banankoro, Simandou, Gbondodou et Djogbodou.

■ Femmes et jeunes

Donnée non disponible.

■ Imams et Conseil de mosquée

Donnée non disponible.

■ Représentation du village au sein des institutions administratives

Donnée non disponible.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Donnée non disponible.

■ Tension sociale / conflit / désaccord

Donnée non disponible.

4.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Donnée non disponible.

4.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

■ Introduction à la mise à jour 2022

Le Patrimoine Culturel du village n'a pas évolué, seules les modifications de la zone d'emprise font sortir ou apparaître des sites impactés.

Les deux sites de Mearo Moussoukenieko et de Samandalatou ne figurent pas comme des sites impactés. Ils sont juste à proximité de la zone d'emprise. Nous avons uniquement confirmé qu'ils existent toujours et sont toujours « actifs » sans éprouver les informations de 2015, elles-mêmes issues des enquêtes de La Granada 2008. Nous renvoyons aux fiches sites de La Granada dont les contenus ont été éprouvés auprès de la communauté de Wataférédou 2 en 2015.

Ces deux sites peuvent faire l'objet d'une mise à jour par INSUCO si le temps le permet, sinon par le service Communauté sur le modèle de fiches site de l'annuaire et selon les documents issus de la formation des agents RTIO par INSUCO, pour mener des enquêtes PC/PCI.

Le site de Farako est en dehors de la zone d'emprise et de la zone tampon. Cependant étant très proche de la zone d'emprise, nous avons établi une mise à jour 2022 pour un traitement éventuel, mais il est passé hors de la zone d'impact 2022. Il ne fait donc pas partie des sites impactés dans le tableau excel récapitulatif. Nous laissons la fiche du site au cas où, de par sa proximité avec la limite de la zone d'emprise. De plus ce site de Farakö est devenu le site de remplacement pour les rituels du site impacté de « Fontigni » (ID 5013), auprès duquel la communauté ne peut plus accéder du fait des restrictions de déplacement dans la zone mine.

4.2.1. ID site – 5012 – Farakö (en dehors de la zone d'impact)

Signification : « Source sur la roche »

Localisation : Beyla / Nionsomoridou / Nionsomoridou/ Wataférédou 2

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles. / Initiation / Féminine

Description : Il s'agit d'une petite forêt traversée par une rivière qui sépare le site en deux parties. La première était réservée à l'excision des jeunes filles et comprend un rocher sur lequel elles étaient installées pour être opérées. La seconde est réservée aux hommes et constitue la résidence d'un génie qui occuperait une petite mare. Le site est entouré de champs de culture.



Histoire : Farako existe depuis la fondation du village de Wataférédou 1 (dont sont issus les fondateurs de Wataférédou 2). Le génie qui réside en ce lieu serait apparu au fondateur par l'entremise d'un rêve. Sa famille, au sein de ce village de forgerons, avait l'habitude de se rendre sur la montagne pour en extraire le fer. Le génie lui aurait indiqué le contenu des sacrifices à lui adresser (un coq blanc, un bélier au cou noir, un boeuf multicolore, de la farine de riz et des noix de kola) afin qu'il puisse continuer à mener ses activités sans incident. Il lui ordonna de répéter ce sacrifice chaque année à l'approche de la saison sèche.

Responsabilité : Kaman Kourouma (sotikémo de Wataférédou II) est le responsable et l'officiant de ce site. Cette charge revient toujours à l'aîné du lignage fondateur. En ce qui concerne la partie réservée à l'excision des femmes (où résiderait également un génie), c'est Niamou Traoré qui est la responsable et l'officiante.

Pratiques rituelles : Des sacrifices (le plus souvent un bélier, parfois un coq) sont réalisés chaque année sur ce site, à l'approche de la saison sèche. Ils visent à la fois la bonne cohabitation avec le génie du lieu (qui

risque d'attaquer le village en y mettant le feu s'ils ne sont pas réalisés) et la protection du village : on raconte que le génie apparaît en rêve à l'officiant pour le prévenir des dangers qui le menacent. Des demandes individuelles peuvent également lui être adressées, y compris par des étrangers. Les sacrifices ont toujours lieu le lundi. La veille, le sotikèmo se rend sur le site avec des noix de kola et de la farine de riz pour avertir le génie et l'inviter à convier sa femme (qui réside sur le site de Minangouni) au sacrifice du lendemain.

En ce qui concerne la partie féminine du site (excision), des sacrifices (coq, bœuf, noix de kola et farine de riz) sont adressés au génie à chaque fois que des excisions sont pratiquées (il semble que cela soit toujours le cas aujourd'hui) afin de solliciter sa protection ; cela peut se faire individuellement, suivant la volonté des parents de la jeune fille. Les femmes lui adressent également des demandes individuelles. Le jour indiqué pour les sacrifices est également le lundi.

Précision en 2022 : C'est également désormais aussi le lieu où se réalisent les offrandes pour le site de Fontigni, car selon la communauté, RTIO a interdit l'accès à Fontigni et le génie a indiqué à son officiant ce site de Farako comme lieu propice aux offrandes, à défaut de pouvoir les faire à Fontigni.

Interdits : Accès des griots, Fina et Diaka (« crieurs publics »), salir le site.

Rayonnement des pratiques : Wataférédou 1 et 2 bénéficient de la protection apportée par les génies de ce site.

Liens : Les génies de ce site sont les parents de nombreux génies présents sur le territoire villageois. Le génie masculin serait l'époux du génie installé sur le site de Minangouni.

Déplaçabilité : Les génies de ce site sont **déplaçables**.

Traitement et conditions : La déplaçabilité des génies de ce site et sa destruction ne semblent pas poser de problème particulier ; nous avons obtenu le contenu du traitement de ce site dès notre première rencontre avec ses responsables qui demandent :

- Le sacrifice de 2 taureaux, 2 bœufs, 4 coqs blancs (partagés entre les deux génies du lieu et sacrifiés à leur place respective), 20 noix de kola et 4 mesures de farine de riz ;
- La préparation d'un repas sacrificiel où serait conviée l'ensemble de la population de Wataférédou 1 et 2. Pour ce faire, 3 sacs de riz sont nécessaires ainsi qu'un budget d'1 million de francs FGN ;
- Le traitement devra être réalisé un lundi ;
- Il n'est pas nécessaire, pour ce site, de trouver un lieu de remplacement où serait relogés les génies du lieu qui, selon les dires des enquêtés, « savent où ils iront ».

Durée du traitement : Les responsables du site estiment à **3 mois** le délai du traitement de ce site. Les génies du lieu devraient apparaître en rêve (temps de réponse indéterminé) après le sacrifice de déplacement pour **indiquer le temps dont ils ont besoin** pour quitter le lieu.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

4.2.2. ID site – 5013 – Fontigni (Oueleba)

Signification En langue konianké : « La montagne de Fon ». De « Tigni », la montagne et « Fon », du nom du lieu. Ce site est également appelé « Ouléba », nom donné au camp minier qui se trouve juste à côté du site. Depuis l'installation définitive de Rio Tinto, la population désigne cette partie du massif du nom du camp minier.

Localisation : Beyla / Nionsomridor / Nionsomridor / Wataférédou 2



Type de site : Lieu de résidence de génie / Avec pratiques sacrificielles/ rituelles.

Description : Il s'agit d'une clairière située à proximité du camp d'Ouéléba (côté est, vers Traoréla), sur un petit plateau (Bowal) bordé de forêt. On trouve dans cet espace sans arbre deux blocs de pierres.

Histoire : Ce site a été identifié comme une résidence de génie au moment de la fondation du village de Wataférédou 1. Le fondateur de Wataférédou 1, Wataféré Kourouma, forgeron de son état, s'est installé en ce lieu pour extraire du fer. Il était spécialisé dans la fabrication de Gbinzé (monnaie traditionnelle), qui pouvait notamment servir à doter une jeune femme.

Pour faciliter son travail de forgeron et aussi protéger le village, il noua un pacte avec le génie du site.

Ce site constituerait le lieu du marché des génies du territoire (lundi). Un génie y réside en continu.

Responsabilité : Kaman Kourouma (Sotikémo de Wataférédou II) est le responsable et l'officiant de ce site. Il est secondé et peut être remplacé par son fils, Lanciné Kourouma.

Pratiques rituelles : Après la découverte du site, Wataféré Kourouma réalisa en ce lieu un sacrifice consistant en un taureau rouge et un bélier blanc, afin d'accéder à la terre et de pouvoir exploiter le fer sur la montagne. Ensuite, les offrandes au génie du site ont consisté en 1 taureau rouge, 1 bélier blanc, 1 coq blanc, 20 noix de kola et 7 boules de pain blanc, et ce, une fois par an. Ces offrandes furent adressées au génie du lieu pour la prospérité et la protection du village. Elles ont eu lieu chaque année jusqu'à ce que l'accès à la montagne soit contrôlé par Rio Tinto (il y a une dizaine d'années). On adresse également des demandes individuelles au génie de ce site. Le jour indiqué pour les sacrifices est le lundi, jour de marché des génies du territoire.

Interdits : Salir le site, accès des griots et aux fina (castés).

Rayonnement des pratiques : Les habitants de Traoréla venaient également offrir des sacrifices au génie de ce site. Actuellement les responsables du site nous disent que seuls les habitants de Wataférédou2 pratique ce site.

Liens : Actuellement, on adresse des sacrifices au génie de ce lieu sur le site de Farako dont le génie transmet les demandes qui lui sont adressées lorsqu'il se rend au marché (le lundi). Le site de Farako leur a été indiqué en rêve par le génie lors de la dernière offrande qu'ils lui ont faites. En effet lors de l'installation de Rio Tinto, ils ont subi l'interdiction de pénétrer dans la zone. Lors de la dernière offrande ils ont demandé au génie de leur indiquer un nouvel endroit pour lui adresser les offrandes. Le génie leur indiqua Farako.

Déplaçabilité : Les génies de ce site sont déplaçables.

Traitement et conditions :

Le sacrifice d'un taureau, d'un bélier, de 2 coqs blancs, 12 noix de kola et 4 mesures de pain blanc.

La préparation d'un repas sacrificiel où sera conviée l'ensemble de la population de Wataférédou 1 et 2. Pour ce faire, 3 sacs de riz sont nécessaires ainsi qu'un budget d'1 million de francs FGN pour les condiments.

Le sacrifice de déplacement du génie ne devra pas avoir lieu le même lundi que celui du site de Farako.

- Le traitement devra être réalisé un lundi.
- Le lieu de remplacement sera probablement le site de « Farako » (cf fiche site précédente), site choisi par le génie comme site de remplacement des offrandes.

Durée du traitement : Les responsables du site estiment à 3 mois le délai du traitement. Le génie du lieu devrait apparaître en rêve (temps de réponse indéterminé) après le sacrifice de déplacement pour indiquer le temps dont il a besoin pour quitter le lieu.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

Impact Hydro : NON. Le site se trouve entre deux rivières, dont l'une se nomme Méa, le nom de l'autre étant inconnue de notre interlocuteur. L'eau n'intervient pas dans les pratiques rituelles, et la préparation des aliments du repas rituel se fait désormais au village. Pas d'impact sur le site en cas de baisse du niveau des cours d'eau.



5. Village de Traoréla - Id 081

1.4. Monographie du village de Traoréla

5.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

Le fondateur portait le nom de Condé. Son homonyme personnel, ami intime de son père, était un homme du nom de Traoré qu'il voulut honorer en choisissant de donner son nom au village qu'il fonda : « le lieu (la) de Traoré ».

■ Période ou date de fondation

Samouka Condé fonda Traoréla au début du XXe siècle.

■ Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Cinq lignages venus essentiellement de Kourala (situé à environ 7 km de Traoréla) sont à l'origine de cette fondation : les Condé, les Camara, les Keïta, les Soumaoro et les Traoré. Ces lignages occupaient 4 hameaux (Niela, Tenguedou, Kesserydou et Mamouroudou) qui constituaient des lieux de refuge pendant les guerres Samoryennes. Après l'arrestation de Samory Touré (1898), ils se sont déplacés ensemble dans l'objectif de trouver un site pour fonder un nouveau village, motivés par l'intérêt de se regrouper pour s'entraider dans leurs travaux champêtres (la zone était réputée pour la qualité de ses terres agricoles). La cosmogonie villageoise raconte que les fondateurs de ce village auraient trouvé un lieu idéal où ils constatèrent la présence d'un roseau réputé pour ne pas pouvoir être arraché. Le plus jeune et le plus téméraire d'entre eux, issu du lignage Condé, aurait été le seul à avoir osé tenter sa chance pour arracher ce roseau. Il y serait parvenu ; ce qui lui valut le titre de fondateur du village de Traoréla.

Ce roseau se trouvait au centre du village, près de la mosquée. On trouve aujourd'hui à cet endroit deux pierres blanches et plates ; c'est un lieu de rencontre et de sacrifices pour le village.

■ Histoire des lignages installés successivement

Lignage 1 : CONDE : Valy CONDE (fondateur originaire de la République du Mali) ; Aîné actuel : Bangaly CONDE.

Lignage 2 : CAMARA : Thierno Kawa CAMARA (venu avec le fondateur). Aîné actuel : Samouka CAMARA, Sotikèmo. C'est le lignage le plus représenté de nos jours.

Lignage 3 : SOUMAORO : Bangaly Soumaoro et Zoumana Soumaoro (venus avec le fondateur et originaires de Gbenkoro - hameau aujourd'hui abandonné). Aîné actuel : Ansoumane SOUMAORO.

Lignage 4 : TRAORE : Amara TRAORE (venu avec le fondateur et originaire de Mandou, dans Macenta). Aîné actuel : Bignet TRAORE.

Lignage 5 : KEITA : Amadou KEITA (venu avec le fondateur et originaire de Tenguedou). Aîné actuel : Ousmane KEITA.

Lignage 6 : SANGARE : Djiba SANGARE, venu vers Bassano, accueilli par les Camara pour l'agriculture ; Aîné actuel : Moussa SANGARE.

5.1.2. Synthèse et type de village

■ Rituel de fondation

Donnée non disponible.

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

Donnée non disponible.

5.1.3. Gouvernance et politique

■ Informations pouvoirs

(Pouvoir) : Le Conseil des sages est composé des aînés des lignages fondateurs, c'est-à-dire des cinq lignages qui sont arrivés ensemble lors de la fondation du village de Traoréla. Les Condé, malgré leur titre de fondateurs, ne prennent pas les devants du pouvoir administratif qui est partagé entre les lignages co-fondateurs. Il semble que seuls les Camara peuvent occuper la fonction de sotikémo.

L'actuel Sotikémo est Samouka Camara (L2), et le Duti (chef administratif) est Mamadi Camara (L2). Le lignage Camara L2 concentre donc la responsabilité des deux chefferies, administrative et traditionnelle.

(Foncier) : Au niveau foncier, tous les lignages présents dans le village ont le même statut et possèdent des droits d'administration sur les terres. Les terres sont données aux étrangers qui choisissent l'endroit qu'ils souhaitent défricher. Ils peuvent ensuite à leur tour accueillir des étrangers et leur céder une partie de leur domaine sans passer par les fondateurs.

(Liens inter-villageois) : Traoréla n'a installé aucun village. Il existe des liens de mariage avec les villages de Mandou, Nionsonmoridou, Kamandou, etc.

(Responsabilités rituelles) : Les Camara sont associés à plusieurs sites à génies villageois car ils avaient autrefois « une marque » de distinction en tant que féticheurs notamment par rapport aux Condé considérés comme les fondateurs. Mais il semble que cela ne soit plus le cas depuis que l'islam s'est développé.

■ Femmes et jeunes

Donnée non disponible.

■ Imams et Conseil de mosquée

Donnée non disponible.

■ Représentation du village au sein des institutions administratives

Donnée non disponible.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Donnée non disponible.

■ Tension sociale / conflit / désaccord

Donnée non disponible.

5.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Donnée non disponible.

5.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

■ Introduction à la mise à jour 2022

Aucune complication dans les enquêtes 2022 du village de Traoréla. Deux nouveaux sites sont apparus dans la zone d'emprise.

5.2.1. ID site – 5014 – Tignèkō Koun



Signification = « La source de la rivière (kö) de sable (tignè) ». Le nom de ce site désigne plus généralement le nom du cours d'eau qui prend naissance à cet endroit. « Koun » qui désigne la tête, indique que ce lieu est la source de la rivière Tignèkō. On peut donc traduire par : « la source du ruisseau de sable ».

Localisation : Beyla / Nionsomoridou / Yentèdou / Traoréla.

Type de site : Résidence de génie /Avec pratiques sacrificielles/rituelles.

Description : Le site se trouve au cœur d'une forêt galerie, sur le flanc de la montagne et à proximité de la route qui mène de Ouéléba 1 au container Forako (entreprise de forage locale), et qui se poursuit jusqu'aux abords de Traoréla. Ce lieu de résidence de génie borde le cours d'eau appelé Tignèkō qui se divise en deux à cet endroit, de part et d'autre d'un arbre surmonté de nombreuses lianes où sont effectués les sacrifices. On note la présence d'une cavité, encadrée par de rochers, dont jaillit l'eau. C'est une tête de source.

NB : Un autre site villageois appelé Tignèkō (car il borde le même cours d'eau) existe : il s'agit d'un site d'initiation féminine (lieu d'excision). Celui-ci se trouve cependant plus à l'ouest, en dehors de notre zone d'étude (zone d'emprise).

Histoire : Ce site fut identifié comme une résidence de génie peu après la fondation du village (qui date de l'époque de Samory Touré), au début de la colonisation. On raconte que lorsque Thierno Kawa Camara commença à cultiver à proximité du site, le génie qu'il abrite vint le voir en rêve pour lui ordonner de réaliser le sacrifice d'un mouton s'il voulait continuer à exploiter ses champs.

Responsable(s) : Samouka Camara. Son petit-frère Mamadi Camara est l'officiant du site. La charge se transmet au sein du lignage Camara.

Pratique(s) rituelle(s) : Depuis sa découverte, deux sacrifices ont été réalisés pour le génie de Tignèkō koun, en tout et pour tout. Le premier fut celui de Thierno Kawa Camara. Par la suite, les relations entre les habitants de Traoréla et ce génie furent interrompues car celui-ci n'exigea pas d'autres sacrifices. C'est Rio Tinto qui, lorsque les travaux liés à la construction du camp commencèrent dans la zone de Ouéléba, conseillé par les habitants de Traoréla, initia le second sacrifice afin d'assurer la sécurité des travailleurs et de ne pas générer de frustrations au sein de la communauté. Ce sacrifice (1 taureau blanc, pain blanc et des noix de kola), suivi par un certain Paul (expatrié à l'époque responsable des activités du site de Ouéléba), fut réalisé par les descendants de Thierno Kawa Camara (premier responsable du site). L'animal fut immolé non loin de l'emplacement actuel de la barrière donnant accès au site de Ouéléba (« barrière Ouéléba 1 »), en raison de l'inaccessibilité du lieu qui offre par ailleurs un espace restreint pour accueillir une telle cérémonie. Seul le pain blanc et les noix de kola furent déposés au niveau du site. Les jours indiqués pour les sacrifices sont le lundi et le jeudi.

Actuellement, les éléments du sacrifice consistent en un bélier blanc, du pain blanc et 10 noix de kola mélangées.

Interdit(s) : Salir le site, y faire ses besoins, chasser.

Rayonnement des pratiques : Ce site concerne les Camara de Traoréla. Aucun autre village n'est concerné.

Liens : Les Camara disent ne pas connaître si d'autres sites de résidence de génie sont en lien avec celui-ci. Néanmoins, les sacrifices qui y étaient réalisés dans le passé n'impliquent aucun autre site.

Déplaçabilité : Le génie qu'abrite ce site est **déplaçable**.

Traitement et conditions :

- Le traitement du site devra être terminé avant le début des travaux dans la zone ;



- La réalisation d'un sacrifice sanglant dont le contenu n'a pas été défini par les Camara qui ont simplement stipulé qu'il se fera « en fonction des moyens » de celui qui l'initie. Ce sera donc à Rio Tinto de faire sa proposition. Nous conseillons à Rio Tinto de sacrifier un bœuf ;
- Le traitement devra être réalisé un lundi ou un jeudi ;
- Il n'est pas nécessaire, pour ce site, de trouver un lieu de remplacement où sera relogé le génie.

Durée du traitement : Les Camara estiment que l'organisation du traitement à partir du moment où ils seront prévenus ne demande que **quelques jours**. Il n'y a aucun protocole particulier selon eux, il s'agit juste de se rendre sur le site et de faire le sacrifice. On pourra pour plus de sûreté prévoir deux semaines.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

Impact Hydro : NON. Le site est la source de la rivière Tignèkô. L'eau est utilisée pour préparer les éléments du rituel. Ce n'est toutefois pas obligatoire, et les responsables nous disent qu'ils pourraient utiliser de l'eau venue du village. Seule la proximité de l'eau de la source avec le site explique son utilisation. Le génie ne vit pas dans la source mais en amont du site. Les pratiques ne seront pas affectées en cas d'impact hydro.

5.2.2. ID site – 5009 – Kòkounsâba

Signification : En langue konianké, Kòkounsâba se traduit par « la rencontre des trois sources ». Vient de « Kòkoun », la tête de ruisseau, la source et « Sâba », le chiffre 3.

Localisation : Beyla/Nionsomoridou/Traoréla

Type de site : Résidence de génie / Avec pratiques sacrificielles/rituelles.

Description : Le site est situé dans une forêt sur la montagne de Ouléba. À cause de la difficulté d'accès pendant la saison des pluies, le point GPS a été pris à environ 100m à l'est.



Histoire : C'est l'ancêtre du lignage CAMARA L2, Sidiki CAMARA, qui a découvert ce site lors d'une partie de chasse. Arrivé sur place, il grimpa dans un arbre pour un moment de repos et fut immédiatement pris par un sommeil soudain et s'endormit profondément. C'est alors que le génie Morigbèba lui apparut en rêve et lui demanda de justifier sa présence sur son lieu d'habitation. Sidiki lui expliqua qu'il était chasseur et que son activité servait à nourrir sa famille. Le génie lui interdit de chasser dans sa zone afin de protéger sa propre famille (femmes et enfants qui apparaissent à l'occasion sous une forme animale) et son habitation, mais il lui proposa son aide contre un pacte. Ce pacte consistait à faire prospérer l'activité de la chasse de Sidiki, protéger le village Traoréla et sa communauté, guérir des personnes malades, apporter de la richesse à sa descendance, en échange d'une première offrande de prise de contact et ensuite d'une offrande annuelle – et de l'arrêt de la chasse dans la zone.

Responsable(s) : Fanta Moussa CAMARA, l'aîné des fils de Sékou CAMARA, est le responsable et l'officiant du site et est secondé par son petit frère Ali CAMARA. Sidiki CAMARA avait découvert quatre sites dont il a réparti la responsabilité entre ses quatre garçons : Kòkounsâba (Sékou CAMARA), tignekô (Samouka CAMARA), Dalalo (N'Faly CAMARA), et Kanko (Toumba CAMARA).

Pratique(s) rituelle(s) : Sidiki CAMARA a adressé une première offrande de prise de contact composée d'une calebasse de pain blanc, d'un coq blanc, de 10 noix de kola blanc et d'1 bélier blanc. Ensuite, il lui a adressé une offrande annuelle composée d'un taureau multicolore, d'une calebasse de pain blanc et 10 noix de kola blanches. Celle-ci a lieu le lundi de chaque mois de décembre. Le taureau est immolé au village en raison de la distance du site, le pain blanc et les kolas sont placés sur le site en offrande tout en informant le génie de l'immolation du taureau au village. Par la suite le génie leur répondra de l'acceptation de l'offrande la même nuit au travers d'un rêve. Les communautés des villages Traoréla, Kamandou, Moïdou et Koula sont invitées à cette cérémonie.

A part cette grande offrande, d'autres petites offrandes se font au cours de l'année. Elles sont composées d'un bœuf blanc, immolé sur le site, de pain blanc et de 10 noix de kola blanches.

Interdit(s) : De chasser dans la zone pour la protection des enfants du génie ; de déféquer pour ne pas salir l'environnement du génie ; aux personnes castées (griots (Djélis), forgerons, cordonniers, Finnas, Diakas) ; aux femmes et hommes ne descendant pas de Sékou CAMARA lors des rituels ; de couper les arbres.

Histoire en lien avec les interdits (coupe d'arbres) :

En 1994, un nommé N'Faly Camara a coupé un arbre (dont le fruit est nommé petit kola) afin d'atteindre les fruits. Il ignorait que cette action était interdite. Pour le sanctionner, le génie le rendit muet pendant quinze jours. Il fallut lui adresser une offrande de demande d'excuse pour que le jeune puisse reparler. L'offrande était composée d'un coq blanc, de pain blanc, de noix de kola multicolores et d'unealebasse d'eau.

Rayonnement des pratiques : Traoréla. Les populations des villages de Kamandou, Moïdou et Koula viennent pour les offrandes.

Liens : Le site n'a aucun lien avec d'autres sites.

Déplaçabilité : Déplaçable mais sans reproductibilité du patrimoine. S'il accepte le traitement, le génie « partira vers la mer », selon ses propres termes.

Traitement et conditions : Pour que le génie quitte le site, il faut : « rendre le propriétaire/responsable (*segment de lignage/famille Camara*) du site heureux ». Une fois cela fait, les responsables l'annonceront au génie, qui acceptera de partir si les responsables sont heureux. Un taureau sera ensuite immolé au village de Traoréla pour clôturer le traitement.

Durée du traitement : Moins d'un mois.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

Note : Le traitement est de type T3, c'est-à-dire qu'il faut pour déplacer le site faire des rituels et sacrifice mais aussi répondre à une condition : celle de « rendre heureux les responsables ». Cette condition est assez floue pour que l'on attire l'attention de Rio Tinto dessus. C'est selon nous le premier objet de discussion à avoir lors de la mise en place du traitement du site, avant d'organiser le reste du rituel.

5.2.3. ID site – 5010 – Dalalo

Signification : « Dans la Mare ». Vient de « Dala », la mare et de « lo », dedans, à l'intérieur En langue konianké.

Localisation : Beyla / Nionsomoridou / Yendedou / Traoréla.

Type de site : Résidence de génie/ avec pratiques sacrificielles/ rituelles.

Description : Proche d'Ouéléba 2, Dalalo est le nom de la mare qui se trouve à proximité du site qui, lui, est situé dans une petite forêt.

Histoire : Dalalo est un site de résidence de génie datant de l'époque coloniale, lié au lignage fondateur Camara (L2) de Traoréla.

Sidiki CAMARA était l'un des fondateurs du village Traoréla. Grand chasseur et détenteur d'un pouvoir mystique, il ressentit la présence d'un génie alors qu'il était de passage près du lieu lors d'une partie de chasse. Il décida alors de faire un premier geste pour annoncer au génie qu'il désirait être en contact avec lui. Ainsi, il égorga un coq blanc et versa le sang dans la mare, déposa dix noix de kola blanche et la tête du coq sur le site. Trois jours après ce rituel, le génie se présenta dans un rêve et lui dit avoir apprécié son geste. Il lui demanda de retourner faire une offrande selon ses prescriptions. Cette offrande devait se composer d'un



bélier blanc de deux ans, d'un coq blanc, de dix noix de kola blanches et un bol de pain blanc (farine de riz). Le bélier et le coq furent égorgés sur le site et leur sang versé dans la mare ; une des dix noix de kola et le bol de pain blanc ont été déposés sur le site. Après cette dernière offrande, le génie réapparut encore pour lui signifier sa satisfaction suite au déroulement de l'offrande. Cette nuit ils prirent chacun un engagement vis-à-vis de l'autre, nouèrent un pacte. Le génie devrait lui accorder toutes ses demandes liées à la chasse, la guérison des malades et assurer la protection de sa famille et du village. Sidiki CAMARA quant à lui, devrait faire la même offrande chaque année soit un lundi ou un jeudi.

Responsable(s) : Samouka CAMARA, Sotikémo, doyen du lignage fondateur, et Mamadi Camara. Pas d'officiant actuellement sur ce lieu.

Pratique(s) rituelle(s) : Le rituel avait lieu une fois par an sur le site de Dalalo. Les sacrifices et offrandes pratiqués sur le site servaient à la protection du village, étaient liés aux pratiques de chasse et de pêche ainsi qu'au soin, auprès des personnes atteintes de « maladie de génies ». Les pratiques ont été abandonnées sur ce site depuis le temps de feu président Ahmed Sékou Touré, en raison de campagne de prêches islamique dans la région.

Interdit(s) : Pas d'interdit.

Rayonnement des pratiques : Quelques localités proche de Traoréla, à l'époque où les offrandes se pratiquaient encore.

Liens : Il n'y a pas de lien entre ce site et d'autres sites.

Déplaçabilité : Le génie de ce site est **déplaçable**.

Traitement et conditions : Le génie qui réside est reconnu pour sa gentillesse mais pour éviter toute représailles de sa part ou un membre de sa famille, la communauté recommande de faire un sacrifice composé d'un bélier blanc de deux ans, d'un coq blanc, avec l'offrande d'un bol de pain blanc et de dix noix de kolas.

A ceci s'ajoutera trois sacs de riz de 50kg, et la somme d'un million de cinq cent mille francs guinéens (1 500 000gnf) pour l'achat des condiments du repas sacrificiel. Le sacrifice doit se faire soit un lundi ou un jeudi.

Durée du traitement : Moins d'un mois.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

6. Village de Kankoro - Id 033

Le village de Kankoro n'était pas dans la liste des mises à jour car il n'avait pas de site impacté en 2015. Il n'y avait donc pas eu d'historique et de monographie faites au préalable pour ce village. Néanmoins nous avons trace d'un doute sur les enquêtes du village et sommes aller vérifier. Il se trouve qu'un des lignages de Kankoro revendique le site de Samakounkaba (ID 5001b) lié au village de Moribadou.

1.5. Monographie du village de Kankoro

6.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

Le nom du village vient de la rivière située juste à la rentrée du village. Son nom vient de la contraction du nom d'un arbre sauvage appelé localement « Kandjou ». On trouve cet arbre en nombre au bord de ce marigot. Donc le nom vien de « Kan », la contraction du nom de l'arbre Kandjou, et « koro », qui veux dire en dessous. Kankoro peux donc se traduire par « Sous le Kandjou ».

■ Période ou date de fondation

La fondation remonte aux premières années de la colonisation, les sages du village estiment qu'elle pourrait avoir eu lieu autour de 1916.

■ Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Ce village a été fondé par Lancei CONDE, accompagné par ses cinq frères : Djiba CONDE, Zoumana CONDE, Mamadi CONDE, Matin CONDE, Mory CONDE et Yamory CONDE. Originaires de Mèrikiya Moridou (de Doumandou, dans Bola, dans la préfecture de Beyla), ils étaient des chasseurs d'éléphants et de buffles. Aux premières heures de la colonisation, ils furent affranchis et autorisés par les colons, avec leur père N'Fasema CONDE, à aller fonder un autre village de leur choix. Avant la colonisation Samory TOURE les détenait comme esclaves et leurs terres étaient contrôlées par son clan.

Le père a d'abord fondé le village de Soyaro situé derrière Foma, à l'est. De ce village, Lancei CONDE (le cadet) partait chasser dans la montagne de Simandou qui était remplie d'éléphants, de buffles et de pleins d'autres animaux. De la montagne, il aperçut deux rivières (N'Doffa et Kankoro) qui entouraient ce lieu. Il en informa ses frères et ensemble ils vinrent s'y installer.

■ Histoire des lignages installés successivement

Kékoura TRAORE, Bossoko CONDE : Ces deux lignages originaires de Soyaro sont venus au même moment que le fondateur pour la chasse.

Moriba CONDE originaire de Farakonino dans Beyla s'est installé pour son activité liée à la chasse et a été accueilli par son ami Zoumana CONDE du lignage fondateur.

Koïkoï BAYO, Lama KOUROUMA, Lancei CONDE : Tous chasseurs et originaires de Wèmerekaramoridou dans Bola. Ils ont été installés par le lignage fondateur à cause des liens d'amitiés qui les liaient. Ils sont tous parti dans le village de Foma depuis.

Moussa KANDE, Amara SAGNO et Kékoura KANDE : Tous agriculteurs et originaires de Djobodou dans Banankoro/Beyla, ils ont été installés par le lignage fondateur à cause des liens d'amitiés, pour leur permettre d'accéder aux terres de cultures. Ils sont finalement retournés dans leur village d'origine

Fodé KONATE, venu accompagné sa sœur Koya KONATE se faire soigner chez Zoumana CONDE du lignage fondateur a fini par s'installer après avoir marié sa sœur au guérisseur.

Koïkoï BAYO, Bassiba KOUROUMA, Bangaly CONDE : Tous agriculteurs et originaires de Tamikoro dans Nionssomoridou/Beyla, ils ont été installés par le lignage fondateur à cause de leurs liens d'amitié, pour leur permettre d'accéder à des terres de cultures. Les deux premiers sont finalement retournés dans leur village d'origine.

Mamady DORE, originaire de Domandou dans Beyla s'est installé après son mariage avec une fille de Zoumana CONDE, du lignage fondateur.

6.1.2. Synthèse et type de village

Ethnies présentes dans l'ordre de représentation : Ce sont tous des Koniankés.

Morphologie sociale : les lignages qui se sont installés dans ce village, sont pratiquement tous venus à la période de la colonisation, excepté le dernier qui s'est installé à la première république (l'époque de Sékou Touré). Ils étaient dans un premier temps soit des amis ou soit avaient des relations matrimoniales. Mais, de nos jours, les liens se sont tellement renforcés qu'ils constituent une seule grande famille au sens large du terme.

■ Rituel de fondation

Il n'y a pas eu de rituel de fondation.

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

Le fondateur du village a été installé par le village de Soyaro. Le fondateur de Soyaro étant son père, il n'y a pas eu de difficulté particulière puisque le territoire de Soyaro s'étendait jusqu'à la montagne. Le père du fondateur lui a cédé une partie de ses terres.

6.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CONDE Lanceidou	Fondateur	-	X	X	X	X	X	Lancei CONDE
L1a	CONDE Yamodou	Segment de lignage	-	X	X	X	X	X	Siaka CONDE
L1b	CONDE Zoumanadou	Segment de lignage	-	X	X	X	X	X	Mamady CONDE
L1c	CONDE Djibadou	Segment de lignage	-	X	X	X	X	X	Djiba CONDE
L2	TRAORE		L1	-	X	-	X	X	Sekou TRAORE
L3	CONDE		L1	-	X	-	X	X	Sékou CONDE
L4	CONDE		L1	-	X	-	X	X	Moriba CONDE
L5	KONATE		L1	-	X	-	X	X	Amara KONATE
L6	CONDE		L1	-	X	-	X	X	Adama CONDE
L7	DORE		L1	-	X	-	X	X	Mamady DORE

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (PI) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

■ Informations pouvoirs

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Sotikèmo) : Siaka CONDE / L1a

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Seuls les descendants du fondateur et de ses cinq frères peuvent occuper cette fonction qui est réservée aux propriétaires des terres. Et le plus âgé des CONDE fondateur devient automatiquement Sotikèmo en cas de décès du détenteur du titre.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Amara KONATE / L4 ; Siaka CONDE / L1a ; Mamady CONDE / L1b.

Principe de représentation au Conseil des sages : Le bureau du conseil des sages est composé du doyen du village et du Sotikèmo. Ils sont assistés par tous les sages des villages.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Lancei CONDE / L1 ; Siaka CONDE / L1a ; Mamady CONDE / L1b ; Djiba CONDE / L1c.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Lancei CONDE / L1 ; Siaka CONDE / L1a ; Mamady CONDE / L1b ; Djiba CONDE / L1c.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Amara KONATE / L5 ; Siaka CONDE / L1a ; Mamady CONDE / L1b ; Amara KONATE / L5 ; Siaka CONDE / L1a ; Mamady CONDE / L1b ; Djiba CONDE / L3 ; Adama CONDE / L6.

■ Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Mafata CONDE / L5 ; Magnan CONDE / L5 ; Kagbè SOUMAORO / L1a.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Mamady DORE / L7 ; Sidiki CONDE / L3.

■ Imams et Conseil de mosquée

Personnes représentantes des institutions religieuses (ordre statutaire) : Djiba CONDE / L1c ; Ibrahima CONDE / L4 ; Amara KONATE / L5.

Autres pouvoirs et institutions : Non.

■ Représentation du village au sein des institutions administratives

Nous présentons dans cette rubrique les personnes issues du village qui font partie des institutions locales (et non celles hors village).

Secteur de Kankoro : Djiba CONDE / L3 ; Morissouma KONATE / L5.

District de Soyaro : Adama CONDE / L6 ; Ousmane CONDE / L4.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non.

■ Tension sociale / conflit / désaccord

Le lignage L4 et certains lignages du village de Moribadou se réclame chacun la propriété du site de Samakounkaba (ID 5001a, et 5001b). Nous avons néanmoins eu la confirmation orale, du côté de Kankoro, que deux processus de traitement (un pour Moribadou, et un pour Kankoro) du site de Samakounkaba, ne poserait pas de problème entre les lignages concerné. Pour Moribadou, voir la fiche du site de Samakounkaba (ID 5001a).

6.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non.

Vente de terres : Les terres n'ont pas été vendues et ne le seront jamais.

Structure du foncier, individuel / collectif : Les terres de culture en bas-fonds sont administrées selon un mode de gestion collective villageoise.

Tous les coteaux sont administrés selon un mode de gestion individuelle.

Les plantations sont en détenues en droit d'administration par des individus.

Tous les lignages pratiquent l'élevage, il n'y a pas de parc approprié par un lignage en particulier.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village : Lancei CONDE / L1 ; Siaka CONDE / L1a ; Mamady CONDE / L1b ; Djiba CONDE / L1c.)

Complément d'informations : Non.

6.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

Un seul site, nouveau et revendiqué aussi en termes de responsabilité par le village de Moribadou, est apparu lors des enquêtes 2022, celui de Samakounkaba (ID 5001b) dans sa version par le lignage Condé de Kankoro. Du fait de la double revendication du site de Samakounkaba par le village de Kankoro et celui de Moribadou, il pourrait y avoir un doute sur la responsabilité du site de Samakounkaba par lignage Condé. Cependant, nous nous sommes assurés du fait que deux sacrifices de traitement ne poseraient pas de problème au responsable du site de Moribadou, et nous avons fait de même à Moribadou auprès de Kéoulen Camara, responsable du site pour le lignage Camara fondateur. Nous avons obtenu un consensus sur le fait de faire deux traitements différents du site, sans que cela ne pose problème.

Au-delà de cette double version de l'histoire d'un ancien site de chasseur, qui a pu être pratiqué par de nombreux lignages, originaires de différents villages, allant chasser sur cette montagne à l'époque, il semble important d'inclure le village de Kankoro, très proche de la zone d'impact mine, dans un dialogue avec son « voisin » Rio Tinto. Nous avons pu entendre un sentiment « d'abandon » du village par Rio Tinto, qui fondé ou non, est présent. La communauté était très heureuse de notre venue sur place.

Le même responsable a également évoqué un autre site dont nous avons fait l'étude (une fiche a été produite : site « Worosoukô »). Mais à chaque tentative d'aller prendre le point GPS du site ainsi que les photos descriptives, le responsable a « compliqué » le processus en demandant de forte rémunération pour la simple prise du point GPS. Il se trouve que nous avons comme éthique de travail de ne pas faire intervenir d'argent dans nos discussions communautaires, afin de ne pas éveiller la possibilité pour des « entrepreneur en patrimoine » potentiel de multiplier les sites, nous empêchant de faire la part du vrai et du faux dedans. La seule exception à cette absence de relation monétaire lors des enquêtes est la rémunération (plutôt une compensation) des guides qui quitte leur travail pour nous accompagner sur les sites, et parfois l'aide à l'obtention de moyens pour un sacrifice préalable à notre venue, dans le cas d'un site non visité depuis longtemps par les responsables, ou quand le rituel demande à ce qu'un sacrifice préliminaire se fasse avant d'aller sur le site. **Ce sont des cas exceptionnels.** Nous avons donc mis en « stand-by » ce second site, attendant que le responsable du site revienne à de meilleure disposition. Cela a pour nous l'apparence d'un « faux site », son responsable évitant de perdre la face devant la communauté en nous donnant des

conditions « inacceptable » pour aller le visiter. Sans préjugé de la validité ou non du site, que nous n'avons pas pu visiter, ce doute sur le faux-site témoigne d'une volonté d'être en relation avec Rio Tinto, d'une manière ou d'une autre.

6.2.1. ID site – 5001b – Samakoukaba (version du lignage CONDE de Kankoro)



Signification : La pierre à tête d'éléphant. Vient de « Sama » : l'éléphant ; « koun » : la tête ; et « kaba » : la pierre, le rocher.

Localisation : Beyla / Nionsomoridou / Moribadou / Moribadou.

Type de site : Lieu de résidence de génie/ Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Il s'agit d'un bloc de pierre situé à proximité du sommet du Pic de Fon, sur un haut plateau, ancienne zone de chasse fort réputée de la région. Rio Tinto a érigé une clôture autour de cette pierre en 2008, à la suite d'un accident mortel qui frappa deux de ses ouvriers qui tentèrent de déplacer la pierre à l'aide de leur machine. Les responsables du site disent ne pas avoir participé à cette décision. L'accès à ce site leur était déjà interdit par Rio Tinto et ils ne pouvaient s'y rendre pour y faire l'offrande appropriée. Plus qu'une volonté de protéger ou de mettre en valeur leur patrimoine (à l'époque), il s'agissait, par cette clôture, de signifier aux travailleurs de ne plus toucher à ce lieu devenu « dangereux » en termes de santé-sécurité.



Histoire : Moriba CONDE, Donzo venu chasser l'éléphant et le buffle sur le plateau, a découvert le site au travers d'un rêve. En effet, au cours de leurs chasses, les Donzos passaient la nuit à proximité du site. C'est lors d'une de ces nuits que le génie résidant du site vint en rêve et lui indiqua l'endroit propice pour y faire un sacrifice : Samakoukaba. Cette rencontre avec le génie du site date de l'époque de Samory Touré.

Ce premier sacrifice consista en l'immolation d'un bélier blanc sur le site ainsi qu'en l'offrande d'une noix de kola rouge. Peu après, le génie revint en rêve et lui dit que dorénavant une kola rouge en offrande suffirait à ce que le génie accède aux demandes du chasseur. Ses demandes pouvaient concerner la chasse (protection des dangers liés à cette activité, présence des animaux souhaitée, etc.) mais aussi les cultures annuelles (activité agricole), et la protection des enfants de Kankoro travaillant sur la montagne.

L'actuel responsable du site, petit-fils et homonyme du « découvreur » du site Moriba Condé, nous a raconté la mort de son père liée à la fréquentation du site. Bron Condé chassait à l'époque à proximité du site ; c'était avant que Rio Tinto n'arrive dans la région. A ce moment le plateau regorgeait de gibier et était très dangereux. On y trouvait des *sama* (éléphants) ainsi que les *sii* (buffles), deux animaux parmi les plus valorisés chez les Donzos, et qui nécessitaient un haut niveau d'initiation dans la confrérie (qui n'est pas un simple regroupement de chasseur mais une société d'initiation mystique et philosophique aussi) et de pratique de la chasse, ainsi qu'une rigueur morale exemplaire (notamment en termes d'adultère) afin de ne pas subir de conséquence mortelle de la part de l'esprit de l'animal tué. Bron Condé était donc placé au-dessus d'un ravin pour guetter les animaux débusqués par le feu quand il vit deux blancs dont une femme portant un enfant dans son dos. Il engagea son fusil et les deux personnes disparurent, et il fit ensuite une chute mortelle dans le ravin.

Un accident grave (2 morts) impliquant des travailleurs de Rio Tinto a eu lieu sur ce site après que ces derniers aient tentés de déplacer ce rocher avec une machine. Le lieu fut clôturé, sans que les responsables du site soient partie prenante dans cette décision. Plus qu'une volonté de protéger ou de mettre en valeur leur patrimoine (à l'époque, l'accès à ce site leur était déjà interdit par Rio Tinto et ils n'y faisaient en conséquence plus de sacrifices), il s'agissait, par cette clôture, de signifier aux travailleurs de ne plus toucher à ce lieu.

Les responsables du site rappellent que la chasse pratiquée à l'époque de leur grand-père était un moyen de subsistance important et que l'interdiction d'accès au site conduit à un manque à gagner pour la communauté actuellement.

INSUCO rappelle que les communautés doivent être consultées par RTIO dans le cadre de toute décision concernant ce site, selon un processus de concertation.

Responsable(s) : Moriba Condé, responsable du site et officiant. Son fils Mamadi CONDE est le second responsable du site.



Pratique(s) rituelle(s) : Nous avons décrit la première pratique rituelle mise en place lors de la découverte du site. Après ce premier sacrifice adressé au génie et instituant la relation entre humains et génies, les pratiques rituelles consistent en la réalisation de sacrifices ou offrandes, composés d'une noix de kola rouge déposée en un lieu précis sur la tête de l'éléphant de pierre. Cette pratique a lieu une fois par an, un mercredi. Celui-ci a lieu en période sèche, au mois de décembre, ou de janvier. La noix de kola rouge déposée en offrande « apporte la sécurité des enfants de Kankoro qui travaillent sur la montagne ». Le rituel est opéré afin d'assurer protection et réussite lors des activités de chasse, de culture annuelle agricole, ainsi que la protection du village. Le responsable actuel a connu le génie en rêve et rêve régulièrement de lui.

Le responsable nous dit que de nombreuses personnes de Moribadou le sollicitent par rapport à ce site, mais qu'il ne peut répondre à leurs demandes car il ne peut pas accéder au site, clôturé depuis, pour faire les offrandes appropriées.

La communauté s'estime lésée car RTIO, alors qu'à son installation dans la zone, l'entreprise a sollicité le village de Kankoro, mais ce dernier n'a ensuite été que peu pris en compte par RTIO. De plus, selon la communauté, elle n'aurait pas été consultée à propos des sites culturels. RTIO s'est tourné vers Moribadou et tous les sacrifices sur Samakoukaba ont été faits par Moribadou. Kankoro s'estime également responsable du site de Samakoukaba, et si Moribadou réalise des sacrifices, les demandes ne sont pas prises en compte par le génie. Pour cette raison, il y a quelques années, des gens sont venus de Moribadou pour dire à Kankoro d'agir afin de réaliser des sacrifices sur Samakoukaba, puisque le site leur appartient. Selon eux, certaines personnes de Moribadou reconnaissent le fait que ce site est à Kankoro et ne suivent pas Amara Sagno de Moribadou, qui dit pouvoir sacrifier sur ce site de Samakoukaba.

Interdit(s) : Il n'y a pas d'interdit pour les personnes qui ne savent pas que c'est un site ou qui s'y rendraient sans désir de faire des offrandes. Il est cependant prescrit qu'il faut être vêtu en tenue de chasseur traditionnelle pour celui qui souhaite y réaliser des offrandes.

Rayonnement des pratiques : La communauté de Kankoro, et parfois et autrefois, des personnes de Moribadou.

Liens : Pas de lien avec d'autres sites.

Déplaçabilité : Inconnue pour l'instant. Les responsables expliquent qu'il faudrait réaliser un sacrifice « de pardon » suite à l'abandon des sacrifices du fait de l'inaccessibilité du site. Ce sacrifice serait l'occasion de demander la possibilité de déplacement du génie, son acceptation de voir le lieu détruit, ainsi que le traitement approprié qu'il faudrait réaliser à cette fin.

Traitement et conditions : Pour le traitement du site de Samakoukaba à Kankoro, les responsables demandent un sacrifice de traitement du site qui se déroulera en 2 temps :

1 bouc roux, 50kg de riz, et une partie de la somme demandée pour les condiments du repas sacrificiel, 2 bols de pain blanc, et 2 noix de kola rouges seront amenés sur le site par les responsables et les Donzos du village ; le bouc sera immolé sur le site. Le rituel aura lieu un mercredi.

Une semaine après, le mercredi aura lieu un rituel de sacrifice au village. Pour celui-ci la communauté demande 5 taureaux de n'importe quelle couleur sauf noire, un coq blanc, un bélier blanc, 4 sacs de 50 kg de riz, 2 000 000 GNF pour les condiments, et 500 000 GNF pour les imams qui béniront ce sacrifice.

Durée du traitement : Un mois.

Prochaines étapes : Rio Tinto doit financer les éléments de consultation du génie. Consulter le génie pour connaître le type de traitement. Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci. Avoir des consultations avec RTIO pour évaluer les solutions envisageables (techniques, socialement respectueuse, etc.). Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

7. Village de Lamadou - Id 045

1.6. Monographie du village de Lamadou

7.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

Le nom du village vient du prénom du fondateur : « Lama » et de « dou », la terre. En langue konianké. Lamadou signifie « la terre de Lama. »

■ Période ou date de fondation :

Village fondé pendant la période coloniale.

■ Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Lama CONDE est le fondateur de ce village. Il pratiquait la chasse et l'agriculture et résidait à Moribadou dans la sous-préfecture de Nionsomoridou. Il quitta ce village pour aller chasser dans la montagne de Simandou qui regorgeait de gibier à l'époque. C'est ainsi qu'il découvrit ce lieu et fut impressionné par la qualité des terres qu'il trouva très fertiles. Après cette découverte, il retourna à Moribadou et revint quelques jours après pour s'installer définitivement avec sa famille.

■ Histoire des lignages installés successivement

Après son installation, il a été rejoint à la même époque par :

Moussa TRAORE, Kerfalla SAGNO et Moriba CONDE, qui étaient tous des amis du fondateur Lama CONDE (L1). Ils étaient également tous chasseurs et agriculteurs à la recherche des terres.

Séman CAMARA et Mamady CAMARA étaient tous deux les époux des petites sœurs de Moriba CONDE (L4). Ils sont venus pour avoir accès aux terres, étant agriculteurs.

Gbakou CONDE et Sogbô Moussa CONDE étaient tous les deux les époux des grandes sœurs de Séman CAMARA (L5). Ils étaient également venus pour avoir accès aux terres, étant des agriculteurs et des chasseurs.

Sogbè Ciné SANGARE était aussi l'époux de la petite sœur de Moriba CONDE (L4). Il était aussi venu pour avoir accès aux terres, étant agriculteur et chasseur.

Djiba CONDE était ami avec Gbakou CONDE (L7). Il était aussi venu pour avoir accès aux terres, étant agriculteur.

Sayon TRAORE était ami avec le fondateur Lama CONDE (L1). Il était aussi venu pour avoir accès aux terres, étant agriculteur.

Féré SAGNO et Dougna Sidiki SAGNO étaient des neveux de Séman CAMARA (L5), respectivement les enfants de ses grandes et petites sœurs. Ils étaient venus pour avoir accès aux terres, étant des agriculteurs et des chasseurs.

Kassia Bacary CAMARA était le cousin de Séman CAMARA (L5). Il était aussi venu pour avoir accès aux terres, étant agriculteur et chasseur.

Sagna Mamady CONDE était ami du fondateur Lama COMDE (L1). Il était aussi venu pour avoir accès aux terres, étant agriculteur.

Mengbè Kerfa DIALLO était ami avec Gbakou CONDE (L7). Il était aussi venu pour avoir accès aux terres, étant agriculteur et éleveur.

Waoua SAGNO était le neveu du fondateur Lama CONDE (L1). Il était aussi venu pour avoir accès aux terres, étant agriculteur.

Daouda KONATE et Morifing TRAORE étaient amis de Sayon TRAORE (L11). Ils étaient venus pour avoir accès aux terres, étant agriculteurs.

Amara CONDE, Dama Sékou SOUMAORO et Ibrahima KONATE étaient les amis de Moriba CONDE (L4). Ils étaient également venus pour avoir accès aux terres, étant agriculteurs.

Adama KEÏTA, menuisier de profession, a rejoint son ami qui est le fils de Kassia Bacary CAMARA (L14), à la période de Sékou Touré.

Mory KEÏTA venu de Bofodou dans la sous-préfecture de Konsankoro. Après la mort de son père, sa mère s'est remariée à Lanciné CONDE (L7), à la période Lansana CONTE.

NB : à l'exception du dernier arrivant, tous les autres lignages sont venus de Moribadou.

7.1.2. Synthèse et type de village

Presque que tous les lignages installés cohabitaient ensemble à Moribadou où ils entretenaient entre autres des relations d'amitiés, matrimoniales et de parenté. Et cela demeure aujourd'hui puisqu'ils vivent en harmonie et désormais comme une seule et grande famille au sens large du terme.

Ils sont majoritairement Koniankés. Il y a deux lignages Peulh dans le village, dont un vit à Moribadou.

■ Rituel de fondation

Après la découverte des lieux, et pour être sûr de son de choix d'installation, le fondateur a consulté un marabout, résidant à l'époque à Nionsomoridou. Le marabout a fait un talisman sur un gros caillou et l'a enfoncé sous la terre. Il l'a ensuite indiqué la présence de deux lieux de résidence de génies et a recommandé ce qui suit :

Faire dans le village une cérémonie sociale avec les amis et des invités venus des villages de Moribadou, Korela et Banko. Cette cérémonie, faite pour la bonne fortune du village a été l'occasion de sacrifier d'un taureau multicolore, un coq blanc, et d'offrir du « pain blanc » et des noix de kolas.

En plus de cela, il a recommandé de faire deux rituels d'accord avec les génies de la zone sur ces deux sites pour assurer le bonheur et la protection du village. Un pacte entre génie et humains est né de ces premiers sacrifices composés d'un taureau multicolore, un coq blanc, de « pain blanc » et de noix de kolas. Les sites pour ces rituels sont toujours en usage, il s'agit des sites de « Djigbékoro » et « Djékoro ».

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

Il fut installé par le lignage fondateur de Korela. Pendant sept ans, la communauté a donné une partie de ses récoltes au village de Korela.

7.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id	Nom lignage	Statut	Dat	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CONDE	Fondateur	Période Coloniale	-	x	x	X	x	-	Parti

L2	TRAORE	Période Coloniale	L1	-	-	-	-	-	Parti
L3	SAGNO	Période Coloniale	L1	x	x	x	x	x	Mamady SAGNO
L4	CONDE	Période Coloniale	L1	x	x	-	x	x	Moriba CONDE
L5	CAMARA	Période Coloniale	L4	x	x	-	x	x	Moussa CAMARA
L6	CAMARA	Période Coloniale	L4	x	x	-	-	x	Kerfalla CAMARA
L7	CONDE	Période Coloniale	L5	x	x	x	x	x	Abou CONDE
L8	CONDE	Période Coloniale	L5	x	x	x	x	x	Moussa CONDE
L9	SANGARE	Période Coloniale	L4	x	x	x	x	x	Abou SANGARE
L10	CONDE	Période Coloniale	L7	x	x	x	x	x	Mamady CONDE
L11	TRAORE	Période Coloniale	L1	x	x	x	x	x	Mamady TRAORE
L12	SAGNO	Période Coloniale	L5	x	x	x	x	x	Bacary SAGNO
L13	SAGNO	Période Coloniale	L5	x	x	-	x	x	Sidiki SAGNO
L14	CAMARA	Période Coloniale	L5	x	x	x	x	x	Mory CAMARA
L15	CONDE	Période Coloniale	L1	-	-	-	x	-	Parti
L16	DIALLO	Période Coloniale	L7	x	x	x	x	-	Parti
L17	SAGNO	Période Coloniale	L1	-	-	-	x	-	Matenin SAGNO
L18	KONATE	Période Coloniale	L11	x	x	-	x	x	Souamaïla KONATE
L19	TRAORE	Période Coloniale	L11	x	x	-	x	x	Ousmane TRAORE
L20	CONDE	Période Coloniale	L4	x	x	x	x	x	Amara CONDE

L21	SOUMAORO	Période Coloniale	L4	-	-	-	x	-	Parti
L22	KONATE	Période Coloniale	L4	x	x	-	-	x	Lanciné KONATE
L23	KEÏTA	Période Sékou	L14	x	x	-	x	x	Mamady KEÏTA
		Touré							
L24	KEÏTA	Période Lansana	L7	x	x	-	x	x	Mory KEÏTA
		Conté							

NB : les lignages L3 ; L4 ; L5 ; L7 ; L8 ; L9 ; L10 ; L11 ; L16 et L22 possèdent des plaines cultivables.

■ Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Sotikèmo) : Abou CONDE / L7

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Tous les lignages présents dans le village peuvent occuper cette fonction. La personne qui l'occupe doit forcément être le doyen du village.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Mamady KEÏTA / L23 ; Moriba CONDE / L4 ; Mamady CONDE / L10.

Principe de représentation au Conseil des sages : Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages. Pour y siéger, il faut atteindre un certain âge, être une personne irréprochable sur le comportement et avoir la capacité de régler les conflits au sein de la communauté.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Moriba CONDE / L4 ; Moussa CAMARA / L5 ; Abou CONDE / L7 ; Mamady TRAORE / L11 ; Mory CAMARA / L14.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Mamady SAGNO / L3 ; Moriba CONDE / L4 ; Moussa CAMARA / L5 ; Kerfalla CAMARA / L6 ; Abou CONDE / L7 ; Moussa CONDE / L8 ; Abou SANGARE / L9 ; Mamady CONDE / L10 ; Mamady TRAORE / L11 ; Bacary SAGNO / L12 ; Sidiki SAGNO / L13 ; Mory CAMARA / L14 ; Soumaïla KONATE / L18 ; Ousmane TRAORE / L19 ; Amara CONDE / L20 ; Lanciné KONATE / L22 ; Mamady KEÏTA / L23 ; Mory KEÏTA / L24.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Abou CONDE / L7 ; Mamady KEÏTA / L23 ; Moriba CONDE / L4 ; Mamady CONDE / L10 Fanta CONDE / L7 ; Alpaha CONDE / L7 ; Moussa CONDE / L8 ; Mamady CONDE / L10.

■ Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Fanta CONDE / L7 ; Fanta SOUMAORO / L14 ; Sona SOUMAORO / L4.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Moussa CAMARA / L5 ; Ousmane SAGNO / L3 ; Moussa CONDE / L10.

■ Imams et Conseil de mosquée

Imams : Moussa CAMARA / L5 ; Mamady TRAORE / L11 ; Abou CONDE / L7.

Tous les lignages peuvent avoir des membres Imam à condition que la personne soit instruite et initiée dans les pratiques religieuses.

Conseil de mosquée : Mamady SAGNO / L3 ; Ousmane TRAORE / L19 ; Matenin CONDE / L10.

Tous les lignages peuvent être dans le Conseil de mosquée, mais à condition que la personne siégeant au conseil possède une solide connaissance coranique.

■ Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Lamadou: Alpaha CONDE / L7 ; Moussa CONDE / L8 ; Mamady CONDE / L10.

District de Banko : Non.

Sous-préfecture de Kouankan : Non.

Communauté Rurale ou Commune de Kouankan: Non.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non.

■ Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

7.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village :

Le lignage fondateur réside maintenant à Moribadou depuis un moment. **Aucune décision importante ne se prend en ce qui concerne le foncier sans qu'il ne soit associé.** Le lignage est représenté par Lama CONDE résident à Moribadou.

Les lignages L15 ; L16 et L21 ont également quitté le village, mais ils possèdent des droits d'administration sur des terres de cultures et les plantations. Les L15 et L16 sont représentés respectivement par Mory CONDE et Sidiki DIALLO, tous deux résidents à Moribadou. Quant au L21, il est représenté par Ibrahima SOUMAORO qui réside à Worono.

Vente de terres : La vente de terres n'a pas encore été réalisée dans le village par manque d'acheteur.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les coteaux sont administrés selon un mode de gestion collectif villageois.

Les bas-fonds et les Plaines sont administrés selon un mode de gestion collectif lignager.

Les plantations sont administrées selon un mode de gestion individuel.

Il y a des parcs à bétail qui sont appropriés sur un mode de gestion collectif villageois.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Abou CONDE / L7 ; Mamady KEÏTA / L23 ; Moriba CONDE / L4 ; Mamady CONDE / L10 Fanta CONDE / L7 ; Alpaha CONDE / L7 ; Moussa CONDE / L8 ; Mamady CONDE / L10.

Complément d'informations :

Les plantations de caféier, cacaoyer, bananier, banane plantain, palmier, ananas, anacardier, avocatier et kolatier sont très répandue dans la zone.

7.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

Un seul site impacté recensé en 2022, dans le village de Lamadou. Ce site n'était pas présent lors des enquêtes de 2015. La communauté se refusait à le montrer. Il a fallu de longues explications pour que la communauté accepte de nous en parler, puis d'autres discussions afin de trouver quelqu'un « capable » de nous accompagner sur ce site actif, aux génies réputés puissants. Il fait partie des deux sites indéplaçables et indestructibles de la zone d'impact mine.

7.2.1. ID site – 5016 – Djinna Doudala

Signification : « La porte d'entrée du trou aux génies ». Vient de « djinna », les génies, et « doudala », la porte d'entrée du trou, En langue konianké.

Localisation : Macenta / Konkan / Banko / Lamadou.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Situé à l'est du village, dans la montagne. On peut y voir une grotte, d'où sortent les génies. Deux pierres superposées, sur lesquelles seul l'officiant à le droit de s'asseoir lorsqu'il fait le rituel, sont présentes. Des rochers sont là aussi, près de grands arbres « kopopo », « kobi », « kissan » et formo ». On peut aussi voir des souches d'arbres aux alentours.



Histoire : Site découvert par Bakou Condé (L7), durant la période coloniale. A cette époque, les femmes du village mettaient beaucoup d'enfant « malformés » au monde dans le village. C'est pourquoi le fondateur Lama Condé a dit à Bakou d'aller voir un marabout du nom de Mori (et dont le nom de famille s'est perdu depuis), résidant à Diakoro, dans la préfecture de Macenta. Il lui dit : « Bakou, puisque nous les femmes du village mettons au monde des infirmes et que nous sommes entourés de génies, vas voir Mori à Diakoro, pour qu'il fasse une recherche pour nous, afin de savoir où habitent ces génies. » Une fois à Diakoro, le marabout nommé Mori fit sa recherche et dit à Bakou : « Il y a un trou dans la montagne, non loin du village, qui est une résidence de génie. Je t'accompagnerais à Lamadou pour te montrer ce lieu et faire le rituel pour mettre fin aux naissances d'enfants malformés. » Arrivé au village avec le marabout, Bakou jugea nécessaire de se faire accompagner par son oncle maternel Va'Seman Camara (L5). Ils partirent tous les trois sur le site, voir ce trou. Une fois sur place le marabout leur dit de faire un sacrifice composé d'un bœuf blanc, unealebasse de « pain blanc », cent noix de kola blanche, et quelques kilogrammes de riz. Ils ont ensuite préparé la viande du bœuf avec le riz sur le site, et le rituel a été fait sur le site. Les trois personnes présentes ont consommé le repas rituel, et les restes ont été laissés sur le site. Après cela le génie vint à Bakou Condé au travers d'un rêve, et lui dit : « Puisque vous avez pris le mouton comme premier sacrifice rituel, ne levez plus de mouton à Lamadou » (ce qui veut dire : « ne sacrifier plus de mouton dans le village de Lamadou ». « Lever un sacrifice » en français-guinéen veut dire égorger dans un cadre rituel, ndlr). Il promit ensuite qu'il n'y aurait plus de naissance d'enfants malformés, qu'il favoriserait leurs cultures (agricoles, ndlr), aiderait à soigner les maladies, et « envoyer beaucoup de bonheur dans le village ». Ce premier rituel a été fait un Lundi. Après avoir constaté « que le rituel avait été acquis », c'est-à-dire que les promesses du génie se réalisaient, tout le village s'est impliqué dans ce rituel. Les éléments du rituel ont changé maintenant : voir « pratiques rituelles ».

Responsable(s) : Abou Condé (L7) et Moussa Condé (L7) sont responsables du site car le site a été découvert par leur grand-père, Bakou Condé (L7). Le lignage L7 est le lignage clef de ce site lignager. Les responsables sont aussi les officiants du site et sont initiés de générations en générations.

Pratique(s) rituelle(s) : Le rituel est fait pour soigner les maladies, éviter la naissance des enfants malformés, favoriser l'agriculture, protéger le village et « avoir beaucoup de bonheur » dans le village. De nos jours, les

éléments du rituel sont un taureau rouge, un bélier blanc, unealebasse de « pain blanc », et 100 noix de kolas blanches.

Le matin, tout le monde se rend sur le site, excepté les femmes, qui restent à environ 200 mètres du site, installée avec les enfants. L'officiant et quelques sages partent sur le cœur du site. L'officiant fait un jet divinatoire de kola en disant ses vœux, afin de vérifier l'acceptation du sacrifice par le génie. Le rituel est accepté lorsqu'en retombant, les moitiés de noix de kola « font face » pour l'une, l'autre « faisant dos ». La moitié qui fait face appartient au génie, l'autre faisant dos est ramenée au village pour être donnée au Sotikémo (le doyen du village à Lamadou, ndlr)). L'officiant immole ensuite les animaux, et les jeunes débitent la viande pour l'amener aux femmes qui se tiennent en retrait du site. Après cuisson, les sages désignent quelqu'un parmi les jeunes pour faire le partage des aliments rituels, qui se déroule comme suit : un plat pour l'officiant, un plat pour les sages, un plat pour le génie et un plat pour les femmes. Après le repas, les sages du village font la bénédiction, puis les femmes chantent et dansent, toujours à une distance respectueuse du site d'environ 200 mètres. A 17 heure, tout le monde rentre au village.

Interdit(s) : Aux femmes (pour éviter que le génie se fâche contre elles et qu'elles mettent des enfants malformés au monde).

Il est interdit à tout étranger de s'asseoir sur la pierre posée sur le site, constituée de deux pierres superposées, et constituant l'artefact principal du site. C'est une recommandation du génie.

Les chaussures sur le site au moment du rituel (par respect pour le génie).

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Non.

Traitement et conditions : La communauté demande à ce que le site soit clôturé, pour le protéger. Mais avant de faire cette clôture il faudra faire le sacrifice d'1 bélier blanc, 1 taureau rouge, 1 alebasse de « pain blanc », 100 noix de kola blanche, 50kg de riz et 2 000 000 FNG pour les condiments du repas sacrificiel. Ce sacrifice devra être suivi par une lecture du Coran par le bureau des imams du village, payée 1 000 000 FNG.

Durée du traitement : 1 mois. 2 semaines seront nécessaires à la recherche des éléments du rituel, et 2 autres semaines pour la mise en œuvre du traitement.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

Nous avons posé les questions d'impact Hydro, par sécurité.

Hydro : Lors du rituel, les participants utilisent l'eau de la rivière Farakö, qui prend sa source sur la montagne et est distante du site. Cette eau n'a aucune action sur les pratiques rituelles/culturelles du site, et peut être remplacée par une autre eau.



INSUCO

Local understanding for sustainable solutions

Annuaire des sites de Patrimoine Culturel et monographies villages Zone sud / sud-ouest de la mine et impact hydrologique

Projet Simandou – Rio Tinto Simfer

Janvier 2023

Table des matières

Table des matières	1
Note introductive	3
1. Village de Worono - Id 089	5
1.1. <i>Monographie du village de Worono.....</i>	<i>5</i>
1.1.1. Histoire.....	5
1.1.2. Synthèse et type de village	5
1.1.3. Gouvernance et politique	6
1.1.4. Foncier.....	7
1.2. <i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s) dans la zone d'emprise de Worono.....</i>	<i>8</i>
1.3. <i>Sites avec « impact Hydro » hors zone d'emprise du village de Worono.....</i>	<i>8</i>
1.3.1. ID site – 0001 – Mousso Kènè kō	8
1.3.1. ID site – 0002 – Kèkèkè kō koura.....	8
1.4. <i>Sites de patrimoine culturel non-impactés de Worono</i>	<i>9</i>
2. Village de Lamadou - Id 045	10
1.2. <i>Monographie du village de Lamadou.....</i>	<i>10</i>
2.1.1. Histoire.....	10
2.1.2. Synthèse et type de village	11
2.1.3. Gouvernance et politique	11
2.1.4. Foncier.....	14
2.2. <i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s) dans la zone d'emprise de Lamadou</i>	<i>14</i>
2.3. <i>Site(s) avec « impact Hydro » du village de Lamadou</i>	<i>15</i>
2.3.1. ID site – 0003 – Djigbè	15
2.3.2. ID site – 0004 – Kèkèkè Kō	15
2.4. <i>Site(s) de patrimoine culturel non-impactés de Lamadou.....</i>	<i>16</i>
3. Village de Traoréla - Id 081	17
3.1. <i>Monographie du village de Traoréla</i>	<i>17</i>
3.1.1. Histoire.....	17
3.1.2. Synthèse et type de village	17
3.1.3. Gouvernance et politique	18
3.1.4. Foncier.....	18
3.2. <i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s) dans l'enceinte de la zone d'emprise mine de Traoréla</i>	<i>18</i>
3.3. <i>Site(s) avec « impact Hydro » hors la zone d'emprise du village de Lamadou</i>	<i>19</i>
3.3.1. ID site – 0005 – Samandala	19
3.3.2. ID site – 0006 – Tignèkō.....	19
3.4. <i>Site(s) de patrimoine culturel non-impactés de Traoréla.....</i>	<i>20</i>
4. Village de Mandou - Id 053	21
3.2. <i>Monographie du village de Mandou</i>	<i>21</i>
4.1.1. Histoire.....	21
4.1.2. Synthèse et type de village	21
4.1.3. Gouvernance et politique	22
4.1.4. Foncier.....	23
4.1. <i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s) dans l'enceinte de la zone d'emprise mine de Mandou</i>	<i>24</i>

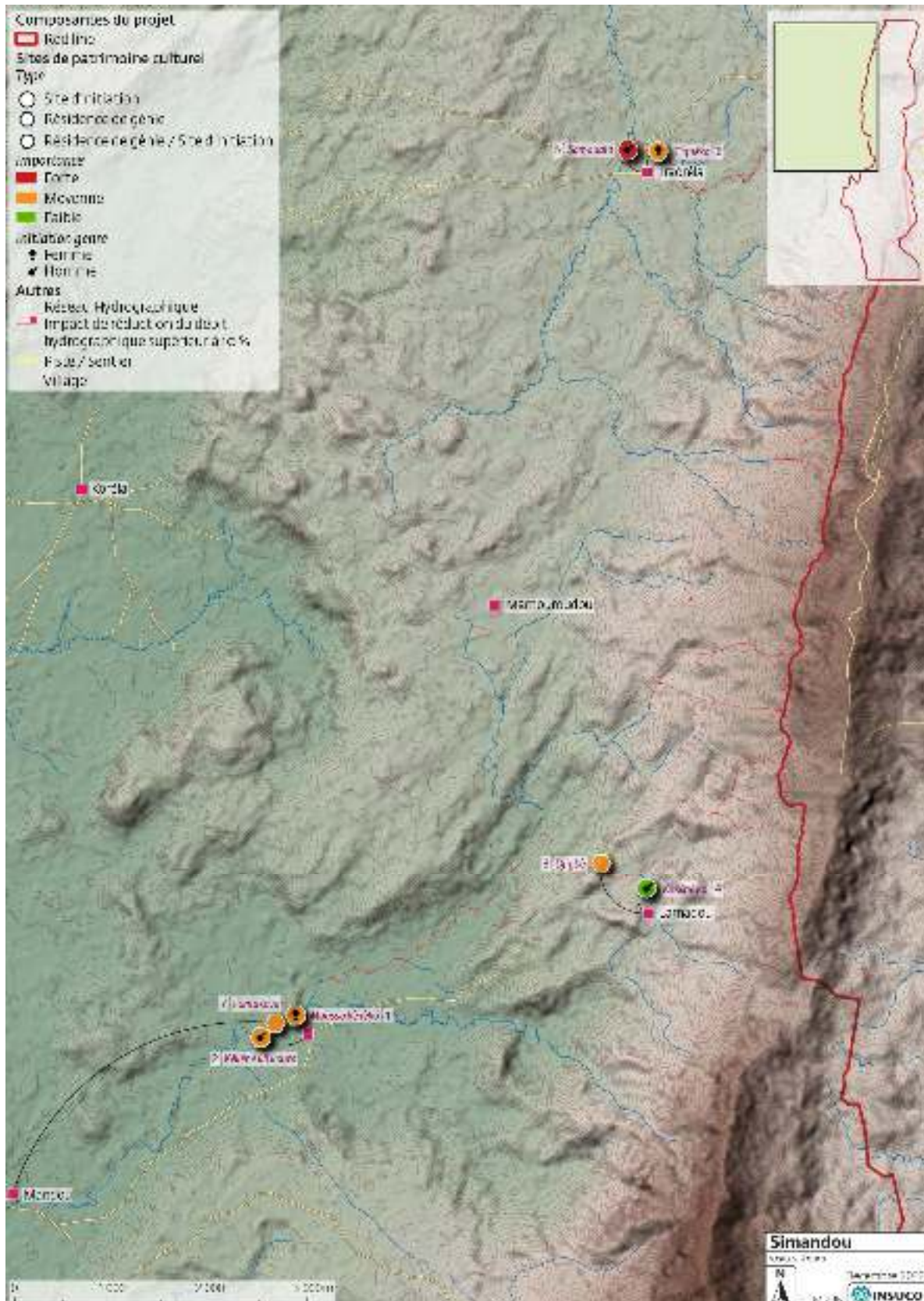
4.2. Site(s) avec « impact Hydro » de la zone d’emprise du village de Mandou.....24

4.2.1. ID site – 0007 – Famakoya 24

4.1. Site(s) patrimoine culturel non-impactés de Mandou.....25

Note introductive

Cette annexe fait partie intégrante du rapport d'étude sur le Patrimoine Culturel (matériel / immatériel) portant la mine et les impacts hydrologiques. Elle porte spécifiquement sur les monographies et les sites de patrimoine culturel présents dans la zone du sud/sud-ouest de la mine et les impacts hydrologiques.



Carte de la zone de zone ciblée par cette annexe et les sites et villages concernés

Toute précision sur la structuration de cette annexe, les termes employés, les typologies de sites et les conclusions seront à retrouver dans le « **Rapport d'étude sur le Patrimoine Culturel matériel et immatériel, zone mine, sud/sud-ouest et impact hydrologique** ».

Lors de la mise à jour 2022 de la liste des villages présents tout autour de la zone d'exploitation minière du projet Simfer de Rio Tinto Simfer dans sa partie sud et ouest, nous avons relevé les sites concernés par de futurs changements du régime hydrologique de leur rivières respectives. Ces sites n'ont pas fait l'objet d'étude en 2015 et 2022, puisque situés hors de la zone d'emprise de la mine. Ils ont fait l'objet d'études antérieures (notamment étude de La Granada de 2008).

Nous avons pour chaque village, établi une monographie de village, dressé la liste des sites de PC existants, qualifié le type et le sous-type de chacun des sites, et fait une enquête sur les conséquences d'un « impact Hydro » sur certains sites identifiés comme potentiellement impactés.

Pour les sites subissant un « impact Hydro », nous avons accompagné les résultats des enquêtes d'« impact Hydro » des fiches produite lors de enquêtes de « La Granada » pour une meilleure compréhension des enjeux du site.

1. Village de Worono - Id 089

1.1. Monographie du village de Worono

Le village de Worono a fait l'objet d'une monographie de village, d'une vérification de l'absence de sites impactés dans la zone d'emprise de la mine, d'un inventaire des autres sites de PC, et d'enquêtes sur les conséquences d'un éventuel « impact Hydro » sur deux sites d'initiation du village : « Mousso Kènè kö » et « Kèkènè kö koura ».

1.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

Ce nom est lié à la présence, au nord du village, de l'intersection de deux rivières nommées Worongbè et Worofing. Le nom de Worono évoque donc le pluriel de « woron », on peut le traduire par « plusieurs worons ».

■ Période ou date de fondation

Le village a été fondé pendant la période coloniale.

■ Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Sidiki SOUAMORO est le fondateur de ce village. Originaire de Sondou dans la Sous-Préfecture de Nionsomoridou, il a d'abord quitté ce village pour rejoindre son grand frère Boy SOUMAORO qui résidait à Moribadou. Il y habita pendant huit ans. Etant chasseur et cultivateur, à la recherche d'endroits riches en gibier et en terres cultivables, il rejoignit Lamine SOUMAORO, un parent éloigné de Koréla qui habitait à Worono, un ancien hameau de culture non loin. Lorsque ce hameau fut attaqué par l'armée de Samory Touré, ils se dispersèrent tous et Sidiki SOUAMORO retourna à Moribadou. C'est après l'arrestation de Samory Touré que Sidiki SOUAMORO revint à Koréla dans le but de demander l'autorisation à Lamine SOUMAORO de le laisser s'installer dans son ancien hameau de culture pour pouvoir continuer à y exploiter les terres.

■ Histoire des lignages installés successivement

Bangaly KOUROUMA venu de Beyla Centre, fit escale à Tamikoro dans la sous-préfecture de Nionsomoridou, où se trouvaient ses oncles, pour apprendre le coran. Etant confronté à la difficulté d'accéder aux terres cultivables dans ce village, il décida de rejoindre son ami Sidiki SOUAMORO à Worono.

N'Faly CAMARA venu de Wanino dans la Sous-Préfecture de Moussadou, a quitté ce village à la recherche d'endroits riches en gibier et de terres agricoles. De passage à Worono, il fut séduit par le paysage et décida de s'y installer en demandant l'autorisation au fondateur.

Mory TRAORE venu de Wanino dans la Sous-Préfecture de Moussadou. Il a également quitté ce village pour rejoindre son voisin et ami de Wanino N'Faly CAMARA, à la recherche d'endroits riches en gibier et en terres cultivables.

Kèmo SOUMAORO venu de Tamikoro dans la Sous-Préfecture de Nionsomoridou. Il a quitté ce village jeune, après le décès de son père, pour rejoindre sa tante paternelle Koya SOUMAORO, épouse d'Abou KOUROUMA, qui est le fils de Bangaly KOUROUMA.

Sâa TOURE, venu de Gueckédou, a quitté cette ville à la recherche de contrats dans le domaine de l'agriculture. Il a été engagé par le lignage TRAORE, qui lui a ensuite donné une de ses filles en mariage et l'a installé.

Le fondateur a ensuite installé Abou KONATE avec qui il est parent. Il est également venu dans le but d'accéder aux terres cultivables.

1.1.2. Synthèse et type de village

Les lignages de ce village avaient été des liens d'amitié ou de mariage et ont en commun leur activité agricole, avant leur installation respective. De nos jours, ils se marient entre eux, vivent en harmonie et se considèrent comme une famille au sens large.

Les habitants sont presque tous d'ethnie konianké à l'exception d'un lignage kissi.

■ Rituel de fondation

Une cérémonie sociale a eu lieu lors de la fondation avec les amis et des invités venus des villages de Koréla, Banko, Moribadou et Gbetedou. Cette cérémonie pour la bonne fortune du village a été l'occasion de sacrifier un taureau rouge, deux béliers blancs, cent noix de kolas blanches, cinq calebasses de pain et un grenier de riz.

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

Il fut installé par Lamine SOUMAORO du lignage SOUMAORO du village de Koréla.

1.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d' installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Dat	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	SOUMAORO	Fondateur	Période coloniale	-	x	x	-	-	x	Ousmane SOUMAORO
L2	KOUROUMA		Période coloniale	L1	x	x	-	-	x	Aly KOUROUMA
L3	CAMARA		Période Sékou Touré	L1	x	x	-	-	x	Mamady CAMARA
L4	TRORE		Période Sékou Touré	L3	x	x	-	-	x	Fanta TRORE
L5	SOUMAORO		Période Sékou Touré	L2	x	x	-	-	x	Kèmo SOUMAORO
L6	TOURE		Période Lansana Conté	L4	x	x	-	-	x	Sâa TOURE
L7	KONATE		Période Lansana Conté	L1	x	x	-	-	x	Abou KONATE

■ Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soty) : Ousmane SOUMAORO / L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Cette fonction est occupée uniquement par le doyen du lignage fondateur.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Kèmo SOUMAORO / L5 ; Lanciné SOUMAORO / L1 ; Sâa TOURE / L6.

Principe de représentation au Conseil des sages : Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages. La présidence est assurée par le plus âgé du village.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Ousmane SOUMAORO / L1 ; Aly KOUROUMA /L2 ; Mamady CAMARA /L3 ; Fanta TRAORE /L4.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Ousmane SOUMAORO / L1.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Ousmane SOUMAORO / L1 ; Kèmo SOUMAORO / L5 ; Lanciné SOUMAORO / L1 ; Sâa TOURE / L6.

■ Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Mantigné SIDIBE / L2 ; Matenin CONDE / L1 ; Saran CONDE / L1.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Lanciné KOUROUMA / L2 ; Ousmane SOUMAORO / L1.

■ Imams et Conseil de mosquée

Imams : Aly KOUROUMA / L2 ; Lanciné SOUMAORO / L1.

Tous les lignages peuvent exercer comme imam à condition que la personne soit instruite et initiée dans les pratiques religieuses.

Conseil de mosquée : Aly KOUROUMA / L2 ; Lanciné SOUMAORO / L1 ; Abou KONATE/ L10.

Tous les lignages peuvent être représentés dans le Conseil de mosquée, à condition que la personne soit un bon connaisseur du coran.

■ Représentation du village au sein des institutions administrative

Secteur de Worono : Ibrahima CAMARA / L3 ; Lanciné SOUMAORO / L1.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non.

■ Tension sociale / conflit

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et de conflit.

1.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : le lignage SOUMAORO de Korèla qui est le tuteur et le donneur de terre originel. Le lignage est représenté par Laye SOUMAORO.

Vente de terres : La vente de terres n'a encore jamais eu lieu dans le village.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les terres cultivables sont administrées selon un mode de gestion collectif villageois.

Les plantations sont administrées selon un mode de gestion individuel.

Il y a des parcs d'élevage qui sont appropriés sur un mode de gestion collectif villageois.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village : Sékou SOUMAORO/L1 ; Aly KOUROUMA/L2 ; Ousmane SOUMAORO/L1.

Complément d'informations :

Les plantations de caféier, cacaoyer, bananier, banane plantain, palmier, ananas, anacardier, avocatier et colatier sont très répandues dans la région.

1.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s) dans la zone d'emprise de Worono

Pas de sites impactés dans l'enceinte de la zone d'emprise de la zone mine pour le village de Worono.

1.3. Sites avec « impact Hydro » hors zone d'emprise du village de Worono

Deux sites ont fait l'objet d'enquêtes sur les conséquences d'une modification du régime et de la qualité de l'eau des rivières les concernant.

Les deux sites d'initiation du village subiront un « impact Hydro » en cas de modifications du régime de leur rivières respectives. Cet impact entraînera le besoin d'un processus de mitigation pour ces sites de PC.

1.3.1. ID site – 0001 – Mousso Kènè kö

Fiche de La Granada :

Mousso kènè kö est le site d'initiation féminine de Worono depuis la fondation du village. Il est constitué de deux grands arbres en bordure d'un cours d'eau. Sur la rive gauche, une aire a été aménagée pour accueillir les jeunes filles excisées. Personne ne peut pratiquer l'excision au village : la praticienne d'un village voisin est donc sollicitée pour l'occasion. L'excision est pratiquée une fois tous les six ans. Les hommes ne sont pas autorisés à pénétrer sur le site pendant le rite initiatique. Les vêtements, les mouchoirs et les chaussures sont également prohibées pendant la cérémonie. Le site semble aisément déplaçable après concertation avec toutes les femmes du village



Enquête d'impact Hydro :

Nom de la rivière : Worongbè.

L'eau de la rivière Worongbè est utilisée sur le site comme eau de boisson, de cuisson des repas rituels, et pour laver les jeunes initiées pendant toute la période d'initiation. Une pollution ou une augmentation de la turbidité de l'eau de la rivière, toutes conséquence amenant à « salir » l'eau et/ou à la rendre impropre à la consommation aura pour conséquence la nécessité de s'en procurer venant d'ailleurs. Au niveau du rituel, utiliser une autre eau est possible.

Cependant, si la possibilité (très contraignante) d'amener de l'eau de l'extérieur du site ne perturbe pas le déroulement des initiations, il se trouve qu'un « impact Hydro » aurait tout de même des conséquences sur les pratiques socio-culturelles liées à « Mousso Kéné kö ». En effet, le site est « sous la protection » d'un génie résidant dans l'eau, selon l'actuelle officiante du site Matein Sidibé. Si la rivière est impactée, le génie quittera les lieux, n'assurant plus son rôle de protecteur garantissant le bon déroulement (sanitaire notamment) des initiations.

Cet impact entraînera la nécessité de la mise en place d'un processus de mitigation autour du site en concertation avec ses responsables et/ou officiants. Matein Sidibé nous a donné le rituel approprié pour consulter le Génie du lieu :

En cas d'« impact Hydro », il faudra « déménager » le Génie, avec la mise en place d'un rituel de consultation consistant en : 1 coq blanc, 5 mesures de riz, 1 noix de kola blanche, 500 000 GFN et 1 calebasse de « pain blanc ». Le Génie répondra par la suite pour indiquer son nouveau lieu de vie.

1.3.1. ID site – 0002 – Kèkènè kö koura

Fiche de La Granada :

Kèkènè kö koura est le nouveau site de circoncision du village de Worono. Cependant, il est utilisé par intermittence. Il s'agit d'une forêt clairsemée traversée par une rivière. Ce site a été désigné il y a près de vingt ans, à la suite du décès d'un jeune circoncis sur l'autre site de circoncision déjà évoqué. Ce décès avait été mis sur le compte du génie qui devait être mécontent. Des offrandes de noix de kolas rouges précèdent toujours les rites initiatiques car ce site abrite également un génie qui ne semble pas vraiment lié aux humains. Comme pour l'ancien site de circoncision, les femmes, les enfants non-circoncis sont interdits, tout comme le port de chaussures, en période de circoncision. Un déplacement éventuel de ce site ne devrait pas poser de problème car il semble être beaucoup moins important que le site plus ancien.



Enquête d'impact Hydro :

Nom de la rivière : Bronkö

L'eau de cette rivière est utilisée comme eau de boisson et pour laver les jeunes initiés tout juste circoncis.

Pour Ali Kourouma, actuel responsable du site, un changement de régime « Hydro » de la rivière aura un impact car cela « sera difficile de trouver de l'eau pour laver les enfants et pour boire » lors des initiations. Ils devront donc déménager le site. En cas d'impact ils pourront déplacer le site sur un nouveau lieu propice au génie résidant du site (on nous précise que ce Génie ne vit pas dans l'eau, néanmoins il assure la protection des enfants lors de l'initiation). Il faudra en conséquence engager un processus de mitigation.

1.4. Sites de patrimoine culturel non-impactés de Worono

- 1- « Kabourouso » : Religieux / Cimetière.
- 2- « Mande Mory Solidya » : Fétiche / Avec rituel (site de Donzo).
- 3- « Kékèkèkö koura » : Site d'initiation /Avec rituel
- 4- « Kèkèko Koro » : Site d'initiation ; Lieu de résidence de Génie / Avec rituel
- 5- « Farakö » : Lieu de résidence de Génie / Sans rituel (hanté).
- 6- « Famakoya » : Lieu de résidence de Génie /Avec rituel
- 7- « Kabatöla » : Lieu de résidence de Génie / Sans rituel (hanté).
- 8- « Mamady Tourédou » : Site Historique/ Avec rituel
- 9- « M'bembala Solidya » : Fétiche/ Avec Rituel

2. Village de Lamadou - Id 045

Le village de Lamadou a fait l'objet d'une monographie de village, d'une vérification de l'absence/présence de sites impactés dans la zone d'emprise mine, d'un inventaire des autres sites de PC, et d'enquêtes sur les conséquences d'un éventuel « impact Hydro » sur 3 sites du village : « Djigbè », un lieu de résidence de génie ; « Dolokö », un site d'initiation féminine ; et « Kèkéné kö », un site d'initiation masculine.

1.2. Monographie du village de Lamadou

2.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

Le nom du village vient du prénom du fondateur : « Lama » et de « dou », la terre en langue konianké. Lamadou signifie « la terre de Lama. »

■ Période ou date de fondation.

Village fondé pendant la période coloniale.

■ Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Lama CONDE est le fondateur de ce village. Il pratiquait la chasse et l'agriculture et résidait à Moribadou dans la sous-préfecture de Nionsomoridou. Il quitta ce village pour aller chasser dans la montagne de Simandou qui regorgeait de gibier à l'époque. C'est ainsi qu'il découvrit ce lieu et fut impressionné par la qualité des terres qu'il trouva très fertiles. Après cette découverte, il retourna à Moribadou et revint quelques jours après pour s'installer définitivement avec sa famille.

■ Histoire des lignages installés successivement

Après son installation, il a été rejoint à la même époque par :

Moussa TRAORE, Kerfalla SAGNO et Moriba CONDE, qui étaient tous des amis du fondateur Lama CONDE L1. Ils étaient également tous chasseurs et agriculteurs à la recherche des terres.

Séman CAMARA et Mamady CAMARA étaient tous deux les époux des petites sœurs de Moriba CONDE(L4). Ils sont venus pour avoir accès aux terres, étant agriculteurs.

Gbakou CONDE et Sogbö Moussa CONDE étaient tous les deux les époux des grandes sœurs de Séman CAMARA (L5). Ils étaient également venus pour avoir accès aux terres, étant des agriculteurs et des chasseurs.

Sogbè Ciné SANGARE était aussi l'époux de la petite sœur de Moriba CONDE (L4). Il était aussi venu pour avoir accès aux terres, étant agriculteur et chasseur.

Djiba CONDE était ami avec Gbakou CONDE (L7). Il était aussi venu pour avoir accès aux terres, étant agriculteur.

Sayon TRAORE était ami avec le fondateur Lama CONDE (L1). Il était aussi venu pour avoir accès aux terres, étant agriculteur.

Féré SAGNO et Dougna Sidiki SAGNO étaient des neveux de Séman CAMARA (L5), respectivement les enfants de ses grandes et petites sœurs. Ils étaient venus pour avoir accès aux terres, étant des agriculteurs et des chasseurs.

Kassia Bacary CAMARA était le cousin de Séman CAMARA (L5). Il était aussi venu pour avoir accès aux terres, étant agriculteur et chasseur.

Sagna Mamady CONDE était ami du fondateur Lama COMDE (L1). Il était aussi venu pour avoir accès aux terres, étant agriculteur.

Mengbè Kerfa DIALLO était ami avec Gbakou CONDE (L7). Il était aussi venu pour avoir accès aux terres, étant agriculteur et éleveur.

Waoua SAGNO était le neveu du fondateur Lama CONDE (L1). Il était aussi venu pour avoir accès aux terres, étant agriculteur.

Daouda KONATE et Morifing TRAORE étaient amis de Sayon TRAORE (L11). Ils étaient venus pour avoir accès aux terres, étant agriculteurs.

Amara CONDE, Dama Sékou SOUMAORO et Ibrahima KONATE étaient les amis de Moriba CONDE (L4). Ils étaient également venus pour avoir accès aux terres, étant agriculteurs.

Adama KEÏTA, menuisier de profession, a rejoint son ami qui est le fils de Kassia Bacary CAMARA (L14), à la période de Sékou Touré.

Mory KEÏTA venu de Bofodou dans la sous-préfecture de Konsankoro. Après la mort de son père, sa mère s'est remariée à Lanciné CONDE (L7), à la période Lansana CONTE.

NB : à l'exception du dernier arrivant, tous les autres lignages sont venus de Moribadou.

2.1.2. Synthèse et type de village

Presque que tous les lignages installés cohabitaient ensemble à Moribadou où ils entretenaient entre autres des relations d'amitiés, matrimoniales et de parenté. Et cela demeure aujourd'hui puisqu'ils vivent en harmonie et désormais comme une seule et grande famille au sens large du terme.

Ils sont majoritairement konianké. Il y a deux lignages Peulh dans le village, dont un vit à Moribadou.

■ Rituel de fondation

Après la découverte des lieux, et pour être sûr de son de choix d'installation, le fondateur a consulté un marabout, résidant à l'époque à Nionsomoridou. Le marabout a fait un talisman sur un gros caillou et l'a enfoncé sous la terre. Il a ensuite indiqué la présence de deux lieux de résidence de génies et a recommandé ce qui suit :

Faire dans le village une cérémonie sociale avec les amis et des invités venus des villages de Moribadou, Korela et Banko. Cette cérémonie, faites pour la bonne fortune du village a été l'occasion de sacrifier un taureau multicolore, un coq blanc, et d'offrir du « pain blanc » et des noix de kolas.

En plus de cela, il a recommandé de faire deux rituels d'accord avec les génies de la zone sur ces deux sites pour assurer le bonheur et la protection du village. Un pacte entre génie et humains est né de ces premiers sacrifices composés d'un taureau multicolore, un coq blanc, de « pain blanc » et de noix de kolas. Les sites pour ces rituels sont toujours en usage, il s'agit des sites de « Djigbèkoro » et « Djèkoro ».

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

Il fut installé par le lignage fondateur de Korela. Pendant sept ans, la communauté a donné une partie de ses récoltes au village de Korela.

2.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id	Nom lignage	Statut	Dat	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CONDE	Fondateur	Période Coloniale	-	x	x	x	x	-	Parti
L2	TRAORE		Période Coloniale	L1	-	-	-	-	-	Parti

L3	SAGNO	Période Coloniale	L1	x	x	x	x	x	Mamady SAGNO
L4	CONDE	Période Coloniale	L1	x	x	-	x	x	Moriba CONDE
L5	CAMARA	Période Coloniale	L4	x	x	-	x	x	Moussa CAMARA
L6	CAMARA	Période Coloniale	L4	x	x	-	-	x	Kerfalla CAMARA
L7	CONDE	Période Coloniale	L5	x	x	x	x	x	Abou CONDE
L8	CONDE	Période Coloniale	L5	x	x	x	x	x	Moussa CONDE
L9	SANGARE	Période Coloniale	L4	x	x	x	x	x	Abou SANGARE
L10	CONDE	Période Coloniale	L7	x	x	x	x	x	Mamady CONDE
L11	TRAORE	Période Coloniale	L1	x	x	x	x	x	Mamady TRAORE
L12	SAGNO	Période Coloniale	L5	x	x	x	x	x	Bacary SAGNO
L13	SAGNO	Période Coloniale	L5	x	x	-	x	x	Sidiki SAGNO
L14	CAMARA	Période Coloniale	L5	x	x	x	x	x	Mory CAMARA
L15	CONDE	Période Coloniale	L1	-	-	-	x	-	Parti
L16	DIALLO	Période Coloniale	L7	x	x	x	x	-	Parti
L17	SAGNO	Période Coloniale	L1	-	-	-	x	-	Matenin SAGNO
L18	KONATE	Période Coloniale	L11	x	x	-	x	x	Souamaïla KONATE
L19	TRAORE	Période Coloniale	L11	x	x	-	x	x	Ousmane TRAORE
L20	CONDE	Période Coloniale	L4	x	x	x	x	x	Amara CONDE
L21	SOUMAORO	Période Coloniale	L4	-	-	-	x	-	Parti
L22	KONATE	Période Coloniale	L4	x	x	-	-	x	Lanciné KONATE

L23	KEÏTA	Période Sékou	L14	x	x	-	x	x	Mamady KEÏTA
		Touré							
L24	KEÏTA	Période Lansana	L7	x	x	-	x	x	Mory KEÏTA
		Conté							

NB : les lignages L3 ; L4 ; L5 ; L7 ; L8 ; L9 ; L10 ; L11 ; L16 et L22 possèdent des plaines cultivables.

■ Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Sotikèmo) : Abou CONDE / L7

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Tous les lignages présents dans le village peuvent occuper cette fonction. La personne qui l'occupe doit forcément être le doyen du village.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Mamady KEÏTA / L23 ; Moriba CONDE / L4 ; Mamady CONDE / L10.

Principe de représentation au Conseil des sages : Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages. Pour y siéger, il faut atteindre un certain âge, être une personne irréprochable sur le comportement et avoir la capacité de régler les conflits au sein de la communauté.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Moriba CONDE / L4 ; Moussa CAMARA / L5 ; Abou CONDE / L7 ; Mamady TRAORE / L11 ; Mory CAMARA / L14.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Mamady SAGNO / L3 ; Moriba CONDE / L4 ; Moussa CAMARA / L5 ; Kerfalla CAMARA / L6 ; Abou CONDE / L7 ; Moussa CONDE / L8 ; Abou SANGARE / L9 ; Mamady CONDE / L10 ; Mamady TRAORE / L11 ; Bacary SAGNO / L12 ; Sidiki SAGNO / L13 ; Mory CAMARA / L14 ; Soumaïla KONATE / L18 ; Ousmane TRAORE / L19 ; Amara CONDE / L20 ; Lanciné KONATE / L22 ; Mamady KEÏTA / L23 ; Mory KEÏTA / L24.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Abou CONDE / L7 ; Mamady KEÏTA / L23 ; Moriba CONDE / L4 ; Mamady CONDE / L10 Fanta CONDE / L7 ; Alpaha CONDE / L7 ; Moussa CONDE / L8 ; Mamady CONDE / L10.

■ Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Fanta CONDE / L7 ; Fanta SOUMAORO / L14 ; Sona SOUMAORO / L4.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Moussa CAMARA / L5 ; Ousmane SAGNO / L3 ; Moussa CONDE / L10.

■ Imams et Conseil de mosquée

Imams : Moussa CAMARA / L5 ; Mamady TRAORE / L11 ; Abou CONDE / L7.

Tous les lignages peuvent avoir des membres Imam à condition que la personne soit instruite et initiée dans les pratiques religieuses.

Conseil de mosquée : Mamady SAGNO / L3 ; Ousmane TRAORE / L19 ; Matenin CONDE / L10.

Tous les lignages peuvent avoir des représentants dans le Conseil de mosquée, à condition que la personne siégeant possède une solide connaissance coranique.

■ Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Lamadou: Alpaha CONDE / L7 ; Moussa CONDE / L8 ; Mamady CONDE / L10.

District de Banko : Non.

Sous-préfecture de Kouankan : Non.

Communauté Rurale ou Commune de Kouankan: Non.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non.

■ Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

2.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village :

Le lignage fondateur réside maintenant à Moribadou depuis un moment. **Aucune décision importante ne se prend en ce qui concerne le foncier sans qu'il ne soit associé.** Le lignage est représenté par Lama CONDE résident à Moribadou.

Les lignages L15 ; L16 et L21 ont également quitté le village, mais ils possèdent des droits d'administration sur des terres de cultures et les plantations. Les L15 et L16 sont représenté respectivement par Mory CONDE et Sidiki DIALLO, tous deux résidents à Moribadou. Quant au L21, il représenté par Ibrahima SOUMAORO qui réside à Worono.

Vente de terres : La vente de terres n'a pas encore été réalisée dans village.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les coteaux sont administrés selon un mode de gestion collectif villageois.

Les bas-fonds et les plaines sont administrés selon un mode de gestion collectif lignager.

Les plantations sont administrées selon un mode de gestion individuel.

Il y a des parcs à bétail qui sont appropriés sur un mode de gestion collectif villageois.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Abou CONDE / L7 ; Mamady KEÏTA / L23 ; Moriba CONDE / L4 ; Mamady CONDE / L10 Fanta CONDE / L7 ; Alpaha CONDE / L7 ; Moussa CONDE / L8 ; Mamady CONDE / L10.

Complément d'informations :

Les plantations de caféier, cacaoyer, bananier, banane plantain, palmier, ananas, anacardier, avocatier et colatier sont très répandues dans la zone.

2.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s) dans la zone d'emprise de Lamadou

Le village de Lamadou possède un site impacté dans l'enceinte de la zone d'emprise délimitant la mine. C'est « Djinna doutala », un lieu de résidence de génie, déclaré indestructible et indéplaçable.

Se reporter à l'annexe 5 du présent rapport pour le détail des sites impactés au sein de la zone d'emprise de la mine.

2.3. Site(s) avec « impact Hydro » du village de Lamadou

Les enquêtes sur les conséquences d'un éventuel « impact Hydro » ont fait ressortir le fait que sur les trois sites enquêtés (« Dolokö », « Djigbè » et « Kèkéné kö »), seul « Djigbè », un lieu de résidence de génie, et « Kèkéné kö », un site d'initiation masculine, seraient impactés par une modification du régime et de la propreté des rivières les concernant, entraînant par conséquent la nécessité de la mise en place d'un processus de mitigation autour de ces sites.

2.3.1. ID site – 0003 – Djigbè

Fiche de La Granada :

Djigbè ou « eau claire » est un site sacré constitué d'une chute d'eau importante qui forme plusieurs cascades. Le lieu de rites est situé au pied de la chute, au milieu d'une forêt galerie. Il abrite un génie mâle appelé Djigbèkorodjina qui se manifeste sous l'apparence d'un serpent (le python). Ce site est essentiellement à vocation individuelle puisque chacun peut émettre une requête par l'intermédiaire du médiateur dédié à ce site, N'Valy Sagno. Les offrandes sont le plus souvent du pain blanc, un coq blanc ou un mouton blanc. Cependant, un sacrifice collectif y est pratiqué une fois par an, pendant le mois qui succède à la fête de tabasky (Djoméné). Il y est interdit de se laver et de couper du bois dans les alentours. Les femmes n'y sont pas autorisées comme les griots, les Diakas et les enfants non-circoncis.



Enquête d'impact Hydro : Nom de la rivière : Djigbè.

L'eau n'est pas indispensable pour les pratiques rituelles, car elle peut être remplacée par de l'eau d'une autre provenance

Mais le génie résidant vit dans l'eau. Si le niveau de l'eau baisse ou si elle est polluée, il partira, faisant disparaître la relation qui le lie aux humains et donc le site et ses pratiques rituelles.

Il y aura donc un impact en cas de modification du régime hydraulique de la rivière, qui nécessitera la mise en place d'un processus de mitigation autour de ce site.

2.3.2. ID site – 0004 – Kèkéné Kö

Fiche de La Granada :

Kèkéné kö est une forêt située en bordure d'un très petit cours d'eau. Elle sert d'abri lors de la circoncision des jeunes hommes du village. Sur la rive gauche, les nouveaux circoncis peuvent se reposer après la cérémonie avant de remonter pendant la nuit au village dans une case temporaire édifée pour l'occasion. Ce lieu est utilisé pour tous les enfants du village, qu'ils soient fondateurs ou étrangers. Aucun génie ne réside sur ce site. C'est donc un site facile à déplacer en cas de besoin. Les femmes y sont interdites durant toute la période de rite de circoncision, ainsi que les enfants non-circoncis.



Enquête d'impact Hydro :

Nom de la rivière : Djigbè.

L'eau est utilisée pour laver les circoncis et comme eau de boisson. Ils ne peuvent pas utiliser l'eau d'une autre rivière et si celle-ci disparaît, il leur paraît impossible de déplacer le site sur l'autre rivière Djigbè ; ce serait trop difficile, et de plus ils puisent leur eau potable dans la rivière Djigbè.

En conséquence, la modification du régime hydraulique de la rivière aura un impact sur ce site, ayant pour conséquence la nécessité de mettre en place un processus de mitigation sur ce site d'initiation masculine.

2.4. Site(s) de patrimoine culturel non-impactés de Lamadou

- 1- « Kabourouso » : Religieux / Cimetière
- 2- « Mouso Kènèkō » : site d'initiation féminine/ Avec rituel
- 3- « Djèkoro » : Lieu de résidence de Génie /Avec rituel
- 4- « Banandjou Koro » : Lieu de résidence de Génie /Avec rituel
- 5- « Dolokō » : Lieu de résidence de Génie/ Avec rituel

3. Village de Traoréla - Id 081

Précisons que la mise à jour des villages ayant fait l'objet d'un historique en 2015, ne faisait pas partie de nos prérogatives. Cela explique le format différé de cette « monographie » du village, dans laquelle nous avons mis à jour les aînés actuels des lignages du village et le nom des détenteurs des postes de « Soty » et de « Dutu ». Nous avons cet historique 2015 du village, mis à jour, ici :

3.1. Monographie du village de Traoréla

3.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

Donnée non disponible.

■ Période ou date de fondation

Samouka Condé fonda Traoréla au début du XXe siècle.

■ Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Cinq lignages venus essentiellement de Kourala (situé à environ 7 km de Traoréla) sont à l'origine de cette fondation : les Condé, les Camara, les Keïta, les Soumaoro et les Traoré. Ces lignages occupaient 4 hameaux (Niela, Tenguedou, Kesserydou et Mamouroudou) qui constituaient des lieux de refuge pendant les guerres samoriennes. Après l'arrestation de Samory Touré (1898), ils se sont déplacés ensemble dans l'objectif de trouver un site pour fonder un nouveau village, motivés par l'intérêt de se regrouper pour s'entraider dans leurs travaux champêtres (la zone était réputée pour la qualité de ses terres agricoles). La cosmogonie villageoise raconte que les fondateurs de ce village auraient trouvé un lieu idéal où ils constatèrent la présence d'un roseau réputé pour ne pas pouvoir être arraché. Le plus jeune et le plus téméraire d'entre eux, issu du lignage Condé, aurait été le seul à avoir osé tenter sa chance pour arracher ce roseau. Il y serait parvenu ; ce qui lui valut le titre de fondateur du village de Traoréla.

Ce roseau se trouvait au centre du village, près de la mosquée. On trouve aujourd'hui à cet endroit deux pierres blanches et plates ; c'est un lieu de rencontre et de sacrifices pour le village.

■ Histoire des lignages installés successivement

Lignage 1 : CONDE : Valy CONDE (fondateur originaire de la République du Mali) ; Aîné actuel : Bangaly Condé.

Lignage 2 : CAMARA : Thierno Kawa CAMARA (venu avec le fondateur). Aîné actuel : Samouka Camara, Sotikèmo. C'est le lignage le plus représenté de nos jours.

Lignage 3 : SOUMAORO : Bangaly Soumaoro et Zoumana Soumaoro (venus avec le fondateur et originaires de Gbenkoro - hameau aujourd'hui abandonné). Aîné actuel : Ansoumane Soumaoro.

Lignage 4 : TRAORE : Amara TRAORE (venu avec le fondateur et originaire de Mandou, dans Macenta). Aîné actuel : Bignet Traoré.

Lignage 5 : KEITA : Amadou KEITA (venu avec le fondateur et originaire de Tenguedou). Aîné actuel : Ousmane Keita.

Lignage 6 : SANGARE : Djiba SANGARE, venu vers Bassano, accueilli par les Camara pour l'agriculture ; Aîné actuel : Moussa Sangaré.

3.1.2. Synthèse et type de village

■ Rituel de fondation

Donnée non disponible.

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

Donnée non disponible.

3.1.3. Gouvernance et politique

■ Informations pouvoirs

Pouvoir : Le Conseil des sages est composé des aînés des lignages fondateurs, c'est-à-dire des cinq lignages qui sont arrivés ensemble lors de la fondation du village de Traoréla. Les Condé, malgré leur titre de fondateurs, ne prennent pas les devants du pouvoir administratif qui est partagé entre les lignages co-fondateurs. Il semble que seuls les Camara peuvent occuper la fonction de sotikèmo.

L'actuel Sotikèmo est Samouka Camara / L2, et le Duti (chef administratif) est Mamadi Camara /L2. Le lignage Camara L2 concentre donc la responsabilité des deux chefferies, administrative et traditionnelle.

■ Femmes et jeunes

Donnée non disponible.

■ Imams et Conseil de mosquée

Donnée non disponible.

■ Représentation du village au sein des institutions administratives

Donnée non disponible.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Traoréla n'a installé aucun village. Il existe des liens de mariage avec les villages de Mandou, Nionsonmoridou, Kamandou, etc.

Les Camara sont associés à plusieurs sites à génies villageois car ils avaient autrefois « une marque » de distinction en tant que féticheurs notamment par rapport aux Condé considérés comme les fondateurs. Mais il semble que cela ne soit plus le cas depuis que l'islam s'est développé.

■ Tension sociale / conflit / désaccord

Donnée non disponible.

3.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Au niveau foncier, tous les lignages présents dans le village ont le même statut et possèdent des droits d'administration sur les terres. Les terres sont données aux étrangers qui choisissent l'endroit qu'ils souhaitent défricher. Ils peuvent ensuite à leur tour accueillir des étrangers et leur céder une partie de leur domaine sans passer par les fondateurs.

3.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s) dans l'enceinte de la zone d'emprise mine de Traoréla

Traoréla a plusieurs sites de PC impactés dans l'enceinte de la zone d'emprise de la zone mine :

- 1- « Dalalo »
- 2- « Kökounsâba »
- 3- « Tignèkö koun »

Vous trouverez les détails de ces sites et de leur processus de mitigation respectifs dans les fiches correspondantes au sein de l'annexe 5 du présent rapport.

3.3. Site(s) avec « impact Hydro » hors la zone d'emprise du village de Lamadou

Sur les trois sites enquêtés « Hydro » du village de Traoréla, seul deux d'entre eux, « Tignèkö » et « Samadala » seront impactés par un éventuel « impact Hydro » en cas de modifications du régime de leur rivières respectives. Cet impact entraînera le besoin d'un processus de mitigation pour ces sites de PC.

Le site de « Tignèkö koun », situé dans l'enceinte de la zone d'emprise de la zone mine, ne serait pas impacté en cas de modifications et de perturbations du régime hydraulique de sa rivière.

3.3.1. ID site – 0005 – Samandala

Fiche de La Granada :

C'est un site d'initiation ainsi qu'un lieu de résidence de génie.

Samandala est le site de circoncision de tous les hommes de Traoréla. C'est un espace ouvert dans une forêt proche d'un cours d'eau. Il est toujours utilisé de nos jours et les rites initiatiques se déroulent une fois par an. Un génie réside également sur le site, dans un grand arbre. Des sacrifices (coq rouge, mouton ou bœuf) y sont pratiqués uniquement le jour de la circoncision. Il est demandé au génie de veiller sur le village et en particulier sur les nouveaux circoncis. Pendant le temps de la circoncision, le site est formellement interdit aux femmes, aux garçons non circoncis et aux non-résidents à Traoréla. Un sacrifice devrait suffire pour déplacer le site car le génie semble conciliant.



Enquête d'impact Hydro :

Nom de la rivière : Le site se trouve à l'intersection des rivières Mara et Tignèkö.

L'eau des deux rivières est utilisée pendant les rituels et comme eau de boisson. Les responsables nous disent qu'ils pourraient envisager de ramener de l'eau de l'extérieur, mais qu'ils ne l'ont jamais fait. L'origine de l'eau n'est pas importante pour les pratiques rituelles.

Cependant, le site est chapeauté par un génie résidant, qui risque d'être affecté et de partir si l'eau devient impropre à la consommation. De plus il vit dans l'eau. Il partira donc aussi si le niveau des rivières baisse trop. Ce risque de départ du génie nous fait classer le site comme étant potentiellement impacté par une perturbation du régime hydraulique des rivières concernées, car il influera sur les pratiques rituelles et socio-culturelles du site.

Cet impact potentiel nécessitera la mise en place d'un processus de mitigation pour ce site. Notre interlocuteur nous précise que pour reproduire le site il faudra une rivière, mais pas forcément l'intersection de deux rivières.

3.3.2. ID site – 0006 – Tignèkö

Fiche de La Granada :

Tignèkö est le nom d'un cours d'eau. Nous avons appelé Tignèkö le site d'excision pour le différencier du précédent site sacré (c'est une référence à Tignèkö koun, site impacté dans la zone d'emprise de la mine, ndlr). A cet endroit, le cours d'eau se ramifie en deux parties. Toutes les femmes du village sont concernées. Une cérémonie d'excision est pratiquée en moyenne une fois tous les ans et demi, lorsqu'il y a suffisamment de jeunes filles en âge d'être concernées. Une praticienne est alors appelée d'un village voisin. Un grand plat de riz est préparé et de nombreuses bénédictions sont dites pour la santé des futures excisées. Lors du rite initiatique, les hommes, les mouchoirs et les chaussures sont interdits. Bien que nous ayons



placé ce site comme « site à intérêt relatif », puisqu'il n'y réside pas de génie, il revêt une importance, apparemment historique, pour les femmes de Traoréla, selon lesquelles l'excision y est pratiquée depuis la fondation du village. Son déplacement éventuel nécessiterait une concertation approfondie avec les femmes.

Enquête d'impact Hydro :

Nom de la rivière : Tignèkö, qui veut dire « le ruisseau de sable ». La rivière a donné son nom au site.

L'eau est utilisée lors des initiations pour laver les jeunes filles, et comme eau de boisson et de cuisson.

Il y aura un impact en cas de modifications du régime hydraulique de la rivière et surtout en cas de modification de sa propreté et potabilité. « La propreté est la plus importante » nous disent les femmes responsables de ce site (Mawata Traoré, première responsable et Makissa Sagno, seconde responsable du site) lors de notre enquête. En effet, c'est une question d'hygiène et de cicatrisation des plaies qui les concernent fortement.

Si le site doit être déplacé, ce sera au bord « d'une rivière propre ».

Un impact dans le régime hydraulique de cette rivière et surtout dans la qualité de son eau, obligera à un déplacement du site et donc à la mise en place d'un processus de mitigation concerté entre Rio Tinto Simfer et la communauté.

3.4. Site(s) de patrimoine culturel non-impactés de Traoréla

Nous n'avons pas dressé la liste exhaustive des sites non-impacté de Traoréla, ce village ayant déjà enquêté en 2015.

4. Village de Mandou - Id 053

3.2. Monographie du village de Mandou

4.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

Le nom du village est lié du fait que le fondateur était rigoureux et ferme lorsqu'il disait non.

« Banko » signifie un refus ferme en langue konianké.

■ Période ou date de fondation.

La fondation est antérieure à l'époque de Samory Touré.

■ Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Kaman CAMARA est le fondateur de ce village. Il résidait à Farakoro dans la Sous-Préfecture de Nionsomoridou. C'était le chef guerrier d'une grande armée conduite par son père Méssèn Camara. Avant de fonder Banko, il est passé par plusieurs localités dont Nionsomoridou, Kouankan, Sayodou et Tomorokoro. Ses déplacements d'une localité à l'autre, lui permettaient d'éviter d'être pris par surprise par ses ennemis, qui le pourchassaient. Lors de son parcours, son père décéda, et il dissimula sa mort pour faire croire à ses ennemis qu'il était toujours en vie. Afin d'empêcher le corps de son père de se décomposer, il l'embauma pour pouvoir le conserver pendant plusieurs années. A la fin de la guerre, il ordonna à ses sofas de leur trouver un endroit pour y habiter. C'est à ce moment que les sofas découvrirent cette forêt et comprirent que les terres étaient fertiles. Ainsi Kaman CAMARA fonda le village avec ses compagnons : son neveu Daouda SOUMAORO, marabout de son état, le Griot DIAKITE et un autre chef guerrier TRAORE. Les prénoms des deux derniers compagnons sont ignorés.

Un moment après la fondation, ils remarquent qu'il était impossible d'élever des animaux dans le village en raison des conditions environnementales. Ils se déplacèrent alors à l'emplacement actuel du village, qui trouve tout près de la rivière Plèwayè. C'est aussi à cet endroit que son père fut enterré.

■ Histoire des lignages installés successivement

Koffing BERETE venu de Manfindou près de Moribadou. Il a quitté ce village à la recherche de terres de culture pour venir auprès de sa belle-famille, le lignage fondateur.

Zoumana CONDE venu de Kouroudou dans la Sous-Préfecture de Damaro. Il quitté ce village pour venir se faire soigner à Banko et s'est finalement marié à une femme du lignage fondateur.

Mory SIDIBE venu de Dianfoyéla dans la préfecture de Mandiana. Il a quitté ce village pour venir se faire soigner à Banko chez les oncles de sa femme, le lignage fondateur.

Lanciné SACKO venu de Foiandou dans Simandou. Il a quitté ce village pour travailler dans les champs contre une rémunération.

4.1.2. Synthèse et type de village

Les quatre lignages les plus anciens ont des liens d'amitiés depuis les premiers temps du village et sont étroitement liés. Les trois autres lignages, ont des alliances matrimoniales avec le lignage fondateur. Aussi, tous les lignages sont liés depuis plusieurs générations par le mariage et le village est constitué de lignages proches et « parents » au sens élargi.

La grande majorité des lignages sont koniankés. Il y a un lignage peul.

■ Rituel de fondation

Une cérémonie sociale a eu lieu à la fondation avec les amis et des gens venus des villages de Koréla et de Kouankan. Cette cérémonie a eu lieu pour la bonne fortune du village et a été l'occasion de sacrifier un taureau, un coq et un bœuf.

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

Il n'y avait pas d'autre village dans la zone et la fondation n'a pas impliqué de demande d'autorisation.

4.1.3. Gouvernance et politique

■ Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CAMARA (Missédou)	Fondateur	Avant Samory Touré	x	x	x	x	x	x	Vacé CAMARA
L1a	CAMARA (Diaboulodou)	Segment	Avant Samory Touré	x	x	x	x	x	x	Abou CAMARA
L2	SOUAMORO		Avant Samory Touré	L1	x	-	x	x	x	Bigné SOUMAORO
L3	DIABATE		Avant Samory Touré	L1	x	-	x	x	x	Ibrahima DIABATE
L4	TRAORE		Avant Samory Touré	L1	x	-	x	x	x	Sékou TRAORE
L5	BERETE		Avant Samory Touré	L1	x	-	x	x	x	Fofing BERETE
L6	CONDE		Avant Samory Touré	L1	x	-	x	x	x	Mory CONDE
L7	SIDIBE		Période Coloniale	L1	x	-	x	x	x	Louceny SIDIBE
L8	SACKO		Période Lansana Conté	L1	x	-	x	x	x	Lanciné SACKO

■ Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Sotil) : Vacé CAMARA / L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Cette fonction est occupée exclusivement par les membres des deux segments du lignage fondateur. Le plus âgé des deux aînés, qu'il soit du rang des pères ou des fils, le devient.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Abou CAMARA / L1a; Amara CAMARA / L1; Fatta Mamady CAMARA / L1 ; Sékou TRAORE / L4 ; BERETE / L5.

Principe de représentation au Conseil des sages : Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages. Pour y siéger, il faut avoir une capacité à régler les conflits au sein de la communauté. La présidence est assurée par un membre issu des deux segments du lignage fondateur.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Vacé CAMARA / L1.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Vacé CAMARA / L1 ; Abou CAMARA / L1a.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Abou CAMARA / L1a; Amara CAMARA / L1; Fatta Mamady CAMARA / L1 ; Fatta Ibrahima CAMARA/L1 ; Dougné Bigné CAMARA/L1 ; Fatta Bigné CAMARA/L1a.

■ Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Mandoyé SOUMAORO / L1 ; Mariama CAMARA / L3 ; Fanta CAMARA / L2.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Zoumana BERETE / L5 ; Sidiki CAMARA / L1 ; Mamady CAMARA / L1a.

■ Imams et Conseil de mosquée

Imams : Bigné SOUMAORO / L2 ; Abdoulaye CAMARA / L1 ; Ousmane CAMARA / L1.

De la fondation du village à nos jours, le premier imam est toujours issu du lignage SOUMAORO / L2 et secondé par les membres des autres lignages. Ils sont choisis en fonction de leur connaissance du coran et des principes de l'islam ainsi que pour leur application, mais aussi leur sens de la morale.

Conseil de mosquée : Sogbè Sékou CAMARA / L1 ; Massia Mamady CAMARA / L1 ; Lanciné SACKO / L8.

Tous les lignages peuvent être dans le Conseil de mosquée, mais à condition que la personne soit un bon initié du Coran. Le critère est aussi sa disponibilité par rapport aux activités religieuses

■ Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Banko : Dougné Bigné CAMARA / L1 ; Fatta Ibrahima CAMARA / L1.

District de Banko : Fatta Bigné CAMARA / L1a.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques :

Mandou et Tourela faisaient partie des premiers hameaux de culture de Banko. Des gens étrangers à Banko ont été installés par le lignage fondateur. Etant devenu des grands villages, ces trois villages partagent le même territoire, et en ce qui concerne le foncier ils dépendent tous de Banko.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non.

■ Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

4.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non.

Vente de terres : La vente de terre n'a été réalisée dans le village. Ils ne comptent pas vendre les terres qui représentent l'héritage de leur descendance. En plus avec la délimitation de la forêt classée qui absorbe une grande partie des domaines de culture, ils ne possèdent plus assez de terres agricoles.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les coteaux et les plaines sont administrés selon un mode de gestion collectif villageois.

Les bas-fonds et plantations sont administrés selon un mode de gestion individuel.

Il y a des parcs d'élevage qui sont approprié sur un mode de gestion collectif villageois.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Vacé CAMARA / L1 ; Abou CAMARA / L1a ; Mamady SIDIBE/L1 ; Dougné Mamady CAMARA/L1 ;

Complément d'informations :

Les plantations de caféier, cacaoyer, bananier, banane plantain, palmier, anacardier et colatier sont très répandues dans la zone.

4.1. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s) dans l'enceinte de la zone d'emprise mine de Mandou

Pas de site impacté dans la zone d'emprise de la mine pour ce village.

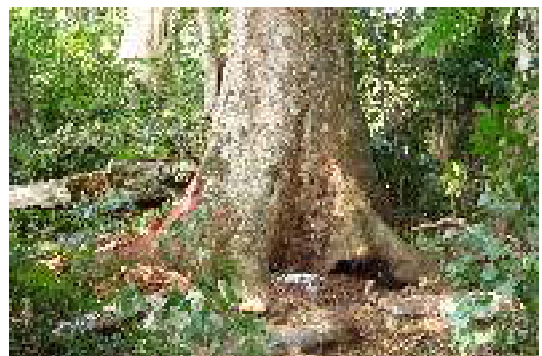
4.2. Site(s) avec « impact Hydro » de la zone d'emprise du village de Mandou

Seul le site « Famakoya » à Mandou a fait l'objet d'une enquête d'« impact Hydro ». Il s'avère qu'il serait impacté en cas de modification du régime hydraulique de sa rivière.

4.2.1. ID site – 0007 – Famakoya

Fiche de La Granada :

Famakoya est un site qui abrite un génie de lignage, celui des Keita. Il est situé sur le territoire villageois de Worono et les habitants de ce village respectent ce lieu bien qu'il ne soit pas affilié à un lignage du village. Il s'agit d'un grand arbre au centre de la forêt nommée Worontou. Cet arbre est lieu de résidence du génie en question qui est nommé Famakoya. Une fois par an, l'aîné de lignage y fait un sacrifice collectif pour demander la prospérité des deux villages, Worono et Mandou mais aussi une grande descendance au lignage des Keita. En plus de ce sacrifice annuel, d'autres sacrifices peuvent y être réalisés pour des requêtes plus personnelles (richesse, santé, enfants...). Les offrandes sont généralement constituées de « pain blanc », de coqs blancs ou de moutons blancs. Les rites se font un lundi. Les castes des Diaka et des griots, les femmes et toutes personnes n'appartenant pas au lignage des Keita sont interdits sur le site au moment du sacrifice. Ce site serait facilement déplaçable selon le lignage Kéita, si une concertation est engagée entre le lignage et le génie



Enquête d'impact Hydro :

Nom de la rivière : Wölô.

L'eau de cette rivière est utilisée pour la préparation des éléments du rituel, le nettoyage des ustensiles de cuisine servant lors du rituel et la boisson. Aucune eau ne peut être amenée sur le site, une interdiction qui date de l'époque du grand-père de nos interlocuteurs.

Si l'eau est troublée par les travaux de Rio Tinto Simfer, le site doit et peut être déplacé. Il devra être réinstallé auprès d'un cours d'eau.

Il y a donc un impact potentiel dans la modification du régime hydraulique de la rivière, et surtout dans sa propreté et sa potabilité. Le besoin de déplacer le site aura pour conséquence la nécessité de la mise en place d'un processus de mitigation du site.

4.1. Site(s) patrimoine culturel non-impactés de Mandou

- 1- « Kabouroussou » : Religieux/ cimetière
- 2- « Moussou Kènèkō » : Site d'initiation/ féminin ; Lieu de résidence de Génie /Avec rituel
- 3- « Kèkènèkō » : Site d'initiation / Avec rituel
- 4- « Dankoun » : Lieu de résidence de génie/Avec rituel ; Lieu de Fétiche
- 5- « Douda » » : Lieu de résidence de génie/Avec rituel
- 6- « Solidya » : Lieu de résidence de génie/Avec rituel
- 7- « Samadala Tou » : Lieu de résidence de génie/Sans rituel (hanté)
- 8- « Messen » : Lieu de résidence de génie/Avec rituel
- 9- « Dabayane » : Lieu de résidence de génie/Avec rituel
- 10- « Kolou Dala » : Lieu de résidence de génie/Avec rituel



INSUCO

Local understanding for sustainable solutions

Annuaire des sites de Patrimoine Culturel et monographies villages Zone mine sud / sud-ouest de la mine sans site impacté

Projet Simandou – Rio Tinto Simfer

Janvier 2023

Table des matières

Table des matières	1
Note introductive	3
1. Village de Balladou - Id 001	6
1.1. <i>Monographie du village de Balladou.....</i>	<i>6</i>
1.1.1. Histoire.....	6
1.1.2. Synthèse et type de village	7
1.1.3. Gouvernance et politique	7
1.1.4. Foncier.....	9
1.2. <i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s).....</i>	<i>10</i>
1.3. <i>Site(s) de patrimoine culturel non impacté(s).....</i>	<i>10</i>
2. Village de Siafaïla - Id 071	11
1.2. <i>Monographie du village de Siafaïla.....</i>	<i>11</i>
2.1.1. Histoire.....	11
2.1.2. Synthèse et type de village	12
2.1.3. Gouvernance et politique	12
2.1.4. Foncier.....	14
2.1. <i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s).....</i>	<i>15</i>
2.2. <i>Site(s) de patrimoine culturel non impacté(s).....</i>	<i>15</i>
3. Village de Dandano - Id 018.....	15
1.3. <i>Monographie du village de Dandano.....</i>	<i>15</i>
3.1.1. Histoire.....	15
3.1.2. Synthèse et type de village	17
3.1.3. Gouvernance et politique	18
3.1.4. Foncier.....	23
3.2. <i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s).....</i>	<i>24</i>
3.3. <i>Site(s) de patrimoine culturel non impacté(s).....</i>	<i>24</i>
4. Village de Nawoinsou - Id 061	25
1.4. <i>Monographie du village de Nawoinsou</i>	<i>25</i>
4.1.1. Histoire.....	25
4.1.2. Synthèse et type de village	26
4.1.3. Gouvernance et politique	26
4.1.4. Foncier.....	28
4.2. <i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s).....</i>	<i>29</i>
4.3. <i>Site(s) de patrimoine culturel non impacté(s).....</i>	<i>29</i>
5. Village de Touréla - Id 080	29
1.5. <i>Monographie du village de Touréla.....</i>	<i>29</i>
5.1.1. Histoire.....	29
5.1.2. Synthèse et type de village	31
5.1.3. Gouvernance et politique	31
5.1.4. Foncier.....	34

5.2.	<i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)</i>	34
5.3.	<i>Site(s) de patrimoine culturel non impacté(s)</i>	34
6.	Village de Touréla - Id 080	35
1.6.	<i>Monographie du village de Touréla</i>	35
6.1.1.	<i>Histoire</i>	35
6.1.2.	<i>Synthèse et type de village</i>	36
6.1.3.	<i>Gouvernance et politique</i>	36
6.1.4.	<i>Foncier</i>	38
6.2.	<i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)</i>	39
6.3.	<i>Site(s) de patrimoine culturel non impacté(s)</i>	39
7.	Village de Banko - Id 005	39
1.7.	<i>Monographie du village de Banko</i>	39
7.1.1.	<i>Histoire</i>	39
7.1.2.	<i>Synthèse et type de village</i>	40
7.1.3.	<i>Gouvernance et politique</i>	40
7.1.4.	<i>Foncier</i>	42
7.2.	<i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)</i>	42
7.3.	<i>Site(s) de patrimoine culturel non impacté(s)</i>	42
8.	Village de Mamouroudou - Id 051	42
1.8.	<i>Monographie du village de Mamouroudou</i>	42
8.1.1.	<i>Histoire</i>	42
8.1.2.	<i>Synthèse et type de village</i>	43
8.1.3.	<i>Gouvernance et politique</i>	43
8.1.4.	<i>Foncier</i>	45
8.2.	<i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)</i>	45
8.3.	<i>Site(s) de patrimoine culturel non impacté(s)</i>	45
9.	Village de Koréla - Id 038	45
1.9.	<i>Monographie du village de Koréla</i>	45
9.1.1.	<i>Histoire</i>	45
9.1.2.	<i>Synthèse et type de village</i>	47
9.1.3.	<i>Gouvernance et politique</i>	47
9.1.4.	<i>Foncier</i>	49
9.2.	<i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)</i>	49
9.3.	<i>Site(s) de patrimoine culturel non impacté(s)</i>	49

Note introductive

Cette annexe fait partie intégrante du rapport d'étude sur le Patrimoine Culturel (matériel / immatériel) portant sur l'emprise de la mine, les villages du sud et de l'ouest du massif du Simandou et l'impact « Hydro » – toutes zones concernées. Elle porte spécifiquement sur les monographies du sud et sud-ouest de la mine n'ayant pas de sites de patrimoine culturel impactés.

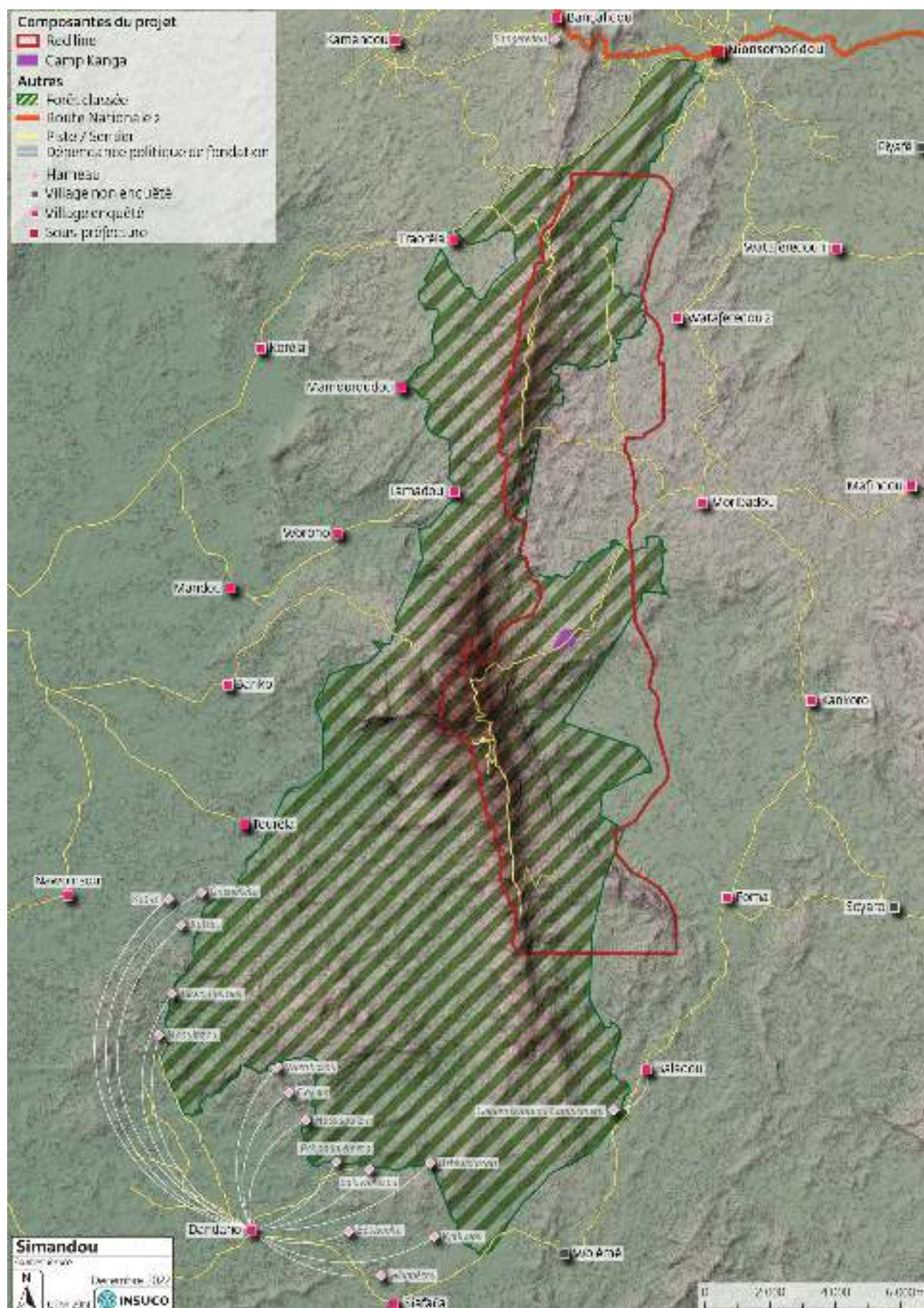
Toute précision sur la structuration de cette annexe, les termes employés, les typologies de sites et les conclusions seront à retrouver dans le « **Rapport d'étude sur le Patrimoine Culturel matériel et immatériel, zone mine, sud/sud-ouest et impact hydrologique** ».

La présente annexe est la mise à jour 2022 de la liste des villages présent tout autour de la zone d'exploitation minière du projet Simfer de Rio Tinto Simfer. Elle dresse un inventaire précis des villages immédiatement voisins de la future zone mine délimitée par l'emprise de la mine dans la partie sud, sud-ouest et ouest du massif.

Nous avons pour chaque village, établi une **monographie de village**, dresser la **liste des sites de PC existant**, qualifié le type et le sous-type de chacun des sites, ainsi que la pratique rituelle, ou son absence.

Les sites regroupés sous le terme de « **sites non-impactés** » sont des sites en hors de l'emprise de la mine.

Ces sites ne sont pas géolocalisés faute de temps.



Carte des villages autour de la zone mine

1. Village de Balladou - Id 001

1.1. Monographie du village de Balladou

1.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

Baladou signifie « la terre de Balla ». Balla est le prénom du fondateur.

■ Période ou date de fondation.

La fondation du village est antérieure à la période de Samory Touré.

■ Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Balla CONDE était un cultivateur, originaire de Gnemou dans la Sous-Préfecture de Sinko. Il a quitté ce village en raison d'un conflit qui l'opposait au reste de la communauté. Il partit donc à la recherche d'un endroit où cacher sa famille et vivre en paix.

Lorsqu'il résidait à Gnemou, les hommes courtoisaient sa femme et ceux qui atteignaient leur but (intimement), revenaient se confesser chez lui. Il les soumettait à une punition qui consistait à mettre une marmite sur le feu et la laisser chauffer pour ensuite les obliger à y mettre leur sexe. De cette manière, il se débarrassait définitivement des amants de sa femme. Quelques années plus tard, son unique fils, fut pris en flagrant délit d'adultère et la communauté exigea qu'il subisse le même sort que les amants de sa mère. Pour éviter la mort à son fils, il préféra fuir le village Gnemou avec sa famille et ils trouvèrent refuge dans la montagne à Tihiwou, un hameau non loin du village de Foma. Il était accompagné par son neveu Nora, qui était un chasseur. Ce dernier avait rencontré lors d'une partie chasse dans la montagne Horowo un autre chasseur du nom de Kpoulé. Il raconta leur mésaventure et leur fuite à ce dernier, et lui parla de toutes les difficultés auxquelles ils avaient à faire face. Kpoulé lui proposa alors de solliciter l'aide de son oncle, un chef guerrier CAMARA dont le prénom est ignoré par les enquêtés. Ce guerrier résidait dans le village dénommé Woyè, dans la Préfecture de N'Nzérékoré.

Informé de la démarche de son neveu, Balla CONDE chercha à rencontrer le CAMARA, mais la rivière Loffa représentait un obstacle puisqu'il ne pouvait pas la traverser. Il proposa donc au Camara une rencontre au bord à la rivière. Lors de cette rencontre, il sortit de sa sacoche de la poudre de canon, la mit dans la paume de sa main droite et souffla vers l'eau. Cette action permit aux fils Camara de traverser la rivière et de le rejoindre. Ils partirent alors tous ensemble dans la montagne Wétékélè pour combattre les hommes qui le pourchassaient.

Après s'être débarrasser des hommes au bonnet rouge, Balla CONDE proposa aux fils CAMARA de rester avec lui enfin d'assurer sa protection. Ils répondirent favorablement à sa demande, à la condition qu'ils trouvent une rivière où ils puissent faire des offrandes, car étant des guerriers, ils puisent leurs forces des pactes noués avec les génies. Ils firent ensuite le tour de plusieurs rivières en testant le sable jusqu'à choisir Balaha Balèhoun, une rivière située à l'est du village Baladou. Suite à cela, Balla CONDE céda une grande partie du territoire aux CAMARA par reconnaissance, et fit beaucoup de bénédiction en leur faveur. Ils finirent tous par quitter le hameau de Tihiwou pour fonder Baladou et s'y installer.

■ Histoire des lignages installés successivement

Zahoro Siba KPAKPAVOGUI venu de Bilou dans Macenta. Il a quitté ce village du fait d'une des nombreuses guerres qu'a connu la région. Il fut appelé par le lignage L2 pour assurer sa protection. Ils avaient des liens d'amitiés.

Dogomini GROVOGUI/CAMARA venu de Kpaya dans N'Nzérékoré. Il a quitté ce village du fait de la guerre de Samory Touré. Il est parti en haute guinée et se sentant vieux, il décida de se rapprocher des siens. C'est ainsi qu'il a rejoint son ami, un membre du lignage L2.

Sèfoyi BILLIVOGUI venu de Foma. Il a quitté ce village du fait d'un complot contre sa personne. Etant ami à Bada THERO/CAMARA du lignage L2, ce dernier l'a accueilli et installé pour l'empêcher de s'éloigner d'eux.

Faciné CONDE, venu de Foma. Il a quitté ce village à la recherche de terres de cultures, et vint auprès de son ami, un membre du lignage L2.

1.1.2. Synthèse et type de village

Les deux premiers lignages se sont rencontrés par hasard dans de difficiles circonstances et ont pu développer une relation basée sur le respect mutuel et la confiance. Ensuite les autres lignages étaient soit des amis ou des connaissances du lignage L2. Aussi, tous les lignages sont liés entre eux depuis plusieurs années par des liens matrimoniaux et le village est constitué de lignages proches et parents au sens large.

A la base, le lignage Condé et les Camara étaient initialement des koniankés, mais ils sont maintenant assimilés aux Tomas.

CONDE et CAMARA sont devenus respectivement DOPAVOGUI et THERO ou GROVOGUI, ces noms étant la correspondance en langue Toma de ces patronymes koniankés/malinkés.

Le village est composé quasiment exclusivement de Toma. On y trouve également des koniankés, des guerzés, des peuls et d'autres ethnies, venues dans le cadre de l'exploitation de mines artisanales.

■ Rituel de fondation

Un rituel de fondation a eu lieu sous un arbre appelé localement Pili en langue Toma. Ils ont enterré des objets ou des fétiches sous cet arbre, éléments dont les enquêtés disent ignorer la nature.

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

La fondation n'a pas impliqué de demande d'autorisation.

1.1.3. Gouvernance et politique

■ Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Da t	Tu t	Te r	TC	BF	P l	Ele	Aîné actuel
L1	DOPAVOGUI /CONDE	Fondateur	Période Samory TOURE	-	x	x	x	x	x	Tokpaoro DOPAVOGUI /CONDE
L2	THERO /CAMARA		Période Samory TOURE	L1	x	x	x	x	x	Koï THERO /CAMARA
L3	KPAKPAVOG UI		Période Samory TOURE	L2	x	-	x	x	x	Mamady KPAKPAVOGUI
L4	GROVOGUI /CAMARA		Période Colonial e	L2	x	-	x	x	x	Moussa GROVOGUI /CAMARA
L5	BILLIVOGUI		Période Sékou Touré	L2	x	-	x	x	x	Koïkoï BILLIVOGUI

L6	CONDE	Période Samory TOURE	L2	x	-	x	x	x	Kalil CONDE

NB : les lignages L1 et L2 possèdent des plaines.

Liste complémentaire des lignages étrangers, dans l'ordre de l'installation : Non.

■ Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Tâkèni) : Koï THERO/CAMARA / L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : cette fonction n'est occupée que par lignage 2. Lors de son installation, le fondateur avait cédé le pouvoir au L2 et une grande partie du territoire villageois par reconnaissance et cela est toujours d'actualité.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Yamè BILLIVOGUI / L5 ; Foromo BILLIVOGUI / L5 ; Mamady KPAKPAVOGUI/L3 ; Koïkoï BILLIVOGUI / L5.

Principe de représentation au Conseil des sages : Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages. Pour y siéger, il faut atteindre un certain âge, être une personne irréprochable sur le comportement, avoir une capacité à régler les conflits au sein de la communauté et être impartiale dans les prises de décision. Le conseil est présidé par le doyen du village.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Koï THERO/CAMARA /L1 ; Topkaoro DOPAVOGUI/CONDE/L1.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Koï THERO/CAMARA / L1.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Yamè BILLIVOGUI / L5 ; Foromo BILLIVOGUI / L5 ; Mamady KPAKPAVOGUI/L3 ; Koïkoï BILLIVOGUI / L5.

■ Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Gobou KOLIE / L1 ; Kouloubou DOPAVOGUI / L2 ; Kouloubou THERO / L5.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Kalil CONDE / L6 ; Labillé BILLIVOGUI / L5.

Autres pouvoirs et institutions : Non.

■ Imams et Conseil de mosquée

Imams : Moussa GROVOGUI/CAMARA / L4.

Aide Catholique : Joseph Akoye BILLIVOGUI /L5.

Pasteur : Labillé BILLIVOGUI /L5.

Conseil Religieux : Bagada THERO/CAMARA /L2 ; Koïkoï BILLIVOGUI / L5.

■ Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Baladou : Jean THERO/CAMARA / L2 ; Siaka BILLIVOGUI / L5.

District de Baladou : Bagada THERO/CAMARA /L2 ; Mamady GROVOGUI/CAMARA /L4.

Sous-préfecture de Commune de Beyla : Non.

Communauté Rurale ou Commune de Beyla : Non.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : trois hameaux sont installés sur le territoire villageois de Baladou. Il s'agit :

- 1- Wolèmè : fondé par Yamè BILLIVOGUI /L5.
- 2- Bouyée : fondé par Koï THERO/CAMARA /L2
- 3- Kpapö : fondé par Koïkoï BILLIVOGUI /L5.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers :

Campement de Gogomèwoulou : Un campement d'éleveur permanent a été installé depuis deux ans par le bureau du conseil des sages.

Moumini BAH y réside avec sa femme et trois enfants. Le village l'a sollicité pour qu'il gère les parcs de bœufs du village contre un lieu d'habitation, un montant mensuel lui est versé par chaque éleveur du village. Lui-même étant éleveur, il donne au village un bœuf par an pour accéder aux pâturages.

■ Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

1.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non.

Vente de terres :

La vente de terres n'a pas encore été réalisée parce qu'ils n'ont pas d'acheteurs.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les terres de cultures sont administrées selon un mode de gestion collectif lignager.

Les plantations sont administrées selon un mode de gestion individuel.

Tous les lignages pratiquant l'élevage, il y a des parcs qui sont administrés selon un mode de gestion individuel, et d'autre sur un mode de gestion collectif.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village : Koï THERO/CAMARA /L1 ; Topkaoro DOPAVOGUI/CONDE/L1 en association avec le bureau du conseil des sages.

Complément d'informations :

- Les plantations de Caféier, Cacaoyer, Bananier, Bananier plantain, Ananas, Palmier et Colatier sont très répandue dans la zone.
- Ils n'ont plus assez de terres de cultures. Elles sont presque toutes été creusées par les mineurs.

1.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

Pas de site impacté dans l'emprise de la mine pour ce village.

1.3. Site(s) de patrimoine culturel non impacté(s)

- 1- « Gogomewoulou » : Lieu de résidence de Génie / Sans rituel (hanté)
- 2- « Tihiwou » : Lieu de résidence de Génie / Avec rituel
- 3- « Bakabahalehoun » : Lieu de résidence de Génie / Avec rituel
- 4- « Fassahen » : Lieu de résidence de Génie / Avec rituel
- 5- « Wigehoun » : Lieu de résidence de Génie / Avec rituel ; Site d'initiation
- 6- « Wokolosso » : Lieu de résidence de Génie / Avec rituel ; Site d'initiation
- 7- « Kpadouhen » : Lieu de résidence de Génie / Avec rituel

2. Village de Siafaïla - Id 071

1.2. Monographie du village de Siafaïla

2.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

« Le carrefour », en langue konianké : « Sia » veut dire « routes » et « frana », le lieu d'intersection. « Frana » a subi une déformation linguistique avec l'usage, se transformant en « faila ». On peut donc traduire le nom du village par « le Carrefour », le lieu d'intersection des routes, la croisée des chemins.

A l'époque c'était un carrefour beaucoup plus utilisé, où se croisaient les routes qui menaient à plusieurs localités importantes : Beyla, Nionsomoridou, Macenta et N'Nzérékoré.

■ Période ou date de fondation.

Le village a été fondé à la période coloniale précisément en 1948.

■ Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Le village a été fondé par Bima Moriba CAMARA, venu de Doina Yakorodou dans la sous-préfecture de Boola. Il avait pour activité l'agriculture, et pour pratiquer cette activité, il fallait qu'il ait des terres cultivables. Dans le village de Doina yakorodou, il n'y avait pas assez de terres et le village était très peuplé.

Un jour, Bima Moriba CAMARA a rendu visite à Gbégbé Sakouvogui (Toma), le fondateur de Dandano et époux de sa fille nommée Magbawu CAMARA. En cours de route, il aperçut cet endroit, et une fois arrivé au village il demanda à ce que Gbégbé Sakouvogui lui donne ces terres pour faire de l'agriculture et de l'élevage. La demande fut acceptée et pour recevoir ces terres, le fondateur a donné une attache de noix de kola et une quantité de sel dont le nombre de kilos est ignoré par nos interlocuteurs.

Après avoir reçu les objets que Bima Moriba lui avait donné, Gbégbé Sakouvogui le fondateur (Toma) de Dandano voulait qu'il installe auprès de lui dans le village de Dandano, étant son beau-père. Mais, vu que Bima Moriba avait du bétail, il n'a pas voulu rester au côté de la famille de sa femme. C'est ainsi que son beau-père a accepté sa demande, en l'installant dans le « Khaa » (qui veut dire savane en konianké).

■ Histoire des lignages installés successivement

Le deuxième lignage dont le patriarche est Kpokpa BILIVOGUI / BAYO, est originaire de Gôbôéla dans Kouankan, mais auparavant, il avait vécu avec le fondateur à Doina yakorodou pour se faire soigner. Il est aussi le neveu du fondateur. Il est arrivé pendant la période Coloniale.

Le lignage CONDE dont le patriarche est Kaba Moriba CONDE, venu de Baladou pour se faire soigner auprès du fondateur qui était le mari de sa sœur (Koulouba CONDE). Il est arrivé à la période Coloniale.

Le lignage KOUROUMA dont le patriarche est Amara venu de Foma dans la Commune Rurale de Beyla. Il a quitté Foma en raison de nombreux décès d'enfant survenus au sein de sa famille. Il est venu auprès de sa sœur mariée dans le lignage BILIVOGUI / BAYO. Il est venu à la période de Sékou Touré.

Le lignage BILIVOGUI / BAYO dont le premier arrivant est Koboy, venu de Foma à la recherche du « bien-être », c'est à dire à la recherche d'un lieu pour y faire de l'agriculture. Il a été accueilli par le lignage BILIVOGUI / BAYO, neveu du fondateur, à cause de leur patronyme commun. Il est venu à la période de Sékou Touré.

Le lignage DIALLO dont le patriarche est Moriba DIALLO, venu de Bassanno (nom d'une région), précisément d'Adjidou dans la sous-préfecture de Foila. Il est venu dans le cadre des travaux de plantations (plantations d'hévéa). Il a été accueilli par le fils du fondateur : Karamo CAMARA. Il est venu à la période de Sékou Touré.

Le lignage TRAORE dont le nom est SOLO, est venu de Siguiri dans le cadre de l'exploitation artisanale des mines de diamant. Il a été accueilli par le lignage fondateur au sein duquel il s'est marié. Il est arrivé en 1984.

Le lignage de Sékou SANGARE, venu de Bassanno un terroir se trouvant dans préfecture de Beyla. Il est venu à la recherche de terres de cultures, et a été accueilli par le lignage fondateur à la période de Lansana Conté.

Le lignage de Mamady SIDIBE, venu de Bassanno pour pratiquer l'agriculture. Il a été accueilli par le lignage fondateur à la période de Lansana Conté.

Le lignage de Bala BILIVOGUI /BAYO est venu de Foma, à cause des difficultés rencontrées sur place. Il était parti à la recherche du « bien-être ». Il a été accueilli par le lignage par CONDE.

Et un dernier lignage du nom de Jean TOUNKARE, venu de Dandano, il y a 2 ans.

2.1.2. Synthèse et type de village

Les ethnies présentes dans le village sont les koniankés, les malinkés, les Peulhs de Bassanno et les tomas. Les lignages venus après la fondation ont été accueillis par le lignage fondateur CAMARA et le lignage CONDE. Il existe un lien de parenté et d'amitié entre les lignages du village. Ce sont des cultivateurs qui pratique un peu d'élevage. Quelques lignages pratiquent le commerce avec le village de Dandano.

■ Rituel de fondation

A la fondation du village, les deux villages ont noué un pacte de non trahison : le village de Siafaila étant situé au niveau du carrefour, il se devait de ne pas laisser passer d'éventuels agresseurs sans que le village de Dandano ne soit informé et vice et versa.

Le rituel de sacrifice de ce pacte a été donné par un marabout dont le nom est ignoré par nos interlocuteurs. Il consistait en :

Un taureau roux qui a été immolé, préparé et consommé dans un hameau situé entre les deux villages, nommé Woumbéso. C'est un hameau très ancien parmi les villages de la zone.

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

Le village a été installé par Gbégbé Sakouvogui de Dandano.

2.1.3. Gouvernance et politique

■ Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CAMARA	Fondateur	Coloniale	-	X	X	X	X	X	Zoumana CAMARA
L2	BILIVOGUI/BAYO		Coloniale	L1				x	X	Daouda BILIVOGUI/BAYO
L3	CONDE		Coloniale	L1				x	X	Mory CONDE
L4	KOUROUMA		Sékou Touré	L1				x	X	Moussa KOUROUMA

L5	BILIVOGUI/BA YO	Sékou Touré	L3	x	X	Ibrahima BILIVOGUI/BAY O
L6	DIALLO	Sékou Touré	L1	x	X	Mory DIALLO
L7	TRAORE	Sékou Touré	L1	x	X	Lui-même
L8	SANGARE	Lansa na Conté	L1	x	X	Lui-même
L9	SIDIBE	Lansana Conté	L1	x	X	Lui-même
L10	BILIVOGUI	Lansana Conté	L3	x	X	Foromo BILIVOGUI
L11	TOUNKARA	Alpha COND E				Lui-même

Les différentes sortes de plantations du village sont : le caféier, Palmier, Cacaotier, Banane Plantain, Banane douce et avocatier. Tous les lignages du village ont des plantations qui sont en mode individuel. Exception faite pour le dernier lignage.

■ Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soty) : Zoumana CAMARA / L1

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Depuis la fondation du village, le Soty est toujours venu du lignage fondateur. C'est le plus âgé du rang des pères qui devient le Soty.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Mory CAMARA / L1 ; Kémo BILIVOGUI/BAYO / L2 et Mory CONDE / L3.

Principe de représentation au Conseil des sages : Tous les aînés des lignages sont membres du conseil de sages. Ce sont les trois premiers qui sont dans le bureau exécutif.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : L1 et L3.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : L1.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) :

Djiba CAMARA / L1.

Personnes représentantes des institutions religieuses (ordre statutaire) : Karamo CAMARA / L1 ; Sékou CAMARA / L1.

Autres pouvoirs et institutions : La confrérie des Chasseurs (le Donsoya) : c'est l'association des donzos du village. Ils se réunissent pendant la saison sèche pour pratiquer la chasse, apporté de la viande dans le village

et guéri les malades du village. Les autres groupes, à savoir les femmes et les jeunes ont pour objectif l'entraide dans le village.

■ Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Saran CAMARA / L7 du mari ; Massa BILIVOGUI/BAYO / L3 du mari et Makoya CAMARA / L1 du mari.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Ibrahima BILIVOGUI/BAYO /L5 ; Lanciné CAMARA / L1 et Moriba CAMARA / L1.

■ Imams et Conseil de mosquée

Imams : Karamo CAMARA / L1 ; Sékou CAMARA / L1 et Djiba CAMARA /L1. Pour être imam dans le village les principes sont : Connaitre le coran, les règles de l'islam et avoir la confiance de la communauté,

Conseil de mosquée : Mamady CAMARA / L1 ; Sékou SANGARE / L8 ; et Djiba CAMARA /L1. Pour être du conseil, les principes sont : avoir les règles et les principes de l'islam, être disponible et savoir résoudre les problèmes religieux.

■ Représentation du village au sein des institutions administratives

Nous présentons dans cette rubrique les personnes issues du village qui font partie des institutions locales (et non celles hors village).

Secteur de Siafayila : Foumba BILIVOGUI/BAYO / L2 ; Bangaly CAMARA / L1 et Jean TOUNKARA / L11.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non

■ Tension sociale / conflit

Non. Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

2.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non

Vente de terres : Depuis la fondation du village, aucune terre n'a été vendue et la communauté n'a pas l'intention d'en vendre parce qu'elle n'en a pas assez. Elle souhaiterait la garder pour les enfants du village.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Le territoire du village est administré selon un mode de gestion communautaire et elle est gérée par le lignage fondateur.

Les coteaux, les bas-fonds et les plaines sont administrés selon un mode de gestion collectif.

Les plantations sont administrées selon un mode de gestion individuel dans le village.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Le principal lignage décisionnaire pour le foncier du village est le lignage fondateur.

2.1. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

Pas de site impacté dans l'emprise de la mine pour ce village.

2.2. Site(s) de patrimoine culturel non impacté(s)

- 1- « Kabourouso » : Religieux / cimetière
- 2- « Djouanadou » : Lieu de résidence de Génie /Avec rituel
- 3- « Mandé Mori » : Lieu de résidence de Génie /Avec rituel
- 4- « Mawa woro » : Lieu de résidence de Génie /Avec rituel
- 5- « N'déyalo » : Lieu de résidence de Génie /Avec rituel
- 6- « Wohé » : Site d'Initiation/Avec Rituel
- 7- « Kènèkō » : Site d'Initiation/ Avec Rituel
- 8- « Banan Djoukoro » : Lieu de résidence de Génie /Avec rituel
- 9- « Sagnahizié » : Lieu de résidence de Génie /Avec rituel

3. Village de Dandano - Id 018

1.3. Monographie du village de Dandano

3.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village :

Le nom du village vient d'un arbre appelé localement en lanque toma « Dadaye » ou « Tendan » en langue konianké.

Le mot « Dadaye » a été déformé par les konianké et les colons en « Dandano ».

■ Période ou date de fondation

La fondation du village est antérieure à la période Samory Touré.

■ Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Koïkoï SAKOUVOGUI et Kolouvehie SAKOUVOGUI sont les fondateurs de ce village. Ils résidaient respectivement dans les anciens hameaux Wili Wilissou et Guihiwoudé. Ils étaient cultivateurs et Kolouvehie serait le père de Koïkoï. Ils ont quitté ces hameaux du fait des guerres qui se déroulaient dans la région. A l'époque, des clans se formaient et s'attaquaient à d'autres villages plus faibles. Ils tuaient les plus résistants, et transformaient les autres en esclaves, emportaient tous les biens et détruisaient le reste.

Ils ont été donc attaqués et ont fui pour aller se cacher dans le village de Konigué dans la Sous-Préfecture de Boola, derrière de la rivière Loho (en toma) ou (Loffo) en konianké. Ils sont passés par toutes sortes de difficultés dans ce village, versant 10% des récoltes, payant la terre contre du « Gbènsé » (monnaie traditionnelle en fer) pour pouvoir enterrer les morts. Ils préférèrent même les enterrer en position assise dans la tombe, puisqu'une barre de « Gbènsé » équivalait à 0.5m de terre. Ne pouvant plus supporter les agissements de cette communauté, ils décidèrent de quitter les lieux et de retourner sur leurs terres puisqu'ils en possédaient en quantité. Mais avant, ils consultèrent un spécialiste de l'occulte de Beyla pour connaître la démarche à suivre et éviter d'être attaqué par les assaillants. Celui-ci leur recommanda de chercher une perdrix et d'attacher un tissu blanc à son pied, la lâcher dans la nature, puis ensuite de la suivre et de fonder un village là où elle se posera. C'est ainsi, que Koïkoï SAKOUVOGUI retrouva l'oiseau sur un arbre appelé

Dadaye en Toma et Tenden en Konianké. Ils comprirent que c'était le lieu indiqué pour fonder le village et donnèrent ensuite le nom de village à l'arbre.

■ Histoire des lignages installés successivement

Après la fondation du village, pour éviter d'être à nouveau victime d'attaque, les fondateurs ont faits appels à tous les hameaux des alentours, leur demandant de les rejoindre afin qu'ils forment un seul clan et qu'ils puissent combattre tous ceux qui s'en prendront à eux.

Donc, les hameaux Kpomai, Woutouwougnané, Koutou Wouowouo, Gouloughaho, Gholéay, Bessilaye, Tanina, Kpado Böta, Hala Wouliho, Vhèlehalè, Gouahabou, Bäköma, Foniya, Kotiwou et plusieurs autres dont ils ignorent les noms ont rejoints les fondateurs.

Les ancêtres des différents lignages (en suivant l'ordre du tableau ci-dessous) sont :

- 1- Koïkoï SAKOUVOGUI (Vhiniguihi Wuiho).
- 2- Kolouvehie SAKOUVOGUI (Massa Wuiho).
- 3- Koélédou DOPAVOGUI
- 4- Bilégnè Wokpa INAPOGUI
- 5- Honawö KOÏVOGUI
- 6- Malagolö KOÏVOGUI
- 7- Woué Kèlè KOÏVOGUI
- 8- Halegha Böbö SAKOUVOGUI
- 9- Tikpodou SAKOUVOGUI
- 10- Kpadoboy SAKOUVOGUI
- 11- Koya Lamala SAKOUVOGUI
- 12- Yaghalawouo SAKOUVOGUI
- 13- Gouahabou Laour DOPAVOGUI
- 14- Awouo Koy DOPAVOGUI
- 15- Badawoï SAKOUVOGUI
- 16- Kéhéli KALIVOGUI
- 17- Kagbé SAKOUVOGUI
- 18- Wètta INAPOGUI
- 19- Badi Wala Woulou SOROVOGUI
- 20- Bassè Gnègnèkè KPAKPAVOGUI
- 21- Koum DOPAVOGUI
- 22- Bädä KOEVOGUI

23- Kolouba Oléa GROVOGUI

24- Gböpe KOÏVOGUI

25- Halélou GROVOGUI

26- Kolélou GROVOGUI

27- Awoho SAKOUVOGUI

28- Möwölödou GROVOGUI

29- Tölou KPAKPAVOGUI

30- Wuikassa SAKOUVOGUI

31- Pokpa Ouolou KOÏVOGUI

32- Kpayi KOÏVOGUI

33- Dipiwé KOÏVOGUI

34- Koï SAKOUVOGUI.

Sidiki SOUMAORO KANTE, un marabout de renom a lui aussi rejoint le village. Il était originaire de Beyla et a été sollicité par le village pour faire face à un problème auquel le village était confronté. Après consultation, il recommanda au village d'enterrer une fille vivante pour résoudre le problème définitivement. Constatant le refus de la communauté face à sa demande, il donna sa propre fille en sacrifice et depuis il est considéré comme un neveu (utérin, ndlr) pour les Toma qui lui vouent un respect religieux.

Mamadou FOFANA et son Neveu Séty SAGNO étaient des chasseurs. Ils sont venus de Doubadou dans la Préfecture de Beyla à la recherche d'endroits riches en gibier.

N'Fayala KOUROUMA, un agriculteur, venu de Balagbènin dans la Préfecture de Beyla. Il était à la recherche de terres agricoles.

3.1.2. Synthèse et type de village

Les deux premiers lignages venus lors de la fondation étaient très proches. D'aucuns disent qu'ils étaient père et fils, mais cela divise l'opinion. Ensuite il y eut une première vague d'arrivants qui était déjà très proches et étroitement liés par des alliances matrimoniales, des liens de parentés et d'amitié, puisqu'ils vivaient tous dans la forêt classée. Les quatre lignages arrivés en dernier, sont venus avec une culture et une religion différente, mais cela n'a jamais causé de problème. Au contraire ils se vouent un respect mutuel et considèrent les quatre lignages comme des neveux, les assimilant par connaissance au lignage SOUMAORO.

D'autres lignages, qui n'ont pas été cités en raison de leur nombre, sont présents dans le village. C'est une localité où le commerce est très développé, et aussi une zone minière.

Les lignages sont majoritairement d'ethnie toma. Vivent aussi également dans le village des koniankés, des Peuls, des guerzés, des malinkés et des soussous.

■ Rituel de fondation

Un rituel de fondation a eu lieu, qui consistait à immoler au pied de l'arbre Dadaye un coq blanc, un coq rouge et un taureau pour la protection, la bonne fortune et le peuplement du village. L'emplacement de cet arbre est devenu un site de patrimoine historique nommé Nétéhangnè. Il est toujours en usage et tous les sacrifices du village y s'effectuent.

Suite à cela, la fille et le neveu de Koïkoï SAKOUVOGUI ont été choisis pour servir de sacrifice. Il était question de les marier et le même jour de construire une maison dans laquelle ils allaient passer leur nuit de noce.

Aussi, le village s'apprêtait les entretenir, les nourrir et les habiller jusqu'à leur mort. A chaque rassemblement, ils portaient des tenues différentes des autres et étaient toujours mis en avant. Cette pratique est toujours d'actualité dans le village lors des mariages. La fille est toujours habillée en blanc et le garçon en tissu traditionnel Toma, tissé à la main par des tisserands.

Enfin, un bœuf rouge a été relâché dans le village. C'est une sorte de rituel dans le but de protéger le village également : il s'agit de laisser le bœuf se promener à travers le village sans surveillance et même s'il gâte ou détruit des choses, il n'ait pas arrêté et c'est le village qui fait face aux dégâts.

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

La fondation n'a pas impliqué de demande d'autorisation.

3.1.3. Gouvernance et politique

■ Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Dat	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	SAKOUVOGUI Massa Wuiho	Fondateur	Avant Samory Touré	-	x	x	x	x	x	Balla SAKOUVOGUI (Vhiniguihi Wuiho)
L2	SAKOUVOGUI Vhiniguihi Wuiho	Segment	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Siba SAKOUVOGUI (Massa Wuiho)
L3	DOPAVOGUI		Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Koï Cina DOPAVOGUI
L4	INAPOGUI		Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Wopka INAPOGUI
L5	KOÏVOGUI		Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Hona Vhéma KOÏVOGUI
L6	KOÏVOGUI		Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Siba Pélé KOÏVOGUI
L7	KOÏVOGUI		Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Siba KOÏVOGUI

L8	SAKOUVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Ernest SAKOUVOGUI
L9	SAKOUVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Balla Oyé SAKOUVOGUI
L10	SAKOUVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Kpötö Foromo SAKOUVOGUI
L11	SAKOUVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Kabö Hiba SAKOUVOGUI
L12	SAKOUVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Kègnè Hiba SAKOUVOGUI
L13	DOPAVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Zaoro DOPAVOGUI
L14	DOPAVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Awouo Koï DOPAVOGUI
L15	SAKOUVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Gbègbè SAKOUVOGUI
L16	KALIVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Yacko KALIVOGUI
L17	SAKOUVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Koï SAKOUVOGUI
L18	INAPOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Moriba INAPOGUI
L19	SOROPOVOGUI I	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Badi Hiba SOROPOVOGUI
L20	KPAKPAVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Siba Nasser KPAKPAVOGUI

L21	DOPAVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Balla Wouowouo DOPAVOGUI	Koléa
L22	KOEVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Siba Khadaffi KOEVOGUI	
L23	GROVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Kokoro GROVOGUI	Koye
L24	KOÏVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Gbopé KOÏVOGUI	Horomo
L25	GROVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Lavillé GROVOGUI	
L26	GROVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Moliopka GROVOGUI	
L27	SAKOUVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Foromo SAKOUVOGUI	Topka
L28	GROVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Gilbert GROVOGUI	
L29	KPAKPAVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Siba KPAKPAVOGUI	
L30	SAKOUVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Siba SAKOUVOGUI	
L31	KOÏVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Foromo KOÏVOGUI	Leya
L32	KOÏVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Zaoro KOÏVOGUI	
L33	KOÏVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Tanou KOÏVOGUI	

L34	SAKOUVOGUI	Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Koïkoï SAKOUVOGUI
L35	SOUMAORO KANTE	Période Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Ousmane SOUMAORO KANTE
L36	FOFANA	Période Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Lasso FOFANA
L37	SAGNO	Période Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Bangaly SAGNO
L38	KOUROUMA	Période Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Sidiki KOUROUMA

■ Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Zoukénou) : Balla SAKOUVOGUI Vhiniguihi Wuiho.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Cette fonction est occupée uniquement par l'aîné de ce lignage. C'est le plus âgé qui l'assume.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Enerst SAKOUVOGUI / L8 ; Koï Cinq DOPAVOGUI / L3 ; Tonwon SIBA INAVOGUI / L17 ; Foromo KOÏVOGUI / L7 ; Gbègbè SAKOUVOGUI / L15.

Principe de représentation au Conseil des sages : Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages. Pour y siéger, il faut avoir une capacité à régler les conflits au sein de la communauté, être impartial dans les prises de décision et être un grand rassembleur.

Dans ce village existe une structure dénommée la « notabilité » qui est différente du bureau de conseil des sages. La notabilité n'est composée que de personnes très âgées et essentiellement les aînés issus de tous les lignages quand le bureau des sages, lui, regroupe des personnes dynamiques, disponibles et rassembleuses. Elles viennent également de tous les lignages.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Balla SAKOUVOGUI Vhiniguihi Wuiho.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Balla SAKOUVOGUI Vhiniguihi Wuiho.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Enerst SAKOUVOGUI / L8 ; Koï Cinq DOPAVOGUI / L3 ; Tonwon SIBA INAVOGUI / L17 ; Foromo KOÏVOGUI / L7 ; Gbègbè SAKOUVOGUI / L15.

■ Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Kouloubo KOÏVOGUI / L1 ; Yogbo SAKOUVOGUI / L21 ; Yassa BILLIVOGUI / L16.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Isaac Sèma SAKOUVOGUI / L8 ; Péma KALIVOGUI / L16 ; Kègbè SAKOUVOGUI / L17.

■ **Imams, Conseil de mosquée et institutions religieuses.**

Imams : Ousmane SOUMAORO KANTE/ L35 ; Mamady SAGNO/ L37.

Prêtre : Siba SAKOUVOGUI / L15.

Conseil Religieux : Siba SAKOUVOGUI / L15 ; Lasso FOFANA / L36 ; Koï Jacques SAKOUVOGUI / L12.

■ **Représentation du village au sein des institutions administratives**

Secteur de Whinignihi Wuiho : Balla SAKOUVOGUI (Vhiniguihi Wuiho). / L1.

Secteur de Massa Wuiho : Siba SAKOUVOGUI (Massa Wuiho) / L2.

Secteur de Hélikölö Wuiho : Moriba INAPOGUI / L18.

Secteur de Hökaan Wuiho : Balla Koléa Wouowouo DOPAVOGUI/ L21.

Secteur de Bouhi Wuiho : Lavillé GROVOVOGUI / L25.

Secteur de Koï Wuiho : Siba Pélé KOÏVOGUI / L6.

Secteur de Bèlè Wuiho : Willi INAPOGUI / L4.

Secteur de Konè Wuiho : Koï Cinq DOPAVOGUI / L3.

District de Whinignihi Wuiho : Sory KOEVOGUI/ L22.

District de Whinignihi Wuiho : Siba Péroko SAKOUVOGUI/ L27.

■ **Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs**

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : les hameaux de cultures suivant sont installés sur le territoire villageois de Dandano.

- 1- Wogbèzou : fondé par Kènè Hiba SAKOUVOGUI du lignage fondateur L1 ; avant la période de Samory Touré.
- 2- Hassaguizia : fondé par Pokpa Ouolou KOÏVOGUI, pendant la période de Samory Touré.
- 3- Naouizou : fondé par Moriba GROVOGUI du lignage L25, pendant la période coloniale.
- 4- Bétéwalazou : fondé par Koïkoï SAKOUVOGUI du lignage fondateur L1, pendant la période coloniale.
- 5- Wombozou : fondé par Ouokolo KPAKPAVOGUI du lignage L29, pendant la période de Sékou Touré.
- 6- Goyala : fondé par Koïkoï Hala SAKOUVOGUI du lignage fondateur L1, pendant la période de Sékou Touré.
- 7- Salawolozou : fondé par Foromo Lavillé SOROVOGUI du lignage L19, pendant la période de Sékou Touré.
- 8- Bèwouloubou : fondé par Kpayi KOÏVOGUI du lignage L32, pendant la période de Lansana Conté.
- 9- Kpiliwou : fondé par Péma DOPAVOGUI du lignage L21 en 1992.

10- Pokpa Dalèmèta : fondé en 2001 par Pokpa Dalèmè KPAKPAVOGUI du lignage L20.

11- Bétéwolia.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers :

Quatre campements d'éleveurs appartenant à Drissa Dambélé et Laye Kola sont installés depuis quatre ans, suite à un conflit agro-pastoral. Les éleveurs étaient dans un premier temps, installé sur le territoire du village de Palamani. Un jour les bœufs ont détruit les champs de culture d'un habitant de Dandano et cela a provoqué un soulèvement : la communauté s'en est prise aux bœufs et en a tué beaucoup. Les éleveurs ont porté plainte contre la communauté de Dandano et après jugement, il a été demandé à Dandano d'installer les éleveurs sur son territoire et de fixer les limites enfin d'éviter de pareils incidents. Il s'agit des campements suivants :

- 1- Campement Drissa Dambélé 1
- 2- Campement Drissa Dambélé 2
- 3- Campement Laye Kola 1
- 4- Campement Laye Kola 2

■ **Tension sociale / conflit**

Voici ce que l'on a pu comprendre, lors des enquêtes au village, ou à l'extérieur, auprès d'autres villages :

Il existe un conflit autour de la figure du lignage fondateur. D'un côté la majorité, à savoir la notabilité et d'autres personnes, désigne Koïkoï SAKOUVOGUI comme unique fondateur, qui ne serait pas le fils de Kolouvehie SAKOUVOGUI, mais son compagnon de route. Koïkoï SAKOUVOGUI aurait fondé le village puisqu'il a été le premier à retrouver l'oiseau. D'un autre point de vue, les autorités administratives et certaines personnes soutiennent que Kolouvehie SAKOUVOGUI était le père de Koïkoï SAKOUVOGUI et qu'il devrait donc être considéré comme fondateur.

Nous considérerons les deux lignages comme des cofondateurs puisque dans les deux versions de l'histoire, il ressort qu'ils arrivèrent ensemble sur place.

3.1.4. Foncier

■ **Synthèse et compléments sur le foncier**

Ayants droit d'administration hors village : Non.

Vente de terres : Les parcelles pour habitation sont vendues uniquement au résident. Les terres de cultures ne sont pas vendues parce qu'une grande partie de la population peine à accéder aux terres cultivables en raison de la délimitation de la forêt classée, qui absorbe une grande partie des domaines de culture. Se pose aussi le problème de l'exploitation massive de mines artisanales dans les bas-fonds.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Le village fonctionne uniquement sur un mode de gestion individuel pour toutes les terres et activités.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Le bureau du conseil des sages.

Complément d'informations :

Ils pratiquent l'élevage du porc, des bœufs, etc...

Les plantations de caféier, cacaoyer, bananier, banane plantain, palmier, ananas, avocatier et colatier sont très répandues dans la zone.

3.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

Pas de site impacté dans l'emprise de la mine pour ce village.

3.3. Site(s) de patrimoine culturel non impacté(s)

- 1- « Kabaleyé Kpaley Velezo » : Religieux
- 2- « Kabaleyé Kouankan Velezo » : Religieux
- 3- « Kabaleyé wougi Velezo » : Religieux
- 4- « Kabaleyé Gbowo Velezo » : Religieux
- 5- « Boola Sia Kabourouso » : Religieux
- 6- « Gbafa Löboye » : Lieu de Fétiche ; Site d'initiation /Avec rituel
- 7- « Nètéhanyé » : Historique/Avec rituel
- 8- « weleho » : Initiation Féminine
- 9- « Ghaléa » : Historique/ Avec rituel
- 10- « Fölili Balèye » : Lieu de résidence de Génie/Avec rituel
- 11- « Bèlè wéligha » : Lieu de résidence de Génie/Avec rituel
- 12- « Welè Wölözo » : Lieu de résidence de Génie/Avec rituel
- 13- « Watasso » : Site Historique/Avec rituel
- 14- « Kpayingbè » : Site Historique/Avec rituel
- 15- « Wumu Yiéwölo » : Lieu de résidence de Génie/Avec rituel
- 16- « Wézaghalè Göézo » : Lieu de résidence de Génie/Avec rituel
- 17- « Badi Kuiwuilu » : Site Historique/ Avec rituel
- 18- « Héli Kölö Benga » : Lieu de résidence de Génie /Avec rituel
- 19- « Péléwölöho » : Site Historique/Avec rituel
- 20- « Kpomè Göézo » : Site Historique/Avec rituel
- 21- « Kpatèssso » : Lieu de résidence de Génie /Avec rituel
- 22- « Koutou Wouho » : Lieu de résidence de Génie /Avec rituel
- 23- « Wuéwuémè » : Site Historique/Avec rituel
- 24- « « Wuliwulisso » : Site Historique/Avec rituel
- 25- « Dödöga » : Lieu de résidence de Génie /Avec rituel
- 26- « Manyé Yiézo » : Lieu de résidence de Génie /Avec rituel
- 27- « Ghalaho » : Lieu de résidence de Génie/Avec rituel

- 28- « Pkini Wölowou » : Site Historique/ Avec rituel
- 29- « Dödoga Viliyéiézo » : Lieu de résidence de Génie/ Avec rituel
- 30- « Wokpowolozo » : Site Historique /Avec rituel
- 31- « Wiliwilisso » : Site historique/Avec rituel
- 32- « Botèma » : Site Historique/Avec rituel
- 33- « Kpoikpoigihan » : Religieux/ Avec rituel

4. Village de Nawoinsou - Id 061

1.4. Monographie du village de Nawoinsou

4.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

A la fondation, le village s'appelait « Kpouhii », ce qui signifie « lancer » ou « lance », en rapport à l'arme de jet utilisée à l'époque, que l'on évoque dans l'histoire de la fondation du village. Puis, durant période coloniale, un colon de passage posa cette question : « pourquoi es-tu ici ? ». La personne interrogée répondit en langue toma par « nawoinsou », ce qui signifie « c'est ici que j'aime ».

■ Période ou date de fondation

La fondation du village est antérieure à la période de Samory Touré.

■ Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Hatakoï GROVOGUI venu de Kologa dans la Préfecture de Beyla, est le fondateur de ce village. Il a quitté ce village du fait des guerres qui se déroulaient dans la région. A l'époque, des clans se formaient et s'attaquaient à d'autres villages plus faibles. Ils tuaient les plus résistants, transformaient les autres en esclaves, emportaient tous les biens et détruisaient le reste.

En cours de route, il rencontra un autre guerrier en fuite, Woniho KPAKPAVOGUI. Ensemble ils fondèrent un village dénommé Zégbèla du côté de Macenta. Après leur installation, ils étaient continuellement dérangés par un « döbkö tibiigui » (un éléphant, en langue toma) qui les empêchait de faire du feu pour défricher, au risque de brûler les cases ou d'être attaqués. C'est alors qu'Hatakoï GROVOGUI décida de tuer l'éléphant à l'aide d'une lance. Après l'avoir tué, vint le moment de désigner un propriétaire des terres et les deux guerriers ne parvinrent pas à s'entendre sur la question. Hatakoï GROVOGUI finit par partir avec son neveu Awohö SAKOUVOGUI. Après une longue marche et ressentant de la fatigue, il ordonna à son neveu d'enfoncer la lance dans le « bhouhi palavha laga » (le « bas-fond ») et lui dit que ce serait leur destination finale.

■ Histoire des lignages installés successivement

Hatouwo KOEVOGUI venu de Kologa dans la Préfecture de Beyla. Il a quitté ce village pour rejoindre son oncle et ami le fondateur. Il recherchait des terres agricoles.

Pékolo KALIVOGUI venu de Sérémoridou dans Beyla. Il a quitté ce village à la recherche de zones de conflits, étant un féticheur au service des guerriers. Lors de son passage, il fut interpellé par le fondateur, qui sollicita sa présence dans le village afin de pouvoir le protéger d'éventuelles attaques.

Morifa Hibha KOÏVOGUI venu Baladou dans la Préfecture de Beyla. Il a également quitté son village pour fuir la guerre, étant lui-même un guerrier. Il fut accueilli par le fondateur, qui était une connaissance.

Halikpa BILLIVOGUI venu de Dandano pour rejoindre ses oncles, le lignage Kalivogui.

Yakpa Vhilihé KOÏVOGUI venu du côté du fleuve Dagnin, à la recherche des terres de cultures auprès du fondateur.

4.1.2. Synthèse et type de village

Les cinq premiers lignages ont en commun la guerre comme la cause de leur migration. Ils avaient aussi des liens de parenté pour certains et d'amitié pour d'autres. Les deux derniers sont également venus en raison de lien de parenté. Ils vivent en harmonie comme une seule famille.

La population est d'ethnie toma.

■ Rituel de fondation

Nous n'avons pas pu renseigner cette partie de l'histoire.

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

Il n'y avait pas d'autre village dans la zone et la fondation n'a pas impliqué de demande d'autorisation.

4.1.3. Gouvernance et politique

■ Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Dat	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	GROVOGUI	Fondateur	Avant Samory Touré	-	x	x	x	x	x	Siba GROVOGUI
L2	SAKOUVOGUI		Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Fomoro SAKOUVOGUI
L3	KOEVOGUI		Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Moussé KOEVOGUI
L4	KALIVOGUI		Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Koïkoï KALIVOGUI
L5	KOÏVOGUI		Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Koïkoï KOÏVOGUI
L6	BILLIVOGUI		Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Pokpa BILLIVOGUI
L7	KOÏVOGUI (Vhiléhé)		Avant Samory Touré	L1	x	x	x	x	x	Guilé Vhiléhé KOÏVOGUI

■ Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Tàkèni) : Ouokro GROVOGUI / L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Le chef est choisi par rapport à son esprit de rassemblement, sa sagesse et l'exemplarité de son comportement. Cela quel que soit son lignage. Il n'a pas non plus besoin d'être le doyen d'un lignage ou du village.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Péma SAKOUVOGUI / Lx ; Koï KOÏVOGUI / L7 ; Siba KALIVOGUI / L4.

Principe de représentation au Conseil des sages : Tous les lignages peuvent être représentés dans le bureau du conseil des sages, si les membres remplissent les conditions suivantes :

- Mériter la confiance de la communauté,
- Être capable de régler les conflits au sein de la communauté,
- Servir et défendre les intérêts de la communauté face aux autorités administratives.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Siba GROVOGUI / L1.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Siba GROVOGUI / L1 ; Fomoro SAKOUVOGUI / L2 ; Moussé KOEVOGUI / L3 ; Koïkoï KALIVOGUI / L4 ; Koïkoï KOÏVOGUI / L5 ; Pokpa BILLIVOGUI / L6 ; Guilé Vhiléhé KOÏVOGUI / L7.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Fomoro SAKOUVOGUI / L2 ; Péma SAKOUVOGUI / L2 ; Oua SAKOUVOGUI / L2

■ Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Gnama KOÏVOGUI / L5 ; Odette GROVOGUI / L1 ; Yongo KOEVOGUI / L3.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Jean Koïkoï KOÏVOGUI / L5 ; Popka Oyé KOEVOGUI / L3 ; Yakpaye GROVOGUI / L1.

■ Imams, Conseil de mosquée et institutions religieuses.

Shékinah : Daniel SAKOUVOGUI / L2.

Conseil d'église : Barthélemy KALIVOGUI / L4 ; Daniel SAKOUVOGUI / L2 ; Jean GROVOGUI / L1 ; Esther KALIVOGUI / L4.

Ils sont choisis en raison de leur connaissance biblique et de son application. Ils sont disponibles, sociables, serviables, et régulièrement présent à l'église.

■ Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Nawoinsou 1 : Yakpaye KOÏVOGUI / L7 ; Péma KALIVOGUI / L4.

Secteur de Nawoinsou 2 : Zobada GROVOGUI / L1 ; Zoba GROVOGUI / L1.

District de Nawoinsou : Péma KOEVOGUI / L3 ; Siba KOÏVOGUI / L5.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : il existe cinq hameaux de culture sur le territoire du village, qui dépendent entièrement du point de vue politique et foncier de Nawoinsou.

- 1- Kotia1 : fondé en 1950 par Hadékoï SAKOUVOGUI du lignage L2.
- 2- Kotia2 : fondé en 1978 par Youbou GROVOGUI du lignage fondateur L1.
- 3- Gnénékéta : fondé en 1982 par Gnénéké INAVOGUI, le gendre au KALIVOGUI L4.
- 4- Mali : fondé en 1988 par Foromo SAKOUVOGUI du lignage L2.
- 5- Wolémaï : fondé en 1990 par Apollinaire KOEVOGUI du lignage L3.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers :

- 1- Campement Kalil CISSE : un campement d'éleveur permanent installé par le village depuis cinq ans, avec deux bâtiments et trois ménages d'au moins dix personnes.

Condition (en échange de leur présence sur le territoire villageois) : la construction d'un pont, quatre-vingt feuilles de tôles pour la couverture du logement des enseignants, cent feuilles de tôles pour celle du poste de santé et un bœuf chaque année.

- 2- Campement Alpha : un campement d'éleveur installé depuis deux ans, avec deux cases et deux ménages de six personnes.

Condition (en échange de leur présence sur le territoire villageois) : un bœuf lors de l'installation.

- 3- Campement Alpha Gbènin : campement d'éleveur installé il y a moins d'un an, avec deux cases et un ménage de trois personnes.

Aucune condition n'a été fixée pour le moment. La communauté a du mal à trouver un consensus.

■ Tension sociale / conflit

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence totale de tension et de conflit.

4.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non.

Vente de terres : la vente de terre n'a été réalisée dans le village. Ils ne comptent pas vendre les terres qui représentent le futur héritage de leur descendance. En plus, suite à la délimitation de la forêt classée qui absorbe une grande partie des domaines de culture, ils ne possèdent plus assez de terres cultivables.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Le village fonctionne uniquement sur un mode de gestion individuel pour toutes les terres et activités.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village : Siba GROVOGUI / L1 ; Péma SAKOUVOGUI / Lx ; Koï KOÏVOGUI / L7 ; Siba KALIVOGUI / L4.

Complément d'informations :

Les plantations de caféier, cacaoyer, bananier, banane plantain, palmier, ananas, avocatier et colatier sont très répandues dans la localité.

4.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

Pas de site impacté dans la l'emprise de la mine pour ce village.

4.3. Site(s) de patrimoine culturel non impacté(s)

- 1- « Kabalaye Hala Wouizou » : Religieux
- 2- « Kabalaye Koléa Wouizou » : Religieux
- 3- « Kabalaye Awohö Wouizou » : Religieux
- 4- « Kabalaye Holou Wo Mai Wouizou » : Religieux
- 5- « Kabalaye Malé Yanghon Wouizou » : Religieux
- 6- « Kabalaye Whilihé Wouizou » : Religieux
- 7- « Kabalaye Halé Wouizou » : Religieux
- 8- « Kabalaye Koudia Wouizou » : Religieux
- 9- « Dahaghataho » : Site Historique
- 10- « Beléguiiyi » : Site Historique
- 11- « Kanghala Maé » : Site Historique
- 12- « Wolé Gihian » : Site Historique
- 13- « Mana Moï » : Site Historique
- 14- « Wolo Whayié » : Site Historique
- 15- « Nhan Ha Löbhöye » : Site d'initiation ; Lieu de résidence de Génie / Avec rituel
- 16- « Nhan Ha Woulou Löbhöye » : Site d'initiation ; Lieu de résidence de Génie / Avec rituel
- 17- « Kpafa Löbhöye » : Site d'initiation ; Lieu de résidence de Génie / Avec rituel
- 18- « Hina Löbhöye » : Site d'initiation ; Lieu de résidence de Génie / Avec rituel

5. Village de Touréla - Id 080

1.5. Monographie du village de Touréla

5.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

Vient de « Touré », qui est le nom du fondateur et « la », un locatif se traduisant par « chez ». Touréla veut dire « chez Touré ».

■ Période ou date de fondation

Le village a été fondé pendant la période de Sékou Touré.

■ Histoire du ou des lignage-sfondateur-s

Le fondateur du village s'appellait Mamady TOURE. Il avait quitté son village d'origine en raison du manque de terres de cultivables. Pendant sa recherche de terres, il passa par beaucoup de village avant d'arriver à Banko. Il fut accueilli par Messen Cely CAMARA. Après quelques moment passé dans le village, Mamady TOURE demanda à son tuteur de lui octroyer des terres de cultures dans le village de Banko, mais son tuteur Messen Cely l'envoya un peu plus loin du village près de la montagne de Simandou, sur une partie du territoire de Banko. Il y fonda son hameau de culture et s'installa définitivement avec sa famille. Il avait été envoyé loin en raison du manque de terres de cultivables proches du village, car Mamady TOURE avait une famille très nombreuse.

■ Histoire des lignages installés successivement

Après la fondation du village, le premier lignage venu s'installer dans le village a été le lignage de Vassely CAMARA, venu de Banko. C'était le fils du lignage tuteur de Mamady Touré. Il est venu dans le village à cause de la générosité de leur étranger (Mamady Touré) et dans le cadre de l'agriculture, pendant la période de Sékou Touré.

Le lignage SOUMAORO dont le patriarche est Mamady Kossia. Venu de Korèla à la recherche de terres propices à l'agriculture. Il est venu en raison des liens d'amitié qui existaient entre eux depuis bien longtemps. Il fut accueilli par Vassely CAMARA à la période de Sékou Touré.

Le lignage d'Amadou DIALLO, venu de Balama dans Tougué (Fouta Djallon), dans le cadre de l'exploitation artisanale de mines de diamant dans la forêt classée et pour pratiquer l'agriculture. Il a été accueilli par le deuxième lignage venu dans le village. Il est venu durant la période de Sékou Touré.

Le lignage FOFANA dont le patriarche est Siaka, venu de Banko. Il a quitté Banko en raison du manque de terres agricoles. Il a demandé à son tuteur de Banko de l'aider à trouver des terres, et c'est ainsi que son tuteur Férébory CONDE l'envoya dans ce hameau de cultures où il fut accueilli par le deuxième lignage du village. C'était à l'époque de Sékou Touré.

Le lignage de Mamady CHERIF, venu de Korèla, pour pratiquer l'agriculture. Il a été accueilli par le lignage de Mamady Kossia SOUMAORO, qui est son oncle maternel. Il est venu dans le village à l'époque de Lansana Conté.

Le lignage de Sory DOUMBOUYA, venu de Banko Woulada dans Kouroussa à la recherche d'or. Mais l'or devenant rare, il a pratiqué l'agriculture. Il a été accueilli par le lignage SOUMAORO à l'époque de Lansana Conté.

Le lignage de Mory CONDE, venu de Djanforodou. Il a quitté ce village en raison des problèmes liés aux terres de cultures entre lui et certains membres de sa famille. Il est parti pour Touréla où le second lignage venu dans le village lui a donné des terres de cultures. Il a été accueilli à la période de Lansana Conté.

Le lignage de Sidiki KEITA venu de Frombaro dans Moussadou, auprès de sa grand-sœur, mariée dans le lignage fondateur CAMARA. Il est agriculteur et est venu à la période de Lansana Conté.

Le lignage de Mohamed CONDE, venu de Korèla. Il s'est marié à la petite sœur (Makèssa CONDE) de Vassély CAMARA. Il est venu pour faire une plantation, à la période de Lansana Conté.

Le lignage de Kerfala TRAORE, venu de Djéwuhan dans Boola, auprès de son oncle maternel Vassély CAMARA, pour faire de l'agriculture et des plantations. Il est dans le village depuis l'an 2000.

Le lignage de Demba KEITA, venu de Kissidougou à la recherche des terres de cultures. Il a été accueilli par Amadou DIALLO à la période de Lansana Conté.

Le lignage d'Ousmane FOFANA venu de Korèla à la recherche des terres cultivables et pour faire des plantations. Il a été accueilli par Mamady Kossia SOUMAORO en raison de leur amitié et origine commune. Il est arrivé à la période de Lansana Conté.

Le lignage d'Amadou Sara DIALLO venu de Kontifo dans Tougué (Fouta Djallon). Il était venu rejoindre son beau-père Amadou DIALLO et décida de s'installer en raison de la fertilité des terres agricoles. Il est venu à la période de Lansana Conté.

Le lignage de Lounceny DORE venu du village de Moussa dans la préfecture de Beyla. Il est conducteur d'une moissonneuse batteuse pour le riz. Il est arrivé dans le cadre de contrats agricoles à la période de Lansana Conté.

Les lignages : BALDE, KONATE, CAMARA, FOFANA, SAGNO et KOUROUMA, sont tous successivement venu dans le cadre de l'agriculture et en raison d'un lien social préexistant. Ils sont tous arrivés durant la période de Lansana Conté.

5.1.2. Synthèse et type de village

Les ethnies présentes dans le village sont les koniankés, les malinkés et les Peulhs du Fouta. Le fondateur du village est décédé et aucun membre de son lignage n'est présent aujourd'hui dans le village. De nos jours, c'est le lignage CAMARA L2, descendant du lignage fondateur de Banko qui tient la fonction de Soty à Touréla. La plupart des lignages installés sont venus à la période de Lansana Conté et existe un lien de parenté, de connaissance et d'amitié. Ils sont tous cultivateurs et planteurs.

■ Rituel de fondation

Il y a eu un rituel de fondation, mais nos interlocuteurs ignorent les éléments de ce rituel. Après la fondation, il y eu une cérémonie de sacrifice social composé d'un taureau roux rayé, un bélier blanc, un coq blanc, une quantité de noix de kolas et 7 bols de « pain blanc ». Tous les animaux ont été immolés, débités et préparés puis consommés par les membres du village et ceux du village de Banko. Cette cérémonie a eu lieu dans le village.

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

Le fondateur du village Mamady TOURE a été installé par Messen Cely CAMARA (messendou), membre d'un lignage du village de Banko,

5.1.3. Gouvernance et politique

■ Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	TOURE	Fondateur	Sékou Touré	-	-	-	-	-	-	Parti
L2	CAMARA		Sékou Touré	L1	X	X	X	X	X	Abou CAMARA
L3	SOUMAORO		Sékou Touré	L2	-	-	-	-	X	Moustapha Kossia SOUMAORO
L4	DIALLO		Lansana Conté	L2	-	-	-	-	X	Lui-meme

L5	FOFANA	Sékou Touré	L2	-	-	-	-	X	Ayoubâ FOFANA
L6	CHERIF	Lansana Conté	L3	-	-	-	-	-	Lui-même
L7	DOUMBOUY A	Lansana Conté	L3	-	-	-	-	-	Sory DOUMBOUYA
L8	CONDE	Lansana Conté	L2	-	-	-	-	-	Lui-même
L9	KEITA	Lansana Conté	L2	-	-	-	-	-	Lui-même
L10	CONDE	Lansana Conté	L2	-	-	-	-	-	Lui-même
L11	TRAORE	Lansana Conté	L2	-	-	-	-	-	Lui-même
L12	KEITA	Lansana Conté	L4	-	-	-	-	-	Lui-même
L13	FOFANA	Lansana Conté	L3	-	-	-	-	-	Lui-même
L14	SOUMAORO	Lansana Conté	L9	-	-	-	-	X	Lui-même
L15	DIALLO	Lansana Conté	L4	-	-	-	-	-	Lui-même
16	DORE	Lansana Conté	L2	-	-	-	-	-	Lui-même
L17	KOUROUMA	Lansana Conté	L2	-	-	-	-	-	Lui-même
L18	BALDE	Lansana Conté	L4	-	-	-	-	X	Lui-même
L19	SAGNO	Lansana Conté	L5	-	-	-	-	-	Lui-même

NB : Les plantations sont : palmier, cacaotier, caféier, colatier, banane plantain, banane douce, ananas.

■ Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soty) : Abou CAMARA / L2

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination :

Pour être soty dans le village de Touréla, il faut que la personne soit du lignage CAMARA L2, car le fondateur a été installé par le lignage CAMARA de Banko et est propriétaire des terres. Depuis la fondation du village, le soty est toujours issu du lignage donneur de terres.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Mory CONDE / L8 ; Amadou DIALLO / L5 et Mamady CHERIF / L6.

Principe de représentation au Conseil des sages : Pour être du conseil des sages, il faut être une personne soucieuse du développement du village, savoir résoudre les problèmes du village, être l'ainé d'un lignage du village et être disponible pour sa communauté.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : L2 , L3 et L4.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : L2.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) :

Abou CAMARA / L2 ; Mory CONDE / L8 ; Amadou DIALLO / L4, Mamady CHERIF / L6, Ousmane FOFANA et Mory KOUROUMA / L17.

Autres pouvoirs et institutions :

Le groupement des jeunes a pour but l'entraide dans la communauté et le développement du village.

La confrérie des chasseurs (Donsoya), a pour fonction d'aider la communauté en cas de maladie et de pratiquer la chasse.

■ **Femmes et jeunes**

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Mawa KOUROUMA / L5 du mari ; Mamamè CAMARA / L10 du mari et Saran CONDE / L8.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Siaka CONDE / L8 ; Moustapha SOUMAORO / L3 et Ousmane CONDE / L8.

■ **Imams et Conseil de mosquée**

Imams : Thierno Aliou BALDE / L18 ; Mory CONDE / L8 et Kalil KEITA /L9.

Pour être imam, il faut avoir une bonne connaissance du coran, des principes et les règles de l'islam, et être une personne honnête et de confiance.

Conseil de mosquée : Abou CAMARA / L2 ; Mory CONDE / L8 et Mohamed CONDE /L10.

Pour être du Conseil de mosquée il faut avoir un bon comportement, un certain âge et la connaissance des règles islamiques.

■ **Représentation du village au sein des institutions administratives**

Nous présentons dans cette rubrique les personnes issues du village qui font partie des institutions locales (et non celles hors village).

Secteur de Touréla : Laye SAGNO / L18 ; Aboubacar DIALLO / L4 et Alhassane DIALLO /L4.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : le village de Touréla a une relation de dépendance politique avec le village de Banko et est sur un territoire appartenant à Banko.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non

■ Tension sociale / conflit

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence totale de tension et de conflit.

5.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : le lignage CAMARA (messendou) fondateur de Banko.

Vente de terres : Il n'y a pas eu de ventes de terres car les terres du village sont insuffisantes et qu'ils ne souhaitent pas vendre.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Seul le lignage L2 est propriétaire des coteaux, des bas-fonds et des plaines. Les autres lignages ont un droit d'usage.

Les plantations sont administrées selon un mode de gestion individuel. Et tous les lignages du village possèdent des plantations.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Dans le village de Touréla, le principal décisionnaire pour le foncier est le lignage CAMARA / L1 (messendou)

Complément d'informations :

Dans le village de Touréla, pour toutes ventes de plantations, le lignage L1 doit être informé et la plantation doit être vendue à un résident de Touréla ou de Banko. Cette condition a été posée par Banko et le lignage L2 avant l'existence des plantations.

5.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

Pas de site impacté dans l'emprise de la mine pour ce village.

5.3. Site(s) de patrimoine culturel non impacté(s)

- 1- « Kabourouso » : Religieux
- 2- « Tomonno » : Site Historique ; Lieu de résidence de Génie/Avec rituel
- 3- « Dini Kèkènekö » : Site d'initiation ; Lieu de résidence de Génie/Avec rituel
- 4- « Dini Walani Kèkènekö » : Site d'initiation ; Lieu de résidence de Génie/Avec rituel
- 5- « Mouso Kèkènekö » : Site d'initiation ; Lieu de résidence de Génie/Avec rituel
- 6- « Dalaba » : Lieu de résidence de Génie/Avec rituel
- 7- « Mouso Dala » : Lieu de résidence de Génie/Avec rituel

8- « Dankoun » : Lieu de Fétiche/Avec rituel

9- « Sokörö Tomonno » : Lieu de résidence de Génie/Sans rituel (hanté)

6. Village de Touréla - Id 080

1.6. Monographie du village de Touréla

6.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

Vient de « Touré », qui est le nom du fondateur et « la », un locatif se traduisant par « chez ». Touréla veut dire « chez Touré ».

■ Période ou date de fondation

Le village a été fondé pendant la période de Sékou Touré.

■ Histoire du ou des lignage-sfondateur-s

Le fondateur du village s'appellait Mamady TOURE. Il avait quitté son village d'origine en raison du manque de terres de cultivables. Pendant sa recherche de terres, il passa par beaucoup de village avant d'arriver à Banko. Il fut accueilli par Messen Cely CAMARA. Après quelques moment passé dans le village, Mamady TOURE demanda à son tuteur de lui octroyer des terres de cultures dans le village de Banko, mais son tuteur Messen Cely l'envoya un peu plus loin du village près de la montagne de Simandou, sur une partie du territoire de Banko. Il y fonda son hameau de culture et s'installa définitivement avec sa famille. Il avait été envoyé loin en raison du manque de terres de cultivables proches du village, car Mamady TOURE avait une famille très nombreuse.

■ Histoire des lignages installés successivement

Après la fondation du village, le premier lignage venu s'installer dans le village a été le lignage de Vassely CAMARA, venu de Banko. C'était le fils du lignage tuteur de Mamady Touré. Il est venu dans le village à cause de la générosité de leur étranger (Mamady Touré) et dans le cadre de l'agriculture, pendant la période de Sékou Touré.

Le lignage SOUMAORO dont le patriarche est Mamady Kossia. Venu de Korèla à la recherche de terres propices à l'agriculture. Il est venu en raison des liens d'amitié qui existaient entre eux depuis bien longtemps. Il fut accueilli par Vassely CAMARA à la période de Sékou Touré.

Le lignage d'Amadou DIALLO, venu de Balama dans Tougué (Fouta Djallon), dans le cadre de l'exploitation artisanale de mines de diamant dans la forêt classée et pour pratiquer l'agriculture. Il a été accueilli par le deuxième lignage venu dans le village. Il est venu durant la période de Sékou Touré.

Le lignage FOFANA dont le patriarche est Siaka, venu de Banko. Il a quitté Banko en raison du manque de terres agricoles. Il a demandé à son tuteur de Banko de l'aider à trouver des terres, et c'est ainsi que son tuteur Férébory CONDE l'envoya dans ce hameau de cultures où il fut accueilli par le deuxième lignage du village. C'était à l'époque de Sékou Touré.

Le lignage de Mamady CHERIF, venu de Korèla, pour pratiquer l'agriculture. Il a été accueilli par le lignage de Mamady Kossia SOUMAORO, qui est son oncle maternel. Il est venu dans le village à l'époque de Lansana Conté.

Le lignage de Sory DOUMBOUYA, venu de Banko Woulada dans Kouroussa à la recherche d'or. Mais l'or devenant rare, il a pratiqué l'agriculture. Il a été accueilli par le lignage SOUMAORO à l'époque de Lansana Conté.

Le lignage de Mory CONDE, venu de Djanforodou. Il a quitté ce village en raison des problèmes liés aux terres de cultures entre lui et certains membres de sa famille. Il est parti pour Touréla où le second lignage venu dans le village lui a donné des terres de cultures. Il a été accueilli à la période de Lansana Conté.

Le lignage de Sidiki KEITA venu de Frombaro dans Moussadou, auprès de sa grand-sœur, mariée dans le lignage fondateur CAMARA. Il est agriculteur et est venu à la période de Lansana Conté.

Le lignage de Mohamed CONDE, venu de Korèla. Il s'est marié à la petite sœur (Makèssa CONDE) de Vassely CAMARA. Il est venu pour faire une plantation, à la période de Lansana Conté.

Le lignage de Kerfala TRAORE, venu de Djéwuhan dans Boola, auprès de son oncle maternel Vassély CAMARA, pour faire de l'agriculture et des plantations. Il est dans le village depuis l'an 2000.

Le lignage de Demba KEITA, venu de Kissidougou à la recherche des terres de cultures. Il a été accueilli par Amadou DIALLO à la période de Lansana Conté.

Le lignage d'Ousmane FOFANA venu de Korèla à la recherche des terres cultivables et pour faire des plantations. Il a été accueilli par Mamady Kossia SOUMAORO en raison de leur amitié et origine commune. Il est arrivé à la période de Lansana Conté.

Le lignage d'Amadou Sara DIALLO venu de Kontifo dans Tougué (Fouta Djallon). Il était venu rejoindre son beau-père Amadou DIALLO et décida de s'installer en raison de la fertilité des terres agricoles. Il est venu à la période de Lansana Conté.

Le lignage de Lounceny DORE venu du village de Moussa dans la préfecture de Beyla. Il est conducteur d'une moissonneuse batteuse pour le riz. Il est arrivé dans le cadre de contrats agricoles à la période de Lansana Conté.

Les lignages : BALDE, KONATE, CAMARA, FOFANA, SAGNO et KOUROUMA, sont tous successivement venu dans le cadre de l'agriculture et en raison d'un lien social préexistant. Ils sont tous arrivés durant la période de Lansana Conté.

6.1.2. Synthèse et type de village

Les ethnies présentes dans le village sont les koniankés, les malinkés et les Peulhs du Fouta. Le fondateur du village est décédé et aucun membre de son lignage n'est présent aujourd'hui dans le village. De nos jours, c'est le lignage CAMARA L2, descendant du lignage fondateur de Banko qui tient la fonction de Soty à Touréla. La plupart des lignages installés sont venus à la période de Lansana Conté et existe un lien de parenté, de connaissance et d'amitié. Ils sont tous cultivateurs et planteurs.

■ Rituel de fondation

Il y a eu un rituel de fondation, mais nos interlocuteurs ignorent les éléments de ce rituel. Après la fondation, il y eu une cérémonie de sacrifice social composé d'un taureau roux rayé, un bœuf blanc, un coq blanc, une quantité de noix de kolas et 7 bols de « pain blanc ». Tous les animaux ont été immolés, débités et préparés puis consommés par les membres du village et ceux du village de Banko. Cette cérémonie a eu lieu dans le village.

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

Le fondateur du village Mamady TOURE a été installé par Messen Cely CAMARA (messendou), membre d'un lignage du village de Banko,

6.1.3. Gouvernance et politique

■ Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	TOURE	Fondateur	Sékou Touré	-	-	-	-	-	-	Parti
L2	CAMARA		Sékou Touré	L1	X	X	X	X	X	Abou CAMARA
L3	SOUMAORO		Sékou Touré	L2	-	-	-	-	X	Moustapha Kossia SOUMAORO
L4	DIALLO		Lansana Conté	L2	-	-	-	-	X	Lui-meme
L5	FOFANA		Sékou Touré	L2	-	-	-	-	X	Ayoubou FOFANA

L6	CHERIF	Lansana Conté	L3	-	-	-	-	-	Lui-même
L7	DOUMBOUY A	Lansana Conté	L3	-	-	-	-	-	Sory DOUMBOUYA
L8	CONDE	Lansana Conté	L2	-	-	-	-	-	Lui-même
L9	KEITA	Lansana Conté	L2	-	-	-	-	-	Lui-même
L10	CONDE	Lansana Conté	L2	-	-	-	-	-	Lui-même
L11	TRAORE	Lansana Conté	L2	-	-	-	-	-	Lui-même
L12	KEITA	Lansana Conté	L4	-	-	-	-	-	Lui-même
L13	FOFANA	Lansana Conté	L3	-	-	-	-	-	Lui-même
L14	SOUMAORO	Lansana Conté	L9	-	-	-	-	X	Lui-même
L15	DIALLO	Lansana Conté	L4	-	-	-	-	-	Lui-même
16	DORE	Lansana Conté	L2	-	-	-	-	-	Lui-même
L17	KOUROUMA	Lansana Conté	L2	-	-	-	-	-	Lui-même
L18	BALDE	Lansana Conté	L4	-	-	-	-	X	Lui-même
L19	SAGNO	Lansana Conté	L5	-	-	-	-	-	Lui-même

NB : Les plantations sont : palmier, cacaotier, caféier, colatier, banane plantain, banane douce, ananas.

■ Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soty) : Abou CAMARA / L2

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination :

Pour être soty dans le village de Touréla, il faut que la personne soit du lignage CAMARA L2, car le fondateur a été installé par le lignage CAMARA de Banko et est propriétaire des terres. Depuis la fondation du village, le soty est toujours issu du lignage donneur de terres.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Mory CONDE / L8 ; Amadou DIALLO / L5 et Mamady CHERIF / L6.

Principe de représentation au Conseil des sages : Pour être du conseil des sages, il faut être une personne soucieuse du développement du village, savoir résoudre les problèmes du village, être l'ainé d'un lignage du village et être disponible pour sa communauté.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : L2 , L3 et L4.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : L2.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) :

Abou CAMARA / L2 ; Mory CONDE / L8 ; Amadou DIALLO / L4, Mamady CHERIF / L6, Ousmane FOFANA et Mory KOUROUMA / L17.

Autres pouvoirs et institutions :

Le groupement des jeunes a pour but l'entraide dans la communauté et le développement du village.

La confrérie des chasseurs (Donsoya), a pour fonction d'aider la communauté en cas de maladie et de pratiquer la chasse.

■ Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Mawa KOUROUMA / L5 du mari ; Mamamè CAMARA / L10 du mari et Saran CONDE / L8.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Siaka CONDE / L8 ; Moustapha SOUMAORO / L3 et Ousmane CONDE / L8.

■ Imams et Conseil de mosquée

Imams : Thierno Aliou BALDE / L18 ; Mory CONDE / L8 et Kalil KEITA / L9.

Pour être imam, il faut avoir une bonne connaissance du coran, des principes et les règles de l'islam, et être une personne honnête et de confiance.

Conseil de mosquée : Abou CAMARA / L2 ; Mory CONDE / L8 et Mohamed CONDE / L10.

Pour être du Conseil de mosquée il faut avoir un bon comportement, un certain âge et la connaissance des règles islamiques.

■ Représentation du village au sein des institutions administratives

Nous présentons dans cette rubrique les personnes issues du village qui font partie des institutions locales (et non celles hors village).

Secteur de Touréla : Laye SAGNO / L18 ; Aboubacar DIALLO / L4 et Alhassane DIALLO / L4.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : le village de Touréla a une relation de dépendance politique avec le village de Banko et est sur un territoire appartenant à Banko.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non

■ Tension sociale / conflit

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence totale de tension et de conflit.

6.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : le lignage CAMARA (messendou) fondateur de Banko.

Vente de terres : Il n'y a pas eu de ventes de terres car les terres du village sont insuffisantes et qu'ils ne souhaitent pas vendre.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Seul le lignage L2 est propriétaire des coteaux, des bas-fonds et des plaines. Les autres lignages ont un droit d'usage.

Les plantations sont administrés selon un mode de gestion individuel. Et tous les lignages du village possèdent des plantations.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Dans le village de Touréla, le principal décisionnaire pour le foncier est le lignage CAMARA / L1 (messendou)

Complément d'informations :

Dans le village de Touréla, pour toutes ventes de plantations, le lignage L1 doit être informé et la plantation doit être vendue à un résident de Touréla ou de Banko. Cette condition a été posée par Banko et le lignage L2 avant l'existence des plantations.

6.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

Pas de site impacté dans l'emprise de la mine pour ce village.

6.3. Site(s) de patrimoine culturel non impacté(s)

- 1- « Kabourouso » : Religieux
- 2- « Tomonno : Site Historique ; Lieu de résidence de Génie/Avec rituel
- 3- « Dini Kèkènekö » : Site d'initiation ; Lieu de résidence de Génie/Avec rituel
- 4- « Dini Walani Kèkènekö » : Site d'initiation ; Lieu de résidence de Génie/Avec rituel
- 5- « Mouso Kèkènekö » : Site d'initiation ; Lieu de résidence de Génie/Avec rituel
- 6- « Dalaba » : Lieu de résidence de Génie/Avec rituel
- 7- « Mouso Dala » : Lieu de résidence de Génie/Avec rituel
- 8- « Dankoun » : Lieu de Fétiche/Avec rituel
- 9- « Sokörö Tomonno » : Lieu de résidence de Génie/Sans rituel (hanté)

7. Village de Banko - Id 005

1.7. Monographie du village de Banko

7.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

Le nom du village est lié du fait que le fondateur était rigoureux et ferme lorsqu'il disait non.

« Banko » signifie un refus ferme en langue konianké.

■ Période ou date de fondation

La fondation est antérieure à l'époque de Samory Touré.

■ Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Kaman CAMARA est le fondateur de ce village. Il résidait à Farakoro dans la Sous-Préfecture de Nionsomoridou. C'était le chef guerrier d'une grande armée conduite par son père Méssèn Camara. Avant de fonder Banko, il est passé par plusieurs localités dont Nionsomoridou, Kouankan, Sayodou et Tomorokoro. Ses déplacements d'une localité à l'autre, lui permettaient d'éviter d'être pris par surprise par ses ennemis, qui le pourchassaient. Lors de son parcours, son père décéda, et il dissimula sa mort pour faire croire à ses ennemis qu'il était toujours en vie. Afin d'empêcher le corps de son père de se décomposer, il l'embauma pour pouvoir le conserver pendant plusieurs années. A la fin de la guerre, il ordonna à ses sofas de leur trouver un endroit pour y habiter. C'est à ce moment que les sofas découvrirent cette forêt et comprirent que les terres étaient fertiles. Ainsi Kaman CAMARA fonda le village avec ses compagnons : son neveu Daouda SOUMAORO, marabout de son état, le Griot DIAKITE et un autre chef guerrier TRAORE. Les prénoms des deux derniers compagnons sont ignorés.

Un moment après la fondation, ils remarquent qu'il était impossible d'élever des animaux dans le village en raison des conditions environnementales. Ils se déplacèrent alors à l'emplacement actuel du village, qui trouve tout près de la rivière Plèwayè. C'est aussi à cet endroit que son père fut enterré.

■ Histoire des lignages installés successivement

Koffing BERETE venu de Manfindou près de Moribadou. Il a quitté ce village à la recherche de terres de culture pour venir auprès de sa belle-famille, le lignage fondateur.

Zoumana CONDE venu de Kouroudou dans la Sous-Préfecture de Damaro. Il quitté ce village pour venir se faire soigner à Banko et s'est finalement marié à une femme du lignage fondateur.

Mory SIDIBE venu de Dianfoyéla dans la préfecture de Mandiana. Il a quitté ce village pour venir se faire soigner à Banko chez les oncles de sa femme, le lignage fondateur.

Lanciné SACKO venu de Foïandou dans Simandou. Il a quitté ce village pour travailler dans les champs contre une rémunération.

7.1.2. Synthèse et type de village

Les quatre lignages les plus anciens ont des liens d'amitiés depuis les premiers temps du village et sont étroitement liés. Les trois autres lignages, ont des alliances matrimoniales avec le lignage fondateur. Aussi, tous les lignages sont liés depuis plusieurs générations par le mariage et le village est constitué de lignages proches et « parents » au sens élargi.

La rande majorité des lignages sont koniankés. Il y a un lignage peul.

■ Rituel de fondation

Une cérémonie sociale a eu lieu à la fondation avec les amis et des gens venus des villages de Koréla et de Kouankan. Cette cérémonie a eu lieu pour la bonne fortune du village et a été l'occasion de sacrifier un taureau, un coq et un bœuf.

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

Il n'y avait pas d'autre village dans la zone et la fondation n'a pas impliqué de demande d'autorisation.

7.1.3. Gouvernance et politique

■ Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CAMARA (Missédou)	Fondateur	Avant Samory Touré	x	x	x	x	x	x	Vacé CAMARA
L1a	CAMARA (Diaboulodou)	Segment	Avant Samory Touré	x	x	x	x	x	x	Abou CAMARA
L2	SOUAMORO		Avant Samory Touré	L1	x	-	x	x	x	Bigné SOUMAORO
L3	DIABATE		Avant Samory Touré	L1	x	-	x	x	x	Ibrahima DIABATE
L4	TRAORE		Avant Samory Touré	L1	x	-	x	x	x	Sékou TRAORE
L5	BERETE		Avant Samory Touré	L1	x	-	x	x	x	Fofing BERETE
L6	CONDE		Avant Samory Touré	L1	x	-	x	x	x	Mory CONDE

L7	SIDIBE	Période Coloniale	L1	x	-	x	x	x	Louceny SIDIBE
L8	SACKO	Période Lansana Conté	L1	x	-	x	x	x	Lanciné SACKO

■ Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Sotil) : Vacé CAMARA / L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Cette fonction est occupée exclusivement par les membres des deux segments du lignage fondateur. Le plus âgé des deux aînés, qu'il soit du rang des pères ou des fils, le devient.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Abou CAMARA / L1a; Amara CAMARA / L1; Fatta Mamady CAMARA / L1 ; Sékou TRAORE / L4 ; BERETE / L5.

Principe de représentation au Conseil des sages : Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages. Pour y siéger, il faut avoir une capacité à régler les conflits au sein de la communauté. La présidence est assurée par un membre issu des deux segments du lignage fondateur.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Vacé CAMARA / L1.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Vacé CAMARA / L1 ; Abou CAMARA / L1a.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Abou CAMARA / L1a; Amara CAMARA / L1; Fatta Mamady CAMARA / L1 ; Fatta Ibrahima CAMARA/L1 ; Dougné Bigné CAMARA/L1 ; Fatta Bigné CAMARA/L1a.

■ Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Mandoyé SOUMAORO / L1 ; Mariama CAMARA / L3 ; Fanta CAMARA / L2.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Zoumana BERETE / L5 ; Sidiki CAMARA / L1 ; Mamady CAMARA / L1a.

■ Imams et Conseil de mosquée

Imams : Bigné SOUMAORO / L2 ; Abdoulaye CAMARA / L1 ; Ousmane CAMARA / L1.

De la fondation du village à nos jours, le premier imam est toujours issu du lignage SOUMAORO L2 et secondé par les membres des autres lignages. Ils sont choisis en fonction de leur connaissance du coran et des principes de l'islam ainsi que pour leur application, mais aussi leur sens de la morale.

Conseil de mosquée : Sogbè Sékou CAMARA / L1 ; Massia Mamady CAMARA / L1 ; Lanciné SACKO / L8.

Tous les lignages peuvent être dans le Conseil de mosquée, mais à condition que la personne soit un bon initié du Coran. Le critère est aussi sa disponibilité par rapport aux activités religieuses

■ Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Banko : Dougné Bigné CAMARA / L1 ; Fatta Ibrahima CAMARA / L1.

District de Banko : Fatta Bigné CAMARA / L1a.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques :

Mandou et Tourela faisaient partie des premiers hameaux de culture de Banko. Des gens étrangers à Banko ont été installés par le lignage fondateur. Etant devenu des grands villages, ces trois villages partagent le même territoire, et en ce qui concerne le foncier ils dépendent tous de Banko.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non.

■ Tension sociale / conflit

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence totale de tension et de conflit.

7.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non.

Vente de terres : La vente de terre n'a été réalisée dans le village. Ils ne comptent pas vendre les terres qui représentent l'héritage de leur descendance. En plus avec la délimitation de la forêt classée qui absorbe une grande partie des domaines de culture, ils ne possèdent plus assez de terres agricoles.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les coteaux et les plaines sont administrés selon un mode de gestion collectif villageois.

Les bas-fonds et plantations sont administrés selon un mode de gestion individuel.

Il y a des parcs d'élevage qui sont approprié sur un mode de gestion collectif villageois.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Vacé CAMARA / L1 ; Abou CAMARA / L1a ; Mamady SIDIBE/L1 ; Dougné Mamady CAMARA/L1 ;

Complément d'informations :

Les plantations de caféier, cacaoyer, bananier, banane plantain, palmier, anacardier et colatier sont très répandues dans la zone.

7.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

Pas de site impacté dans l'emprise de la mine pour ce village.

7.3. Site(s) de patrimoine culturel non impacté(s)

- 1- « kabourouso Koro » : Religieux / Ancien cimetière
- 2- « Kabourouso Koura » : Religieux / Nouveau cimetière
- 3- « Mouso Kènèkö » : Résidence Génie /Initiation
- 4- « Kékènèkö » : Site d'initiation ; Lieu de résidence de génie/Avec rituel
- 5- « Mandé Mori Sölidya » : Lieu de Fétiche / Avec rituel
- 6- « Douda Korö » : Lieu de résidence de génie/Avec rituel
- 7- « Banankoro » : Lieu de résidence de génie/Avec rituel
- 8- « Fambadou » : Lieu de résidence de génie/ Sans rituel (hanté)
- 9- « Farakö » : Lieu de résidence de génie/Avec rituel

8. Village de Mamouroudou - Id 051

1.8. Monographie du village de Mamouroudou

8.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

Le village a pris le prénom du fondateur : « Mamourou ». « Dou » veut dire « la terre ». C'est donc « la terre de Mamourou ».

■ Période ou date de fondation

Le village a été fondé à la période coloniale.

■ Histoire du ou des lignage-sfondateur-s

Le village a été fondé par Mamourou CAMARA venu de l'Ouest, fuyant la guerre de Samory Touré, pour ne pas se faire capturer et asservir. Il est parti avec sa famille en passant par plusieurs localités avant d'arriver dans le village de Korèla pour s'y réfugier. Il a été accueilli par le fils du fondateur de Korèla, Mamady Korè. Mais ne pouvant pas rester là sans se nourrir, il a demandé des terres à son tuteur pour y vivre et y pratiquer l'agriculture. Lors de son installation, Mamourou CAMARA a sollicité son tuteur Mamady Korè, marabout de son état, qui fit un « Listikhara » (une pratique de divination coranique), lui montrant l'endroit où il devait s'installer. L'indication donnée par le marabout était de partir vers la montagne à côté d'un cours d'eau. Après cette indication, il partit avec son tuteur marabout pour chercher l'endroit indiqué. Arrivé sur place, ils virent un cours d'eau du nom de « Wolo » et trouvé de la terre de qualité, une des indications données par le « listikhara ». C'est ainsi qu'il a fondé son hameau de culture et resté y vivre avec les membres de sa famille.

■ Histoire des lignages installés successivement

Le lignage venu après la fondation a été le lignage CAMARA dont le patriarche est Lounceny CAMARA. Il est venu à la période coloniale. Venu de Gbenkoro, mais originaire de Nionsomoridou, il était ami avec un des fils du fondateur du nom de Morisawa Korè. En raison de cette solide amitié, le père de Morisawa lui avait dit de partir chercher son ami pour qu'il s'installe avec eux dans le village de Korèla. Il y fut accueilli par Morisawa CAMARA. Après quelques temps, Lounceny CAMARA demanda des terres à son tuteur pour y pratiquer l'agriculture.

Le lignage KOUROUMA. Fan Kourouma, venu de Kabiadou dans Beyla auprès de son neveu, le fils de sa grande-sœur Djiba CAMARA, pour faire une plantation de palmier. Il est venu en 2017 et est présent dans le village.

Le lignage TRAORE. Sidiki Traoré, est venu de Boola afin de faire une plantation et pratiquer l'agriculture. Il est venu en raison du lien d'amitié qu'il entretient avec le lignage fondateur, précisément avec Mory CAMARA. Il est présent dans le village.

8.1.2. Synthèse et type de village

Ethnies présentes dans l'ordre de représentation : Seule l'ethnie Konianké est présente dans le village. Ils sont tous agriculteurs et possèdent des plantations fruitières. Il existe un lien d'amitié et de parenté entre les lignages du village.

■ Rituel de fondation

Le rituel de fondation était composé d'un bœuf au cou noir, d'un bol de « pain blanc », d'un coq blanc et d'une noix de kolablanche posée sur chaque bol de « pain blanc ». Les animaux ont été immolés sur un site du nom de « wolo djitako » et ont été débités dans le village. Le sacrifice a été préparé et consommé par sa famille et les habitants de Korèla. Les éléments de ce rituel de sacrifice ont été donnés par son tuteur Mamady Korè après un « Listikhara ».

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

Il a été installé par le village de Korèla.

8.1.3. Gouvernance et politique

■ Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	.T er	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CAMARA	Fondateur	Colonisation		X	X	X	X	X	Mory CAMARA
L2	CAMARA		Colonisation	L1	-	-	-	-	X	Djiba CAMARA

L3	KOUROUMA	2017	L2	-	-	-	-	X	Lui-même
L4	TRAORE	2019	L1	-	-	-	-	X	Lui-même

NB : Tous les lignages du village ont des plantations. Les plantations du village sont des plantations de palmier, caféier, cacaotier, colatier, banane plantain et banane douce.

■ Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Sotikémo) : Mory CAMARA / L1

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination :

Dans le village seul le lignage fondateur devient Sotikémo. Cette règle date de la fondation du village.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Mory CAMARA / L1 ; Djiba CAMARA/ L2 ; Fan KOUROUMA / L3 et Sidiki TRAORE / L4.

Principe de représentation au Conseil des sages : Dans le village, il n'y que quatre lignages qui résident et pour tout problème, ils se réunissent pour trouver la solution.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : L1

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : L1 et L2

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Mory CAMARA / L1 ; Djiba CAMARA/ L2 ; Fan KOUROUMA / L3 et Sidiki TRAORE / L4.

Autres pouvoirs et institutions : Non

■ Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Wata TRAORE / L1 (du mari) et Doussou CAMARA / L2 (du mari).

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Mamady CAMARA / L2 et Moustapha CAMARA / L2.

■ Imams et Conseil de mosquée

Imams : Sidiki TRAORE / L4 et Mory CAMARA / L1.

Pour être imam, il faut que la personne ait une bonne connaissance coranique, soit reconnue de confiance et connaisse les règles et principes de l'islam.

Conseil de mosquée : Djiba CAMARA/ L2 et Fan KOUROUMA.

Pour être du conseil, il faut que la personne soit âgée, avec une bonne connaissance des règles et principes de l'islam.

■ Représentation du village au sein des institutions administratives

Nous présentons dans cette rubrique les personnes issues du village qui font partie des institutions locales (et non celles hors village).

Secteur de Mamouroudou : Mory CAMARA / L1

District de X : Non

Sous-préfecture de X : Non

Communauté Rurale ou Commune de X : Non

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Le village dépend de Korèla.

Tout le territoire appartient à Korèla. Tous les lignages du village ne peuvent rien faire sans passer par le village Tuteur.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non

■ Tension sociale / conflit

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence totale de tension et de conflit.

8.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village :

Le lignage du tuteur donneur des terres : le lignage KORE de Korèla, dont l'ainé actuel est Bangaly KORE.

Vente de terres :

Il n'y a jamais eu de terres vendues dans le village et il n'y a pas de possibilité de le faire, car les terres ne leur appartiennent pas.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les coteaux, les Bas-fonds et plaines sont en mode d'usage dans le village.

Les plantations sont en mode d'usage individuel.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Les lignages décisionnaires sur le foncier du village sont : le lignage fondateur et le lignage tuteur Korè.

Complément d'informations : Non

8.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

Pas de site impacté dans l'emprise de la mine pour ce village.

8.3. Site(s) de patrimoine culturel non impacté(s)

- 1- Kabourouso / religieux
- 2- Mandé Mori Söliya / Fétiche/ Avec rituel
- 3- Söli Tou / Lieu de résidence de Génie/ Avec rituel
- 4- Mouso Kènèkò / Initiation/ Avec rituel
- 5- Kènèkèkò / Initiation/ Avec rituel
- 6- Kèbèni Tou / Lieu de résidence de Génie/ Sans rituel (hanté)
- 7- Samadala / Lieu de résidence de Génie/ Avec rituel
- 8- Djina Doua / Lieu de résidence de Génie/ Avec rituel
- 9- Wölö Djitakö / Lieu de résidence de Génie/ Avec rituel

9. Village de Koréla - Id 038

1.9. Monographie du village de Koréla

9.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

Vient de « Korè », le nom du fondateur et « la » qui est un locatif, traduit par « chez ». Korèla se traduit donc par « Chez Korè. »

■ Période ou date de fondation

Le village a été fondé avant la période de Samory TOURE.

■ Histoire du ou des lignage-sfondateur-s

FéréTawa Kaly Korè était le fondateur du village, venu de l'Est du village, de Moussadou dans la préfecture de Beyla. C'était un forgeron et un marabout. il avait quitté Moussadou en raison du manque de matière

première pour sa forge. A Korèla il fabriqua un haut fourneau pour extraire le fer. En tant que forgeron, il fabriquait les outils agricoles et les « gbenzé »¹. A l'époque le « gbenzé » était la monnaie principale de la région, et consistait en une grande pièce de fer brut à la forme particulière.

Un jour le fondateur partit à la rivière non loin du village pour puiser de l'eau, dans un cours d'eau dont le nom est inconnu par nos interlocuteurs. Dans cette rivière résidait un génie. Pendant qu'il puisait l'eau, il entendit une voix qui lui dit de « ne pas prendre l'eau avec un gobelet en faisant dos à son village », que cette pratique n'était pas bonne pour la prospérité du village. Après quelques temps FéréTawa Kaly Korè a quitté son premier lieu d'installation pour fonder à nouveau le village en s'installant derrière la rivière et respecter les consignes du génie.

Lors de la guerre de Samory TOURE, le village fut pillé en raison de la trahison d'un village voisin dont le nom est ignoré, qui avait dit aux colons français que Korèla était un village où résidaient les sofas de Samory TOURE. Les traîtres dirent aux colons que comme preuve, quand ils partiraient dans ce village, ils trouveraient tout le monde dans la mosquée du village en train de lire le coran et habillé de blanc. Et le même village parti dire aussi au village de Korèla que les colons viendraient les saluer, mais, que tout le monde devait être à la mosquée, habillés en blanc pour montrer aux colons qu'ils étaient neutres et n'étaient pas des sofas de Samory TOURE. Les colons sont donc partis au village et ont trouvés tout le monde dans la mosquée en train de lire le coran et habillés en blanc ; les prenant pour des ennemis, ils pillèrent le village.

Après la guerre, le village a été refondé. Toutes ces fondations se faisaient sur le territoire de Korèla, et le village a noué à ce moment un pacte avec les Diomandés (Camara), lignage guerrier des autres villages voisins afin qu'ils les protègent contre d'autres guerres. Le village de Korela assurant de son côté une protection dans le cadre maraboutique, grâce au don de son fondateur.

■ Histoire des lignages installés successivement

Rafa Moussa CONDE est le deuxième lignage venu dans le village, du village d'Aifayila dans la préfecture de Faranah peu après la fondation du village de Korèla, avant l'époque de Samory Touré. Il était enseignant coranique, de passage dans le village de Korèla. Accueilli par le fondateur, celui-ci lui dit de rester pour enseigner. Il s'installe. L'ainé actuel du lignage est Elh Massa Mamady CONDE.

Nèmacé FOFANA est venu à l'époque coloniale, de Niéla dans la préfecture de Beyla, pour apprendre le coran auprès du lignage CONDE. L'ainé actuel de ce lignage est Bangaly FOFANA.

Ibrahima BAMBA, venu de Doukourela dans la préfecture de Beyla pour apprendre le coran. Il a été accueilli par le lignage fondateur à une période inconnue de nos interlocuteurs. L'ainé actuel est Laye Vamba BAMBA.

Ibrahima DIABATE est venu avec Ibrahima BAMBA car ils étaient amis depuis leur vie à Doukourela. Il est venu apprendre le coran et a été accueilli par le lignage fondateur. La période est inconnue de nos interlocuteurs. L'ainé actuel est Lanciné DIABATE.

Zoumana KANDE / SOUMAORO est venu de Moussadou, lié par le lien de mariage avec le lignage fondateur. La période d'arrivée de ce lignage est inconnue de nos interlocuteurs. L'ainé actuel est Famougnè KANDE/SOUMAORO.

Amara CHERIF est venu de Kouroukan dans la préfecture de Beyla. Il était marabout, et est venu dans le village pour se marier. Le lignage CONDE s'est marié dans le lignage CHERIF. La période est inconnue de nos interlocuteurs. L'ainé actuel est Valy CHERIF.

Abou DOUKOURE est venu de Kouankan pour apprendre le coran auprès du lignage CONDE. Période inconnue. L'ainé actuel est Kan Ibrahima DOUKOURE.

Sékou CISSE est venu de Touba dans la sous-préfecture de Gaoule. Il est venu auprès de ses oncles maternels à une époque inconnue. L'ainé est actuel Abou CISSE.

Ansoumane CAMARA est venu de Tamikoro dans la sous-préfecture de Nionsomoridou auprès de grande sœur mariée avec le lignage FOFANA en 1952. L'ainé actuel est Mamady CAMARA.

Ibrahima SQUARE est venu de Nionsomoridou auprès de ses beaux-parents du lignage KANDE/SOUMARO. Il était cultivateur et est venu lors de la période Coloniale. L'ainé actuel est Lanciné SQUARE.

¹ Le « Gbenzé » ou « Guinzé » est une monnaie de fer pré-coloniale qui circulait à grande échelle entre les différentes populations (Malinké, Konianké, Kissi, Toma, Kouranko, Loma, et d'autres encore) de la sous-région. La région du Simandou semble être un des hauts lieux de sa fabrication.

Moussa KOUROUMA, est venu de Kratakoro dans Moussadou, à la recherche des terres de cultures. Il a été accueilli par le lignage fondateur en 1966. L'ainé actuel est Aly KOUROUMA.

Bangaly TOURE est venu de Sondou dans Nionsomoridou, auprès de ses oncles du lignage Kandé/Soumaoro à la période de Sékou Touré. L'ainé actuel est Zoumana TOURE.

Abou Silama INAPOGUI est venu en 1983 de Dandano à la recherche des terres de cultures. Il a été accueilli par le lignage CONDE venu après la fondation et dont il est l'ainé actuel.

9.1.2. Synthèse et type de village

Dans le village de Korèla, il y a cinq lignages principaux : Korè, Conde, Fofana, Bamba et Diakité sont les premiers arrivés dans le village, et sont les tuteurs des autres lignages. Il existe aussi des liens de parentés entre les lignages tuteurs et les lignages accueillis. Ces lignages sont venus dans le cadre de l'islam, apprendre le coran et pratiquer l'agriculture. Tout récemment, il y a eu des lignages venus dans le cadre du commerce et d'autres activités.

Les ethnies présentes dans le village sont les konianké, les toma et les Peuls.

■ Rituel de fondation

Le rituel de fondation était constitué d'un Talisman (verset coranique écrit sur une planchette et lavé avec de l'eau). C'est cette eau qui a été versée tout autour du village pour sa protection.

Ensuite, une cérémonie sociale a eu lieu dans le village. Un taureau dont la couleur est ignorée par les enquêtés a été immolé et préparé avec du riz, consommé par tout le village accompagné des villages voisins de Banko et Gbetedou.

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

Féré Tawa Kaly Korè n'a demandé l'autorisation à personne pour s'installer, car il y avait peu de villages présents dans la région à l'époque.

9.1.3. Gouvernance et politique

■ Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	KORE	Fondateur	Avat Samory TOURE	—	X	X	X	X	X	Bangaly KORE
L2	CONDE		Avt Samory TOURE	L1	X	X	X	X	X	Elh Massa Mamady CONDE
L3	FOFANA		Coloniale	L1	X	X	X	X	X	Bangaly FOFANA
L4	BAMBA		-	L1	X	X	X	X	X	Laye Vamba BAMBA
L5	DIABATE		-	L1	X	X	X	X	X	Lanciné DIABATE
L6	KANDE/SOUMARO		-	L2				X		Famougnè KANDE / SOUMAORO
L7	CHERIF		-	L2			X	X		Valy CHERIF
L8	DOUKOURE		-	L2			X	X		Kan Ibrahima DOUKOURE

L9	CISSE	-		X	X	Abou CISSE
L10	CAMARA	1952	L3	X	X	Mamady CAMARA
11	SQUARE	Coloniale	L6	X	X	Lanciné SQUARE
L11	KOUROUMA	1966	L1	X	X	Aly KOUROUMA
L12	TOURE	Sékou Touré	L6	X	X	Zoumana TOURE
13	INAPOGUI	1983	L2	X	X	Lui-même

■ Informations pouvoirs

Chef de village actuel (soty) : Bangaly KORE / L1

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Dans le village de Korèla, seul le lignage fondateur peut être chef de village (soty). Depuis la fondation du village, le soty vient toujours du lignage Korè et cela n'a jamais changé.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Kognè Karamo CONDE / L2 ; Mamady FOFANA / L3 ; Gnalein Karamo CONDE / L2.

Principe de représentation au Conseil des sages : Pour être du conseil, il faut être une personne sage, honnête, disponible et vivre dans le village.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : KORE / L1; CONDE / L2; FOFANA / L3 ; KANDE / SOUMAORO / L6.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Bangaly KORE / L1; Kognè Karamo CONDE / L2; Mamady FOFANA / L3 ; Laye VAMBA BAMBA / L4 ; Lanciné DIABATE / L5

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Bangaly KORE / L1 ; Elh Massa Mamady CONDE/ L2 ; Bangaly FOFANA / L3 ; Laye VAMBA BAMBA / L4 ; Lanciné DIABATE / L5.

■ Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Massowolo FOFANA / L6 ; Mamata CONDE/ L2 ; Madiarra CONDE / L8.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Ousmane KANDE/SOUMAORO / L6 ; Abou FOFANA / L3 ; Mohamed KANDE/ SOUMAORO / L6.

■ Imams et Conseil de mosquée

Imams : Ibrahima CONDE / L2 ; Mamady CONDE / L2 ; Oumar CONDE / L2.) Pour être imam, il faut avoir une bonne connaissance du Coran et être honnête et franc.

Conseil de mosquée : Karamo CONDE / L2 ; Mamady FOFANA / L3 ; Mana Sifin FOFANA / L3.

Pour être du conseil de la mosquée, il faut connaître les règles et les principes de l'islam et capable de résoudre les problèmes religieux.

Autres pouvoirs et institutions : Non

■ Représentation du village au sein des institutions administratives

Nous présentons dans cette rubrique les personnes issues du village qui font partie des institutions locales (et non celles hors village).

Secteur de Korela : Abass BAMBA / L4 ; Mohamed CONDE / L2.

District de Korela : Kafoumba CHERIF / L7 ; Sékou CONDE /L2 et Yacouba CONDE / L2.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques :

Il existe un hameau d'éleveur peulh situé sur le territoire du village. Ce hameau est présent sur le territoire du village sans contrepartie, mais, quand il y a des cérémonies sociales organisées dans le village, ces éleveurs viennent en aide à la communauté en donnant de l'argent et du bétail, hors de toute pression de leur tuteur.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers :

Il y a un campement permanent appartenant à Amadou Bobo BARRY. Il a fondé ce campement en 1992. Venu de la Sierra Leone à la recherche de terres de pâturages, Amadou Bobo BARRY est originaire de Guinée précisément de Teliko dans la préfecture de Mamou. Il a été accueilli par Djongbè Sékou CONDE chef de secteur à l'époque. Cet éleveur avait été installé en raison des feux brousses qui ravageaient le village. Pour les villageois, la présence des bœufs sur le territoire du village pourrait contenir la pousse des herbes hautes et ainsi atténuer les dégâts causés par les feux.

Dans ce Hameau, il y a neuf cases, regroupant trois ménages, et 18 personnes en tout.

■ Tension sociale / conflit

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence totale de tension et de conflit.

9.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non

Vente de terres :

Il n'y a pas eu de vente de terres dans le village depuis la fondation du village. Il y a possibilité de le faire à condition que les cinq lignages principaux soient d'accord, et dans l'intérêt du village. La construction des infrastructures pourrait en être un exemple.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Toutes ses terres du village (les bas-fonds, les coteaux et les plaines) sont administrées selon un mode de gestion collectif lignager.

Les plantations sont administrées selon un mode de gestion individuel. Il existe une plantation communautaire.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Les principaux décisionnaires pour le foncier du village reviennent aux cinq premiers lignages. Parce que, ce sont lignages clés du village.

9.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

Pas de site impacté dans l'emprise de la mine pour ce village.

9.3. Site(s) de patrimoine culturel non impacté(s)

- 1- Kabouroussou Koro ; Religieux / Ancien cimetière
- 2- Kabouroussou Koura ; Religieux / Nouveau cimetière
- 3- Korelatou ; Lieu de résidence de génie / Avec rituel
- 4- Fassagbakeman ; Religieux
- 5- Mognouma tindi ; Religieux
- 6- Fassagbamoussoman ; Historique
- 7- Tassiman ; Lieu de résidence de génie / Avec rituel
- 8- Kèkèkèkò ; Site d'initiation
- 9- Sawereni ; Lieu de résidence de génie / Sans rituel (hanté)

10- Siafranfilala ; Fétiche

11- Sadjidala ; Lieu de résidence de génie / Avec rituel

12- Douabaro ; Lieu de résidence de génie / Sans rituel (hanté)

Annuaire des sites de Patrimoine Culturel et monographies villages Zone route d'accès à l'aéroport

Projet Simandou – Rio Tinto Simfer

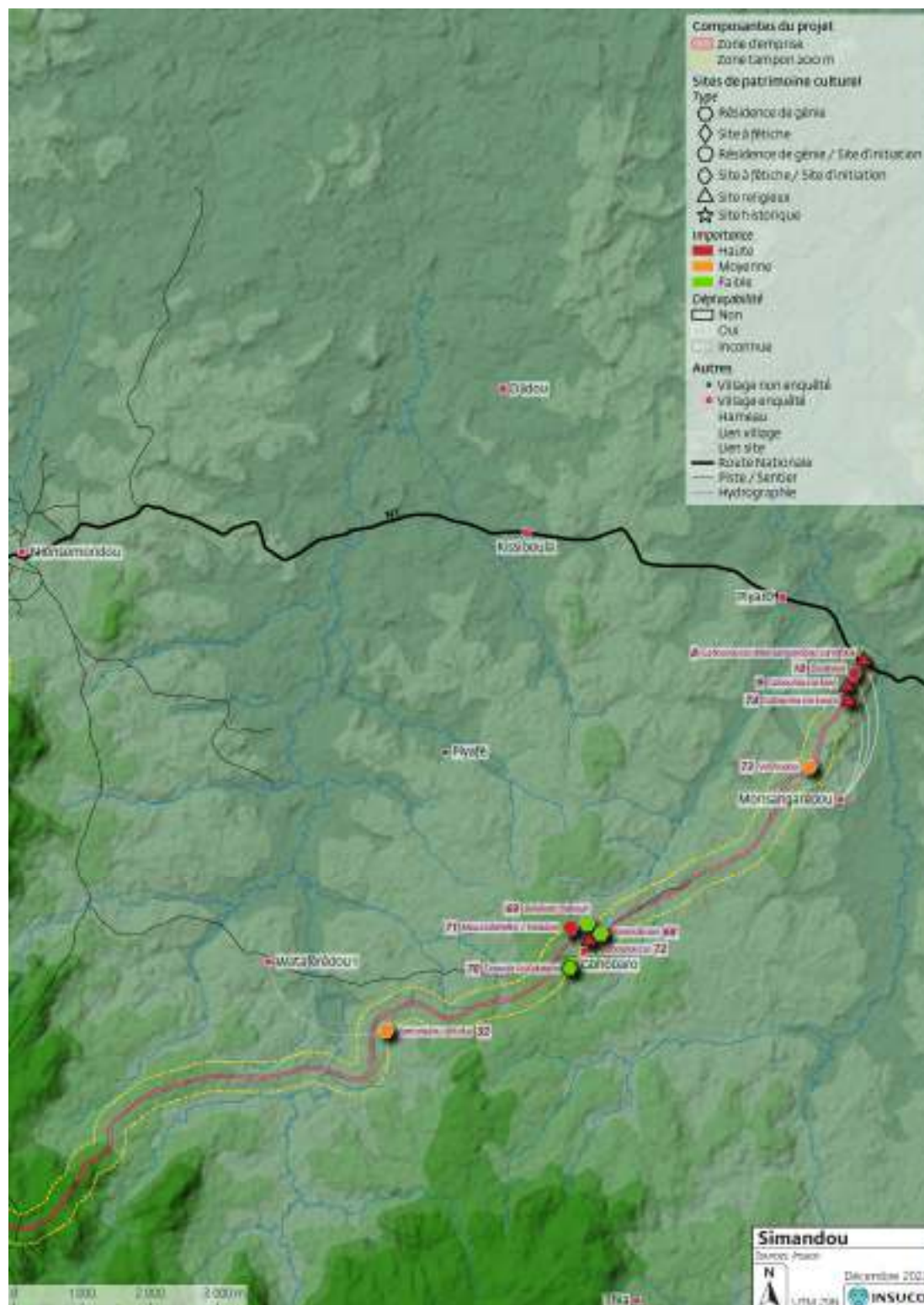
Mars 2023

Table des matières

Note introductive	2
1. Village de Morisangarédou - Id 058	3
1.1. <i>Monographie du village de Morisangarédou.....</i>	<i>3</i>
1.1.1. Histoire.....	3
1.1.2. Synthèse et type de village	4
1.1.3. Gouvernance et politique	4
1.1.4. Foncier.....	6
1.2. <i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s).....</i>	<i>6</i>
1.2.1. ID site – 6008 – Dankoun 	6
1.2.2. ID site – 6009 – Gabouroussou Morisangarédou carrefour 	7
1.2.3. ID site – 6010 – Gabouroussou koro 	8
1.2.4. ID site – 6011 – Gabouroussou koura 	9
1.2.5. ID site – 6012 – Valibadou 	9
2. Village de Gbhöbaro - Id 025	10
2.1. <i>Monographie du village de Morisangarédou.....</i>	<i>10</i>
2.1.1. Histoire.....	10
2.1.2. Synthèse et type de village	11
2.1.3. Gouvernance et politique	11
2.1.4. Foncier.....	12
2.2. <i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s).....</i>	<i>13</i>
2.2.1. ID site – 6013 – Bronkökoun 	13
2.2.2. ID site – 6014 – Boloköni frakoun 	14
2.2.3. ID site – 6015 – Gabouroussou 	14
2.2.4. ID site – 6016 – Moussokènekö / Faradan 	15
2.2.5. ID site – 6017 – Daouda la Kökouna 	17
3. Village de Wataférédou 1 – ID 083	18
3.1. <i>Monographie du village de Wataférédou 1.....</i>	<i>18</i>
3.1.1. Histoire.....	18
3.1.2. Synthèse et type de village	18
3.1.3. Gouvernance et politique	18
3.1.4. Foncier.....	20
3.2. <i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s).....</i>	<i>20</i>
3.2.1. ID site – 6018 – Vamaradou djitako 	20

Note introductive

Cette annexe fait partie intégrante du rapport d'étude sur le Patrimoine Culturel (matériel / immatériel) portant sur le rail (spurline) et les infrastructures dont la route d'accès à l'aéroport. Elle porte spécifiquement sur les monographies et les sites de patrimoine culturel présents dans la zone de la route d'accès à l'aéroport présentée dans la carte ci-dessous.



Carte 1: zone de la route d'accès à l'aéroport ciblée par cette annexe et les sites et villages concernés

Toute précision sur la structuration de cette annexe, les termes employés, les typologies de sites et les conclusions seront à retrouver dans le « **Rapport d'étude sur le Patrimoine Culturel matériel et immatériel, zone rail (spurline) et infrastructures** ».

1. Village de Morisangarédou - Id 058

Les habitants du village de Morisangarédou sont majoritairement d'origine peule du wassolon ou wassoulou (un groupe ethnique d'origine peule et de culture et de langue malinké). Le village a été fondé et est habité par des éleveurs. Cela explique le modèle d'habitat dispersé. Il se compose de plusieurs hameaux : hameau de Noumoukédou ; hameau de Layesoumaïlayedou ; hameau de morisangarédou carrefour, ainsi que le village de Morisangarédou.

1.1. Monographie du village de Morisangarédou

1.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

Le nom du village vient du nom du fondateur : Mori Sangaré. « Dou » veut dire la terre ; c'est donc « la terre de Morisangaré ».

■ Période ou date de fondation.

Les sages du village estiment qu'elle pourrait avoir eu lieu autour de 1957, juste avant l'indépendance.

■ Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Mori SANGARE est le fondateur de ce village. Avant la fondation, il résidait à Kassaro dans la Sous-Préfecture de Moussadou, où il pratiquait l'élevage et l'agriculture. A un moment, ses parents le quittèrent pour aller vivre dans un village dénommé Follonigbè dans le district de Boula. Se sentant seul et sans personne pour l'aider à garder ses bœufs, il décida à son tour de quitter Kassaro pour rejoindre sa grande sœur Moussokoro SANGARE, qui était l'épouse de Maka Mamou KOUROUMA du lignage KOUROUMA de Diakolidou Sôbâkôrô de Beyla Centre. A son arrivée, il demanda des terres à son beau-frère qui, dans un premier temps, lui proposa de demeurer en ville ; mais étant éleveur et agriculteur, il expliqua à son beau-frère le besoin qu'il avait besoin de vivre dans un lieu où il pourrait avoir accès à des terres propices à l'agriculture et à l'élevage.

Il consulta un premier spécialiste de l'occulte, du nom de GbanaTchjèmoni qui résidait à Forombaro. Celui-ci lui recommanda de s'installer à l'ouest de la rivière Sangoun, de mettre du sable fin dans un bol et de le parsemer autour du village, puis de faire de l'endroit où le sable se finissait la limite de son territoire. C'est ainsi qu'il choisit les lieux de son futur village.

■ Histoire des lignages installés successivement

Deux ans après la fondation du village, Mori SANGARE a accueilli Souleymane SIDIBE venu de Samana. Il était également éleveur et agriculteur à la recherche de terres agricoles et propices à l'élevage. Étant l'époux de l'une des sœurs de Mori SANGARE, il s'installa avec sa famille.

Cinq ans après l'installation du second arrivant, Ibrahima SANGARE, en provenance de Waridjéroutou dans la sous-préfecture de Gbakédou, a rejoint Souleymane SIDIBE, le grand frère de son épouse.

N'Bani SIDIBE, venu de Thiakounou dans la sous-préfecture de Gbakédou, était l'époux de l'une des filles du fondateur.

Moussa SIDIBE venu de Batrounoukédou dans la sous-préfecture de Gbakédou, était un grand éleveur et faisait face à des conflits avec les agriculteurs de sa région. Ainsi, ayant eu écho de la présence de lieux propice au pâturage à Morisangarédou, il décida de rejoindre le fondateur qui était une de ses très bonnes connaissances, au travers de lien matrimoniaux.

Kèmo SANGARE venu de Kouregbanidou dans la sous-préfecture de Gbakédou, a rejoint N'Bani SIDIBE, le frère de son épouse.

Dian SIDIBE venu de Kanimansadou dans la sous-préfecture de Gbakédou, a rejoint Ibrahima SANGARE, le père de son épouse.

Karamo SANGARE venu de Gbamouradou dans la sous-préfecture de Gbakédou, a rejoint le fondateur qui était son ami.

Ibrahima SIDIBE venu de Moundjala dans la sous-préfecture de Sinko, a rejoint son ami et voisin N'Bani SIDIBE.

Laye Soumaïla SIDIBE venu d'Oussoumoridou dans la sous-préfecture de Sinko, a rejoint Ibrahima SIDIBE, le père de son épouse.

Noumoké SIDIBE venu de Batrounoukédou dans la sous-préfecture de Gbakédou, a rejoint son ami Laye Soumaïla SIDIBE.

NB : Ce sont tous des éleveurs et des agriculteurs à la recherche des terres de cultures et de pâturages.

1.1.2. Synthèse et type de village

Tous les lignages qui vivent dans ce village sont presque venus de la même région, et se connaissaient déjà au travers de liens matrimoniaux et d'amitié. Les liens se sont consolidés au fil des années, et ils se considèrent comme une famille. Ce sont tous des peuls de wassolon (ou peul du wassoulou ndlr) et ils partagent la même passion pour l'élevage et l'agriculture.

■ Rituel de fondation

Une cérémonie sociale a eu lieu lors de la fondation avec les amis et des invités venus des villages de Beyla centre, Piaro, Gndou et Kéwoulendou. Cette cérémonie pour la bonne fortune du village a été l'occasion de sacrifier un taureau multicolore, un taureau noir, un bélier blanc, et d'offrir cent noix de kolas et dix calebasses de pain blanc.

Il a ensuite été fait appel à Bö, un spécialiste de l'occulte pour repousser les génies des lieux. Ainsi Bö a attrapé un génie, l'a rasé, enterré ses cheveux au milieu du village et a couvert l'endroit par un tas de pierres où un coq fut immolé. Depuis, tous les sacrifices se font sur place.

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

L'installation du village fut autorisée par Maka Mamou KOUROUMA du lignage KOUROUMA de Diakolidou Sôbâkôrô de Beyla Centre.

1.1.3. Gouvernance et politique

Tableau 1 - Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Dat	Tut	Ter	TC	BF	PI	Aîné actuel
L1	SANGARE	Fondateur	1957	-	x	x	x	-	Abou SANGARE
L2	SIDIBE		1959	L1	x	x	x	x	Lanciné SIDIBE
L3	SANGARE		1964	L2	x	x	x	x	Mamady SANGARE
L4	SIDIBE		1969	L1	x	x	x	x	Daouda SIDIBE
L5	SIDIBE		1978	L1	x	x	x	x	Mori SIDIBE
L6	SANGARE		1979	L4	x	x	x	-	Laye SANGARE
L7	SIDIBE		1979	L3	x	x	x	-	Moussa SIDIBE
L8	SANGARE		1979	L1	x	x	x	-	Lamine SANGARE
L9	SIDIBE		1980	L4	x	x	x	x	Moussa SIDIBE
L10	SIDIBE		1983	L9	x	x	x	x	Ibrahima SIDIBE
L11	SIDIBE		1984	L10	x	x	x	X	Toumani SIDIBE

NB : Les lignages L1 ; L2 ; L3 ; L4 et L6 détiennent des plaines.

Liste complémentaire des lignages étrangers, dans l'ordre de l'installation (noms des aînés actuels) : Non.

■ Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soti) : Abou SANGARE / L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Seul le lignage fondateur peut occuper cette fonction dans ce village.

D'autres membres du lignage peuvent également occuper cette fonction, mais ils doivent être plus les plus âgés du rang des pères. Il est très fréquent de voir dans un village que le neveu soit plus âgé que son oncle paternel, dans ce cas, l'oncle devient le Soti, même s'il n'est pas le plus âgé.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Ibrahima SIDIBE / L10 ; Mori SIDIBE / L5 ; Kani Mamady SANGARE / L3 ; Daouda SIDIBE / L4 ; Lamine SANGARE / L8 ; Mamady SANGARE / L3.

Principe de représentation au Conseil des Sages : Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages. Pour y siéger, il faut atteindre un certain âge, être une personne irréprochable sur le comportement et avoir une capacité à régler les conflits au sein de la communauté. La présidence est assurée par le doyen du village quel que soit son lignage.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Abou SANGARE / L1 ; Lanciné SIDIBE / L2 ; Daouda SIDIBE / L4 ; Mamady SANGARE / L3 ; Moussa SIDIBE / L9 ; Ibrahima SIDIBE / L10.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Abou SANGARE / L1.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Mamady SIDIBE / L4 ; Sékou SIDIBE / L2 ; Mamady SANGARE / L3 ; Bangaly SANGARE / L1 ; Ousmane SIDIBE / L9 ; Kèmo SANGARE / L8 ; Mawa CISSE / L2 ; Aïcha KONATE / L1 ; Mariama SANGARE / L4.

■ Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Mawa CISSE / L2 ; Aïcha KONATE / L1.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Bangaly SANGARE / L1 ; Kèmo SANGARE / L8.

■ Imams et Conseil de mosquée

Imams : Aboubacar SANGARE / L3 ; Ibrahima SIDIBE / L4 ; Mamady SANGARE / L3 ; Bangaly SANGARE / L1 ; Daouda SIDIBE / L4 ; Ibrahima SIDIBE / L5.

Tous les lignages peuvent prétendre à la fonction d'imam, à condition que la personne soit instruite et initiée dans les pratiques religieuses.

Conseil de mosquée : Bangaly SANGARE / L1 ; Daouda SIDIBE / L4 ; Ibrahima SIDIBE / L5.

Tous les lignages peuvent être membre du Conseil de mosquée, mais à condition que le représentant ait une solide connaissance coranique.

■ Représentation du village au sein des institutions administratives

Nous présentons dans cette rubrique les personnes issues du village qui font partie des institutions locales (et non celles hors village).

Secteur de X : Moussa SANGARE / L1 ; Kalil SIDIBE / L5.

District de Morisangarédou : Nouhan SIDIBE / L2.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : le fondateur de Morisangarédou a été installé par Maka Mamou KOUROUMA du lignage KOUROUMA de Diakolidou Sôbâkôrô de Beyla Centre.

Mais aujourd'hui le village est indépendant. Le village ne dépend d'aucun autre village.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Ce village a accueilli et a donné l'autorisation de s'installer au village de Gbhôbaro, mais ce village est indépendant de nos jours à tous points de vue : politique et foncier.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non.

■ Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

1.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Le lignage Kourouma de Diakolidou Sôbâkôrô de Beyla centre détient des hectares de plaines cultivables sur le territoire de Morisangarédou. Ce lignage est tuteur du fondateur et le donneur de terres.

Vente de terres : Il n'y a jamais eu de ventes de terres dans le village. Cela pourrait être possible si un acheteur se déclare.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les terres de cultures sont administrées selon un mode de gestion individuel.

Les plantations aussi sont administrées selon un mode de gestion individuel.

Une seule plantation est administrée selon un mode de gestion collectif villageois.

Tous les lignages pratiquant l'élevage, il y a des parcs qui sont appropriés sur un mode individuel.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village : Tous les lignages sont décisionnaires sur le foncier.

Complément d'informations : Les plantations d'anacardières et d'hévéas sont très répandues dans la zone.

Les hameaux suivants composent le territoire villageois de Morisangarédou :

- 1- Morisangredou Centre
- 2- Morisangarédou Carrefour
- 3- Karamodou
- 4- Tignènifè
- 5- Layedou
- 6- Laye Soumaïladou
- 7- Noumoukédou.

1.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

1.2.1. ID site – 6008 – Dankoun

Signification : « La tête de la limite ». De « dan », limite ; et « koun », la tête. C'est un terme générique pour certains sites de chasseur Donzos. D'autres sites portent le même nom, et on y pratique le même genre de rituel et de réunions.

Localisation : Beyla/ Commune de Beyla/ Morisangarédou/ Morisangarédou carrefour (Hameau de Brahima sidibé).

Type de site : Site de fétiches/ Résidence de Génie/ Avec pratique rituelle.

Description : L'ensemble du site est une forêt, avec des broussailles, des herbes, une colline, des fossés d'écoulement d'eau. Le lieu de fétiche est un petit bosquet sur le côté de cette forêt, le long du cimetière du hameau. Dans ce bosquet se trouve un arbre « koïra » sous lequel se trouve un trou où Ibrahim Sidibé et ses frères Donzos mettaient les fétiches et où ils déversaient le sang des animaux égorgés lors du rituel.

Histoire : C'est en 1980, date de la fondation du hameau de Morisangarédou carrefour, que ce site a été créé par Ibrahim Sidibé (L9), chasseur Donzo de son état. Il a créé ce site car il y avait des moments où « les gens se sentaient deux en marchant » dans cette petite forêt, « alors qu'ils étaient seuls ». Il a donc créé ce site pour y faire des rituels à destination « des génies qui leur faisaient peur ». Ils faisaient le rituel au début de la saison des pluies, pour avoir une bonne récolte. A la saison sèche, ils faisaient le rituel pour pratiquer la chasse.

Responsable(s) : Moussa Sidibé (L9), premier responsable. Djibril Sidibé, second responsable, du même lignage, qui réside à Senko. Ils ont repris la charge de leur père, qui a « créé » ce site.



Pratique(s) rituelle(s) : Pour une bonne récolte annuelle, Ibrahima Sidibé et ses frères Donzos faisaient des rituels au début et à la fin de la saison des pluies. Rituel composé d'un coq blanc, un « manadounoum » (coq de couleur noire et rouge moucheté) d'une « kouroucissé mouso » (c'est-à-dire une poule de couleur blanche et noire), et d'une Calebasse de pain blanc.

Le troisième rituel se faisait au début de la saison sèche, pour la chasse. Il est composé de 5 colas mélangées, d'une Calebasse d'eau dans laquelle sont mises les 5 colas. Un bouc de couleur quelconque et les 3 poules et coqs (voir rituel précédent) étaient égorgés, et ils mettaient le sang des animaux sur les fétiches, afin de renforcer leurs pouvoirs. La viande sacrificielle était ensuite amenée aux femmes pour être préparée avec du riz et consommée par tout le monde au village.

De façon plus générale, les sites « Dankoun », comme les sites appelés « Mandé Mori Thoun », la termitière de Mandé Mori, sont des lieux où les chasseurs Donzos tiennent souvent leurs réunions, punissent ceux qui font infraction à leur serment, et vénèrent leur Grand-père Mandé Mori, ancêtre mythique de tous les chasseurs Donzos. Ils lui font des offrandes de tissu rouge, de pain blanc, de colas rouges, sacrifient des coqs rouges, et nourrissent les fétiches avec le sang.

Interdit(s) : Les non-initiés au Donsoya / Les femmes / Les enfants/ Les chaussures / Couper du bois / Mettre le feu - lors des rituels.

Rayonnement des pratiques : Village de Morisangarédou.

Liens : Non. Pas à notre connaissance.

Déplaçabilité : Ne savent pas encore. Le sujet de la destructibilité/destructibilité du site doit être posé et discuté entre les frères Donzos (chasseur) du responsable Moussa Sidibé. C'est néanmoins un sujet de forte inquiétude.

Traitement et conditions : Il faut une réunion des Donzos pour prendre une décision sur l'éventuelle déplaçabilité du site.

Durée du traitement : Il faudra 1 mois de consultation des Donzos pour avoir le détail du traitement. La durée de celui-ci sera fonction de la réunion des Donzos du village à ce sujet.

Les prochaines étapes seront : Se consulter entre parties prenantes communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci. Avoir des consultations avec RTIO pour évaluer les solutions envisageables (techniques, socialement respectueuse, etc.). Obtenir de RTIO des informations techniques sur les impacts afin de préciser le traitement. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

1.2.2. ID site – 6009 – Gabourousso Morisangarédou carrefour



Signification : « Le cimetière de Morisangarédou carrefour ».

Localisation : Beyla/Commune de Beyla /Morisangarédou/ Morisangarédou carrefour.

Type de site : Religieux.

Description : Le site ressemble à un champ en friche, recouvert d'herbe verte, sans arbres. Quelques ondulations rappellent les tombes. Il se trouve à côté de Dankoun, le site des Donzos du village. Un petit chemin le longe, de l'autre côté duquel on retrouve des cultures (de maïs et de fonio au moment de l'étude). On y aperçoit les pierres qui sont sorties du sol lors des enterrements.



Histoire : Date de la création du hameau de Morisangarédou carrefour, en 1980. En usage pour enterrer les morts du hameau de Morisangarédou carrefour. Seuls deux lignages y résident : les Sidibé et les Camara. Néanmoins, si un malade étranger décède au hameau, il sera enterré dans ce même cimetière.

Responsable(s) : Moussa Sidibé (L9), premier responsable ; Moussa Camara (L12), second responsable.

Pratique(s) rituelle(s) : Pas de rituel dans un cimetière. Lors d'un décès, les jeunes du village sont chargés d'aller nettoyer le lieu de la future tombe, tandis qu'une partie d'entre eux va couper du bois et des branches. Après avoir creusé la tombe, il se rendent au village. L'imam fait la prière des morts sur le défunt, qui est amené au cimetière pour l'enterrement. Après l'enterrement, la tombe est protégée par des branches et du bois, contre les animaux. L'imam fait une bénédiction pour le défunt puis une autre pour l'ensemble de ceux qui sont venus, se sont déplacés. Ils rendent ensuite au village, où l'imam refait une bénédiction à destination de toutes les personnes venues à l'enterrement (femmes et enfant inclus).

Interdit(s) : Femmes / enfants / animaux domestiques / jeter des ordures / fumer / chasser / mettre le feu / sarandaya / manamana (grossièreté, vulgarité, insulte, état adultère) / couper les arbres.

Rayonnement des pratiques : Non.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Le site est indéplaçable et indestructible car c'est un cimetière, et « l'on doit aux morts, à nos ancêtres, le même respect dans leur mort que celui que l'on leur montrait de leur vivant ».

Traitement et conditions : Le site devra être protégé par une clôture. Les usagers devront conserver un accès au site par un aménagement.

Durée du traitement : Moins d'un mois.

1.2.3. ID site – 6010 – Gabourouso koro



Signification : « L'ancien cimetière ».

Localisation : Beyla/Commune de Beyla/ Morisangarédou/ Hameaux de Laysoumaïladou et Noumoukédou.

Type de site : Religieux.

Description : Savane herbeuse, au bord de la route, proche des habitations, au milieu de laquelle se trouve un manguier. Proche du chemin menant des cases au marigot.



Histoire : En 1983, lors de la fondation du Hameau de Laysoumaïladou, Laya Soumaéra Sidibé créa ce cimetière pour y enterrer les morts. Un an après, à l'arrivée de Noumouké Sidibé et la création du hameau de Noumoukédou, il commença lui aussi à enterrer les morts du hameau dans ce cimetière.

Responsable(s) : Ibrahim Sidibé (L10) ; Toumany Sidibé (L11). Ce sont les aînés actuels des deux lignages qui enterraient leurs morts dans ce cimetière.

Pratique(s) rituelle(s) : Enterrer les morts (le déroulement d'un enterrement dans cette région est décrit dans la fiche précédente). L'usage du site a ici été abandonné en 2007. La population des deux hameaux ayant augmentée, et le cimetière étant proche des habitations et situé le long du chemin menant au marigot, il y avait trop de passage proche des tombes, et l'impossibilité d'agrandir le cimetière.

Interdit(s) : Jeter des ordures / Fumer / Chasser / Couper du bois / sarandaya, manamana (impolitesse, grossièreté/adultère) / présence d'animaux sauvages.

Rayonnement des pratiques : Hameaux de Laysoumaïladou et de Noumoukédou.

Liens : non.

Déplaçabilité : Le site est indéplaçable et indestructible car c'est un cimetière ; sa destruction serait « une profanation inacceptable ».

Traitement et conditions : La communauté souhaite que le site soit clôturé et protégé, tout en laissant une porte pour leur permettre d'aller se recueillir sur les tombes de leurs parents.

Durée du traitement : Moins d'un mois.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

1.2.4. ID site – 6011 – Gabouroussou koura



Signification : « Le nouveau cimetière »

Localisation : Beyla/Nionsomoridou/ Morisangarédou/Hameaux de Layesoumaïladou et Noumoukèdou.

Type de site : Religieux

Description : Forêt et broussaille non-cultivée, le long de la route. Proche de l'ancien cimetière.

Histoire : En 2008, les deux lignages résidant dans ces hameaux ont décidé ensemble de créer ce cimetière après l'abandon du précédent (Gabouroussou koro - ID 6010).



Responsable(s) : Ibrahim Sidibé L10 ; Toumany Sidibé L11. Ce sont les aînés actuels des deux lignages qui enterrent leurs morts dans ce cimetière.

Pratique(s) rituelle(s) : Enterrer les morts. Nous avons décrit le détail d'un enterrement dans la fiche « Gabouroussou Morisangarédou carrefour » (ID - 6009).

Interdit(s) : Jeter les ordures / fumer / chasser / mettre le feu / sarandaya/manamana (impolitesse, grossièreté, adultère...) / couper les arbres. Attacher les animaux dans le cimetière (risque de déterrer les corps).

Rayonnement des pratiques : Hameaux de Layesoumaïladou et Noumoukèdou

Liens : Non.

Déplaçabilité : Non. La communauté souhaite que le cimetière soit protégé et évité.

Traitement et conditions : Clôturer le site, en laissant une porte pour leur permettre de continuer à enterrer leurs morts mais aussi pour qu'ils puissent venir se recueillir sur leurs tombes.

Durée du traitement : Moins d'un mois.

Prochaine étape : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec Rio Tinto Simfer, etc.

1.2.5. ID site – 6012 – Valibadou



Signification : « La terre du gros Vali ». De Vali, « ba » qui veut dire gros et « dou », la terre.

Localisation : Beyla/Commune de Beyla/Morisangarédou/Morisangarédou

Type de site : Résidence de génie / Sans pratique rituelle (connue).

Description : Termitière et trou dans un bosquet, situés au bord de la route allant à Ghböbaro.

Histoire : L'endroit était cultivé auparavant par le grand frère de l'actuel responsable, Valiba, et a pris son nom. En 2012, le responsable du site a fait un rêve impliquant le génie du lieu. Le génie du lieu lui demandait d'arrêter de verser de la boue et de la poussière sur lui, lors de ses travaux agricoles. Moussa Sangaré s'est alors éloigné complètement du site, en cultivant le versant donnant vers le village. Le génie revint pour lui dire que quiconque voudrait travailler à côté du site devrait immoler un bélier blanc à côté du site puis rentrer au village afin de consommer la viande sacrificielle, partagée entre les gens du village. Le jour indiqué était un lundi matin. Cependant Moussa Sangaré n'a pas donné suite aux propositions du génie.



Responsable(s) : Moussa Sangaré et Abou Sangaré, tous deux du lignage fondateur (L1) et respectivement chef du village et chef secteur.

Pratique(s) rituelle(s) : Pas de lien avec le génie.

Interdit(s) : Couper du bois / Salir le site avec boue et poussière.

Rayonnement des pratiques : Non.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Le site est destructible, à condition que le génie soit déplacé au lieu qu'il a indiqué par rêve à Moussa Sangaré. Il est important de noter que malgré l'absence de lien ou de pacte entre les responsables du site et le génie, ces derniers sont **très inquiets du bon déroulement de ce déplacement**. Moussa

Sangaré a été contacté 3 fois en rêve par le génie, et il travaille à côté. C'est donc potentiellement dangereux pour lui.

Traitement et conditions : Le génie a donné par le rêve le traitement du site au responsable Moussa Sangaré :

D'abord, le génie lui a dit que pour faire un travail près du site de Valibadou, il faudra mettre une sorte de pilier entre lui et la route. Il vit dans son rêve le chiffre 200, interprété comme tel : 100 noix de colas, et 100 chaises. Le nouveau site indiqué se trouve juste en haut de la colline, à côté du champ de moussa Sangaré. Le transport du génie devra commencer à 9H00 et finir à 0H00. La symbolique des chaises veut dire qu'il faudra renouveler 100 fois l'action de le déplacer de l'ancien au nouveau site. Le nouveau site est un trou (comme l'ancien site), dans lequel il faudra mettre une Sankaba missi (sorte de robes multicolore, rouge/noire ou noire/blanche), et faire une offrande de 100 noix de cola blanches sur la colline. Il est aussi souhaité que le nouveau site soit clôturé et que l'on aménage un accès (« une route ») au site.

Le responsable déclare pouvoir s'occuper de la totalité du rituel si Rio Tinto Simfer met les moyens nécessaires à sa disposition (100 noix de cola et une Sankaba missi (robe colorée)).

Il faudra donc : mettre un pilier entre l'ancien site et la route. Déménager le génie (via Moussa Sangaré) et clôturer le nouveau site, financer les éléments du rituel de déménagement.

Durée du traitement : Moins d'un mois selon le responsable.

Prochaines étapes : Avoir des consultations avec RTIO pour évaluer les solutions envisageables (techniques, socialement respectueuse). / Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

2. Village de Gbhöbaro - Id 025

2.1. Monographie du village de Morisangarédou

2.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

Le nom du village est en rapport avec la présence à l'époque de la fondation d'une forêt de hautes herbes appelées « Gbhö » en langue konianké. Cette herbe ressemble à la canne à sucre. Gbhöbaro peut se traduire par « une large étendue de Gbhö ».

■ Période ou date de fondation

Les sages du village estiment qu'elle pourrait avoir eu lieu autour de 1986.

■ Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Falikou SIDIBE et Kèmo SANGARE sont les deux fondateurs de ce village. Ils sont venus de Thiakounin dans la sous-préfecture de Gbakédou. Il existait un lien matrimonial entre les deux hommes, le grand frère du premier étant l'époux de la petite sœur du second. Etant éleveurs et agriculteurs, ils furent confrontés à la difficulté d'accéder aux terres agricoles, et décidèrent donc de quitter leur village à la recherche de terres propices à l'agriculture et au pâturage. Ils allèrent à Morisangarédou dans la commune de Beyla.

Arrivés à Morisangarédou, ils furent accueillis par Mori SANGARE qui était également le père de l'épouse du petit frère de Falikou SIDIBE. Au début, ils étaient installés à Morisangarédou et ils partaient pour cultiver leurs champs à Gbhöbaro. Puis, par la suite, à cause de la distance mais aussi de leur nombre, ils demandèrent l'autorisation à Mori SANGARE de s'y installer. Ce dernier accepta tout en fixant des limites territoriales entre les deux villages.

■ Histoire des lignages installés successivement

Kèmo SIDIBE venu de Toubakoro dans la sous-préfecture de Sinko, était de passage dans le village. En se reposant, il constata la présence des éleveurs et agriculteurs, et pratiquant lui-même ces activités et en recherche de terres disponibles, il décida de rester de façon définitive en demandant à être hébergé par les fondateurs.

Falikou SANGARE, éleveur et agriculteur, venu de Batouroumoukédou dans la sous-préfecture Gbakédou. Il a rejoint Falikou SIDIBE, l'un des fondateurs, qui est l'époux de sa grande sœur pour pouvoir accéder aux terres de cultures et aux pâturages.

Daouda SIDIBE également à la recherche d'endroits propices à l'agriculture et à l'élevage, est venu de Bromadou dans sous-préfecture de Gbékédou pour rejoindre le lignage L4 qui est son beau-frère. Il fut accueilli et installé par le lignage fondateur (L1).

Amara SANGARE, lui aussi à la recherche d'endroits propices à l'agriculture et à l'élevage, est venu de Koumbaboromadou dans sous-préfecture de Gbékédou pour rejoindre son ami Kemo SANGARE, l'un des fondateurs.

2.1.2. Synthèse et type de village

Tous les lignages qui sont installés dans ce village, sont des peuls de wassolon (ou Wassoulou ndlr) et entretiennent entre eux des liens matrimoniaux directs ou indirects. Ils ont également l'élevage et l'agriculture en commun, ce qui définit les peuls du wassolon (étant agriculteurs en plus d'être éleveurs). Ils vivent en harmonie et se considèrent mutuellement comme une seule et grande famille au sens large du terme.

■ Rituel de fondation

Il n'y a pas eu de rituel ni de sacrifice de fondation.

2.1.3. Gouvernance et politique

Tableau 2 : Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Dat	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	SIDIBE	Fondateur	1986	-	x	x	x	-	x	Falikou SIDIBE
L2	SANGARE	Cofondateur	1986	-	x	x	x	-	x	Mandjou SANGARE
L3	SIDIBE		1988	L1	x	-	-	- x		Amara SIDIBE
L4	SANGARE		Période Lansana CONTE	L1	x	-	-	- x		Falikou SANGARE
L5	SIDIBE		Période Lansana CONTE	L1	x	-	-	- x		Daouda SIDIBE
L6	SANGAREEau		Période Alpha CONDE	L2	x	-	-	- x		Amara SANGARE

NB : Ils ne possèdent pas de plaines cultivables ni de plantations.

Liste complémentaire des lignages étrangers, dans l'ordre de l'installation (noms des aînés actuels) : Non.

■ Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soti) : Falikou SIDIBE / L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Cette fonction est réservée uniquement aux membres des deux lignages fondateurs. Le plus âgé des deux devient le chef de village.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Falikou SIDIBE / L1 ; Mandjou SANGARE / L2 ; Madou SANGARE / L2 ; Malick SIDIBE / L1 ; Mamady SIDIBE / L1.

Principe de représentation au Conseil des sages : Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages. Pour y siéger, il faut atteindre un certain âge, être une personne irréprochable à tout point de vue et avoir une capacité à régler les conflits au sein de la communauté. La présidence est assurée par un membre issu de l'un des deux lignages fondateurs.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Falikou SIDIBE / L1 ; Mandjou SANGARE / L2.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Falikou SIDIBE / L1 ; Mandjou SANGARE / L2.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Falikou SIDIBE / L1 ; Mandjou SANGARE / L2.

■ Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Fanta TOURE / L2 ; Minata SANGARE / L1.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Mori SIDIBE / L1 ; Lanciné SANGARE / L1.

■ Imams et Conseil de mosquée

Imams : Madou SANGARE / L2 ; Laye SANGARE / L2 ; Moussa SIDIBE / L1.

Les imams sont choisis en fonction de leur connaissance du coran, des principes de l'islam et de leur application, mais surtout de leur sens moral.

Conseil de mosquée : Madou SANGARE / L2 ; Laye SANGARE / L2 ; Moussa SIDIBE / L1.

Autres pouvoirs et institutions : Non.

■ Représentation du village au sein des institutions administratives

Nous présentons dans cette rubrique les personnes issues du village qui font partie des institutions locales (et non celles hors village).

Secteur de Gbhöbaro : Laye SANGARE / L2 ; Mori SIDIBE / L1.

District de Morisangarédou : Laye SANGARE / L2.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non.

■ Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

2.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non.

Vente de terres : Aucune de vente de terre n'a été réalisée dans ce village. Le lignage L1 dit être contre la vente des terres puisqu'il en possède juste assez et que sa descendance ne peut compter que sur ces terres comme héritage. Quant au lignage L2, il dit être pour la vente des terres lorsque la région se développera.

Structure du foncier, individuel / collectif : Le territoire villageois est partagé entre les deux lignages fondateurs. Chacun de son côté en a donné une partie à ses étrangers (les lignages qu'il a accueillis) pour qu'ils puissent y habiter.

Les coteaux et les bas-fonds sont également partagés entre les deux lignages fondateurs, mais dans le lignage L1 l'administration des terres se fait sur un mode de gestion lignager et dans le L2 l'administration des terres se fait sur un mode de gestion individuel.

Tous les lignages pratiquant l'élevage, il y a des parcs qui sont appropriés sur un mode individuel.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village : Falikou SIDIBE / L1 ; Mandjou SANGARE / L2.

2.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

2.2.1. ID site – 6013 – Bronkökoun

Signification : « la source de la rivière Bron ». De « Bron », Kö, le marigot (la rivière, le ruisseau) ; et « koun », la tête. « Kökoun », c'est la source, la « tête du ruisseau »

Localisation : Beyla/Commune de Beyla/Morisangarédou/ Ghböbaro.

Type de site : Résidence de génie/sans pratique rituelle.

Description : Forêt jamais cultivée contenant des arbres « kissan », « popo », « ban » ou raphia, « baborodjou » en Konianké. Au sein de cette forêt se trouve un grand trou où prend source la rivière Bron. C'est à côté de la route menant au village de Ghböbaro.



Histoire : Le site a été découvert en l'an 2000. A l'époque les gens du village qui passaient à partir de 18h00 près du site ressentaient de la peur, sans en connaître la raison. Ce génie attire les femmes sur son site et les attache après les avoir mis en état de transe. Il y a 18 ans, Nassou Sidibé, épouse de Laye Sidibé, faisait des apparitions ou plutôt des disparitions aux yeux de la communauté. Elle partait souvent dans la direction du site, et ils la retrouvaient « assise sur le site en état d'inconscience » (nous dirions en transe). Elle communiquait alors avec le génie. Les seuls mots intelligibles de leur conversation étaient : « détachez-moi », et ses bras se retrouvaient sur son dos. Il en fut de même avec les épouses de Mohamed Sangaré, Aissa Sidibé et Mansana Traoré. Quand le génie se manifeste, il amène les femmes sur le site dans « un état d'inconscience », et les y attache et les détache quand il veut. Selon Mohamed Sangaré, quand le génie les appelle, les femmes courent vers le site, ou vers un autre site nommé « Boloköni frakoun » (ID 102689192). Pour les « libérer » de leur état, il utilise une bouteille de décoction composé de « layedjavani », une sorte d'oignon, et de la racine de l'arbre « djoro ». Il la déverse sur les femmes pour qu'elle reprenne conscience. Ou bien ils les laissent tranquilles et elles sont libérées par le génie après un temps. Ce génie est violent et dangereux pour les femmes.

Responsable(s) : Laye Sangaré L2, membre du lignage co-fondateur du village. Mohamed Sangaré L6. Les femmes de ces deux personnes sont attirées par, et « victimes » du site. Ils suivent leurs femmes respectives quand elles sont sous l'emprise du génie pour les libérer.

Pratique(s) rituelle(s) : Pas de pratiques rituelles sur ce site. Le génie fait peur et est méchant, du fait qu'il attache les femmes. La communauté en a peur et ne souhaite pas reproduire le site.

Interdit(s) : Pratiquer l'agriculture/couper du bois - suite à des représailles du génie.

Rayonnement des pratiques : Non.

Liens : Boloköni frakoun (ID 102689192).

Déplaçabilité : Ne savent pas encore. Une consultation du génie est nécessaire via un marabout. Si cela est possible, le site est destructible sans besoin de le reproduire pour la communauté. Le génie verra lui-même ou il ira. Il est craint et n'a pas de lien avec la communauté.

Traitement et conditions : Il faudra consulter un marabout pour avoir les détails du traitement. Le site est destructible mais la communauté n'a pas de moyens pour communiquer avec le génie, afin de connaître le rituel pour s'assurer de ne pas subir de représailles de la part du génie. Rio Tinto Simfer devra fournir les moyens de la consultation maraboutique. Puis les moyens des conditions de déplacement, si c'est un rituel/sacrifice.

Durée du traitement : Un mois est nécessaire pour que le marabout donne les détails du traitement, ainsi que pour sa mise en œuvre.

Prochaines étapes : Consulter le génie pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type) de déplacement / Se consulter entre parties prenantes communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci / Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

Nous recommandons à Rio Tinto Simfer d'engager en même temps le traitement des deux sites de Bronkökoun et de Boloköni Frakoun notamment en termes de consultation maraboutique.

2.2.2. ID site – 6014 – Boloköni frakoun



Signification : « Les doigts de la tête du rocher ».

Localisation : Beyla/Commune de Beyla/Morisangarédou/ Ghböbaro.

Type de site : Résidence de génie/sans pratique rituelle.

Description : Bosquet composé des arbres Taly, Zbéi (une liane), Sömo, Kissan. Site entouré de champs de riz.

Histoire : Site découvert en l'an 2000. Il a la même histoire que son site « jumeau ». Il attire les mêmes femmes. Voir fiche site « Bronkökoun » ci-dessus (ID 102667272 / 6013).



Responsable(s) : Laye Sangaré L2, membre du lignage co-fondateur du village. Mohamed Sangaré L6. Les femmes de ces deux personnes sont attirées par, et « victimes » du site. Ils suivent leurs femmes respectives quand elles sont sous l'emprise du génie pour les libérer et les ramener au village.

Pratique(s) rituelle(s) : Pas de rituel sur ce site « hanté ».

Interdit(s) : Pratiquer l'agriculture/couper du bois. Suite à des représailles du génie.

Rayonnement des pratiques : Non.

Liens : Bronkökoun (ID 102667272 / 6013).

Déplaçabilité : Ne savent pas encore. Une consultation du génie est nécessaire via un marabout. Si cela est possible, le site est destructible sans besoin de le reproduire pour la communauté. Le génie verra lui-même ou il ira. Il est craint et n'a pas de lien avec la communauté.

Traitement et conditions : Il faudra consulter un marabout pour avoir les détails du traitement. Le site est destructible mais la communauté n'a pas de moyens pour communiquer avec le génie, afin de connaître le rituel pour s'assurer de ne pas subir de représailles de la part du génie. Rio Tinto Simfer devra fournir les moyens de la consultation maraboutique. Puis les moyens des conditions de déplacement, si c'est un rituel/sacrifice.

Durée du traitement : Un mois est nécessaire pour que le marabout donne les détails du traitement, ainsi que pour sa mise en œuvre.

Prochaines étapes : Consulter le génie pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type) de déplacement/ Se consulter entre parties prenantes communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci / Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

Nous recommandons à Rio Tinto Simfer d'engager en même temps le traitement des deux sites de Bronkökoun et de Boloköni Frakoun notamment en termes de consultation maraboutique.

2.2.3. ID site – 6015 – Gabouroussou



Signification : « Le cimetière ». Mot à mot : « village des tombes ».

Localisation : Beyla/Commune de Beyla/ Morisangarédou/ Ghböbaro.

Type de site : Religieux.

Description : Situé non loin du village, à côté de la route y allant. Le site est composé d'un bosquet et d'une savane herbeuse. Il se trouve à côté d'un champ de riz.

Histoire : Site fondé en 2000, quatre ans après la fondation du village, lors de l'enterrement de Minata Sidibé (L2). C'est un cimetière pour tous.



Responsable(s) : Falikou Sidibé L1 (co-fondateur), chef du village (sotikémo), responsable du site. Laye Sangaré L2, membre du lignage co-fondateur du village, chef secteur, doyen du village et responsable du site.

Pratique(s) rituelle(s) : Enterrer les morts. Prier pour les âmes des défunts.

Interdit(s) : Couper / ramasser du bois. Le « manamana », c'est-à-dire adultère, grossièretés, impolitesse et injures.

Rayonnement des pratiques : Le village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Site non déplaçable et non destructible. Ce serait « une profanation de la tombe de leurs parents qui repose ici ».

Traitement et conditions : Le site devra être clôturé, mais un accès aménagé pour qu'ils puissent continuer à y enterrer leurs morts.

Durée du traitement : Deux semaines.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

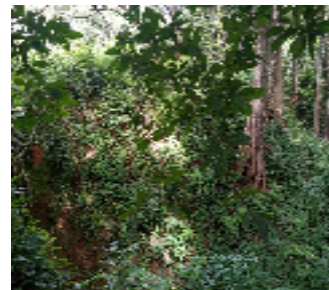
2.2.4. ID site – 6016 – Moussokèkèkô / Faradan

Signification : « La rivière où l'on excise les filles » (de « mouso », fille ; « Kènè » ; exciser, et « Kö », le marigot) où « la limite des rochers » (de « Fara », rocher, et « dan », la limite.)

Localisation : Beyla/Commune de Beyla/Morisangarédou/Ghböbaro.

Type de site : Initiation/féminine. Résidence de génie / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Lorsqu'on rentre dans le village, en venant de Morisangarédou, le site se situe à droite au bord d'un marigot entouré d'un vaste endroit rocheux.



Histoire : En 1988, deux ans après la fondation du village, Mafanta Sangaré résidente à Gbakédou (dans la sous-préfecture de Sinko) et petite sœur du cofondateur Kèmo Sangaré était en séjour dans le village de Ghböbaro. Elle vit le génie dans un rêve où il lui demandait de dire à Masoba Sidibé que si elle désirait avoir un lieu pour exciser les filles du village, il était prêt à lui céder une partie de sa résidence. Il lui donna les conditions suivantes, si elle acceptait sa proposition : faire un « Saratikan » (action de sceller un pacte et veiller à son respect) avec Masoba Sidibé, et un premier rituel d'offrande pour sceller le pacte. Les éléments du pact étaient : un coq blanc à immoler sur le site, dix noix de cola blanche, unealebasse de pain blanc et du « percali » (un tissu léger appelé popeline) à déposer sur le site. Si ces conditions étaient respectées le génie promettait à son tour d'assurer la protection des filles durant tout le processus (avant, pendant et après l'initiation) ainsi que celle de toutes les femmes du village.

A l'époque de Lansana Conté, une jeune femme du nom de Manamè Sagno était venue rendre visite à son oncle Falikou Sidibé, cofondateur du village. Au cours de son séjour, elle alla puiser de l'eau dans un puit non loin du site. Sur le chemin de retour, le génie lui apparut et s'adressa à elle à ces termes « Jeune femme, tu me plais beaucoup et je voudrais t'initier au « zooya » (*l'action d'exciser*), un travail qui te servira toute ta vie. Je te fournirai même les objets qui sont le « zooya mourou » (*le couteau de l'excision*) et le « tamba » (*une sorte de flèche, seules les exciseuses qui sont initiées par un génie détiennent cet outil et l'on reconnaît une vraie exciseuse à son outil*). Si tu acceptes ma proposition, reviens avec une offrande dont le contenu sera un coq blanc à immoler sur le site et un morceau de tissu blanc (*percali*) ». La femme résista un moment et elle faillit devenir folle face la pression du génie. Puis, avec l'accord de son oncle, le rituel demandé par le génie fut fait, ainsi qu'un autre rituel de lavage sur le site en suivant les indications du génie. Le génie avait montré les différentes feuilles qu'elle devait cueillir et malaxer dans unealebasse pour ensuite se laver avec le liquide qui en sort. Enfin, il y eut un dernier rituel de confirmation consistant à immoler un mouton, un coq blanc, du pain blanc et des noix de colas blanches, à attacher le pagne appelé « Daliba » (pagne traditionnel tissé à la main par les tisserands, il est constitué du coton pur) ou le pagne « Konoworovila » (confectionné de la même manière que le daliba, il est fait de sept bandes de couleur différentes) et à porter un haut blanc, pour ensuite choisir une fille dans le village afin de s'exercer sur elle. Ces différents rituels eurent lieu sur plusieurs jours et après son initiation, Manamè Sagno revint à Sinko où elle continua à exciser les filles. Quelques temps après, toujours à l'époque de Lansana Conté, une femme du nom de Mawata Kourouma, épouse de feu Ibrahim Sidibé du lignage fondateur, vit-elle aussi le génie dans un rêve. Le génie s'adressa à elle en ces termes : « Tu me plais beaucoup, je voudrais que tu deviennes guérisseuse ; si tu acceptes mon offre je te montrerai tous les secrets, les feuilles, les écorces et plantes qui peuvent soigner les malades qui viendront vers toi et tu seras très connue pour ton travail ! Mais d'abord fais un rituel. Le rituel consiste à immoler un bœuf blanc et un coq blanc et des noix de kolas pour sceller un notre pacte ». C'est ainsi qu'elle devint guérisseuse. Mawata Kourouma a quitté le village depuis le décès de son mari.

Il y a quelque mois, pendant la saison sèche, la grande mère de Mariama Sidibe, une fillette de trois ans et six mois, a également vu le génie dans un rêve dans lequel il lui a dit aimer sa petite fille et vouloir faire d'elle un zoo mouso (une femme qui excise). Il annonça que c'est au génie de l'exciser et plus tard, elle sera initiée au « zooya » et tous les autres rituels seront réalisés à ce moment. Un lundi, la grande mère constata que sa petite fille n'arrêtait pas pleurer et qu'elle ne pouvait pas la porter sur son dos à cause de la douleur que la petite ressentait à chaque contact. Après vérification et à la surprise générale, la petite avait été excisée ce matin-là par le génie.

Le site est habité par un génie femme.

Responsable(s) : Masoba Sidibé est la responsable du site. C'est la première épouse du co-fondateur Kémo Sangaré (L2), et elle a été désignée par le génie. Celui-ci lui a laissé la liberté de choisir « une de celles qui la suivent en âge dans le village » pour la seconder.

Madomani Sidibé, seconde responsable du site, fut choisie car elle répondait à ce critère d'âge.

Pratique(s) rituelle(s) : Initiation des « zoo mouso » (exciseuses) et des guérisseuses (voir historique).

Initiation des jeunes filles de 4 à 15 ans :

Le rituel a lieu tous les deux ans. Les rituels ne sont possibles sur le site que les lundis et jeudis. Quelques jours avant l'excision des filles, Masoba Sidibé demande l'autorisation au génie à travers un rituel. L'officiante Masoba Sidibé adresse une offrande composée de dix noix de colas pour informer le génie de son intention d'initier les filles du village en ces termes « je veux venir ces prochains jours faire exciser les filles et je te demande leur protection et celle de toutes les femmes qui seront présentes ce jour ». Après cela, elle jette les noix de kolas dans l'eau et retourne au village. Arrivée dans le village, elle réunit toutes les femmes mariées et leur ordonne de préparer leurs filles en âge pour l'initiation. Deux attaches de dix noix de colas sont envoyées à la « zoo mouso » Ma Bronké Camara (résidente à Piafè) et au « Djèmbèfolla » (joueur de Djembè). La veille, la danse « soli » est organisée en l'honneur des mères. Le jour de l'excision, l'exciseuse dépose le sac contenant son matériel sous l'arbre « Koro », descend dans le marigot et présente un coq blanc au génie en guise d'offrande, en lui demandant de l'aide pour le bon déroulement du rituel, mais aussi sa protection et celle des filles. Elle attache le coq à l'arbre « Kissan » et se place sous le même arbre avec son « kènèdji mourou » ou « zooya mourou » (couteau rituel). C'est aussi sous cet arbre que les filles seront excisées. A la fin, la « zoo mouso » chante une chanson dont les paroles sont : « les mamans des filles, le travail que vous m'aviez confié a été exécuté, vous pouvez être fières de vous, fières d'avoir porté vos enfants et fières d'elles ». Elles dansent et chantent ensemble et chaque femme présente donne deux milles francs guinéens à la « zoo mouso ». Ensuite, elles quittent toutes le site en laissant le coq sur place. Elles disent que le coq disparaîtra après.

Les arbres utilisés par l'exciseuse et les endroits où les filles sont installées avant et après l'initiation et où elles sont lavées, sont une recommandation du génie. Tous les rituels sont financés par les femmes des villages. Chaque femme mariée dans le village paie 2 000 francs pour le service de la « zoo mouso », 20 000 pour les djèmbèfollas, 10 000 francs pour les Sèmès (gardiennes) et 100 000 pour le rituel de « kolakadi ».

Le jour de l'excision, l'exciseuse est obligée de s'habiller en pagne « Daliba » ou « konoworovila » et en haut blanc. Elle descend la première pour faire son rituel, elle est rejointe par Masoba sidibé, elle aussi en tenue rituelle. Ensuite, les filles sont amenées sur le site et installées à un endroit rocheux et entourées des autres femmes. C'est Masoba Sidibé qui est chargée de faire passer les filles une à une pour être excisées. Puis, elles sont installées à un autre endroit rocheux pour éviter de faire peur aux autres filles lorsqu'elles remarqueront la douleur de celles qui viennent d'être excisées. Le septième jour de l'excision des filles, un rituel appelé « kolakadi » (couper la rivière en deux en konianké) est réalisé. Un bœuf est immolé et sa viande accompagnée des condiments est partagée entre toutes les femmes. Elles préparent individuellement la même sauce, appelé « diabalafidi » (une sauce faite à base d'oignon). Chacune présentera son plat à Masoba Sidibé qui enlèvera la part des hommes. Le reste partira sur le site et la doyenne fera le partage selon les tranches d'âge des femmes présentes. L'exciseuse a un plat spécial, ainsi toutes les femmes qui mangent sont bénies. Deux femmes, les « Sèmè Mouso » (femmes gardiennes), sont choisies dans les villages, à qui l'on confie l'éducation des filles durant tout le processus de guérison. Les filles ont droit à une chanson et une danse. C'est dans cette chanson qu'elles évoquent toutes les instructions qui sont transmises aux filles pour leur apprendre à comprendre le comportement d'une femme dans la vie sociale, mais aussi dans leur foyer. A la guérison, les « Sèmè mouso » vont ramener chaque fille à leur mère en leur disant ceci « Vous nous avez confié l'éducation de vos filles depuis un mois, on vous les retourne en espérant que nos conseils les guideront durant toute leur vie ».

Interdit(s) : Les hommes. Porter des chaussures dans le marigot (concerne la « zoo mouso » et la doyenne qui la seconde). Couper des arbres.

Rayonnement des pratiques : Le village et au-delà (témoignages d'initiations de personnes venues de l'extérieur jusqu'à Sinko), donc rayonnement régional.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Ne savent pas encore. Le traitement nécessite une consultation du génie. La déplaçabilité sera fonction du résultat de la consultation.

Traitement et conditions : Le rituel de consultation du génie est connu : il faudra immoler un bœuf blanc et un coq blanc, offrir unealebasse de main blanc, 10 noix de colas blanches et un morceau de tissu blanc. De ce rituel et de la réponse du génie dépendra le traitement du site. La communauté souhaite que Rio Tinto Simfer finance ce rituel.

Durée du traitement : Une fois le rituel financé par Rio Tinto Simfer, la communauté aura besoin de 2 à 3 semaines pour l'organiser. Elle aura besoin du même temps pour la mise en œuvre du traitement en cas de réponse positive du génie.

Prochaines étapes : Rencontre entre Rio Tinto Simfer et les parties prenantes communautaires pour le financement de la consultation / Mise en place du rituel / Rencontre avec Rio Tinto Simfer et la communauté pour recueillir le résultat de la consultation et mettre en placement le traitement du site.

2.2.5. ID site – 6017 – Daouda la Kōkouna

Signification : « La source de Daouda ». Ce nom vient du fait que le site se trouve à environ 50 mètres derrière la case d'un certain Daouda, arrivé au village après la découverte du site. Le Daouda en question n'a aucun lien avec le site.

Localisation : Beyla/Nionsomoridou/Morisangarédou/Ghböbaro.

Type de site : Résidence de génie / sans pratiques sacrificielle/rituelles.

Description : Au sud-est du village, à environ 50 mètres. C'est un petit bosquet, entouré de champs de riz et de fonio. Au cœur du site, on trouve quelques arbres « kossomo », sorte d'anacardier sauvage et la source d'un petit ruisseau. Un chemin traverse le site.



Histoire : Tenin Sidibé, une jeune fille du village s'est assise un jour dans sa cour et a appelé Mori Sidibé, pour lui dire d'informer son père Falikou Sidibé que des génies résident à l'endroit où il cultive son champ. Elle affirma que « les génies disent de ne plus cultiver sur ce site car ils y vivent avec leurs enfants, et que s'il continuait de cultiver sur ce site, ils se vengeraient sur sa famille ». Mori appela donc le chef secteur, Laye Sangaré et ils partirent voir Falikou pour l'informer. La jeune fille Tenin Sidibé était quant à elle tout le temps malade. « C'était une maladie de génie, car elle restait isolée dans sa chambre, et on l'entendait crier et pleurer ; c'étaient les génies venus la frapper, mais qu'on ne pouvait pas voir ». Depuis ce jour, Falikou ne cultive plus sur ce site. Il se souvient que bien avant cela, il avait payé un jeune pour défricher ce champ. Une branche-lui était tombée dessus, lui causant une plaie. Cette plaie ne se refermait pas, et à chaque tentative de soin, elle s'aggravait. Il fut emmené pour traitement à Nionsomoridou et y mourut. L'avertissement de la jeune fille victime des génies lui rappela cette plaie étrange, et confirma la présence de génies. Depuis ce jour on ne cultive plus sur ce site.

Responsable(s) : Sitamori Sidibé L1, premier responsable du site. Laye Sangaré (L2), second responsable du site. Ils furent les premiers informés de la présence des génies. Ce sont aussi les personnes les plus écoutées du village.

Pratique(s) rituelle(s) : Site sans pratiques rituelles.

Interdit(s) : Attacher des animaux domestiques sur ce site (pour qu'ils ne creusent pas le site).

Rayonnement des pratiques : Non.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Non. Car les génies du lieu ne sont pas en contact avec les humains. Le problème est le fort risque de représailles contre la communauté et/ou les travailleurs de Rio Tinto Simfer. C'est une source de grande inquiétude/crainte lors de notre entretien, et nos interlocuteurs sont catégorique à ce sujet : « Si un jeune qui a essayé de travailler avec une daba sur le site a été attaqué par le génie, imaginez des bulldozers, le génie ne pourra pas l'accepter ».

Traitement et conditions : Le site doit être clôturé et protégé afin d'éviter des représailles contre la communauté et la société Rio Tinto Simfer.

Durée du traitement : Dépendra de Rio Tinto Simfer, car c'est à la société de clôturer le site.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

3. Village de Wataférédou 1 – ID 083

3.1. Monographie du village de Wataférédou 1

3.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

Le nom « Wataférédou » vient du prénom du fondateur, « Féré », et de celui de sa mère, « Watta ». « Dou » veut dire « la terre » en langue konianké. On peut donc traduire par « la terre de Watta et Féré ».

■ Période ou date de fondation

Le village a été fondé à la période de Samori Touré.

■ Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Watta Féré KOUROUMA était le fondateur de ce village. Il était forgeron et originaire de Siby, dans l'actuelle république du Mali. A l'époque, une guerre, appelée « Waoukégbanan », c'est-à-dire une guerre de razzias, a éclaté à Wâa, une ville proche. Tous les habitants sont alors partis se réfugier à Siby. Confronté au surpeuplement de leur refuge, Watta Féré KOUROUMA n'eut d'autres possibilités que de partir pour Sondou dans la Sous-Préfecture de Nionsomoridou où il vécut de son métier de forgeron. Ce village lui aussi fut envahi par des personnes venues pour extraire le fer. Il finit alors par partir dans un ancien hameau, non loin du village de Moribadou, au pied de la montagne « Gbègnanhounin ». Dans ce hameau, il construisit son premier haut fourneau afin d'extraire le fer de cette montagne, mais la qualité du minerai étant faible, il repartit à Moribadou. Là, Moriba SAGNO du lignage SAGNO de Moribadou, l'accueillit et l'installa dans le village. Il commença à extraire le fer du mont Simandou. Quelques temps après son installation, il demanda à Moriba SAGNO de lui permettre d'avoir un lieu où il pourrait s'installer avec ses compagnons. Il était en effet accompagné de plusieurs personnes puisqu'extraire le fer en utilisant un haut fourneau demande une main d'œuvre nombreuse. Ses compagnons étaient entre autres : Bamba Kékoura DOUMBOUYA, Kadou NouMori FOFANA, Amara CONDE et Zoumana SAGNO.

■ Histoire des lignages installés successivement

Doussou Gnama CAMARA, originaire de Soué dans la Sous-Préfecture de Gbèssoba, quitta ce village pour déjouer une conspiration mise en place pour éliminer ses deux frères et lui. Ayant eu vent de cette conspiration, ils fuirent et chacun d'eux partit de son côté. Doussou Gnama CAMARA trouva refuge chez Koya Amara CAMARA, le Chef Canton de Kérouané à l'époque. Depuis Kérouané, il entendit parler de la présence d'un groupe de forgeron très performant dans le village de Moribadou et étant lui-même forgeron, il décida de se joindre à eux. Il fut alors accueilli par Watta Féré KOUROUMA.

3.1.2. Synthèse et type de village

C'est un village konianké, « de forgeron ».

Il y a cinq lignages qui ont des liens d'amitiés très anciens, datant de la fondation du village. Ils sont passionnés de leur métier de forgerons et sont étroitement liés. Le dernier lignage arrivé a été aussi facilement intégré car ils ont en commun la pratique de la forge. Tous les lignages sont liés entre eux depuis plusieurs années par des relations matrimoniales. Le village est constitué de lignages proches et « parents » au sens large.

Les lignages de Bamba Kékoura DOUMBOUYA et Kadou NouMori FOFANA résident à Wataférédou II.

■ Rituel de fondation

Un rituel d'accord avec les génies de la zone a été réalisé pour assurer le bonheur et la protection du village. Un pacte entre génie et humains est né de ce premier sacrifice composé d'un bélier au cou noir, et d'offrandes de noix de kolas et de « pain blanc ». Le site utilisé pour ce rituel est toujours en usage, il s'agit du site de Folomba.

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

Moriba SAGNO de Moribadou a installé le fondateur du village de Wataférédou 1.

3.1.3. Gouvernance et politique

Tableau 3 : Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Dat	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	KOUROUMA	Fondateur	Période Coloniale	-	x	x	x	x	x	Amara KOUROUMA
L2	CONDE		Période Coloniale	L1	x	x	x	-	x	Lanciné CONDE
L3	SAGNO		Période Coloniale	L1	x	x	x	-	x	Bangaly SAGNO
L4	CAMARA		Période Coloniale	L1	x	x	x	-	x	Kissi CAMARA

■ Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soti) : Bangaly KOUROUMA / L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Seul le lignage fondateur peut occuper cette fonction dans ce village. Le membre du lignage pouvant prétendre à occuper cette fonction doit être plus l'âge du rang des pères (de la génération des pères). Il est très fréquent de voir dans un village que le neveu soit plus âgé que son oncle paternel. Dans ce cas, l'oncle devient le Soti, même s'il n'est pas le plus âgé.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Kissi CAMARA / L4 ; Bangaly SAGNO / L3 ; Amara KOUROUMA / L1.

Principe de représentation au Conseil des sages : Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages. Pour y siéger, il faut atteindre un certain âge et avoir la capacité de régler les conflits au sein de la communauté. La présidence est assurée par le doyen du village quel que soit son lignage.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Amara KOUROUMA / L1.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Amara KOUROUMA / L1.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Kissi CAMARA / L4 ; Bangaly SAGNO / L3 ; Amara KOUROUMA / L1 ; Vayamo CAMARA / L4 ; Bangaly SAGNO / L3 ; Séry KOUROUMA / L1.

■ Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Moussokoro KOUROUMA / L3 ; Mawatta CAMARA / L4 ; Mariama SAGNO / L1.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Vayamo CAMARA / L4 ; Bangaly SAGNO / L3 ; Séry KOUROUMA / L1.

■ Imams et Conseil de mosquée

Imams : Issiaga CAMARA / L4 ; Youssouf KOUROUMA / L1 ; Moussokoro Bangaly KOUROUMA / L1.

Les membres de tous les lignages peuvent accéder à la fonction d'imam à condition que la personne soit instruite et initiée dans les pratiques religieuses, et irréprochable dans son comportement.

Conseil de mosquée : Makoura Bangaly KOUROUMA / L1 ; Issiaga CAMARA / L4 ; Youssouf KOUROUMA / L1 ; Moussokoro Bangaly KOUROUMA / L1.

Tous les lignages peuvent être membres du Conseil de mosquée, à condition d'être un bon initié du coran.

■ Représentation du village au sein des institutions administratives

Nous présentons dans cette rubrique les personnes issues du village qui font partie des institutions locales (et non celles hors village).

Secteur de Wataférédou : Sidiki SAGNO / L3.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : deux campements d'éleveurs sont installés sur le territoire :

- 1- Campement Amadou SOW : est installé depuis 2019 par le village en échange d'un montant de dix millions de francs guinéens par an. C'est un ménage d'environ quinze personnes avec quatre cases.
- 2- Campement Astou SOW : est installé depuis 2020 par le village contre trente sacs de ciment et deux chargements de sable pour la construction de la mosquée. Composé de deux ménages d'environ douze personnes avec plusieurs cases.

■ Tension sociale / conflit

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

3.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non.

Vente de terres : la vente de terres n'a pas encore été réalisée dans le village. La communauté n'est pas disposée à le faire un jour. Ces terres constituent l'héritage de leur descendance.

■ Structure du foncier, individuel / collectif :

Les terres de cultures sont administrées selon un mode de gestion collectif lignager au sein de certains lignages et en un mode de gestion individuel au sein d'autres lignages.

Les plantations sont administrées selon un mode de gestion individuel.

Tous les lignages pratiquant l'élevage, il y a des parcs qui sont appropriés sur un mode de gestion collectif lignager.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village : Bangaly KOUROUMA / L1.

Complément d'informations : Les plantations d'anacardiers et de palmiers sont très répandues dans la zone.

3.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

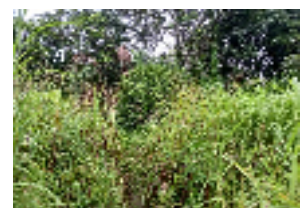
3.2.1. ID site – 6018 – Vamaradou djitako

Signification : « La rivière où Vamara puisait l'eau ». De « vamaradou », la terre de vamara, nom d'un ancien hameau ; et « Djitako », puiser de l'eau.

Localisation : Beyla/Nionsomoridou/Nionsomoridou/ Wataférédou 1

Type de site : Résidence de génie / Avec pratique sacrificielle/rituelle.

Description : On y trouve des restes de hauts fourneaux, recouverts par la végétation.



Histoire : Site découvert pendant la période coloniale. L'emplacement du site est proche de celui d'un ancien hameau nommé « Varamadou ». A l'époque les gens voyaient dans la forêt du site un serpent noir, court avec une face blanche. Ils évitèrent cette forêt et firent un sacrifice sur le site pour faire partir le serpent. Ils

sacrifièrent un bœuf sur le site, avec deux intentions : soit tuer le serpent, soit le faire partir. Après le sacrifice, ce serpent a disparu du site. C'était un lundi.

Responsable(s) : Lanciné Condé (L2), responsable et officiant du site ; Bangaly Condé L2, responsable et officiant. Le site se trouve sur le territoire de leur ancien hameau de Varamadou.

Pratique(s) rituelle(s) : Tout le village se rend sur le site pour le rituel, qui se déroule chaque année sur le site, un lundi ou un jeudi. L'officiant du lignage Condé (L2) immole un bœuf au cou noir et remet la viande aux femmes du village pour être préparée avec du riz. Le repas est divisé en 2 parties, une pour les femmes, et une pour les hommes. Ensuite tout le monde se rend sur le site et l'officiant conclut le sacrifice en faisant un remerciement à tous, et bénit tout le monde. Ils font ce sacrifice pour éviter le retour du serpent et protéger la communauté.

Interdit(s) : Couper du bois.

Rayonnement des pratiques : Pas au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Oui, après le rituel approprié. Quant à la reproductibilité du site, la communauté déclare pouvoir s'en occuper, et est confiante : soit le génie trouvera un site, soit ils s'en occuperont, avec l'aide d'une personne versée dans l'occulte.

Traitement et conditions : Un sacrifice sera nécessaire pour déplacer le génie du lieu. Il consistera en l'immolation de 2 taureaux : 1 « sankaba niissi », bœuf de couleur noire/blanche, et un taureau rouge, accompagné de riz et condiments. Le repas sacrificiel sera préparé et consommé sur le site. Rio Tinto Simfer devra fournir les éléments du sacrifice de déplacement.

Durée du traitement : 1 mois.

Prochaines étapes : Se consulter entre parties prenantes communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.



INSUCO

Local understanding for sustainable solutions

Annuaire des sites de Patrimoine Culturel et monographies villages Zone villages de l'embranchement ferroviaire et de ses infrastructures

Projet Simandou – Rio Tinto Simfer

Mai 2023

Table des matières

Table des matières	1
Note introductive	7
1. Village de Bangalidou - Id 004	13
1.1. <i>Monographie du village de Bangalidou.....</i>	<i>20</i>
1.1.1. Histoire.....	20
1.1.2. Synthèse et type de village	20
1.1.3. Gouvernance et politique	21
<i>Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier</i>	<i>21</i>
1.1.4. Foncier.....	22
1.2. <i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)</i>	<i>22</i>
1.2.1. ID site – 6001 – Tchèkèkèkō 	22
1.2.2. ID site – 6002 – Mouso Kèkèkō 	23
1.2.3. ID site – 6003 – Kabourouso 	25
1.2.4. ID site – 6004 – Mandé Mori solidya 	26
1.2.5. ID site – 6005 – Néréba körö 	26
1.2.6. ID site – 6025 – Fara kö 	27
2. Village de Kamandou - Id 032	29
1.2. <i>Monographie du village de Kamandou</i>	<i>29</i>
2.1.1. Histoire.....	29
2.1.2. Synthèse et type de village	30
2.1.3. Gouvernance et politique	30
2.1.4. Foncier.....	32
2.2. <i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)</i>	<i>33</i>
2.2.1. ID site – 6006 – Bhernou ni Djomanoun dan 	33
2.2.2. ID site – 6007 – Gbhökönin Solidya 	34
Liste des sites de patrimoine culturel non-impactés	Erreur ! Signet non défini.
3. Village de Nionsomoridou - Id 063	13
1.3. <i>Monographie du village de Nionsomoridou.....</i>	<i>13</i>
3.1.1. Histoire.....	13
3.1.2. Synthèse et type de village	14
3.1.3. Gouvernance et politique	14
3.1.4. Foncier.....	16
3.2. <i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)</i>	<i>16</i>
3.2.1. ID site – 6019 – Banan Soumma 	16
3.2.2. ID site – 6024 – Kèkèkèkō 	17
3.2.3. ID site – 6026 – Foigbèbaro 	18
Liste des sites de patrimoine culturel non-impactés :	Erreur ! Signet non défini.
4. Village de Yendédou - Id 090	36
1.4. <i>Monographie du village de Yendédou</i>	<i>36</i>
4.1.1. Histoire.....	36
4.1.2. Synthèse et type de village	37
4.1.3. Gouvernance et politique	37
4.1.4. Foncier.....	39
4.2. <i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)</i>	<i>39</i>

4.2.1.	ID site – 6020 – Dembagnouma		39
4.2.2.	ID site – 6021 – Djalakö		40
Liste des sites de patrimoine culturel non-impactés :			Erreur ! Signet non défini.
5.	Village de Moribiédou - Id 057		42
1.5.	<i>Monographie du village de Moribiédou</i>		42
5.1.1.	Histoire		42
5.1.2.	Synthèse et type de village		43
5.1.3.	Gouvernance et politique		43
5.1.4.	Foncier		45
5.2.	<i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)</i>		45
5.2.1.	ID site – 6022 – Damara		45
5.2.2.	ID site – 6023 – Mandara		46
6.	Village de Kénegbèbaro - Id 034		48
1.6.	<i>Monographie du village de Kénegbèbaro</i>		48
6.1.1.	Histoire		48
6.1.2.	Synthèse et type de village		48
6.1.3.	Gouvernance et politique		49
6.1.4.	Foncier		50
6.2.	<i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)</i>		50
6.2.1.	ID site – 7001 – Köblabla		50
6.2.2.	ID site – 7002 – Sirakoro		51
6.2.3.	ID site – 7051 – Moussokénèkö		52
Liste des sites de patrimoine culturel non-impactés :			Erreur ! Signet non défini.
7.	Village de Condéla - Id 017		55
1.7.	<i>Monographie du village de Condéla</i>		55
7.1.1.	Histoire		55
7.1.2.	Synthèse et type de village		55
7.1.3.	Gouvernance et politique		56
7.1.4.	Foncier		58
7.2.	<i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)</i>		58
7.2.1.	ID site – 7003 – Tininin koundjanin		58
Liste des sites de patrimoine culturel non-impactés :			Erreur ! Signet non défini.
8.	Village de Gbofodou – Id 009		60
1.8.	<i>Monographie du village de Gbofodou</i>		60
8.1.1.	Histoire		60
8.1.2.	Synthèse et type de village		61
8.1.3.	Gouvernance et politique		61
8.1.4.	Foncier		63
8.2.	<i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)</i>		64
8.2.1.	ID site – 7004 – Gabourousso koro		64
8.2.2.	ID site – 7005 – Soulounna		64
8.2.3.	ID site – 7006 – Kemo Gbofo kabourou		65
8.2.4.	ID site – 7007 – Komagbentoulouh		66
8.2.5.	ID site – 7008 – Moussodouda		67
8.2.6.	ID site – 7028 – Bononsirédou		68
8.2.7.	ID site – 7030 – Diabèrè		69
8.2.8.	ID site – 7031 – Moussokènè Kö		71

8.2.9.	ID site – 7032 – Moussoköronin Doun	■	72
Liste des sites de patrimoine culturel non-impactés :			Erreur ! Signet non défini.
9.	Village de Férédou - Id 024		75
1.9.	Monographie du village de Férédou		75
9.1.1.	Histoire		75
9.1.2.	Synthèse et type de village		75
9.1.3.	Gouvernance et politique		76
9.1.4.	Foncier		77
9.2.	Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)		78
9.2.1.	ID site – 7009 – Samadou	■	78
9.2.2.	ID site – 7010 – Tamikö	■	79
9.3.	Site de patrimoine culturel non-impacté		Erreur ! Signet non défini.
9.3.1.	ID site – HORS IMPACT – Tönökö	■	Erreur ! Signet non défini.
Liste des sites de patrimoine culturel non-impactés :			80
10.	Village de Sagnamoridou - Id 068		81
1.10.	Monographie du village de Sagnamoridou		139
10.1.1.	Histoire		139
10.1.2.	Synthèse et type de village		140
10.1.3.	Gouvernance et politique		140
10.1.4.	Foncier		141
10.2.	Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)		Erreur ! Signet non défini.
10.2.1.	ID site – 7011 - Mènin kö koun	■	142
10.2.2.	ID site – 7013 - Lèbèlènin	■	142
Liste des sites de patrimoine culturel non-impactés :			Erreur ! Signet non défini.
11.	Village de Boula - Id 012		116
1.11.	Monographie du village de Boula		116
11.1.1.	Histoire		116
11.1.2.	Synthèse et type de village		116
11.1.3.	Gouvernance et politique		117
11.1.4.	Foncier		118
11.2.	Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)		119
11.2.1.	ID site – 7012 – Gnawoulènin	■	119
Liste des sites de patrimoine culturel non-impactés :			Erreur ! Signet non défini.
12.	Village de Maïkoun - Id 055		121
1.12.	Monographie du village de Maïkoun		121
12.1.1.	Histoire		121
12.1.2.	Synthèse et type de village		121
12.1.3.	Gouvernance et politique		122
12.1.4.	Foncier		123
12.2.	Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)		123
Liste des sites(s) de patrimoine non- impacté(s) de Maïkoun			Erreur ! Signet non défini.
13.	Village de Baro - Id 006		109
1.13.	Monographie du village de Baro		109
13.1.1.	Histoire		109
13.1.2.	Synthèse et type de village		110
13.1.3.	Gouvernance et politique		110

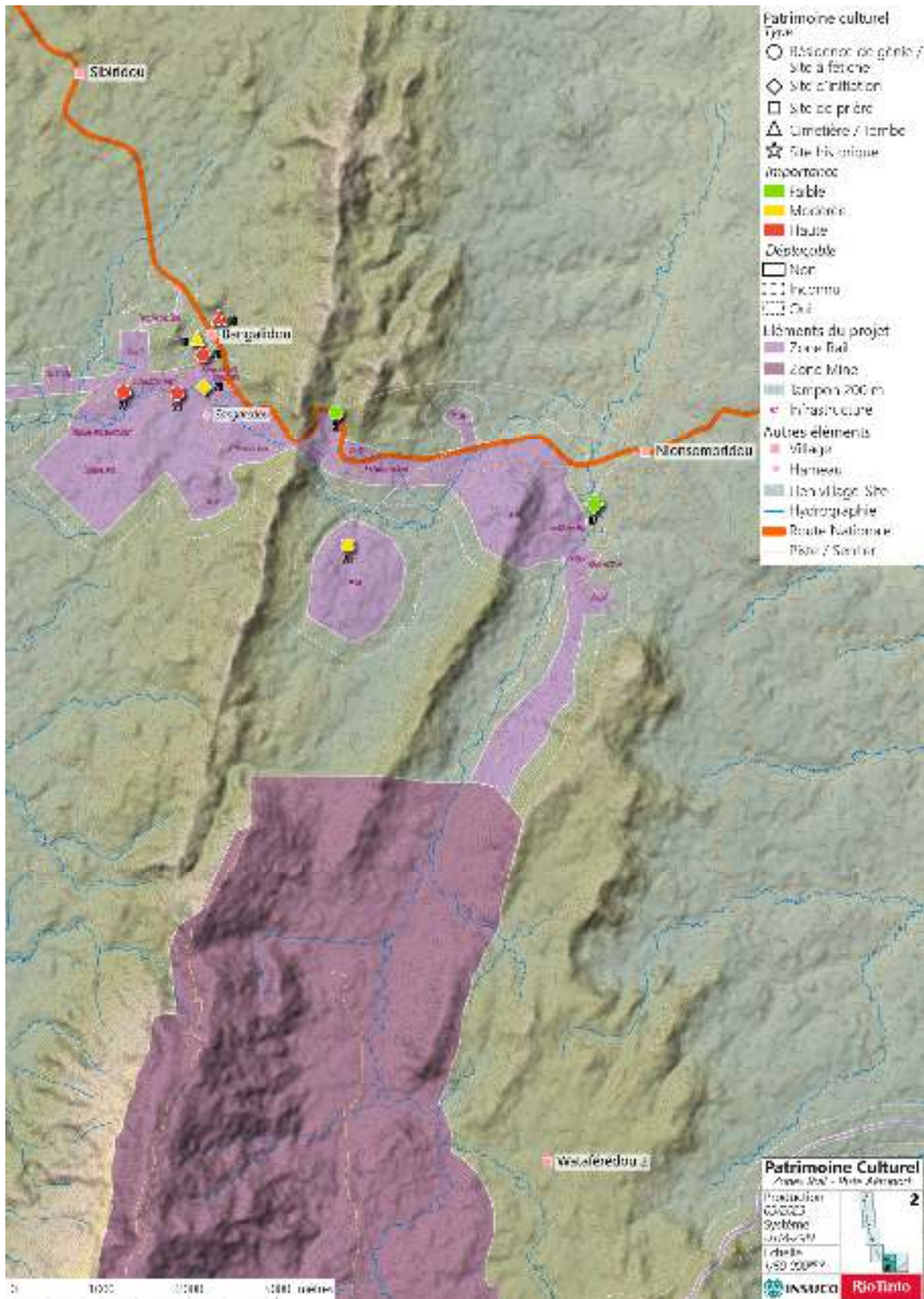
13.1.4.	Foncier.....	112
13.2.	Site(s) de patrimoine culturel impacté(s).....	Erreur ! Signet non défini.
13.2.1.	ID site – 7026 – Linkèkorö 	113
13.2.2.	ID site – 7027 – Dakamala 	114
Liste des sites de patrimoine culturel non-impactés :		Erreur ! Signet non défini.
14.	Village de Toumandou - Id 078	125
1.14.	Monographie du village de Toumandou	125
14.1.1.	Histoire.....	125
14.1.2.	Synthèse et type de village	125
14.1.3.	Gouvernance et politique	126
14.1.4.	Foncier.....	128
14.2.	Site(s) de patrimoine culturel impacté(s).....	128
14.2.1.	ID site – 7014 – Gna woulénin 	136
14.2.2.	ID site – 7015 – Gbomba Dalanin 	137
14.2.3.	ID site – 7038 – Dala Djanin 	128
14.2.4.	ID site – 7036 – Dala Sabanin 	137
14.2.5.	ID site – 7039 – Doun Mènènin 	129
14.2.6.	ID site – 7040 – Djégbédou Tinin 	131
14.2.7.	ID site – 7037 – Koulouwourou 	132
14.2.8.	ID site – 7041 – Safalan 	134
Liste des sites de patrimoine culturel non-impactés :		Erreur ! Signet non défini.
15.	Village de Camaradou - Id 016	101
1.15.	Monographie du village de Camaradou	101
15.1.1.	Histoire.....	101
15.1.2.	Synthèse et type de village	102
15.1.3.	Gouvernance et politique	102
15.1.4.	Foncier.....	103
15.2.	Site(s) de patrimoine culturel impacté(s).....	104
15.2.1.	ID site - 7016– Djisolli Kökoun 	104
15.2.2.	ID site – 7017 - Ballada Falan 	105
15.2.3.	ID site – 7033 – Kökrounin fèya 	106
15.2.4.	ID site – 7034 – Konokelénbila 	107
Liste des sites de patrimoine culturel non-impactés :		Erreur ! Signet non défini.
16.	Village de Féréboridou - Id 023	93
1.16.	Monographie du village de Féréboridou.....	93
16.1.1.	Histoire.....	93
16.1.2.	Synthèse et type de village	94
16.1.3.	Gouvernance et politique	94
16.1.4.	Foncier.....	96
16.2.	Site(s) de patrimoine culturel impacté(s).....	96
16.2.1.	ID site – 7018 – Sommö tou 	96
16.2.2.	ID site – 7019 – Mourou dalama kaba 	97
16.2.3.	ID site – 7020 – Trogbè kö 	98
16.2.4.	ID site – 7035 – Fara könin 	99
Liste des sites de patrimoine culturel non-impactés :		Erreur ! Signet non défini.
17.	Village de Matignè Balladou – Id 054	86
1.17.	Monographie du village de Matignè Balladou	86

17.1.1.	Histoire.....	86
17.1.2.	Synthèse et type de village.....	86
17.1.3.	Gouvernance et politique.....	87
17.1.4.	Foncier.....	88
17.2.	Site(s) de patrimoine culturel impacté(s).....	89
17.2.1.	ID site – 7021 – Djifing Bilala 	89
17.2.2.	ID site – 7022 – Tomaballadou 	91
17.2.3.	ID site – 7023 - Bassadounna 	89
17.2.4.	ID site – 7024 - Tignéfoubâla 	91
Liste des sites de patrimoine culturel non-impactés :		Erreur ! Signet non défini.
18.	Village de Farakobadala – Id 020.....	81
1.18.	Monographie du village de Farakobadala.....	81
18.1.1.	Histoire.....	81
18.1.2.	Synthèse et type de village.....	81
18.1.3.	Gouvernance et politique.....	82
18.1.4.	Foncier.....	83
18.2.	Site(s) de patrimoine culturel impacté(s).....	84
18.2.1.	ID site – 7025 – Djoro Mossoman 	84
Liste des sites de patrimoine culturel non-impactés :		Erreur ! Signet non défini.
19.	Village de Sandiadou	145
19.1.	Monographie du village de Sandiadou.....	151
19.1.1.	Histoire.....	151
19.1.2.	Synthèse et type de village.....	151
19.1.3.	Gouvernance et politique.....	152
19.1.4.	Foncier.....	153
19.1.	Site(s) de patrimoine culturel impacté(s).....	154
19.1.1.	ID site – 7045 – Kamankalala 	154
19.1.2.	ID site – 7046 – Kabouroussou koura 	155
19.1.3.	ID site – 7047 – Mandé Mori Toun 	156
19.1.4.	ID site – 7049 – Moussou iya kénèkō 	157
20.	Village de Djidou – Id 019.....	160
20.1.	Monographie du village de Djidou.....	160
20.1.1.	Histoire.....	160
20.1.2.	Synthèse et type de village.....	160
20.1.3.	Gouvernance et politique.....	161
20.1.4.	Foncier.....	162
20.2.	Site(s) de patrimoine culturel impacté(s).....	163
20.2.1.	ID site – 7042 – Mandé Mori toun 	163
20.2.2.	ID site – 7043 – Marangbantou 	164
20.2.3.	ID site – 7048 – Moussou iya Dokō 	165
20.2.4.	ID site – 7044 – Woulanin Têmala 	167
21.	Village de Kouloubadou -Id	169
21.1.	Monographie du village de Kouloubadou.....	174
21.1.1.	Histoire.....	174
21.1.2.	Synthèse et type de village.....	174
21.1.3.	Gouvernance et politique.....	175
21.1.4.	Foncier.....	176

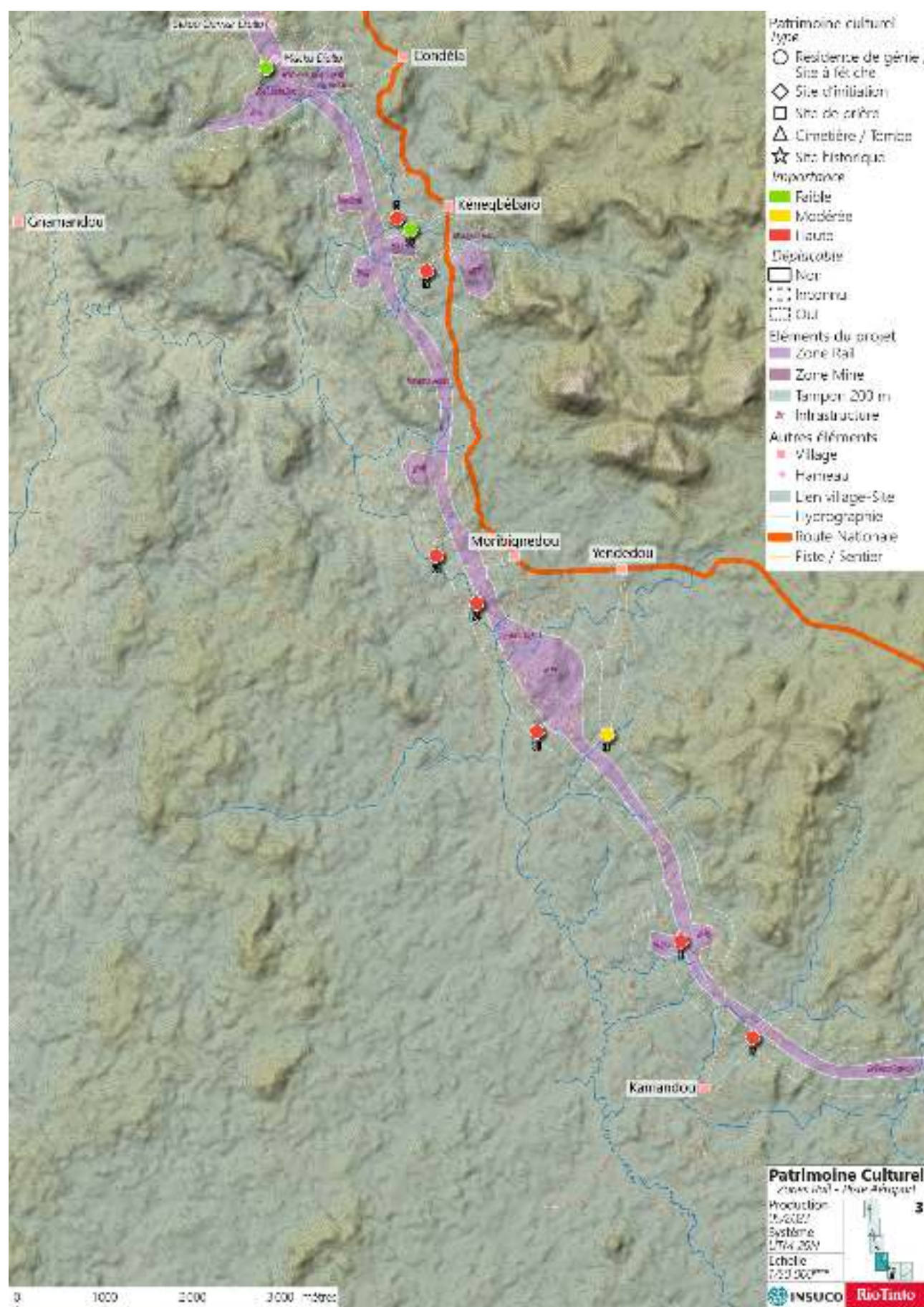
21.2.	<i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)</i>	177
22.	Village de Souloukou Denka - Id O74	169
22.1.	<i>Monographie du village de Souloukou Denka</i>	169
22.1.1.	Histoire	169
22.1.2.	Synthèse et type de village	170
22.1.3.	Gouvernance et politique	170
22.1.4.	Foncier	172
22.2.	<i>Site(s) de patrimoine culturel(s) impacté(s)</i>	173
23.	Village de Gnantoumandou – Id 062	145
23.1.	<i>Monographie du village de Gnantoumandou</i>	145
23.1.1.	Histoire	145
23.1.2.	Synthèse et type de village	145
23.1.3.	Gouvernance et politique	146
23.1.4.	Foncier	148
23.1.	<i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)</i>	148
23.1.1.	ID site – 7050 – Massa Wèrè 	148
24.	Village de Gbarano Koura – Id	179
24.1.	<i>Monographie du village de Gbarano Koura</i>	179
24.1.1.	Histoire	179
24.1.2.	Synthèse et type de village	179
24.1.3.	Gouvernance et politique	179
24.1.4.	Foncier	180
24.2.	<i>Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)</i>	181

Note introductive

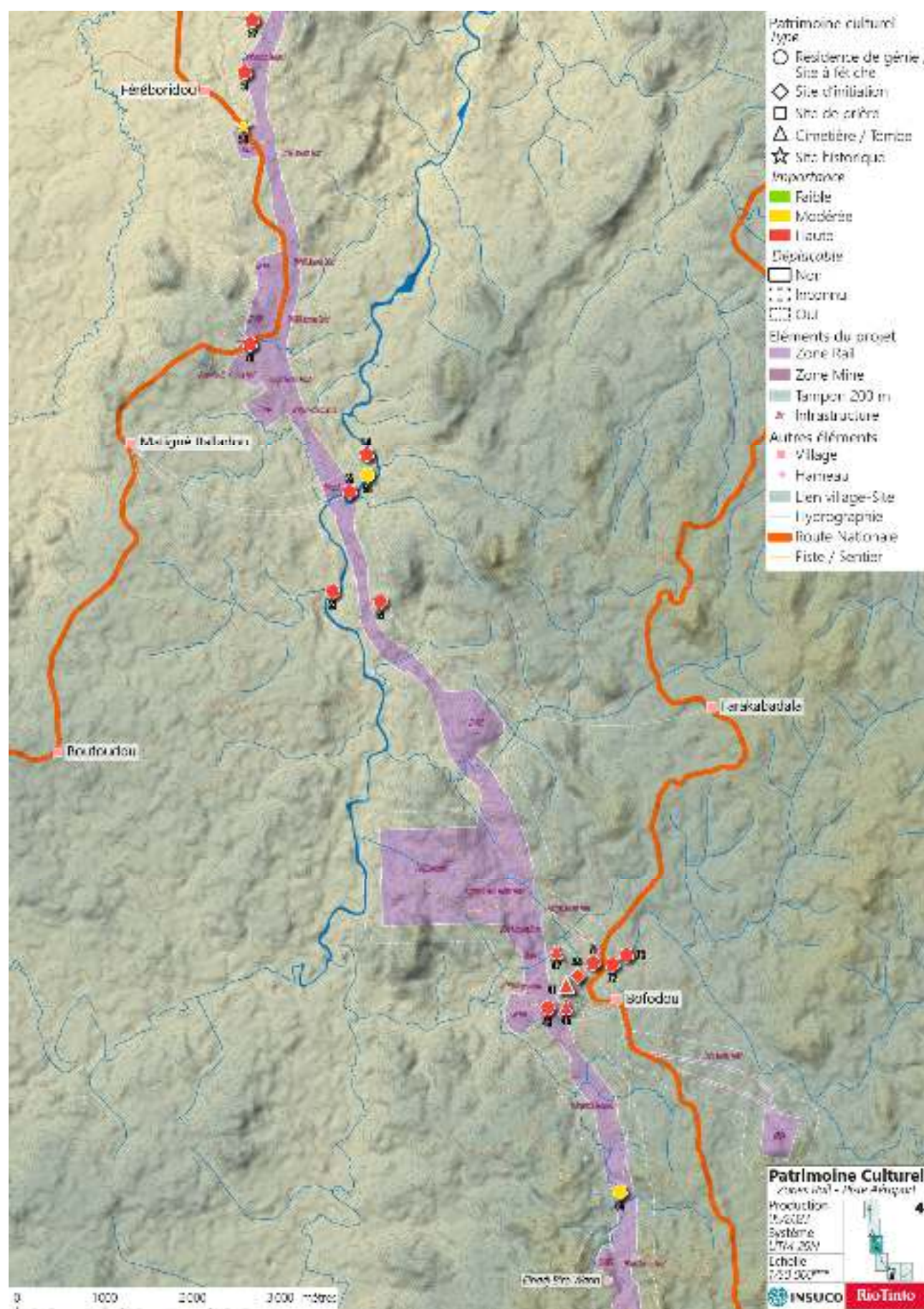
Cette annexe fait partie intégrante du rapport d'étude sur le Patrimoine Culturel (matériel / immatériel) portant sur l'embranchement ferroviaire et ses infrastructures. Elle porte spécifiquement sur les monographies et les sites de patrimoine culturel présents dans la zone présentée dans les cartes ci-dessous.



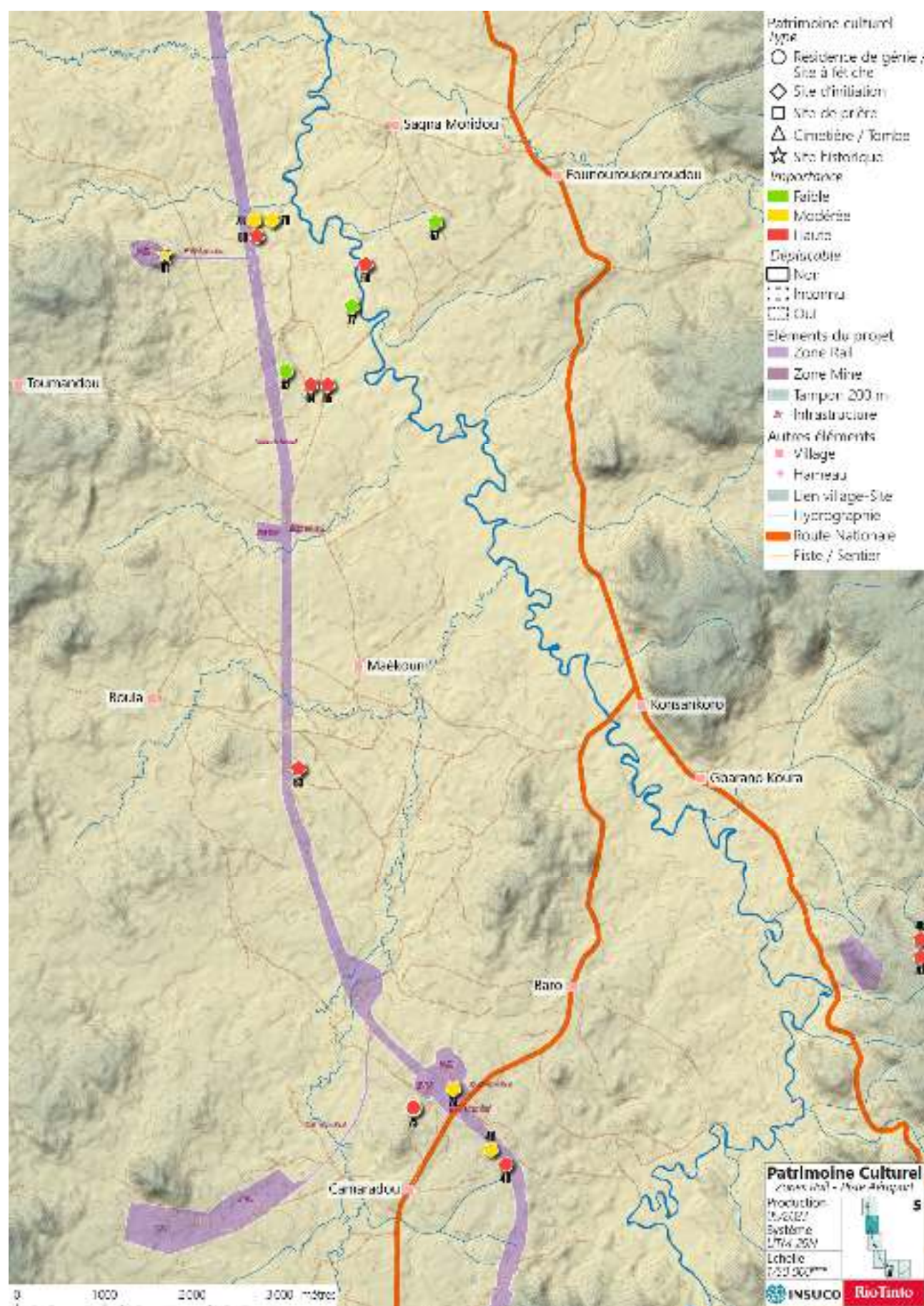
Carte 1: zone de la première section du rail ciblée par cette annexe et les sites et villages concernés



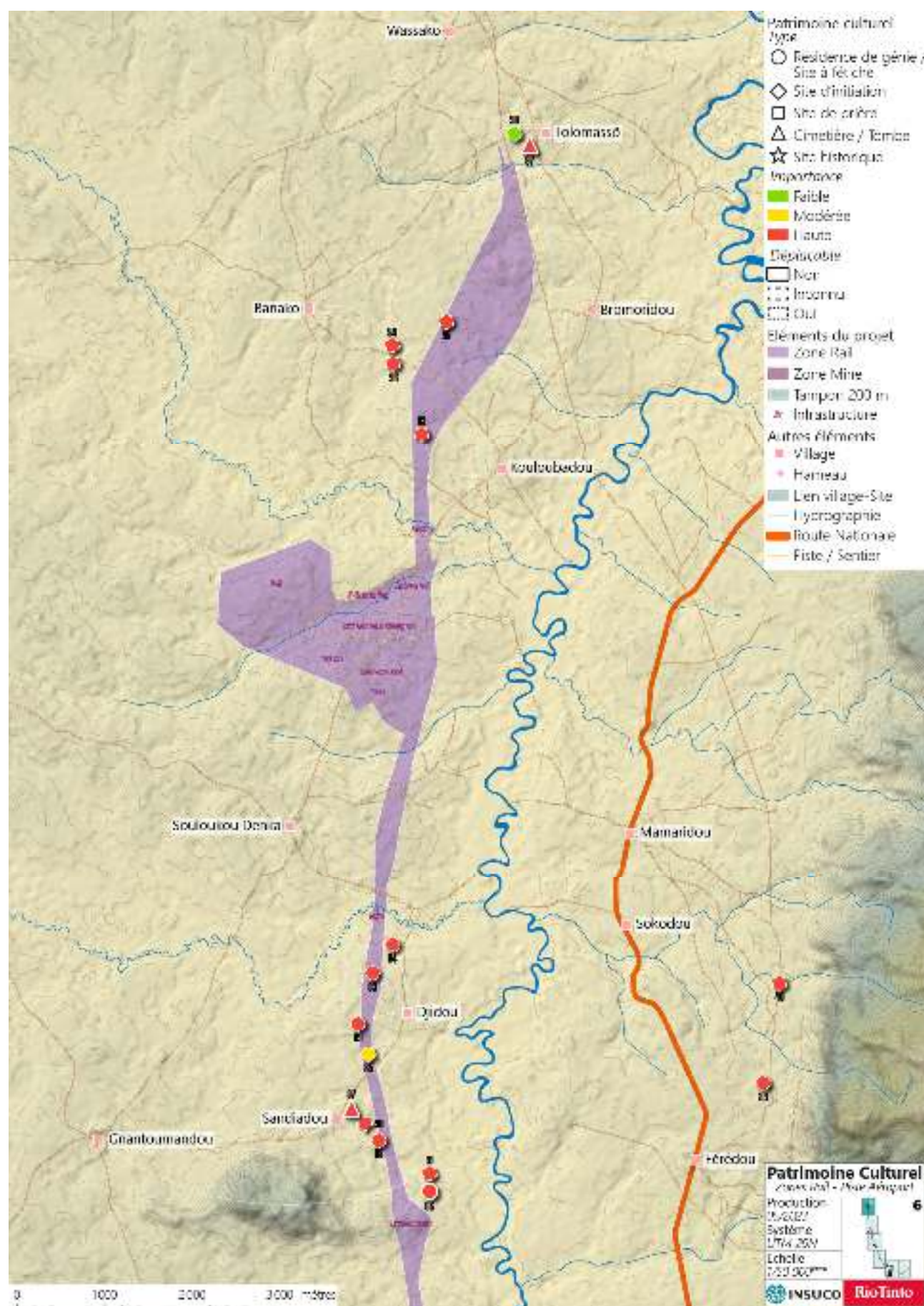
Carte 2 : zone de la seconde section du rail ciblée par cette annexe et les sites et villages concernés



Carte 3 : zone de la troisième section du rail ciblée par cette annexe et les sites et villages concernés



Carte 4 : zone de la quatrième section du rail ciblée par cette annexe et les sites et villages concernés



Carte 5: zone de la cinquième section du rail ciblée par cette annexe et les sites et villages concernés

Toute précision sur la structuration de cette annexe, les termes employés, les typologies de sites et les conclusions seront à retrouver dans l'étude de base du patrimoine culturel (annexe 13a).

Le tracé de l'embranchement ferroviaire ayant été modifié au cours de l'étude, certains sites sont désormais hors de la zone d'impact. Aussi, certains sites à proximités mais en dehors de la zone d'impact ont été recensés en raison de leur importance. Tous ces sites sortants de la zone d'impact ont été répertoriés dans les chapitres « Sites de patrimoine culturels non-impactés ».

1. Village de Nionsomoridou - Id 063

1.1. Monographie du village de Nionsomoridou

1.1.1. Histoire

Signification du nom du village

Le nom du village Nionsomoridou vient de trois mots de langue konianké ; « Nionso » qui veut dire « petit fagot (de bois ndlr) » ; « Mori » qui est le prénom du fondateur et « dou » qui veut dire « terre ». Nionsomoridou est donc « la terre de Mori les petits fagots ». Ce surnom vient du fait qu'à l'époque, la communauté l'avait surnommé « nionso Mori » en raison des petits fagots de bois qu'il utilisait pour avoir de la lumière pendant l'enseignement coranique la nuit ainsi que leur utilisation pour sécher les animaux chassés. Toutes ces activités s'effectuaient dans son hameau.

Période ou date de fondation.

Le nom du village Nionsomoridou vient de trois mots de langue konianké ; « Nionso » qui veut dire « petit fagot (de bois ndlr) » ; « Mori » qui est le prénom du fondateur et « dou » qui veut dire « terre ». Nionsomoridou est donc « la terre de Mori les petits fagots ». Ce surnom vient du fait qu'à l'époque, la communauté l'avait surnommé « nionso Mori » en raison des petits fagots de bois qu'il utilisait pour avoir de la lumière pendant l'enseignement coranique la nuit ainsi que leur utilisation pour sécher les animaux chassés. Toutes ces activités s'effectuaient dans son hameau.

Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Le fondateur s'appellait Mory Komara, venu de Sirakoro vers Sondou, mais originaire de Tokobala dans Koumandou précisément dans le Worodougou (ancien territoire se trouvant entre la Guinée et la Côte D'Ivoire). A Sirakoro, il vivait avec son maître coranique et l'aidait à cultiver la terre et à chasser. A l'époque, il avait été un grand chasseur. Mory Komara partait très loin pour chasser des animaux dans les lieux propices.

Mais, après la chasse il avait des difficultés pour ramener la viande au village, à cause de la distance. C'est ainsi, qu'il construisit un hangar pour sécher la viande ramenée de la chasse avec de petits fagots de bois (nionso en konianké). Après avoir séché la viande, et être resté longtemps à la chasse, il repartit au village rencontrer son maître coranique pour lui annoncer qu'il avait identifié un lieu très propice à la chasse et à l'agriculture.

Au bout d'un moment, il partit montrer le lieu à son maître qui lui conseilla d'y rester et d'y habiter. Au village, son maître avait fait une pratique de divination coranique (« Listikhara ») pour mieux comprendre la situation du lieu avant qu'il ne s'installe : le lieu sera-t-il prospère ? Ou est-il habité par des génies ? La réponse étant positive, le village fut fondé par Mory KOMARA.

Histoire des lignages installés successivement

Le lignage FOFANA dont le nom du patriarche est ignoré par les enquêtés, est venu de haute Guinée avant la période de Samori Touré. Il a été accueilli par le fondateur. Mais ce lignage est parti depuis et il n'a pas de représentant dans le village.

Finè CAMARA dont l'origine est inconnue des enquêtés. Il a été le premier imam du village. Il était marabout et maître coranique et a été accueilli par le fondateur Mory KOMARA avant la période de Samori Touré.

Le lignage CHERIF dont le prénom du patriarche et la provenance sont ignorés par nos interlocuteurs, il était Marabout et maître coranique. Il a été accueilli par le lignage CAMARA avant la période de Samori Touré. A l'époque le lignage CHERIF avait remplacé en tant qu'imam le lignage CAMARA /L2.

Youssef SQUARE originaire de Dia au Mali. Il a été appelé dans le cadre d'une cérémonie de sacrifice qui a eu lieu dans un village (dont le nom est inconnu de nos interlocuteurs) du Simandou. Il fut ensuite appelé par le village de Moussadou pour les mêmes raisons. A Moussadou, on lui offrit des bananes très douces qu'il aima. Il dit alors : « vos bananes sont très douces, je vais garder les graines pour en faire des semences et si je repars chez moi, je les planterais ». Il fut aussi invité dans un autre village du nom de Wendou pour une lecture du saint coran et c'est là qu'il fut identifié par l'imam de l'époque appartenant au CHERIF qui le ramena dans le village. C'était avant l'époque de Samori Touré.

Djèvaly DIABATE, venu de Bofodou avec le lignage SQUARE à la même période, était le griot du lignage DIABATE.

Sémagnè DONZO, venu de Gnèla près de Beyla. Il est arrivé chez le fondateur pour y apprendre le coran avant la période de Samori Touré.

Amara DIOMANDE, venu de Woyendou apprendre le coran auprès du lignage SQUARE avant la période de Samori Touré.

Le lignage TRAORE dont le nom du patriarche et sa provenance sont inconnus par nos interlocuteurs. Il est venu apprendre le coran auprès du lignage SQUARE, avant la période de Samori Touré.

Kanvaly TRAORE, venu du Liberia auprès du lignage SOUARE dans le cadre de l'apprentissage du coran à la période coloniale.

1.1.2. Synthèse et type de village

Les ethnies présentes dans le village, dans l'ordre de représentation, sont les malinkés assimilés en konianké et les koniankés. Au côté des koniankés et des malinkés, sont présent dans le village des peuls, des tomas, des guerzés et des soussous qui font du commerce ou sont au service de l'état ou bien des demandeurs d'emplois.

Le lignage fondateur est représenté par une femme du nom de Mateningbè KOMARA et le deuxième lignage est parti. Les lignages principaux du village sont tous venus dans le cadre de l'islam, pour enseigner ou apprendre le coran. Ils se sont retrouvés par le biais de l'islam. C'est un village de marabout reconnu.

Il existe d'autres lignages non cités, en raison du nombre élevé de lignages présents dans le village. Les principaux lignages sont les huit premiers lignages cités venus dans le village.

Rituel de fondation

Pour le rituel de fondation, le maître du fondateur a eu faire une pratique coranique pour déterminer le sacrifice de fondation, mais la composition est ignorée par les répondants.

Autorisation d'installation / donneur de terre

Il n'y a pas eu besoin d'autorisation pour fonder le village.

1.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d' installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	KOMARA	Fondateur	Avt Samori TOURE			-			-	Parti
L2	FOFANA		Avt Samori TOURE	L1		-			-	Parti
L3	CAMARA		Avt Samori TOURE	L1	X	X	X	X	X	Kangbè Mamady CAMARA
L4	CHERIF		Avt Samori TOURE	L3	X	X	X	X	X	Tila Mamady CHERIF
L5	SOUARE		Avt Samori TOURE	L4	X	X	X	X	X	N'vamougnè SOUARE
L6	DIABATE		Avt Samori TOURE	L5	X	X	X	X	X	Sékou DIABATE
L7	DONZO		Avt Samori TOURE	L1	X	X	X	X	X	Bongo Mamady DONZO
L8	DIOMANDE		Avt Samori TOURE	L5	X	X	X	X	X	Lancinè DIOMANDE
L9	TOURE		Avt Samori TOURE	L5	X	X	X	X	X	Kanvaly TOURE
L10	TRAOREE		Coloniale	L5	X	X	X	X	-	Ousmane TRAORE

NB : les plantations du village sont : palmiers, caféier, avocatiers, colatiers et des orangers

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (PI) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Sotikèmo) : Kanvaly TOURE / L9

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination :

Dans le village de Nionsomoridou, le lignage fondateur est représenté par une femme, il n'y a pas de Soty.

Il existe un Sotikèmo. Pour l'être, il faut être le plus âgé parmi les lignages présents dans le village.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Kanvaly TOURE / L9 ; Lanciné DIOMANDE / L8 et Bongo Mamady DONZO / L7.

Principe de représentation au Conseil des sages : Être d'un lignage du village, avoir un bon comportement, être soucieux du bien-être du village et savoir résoudre les problèmes du village.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : L1 et L5.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Kanvaly TOURE / L9; Lanciné DIOMANDE / L8 ; Bongo Mamady DONZO / L7 ; Abdoulaye SOUARE /L5.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Kanvaly TOURE / L9 ; Lanciné DIOMANDE / L8 ; Bongo Mamady DONZO / L7 ; Abdoulaye SOUARE /L5.

Autres pouvoirs et institutions :

Il existe une « Association des Ressortissant de Niosomoridou », qui est une association qui œuvre pour le développement du village. Cette association joue un grand rôle dans les activités du village. La construction de la Mosquée est l'exemple d'une de leur réalisation.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : (Magnélein SOUARE / L9 du mari ; Hadja Magnélein SOUARE / L5 du mari et Mamamè SOUARE /L5.)

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : (Mohamed TOURE / L9 ; Vacéba DIOMANDE / L7 et Abou DIOMANDE / 7.)

Imams et Conseil de mosquée

Imams: Meko Mamady SOUARE/ L5; Aboubacar SOUARE/ L5; Vamougnè CHERF / L4; Sékou CHEIRF / L4

Pour être imam dans le village il faut avoir la confiance des fidèles, un bon comportement, la connaissance du coran, et connaître les règles et principes de l'islam. Le village étant un lieu d'apprentissage coranique, tous les lignages ayant ces principes peuvent être imams et membres du conseil de mosquée.

Conseil de mosquée : Abdourahamane SOUARE / L5 et Mamady SOUARE / L5.

Pour être membre du Conseil de Mosquée, il faut avoir une bonne connaissance des règles et principes de l'islam, être disponible et sage, et avoir un bon comportement dans le village.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Nous présentons dans cette rubrique les personnes issues du village qui font partie des institutions locales (et non celles hors village).

Secteur de Nionsomoridou : Lounceny SOUARE / L5; Lounceny CHERIF / L4.

District de Nionsomoridou : Lanciné SOUARE / L5 ; Ousmane TRAORE / L 10 et Magnélein SOUARE / L 8 du mari.

Sous-préfecture de Nionsomoridou : Non.

Communauté Rurale ou Commune de Nionsomoridou : Samouka SOUARE / L 5 ; Mamady DIABATE / L6 ; Salimou SOUARE / L5 et Amara DONZO / L7.

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non

Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

1.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non

Vente de terres : La communauté a déjà vendu des terres dans le village, pour des habitations. Concernant les terres agricoles, il n'y a pas eu de ventes en raison de leur manque et la communauté souhaite les garder en héritage pour ses enfants.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Coteaux, plaines et bas-fonds sont administrés selon un mode de gestion collectif villageois. Les plantations sont en administrées selon un mode de gestion individuel.

Les lignages L1 ; L2 et L10 n'ont pas de plantation.

Dans le village de Nionsomoridou tous les lignages font de l'élevage et utilisent un parc communautaire au sein du village.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Le bureau du Conseil des Sages est décisionnaire pour le foncier du village.

Complément d'informations :

Non

1.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

1.2.1. ID site – 6019 – Banan Soumma – map ID 31

Signification : « Les seins du Fromager ».

Localisation : Beyla/Nionsomoridou/Nionsomoridou/Nionsomoridou

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Sans pratique sacrificielle / rituelle.
Site hanté.

Description : A l'ouest du village de Nionsomoridou. On y voit un fromager, un très grand arbre, portant comme deux seins, dans un ravin, à côté de la route N2 de Beyla à Kérouané. Une plantation de bananiers est dans ce ravin, ainsi que des avocatiers et des arbres « Kissan ». C'est un arbre, le Fromager, qui est au cœur du site.

Histoire : A l'époque coloniale, pendant les travaux forcés, des rochers tombaient sur les travailleurs en ce lieu. Le « chef blanc » de l'époque s'appelait « Kanawanzon », et était français. Quand un rocher tombait sur une personne, il ne l'enlevait pas, en raison de la taille massive de roche qu'il faisait extraire au gens de la montagne. Les morts restaient sous le rocher. Les travailleurs voyaient souvent une vieille femme assise sous cet arbre, en train de tisser du coton, ainsi qu'une poule en train de couvrir. C'est à cause de tout cela qu'ils ont eu peur du lieu. Une femme de Bangalidou a été effrayée par le génie en 1962, et est restée dans la folie jusqu'à sa mort. Un membre du lignage Souaré, Fombaoulou, s'est aussi perdu sur ce site à la période coloniale, et n'a pas été retrouvé. Moustapha Souaré a rêvé une fois au génie et celui-ci lui a dit que Fombaoulou était marabout et qu'il enseignait aux enfants du génie.

Responsable(s) : Lanciné Souaré et Sébastien Souaré sont les responsables car ce sont eux qui connaissent le mieux l'histoire de ce site.

Pratique(s) rituelle(s) : Site sans rituel. Le génie résidant est puissant et dangereux.



Interdit(s) : De couper le fromager qui est au cœur du site. Lors de la construction de la route, les ouvriers tentèrent de couper cet arbre, cela enraya la machine, et ils contournèrent ce lieu.

Rayonnement des pratiques : Pas au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Oui.

Traitement et conditions : Après la consultation du marabout Fatamadi Souaré, le traitement consiste en l'immolation de 3 bœufs (dont un rouge, un « sankaba nissi » (de couleur blanc-noir mélangées) et un noir), 3 sacs de riz, 1 000 000 de FNG pour les condiments, et du sucre, du « pain blanc » et des noix de noix de kolapour une valeur de 500 000 FNG. Le rituel de sacrifice et le repas auront lieu au village, un lundi ou un jeudi.

Durée du traitement : 1 mois. 2 semaines d'organisation et de réunion communautaire sur le traitement, puis 2 semaines pour la mise en œuvre du traitement.

Prochaines étapes : Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci.

Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

1.2.2. ID site – 6024 – Kèkèkèkö – map ID 67

Signification : « Le ruisseau où l'on circoncit ».

Localisation: Beyla/Nionsomoridou/Nionsomoridou/Nionsomoridou

Type de site : Initiation / Masculine.

Description : Situé au sud-est du village, au bord de la rivière « Myan », dont l'eau est potable. On peut voir sur le site une roche apparente ; les arbres « kossomo », « gben », palmier, « bombax », « bambou chinois », et « oro » sont présent tout autour.



Histoire : Site crée à l'époque de Sékou Touré par Va'Bouikè Touré. Il était le « sémè » des jeunes initiés à l'époque, c'est-à-dire leur gardien et professeur lors de la période d'initiation. A la fin de l'époque de Sékou Touré, Sandou Moriba a été le dernier à initier et circoncir les enfants du village. Ce fut le dernier « zoo » du village. Il a circoncis environ 20 enfants dans le village. Il ne faisait que la circoncision, sans rituel, sans lien avec un génie. A l'arrivée de la « médecine moderne », ils ont arrêté la circoncision sur ce site.

Responsable(s) : Abdrahamane Souaré et Djiba Souaré sont responsables en tant que derniers hommes initiés sur le site.

Pratique(s) rituelle(s) : Pas de pratiques rituelles ni de sacrifice sur ce site qui n'était utilisé que pour la circoncision. Celle-ci se faisait aux « jours de la fraîcheur », c'est-à-dire l'hivernage car c'est « la période où les plaies guérissent le mieux. » Avant le jour de l'initiation, la communauté se réunie pour faire le « Soli », la danse pré-initiatique à laquelle tout le village participe, jeunes comme vieux, hommes et femmes du village. Ils chantent et dansent « en faisant le cousinage entre eux », c'est-à-dire en jouant sur les liens de « parenté à plaisanterie », type de rapports sociaux codifiés basé sur le nom de lignage, existant entre membre d'une même parenté, mais aussi entre lignage et par extension entre ethnie dans ces régions d'Afrique de l'ouest.

Après la circoncision à proprement parlé, le « Sémè » commence à initier les enfants sur un plan social et culturel. Il leur donne les conseils suivants « ne voler pas ici ou là », « ne vous habituez pas à insulter », « manger doucement en présence d'autres personnes et particulièrement des sages », « soyez poli, respectez les amis, les grands-frères, les sœurs, tes grands-parents et parents », « n'expliquez pas ce qui se passe sur le site à celui qui n'ai pas initié ». La période d'isolement et de conseils des jeunes initiés durent le temps de la cicatrisation des plaies, entre un et trois mois à l'époque. Une fois ces plaies guéries, les parents se mettent à organiser le « kolakadi ». C'est le dernier repas que les jeunes initiés mangent avec tout le monde sur le site. Le « sémè » raconte alors à chaque famille et parent les bons et mauvais comportements des jeunes initiés pendant cette période de réclusion ; puis à la nuit les circoncis chantent et dansent chacun leur tour. Ils utilisent pour cela un instrument appelé « wadsama » composé de demis calebasses coupées, trouées et alignées sur un manche en bois.

Interdit(s) : Les femmes (c'est un site d'initiation masculine). Insulter, voler, mal parler, sont interdit aux enfants sur le site (car c'est interdit de manière plus générale socialement dans le village).

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Une réunion de la communauté est nécessaire pour le savoir.

Traitement et conditions : Une réunion de la communauté est nécessaire pour le savoir.

Durée du traitement : Sera fonction du résultat de la concertation communautaire.

Prochaines étapes : Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci.

Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

1.2.3. ID site – 6026 – Foigbèbaro – map ID 70



Signification : « La grande clairière ». Vient de « foigbè », le lieu clair, et « baro », qui signifie « grand ».

Localisation : Beyla / Nionsomoridou / Nionsomoridou / Bangalidou / BP-F18.

Type de site : Religieux / Lieu de prière.



Description : Le site est un bowal, un vaste espace dégagé au milieu d'une forêt clairsemée d'arbres de petite taille (« gbéin », « woro », « koro ») qui servent comme bois d'œuvre ou comme arbres fruitiers et médicinaux (« koro »).

Ce site est situé dans l'emprise de l'infrastructure BP-F18.

Histoire : « Foigbèbaro » est un ancien site d'initiation masculine dont l'histoire remonte « au temps des ancêtres ». Son ancienneté, ainsi que l'évolution des pratiques initiatiques (qui tendent à disparaître ou se réduisent) fait que l'histoire de cette pratique d'initiation n'est pas connue de nos interlocuteurs. Par la suite, la communauté se rendait régulièrement sur ce site pour discuter des grandes décisions à prendre dans le village. Constatant que les décisions prises sur ce site étaient toujours bénéfiques pour le village, ils décidèrent d'en faire un lieu de prières et d'offrandes. Ils se rassemblèrent pour y prier et y faire des sacrifices destinés à la protection du village, contre les incendies par exemple, ou lorsqu'ils sentaient venir une guerre, la possibilité d'un conflit armé. Les prières sur ce site se font donc au besoin, en fonction des enjeux du moment, et cela jusqu'à nos jours.

Responsable(s) : Abdourahamane Souaré est le premier responsable du site ; Mamady Souaré est le second responsable du site. Leur lignage s'occupe des questions religieuses dans le village.

Pratique(s) rituelle(s) : Sur le site est pratiquée en premier lieu la lecture du Coran, suivie de l'immolation d'un bœuf ou d'un bélier, de couleur indifférente. Après ce sacrifice, la viande est partagée. Il n'y a pas de jours particuliers pour faire ces prières accompagnées de sacrifice, puis de bénédictions.

Interdit(s) : Pas d'interdit. Le site est accessible librement.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Oui. Suite à la tenue d'une réunion communautaire, la déplaçabilité du site a été confirmée, à la condition de mettre en place la cérémonie appropriée décrite ci-dessous.

Traitement et conditions : Afin de pouvoir déplacer ce lieu de prière et de sacrifice, la communauté souhaite organiser une cérémonie durant laquelle aura une lecture du Coran, suivie d'un sacrifice qui aura lieu au village.

Les éléments nécessaires à la mise en place de cette cérémonie de prière et de sacrifice sont : 1 taureau rayé, 1 taureau rouge, 1 bélier blanc, 1 bélier au cou noir, 100 noix de kola, 10 sacs de 50 kg de riz et 5 000 000 GNF pour les imams qui feront la lecture du Coran.

Durée du traitement : Moins d'un mois.

Prochaines étapes : Financement par Rio Tinto Simfer des éléments nécessaires à la mise en place de la cérémonie de traitement. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

Impact HYDRO : Il n'y a pas d'enjeu « hydro » sur cette aire de prière située sur un bowal.

1.3. Site(s) de patrimoine culturel non-impacté(s) :

« Moussokenèko » : Site d'initiation féminine.

« Kanikoikoi » : Site de résidence de génie

« Windou » : Site de résidence de génie

« Gabouroussou » : Cimetière.

« Kékenèke » : Site d'initiation.

« Folonkana » : Site de résidence de génie.

2. 'Village de Bangalidou - Id 004

2.1. Monographie du village de Bangalidou

2.1.1. Histoire

Signification du nom du village

Le village porte le prénom du fondateur, Bangaly. « Dou » veut dire la terre. On peut traduire par « la terre de Bangaly ».

Période ou date de fondation.

Le village a été fondé au début de l'indépendance.

Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Bangaly DONZO est le fondateur de village. Résidant à Nionsomoridou et issu du lignage DONZO, il rendait fréquemment visite à la sœur de son père dans l'ancien village de Samoukadou, non loin de là. Etant éleveur, il voulait déjà quitter Nionsomoridou pour un nouvel endroit plus propice au pâturage, et c'est ainsi, que lors d'une visite chez sa tante, il rencontra un peul marabout qui avait l'art de communiquer avec les hyènes. Le peul lui recommanda de fonder son village là où il apercevrait les déchets d'une hyène au pied d'un arbre « bakö ». Sur le chemin de retour à Nionsomoridou, le jour même, il vit ce que le marabout lui avait décrit, et, après avoir vu cela, il informa ses deux grands frères Abdoulaye et Djiba DONZO de son intention de fonder son village à cet endroit et de s'y installer.

Histoire des lignages installés successivement

Juste après la fondation, Bangaly DONZO est parti chercher sa tante et son mari Samika TOURE, à qui il rendait visite à Samoukadou, pour pouvoir s'occuper d'eux, étant des personnes âgées.

Ils ont été rejoints par Tidiane SIDIBE, éleveur originaire de Damaro qui résidait également à Nionsomoridou.

Mandjou KEÏTA, éleveur venu aussi de Damaro, a rejoint son ami Tidiane SIDIBE.

Falikou SANGARE venu de Sinko, était un éleveur et a rejoint Tidiane SIDIBE avec qui il avait des liens de parenté et matrimoniaux.

Mamady, CAMARA, venu de Gbagbadou, et également éleveur, a rejoint son oncle Karamoko TOURE du lignage L2.

N'Faly CONDE, venu de N'Zérékoré, a rejoint sa mère Magnama DONZO, la fille du fondateur après la mort de son père.

2.1.2. Synthèse et type de village

Tous les lignages dans ce village sont liés par des alliances matrimoniales. Ils ont aussi également l'activité de l'élevage en commun. Ils vivent en harmonie et se considèrent comme une famille au sens élargie.

Les lignages sont des konianké et des peuls de wassolon (ou Wassoulou).

Rituel de fondation

Une cérémonie sociale a eu lieu à la fondation avec les amis et des gens venus de villages de Nionsomoridou, Kamandou, Traoréla et Yendédou. Cette cérémonie pour la bonne fortune du village a été l'occasion de sacrifier un taureau rouge, un taureau multicolore, un bélier blanc, un coq blanc, du pain blanc et dix noix de colas blanches.

Autorisation d'installation / donneur de terre

La fondation n'a pas impliqué de demande d'autorisation.

2.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d' installation / Relations village internes / Foncier										
Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Dat	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	DONZO	Fondateur	Période Sékou Touré	-	x	x	x	-	x	Magnama DONZO
L2	TOURE		Période Sékou Touré	L1	x	-	-	x	x	Lanciné TOURE
L3	SIDIBE		Période Lansana Conté	L1	x	-	-	x	x	Karamo SIDIBE
L4	KEÏTA		Période Lansana Conté	L3	x	-	-	-	x	Moussa KEÏTA
L5	SANGARE		Période Lansana Conté	L3	x	-	-	-	x	Kaba SANGARE
L6	CAMARA		Période Lansana Conté	L2	x		-	-	x	Mamady CAMARA
L7	CONDE		Période Lansana Conté	L1	x	-	-	x	x	N'Faly CONDE

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (PI) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Sotikèmo) : Lanciné TOURE / L2.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : le fondateur n'ayant pas laissé une descendance masculine, à sa mort, la fonction de chef de village a été transféré au lignage Touré L2. Et depuis il est seul autorisé à occuper cette fonction.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Karamo SIDIBE / L3 ; Lanciné TOURE / L2 ; Bakary SIDIBE / L2.

Principe de représentation au Conseil des sages : tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages. Le doyen de village préside le conseil.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Magnama DONZO / L1; Karamo SIDIBE / L3 ; Lanciné TOURE / L2.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Lanciné TOURE / L2.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Karamo TOURE / L2 ; Karamo SIDIBE / L3 ; Magnama DONZO / L1; Lanciné TOURE / L2.

Autres pouvoirs et institutions : Non.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Kagbè DONZO / L2 ; Nagma TOURE / L2 ; Nagma KEÏTA / L3.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : N'Bami SIDIBE / L3 ; Mamady CAMARA / L6 ; Djèbi SIDIBE / L3

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Adama KEÏTA / L4 ; Louceny SIDIBE / L3 ; Mamady SIDIBE / L3.

Tous les lignages peuvent avoir des membres imams à condition que la personne soit instruite et initiée dans les pratiques religieuses.

Conseil de mosquée : Les imams sont les membres du conseil de mosquée.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Bangalidou : N'Faly CONDE / L7 ; Kaba SANGARE / L5.

District de Nionsomoridou : Non.

Sous-préfecture de Nionsomoridou : Non.

Communauté Rurale ou Commune de Nionsomoridou : Non.

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Un seul campement est installé sur le territoire.

Campement Sangaréla : fondé par Oumar SANGARE depuis cinq ans contre une attache de noix de kola et deux bœufs. Il est habité par un lignage d'environ douze personnes réparties dans quatre cases.

Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

2.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Mamady DONZO l'aîné actuel du Lignage DONZO de Nionsomoridou et frère du fondateur détient des droits d'administration sur une partie des terres.

Vente de terres : la vente des terres n'a pas encore réalisée dans le village, mais possible avec le développement de la zone.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les terres de cultures sont administrées selon un mode de gestion collectif villageois.

Les plantations sont administrées selon un mode de gestion individuel.

Il y a des parcs d'élevage qui sont administrés selon un mode de gestion collectif villageois.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Seul le lignage fondateur DONZO a autorité sur les terres.

Complément d'informations :

Les plantations de bananier, palmier, ananas, anacardier, avocatier et colatier sont très répandues dans la région.

2.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

2.2.1. ID site – 6001 – Tchèkèkèkò – map ID 28

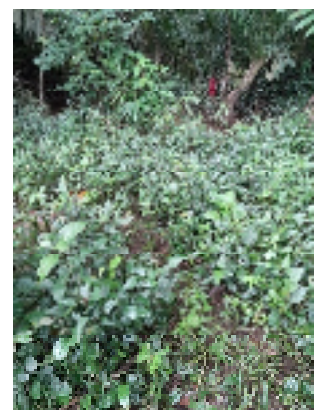
Signification : « Le marigot où les hommes sont circoncis ».

Localisation : Beyla / Nionsomoridou / Nionsomoridou / Bangalidou

Type de site : Initiation / masculine / Avec pratiques sacrificielle(s)/rituelle(s)

Description : Site situé au bord de la rivière Dubakö, où les femmes du village viennent laver leurs ustensiles de cuisine. A proximité se trouvent des bas-fonds cultivés et quelques arbres coupés.

Histoire : Après la colonisation, Bangali Donzo, fondateur du village a choisi ce site car c'était un lieu discret et éloigné du village. C'était une grande forêt à l'époque. Tous ces éléments en faisaient un lieu propice à la circoncision et à l'initiation des jeunes hommes.



Responsable(s) : Lancinet Touré, Sotikémo ; Karamo Sidibé, doyen du village. Bien qu'étant respectivement du second et troisième lignage du village (dans l'ordre d'arrivée), toutes les décisions du village passent par eux. Le lignage fondateur n'a pas de représentant masculin en ce moment.

Pratique(s) rituelle(s) : Le site est principalement utilisé pour la circoncision des jeunes garçons. En région Konianké, elle se fait entre un et sept ans d'âge. Le circonciseur est appelé « Zoo » en Konianké. Il arrive souvent que les circonciseurs deviennent des « paramédicaux » (infirmiers etc...). Le circonciseur est payé en fonction du nombre d'enfant à circoncire (entre 5000 et 10000 FNG /enfant). Lors de l'initiation, les sages du village envoient une « attache » (un message, une invitation), constitué de 10 noix de kola, aux parents du futur initié, ainsi qu'aux villages environnants (Gnenendou, Kamandou, Nionsomoridou, Traoréla et Moribignédou), et une autre destinée aux « Barafollas » (les batteurs de Djembés, en konianké). Un nombre pouvant varier de mesures de riz (entre 10 et 20 mesures de riz par personnes) est collecté auprès des parents des futurs circoncis (en fonction du nombre d'enfants à initier). Une somme d'argent est aussi collectée dans le village afin d'acheter le bœuf ou le taureau qui sera immolé dans le village et devra être préparé collectivement par les femmes du village avec une grande quantité de riz et de viande en sauce « soupe » (sauce liquide à la viande). Les enfants non-circoncis sont appelés « bilakoro ».

La « soupe » sera bue par les enfants juste circoncis avec une petite quantité de viande et le reste de la viande partagée entre les invités des autres villages et les villageois. Après 15 jours, la plaie des enfants est guérie et le circonciseur « appelé » à les libérer. Les enfants passent donc 15 jours après la circoncision en compagnie de leur « Sémè », ou gardien, choisi par les parents au village juste après la circoncision, et qui leur enseigne les choses à savoir ainsi que leurs droits et devoirs en tant qu'adulte. Avant la libération des enfants les femmes du village font une danse traditionnelle appelée « Soli ». Celle-ci célèbre les enfants initiés (garçons et filles) tout en rendant hommage à leurs parents. Ensuite une fois les 15 jours d'initiation suivant la circoncision achevée, et la danse « Soli » effectuée, c'est le mot de remerciement au village et la fin du « travail » de circoncision et d'initiation.

Dans ce village, la communauté a un autre site plus près du village où certaines familles envoient leurs garçons, et où la circoncision est faite par des infirmiers. Ce second lieu de circoncision n'est pas impacté par le corridor du rail.

Interdit(s) : Femmes ; garçons non-circoncis.

Rayonnement des pratiques : Local. Lors des cérémonies d'initiation, des invités des villages environnants viennent à Bangalidou.

Liens : Pas de lien avec d'autres sites.

Déplaçabilité : Oui.

Traitement et conditions : Le site est destructible et déplaçable. La communauté a trouvé un lieu de remplacement, celui où les paramédicaux circoncissent déjà certains garçons du village.

Il est de coutume de faire un sacrifice de remerciement « au nom du village » lorsque que l'on « quitte et déplace ce genre de lieu ». Il faudra donc sacrifier « en remerciement » du lieu, un taureau rouge de 4 ans, accompagné de 50 mesures de riz et de 500000FNG pour l'achat des condiments. C'est la condition nécessaire au déplacement de ce site. Le nouveau site de circoncision déjà identifié au village remplacera l'ancien.

Durée du traitement :

2 semaines. Le sacrifice devant être fait « au nom du village », la communauté souhaite pouvoir réunir ses ressortissants importants, vivant pour certains à N'zérékoré, Macenta, et Beyla. 2 semaines en amont de la cérémonie sont nécessaires pour les réunir.

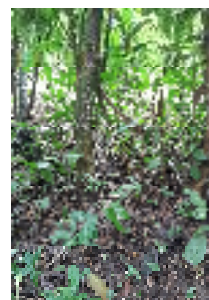
2.2.2. ID site – 6002 – Mousso Kènèkò – map ID 29

Signification : « Le marigot où l'on excise les filles ». En langue Konianké : de « Mousso », « femme » ou ici « fille » ; « kènè », l'action d'exciser ; et « kö », le marigot (qui veut dire ruisseau en français guinéen).

Localisation : Beyla / Nionsomoridou / Nionsomoridou / Bangalidou

Type de site : Initiation /féminine ; Résidence de génie / avec pratique(s) sacrificielle(s) /rituelle(s).

Description : Site situé dans une forêt jamais cultivée, au bord du marigot NKouroungara juste après son intersection avec le marigot Doukorokö. Un chemin menant à Traoréla se trouve près du site. Au niveau du marigot se trouve des rochers apparents.



Histoire : Quelques temps après la fondation du village, à l'époque de Sékou touré, Mafata Sangaré, épouse du fondateur du village, voyant la population du village augmenter, se décide à rechercher un lieu pour servir de lieu d'excision/site d'initiation pour les filles du village. Elle prospecta des marigots (ruisseau en Français-guinéen), et celui nommé Ngouroungara fit l'objet de son choix, en raison de la présence d'énorme rocher sur son lit. Elle consulta ensuite le marabout Sidibé, qui résidait sur place à l'époque, pour savoir si l'emplacement du lieu était propice à l'excision et si les filles seraient protégées. Après 7 jours de l'istikhara (technique de prière divinatoire coranique), le marabout signala à Mafata Sangaré la présence d'un génie féminin sur ce site, et lui recommande de faire un rituel de prise de contact, et de sonder l'avis du génie à travers la couleur de l'eau (lors de ce rituel de contact). Ce rituel consistait en l'immolation d'un bélier blanc sur le site, le dépôt 10 noix de kola ainsi que d'unealebasse de pain blanc sur les rochers, et le jet d'une poignée de pain blanc dans l'eau du marigot. Il faut revenir ensuite plusieurs fois pour vérifier la couleur de l'eau qui doit être très claire pour signifier l'approbation du génie. Ayant obtenu l'approbation du génie, elle commença elle-même à exciser et initier les jeunes filles sur ce site, étant une « zoomouso », une exciseuse en langue konianké.

Responsable(s) : Magnama Donzo, première responsable, fille du fondateur du village et de la découvreuse du site (Mafata Sangaré).

Gnama Traoré est la seconde responsable. Elle est chargée de l'organisation de tous les rituels, du nettoyage du site et de la collecte des cotisations pour le financement des différents rituels. Elle a été choisie pour son dévouement et sa disponibilité.

L'exciseuse Nyama Camara, venue du village de Kamandou, est l'officiante lors des cérémonies d'initiation et aussi lors des offrandes au génie du lieu. Elle remplace Makanfy Camara qui venait de mourir, lors de notre enquête.

Pratique(s) rituelle(s) : « Après la collecte des cotisations pour le financement des festivités, une attache de noix de kola est envoyée à l'exciseuse, la « zoomouso » (Nyama Camara du village de Kamandou, ndlr) et une autre aux Ballafolas (batteurs de Tam-tams, ndlr) pour les informer ». La « zoomouso » viendra officier le rituel de demande d'accord du génie comme raconté dans l'historique du site, une semaine avant le début de l'initiation, avec l'appui d'un Donzo (chasseur traditionnel).

La veille du jour d'initiation, une danse nommée « dembadon » (la danse des mamans) a lieu dans le village, afin de rendre honneur aux mamans des futures initiées, dont l'âge varie entre 7 et 15 ans. Le jour de l'initiation, les filles sont amenées sur le site et placées sous le seul manguier de la forêt du site. Elles seront appelées une à une pour rejoindre l'exciseuse qui, elle, attend assise sur les rochers au milieu de la rivière. Cette distance entre l'officiante et les jeunes filles est faite pour « les laisser dans l'ignorance jusqu'à que ce soit leur tour ».

Une dernière offrande est adressée au génie à la fin du rituel. La « zoomouso » demande à tout le monde de rentrer au village afin qu'elle puisse immoler un coq blanc sur le site, en remerciement pour le génie résidant.

Le 3^{ème} jour de l'excision des filles, a lieu une autre danse appelée « solisy », uniquement destinée aux jeunes filles initiées afin de magnifier leur courage. Les participantes sont généralement habillées en rouge.

Le 7^{ème} jour de l'excision des filles, une grande fête est organisée sur le site pour demander la protection de toutes les femmes du village, y compris les invitées d'autres villages voisins, et pour faciliter la guérison des filles. Un taureau rouge est immolé sur le site. Une sauce spécifique à base d'oignon, nommée « diabalafidi » est cuisinée. Le riz et sa sauce sont posés dans un seul grand bol, au milieu du cercle formé par les jeunes filles tout juste initiées, entourées par les vieilles femmes ainsi que toutes celles présentes. Après la consommation du repas, le reste est jeté dans l'eau (cf interdit). Pour manifester leur joie et satisfaction, les femmes danseront la danse appelée « kouloubafila » (les feuilles de l'arbre « koulouba »), qui consiste à cueillir les feuilles de l'arbre « koulouba » et en recouvrir la tête des jeunes initiées tout en dansant et chantant certaines paroles particulières.

Les jeunes filles passent leur journée avec leur « Sémémouso », la gardienne, jusqu'à la guérison de leur plaie, qui prend entre 15 et 17 jours. Durant cette période leur Sémémouso leur enseigne beaucoup de choses afin de les préparer à leur vie et aux responsabilités des femmes adultes. C'est une part importante de l'initiation.

Le bélier et le taureau immolés durant l'initiation le sont uniquement par des Donzos (chasseur traditionnel). Les lundi et jeudi sont les jours indiqués pour adresser les offrandes au génie ; Le jeudi et le samedi sont des jours propices à l'excision des filles.

Interdit(s) : Aux filles non-initiées. Aux hommes le jour de l'initiation (tout homme qui enfreint cette loi sera poursuivi et se verra obligé de donner un bœuf aux femmes, sinon il risque de se voir poursuivi par plainte auprès des autorités coutumières et administratives).

Ramener des restes du repas au village (les repas des rituels ne sont pas consommés par les hommes et les femmes qui ramènent un de ces repas au village risque une douleur au ventre à vie). Couper du bois. Pratiquer l'agriculture.

Rayonnement des pratiques : Villages alentours (pour les invitations).

Liens : Non.

Déplaçabilité : Ne savent pas encore. Seras fonction du traitement.

Traitement et conditions : Une consultation du génie doit avoir lieu pour connaître sa déplaçabilité. Ce rituel est connu de la communauté, il s'agit de l'immolation d'un bélier blanc, de l'offrande de 10 noix de kola, d'une calebasse de pain blanc et d'une poignée de pain blanc jeté dans le marigot. De sa réponse dépendra la destructivité/déplaçabilité du site. La communauté demande à ce qu'il soit pris en charge par Rio Tinto Simfer.

La communauté craint que Rio Tinto Simfer n'utilise la force, avec la complicité des autorités administrative, et n'attendent ou ne suivent pas les recommandations du génie. Leur crainte est liée à la protection des jeunes filles qu'assure le génie du site. Elle demande donc d'associer aux démarches de traitement du site un marabout spécialisé dans le domaine des génies.

Durée du traitement : Entre 1 et 3 mois.

Après le financement du rituel de consultation par Rio Tinto Simfer, la communauté demande un mois pour l'organiser. Il faudra compter sur le fait que d'autres étapes seront nécessaires au traitement complet du site après cette consultation du génie. Sa réponse engagera la possibilité ou non de trouver un site de remplacement adéquat et validé par la communauté et surtout les femmes. Cela prendra du temps si un autre rituel de déplacement est à faire.

Prochaines étapes : Consulter le génie pour connaître le type de traitement. Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci. Avoir des consultations avec RTIO pour évaluer les solutions envisageables (techniques, socialement respectueuse, etc.).

2.2.3. ID site – 6003 – Kabourouso – map ID 30

Signification : « Le cimetière ».

Localisation : Beyla / Nionsomoridou / Nionsomoridou / Bangalidou

Type de site : Religieux/ Cimetière.

Description : A l'ouest du village, dans une forêt non-cultivée ; proche du village de Bangalidou.

Histoire : Créée par Bangali Donzo, quelques années après la fondation du village, pour enterrer les morts.

Responsable(s) : Lanciné touré (L2) et Karamo Mamadi Sidibé (L3) sont responsables du site de par leur fonction dans le village. Ils sont respectivement chef et doyen du village.

Pratique(s) rituelle(s) : Pas de rituel dans ce cimetière. Nous avons décrit une cérémonie d'enterrement dans les fiches précédentes.

Interdit(s) : Les femmes (au moment des enterrements). Mettre le feu et couper des arbres.

Rayonnement des pratiques : Quelques localités au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Oui, après avoir fait un rituel de sacrifice à la mémoire de ceux qui sont enterrés là.

Traitement et conditions : Le site est destructible après avoir été remblayé, et bétonné avant de faire quoi que ce soit. Un rituel à la mémoire des morts devra avoir lieu. Il consiste en : 1 taureau de 3 ans rouge et blanc, 1 bélier blanc, 10 noix de kolamélangées, 20 mesures de riz non étuvé pour le « pain blanc », 100 kg de riz étuvé pour le repas, un sac de sucre pour le « pain blanc », 2 000 000 FNG pour les condiments, et 1 500 000 FNG pour les imams qui viendront lire le Coran pour les défunts.

Durée du traitement : 3 semaines seront nécessaires à la mise en œuvre du traitement.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.



2.2.4. ID site – 6004 – Mandé Mori solidya – map ID 26

Signification : « Le lieu d'offrande à Mande Mori ». Mandé Mori est l'ancêtre mythique des chasseur Donzos, une confrérie de chasseur traditionnelle. « Solidia » vient de « soli » le rituel, et « dia », le « lieu » ; c'est un lieu d'offrande.

Localisation : Beyla / Nionsomoridou / Nionsomoridou / Bangalidou

Type de site : Lieu d'objet(s) fétiche(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.



Description : A l'ouest du village, dans un ravin entouré d'un bosquet. Le cœur du site est une termitière sur laquelle se fait le rituel.

Histoire : Mamadi Touré (L2) a créé ce site, aux temps de leur parents pour faire ses devoirs de chasseur, de Donzo. Il a choisi ce lieu et a réuni tous les chasseurs du village pour leur expliquer à quoi sert ce site ainsi que le rôle d'un chasseur : préserver le village et ses biens dans la sincérité, ne pas mentir, ne pas faire l'adultère, ne doit pas tirer d'animaux en brousse hors des animaux sauvages. Il a fait un rituel composé d'un coq rouge, de 10 noix de kolamélangées, et un bol de « pain blanc » pour « se confier à ce site ». Une fois sur place, le « président » des chasseurs, qui officie, casse une noix de kola en deux, et dit ses vœux, ses invocations sur la noix de kola. Il fait un jet divinatoire de noix de kola, et si, lorsqu'elles retombent, « l'une fait face et l'autre fait dos », l'officiant informe ses collègues chasseur que « le site est prêt à les accueillir, ainsi que leurs fétiches. » Ils immolent alors le coq rouge, le prépare sur le site et le mange avec un peu de riz. Le reste des noix de kola est répartie entre eux, puis après le repas, tout le monde fait une bénédiction pour « la protection des chasseurs en brousse ».

Responsable(s) : Karamo Touré (L2) et Mory Sidibé (L3) sont responsables en tant que chef des Donzos de ce village. Ils ont été désignés par les autres chasseurs. Ce sont aussi les officiants sur le site lors des rituels. Mais tous les chasseurs du village sont « propriétaires » de ce lieu.

Pratique(s) rituelle(s) : Le coq est immolé et préparé sur le site, puis mangé par les hommes présents. Le jour du rituel tous les chasseurs viennent déposer leur fétiche sur le site, jusqu'à la fin du rituel. Celui-ci a lieu une fois par an, en ouverture de la saison de chasse, au début de la saison sèche. Les éléments du rituel sont collectés par tous les chasseurs du village. Ce sont : un coq rouge, un bouc rouge, 10 noix de kolamélangée et un bol de pain blanc. Ce rituel peut se faire à n'importe quel jour. Le rituel se fait pour des chasseurs en brousse. Après le rituel, en rentrant au village, les chasseurs dansent le « koni », ou « donzo koni », une danse traditionnelle accompagné d'un instrument particulier. Ce dernier est fabriqué avec une calebasse, tendue de peau de vache, des cordes et un morceau de métal. Ce site a déjà été déplacé, car les villageois voulaient cultiver la terre. Un rituel eut lieu pour le déplacer, et a duré deux jours.

Interdit(s) : Les femmes (le jour du rituel). De porter d'autres habit que la tenue des Donzos, le jour du rituel.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Oui, si le rituel est fait correctement.

Traitement et conditions : Il faudra faire un rituel comportant 1 bouc rouge, 2 coq rouges, 20 noix de kolamélangées, 2 bols de « pain blanc », 50kg de riz, et 1 000 000FNG pour les condiments. Ce rituel doit être réalisé en 2 jours.

Durée du traitement : 1 semaine sera nécessaire à la mise en œuvre du traitement.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

2.2.5. ID site – 6005 – Néréba körö – map ID 27

Signification : « Sous le grand Néré. » De « Néréba », le grand arbre Néré, et « körö », qui veut dire en dessous.

Localisation : Beyla/Nionsomoridou/Nionsomoridou/Bangalidou.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Situé au sud-est du village, près d'une rivière appelée « gronkö », non loin du site de l'ancien village. Le cœur du site est un arbre Néré, aux alentours duquel on peut voir un bosquet de manguier.



Histoire : Site découvert à l'époque coloniale par Samoka Touré, marabout, chasseur et pêcheur de son état. C'est en rêve que le génie est venu lui dire de faire un sacrifice composé d'un bœuf noir et blanc, d'un coq blanc, de 10 noix de kolablanches et d'unealebasse de « pain blanc ». En contrepartie le génie s'engageait à protéger le village contre les mauvais sorts et il lui promet de lui remettre un « morceau de cuivre » que l'officiant devrait garder au creux de sa main à chaque fois qu'il fait un rituel. Le génie lui donna aussi beaucoup de « secret concernant la chasse, la pêche et le maraboutage ». Les jours favorables au rituel sont les Jeudi ou le Vendredi. Le premier rituel se fit un Jeudi. Le village ne connut aucun problème jusqu'à la mort de Samouka Touré. Son fils, Amara Touré prit la suite de l'officiance, en gardant toujours le morceau de métal en main lors des rituels. Le fils d'Amara, Lanciné Touré, aujourd'hui Sotikémo, n'a pas continué le rituel, par manque de moyen. Il nous confie néanmoins rêver du site, et recevoir ainsi la visite du génie l'incitant à faire le rituel correctement, et lui dire « d'emboîter les pas de ses aînés, sans quoi, il va lui créer des problèmes ». A chaque fois qu'il fait ce rêve, il part sur le site avec une noix de kolablanchepour manifester sa volonté de bien faire. Ce rêve et les mise en garde du génie arrive deux à trois fois l'an.

Responsable(s) : Lanciné Touré (L2) et Amara Touré (L2) sont responsables du site car il fut découvert par leur ancêtre. Ils sont aussi les propriétaires terriens du lieu.

Pratique(s) rituelle(s) : Le rituel a lieu une fois par an. Avant le sacrifice, les éléments du rituel sont recherchés par les membres du lignage Touré. Une fois réunis les offrandes, seuls les hommes partent sur le site. Une fois sur le site, l'officiant prend en main son morceau de cuivre, et fait un jet divinatoire de noix de kola, jusqu'à acceptation du génie. Le coq est immolé et, s'il se couche sur le dos pour mourir, c'est un signe d'acceptation du rituel par le génie. Après cuisson des éléments du sacrifice, la répartition se fait ainsi : un bol pour les hommes (les vieux), et un bol pour les jeunes garçons. Une fois le repas consommé, tout le monde fait des bénédictions et ils rentrent au village.

Interdit(s) : Aux femmes et aux personnes castées (Djely, Finnas, Diakas), le jour du rituel.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Il faudra une consultation du génie pour connaître la déplaçabilité du site.

Traitement et conditions : Pour consulter le génie il faudra un rituel consistant en l'offrande d'un bœuf noir et blanc, un coq blanc, 10 noix de kolablanches, unealebasse de « pain blanc », 100kg de riz et 2 000 000FNG pour les condiments.

Durée du traitement : Entre 1 et 2 mois : Il faudra financer et mettre en place le rituel de consultation. Puis selon la communauté, 3 jours suffiront à la prise de connaissance du traitement. 2 semaines seront nécessaires pour le mettre en œuvre, une fois celui-ci décidé.

Prochaines étapes : Fournir les éléments de la consultation du génie. Consulter le génie pour connaître la déplaçabilité/destructibilité du site, et le rituel approprié le cas échéant.

Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci.

Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

2.2.6. ID site – 6025 – Fara kö – map ID 69

Signification : « La rivière des rochers » : de « fara », les rochers ; et « kö », qui veut dire la rivière.

Localisation : Beyla / Nionsomoridou / Nionsomoridou / Bangalidou / Batch plant 3 Access Road.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles

Description : Ce site se situe à l'est du village, près de la rivière « Fara kö » au sein d'une grande forêt qui n'a jamais été cultivée par la communauté du village de Bangalidou. Sur le site se trouve une roche et un arbre « Kissan » sur lesquels se font les rituels. Autour du site on peut trouver les arbres « bobo », des palmiers, du raphia, l'arbre « kobi » et d'autres arbres fruitiers.



Le site se trouve sur l'emprise de l'infrastructure nommée : Batch plant 3 Access Road.

Histoire : Le site de Fara Kö fut découvert après la fondation du village par Bangali Fofana, à l'époque de Sékou Touré. Peu après son installation, un génie lui vint en rêve et lui dit de faire une offrande sur son lieu

de résidence à Fara kö, s'il voulait que son village prospère. Pour sceller leur pacte d'alliance, Bangali Fofana fit une première offrande qui consistait en un coq blanc, unealebasse de pain blanc ainsi que deux noix de kola blanches. Les deux noix de kola étaient enfoncées dans laalebasse de farine de pain blanc et posées à côté du coq blanc sur la roche se situant entre la rivière et l'arbre « kissan ». L'officiant posait alors ses mains sur les éléments de l'offrande pour énoncer ses vœux, prélevait un peu de farine et les deux noix de kola blanches et jetait le tout dans la rivière. Le reste de la farine était parsemée autour de l'arbre « kissan », et le coq lâché vivant sur ce même arbre. Après ce rituel, un serpent (une vipère appelée « saa saoura ») apparaissait sur le rocher, signifiant par sa présence l'acceptation de l'offrande.

Le génie avait aussi prescrit, au cours d'un second rêve, un autre rituel pour la protection du village (contre les incendies, les mauvaises maladies notamment) et la prospérité du village. Il consistait en l'immolation d'un taureau roux dans le village, accompagné d'unealebasse de pain blanc et d'un nombre indéfini de noix de kola blanches.

Responsable(s) : Gnama Fofana, doyenne du lignage fondateur et officiante du site, est la première responsable. Kagbè Fofana, femme du lignage fondateur, est la seconde responsable de ce site. Seuls les membres du lignage Fofana (L1) fondateur du village peuvent officier le rituel sur ce site lignager.

Pratique(s) rituelle(s) : Au temps du fondateur, les offrandes étaient faites 4 fois par an. Bangali Fofana avait un élevage de bœufs et il immolait parfois un taureau roux tel que le génie lui avait prescrit lors d'un second rêve. Les enfants du fondateur, quant à eux ne pratiquent cette cérémonie qu'une fois par an, avec le sacrifice d'une poule ou d'un coq blanc accompagnant les offrandes. Leur manque de moyen ne leur permet pas d'immoler un taureau. Les rituels se font le jeudi ou le vendredi, dans un but de protection et de prospérité du village.

Interdit(s) : Pratiquer l'agriculture et couper les arbres sur le site.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village

Liens : Non.

Déplaçabilité : Inconnue pour l'instant. La déplaçabilité du site sera fonction de la réponse du génie.

Traitement et conditions : Une consultation du génie est nécessaire pour connaître le traitement du site et ses conditions. Le rituel pour le consulter consiste en l'offrande d'unealebasse de pain blanc, un coq/poule blanche, deux noix de kola blanches, un taureau roux, deux sacs de riz de 50 kg et 1 000 000 GNF pour les condiments du repas sacrificiel.

Durée du traitement : Entre 1 et 2 mois sont nécessaires à l'obtention de la réponse du génie, concernant le traitement du site.

Prochaines étapes : Financer la consultation du génie / Consulter le génie pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type). Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci / Obtenir de RTIO des informations techniques sur les impacts afin de préciser le traitement / Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

Impact HYDRO : Non.

Le cours d'eau à proximité du site se nomme Fara kö, comme le lieu de résidence de génie. Le lieu exact de vie du génie est le rocher se trouvant entre la rivière et l'arbre « kissan ». L'eau de la rivière était utilisée lors des pratiques rituelles, mais cela n'est pas une obligation. De nos jours l'eau de cette rivière n'est plus utilisée comme eau de boisson et pour les rituels. La communauté estime qu'elle est polluée par les feuilles des arbres qui entourent le cours d'eau et ne l'utilisent donc plus.

La baisse du niveau de la rivière et/ou un changement dans l'apparence/la turbidité de l'eau ne changeront rien aux pratiques rituelles du site.

2.3. Site(s) de patrimoine culturel non-impacté(s):

« Doukourokö » : Site de résidence de génie avec pratique rituelle.

« Gabouroussou » : Cimetière du village.

« Tchèkèkèkö » : Site d'initiation. Surement le site qui a déjà commencé à remplacer l'ancien site d'initiation.

3. Village de Kamandou - Id 032

3.1. Monographie du village de Kamandou

3.1.1. Histoire

Signification du nom du village

Le nom de « Kamandou », vient de « Kaman », qui était le prénom du cofondateur du village, et de « dou », « la terre » en langue konianké. On peut donc traduire Kamandou par « la terre de Kaman ».

Période ou date de fondation.

Le village de Kamandou a été fondé à la fin de la guerre de Samori Touré.

Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Le village a été fondé par Vakissé CAMARA et Kaman CAMARA, tous deux des hommes de deux lignages CAMARA venus de différentes localités, Vakissé était guérisseur et cultivateur ; Kaman était administrateur et cultivateur. Pendant la guerre de Samori Touré, la plupart des villages et hameaux de la région (Faboudou, Térésérédou, Doubidou, Koyanno, Bourénikoro, Sabaradou et Daaro) étaient dispersés aux environs de la Montagne du Simandou, pour se cacher et éviter de se faire capturer par les « sofas » de Samori Touré. A la fin de la guerre, ces villages et hameaux décidèrent de se réunir et de fonder un même village, car ils se sentaient maintenant en sécurité. Le plus âgé de toutes ces localités, Vakissé CAMARA, a été délégué pour chercher des terres d'habitation et des terres agricoles afin qu'ils puissent s'installer tous ensemble. Au cours de la recherche de ces terres, Vakissé CAMARA a rencontré Balladjan CAMARA le fondateur de Yendédou, chef de la zone d'alors, et ce dernier lui a dit de rester et de s'installer dans son village, mais Vakissé étant en mission en tant que délégué et responsable d'un grand nombre de personnes, il a demandé à Balladjan CAMARA de lui donner des terres pour qu'il s'installe avec son groupe. Balladjan CAMARA accepta en raison du fait que Vakissé était lui aussi un Camara. Après l'autorisation, Vakissé CAMARA s'est retourné dans les villages et hameaux concernés pour les informer de la situation. Une fois l'information donnée à toutes les localités, le premier à venir s'installer fut Kaman CAMARA, qui était plus jeune que Vakissé CAMARA. Avant de s'installer, Vakissé CAMARA a été voir un marabout de Nionsomoridou du nom de Karamo Sôssôbali, qui veut dire en langue konianké « un marabout incontestable ». Celui-ci dit au vieux de chercher un neveu qui puisse officier pour les CAMARAS dans le village et pour les sacrifices.

Histoire des lignages installés successivement

Sâa Balla TRAORE, venu de Sâaballadou (hameau aujourd'hui disparu), a été appelé par les lignages fondateurs du village pour venir officier pour les CAMARAS lors des rituels de sacrifice. Sâa Balla était un grand guérisseur.

Bakary CONDE venu du Mali a été appelé par Kaman CAMARA pour chasser les éléphants qui ravageaient les champs de la communauté à l'époque. Il est arrivé juste après la fondation du village.

Lama CAMARA venu de Moribadou, a été appelé par Vakissé CAMARA pour protéger son village contre les mauvais sorts. Il était féticheur.

Mory TRAORE venu de Kouyaro dans l'actuelle préfecture de Macenta, avait fui la guerre de Samori pour venir se réfugier dans le village de Cècè dans Diassodou. Après la guerre, il a décidé de revenir dans son village d'origine, mais il y est tombé malade. Sâa Balla TRAORE l'appela auprès de lui alors pour venir se soigner à la période coloniale.

Mamady CAMARA, venu de Boni dans l'actuelle république du Liberia, était à la recherche de terres d'habitation et de terres cultivables. Il a été accueilli et installé par le lignage fondateur à la période coloniale et était militaire lors de la Seconde Guerre Mondiale.

Samba KEITA venu de Dibidou, un village aujourd'hui disparu qui était proche de Kamandou, est parti en raison du surpeuplement de son hameau. Il a été accueilli par Kaman CAMARA du lignage cofondateur à la période coloniale.

Amara KONATE venu de Sâana dans l'actuelle préfecture de Kérouané, a quitté son village d'origine en raison de la guerre de Samori Touré, pour le village de Tanikodou. Là, il a rencontré le lignage de Mory TRAORE ; et lorsque celui-ci partit pour le village de Kamandou, il le suivit. C'était à la période coloniale.

Fomba CAMARA venu de Tanoukodou avec le lignage KONATE, était le fils de la femme d'Amara KONATE. Il est aussi venu à la période coloniale.

Famo SOUMAORO venu Tanoukodou, un village actuellement disparu, a été accueilli par le lignage de Mamady CAMARA, à la période coloniale.

Boubacar CHERIF venu de Nionsomoridou, mais originaire de Moussadou. A Nionsomoridou, il y avait eu une guerre au sein de la communauté, qui entraîna la dispersion de plusieurs lignages qui partirent au loin et s'installèrent dans d'autres villages, comme Korèla. Après la guerre, il décida de rentrer à Nionsomoridou, mais, arrivé à Kamandou, Kaman CAMARA lui dit de rester et de diriger la prière dans le village. C'était à la période coloniale.

Amara DIAKITE est venu de Cècè, dans Diassodou, pour pratiquer l'agriculture auprès de son beau-frère Mory TRAORE, à la période coloniale.

Siaka CAMARA venu de Worossanisso en Côte d'Ivoire à la recherche d'un guérisseur pour soigner son grand frère Mory CAMARA. Il a été accueilli par le féticheur Lama CAMARA à la période coloniale.

Moriba BAMBA venu de Kissidougou en raison de problèmes de famille. Agriculteur, il a été accueilli par Kaman CAMARA du lignage cofondateur à la période coloniale.

Sidiki CAMARA, venu de Boni au Liberia, à la recherche du bonheur et pour faire de l'agriculture. Il a été accueilli par le lignage de Mamady CAMARA à la période coloniale.

Sidiki SIDIBE, venu du Wassoulou, rejoindre son ami N'faly CAMARA du lignage de Vakissé CAMARA. Il a été accueilli à la fin de la colonisation.

Fassama KOUROUMA, venu de Koulia dans Banankoro, était circonciseur et a été accueilli par Kaman CAMARA, à la période coloniale.

Sidiki SAGNO venu de Sondou dans Damaro, afin de pratiquer l'agriculture, a été accueilli par le lignage de Samba KEITA auquel sa grand-sœur était mariée. Il est venu à l'époque de l'indépendance.

Laye SOUMAORO, venu de Nionsomoridou pour soigner sa femme, a été accueilli par le lignage de Sâa Balla TRAORE à la période de Sékou Touré.

N'faly KOUROUMA venu de bowé dans Boola, à la suite de sa mère, après le décès de son père. Celle-ci avait rejoint dans le village de ses oncles le lignage de Kaman CAMARA, à la période de Lansana Conté.

3.1.2. Synthèse et type de village

Le village est peuplé de konianké et d'un lignage peul du Wassoulou (ou wassolon). C'est un village de cultivateur et de guérisseur.

Après la fondation, il y eu plusieurs lignages venus dans le cadre de l'agriculture et pour se faire soigner. Ils ont été accueillis par les deux lignages cofondateurs en raison de leurs activités et de liens de parenté. Certains lignages accueillis par les cofondateurs ont accueilli à leur tour d'autres lignages à travers des liens de parentés et d'amitiés.

Rituel de fondation

Le rituel de la fondation était composé d'un taureau roux, d'un bélier blanc, de quelques calebasses de « pain blanc », 100 noix de noix de kolas mélangées. Le taureau et le bélier ont été immolés dans le village et le tout a été préparé et consommé dans le village. Les invités étaient originaires du village de Yendédou, Téléciléoudou et de quelques hameaux voisins. Ce rituel a été fait pour la prospérité du village.

Autorisation d'installation / donneur de terre

Balladjan CAMARA, du village de Yendédou, a donné les terres.

3.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d' installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CAMARA	Fondateur	Samori TOURÉ	-	X	X	X	X	X	Harouna CAMARA
L2	CAMARA	Fondateur	Samori TOURÉ	-	X	X	X	X	X	Kaman CAMARA
L3	TRAORE		Samori TOURÉ	L1	X	X	X	X	X	Kaba TRAORE

L4	CONDE	Samori TOURÉ	L2	X	X	X	X	X	Facely CONDE
L5	CAMARA	Samori TOURÉ	L1	X	X		X	X	Mory CAMARA
L6	TRAORE	Colonial e	L3	X	X	X	X	X	Mory TRAORE
L7	CAMARA	Colonial e	L2	X	X	X	X	-	Amara CAMARA
L8	KEITA	Colonial e	L2	-	-	-	-	-	Amara KEITA
L9	KONATE	Colonial e	L5	-	-	X	-	-	Mamady KONATE
L10	CAMARA	Colonial e	L9	-	-	-	-	-	Fomba CAMARA
L11	SOUMAORO	Colonial e	L7	-	-	-	-	-	Karamo SOUMAORO
L12	CHERIF	Colonial e	L1	-	-	-	-	-	Sékou CHERIF
L13	DIAKITE	Colonial e	L6	-	-	X	-	-	Ibrahima DIAKITE
L14	CAMARA	Colonial e	L6	-	-	-	-	-	Moussa CAMARA
L15	BAMBA	Colonial e	L2	-	-	-	-	-	Moriba BAMBA
L16	CAMARA	Colonial e	L7	-	-	-	-	-	Sékou CAMARA
L17	SIDIBE	Colonial e	L1	-	-	X	X	-	Ayoubou SIDIBE
L18	KOUROUMA	Colonial e	L2	-	-	X	X	-	Mamady KOUROUMA
19	SAGNO	Indépen dance	L8	-	-	-	-	-	Mamady SAGNO
L20	KOUROUMA	Lansan a CONTE	L2	-	-	-	-	-	Lui-même

NB : les plantations du village sont : les manguiers, les anacardiens et les bananiers.

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (PI) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Sotikémo) : Harouna CAMARA / L1

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Pour être Sotikémo dans le village de Kaman, il faut être le plus âgé du rang des pères des lignage L1 et L2, qui sont cofondateur.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Harouna CAMARA / L1 ; Mory TRAORE / L6 et Karamo DOUMAORO / L11.

Principe de représentation au Conseil des sages : Pour faire partie du Conseil de Sages, il faut être l'aîné de son lignage et capable de résoudre les problèmes du village.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : L1 et L2.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir (dans l'ordre d'importance) : Harouna CAMARA / L1, Kaman CAMARA / L2 et Mory TRAORE.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Harouna CAMARA / L1, Kaman CAMARA / L2 et Mory TRAORE.

Autres pouvoirs et institutions : La confrérie des chasseurs (Donsoya) est l'association des chasseurs et des guérisseurs du village. Elle permet de guérir la communauté par les plantes, des décoctions et apporte de la viande à la communauté après la chasse.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Massou SIDIBE / L2 du mari ; Fafata KEITA / L12 du mari ; Makassia CAMARA / L1.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Ibrahima KONATE / L9 ; Mamady CONDE / L4 et Moussa CAMARA / L2.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : N'Vassé CONDE / L4 ; Moriba BAMBA / L15 et Moussa CAMARA / L2.

Pour être imams, il faut avoir une bonne connaissance du coran, connaître les règles de l'islam, avoir la confiance des fidèles et être honnête.

Conseil de mosquée : N'Vassé CONDE / L4 ; Moriba BAMBA / L15 et Moussa CAMARA / L2. Le conseil de mosquée est représenté par les imams.

Pour être membre du conseil de mosquée, les principes sont les mêmes que pour l'imamat.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Nous présentons dans cette rubrique les personnes issues du village qui font partie des institutions locales (et non celles hors village).

Secteur de Kamandou : Lanciné CONDE / L4

District de Kamandou : Fomba BAMBA / L15

Sous-préfecture de X : Non

Communauté Rurale ou Commune de X : Non.

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Hameau Samba DIALLO et Ibrahima DIALLO.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers :

Il y a deux hameaux sur le territoire du village, le hameau de Samba DIALLO et celui de Ibrahima DIALLO, tout deux venus à la même période, en 2017. Ils sont venus de Téliko dans Mamou.

Hameau Samba DIALLO, composé de 2 cases, d'un ménage de 7 personnes.

Hameau Ibrahima DIALLO, composé de 3 cases, de 2 ménages de 9 personnes.

Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

3.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non

Vente de terres : Il n'y a jamais eu de terres vendues dans le village. Mais il sera possible de le faire pour le développement du village.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les bas-fonds, les plaines et les coteaux sont administrés selon un mode de gestion collectif lignager. Les plantations sont administrées selon un mode de gestion individuel.

Tous les lignages du village pratiquent l'élevage.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Les principaux lignages décisionnaires pour le foncier du village sont les lignages cofondateurs L1 et L2.

3.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

3.2.1. ID site – 6006 – Bhernou ni Djomanoun dan – map ID 11



Signification : « La limite entre neveux et oncles maternels Djomanoun. » Le terme « Bhernou » se traduit par neveu, dans le sens d'une relation Neveu/Oncle maternel, et de ce qu'elle implique : respect fort et soumission sont dus à l'oncle maternel de la part de son neveu. « Dan » veut dire limite. Par extension, cela peut s'appliquer aux rapports entre différents lignages et le lignage fondateur dans un village.

Localisation : Beyla/ Niosomoridou/Kamandou/ Kamandou

Type de site : Lieu de résidence de génie. Avec pratiques sacrificielles / rituelles

Description : Au nord-ouest du village. Site accessible, proche d'un sentier menant à Yendédou. Il consiste en une forêt jamais cultivée abritant une source. Un gros arbre appelé « Dora » est au cœur du site, sous lequel se faisait l'offrande.



Histoire : En 1918 le site a été découvert par le marabout nommé Sossobaly de Nionsomoridou. Sossobaly peut se traduire en Konianké comme « une personne incontestable ». Le marabout conseille aux fondateurs Camaras (L1 et L2) d'officialier sur le site via un de leur « bhernoun », un neveu, du lignage Traoré (L3). Le génie du lieu vint en rêve à Sabala Traoré (L3) et lui dit de porter, avec l'aide d'un support appelé « bak » en Konianké, une grosse pierre sur sa tête et de faire le tour du village avec cette charge avant de montrer le site de résidence du génie au fondateur du village. Le marabout a aussi conseillé aux lignages Camaras (1 et 2) et Traoré (L3) de nouer un pacte de fidélité devant le génie sur le site. Les 3 lignages se jurèrent donc fidélité sur un tas de pain blanc et ce fut le premier rituel du site. Ce pacte consistait en la promesse de soutenir et de non-trahison des uns et des autres, sous peine de représailles du génie. Il s'agit de maintenir la cohésion au sein du « Bhérina » formé par les oncles maternels et leurs neveux. Le génie a ensuite prescrit les éléments du rituel : 10 noix de kola, une calebasse de pain blanc, un coq blanc et un taureau rouge. Le taureau sera immolé au retour au village par un Traoré (L3), tandis que le partage des éléments du repas rituel sera effectué par le lignage fondateur (Camara L1 et L2). En contrepartie le génie s'engagea à protéger et amener le bonheur au village. Le premier sacrifice destiné au génie l'a été en 1918, suite au rêve de Sossobaly Traoré (L3).

Responsable(s) : Kaman Camara (L2) et Arouna Camara (L1). Ce sont les aînés des deux lignages fondateurs. Ils sont réunis au sein du même « Bhérina » (entité pouvant se traduire par clan). Ils sont les oncles.

Mory Traoré (L3) est choisi comme officiant du site car son grand-père est Sabala Traoré et la charge d'officiant s'est transmise de génération en génération. Il représente les neveux des Camaras fondateurs.

Pratique(s) rituelle(s) : Sur le site : Un tas de pain blanc (ou une calebasse, une unité de mesure locale en général), 10 noix de kola et un coq blanc, immolé à l'aide d'un couteau par l'officiant du lignage Traoré (L3). Par respect pour le génie le rituel se fait pied-nus. Au village, le même officiant immole un taureau rouge et la responsabilité du partage revient aux lignages fondateurs. (Camara L1 et 2).

Le site appartient à tout le village. Chaque année, tous les villageois contribuent à la cotisation pour les éléments du sacrifice rituel.

Interdit(s) : Chaussures. Couper du bois/pratiquer l'agriculture.

Rayonnement des pratiques : Pas au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Inconnue à cette étape. Fonction de la consultation du génie.

Traitement et conditions : Il faut une consultation du génie afin de connaître la déplaçabilité/destructibilité du site. Pour cela il faut adresser une demande rituelle avec un coq blanc, une calebasse de pain blanc, et 10 noix de kola mélangées. Une fois les moyens donnés à la communauté pour adresser la demande au génie, la communauté « ne doute pas d'une réponse positive » du génie, celui-ci étant depuis toujours particulièrement positif et bienveillant envers le village.

Durée du traitement : 2 mois.

1 mois pour la mise en place de la consultation du génie. Les moyens du rituel doivent être fournis par Rio Tinto Simfer.

1 mois de plus sera nécessaire pour mettre en place le traitement à proprement parlé, qui si la réponse est positive consistera à « déménager » le génie, avec un rituel approprié.

3.2.2. ID site – 6007 – Gbhökönin Solidya – map ID 12

Signification : « Le lieu d'offrande du ruisseau des Gbhö »

De « Solidya », lieu d'offrande ; « Könin », petit ruisseau et « Gbhö », sorte de canne à sucre sauvage.

Localisation : Beyla/Nionsomoridou/Kamandou/Kamandou

Type de site : Lieu de résidence de génie/ Avec pratique sacrificielle/rituelle.

Description : Site à l'est du village. On peut y voir 2 grand arbres sous lesquels se font les rituels. Un ruisseau (marigot) nommé Gbhökönin passe à côté, qui a donné son nom au site. On trouve tout autour du ruisseau des herbes « Gbhö », sorte de canne à sucre sauvage ressemblant au roseau. Le cœur du site est un arbre « Somo ». On y voit également les arbres « Oro », « Kobi » et « Soumalanin ».



Histoire : Site découvert lors de la fondation du village. Les deux frères fondateurs du village, Camara (L1) et Camara (L2) se sont rendus à l'époque à Nionsomoridou pour y consulter Karamoko Sossobali (que l'on peut traduire par le marabout indiscutable/ incontestable) peu après la fondation de Kamandou. Le marabout leur dit qu'il se trouvait « un génie de bonne foi auprès d'un marigot du village voisin de Bangalidou. Il faut faire un sacrifice pour amener ce génie auprès de vous, car il pourra vous aider. » Il leur dit aussi que « pour faire ce sacrifice, il faudra appeler un de vos neveux (utérin ndlr) pour faire le rituel ». C'est ainsi qu'ils partirent chercher Sabala Traoré (L3) au village de Sabaladou. Ils firent le rituel qui contenait : 1 taureau rouge, un bélier, un coq blanc, 100 noix de kolamélangées, 5kg de riz net pour le pain blanc, 200kg de riz préparé avec la viande des animaux. Le sacrifice fut fait et le génie accepta de s'installer sur ce site afin de protéger le village, les aider à soigner certaines maladies par rêve, favoriser les récoltes agricoles chaque année et suffisamment d'eau lors de la saison des pluies. Pour l'anecdote, il y a eu un grand feu de brousse qui brula toute la forêt où ils possédaient leurs plantations, à l'époque de Lansana Conté. Après le feu le génie vint en rêve à Kongwaï Sidiki Camara, du lignage fondateur (L1), et lui dit que cela faisait trop longtemps qu'ils n'avaient pas fait le rituel. Au matin, celui-ci réunis tous les sages du village pour leur raconter son rêve. Ceux-ci réunirent alors un bélier blanc, un coq blanc, 100 noix de kola, une calebasse de pain blanc et 100kg de riz pour faire le rituel. Peu après le génie revint visiter Sidiki Camara pour lui dire que ce type d'incendie n'arrivera plus.

Responsable(s) : Mory Traoré (L3), responsable et officiant. Il a été initié à ce rituel par ses parents, et son grand-père, Sabala Traoré, était l'officiant du premier rituel fait sur le site. Amara Camara (L2) est le second responsable ; il appartient au deuxième lignage fondateur du village.

Pratique(s) rituelle(s) : Le rituel à lieu une à deux fois par an. La fréquence est en baisse.

Interdit(s) : Les chiens. Ramener les restes du repas sacrificiel au village. Couper du bois. Personne castées (djely, finnas, diakas).

Rayonnement des pratiques : Pas au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Oui.

Traitement et conditions : Le génie est déplaçable, tout comme il a été installé sur le site. A condition de faire un sacrifice rituel à l'image du rituel d'installation. Il comportera : 1 taureau rouge, 1 bélier, 1 coq blanc, 5kg de riz net pour faire 3 calebasses de pain blanc (les calebasses utilisées devront être neuves), 100 noix de kolamélangées, 200kg de riz, et 2 000 000 FNG pour les condiments du repas sacrificiel.

Durée du traitement : Moins d'un mois.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

3.3. Site(s) de patrimoine culturel non-impacté(s)

« Samandala » : Site de résidence de génie/ avec rituel.

« Samanda » : Site de résidence de génie /avec rituel.

« Mandé Mori Soyo » : Site de Fétiche / avec rituel. Site de Donzo.

« Douda Sodya » : Site de résidence de génie /avec rituel.

- « Mouso Kénèko » : Site de résidence de génie /avec rituel ; Site d'initiation (féminine)
- « Kèkeneko » : Site d'initiation.
- « Djinatou » : Site de résidence de génie /sans rituel. Site hanté (c'est une forêt, « tou »).
- « Kaba Bombosima » : Site de résidence de génie /avec rituel.
- « M'balemba » : Site de résidence de génie /sans rituel. Site hanté.
- « Kamissadou » : Site de résidence de génie /avec rituel.
- « Diadouba » : Site de résidence de génie (Mare) /avec rituel.

4. Village de Yendédou - Id 090

4.1. Monographie du village de Yendédou

4.1.1. Histoire

Signification du nom du village

« Yendé » était le prénom du grand frère du fondateur et « Dou » veut dire Terre. On peut donc traduire par « la terre de Yendé ». Le fondateur a donné le prénom de son grand frère au village, afin de l'honorer, et aussi car il n'avait pas eu de descendant.

Période ou date de fondation.

Le village a été fondé avant la période de Samori Touré.

Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Le village a été fondé par Balladjan CAMARA, venu de Féréboridou près de Beyla, pour des raisons familiales. Il y avait une jalousie entre Balladjan et son oncle, jumeau de son père. Balladjan CAMARA n'était pas aimé de son oncle à cause de prédictions faites sur lui par un spécialiste de l'occulte du village. Cette prédiction parlait de la chance et de courage qu'il devrait montrer à l'avenir. Son oncle était jaloux de cette situation. Balladjan était un chef guerrier très fort, le plus fort de sa génération, et son oncle et ses cousins le détestaient pour cela. En raison de cette situation familiale tendue, il préféra quitter le village de Féréboridou pour chercher un nouveau lieu d'habitation. Il arriva tout d'abord à Foma, accompagné par son Marabout, Vakassé KOMARA. Ce dernier faisait pour lui des pratiques de divinations coraniques pour déterminer l'endroit où il allait pouvoir s'installer sans être dérangé. Il passa par Bangalidou, après le village de Kanikoikoi (village aujourd'hui disparu), et à chaque fois son marabout lui disait de continuer. Arrivé à l'endroit qui allait devenir Yendédou, son marabout lui dit qu'il pourrait s'y établir sereinement.

Histoire des lignages installés successivement

Vakassé KOMARA, venu avec le fondateur en tant que marabout.

Teninma CAMARA venu de Fassinédou dans Macenta, en tant que chasseur et guerrier. Il vint au village la première fois afin de livrer des informations sur la future attaque du village de Yendédou par un groupe guerrier. Après avoir entendu cela, le fondateur lui dit de rester auprès de lui pour combattre l'ennemi. C'est ainsi que Teninma resta, étant lui-même un CAMARA. Mais pour qu'il puisse rester dans le village, ils nouèrent ensemble un pacte de non-trahison. Aujourd'hui dans le village, les patronymes CAMARA sont considérés comme la même famille. Il est arrivé avant la période de Samori Touré.

Fassouma TRAORE, venu de la région de Macenta, fuyant la « guerre des razzias ». Il avait voulu fonder son village à côté de Yendédou, mais le fondateur ne l'accepta pas : il dit à Fassouma de venir dans le village s'installer à ses côtés. C'était un cultivateur, venu avant la période de Samori Touré.

Temam KEITA, venu de Zidan dans Macenta. Chef guerrier solitaire, il fuyait la « guerre des razzias ». Il avait un lien d'amitié avec le fondateur de Yendédou depuis le village de Kanikoikoi. Il est donc venu auprès de son ami pour être protégé, avant la période de Samori Touré.

Magna Amara CAMARA, venu de Moyidou dans Macenta. C'était un guerrier, qui avait quitté son village pour se rapprocher d'un autre guerrier et de pouvoir mieux se protéger mutuellement. Il a été accueilli par le fondateur, en raison de son statut guerrier, avant la période Samori Touré.

Sogbè Mory CONDE, venu de Beyla, mais originaire de Sikasso. Il avait été un guerrier de Samori Touré. Après l'arrestation de Samori Touré par les colons français, certains de ces Sofas furent libérés. Ceux qui étaient originaire de Sikasso ont voulu rentrer dans leurs villages respectifs. Sogbè Keita et son groupe voulurent s'installer non loin du village de Yendédou, mais ils en furent empêchés par le fondateur, qui eut peur de perdre une bonne partie de son territoire. Le fondateur et quelques membres de sa famille partirent la nuit pour les effrayer en jetant des pierres. Ils se dispersèrent en plusieurs groupes dans les villages alentour. C'est ainsi que le lignage CONDE a été accueilli par Balladjan CAMARA, à Yendédou.

Bakary KOUROUMA, venu de Koumandou, dans le cadre des travaux forcés de la route nationale Beyla-Kérouané à l'époque coloniale. Pendant que les travaux passaient au niveau du village, il s'est marié au sein du lignage Komara.

Mamady Cècè CONDE, venu de Cècè dans Linko auprès de ses oncles maternels du troisième lignage CAMARA. Il est venu pour pratiquer l'agriculture à la période de Sékou Touré.

Boubacar SAR, venu de Balè dans Mamou dans le cadre de l'exploitation artisanale des mines de diamant. Il a été accueilli par Fantagbè Soko CAMARA /L4, à la période de Sékou Touré.

Djouldé DIALLO, venu de Koin dans Tougué, à la même période que le lignage SAR, a été accueilli par Abou CAMARA /L1 à la période de Sékou Touré.

Bakary SOUMAORO venu de Koumandou dans Beyla, auprès de sa mère qui était revenue dans le village après le décès son père. Il était agriculteur et imam et vint à la période de Sékou Touré.

Lassinè CONDE venu de Fassinédou dans Beyla auprès de ses oncles maternels du lignage CAMARA pour se faire soigner. Il est venu à la période de Sékou Touré.

Le lignage CAMARA dont le patriarche est Kognè Bangaly, il est venu Kouroudou auprès de ses oncles maternels du lignage KOMARA pour trouver des terres de cultures à la période de Sékou TOURE.

Mamady KEITA, venu de Djagbadou, en raison du marché hebdomadaire de Yendédou pour exercer son métier de couturier, a été accueilli par le lignage de Kognè Bangaly CAMARA à la période de Sékou Touré.

CAMARA dont le patriarche est Douty, venu de Sondou dans le cadre de l'agriculture, a été accueilli par le lignage fondateur à la période de Sékou Touré.

Diaby SIDIBE venu Sonasirédou dans Samana, pour pratiquer l'agriculture, a été accueilli par le lignage fondateur à la période de Sékou Touré.

Amara KEITA venu de N'vamorodou dans la sous-préfecture de Samana, dans le cadre de l'exploitation artisanale des mines de diamant, a été accueilli par un membre du lignage fondateur à la période de Lansana Conté.

Valy CISSE venu de Kékoura Cissédou dans la sous-préfecture de Sinko, pour exercer son métier de mécanicien de motos, a été accueilli par le lignage fondateur au sein duquel il s'est marié à la période de Lansana Conté.

4.1.2. Synthèse et type de village

C'est un ancien village de guerriers habité actuellement par des koniankés, des malinkés et des peulhs du Fouta Djallon. Ils sont cultivateurs et éleveurs de nos jours.

Les 7 premiers lignages venus dans le village étaient des guerriers.

Ensuite, la deuxième vague est venue à la période de Sékou Touré, principalement en raison de liens de mariage, dans la perspective de travail fournie par les mines artisanales de diamant, et le marché hebdomadaire.

Rituel de fondation

Le rituel de fondation demandait le sacrifice (par enterrement) de l'une des filles de Balladjan CAMARA, du nom de Matiny CAMARA, dans le village.

Après il y a eu un autre sacrifice composé d'un taureau roux immolé sur des graines de mil, de maïs, de sorgho, de fonio et de plusieurs autres plantes. 100 noix de colas rouges plus 100 Calebasses de pains blancs. La viande a été partagée entre les invités ; mais la tête, les pattes et la peau ont été préparées et consommées par les membres de la famille du fondateur.

Le rituel de fondation et le sacrifice ont été déterminés par le marabout Vakassé KOMARA.

Autorisation d'installation / donneur de terre

Le fondateur n'a pas été installé par un autre village, à l'époque il n'y avait pas de village dans la zone.

4.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CAMARA	Fondateur	Avt Samori TOURE	-	X	X	X	X	X	Sinégbè CAMARA
L2	KOMARA		Avt Samori TOURE	L1	X	X	X	X	X	Mory KOMARA
L3	CAMARA		Avt Samori TOURE	L1	X	X	X	X	X	Vassé CAMARA
L4	TRAORE		Avt Samori TOURE	L1	X	X	X	X	X	Kemo TRAORE
L5	KEITA		Avt Samori TOURE	L1	X	X	X	X	X	Moussa KEITA
L6	CAMARA		Avt Samori TOURE	L1	X	X	X	X	X	Kerfala CAMARA

L7	CONDE	Colonisation	L1	X	X	X	X	X	Mory CONDE
L8	KOUROUMA	Colonisation	L2	-	-	-	-	X	Eteint
L9	CONDE	Sékou TOURE	L3	-	-	-	-	X	Kaman CONDE
L10	SAR	Sékou TOURE	L4	-	-	-	-	X	Lui-même
L11	DIALLO	Sékou TOURE	L1	-	-	-	-	X	Lui-même
L12	SOUMAORO	Sékou TOURE	L1	-	-	-	-	X	Mandjou SOUMAORO
L13	CONDE	Sékou TOURE	L3	-	-	-	-	X	Lui-même
L14	CAMARA	Sékou TOURE	L2	-	-	-	-	X	Fanta Djiba CAMARA
L15	KEITA	Sékou TOURE	L14	-	-	-	--	X	Sékou KEITA
L16	CAMARA	Sékou TOURE	L2	-	-	-	-	X	Mory CAMARA
L17	SIDIBE	Sékou TOURE	L1	-	-	-	-	X	Sékou SIDIBE
L18	KEITA	Lansana CONTE	L1	-	-	-	-	X	Amara KEITA
L19	CISSE	Lansana CONTE	L1	-	-	-	-	X	Valy CISSE

NB : les plantations du village : caféier, avocatier, bananier (douce et plantain), manguier, ananas, anacardier et plantation de bois d'œuvre.

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (PI) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soty) : Sinègbè CAMARA / L1

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination :

Depuis la fondation, le soty vient du lignage L1. Le doyen du lignage dans le rang des pères devient le soty.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Mory CONDE / L7 ; Sékou KOMARA / L2 et Moussa KEITA / L5.

Principe de représentation au Conseil des sages : Pour être membre du conseil des sages, il faut être âgé, disponible, capable de résoudre les problèmes du village et être écouté.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : L1 ; L2 ; L3 ; L4 et L14.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir (classer dans l'ordre d'importance) : Sinègbè CAMARA / L1 ; Sékou KOMARA / L2

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Sinègbè CAMARA / L1 ; Daouda TRAORE / L4 ; Mory CAMARA / L1 et Sékou CONDE / L7

Autres pouvoirs et institutions : Non

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Makoura CAMARA / L15 du mari ; Assata CAMARA / L12 du mari et Maka CAMARA / L15 du mari.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Mory CAMARA / L1 ; Sékou TRAORE / L4 et Djiba CISSE / L19.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Mamady TRAORE / L4 ; Valy KOMARA / L2 et Vassé CAMARA / L1.

Pour être imam, il faut avoir une bonne connaissance du coran, de ses règles et principes, être confiant et honnête.

Conseil de mosquée : Mory CAMARA / L17 ; Sékou SIDIBE / L18 et Siamy CAMARA / L3.

Pour être membre du Conseil de mosquée, il faut avoir une bonne connaissance des règles de l'islam, être disponible et capable de résoudre les problèmes islamiques.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Nous présentons dans cette rubrique les personnes issues du village qui font partie des institutions locales (et non celles hors village).

Secteur de Yendédou : Daouda TRAORE/ L4 et Kaman KOMARA / L2

District de Yendédou : Sékou CONDE/L7 ; Kalou /L2 et Mamady CAMARA/L3

Sous-préfecture de X : Non

Communauté Rurale ou Commune de X : Vassé CAMARA /L 3, conseiller à la mairie

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : « Touwulein koro » : Un hameau de culture qui a été fondé à la période de Sékou Touré par Mory CONDE. Il consiste en 4 ménages de 40 personnes, 2 maisons en tôle de 6 pièces et 4 cases. Ce hameau s'appelle.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers :

Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

4.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non

Vente de terres : La communauté a déjà vendu des terres d'habitation, pour des infrastructures de commerce et de plantation. Elle l'a fait dans un but de développement du village.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les 7 premiers lignages venus dans le village ont tous des coteaux, des bas-fonds et des plaines. Ces terres sont administrées selon un mode de gestion individuel. Les autres lignages n'ont qu'un droit d'usage sur les terres.

Concernant les plantations, tous les lignages détiennent des plantations, administrées selon un mode de gestion individuel.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village : les décisionnaires du foncier dans le village sont : le Soty, le président de district, le président du secteur et le bureau de la jeunesse.

Complément d'informations :

La communauté dit avoir donné une terre en contrepartie d'un tas de noix de kolas, sur laquelle Laye Samba SISSOKO, résident de N'zérékoré, a installé une plantation mixte. Ce tas de noix de kolas avait été donné au bureau des sages du village.

4.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

4.2.1. ID site – 6020 – Dembagnouma – map ID 37

Signification : « le joli gros bébé ». De « demba », un gros (ba) enfant (dem) ; et « gnouma », joli. Ici, la traduction se fait dans ce sens. Les sites nommés Dembagnouma peuvent en avoir un autre (celui de « bonne/gentille maman »).

Localisation : Beyla/ Nionsomoridou / Yendédou/ Yendédou

Type de site : Résidence de génie/ Avec pratique rituelle/sacrificielle.



Description : Site situé au nord-est du village. C'est une forêt jamais cultivée, en bord d'une rivière appelée Ghboköni, où l'on trouve de nombreuses herbes « Ghbo », sorte de roseau/canne à sucre sauvage. Au cœur du site se trouve un rocher affleurant du sol, entouré de « Ghbo ». On y trouve aussi de grosses lianes.

Histoire : Site découvert par Dutibala Camara, chef de guerre et jeune frère du fondateur de ce village, à l'époque de Samori Touré. C'est un site où les membres du lignage Camara faisaient des rituels de protection liés à la guerre, et contre leurs ennemis. Les rituels se faisaient avant de partir à la guerre mais aussi pour la protection du village, contre les mauvais sorts. Le premier sacrifice consistait en un taureau roux, un bélier blanc, une calebasse de pain blanc et un coq roux, accompagnés de 10 à 100 noix de kola blanches. Les animaux étaient immolés sur le site et le repas mangé dans le village, à l'exception des femmes de statut spécifiques et des personnes castées. Le pain blanc et les noix de kola sont partagés, la moitié restant sur le site et l'autre étant amené et partagé au village.

Responsable(s) : Cinegbè Camara (L1), responsable et officiant du site, membre du lignage fondateur. C'est une personne très âgée.

Abou Camara (L1), second responsable, membre du lignage fondateur. C'est un site lignager. Il peut assurer l'officiance aussi.

Pratique(s) rituelle(s) : Avant le jour du rituel, le village (les femmes, les sages et la jeunesse) est informé. Ils partent sur le site avec le taureau roux et le bélier blanc, un coq rouge, une calebasse de pain blanc et 10 à 100 noix de kola blanche. Sur le site, les autres attendent d'un côté. L'officiant prend une noix de kola et un peu de pain blanc qu'il dépose sur le site ; il casse la noix de kola en 2 et dit tous ses vœux. Il lance les deux cotylédons de la noix de kola si celle-ci retombe une face sur le dos et une face dans l'autre sens, cela veut dire que le génie est prêt à accueillir le rituel. De la même manière, il vérifie cela en égorgeant le coq blanc sur le site ; s'il se couche sur son dos et montre sa poitrine, ils diront que le génie a accepté le rituel. Si ce n'est pas le cas, ils reprennent l'opération jusqu'à acceptation. Après cela, le taureau roux et le bélier sont aussi égorgés sur le site, et consommés au village, à l'exception des griots. Puis les imams et les sages font des bénédictions. Cela se faisait une fois par an dans le village.

Les rituels ne se font plus comme avant, au regard de l'évolution de l'islam dans le village. Les imams du village et des « érudits coraniques » venus de Haute-guinée (Mamady Shérif de Kankan, et un autre venu de Sinko) ont fait des sermons encourageant les gens à abandonner ces pratiques.

Interdit(s) : De cultiver sur le site/ couper du bois/ Aux griots pendant le rituel et lors du repas sacrificiel/ Aux femmes pendant rituel et repas sacrificiel, sauf les femmes ménopausées.

Rayonnement des pratiques : Pas au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Ne savent pas encore. C'est une source d'inquiétude car ils ne peuvent préjuger de la réaction du génie.

Traitement et conditions : Une consultation du génie est nécessaire pour connaître le traitement. Elle implique le rituel de sacrifice d'un taureau roux, un coq rouge, un bélier blanc, une calebasse de pain blanc, 50 kg de riz « net » (étuvé) et 500 000 francs pour les condiments ; ce rituel doit être réalisé dans le village.

Durée du traitement : Entre 2 et 3 mois. Il faut 2 semaines à la communauté pour se réunir. Après la mise à disposition des moyens du rituel de consultation du génie il faudra un mois pour tout réunir et faire le rituel. Le génie pourra répondre en trois semaines environ. Ensuite cette réponse sera soumise à Rio Tinto Simfer.

Prochaines étapes : Mettre à la disposition de la communauté les éléments du rituel de consultation. Consulter le génie. Se réunir entre PP communautaire pour un consensus sur le traitement. Avoir des consultations avec RTIO pour évaluer les solutions envisageables. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

4.2.2. ID site – 6021 – Djalakö – map ID 38

Signification : « La rivière des Djalaka ». Djalaka est ici le nom d'un « Kabila », un regroupement de lignages, dont font partie les Camaras (L4) du village. Djalaka a aussi le sens de griots (ou « Djelly »).

Localisation : Beyla/Nionsomoridou/ Yendédou/ Yendédou.

Type de site : Résidence de génie / Avec pratiques rituelles/sacrificielles.

Description : Un grand arbre « kissan », sous lequel l'officiant fait les rituels. Des rochers se trouvent derrière. Tout autour se trouvent des champs de riz, des palmiers ordinaires, et des bananiers.



Histoire : Découvert à l'époque de Samori Touré par Mamamougouba Camara (L1), l'arrière-grand-mère paternelle des actuels responsables. Le génie, transformé en humain, l'a trouvé toute seule en train de pêcher, dans la rivière du site. Il lui a demandé de faire un sacrifice sur l'arbre « kissan », qui est le cœur du site. Il était composé d'un coq blanc, 2 noix de kola, l'une rouge et l'une blanche, une calebasse de pain blanc en poudre sans sucre. En contrepartie, le génie s'engageait à protéger leur lignage et la communauté, favoriser leurs pratiques agricoles, et soigner « certaines maladies ».

Responsable(s) : Mamady Camara (L4) et Vassey Camara (L4) sont responsable et officiant sur le site. Ils ont été initiés au rituel en tant que descendant de Mamamougouba Camara, et sont de plus les propriétaires terriens du site, à côté duquel se trouvent leur champ de riz.

Pratique(s) rituelle(s) : Le rituel se fait soit à la demande du génie via un rêve, soit par besoin des membres de la communauté. Cela a lieu en général une fois par an. C'est le lignage Camara (L4) qui fait le rituel sur ce site. Les éléments ne changent pas depuis le premier rituel, parfois un taureau ou un bœuf s'ajoute ou remplace le coq. Les noix de kola sont croquées par l'officiant. Les coq et moutons sont égorgés sur le site, et leurs intestins laissés sur place à la demande du génie. Un jet divinatoire de noix de kola a lieu avant le sacrifice. Les noix de kola sont présentées, et l'on dit au génie « voici celles que vous offrez » ; la noix de kola rouge est coupée en 2, et on la jette pour divination : si quand elle retombe, « les 2 font face » alors le sacrifice est acquis. Si « les deux font dos », cela veut dire que le génie est mécontent. Il faut alors épandre le pain blanc non-sucré tout autour du site avant de reprendre le rituel. Le coq est immolé sur le site, puis envoyé au village pour être préparé avec du riz (même chose en cas d'autre animaux immolés). Pas de chant, ni de danse, mais une bénédiction pour tous ceux qui consomment le repas.

Interdit(s) : Chaussures (pendant le rituel pour l'officiant) /Personnes castées (djelly, finnas, diakas), lors du rituel et du repas sacrificiel/ L'oignon.

Rayonnement des pratiques : Quelques localités alentour. Une des nièces des responsables est venue de Kènegbèbaro, pour résoudre ses problèmes d'infertilité, à l'époque de Lansana Conté. Elle revint sacrifier un poulet pour le génie du lieu après avoir eu un enfant. Elle en eut d'autres après.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Ne savent pas encore. Sera fonction de la consultation du génie. La communauté craint beaucoup de perdre les impacts positifs de sa relation avec le génie.

Traitement et conditions : Une consultation du génie est nécessaire pour connaître sa déplaçabilité. Il faut pour cela offrir 1 poulet blanc, 2 noix de kola blanches, 2 noix de kola rouges, du riz, et une calebasse de pain blanc sans sucre. S'ensuivra alors les recommandations sur l'éventuelle déplaçabilité du site et ses conditions.

Durée du traitement : Un mois de consultation des PP communautaires, de consultation entre Rio Tinto Simfer et la communauté et de consultation du génie est nécessaire pour avoir le traitement du site.

Prochaines étapes : Rio Tinto Simfer doit financer les éléments de consultation du génie. Consulter le génie pour connaître le type de traitement. Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci. Avoir des consultations avec RTIO pour évaluer les solutions envisageables (techniques, socialement respectueuse, etc.). Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

4.3. Site(s) de patrimoine culturel non-impacté(s) :

« Solouna » : Site de résidence de génie.

« Kabasotty » : Site de résidence de génie.

« Kissankoro » : Site d'initiation.

« Kabagbedala » : Site de résidence de génie.

« Gabourouso » : Cimetière.

« Kanikoikoye » : Site de résidence de génie.

5. Village de Moribiédou - Id 057

5.1. Monographie du village de Moribiédou

5.1.1. Histoire

Signification du nom du village

Le village porte le prénom du Fondateur, Moribiè.
« Moribiédou » signifie la « la terre de Moribiè ».

Période ou date de fondation.

Le village a été fondé à la période coloniale.

Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Moribiè CAMARA venu de Damaro dans l'actuelle préfecture de Kérouané est le fondateur de ce village. Il a quitté ce village avec sa mère car cette dernière n'arrivait pas à s'occuper convenablement de ses enfants après le décès de son époux. Ils rejoignent son oncle Kèmo Pendé CAMARA dans un village nommé Pendédou, dans la sous-préfecture de Konsankoro. Quelques temps après, tandis que son demi-frère Djiba CAMARA était devenu Chef du Canton de Damaro (qui couvrait toute l'étendue du Simandou à l'époque), il lui fut demandé de surveiller les employés dans les champs, de gérer les conflits au sein des communautés et de faire le recouvrement de l'impôt dans les villages de Traoréla, Sondou, Sibiridou, Yendédou, Kénégbèbaro et d'autres dont les noms se sont perdus. A l'emplacement du village, ils avaient ouvert un grand magasin de stockage de riz et d'autres denrées agricoles. Avec l'impôt recouvré, ils créèrent également un marché hebdomadaire pour permettre aux communautés d'écouler leurs différentes productions. Tous ceci l'a motivé à fonder le village pour pouvoir y coordonner ses activités. Il était accompagné par Makan N'Faly CAMARA, son neveu utérin.

Histoire des lignages installés successivement

Kèmo Penda CAMARA venu de Pendédou. Il a rejoint son neveu le fondateur du village pour lui apporter son aide dans ses tâches. Il était un « zoo khè » (un circonciseur ndlr) et guérisseur traditionnel de la région. Il était accompagné par Zoumana TRAORE, le petit fils de son épouse.

Djasso DOUMBOUYA, un forgeron venu de Djanforodou. Il a rejoint Kèmo Penda CAMARA, le grand frère de sa mère. Il a voulu se rapprocher de la route nationale pour pouvoir revendre sa production d'objets métalliques tels que les barres de fer (qu'ils utilisaient à l'époque dans la construction des ponts), les fusils, les dabas (bêche traditionnelle), etc...

Famo CAMARA venu de Sösäbala dans le cadre du renforcement des liens de parenté avec Kèmo Penda CAMARA, le petit frère de sa mère. Il est aussi venu pour pouvoir exploiter les terres agricoles.

Gnama Bangaly KOUROUMA venu de Sösäbala. Il a rejoint à Sösäbala son neveu Kèmo Penda CAMARA pour pouvoir exploiter les terres agricoles.

Makan CAMARA, un contractuel venu de Siguiri, a été employé par la communauté pour les travaux champêtres.

Moussa CAMARA venu de Kotidou dans la Sous-préfecture de Nionsomoridou. Il a rejoint son cousin Kèmo Penda CAMARA. Il était agriculteur et circonciseur.

Mamady CONDE venu de Kotidou dans la sous-préfecture de Nionsomoridou, a rejoint son oncle Moussa CAMARA du lignage L9 pour se rapprocher de la route nationale.

Bangaly FOFANA venu de Banakoro dans la sous-préfecture de Damaro. Il est apparenté au lignage fondateur donc, lors de son passage, il a été retenu par Ousmane CAMARA, le fils du fondateur en raison des liens existant depuis leur vie à Damaro.

Bakary KOMARA venu de Sösäbala. Après la mort de sa mère, il a été récupéré par son oncle Famo CAMARA du lignage L6 pour assurer son éducation.

Mory CONDE venu de Sinédou dans la sous-préfecture de Samana. Il a rejoint ses oncles, membres du lignage fondateur, pour pouvoir exploiter les terres agricoles

Massa Mamady CAMARA venu de Kotidou dans la sous-préfecture de Nionsomoridou. Il a rejoint Moussa CAMARA du lignage L9, qui est le grand frère de sa mère.

Mamady CAMARA venu de Djoumandou dans la sous-préfecture de Damaro, a été retenu par Ousmane CAMARA le fils du fondateur, dans le cadre du renforcement de liens de parenté déjà existants.

Kalil CAMARA venu de Kotidou dans la sous-préfecture de Nionsomoridou. Il a rejoint Moussa CAMARA du lignage L9, le petit frère de sa mère.

Lanciné KOMARA, un cultivateur venu de Kamiédou. Il a rejoint son cousin Famo CAMARA du lignage L6, pour pouvoir exploiter les terres agricoles.

Sidiki CAMARA venu de Sinédou dans la sous-préfecture de Samana. Il a rejoint sa belle-famille le lignage L13 pour qu'il puisse l'aider à s'occuper de sa famille après sa retraite dans l'enseignement.

N'faly CONDE venu de Sérédou dans Macenta. Il a été appelé par Sidiki CAMARA du lignage L9, pour qu'il devienne le menuisier du village.

5.1.2. Synthèse et type de village

Les quatre premiers lignages sont presque venus au même moment, et sont étroitement liés par des liens de parentés très proches. Ensuite les autres lignages ont été accueilli soit pour renforcer des liens de parentés, soit en raison d'alliances matrimoniales et/ou pour accéder aux terres de cultures. Tous les lignages se marient entre eux et se considèrent mutuellement comme une famille au sens élargie.

Ce sont tous de membres de l'ethnie konianké.

Rituel de fondation

Une cérémonie sociale a eu lieu à la fondation avec les amis et des gens venus de villages de Yendédou, Sössäbä, Kénegbèbaro, Pendédou et Damaro. Cette cérémonie pour la bonne fortune du village a été l'occasion de sacrifier un taureau rouge, un bœuf au cou noir, un coq blanc, cent Calebasses de pain blanc, cent plats de riz, cent Calebasses de lait de vache et cent colas blanc.

En plus, un rituel d'accord avec les génies de la zone a été réalisé pour assurer le bonheur et la protection du village. Un pacte entre génie et humains est né de ce premier sacrifice. Le site pour ce rituel est toujours en usage, il s'agit du site de Damara. Les éléments du rituel sont identiques à ceux cités ci-dessus.

Autorisation d'installation / donneur de terre

La fondation n'a pas impliqué de demande d'autorisation.

5.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d' installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Dat	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CAMARA	Fondateur	Période Coloniale	-	x	x	x	x	-	Sidiki CAMARA
L2	CAMARA		Période Coloniale	L1	x	x	x	-	-	Sidiki CAMARA
L3	CAMARA		Période Coloniale	L1	x	x	x	x	-	N'Faly CAMARA
L4	TRAORE		Période Coloniale	L3	x	x	x	-	-	Moussa TRAORE
L5	DOUMBOUYA		Période Coloniale	L3	x	x	x	-	-	Mamady DOUMBOUYA
L6	CAMARA		Période Coloniale	L3	x	x	x	x	x	Mamady CAMARA
L7	KOUROUMA		Période Sékou Touré	L3	x	x	x	-	-	Mory Sala KOUROUMA
L8	CAMARA		Période Sékou Touré	L1	x	x	x	-	-	Makan CAMARA
L9	CAMARA		Période Sékou Touré	L3	x	x	x	-	-	Sidiki CAMARA
L10	CONDE		Période Sékou Touré	L9	x	x	-	x	-	Sidiki CONDE
L11	FOFANA		Période Sékou Touré	L1	x	x	-	x	-	Ousmane FOFANA
L12	KOMARA		Période Sékou Touré	L6	x	-	-	-	-	Bakary KOMARA
L13	CONDE		Période Sékou Touré	L1	x	-	-	x	-	Mory CONDE

L14	CAMARA	Période Sékou Touré	L9	x	-	-	-	-	Massa Mamady CAMARA
L15	CAMARA	Période Lansana Conté	L1	x	-	-	-	-	Mamady CAMARA
L16	CAMARA	Période Lansana Conté	L9	x	x	x	-	-	Kalil CAMARA
L17	KOMARA	Période Lansana Conté	L6	x	x	x	-	-	Lanciné KOMARA
L18	CAMARA	Période Alpha Condé	L13	x	-	-	x	-	Sidiki CAMARA
L19	CONDE	Période Alpha Condé	L9	x	-	-	-	-	N'Faly CONDE

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (PI) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Sotikèmo) : N'faly CAMARA / L3.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : seuls les membres des lignages L1 et L3 peuvent occuper cette fonction.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : N'Faly CAMARA / L3 ; Makan CAMARA / L8 ; Ousmane FOFANA / L11.

Principe de représentation au Conseil des sages : Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages. Pour y siéger, il faut atteindre un certain âge et avoir la capacité de régler les conflits au sein de la communauté. La présidence n'est assurée que par les lignages L1 et L3.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Sidiki CAMARA / L1 ; N'Faly CAMARA / L3.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Sidiki CAMARA / L1 ; N'Faly CAMARA / L3 ; Mamady CAMARA / L6 ; Sidiki CAMARA / L9 ; Mory CONDE / L13.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : N'Faly CAMARA / L3 ; Ousmane FOFANA / L11 ; Sidiki TRAORE / L4 ; Ousmane CAMARA / L1 ; Bakary KOMARA / L12 ; Mariama TRAORE / L1.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : M'Mahawa CAMARA / L1 ; Saran TRAORE / L10 ; Nagnouma CAMARA / L3.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Lanciné CAMARA / L1 ; Sidiki CONDE / L13 ; Sidiki CAMARA / L3.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Ousmane CAMARA / L1 ; Bakary KOMARA / L12 ; N'Faly CAMARA / L3.

Tous les lignages peuvent avoir des membres Imam à condition que la personne soit instruite et initiée dans les pratiques religieuses.

Conseil de mosquée : Ousmane FOFANA / L11 ; Sidiki TRAORE / L4 ; Mariama TRAORE / L1.

Tous les lignages peuvent être dans le Conseil de mosquée, mais à la condition que la personne choisie soit un bon initié du coran.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Moribiédou : Mandjoun CAMARA / L1 ; Mamady CAMARA / L6.

District de Yendédou : Non.

Sous-préfecture de Nionsomoridou : Non.

Communauté Rurale ou Commune de Nionsomoridou : Non.

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : un seul installé sur le territoire.

Campement Laye Sadjò BARRY : fondé il y a dix-huit ans contre un bœuf par an. Il est habité par un ménage de onze personnes avec cinq cases.

Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

5.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non.

Vente de terres : La vente de terres n'a encore jamais été réalisée, mais cela est possible avec le futur développement de la région.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les coteaux sont en administrés selon un mode de gestion collectif villageois.

Les bas-fonds et les plantations sont administrées selon un mode de gestion individuel.

Il y a un parc administré selon un mode de gestion individuel.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village : Sidiki CAMARA / L1 ; N'Faly CAMARA / L3.

Complément d'informations :

Les plantations de caféier, cacaoyer, bananier, banane plantain, palmier, anacardier, avocatier et colatier sont très répandues dans la zone.

5.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

5.2.1. ID site – 6022 – Damara – map ID 24

Signification : « Garder la bouche ». De « Da », bouche ; et « mara » : garder. C'est aussi le nom de la rivière. Ce nom nous est expliqué aussi comme ceci : « par les nombreux morts qu'il a causés, il vaut mieux ne pas en parler ».

Localisation : Beyla / Nionsomoridou / Moribièdou / Moribièdou

Type de site : Résidence de génie/ Avec pratique sacrificielle/rituelle

Description : A l'ouest du village, au bord de la rivière Mara. Le cœur du site est un rocher affleurant à côté de deux arbres « lenké ».

Histoire : Site datant de l'époque de Samori Touré. Avant l'installation du village, le fondateur Moribiè Camara (L1), a consulté un marabout, du nom de Mamadi Soumaoro à Beyla. Celui-ci lui appris la présence d'un génie sur ce site. Pour qu'il puisse s'installer sur ce lieu, et que son village trouve la paix et la prospérité, le marabout indiqua de faire des sacrifices à ce génie. Cela fut négligé. 2 mois après les conseils du marabout, deux jeunes gens Konianké, amoureux de la même femme, se battirent sur le site et l'un y perdit la vie. Cela alerta le fondateur qui se résolut à faire le rituel conseillé par le marabout. Ce rituel consistait en l'offrande de 7 Calebasses de pain blanc, 7 noix de kolablanches, et l'immolation d'un taureau roux, et d'un bélier au cou noir.

Responsable(s) : Valy Camara (L2), responsable et officiant du site, doyen du village, homme du second lignage. Il est l'oncle maternel du lignage fondateur, et est en contact permanent avec les génies en raison de son activité de « zookè », circonciseur lors des initiations masculines. Ousmane Camara L1, second responsable, doyen du lignage fondateur, imam est le fils du fondateur du village.

Pratique(s) rituelle(s) : Le rituel avait lieu une fois par an dans un but de protection du village et de bonheur. Avant le jour du rituel, les villages environnant de Yendédou, Kamandou, Tiékouradou, Niamandou, Fassinédou, Kignèbèbakoro, Bofadou sont invités, en raison des liens d'alliance matrimoniale et



de parenté qui les lient avec le village. Le jour du rituel, noix de kola et Calebasses de pain blanc (3 ou 7 selon les moyens du moment) sont déposées sur la rivière. Elles vont faire le tour de la rivière en flottant, jusqu'à revenir au point de départ. Cela veut dire que le génie est informé de leur présence et est prêt à les écouter. Le coq blanc est immolé puis laissé libre jusqu'à ce qu'il se couche sur le dos et montre sa poitrine à la communauté. Cela signifie que le rituel est accepté par le génie. C'est alors que le taureau roux, puis le bœuf sont immolés et découpés en morceaux. La viande est alors préparée sur le site avec du riz. Ce sont les neveux du lignage fondateur qui font le partage du repas sacrificiel, comme suit : une part pour les femmes ; une part pour les vieux, une pour les jeunes ; une pour les neveux. Depuis 38 ans ces rituels n'ont plus lieu sur le site, en raison de l'islamisation du village. Ils sont maintenant faits dans la concession de Kpandédou Louma, au village, comme suit : taureau roux, coq blanc et bœuf au cou noir sont immolés au village, et préparé et mangé par la communauté, suivi d'une lecture du Coran. Le partage du repas est fait par la présidente du conseil des femmes et le président du conseil des jeunes : une part pour les femmes, une pour les imams, une pour les jeunes, et une pour les neveux. Suite à ce changement de lieu de rituel, le génie s'est fâché, et a rendu deux personnes folles : Diasso Camara et Sidiki Camara, tous deux du lignage L2. Il a fini par pardonner et donner la possibilité de les soigner en indiquant des rituels sur des lieux appropriés (le site actuel et un autre site de génie). Ce génie initie aussi les « zoo », circonciseur, notamment du lignage L2.

Des neveux (dans le sens oncle maternel/neveu) du lignage viennent aussi sacrifier pour leurs besoins de travail, de protection et aussi pour avoir de l'argent.

Les jours propices sont les lundis et le jeudi. Le rituel se fait en décembre, une fois par an.

Interdit(s) : Cultiver proche du site/ Couper du bois/ Se laver en amont du site et sur le site/ Pécher/ Chasser.

Rayonnement des pratiques : Yendédou, Kamandou, Tiékouradou, Niamandou, Fassinédou, Kignébékakoro, Bofadou.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Ne savent pas encore. Sera fonction de la consultation du génie.

Traitement et conditions : Il faut une consultation du génie. Pour cela il faudra consulter un marabout. Cela impliquera des moyens financiers qu'ils ne connaissent pas en l'absence du marabout. Rio Tinto Simfer devra fournir les moyens de la consultation maraboutique.

Durée du traitement : Un mois sera nécessaire pour la mise en place de la consultation maraboutique. Une fois le résultat de la consultation obtenu, la temporalité dépendra de Rio Tinto Simfer, en fonction de la réponse du génie sur sa déplaçabilité.

Prochaines étapes : Rencontre avec Rio Tinto Simfer pour financer la consultation maraboutique. Consulter le génie (ou autre entité) pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type). Consultation entre PP communautaire pour un consensus sur la réponse du génie (déplaçable ou pas, avec quelles conditions rituelles ?). Avoir des consultations avec RTIO pour évaluer les solutions envisageables (techniques, socialement respectueuse, etc.). Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

5.2.2. ID site – 6023 – Mandara – map ID 25

Signification : C'est le nom du marigot se trouvant près du site.

Localisation : Beyla / Nionsomoridou / Moribignédou / Moribignédou.

Type de site : Résidence de génie / Avec pratiques rituelles/sacrificielles. Lieu de Fétiches

Description : Site situé à l'ouest du village, à côté de la rivière Mandara. On y trouve des rochers affleurants, sur la berge de la rivière, dans le lit de laquelle se trouve aussi des rochers.

Histoire : Découvert lors de la période coloniale, par Kémo gwandé Camara, sur indication du génie avec lequel il communiquait en rêve. Le génie lui a demandé un premier sacrifice rituel composé d'un coq blanc, une Calebasse de pain blanc en poudre, une Calebasse de sésame en poudre, un bœuf au cou noir, 50 kilogs de riz et 7 noix de kola blanche. Tous les composants sont présentés au génie. S'ensuit une demande d'acceptation du sacrifice par jet de noix de kola (coupée en 2) : si elle retombe sur les deux faces différentes, la demande de sacrifice est acceptée. En cas contraire, ils parsement la poudre de sésame et de pain blanc tout autour du site et dans le marigot au bord duquel il se trouve. Alors le génie acceptera la demande. Coq et bœuf sont immolés sur le site. Les viandes sont ramenées au village pour être préparées avec le riz. Seul le lignage



Condé (L2) pourra manger la viande du coq. Le reste sera consommé par tous. En contrepartie de ces offrandes, le génie a promis à Kémo Condé de protéger sa famille, la communauté, et de l'aider à soigner certaines maladies et améliorer leur production agricole.

Responsable(s) : N'faly Camara L2 et Kalou Camara L2 sont responsables du site car il a été découvert par leur père. Kalou Camara est l'officiant, il relaie son frère qui est âgé ; c'est aussi un « zoo », un circonciseur, que le génie contacte parfois pour lui donner des conseils divinatoires sur sa pratique.

Pratique(s) rituelle(s) : Le rituel a toujours lieu sur le site. Il est fait pour toute la communauté par le lignage Condé. Le génie vient en rêve pour leur demander de faire le sacrifice, à l'identique de celui décrit dans l'historique. Mais parfois il (le génie) peut passer par certains de leur neveux ou sœurs, pour faire des rituels. Ces rituels peuvent consister en un taureau de couleur quelconque. Dans ces cas, les responsables acceptent ces rituels. C'est l'officiant et un membre du lignage Kourouma (L16) qui vont sur le site pour faire ces rituels. Le membre du lignage Kourouma tape un morceau de fer appelé « Kéinkéin » (barre de fer, une petite, une grosse que l'on tape l'une sur l'autre) pour flatter le génie et l'officiant. La consommation du repas sacrificiel se fait au village accompagné de bénédictions pour tous.

Interdit(s) : Les personnes castées (griot, finnas et diakas) sont interdites sur le site et pendant le rituel. De même ils ne doivent pas consommer le repas rituel. C'est une demande du génie.

Rayonnement des pratiques : Mangagnoumadou, village d'origine du lignage Camara (L2) responsable du site, est impliqué dans le traitement.

Liens : Pas à notre connaissance.

Déplaçabilité : Oui. Après les rituels désignés en traitement. Ils sont confiants car ce génie a déjà été déplacé par leur père. Ce sera l'occasion pour Kalou Camara de récupérer certain artefact enfoui par leur père Baldé Camara sur le site.

Traitement et conditions : Suite à la demande de Kalou Camara dans le village d'origine du lignage Camara auprès de son grand-frère, un sacrifice est à faire à Mangagnoumadou, le village d'origine de L2, dans Macenta. Il consiste en un bélier à cou noir, un coq blanc, et 1 mesure de riz. Ensuite aura lieu un sacrifice à Moribignédou. Il consiste en : un coq blanc, une calebasse de pain blanc, une calebasse de sésame en poudre, un taureau rouge, 7 kolablanc, 50kg de riz qui sera préparé avec la viande du rituel et mangé au village. Kalou Camara (L2) souhaite récupérer des artefacts enterrés par son père sur le site.

Durée du traitement : Entre 1 et 2 mois. Il faudra 2 semaines de consultations entre lignages pour le traitement, un mois pour rencontrer Rio Tinto Simfer et fournir les moyens et éléments du sacrifice.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

NB : Penser à appuyer Kalou Camara dans sa démarche s'il doit récupérer des artefacts sur le site avant sa destruction. Ne pas faire obstruction à cette démarche. Intégrer ce souhait dans les discussions entre Rio Tinto Simfer et la communauté lors de la rencontre pour financer le traitement. Respecter la confidentialité de cette démarche lors des discussions (en parler en privé avec l'intéressé).

6. Village de Kénegbèbaro - Id 034

6.1. Monographie du village de Kénegbèbaro

6.1.1. Histoire

Signification du nom du village

Le nom du village fait allusion à un vaste espace vide.

« Kénègbè » signifie « espace vide » et « baro » signifie vaste ou grand en langue konianké.

Période ou date de fondation.

Le village a été fondé à la période de Samori Touré.

Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Gnakoro CAMARA est le fondateur de village, venu de Damaro dans Kérouané. Il quitta ce village pour fuir la guerre de Samori Touré et s'est rendu à Foma, dans la commune de Beyla, où se trouvait un de ses parents proche. A un moment, il prit la décision de retourner auprès de sa famille. Sur le chemin du retour, il aperçut un très vaste espace vide, propice à l'agriculture. Cet espace était situé sur le territoire du village de Kouroudou, non loin de Damaro. C'est ainsi qu'il demanda à Sidiki CAMARA qui était un parent éloigné, l'autorisation de s'installer et fonder le premier Kénegbèbaro.

Après le décès de Gnakoro CAMARA, la majorité des enfants du village étaient déformés ou ressemblaient à des génies à la naissance. Serry CAMARA, le fils de Gnakoro se sentit seul et menacé par des esprits malsains, aussi il déplaça le village à cinq kilomètres du premier emplacement après la guerre de Samori Touré. A la période coloniale, Siaka CAMARA et Fabou CONDE, respectivement le petit fils et le neveu de Serry CAMARA, déplacent à leur tour le village d'environ quatre kilomètres en direction de la route construite par les colons.

Histoire des lignages installés successivement

Mandjou CAMARA, venu de Srimoridou dans la sous-préfecture de Damaro. C'est un parent éloigné du lignage fondateur et il l'a rejoint pour pouvoir exploiter les terres agricoles.

Mandjou CONDE venu de Sinédou dans la sous-préfecture de Damaro. Constatant beaucoup de décès mystérieux dans le ce village, il s'est rapproché de son oncle Siaka CAMARA du lignage fondateur.

Amara SOUMAORO, venu de Boula, un ancien village non loin. Lorsque ce village a été détruit par le feu, il partit d'abord à Sondou dans la sous-préfecture de Nionsomoridou, mais puisqu'il possédait une plantation aux alentours, il revint s'installer auprès de sa grande Mariama SOUMAORO, l'épouse de Fabou CONDE du lignage L2.

Ibrahima SOGNO venu de la sous-préfecture de Diaraguéréla. Il a rejoint son oncle Sidiki CAMARA du lignage fondateur, pour pouvoir exploiter les terres agricoles.

Oumar DIALLO venu de Labé à la recherche du bien-être. Il a été employé dans les travaux champêtres par le lignage L2 qui lui a aussi donné une fille en mariage.

Zoumana KOUROUMA venu de Macenta. Il a ramené sa mère Fatoumata CONDE du lignage L2 pour se faire soigner auprès de sa famille et sont restés depuis puisque sa mère est toujours alitée.

Dramane SIDIBE venu de la République du Mali, dans le cadre de l'exploitation artisanale du diamant. Il a fini par acheter des bœufs pour faire de l'élevage. Il a été installé par le lignage fondateur.

6.1.2. Synthèse et type de village

Les lignages se sont installés à cause des liens de parenté très proches, des alliances matrimoniales et l'exploitation de la mine artisanale de diamant. Tous les lignages se marient entre eux et vivent en harmonie et se considèrent comme une famille au sens élargie.

Ce sont des koniankés et des peuls du wassolon (ou wassoulou) et du fouta djallon.

Rituel de fondation

Il s'agit du rituel de sacrifice effectué lors du dernier déplacement du village. Nos interlocuteurs ne se rappellent pas des rituels et sacrifices de la première fondation et du premier déplacement.

Une cérémonie sociale a eu lieu lors de la fondation avec les amis et des invités venus des villages de Yendédou, Seydou, Damaro et GGbofodou. Cette cérémonie pour la bonne fortune du village a été

l'occasion de sacrifier un taureau rouge, un bélier blanc, un lölö sâa (un bélier à points noirs sur la robe) et de deux Calebasses de pain blanc.

En plus, un rituel d'accord avec les génies de la zone a été réalisé pour assurer le bonheur et la protection du village. Ce rituel consistait à faire deux semaines de prières et invocations nocturnes par deux marabouts déplacés pour l'occasion, puis ensuite de creuser un grand trou au milieu du village pour que chaque personne présente y mette un caillou. Le trou a été refermé au milieu de la nuit par les deux marabouts, en y versant des « talismans » (l'eau de lavage de l'écriture de certaines sourates du coran ndlr).

Autorisation d'installation / donneur de terre

Le village de Kouroudou a été le donneur de terre.

6.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d' installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Dat	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CAMARA	Fondateur	Période Samori Touré	-	x	x	x	x	x	Sidiki CAMARA
L2	CONDE		Période Coloniale	L1	x	x	x	x	x	Abdoulaye CONDE
L3	CAMARA		Période Coloniale	L1	x	x	x	-	x	Sékou CAMARA
L4	CONDE		Période Sékou Touré	L1	x	x	x	-	x	Karamo CONDE
L5	SOUMAORO		Période Sékou Touré	L2	x	x	x	-	x	Mamady SOUMAORO
L6	SAGNO		Période Sékou Touré	L1	x	x	x	-	x	Fassou SAGNO
L7	DIALLO		Période Sékou Touré	L2	x	x	x	-	x	Oumar DIALLO
L8	KOUROUMA		Période Sékou Touré	L2	x	x	x	-	x	Zoumana KOUROUMA
L9	SIDIBE		Période Lansana Conté	L1	x	x	x	-	x	Balla SIDIBE

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (PI) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soti) : Sidiki CAMARA / L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Seul le lignage fondateur peut occuper cette fonction.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Moussa CONDE / L2 ; Ousmane CONDE / L2.

Principe de représentation au Conseil des sages : les aînés de chacun des lignages font partie du conseil des sages. Seul l'aîné du village peut le présider.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Sidiki CAMARA / L1 ; Abdoulaye CONDE / L2.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Sidiki CAMARA / L1.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Sidiki CAMARA / L1 ; Moussa CONDE / L2 ; Ousmane CONDE / L2

Autres pouvoirs et institutions : Non.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Mayaba CONDE / L1 ; Fatoumata CAMARA / L2 ; Mariama CAMARA / L2.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Lanciné CAMARA / L1 ; Adama CONDE / L4.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Ayiba SOUMAORO / L5; Mamady CAMARA / L1; Karamo CONDE / L4.

Tous les lignages peuvent avoir des membres imams à condition que la personne soit instruite et initiée dans les pratiques religieuses.

Conseil de mosquée : Zoumana KOUROUMA / L8 ; Mariama CAMARA / L2 et les personnes citées ci-dessus.

Tous les lignages peuvent être dans le Conseil de mosquée, mais à condition que la personne présente soit un bon initié du coran, et soit disponible pour toutes les activités liées aux questions religieuses.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Kénégbèbaro : Zoumana CONDE / L2 ; Ousmane CAMARA / L1.

District de Kénégbèbaro : Non.

Sous-préfecture de Konsankoro : Non.

Communauté Rurale ou Commune de Konsankoro : Non.

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non.

Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

6.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non.

Vente de terres : la vente des terres n'a pas encore été réalisée dans le village mais il sera possible de le faire lorsque la région se développera.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les coteaux sont administrés selon un mode de gestion collectif villageois.

Les Bas-fonds sont administrés selon un mode de gestion collectif lignager.

Les plantations sont administrées selon un mode de gestion individuel.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village : Sidiki CAMARA / L1.

Complément d'informations : Les plantations de caféier, cacaoyer, bananier, banane plantain, palmier, anacardier, avocatier et colatier sont très répandues

6.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

6.2.1. ID site – 7001 – Köblala – map ID 61

Signification : « La rencontre des deux rivières ».

Localisation : Kérouané/Konsankoro/Kénégbèbaro/ Kénégbèbaro.

Type de site : Résidence de génie/ Avec pratique rituelle/sacrificielle.

Description : Site constitué de l'intersection de deux rivières, « kion », et



« nissibiri kôni ». On y trouve un arbre « kôtia », un fruitier sauvage, que l'on traduit par « arachide de rivière ». Le site est entouré de champs de riz, de maïs et d'herbe « ghbo ».

Histoire : Pendant la colonisation, Mayaba Condé (L2) a découvert le site à travers d'un rêve. Avant ce rêve, elle n'arrivait pas à avoir d'enfant, bien qu'elle fasse tout pour cela. Une nuit le génie (féminin) nommé « Dembagnouma », qui peut se traduire par « la bonne maman des enfants », est venu en rêve et lui expliqua qu'il fallait qu'elle fasse un rituel de sacrifice sur ce site afin d'avoir des enfants, et qu'elle lui donnerait le secret pour traiter toutes les femmes stériles. Ce rituel consistait à sacrifier et offrir un bœuf à cou noir, un coq blanc, 10 noix de kola mélangées et cinq mesures de riz du pays. Ce rituel eu lieu un lundi, mais le génie avait indiqué le lundi et le jeudi comme jour favorable pour l'acceptation du sacrifice. Les animaux ont été égorgés sur le site, préparés et mangés par toutes les femmes du village, hormis les griottes. Hormis l'homme qui officie pour égorger les animaux, aucun homme ne peut venir, seules les femmes et les enfants assez jeunes pour être « au dos », porté sur le dos, peuvent y assister. L'homme qui a égorgé doit se laver les mains, « afin de ne pas ramener une seule goutte de sang au village », selon la prescription du génie. Le génie se transforme en serpent « boa », et les chasseurs du village le voient souvent mais lorsqu'ils veulent tirer, le coup ne part pas. Mayaba Condé avait initié sa fille avant sa mort, et à la fin de sa vie, elle était devenue « une vraie guérisseuse traditionnelle des femmes ». Une danse était organisée le jour du rituel, avec chansons et instrument traditionnel appelé « Djèh », constitué d'une louche enalebasse, d'une corde et des os de colonne vertébrale d'un serpent « boa » (nom donné au python en Guinée). Le grand rituel avait lieu une fois par an. Il pouvait y avoir des « cas exceptionnels » de rituel, mais à la demande du génie ou pour répondre aux demandes de femme stérile auprès de Mayaba.

Responsable(s) : Ansoumane Condé L2 et Moussa Condé L2 sont tous deux responsables car le site a été découvert par leur ancêtre, et que leur lignage a été à l'initiative de la fondation du village, avant celle-ci. L'officiant de ce site particulièrement orienté sur les soins féminins sera une femme initiée du lignage Condé.

Pratique(s) rituelle(s) : La fille de Mayaba Condé, Mawata Condé a été initiée. Mais avec « l'arrivée de l'islam », elle ne sacrifie plus sur le site. Lorsqu'une femme la sollicite, elle demande 2 coqs ; elle en amène un sur le site, qu'elle n'égorge pas, mais qu'elle libère après avoir « donné tous ses vœux au génie » et qui disparaît de sa vue ; l'autre coq est égorgé au village, préparé et mangé par « les vieilles du village ». Elle est fortement sollicitée.

Interdit(s) : Les griot.e.s/ personnes castées pendant le rituel. Tout homme autre que l'officiant lors des rituels.

Rayonnement des pratiques : Au niveau de la sous-préfecture, voire plus loin. Les femmes de la région qui ont des problèmes de stérilité, ou d'autre guérison, peuvent solliciter Mawata Condé.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Oui.

Traitement et conditions : Un rituel est connu afin de déplacer ce génie. Il consiste en un bœuf à cou noir, une vache rayée de n'importe quelle couleur, 20 mesures de riz, un coq et un million de franc guinéen (1000000FNG) pour les condiments.

Durée du traitement : Entre 1 et 2 mois. 2 semaines sont demandées par la communauté pour se réunir entre PP communautaire. 2 semaines pour que Rio Tinto Simfer finance les éléments du sacrifice. Ne restera plus qu'à faire le traitement.

Prochaines étapes : Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

6.2.2. ID site – 7002 – Sirakoro – map ID 62

Signification : « Sous le baobab » ; de « sira », baobab ; et « koro », sous.

Localisation : Kérouané / Konsankoro / Kénegbèbaro / Kénegbèbaro.

Type de site : Résidence de génie / Avec pratiques sacrificielles/rituelles.

Description : Attention ! Le site n'est plus sous un baobab ! C'est un bosquet composé de différents arbres « kissan », « somo », « troo », « ting » ou plamier ordinaire. Un ravin traverse ce bosquet.

Histoire : Site découvert à l'époque coloniale par Lanciné Condé, grand-père des responsables actuels. Le génie vint en rêve pour lui dire « qu'il voulait être son ami » et que pour cela il fallait faire un sacrifice composé d'un bœuf noir et blanc (« lolosaa » en konianké), 10 noix de kolarouge, 10 noix de kolarouge, unealebasse de pain blanc et un coq rouge/noir (« Manadounon » en konianké) et du riz. En contrepartie le génie s'engageait à protéger le lignage et tout le village contre les mauvais génies,



soigner la communauté, et favoriser les récoltes agricoles. Le sacrifice fut fait sur le site et mangé par toute la communauté, avec les résultats escomptés. Sous Sékou Touré, le baobab abritant le site est tombé à cause de vent violent. Les responsables du site ont déplacé le génie après lui avoir fait une demande. Il fut aussi redéplacer une seconde fois (voir déplaçabilité).

Responsable(s) : Moussa Condé (L2) et Ousmane Condé (L2), sont responsables du site en tant que propriétaires terriens de cette parcelle, donnée par le lignage fondateur. C'est leur grand-père qui a découvert le site, et ils sont en lien avec le génie par le rêve.

Pratique(s) rituelle(s) : La cérémonie a lieu une fois par an. Une fois sur le site, les éléments du rituel sont présentés au génie, puis les responsables expliquent leur demande au génie. Ils font ensuite un jet de noix de koladivinatoire, et si les deux moitiés « font face » c'est que la demande est acceptée. Dans le cas contraire le génie n'est pas content, et il faut alors distribuer le pain blanc entre les différentes personnes présentes pour que « chacun plaide auprès du génie à sa manière ». L'officiant immole ensuite le coq et le bélier et les remet aux femmes pour qu'ils soient préparés. Avant la cuisson des aliments, le Djembéfolla tape le tam-tam et les femmes chantent et dansent. Après le repas, les sages bénissent les personnes présentes et tout le monde rentre au village. Le rituel se poursuit tel que dans le sacrifice inaugural de la relation au génie, dans un but de protection de la communauté, d'aide (auprès du génie) pour avoir les produits pour soigner les malades, et de réussite agricole. Les responsables actuels nous expliquent que leurs cultures produisent « sans le moindre engrais » pour illustrer leurs propos. Moussa Condé nous raconte aussi que le génie lui vient souvent en rêve pour demander une calebasse de pain blanc. Il le fait, et dépose le pain blanc sur le mur sous la toiture de sa maison. Dès que la nuit tombe, le génie vient prendre le pain blanc. Il lui dit ensuite en rêve « qu'il peut faire son champ partout où il veut, que la production sera bonne ». Moussa Condé constate qu'à chaque fois son champ produit beaucoup.

Interdit(s) : Personnes castées (lors du rituel). Elles ne participent pas non plus au repas sacrificiel (consigne du génie). Chaussures : L'officiant ne porte pas de chaussures sur le site lors du rituel. Il ne casse pas les os du coq en mangeant le repas sacrificiel. C'est un interdit valable pour tous les officiants.

Rayonnement des pratiques : Pas au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Oui. Sans inquiétude, si le rituel est fait correctement, car ils ont déjà déplacé ce génie à deux reprises. C'était sous un baobab à l'origine et lorsque celui-ci est tombé, ils demandèrent au génie de pouvoir déplacer le site, et le génie accepta. Par la suite, sous la pression des imams du village, ils ont demandé au génie de ramener le rituel au village, et le génie accepta. Cela n'a pas nui à leur relation, le génie considérant comme un devoir le fait de « veiller sur les enfants de son ami ».

Traitement et conditions : Traitement connu depuis les précédents déplacements du site. Un sacrifice sera nécessaire afin de déplacer le génie. Il consiste en un taureau rouge, 100 noix de kolamélangées, 50 kilogs de riz, 2 calebasses de pain blanc et 1 000 000FNG pour les condiments. Les calebasses de pain blanc seront réparties : une pour les femmes, une pour les hommes, contenant chacune 50 noix de kola. Le taureau sera préparé avec le riz et mangé par tous à l'exception des personnes castées (djelli, finnas, diakas). Le rituel aura lieu au village. Rio Tinto Simfer devra financer les éléments du sacrifice.

Durée du traitement : Entre 1 et 2 mois.

2 semaines de réunion entre PP communautaires pour consensus et mise en place du traitement. Un mois pour chercher et recueillir les éléments du sacrifice et le faire.

Prochaines étapes : Rencontre avec Rio Tinto Simfer pour le financement du traitement.

6.2.3.ID site – 7051 – Moussokénèkö – map ID 92

Signification : « La rivière où les filles sont excisées ».

Localisation : Kérouané / Konsankoro / Kènègbèbaro / Kènègbèbaro / Zone tampon de l'infra BP-F11.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Sans pratiques sacrificielles / rituelles

Initiation / Féminin / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Le site se trouve dans la zone tampon de l'infrastructure nommée BP-F11, dans une forêt traversée par la rivière « Kion ». Au cœur du site se trouve un grand rocher où avait lieu les initiations. Des palmiers, des colatiers et des arbres Sömö sont visible autour du site.



Histoire : Pendant la colonisation, Makourani Condé (L2) décida de créer un site d'initiation pour les jeunes filles du village. Elle choisit ce lieu en raison de la présence de la rivière « kion » et d'un grand arbre « sômö ». Sur ce site elle adressait des offrandes aux ancêtres et non à un génie. Avant l'initiation, un rituel d'offrande était adressé aux ancêtres afin de contrecarrer toutes attaques venues de personnes mal intentionnées, ou d'autres « Zoomoussos » (exciseuse traditionnelle) voulant « saboter » le travail de leur collègue « concurrente » ; mais aussi pour « faire face aux jeunes initiées, qui défient les Zoomoussos car elles ont des pouvoirs surnaturels ». Ce rituel se faisait uniquement le Lundi, une semaine avant l'excision des jeunes filles. Les offrandes consistaient en une chèvre, un coq blanc, cinq Calebasses de pain blanc et cinq noix de kolablanches.

Pendant la présidence de Sékou Touré, Fabou Condé (L2) a fait un rêve dans lequel un génie lui demandait de dire aux femmes d'arrêter leurs activités d'initiation sur ce site qui est son lieu de vie, sous peine de représailles. Ceci n'étant pas le premier avertissement du génie, la communauté a trouvé un nouveau lieu pour les initiations féminines.

Pour éviter d'être poursuivis et attaqués par le génie, la communauté a fait un sacrifice dans le village, offrant un taureau rayé, cinq Calebasses de pain blanc, cinq noix de kolablanches et vingt mesures de riz.

Responsable(s) : Mayaba Condé est la première responsable du site ; Fatoumata Camara est la seconde responsable du site. Elles sont responsables car ce sont respectivement la nièce et la petite-fille de celle qui a créé le site. Elles n'ont pas de rôle d'officiante sur ce site qui n'est plus en activité et est craint.

Pratique(s) rituelle(s) : Le site a été abandonné depuis l'époque de Sékou Touré, suite aux menaces du génie résident.

Avant le déménagement du site en raison des menaces du génie, avait lieu sur le site un rituel d'offrandes aux ancêtres quelques jours avant l'initiation des jeunes filles. Toute la communauté, hommes et femmes, y participait. Cinq Calebasses de pain blanc et cinq noix de kolablanches étaient déposées sous l'arbre « sômö ». Les vœux de protection des jeunes filles étaient formulés à l'adresse des ancêtres. La chèvre et le coq blanc étaient immolés, puis préparés et mangés par tout le village, puis le « pain blanc » et les noix de kola étaient partagés. Enfin, l'imam du village faisait prières et bénédictions pour clôturer le rituel.

Nous avons décrit précédemment des rituels d'initiation, tel qu'ils se pratiquait sur le site (danse « soly » la veille de l'initiation, travail des « zoomoussos », rituel « fari-fari » fait par les femmes au village, rituel de « kolakadi » au 7^{ème} jour de l'initiation...)

Interdit(s) : Les hommes, pendant toute la période d'initiation.

Rayonnement des pratiques : Pas au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : La communauté n'est pas en contact avec le génie résident du site, et ne souhaite pas s'en occuper. C'est à Rio Tinto Simfer de prendre la décision de la déplaçabilité du site. Il est important de noter que la communauté ressent une grande inquiétude, une crainte liée à la présence de ce génie considéré dangereux.

Traitement et conditions : Concernant les offrandes aux ancêtres que faisait Makourani Condé sur le site, la communauté souhaite lui rendre hommage en faisant le sacrifice d'un taureau rayé dans le village.

Concernant le génie résident du site, la communauté laisse à Rio Tinto Simfer le choix de s'en occuper comme il le souhaite. Dans ce genre de cas, quand la communauté n'est pas en contact avec le génie, elle fait en général la demande d'employer un marabout compétent afin de consulter le génie et de mettre en place le traitement approprié afin d'éviter toutes représailles du génie. C'est à Rio Tinto Simfer de choisir s'il souhaite le faire ou pas. Notons que l'absence de traitement donné par la communauté est motivée par le fait de ne pas entrer en relation avec le génie et par le fait que celui-ci soit très craint, et donc potentiellement dangereux.

Durée du traitement : Sera fonction de Rio Tinto Simfer qui doit fournir le taureau rayé à sacrifier en hommage à Makourani Condé, et du choix de traitement ou d'absence de traitement du site par Rio Tinto Simfer.

Prochaines étapes : Obtenir de RTIO des informations techniques sur les impacts afin de préciser le traitement. Avoir des consultations avec RTIO pour évaluer les solutions envisageables (techniques, socialement respectueuse, etc.). Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci.

Impact HYDRO : Le site n'est plus en activité en tant que site d'initiation. La communauté n'est pas en contact avec le génie résident de ce site « hanté », qui est particulièrement craint. Il n'y aura donc pas d'impact « hydro » particulier.

6.3. Site(s) de patrimoine culturel non-impacté(s) :

« Gabouroussou koro » : Cimetière ; « l'ancien cimetière ».

« Gabouroussou koura » : Cimetière ; « le nouveau cimetière ».

« Moussokénèko » : site d'initiation féminine.

« Telitoukro » : Site d'initiation.

« Salifoucidia » : Site de résidence de génie.

« Koninoh » : Site de résidence de génie.

7. Village de Condéla - Id 017

Le village de Condéla inclut deux autres hameaux : le hameau de Sékou Oumar Diallo, et celui de Maka Diallo. Chaque hameau représente un ménage de quelques habitants.

7.1. Monographie du village de Condéla

7.1.1. Histoire

Signification du nom du village

Condéla peut se traduire par « Chez Condé ». Le nom du fondateur est « Condé » et « la » est un locatif, que l'on traduit par « chez ».

Période ou date de fondation.

Le village a été fondé à la période coloniale.

Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Le village a été fondé par Fassou CONDE, originaire de Kouroudou. Il est venu de Diomandou avec ses trois petits frères, Fassou, Dioman et Sidiki, ainsi que son oncle Mamady CONDE, petit-frère de son père, qui était plus jeune que ses frères. A l'époque, le père de Fassou était en service à Diomandou auprès des colons français. Et tout ce qu'il gagnait pendant son service, il l'amenait à Gnamakoro, un village aujourd'hui disparu, près de Damaro. Gnama, le père de Fassou, envoya les petits frères de Fassou dans ce village pour veiller sur les biens qu'il avait accumulé au cours de son service. Après quelques temps dans le village Gnama mourut, et les quatre frères partirent à Kenègbebaro koro pour y pratiquer l'agriculture. Cependant, Fassou CONDE décida de quitter ce village à cause des difficultés de transports de ses récoltes, pour s'installer à côté de la route nationale afin de faciliter l'envoi de sa production vers d'autres localités.

Histoire des lignages installés successivement

Mougnè CAMARA, venu de Sondou près de Nionsomoridou rejoindre sa grand-sœur qui était mariée avec le fondateur Fassou CONDE. Il était cultivateur et chasseur, et est arrivé à la période de Sékou Touré.

Siaka CAMARA venu de Damaro auprès de ses cousins, pour pratiquer l'agriculture à la période de Sékou Touré. Le lignage est représenté par une femme du nom de Doussou CAMARA qui est marié au sein du lignage fondateur.

Amadou KABA venu de Kankan pour faire du commerce, a été accueilli par Ibrahima CONDE du lignage fondateur. Il est venu à la période de Sékou Touré.

Gnima Sékou CAMARA venu de Diomandou auprès de ses cousins. Cette relation de cousinage date du village d'origine du fondateur. Il a été accueilli par le lignage fondateur, à la période de Sékou Touré.

Sidiki BAMBA venu de Torigbèbaladou dans Damaro par lien d'amitié avec Minata Bourama CONDE du lignage fondateur.

Bonko Sidiki CAMARA venu de Kouroudou auprès de son beau-frère, Fassou CONDE, pour pratiquer l'agriculture, à la période de Sékou Touré.

Mamady SIDIBE venu de Tamiköro dans Beyla, pour rejoindre sa mère, l'épouse de Fassou CONDE, et pratiquer l'agriculture. Il est venu à la période Sékou Touré.

Amadou Sarabhè SANGARE venu de Mali dans le cadre de l'élevage, a été accueilli par Ibrahima CONDE du lignage fondateur à la période de Sékou TOURÉ. Il est encore présent dans le village.

Moussa KEITA venu de Kassadou dans le cadre de l'exploitation artisanale des mines de diamants, a été accueilli par Bonko Sidiki CAMARA. Il est encore présent dans le village.

Lamine SIDIBE venu de Woriamaridou dans Damaro, pour pratiquer l'élevage, été accueilli par Ibrahima CONDE du lignage fondateur.

7.1.2. Synthèse et type de village

Dans le village, co- existent des koniankés, des malinkés et des peulhs. Après la fondation du village, la plupart des lignages sont venus à la période de Sékou Touré, sauf le tout dernier, qui est arrivé en 2019. Quelques hameaux permanents d'éleveurs se sont installés en 2020, sous conditions. Condéla est un village de cultivateurs, de planteurs et d'éleveurs.

Aujourd'hui dans le lignage fondateur, il existe trois segments de lignages correspondant aux trois frères qui accompagnait le fondateur : Fassou, Dioman et Sidiki. C'est de ces trois segments de lignages que viennent les titulaires du poste de Soty, la plupart du temps. Tous les lignages ont été accueillis par le lignage fondateur en raison de liens d'amitié, de parentés et de par leurs activités communes (agriculture et/ou élevage).

Rituel de fondation

Avant de s'installer, Fassou avait consulté un marabout du nom de Mory Touba FOFANA de Gnamadou. Il a été appelé au village pour y faire le « listkhar » (une technique de divination maraboutique basée sur la lecture du coran, ndlr). Une fois au village, le marabout fit trois nuits de recherche maraboutique (« listkhar »), pour déterminer le type de sacrifice adéquat. La communauté voyait de la lumière et de la fumée toutes les nuits dans une colline (« tindi » en koniakés) proche qu'ils appelèrent « Charbon Tindi ». Ce lieu fut identifié comme un site de résidence de génie.

Le rituel de fondation du village a été composé : d'un bœuf au cou noir provenant du village de Seidou, un taureau roux, 14 Calebasses de pains blancs et un nombre important de noix de kola posées sur les Calebasses de pains blancs. Les animaux ont été immolés dans le village, préparé et consommé par ceux du village et invités des villages de Bofodou, Kénègbebaro koro et Dendéboula.

Autorisation d'installation / donneur de terre

Pour s'installer, il a demandé la terre à son oncle paternel, Sédiby CONDE qui résidait à Kouroudou.

7.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d' installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CONDE	Fondateur	Coloniale	-	X	X	X	X	X	Mory CONDE
L2	CAMARA		Sékou TOURÉ	L1	X	X	X	X	X	Mory CAMARA
L3	CAMARA		Sékou TOURÉ	L1	-	-	-	-	-	Eteint
L4	KABA		Sékou TOURÉ	L1	X	X	-	X	X	Sidiki KABA
L5	CAMARA		Sékou TOURÉ	L1	X	X	-	X	X	Sékou CAMARA
L6	BAMBA		Sékou TOURÉ	L1	-	-	-	-	-	Eteint
L7	CAMARA		Sékou TOURÉ	L1	X	X	-	X	X	N'Valy CAMARA
L8	SIDIBE		Sékou TOURÉ	L1	X	X	-	X	X	Mougnè SIDIBE
L9	SANGARE		Sékou TOURÉ	L1	X	X	-	X	X	Lui-même
L10	KEITA		Lansna CONTE	L7	X	X	-	X	X	Lui-même
L11	SIDIBE		2019	L1	X	X	-	X	X	Lui-même

NB : Dans le village seul le fondateur CONDE / L1 et le lignage KABA / L4 ont des plantations d'anacardier, bananier, avocatier, palmier et manguier.

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (PI) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soty) : Ibrahima CONDE / L1

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Pour être Soty, il faut être membres d'un des trois segments de lignage CONDE/ L1 fondateur et être l'aîné du rang des pères au sein de son lignage.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Fassou CONDE / L1 ; Sidiki CONDE / L1 et Fanta Sidiki CONDE / L1.

Principe de représentation au Conseil des sages : Pour être membre du Conseil des sages, il faut savoir résoudre les problèmes du village, et être une personne honnête et de confiance.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : L1

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Mory CONDE, Ibrahima CONDE et Youssouf CONDE, sont des trois segments de lignage de L1.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) :

Mory CONDE, Ibrahima CONDE et Youssouf CONDE, sont les aînés des trois segments de lignage de L1.

Autres pouvoirs et institutions : Non

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Sirigbè CONDE / L1 du mari ; Matenin CONDE / L1 du mari et Bentou CAMARA / L8 du mari.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Mougnè SIDIBE / L8 ; Mamady CONDE / L1.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Sidiki KABA / L8 ; Lance CONDE / L1 et Mory CONDE / L1.)

Conseil de mosquée : lance CONDE / L1 ; Sidiki CONDE / L1 et Matenin CAMARA / L1 du mari

Représentation du village au sein des institutions administratives

Nous présentons dans cette rubrique les personnes issues du village qui font partie des institutions locales (et non celles hors village).

Secteur de Condéla : Adama CONDE / L1 et Sidiki CONDE / L1.

District de Kekouradou: Non

Sous-préfecture de Konsankoro : Non

Communauté Rurale ou Commune de Konsankoro: Non

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers :

Ce sont des campements d'éleveurs permanents.

Hameau GAY, composé d'un 1 lignage, de 4 ménages, de 15 personnes, et de 6 cases. Il est venu de Télimélé en 2020 à la recherche de terres de pâturage et a été installé par le lignage fondateur.

Hameau Abdoulaye koto SOW, composé de 3 ménages, de 25 personnes et de 8 cases. Il est venu de Téliko dans Mamou en 2020 à la recherche de terres de pâturage, et a été installé par le lignage fondateur.

Hameau Thierno, composé d'1 ménage, de 14 personnes et de 6 cases. Il est venu de Téliko dans la préfecture de Mamou à la recherche de terres de pâturage. Il a été installé par le lignage fondateur.

Hameau Maka SOW, composé d'1 ménage, de 9 personnes et de 3 cases. Il est venu de Téliko dans la préfecture Mamou à la recherche de terres de pâturage. Il a été installé par le lignage fondateur.

Hameau Sékou DIALLO, composé d'1 ménage, de 7 personnes et de 4 cases. Il est venu de Téliko dans la préfecture de Mamou à la recherche de terres de pâturage. Il a été installé par le lignage fondateur.

Il existe deux responsables pour ces cinq hameaux et la condition afin de pouvoir s'installer dans ces hameaux a été de 5 000 000 GNF par responsables. Auxquels s'ajoutent 3 000 000 GNF par an et par hameau.

Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

7.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non

Vente de terres : la communauté n'a jamais vendu de terre et elle ne souhaite pas le faire car elle garde les terres en héritage pour ses enfants.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les coteaux sont administrés selon un mode de gestion collectif lignager.

Les bas-fonds sont administrés selon un mode de gestion collectif regroupant les trois segments de lignage de L1.

Les plaines sont administrées selon un mode de gestion collectif lignager.

Les plantations sont administrées selon un mode de gestion individuel.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Les principaux décisionnaires sur le foncier sont les trois segments de lignage Condé, dont Mory CONDE, Ibrahima CONDE et Youssouf CONDE.

Complément d'informations :

Non

7.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

7.2.1. ID site – 7003 – Tininin koundjanin – map ID 60

Signification : « La petite colline à longue tête », de « tinin », la petite colline ; et « kounjanin », la longue tête.

Localisation : Kérouané/Kosankoro / Kékouradou/Condela

Type de site : Résidence de génie/ Sans pratique rituelle/sacrificielle.

Description : C'est une colline de très petite taille. De grosse termitières et de gros arbres « silly », « tiè », « gbèn » et « kissan » sont visibles sur ce site.

Histoire : Site datant de l'époque de Sékou Touré. Site découvert par Tchouman Condé, un des jeunes frères du fondateur, chasseur et cultivateur à l'époque, lors d'une partie de chasse. Il s'était perdu toute une nuit au bord de cette colline, sans pouvoir retrouver son chemin. Il en a conclu que c'était une résidence de génie et a prévenu le village. Une autre fois, le génie s'est transformé en flamme pour l'empêcher de chasser et de cultiver autour de cette colline, qui est évitée depuis par toute la communauté.

Responsable(s) : Ibrahima condé L1 et Mory Condé L1 sont tous deux responsables du site, en tant que descendants de Tchouman Condé, membre du lignage fondateur et propriétaires terriens.

Pratique(s) rituelle(s) : Pas de rituel. Le génie n'est pas en contact avec les humains.

Interdit(s) : Cultiver/chasser.

Rayonnement des pratiques : Non.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Ne savent pas encore. La communauté craint la réaction du génie qui leur fait peur avec sa menace d'incendie.

Traitement et conditions : Ne savent pas encore. Il faudra consulter le génie, mais la communauté n'est pas en contact avec lui. Il faudra donc sûrement passer par un intermédiaire de type marabout, spécialiste de l'occulte.

Durée du traitement : Ne savent pas encore, sera fonction de la consultation du génie.

Prochaines étapes : Consulter le génie pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type). Avoir des consultations avec RTIO pour évaluer les solutions envisageables (techniques, socialement respectueuse. Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.



7.3. Site(s) de patrimoine culturel non-impacté(s) :

- « Gabouroussou » : Cimetière.
- « Toukrounin » : Site de résidence de génie.
- « Diabadou » : Site de résidence de génie.
- « Faratindi » : Site de résidence de génie.
- « Djitako » : Site de résidence de génie.
- « Charbontindi » : Site de résidence de génie.
- « Gbekenero » : Site de résidence de génie.
- « Kékenèko » : Site d'initiation.
- « Moussokenèko » : Site d'initiation féminine.

8. Village de Gbofodou – Id 009

8.1. Monographie du village de Gbofodou

8.1.1. Histoire

Signification du nom du village

« Gbofodou » vient de deux mots : « Gböfö » qui signifie une « forêt touffue, sombre » et « dou » qui veut dire « terre ». On peut le traduire par « la terre de la forêt touffue, sombre » ou « la terre de Gböfö ». C'était une épaisse forêt où le fondateur partait débiter les animaux qu'il chassait. Dans le village, une fois qu'il disparaissait de la vue des gens, ceux-ci disaient qu'il était parti dans « le lieu de la forêt touffue » qui se dit « gböfökro » en langue konianké. Au bout d'un certain temps, il prit le nom de l'endroit : « gböfö » ou Kemo Gböfö qui veut dire en langue konianké « le vieux Gböfö ».

Période ou date de fondation.

Le village a été fondé avant la période de Samori TOURE.

Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Le fondateur du village s'appellait Kéwulein CAMARA dit Kémo Gböfo, originaire de Kouroudou dans Damaro. Il avait été envoyé par son père pour surveiller les ennemis et prévenir le village contre toute attaques. Mais avant de l'envoyer loin du village, son père Vassé CAMARA, guerrier et chasseur, avait fondé plusieurs villages dont Foila, un village aujourd'hui disparu et Kékouradou. C'est de Kékouradou vers Foila que son père l'envoya pour surveiller ses ennemis. Arrivé sur place, il pratiquait la chasse. Mais le village de Foila fut pillé par la « guerre des razzias » et ils retournèrent dans l'ancien village de Kékouradou près de Beyla. A l'époque, ils étaient en guerre contre les tomas pour s'installer sur leurs terres et les repousser au loin. Un autre chasseur du nom de Mikirignama Kourouma chassait au niveau de l'ancien village de Foila. Quand il a su que l'endroit avait été habité, il partit à Kékouradou rechercher ceux qui y avait vécu et leur dit qu'ils pouvaient y retourner et habiter ensemble. C'est ainsi qu'ils sont revenus s'installer sur leur territoire.

Mais, pour s'installer dans le village, le fondateur a fait appel à un en raison du bruit de la chute d'eaux qui est à côté du village. Pour le fondateur le bruit de cette chute d'eau pouvait nuire en cas d'attaque ennemie. Il a alors fait appel un Marabout de Nionsomoridou du nom de SQUARE. (Cette chute d'eau est un lieu de résidence de génie potentiellement impacté par le projet. Cf fiche site « Solounna » Id 7005 ci-dessous.)

Histoire des lignages installés successivement

Mikirignama KOUROUMA, venu de Kassiadou dans Damaro. C'était un chasseur. C'est pendant une chasse dans la région qu'il a trouvé des traces de l'ancien village de Foila. Après la chasse, il partit retrouver les premiers occupants dans le village de Kékouradou. Il leur dit de revenir s'installer avec lui à Foila. C'était avant la période de Samori TOURE. Aujourd'hui dans le village, le lignage est représenté par une femme du nom de Fanta KOUROUMA.

Késsa Mamady TRAORE, venu de Diomandou dans Damaro. Il était de retour de Kouankan pour une visite familiale avec sa maman qui était une guérisseuse. Arrivée dans le village, ils ont été accueillis par le fondateur et ont trouvé le petit-fils du fondateur malade. Sa maman, qui s'appellait Késsa, a alors dit au fondateur qu'elle pouvait guérir son petit-fils, mais que pour cela il fallait que le fondateur construise une cabane hors du village où le malade devrait loger et être soigné. Après que le petit-fils du fondateur ait guéri, Késsa Mamady et sa mère sont restés habiter dans le village. C'était avant la période de Samori TOURE.

Kaman DIAMA/CISSE est venu dans le cadre de son activité de marabout pour le fondateur qui était en lutte avec les tomas à l'époque. Tomas qui avaient la réputation d'être des guerriers très puissants. Il est venu du Mali plus précisément du village de Bakonko Cissela. Il a été appelé par le grand père du fondateur depuis l'ancien village. Mais cet aide maraboutique avait une condition : s'il réussissait à combattre les tomas, il fallait lui donner cent taureaux, cent bœufs, et cent chevaux. C'était avant la période de Samori TOURE.

Morigbè DIAMA/CISSE est venu auprès de son frère du lignage DIAMA/CISSE (L4), lui ayant un père différent. Il est arrivé à la période coloniale. Il est venu à la même période que le lignage L4.

Kemo Dassiba KEITA, venu de Diomandou, dans le cadre de la chasse. Il a été accueilli par le lignage fondateur en raison de sa qualité de chasseur.

N'valy CONDE, venu de Kotidou dans Macenta, pour pratiquer la chasse. Il a été accueilli par le lignage fondateur en raison de sa qualité de chasseur.

Dagbè Kissi CAMAR, chasseur venu de Camaradou. Il a été accueilli à la période coloniale par le fondateur en raison de sa qualité de chasseur.

Kagbè Ibrahima KOUROUMA, venu de Koyidou, un village aujourd'hui disparu. Il est venu pour bénéficier des avantages de la grande route, et a été accueilli par Sona Fréssou KOUROUMA du lignage L2 à la période coloniale.

Mamady BAMBA venu de Tinéfouba, un village actuellement disparu près de Konsankoro. Il est venu pratiquer l'agriculture, et a été accueilli par le lignage TRAORE à la période coloniale.

Kémo Fassou CAMARA, venu de Kouroudou à cause des difficultés liés au paiement des impôts. Il n'avait pas de quoi payer les colons. Il est parti rejoindre sa grande sœur qui était marié à kékouradou. Craintive, cette dernière l'envoya à Gbofodou où il fut accueilli par le lignage TRAORE.

Gbakou BAYO, venu de Manabri près Damaro pour pratiquer l'agriculture. Il a été accueilli par le second lignage venu après la fondation du village celui de Fréssou KOUROUMA, à la période coloniale.

Bangaly CAMARA venu de Vayala auprès de ses oncles maternels du lignage DIAMA/CISSE. C'était un cultivateur venu à la période coloniale.

Djwulein CONDE venu de Djanforodou, avait pour activité la forge. Il est venu dans le village pour exercer son métier de forgeron et fabriquer des outils agricoles. Il a été accueilli par le lignage L4 à la période coloniale.

Koura Mory TRAORE venu de Maténin Balladou près de Konsakoro. Il est venu pour se soigner auprès du lignage TRAORE L3, à la période de Sékou Touré.

Lacinè CAMARA, venu de Mandou près de Damaro, pour chercher des terres agricoles et faire du commerce. Il a été accueilli par le lignage TRAORE L3 à la période de Sékou Touré.

Kelèty CAMARA venu de Doubadou dans la Sous-Préfecture de Sinko. Il est venu dans le cadre de l'exploitation artisanale des mines de diamants, il a été accueilli par le lignage CAMARA L8 à la période de Sékou TOURE.

Massou Mamady FOFANA venu de Faraköbadalaen tant qu'agriculteur. Il a été accueilli par le lignage L5 à la période de Lansana Conté.

Kourani N'valy, CONDE venu de Dougbèla près de Linko pour chercher des terres de cultures, il a été accueilli par le lignage CAMARA L17 à la période de Lansana CONTE.

Sidiki FOFANA venu de Kouloundou près de Sinko, il est venu dans le cadre de l'agriculture et il a été accueilli par Kémo Fassou CAMARA du lignage L8.

Récemment, d'autres lignages sont arrivés, il s'agit des lignages SAGNO, CONDE, KEITA et CAMARA venus dans le village pour pratiquer leur métier, la menuiserie et le commerce.

8.1.2. Synthèse et type de village

Rituel de fondation

Le marabout avait demandé au fondateur de construire une mosquée où il allait faire son travail coranique.

Le marabout demanda aussi au fondateur de lui apporter un margouillat (sorte de gecko, un petit lézard ndlr) à la tête rouge. Le marabout écrivit le coran sur un objet blanc puis mis cet objet (ce talisman) sur le cou du margouillat, qui fut envoyé sur la chute nommée « Soulounna ». C'est un lieu de résidence de génie avec rituel, impacté par le tracé du rail (Cf fiche-site Id 7005 ci-dessous). Le lézard brisa les roches qui obstruaient la chute, et en diminua le son. C'était la condition nécessaire pour que le fondateur du village se sentent en sécurité, rassuré à l'idée d'entendre ses ennemis venir.

Autorisation d'installation / donneur de terre

Le village a été fondé sans l'autorisation d'un autre village.

8.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d' installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CAMARA	Fondateur	Avt Samori TOURE	-	X	X	X	X	X	N'faly CAMARA
L2	KOUROUMA		Avt Samori TOURE	L1	-	-	-	-	-	Eteint
L3	TRAORE		Avt Samori TOURE	L1	X	X	X	X	X	Sidiki TRAORE
L4	DIAMA/CISSE		Avt Samori TOURE	L1	X	X	X	X	X	Mamady DIAMA/CISSE
L5	DIAMA/CISSE		Avt Samori		X	X	X	X	X	Fanta N'Valy DIAMA/CISSE

TOURE									
L6	KEITA	Avt Samori TOURE	L1	X	X	X	-	X	Mamady KEITA
L7	CONDE	Samori TOURE	L1	X	-	-	X	X	Parti
L8	CAMARA	Avt Samori TOURE	L1	X	X	X	X	X	Amara CAMARA
L9	KOUROUMA	Colonisation	L2	X	X	X	-	X	Mamady KOUROUMA
L10	BAMBA	Colonisation	L3	X	X	X	-	X	Yaya BAMBA
L11	CAMARA	Colonisation	L3	X	X	X	X	X	Sékou CAMARA
L12	BAYO	Colonisation	L2	X	X	X	-	X	Mamady Wulein BAYO
L13	CAMARA	Colonisation	L4	X	X	X	-	X	Sékou CAMARA
L14	CONDE	Colonisation	L4	X	-	-	-	X	Amara CONDE
L15	TRAORE	Sékou TOURE	L3	X	-	-	-	X	Bana Sékou TRAORE
L16	CAMARA	Sékou TOURE	L3	X	-	-	-	X	Mory CAMARA
L17	CAMARA	Sékou TOURE	L8	X	-	-	X	X	Mory CAMARA
L18	FOFANA	Lansana CONTE	L5	X	-	-	-	X	Moussa FOFANA
L19	CONDE	Lansana CONTE	L17	X	-	-	-	X	Lui-même
L20	FOFANA	Lansana CONTE	L8	X	-	-	-	X	Lui-même

NB : Les plantations : L1,L2,L3,L4,L5,L6,L8,L9,L10,L11,L12,13 et L16

Les plantations du village sont des plantations d'avocatier, colatier, caféier, ananas, anacardier, bananier, et cacao.

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (Pl) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soty) : N'Valy CAMARA / L1

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Seul un membre du rang des pères du lignage fondateur peut devenir Soty.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Mamady DIAMA CISSE / L4 ; Sidiki TRAORE / L3 et Mamady KOUROUMA / L8.

Principe de représentation au Conseil des sages : Avoir la confiance de la communauté et être disponible.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : L1, L3 et L4

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir (classer dans l'ordre d'importance) : N'Valy CAMARA / L1,

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) :

N'Valy CAMARA / L1, Mamady DIAMA CISSE / L4 ; Sidiki TRAORE / L3 et Mamady KOUROUMA / L8.

Autres pouvoirs et institutions :

La confrérie des chasseurs (le Donsoya), les guérisseurs et le groupement d'entraide. Ce sont des institutions du village qui œuvrent au développement et la santé de la communauté villageoise.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire): Fanta TRAORE / L1 du mari ; Moussokoro KEITA / L1 du mari et Maka CISSE / L7 du mari.)

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire): Mamady DIAMA CISSE / L5 et Yaya BAMBA / L10

Imams et Conseil de mosquée

Imams Moussa CAMARA/ L1 ; Sékou DIAMA CISSE/ L4 et Mamady DIAMA CISSE / L4

Pour être imams, il faut avoir une connaissance du coran, la confiance des fidèles et un bon comportement.

Conseil de mosquée : (Moussa CAMARA / L1 ; Mamay DIAMA CISSE / L4 et Sidiki TRAORE /L3.

Pour être membre du conseil de mosquée, il faut avoir la connaissance des règles et principes de l'islam, et savoir résoudre les problèmes religieux.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Nous présentons dans cette rubrique les personnes issues du village qui font partie des institutions locales (et non celles hors village).

Secteur de Gbofodou: Yaya BAMBA / L10 et Mamady DIAMA CISSE / L4.

District de Gbofodou : Mamady TRAORE/ L3 et Mandjou DIAMA CISSE / L4.

Sous-préfecture de X : Non

Communauté Rurale ou Commune de X : Non

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques :

Les villages dont Gbofodou à une autorité politique sur Farakobadala et Condéla. Ces deux villages ont été installés par Gbofodou.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers :

Il existe trois Hameaux sur le territoire de Gbofodou :

Hameau Lama Barry, constitué d'un 1 lignage de 3 ménages, avec 10 personnes et de 3 cases. Il est venu de Mamou en 2004 à la recherche de terres de pâturage et a été installé par le lignage fondateur.

Hameau Amadou Barry, constitué d'un lignage, d'un ménage de 7 personnes et de 3 cases. Il est venu de Télimélé en 2004 à la recherche de terres de pâturage et a été installé par le lignage fondateur.

Hameau Seidou Sow, constitué d'un 1 lignage, de trois ménages de 11 personnes et de 4 cases. Il est venu de Télimélé en 2020 à la recherche de terres de pâturage et a été installé par le lignage fondateur.

Ces Hameaux ont les tous mêmes conditions d'installation : donner Un tas de noix de noix de kolas pendant l'installation, et, après l'installation, chaque hameau doit donner un taureau par an. Quand il y a une cérémonie, les responsables des hameaux viennent en aide sans la pression de la communauté.

Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit

8.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non

Vente de terres :

La communauté n'a pas le souvenir de terres vendues ; mais il est possible de le faire dans l'intérêt du village.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les coteaux, les bas-fonds et les plaines, sont administré selon un mode de gestion collectif lignager dans le village. Les plantations sont en administrées selon un mode de gestion mode individuel. Dans le village tous les lignages pratiquent l'élevage et ils ont un parc communautaire hors du village.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Le Soty et le conseil de sage.

Complément d'informations :

Non.

8.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

8.2.1. ID site – 7004 – Gabourouso koro – map ID 45



Signification : « L'ancien cimetière ».

Localisation : Kérouané/Konsankoro/Gbofodou/Gbofodou.

Type de site : Religieux / Ancien cimetière.

Description : A l'ouest du village dans une forêt de plantation mixtes (cafetiers, goyaviers, avocatiers, ananas, palmiers, bananiers et orangers) qui est le cœur du site.



Histoire : Site créé quelques années après la fondation du village, pour y enterrer les morts, sauf le fondateur qui a eu une tombe dans un endroit tenu secret. Le village s'est déplacé il y a environ 80 ans. La communauté a créé un nouveau cimetière plus proche, le site se trouvant à environ un kilomètre du nouveau village

Responsable(s) : Nvaly Camara (L1) et Moussa Camara (L1) sont responsable en tant que propriétaires terriens et descendants du lignage fondateurs.

Pratique(s) rituelle(s) : Enterrer les morts.

Interdit(s) : Mettre le feu. Aux femmes.

Rayonnement des pratiques : Pas au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Oui, à condition de déterrer les ossements des ancêtres, et de les relocaliser dans l'endroit choisi par la communauté.

Traitement et conditions : La communauté souhaite que la totalité des ossements soient excavé et relocalisé dans un nouveau lieu, qui sera choisi par la communauté. Ce nouveau lieu devra être marqué par Rio Tinto Simfer. Ce déplacement s'accompagnera du sacrifice de 2 taureaux de n'importe quelle couleur, de 100 kilog de riz « net », et 2 millions FNG pour les condiments et d'1 million FNG pour les imams qui feront la lecture du Coran en clôture de cette cérémonie de relocalisation des ossements.

Durée du traitement : 2 semaines suffiront à la mise en œuvre du traitement.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO : financement de la cérémonie de clôture. Déplacement des restes humains dans le nouveau site indiqué par la communauté. Marquage du nouveau cimetière. Cérémonie de clôture avec sacrifice et lecture du Coran.

8.2.2. ID site – 7005 – Soulounna – map ID 42



Signification : « Les rapides/ la chute d'eau ».

Localisation : Kérouané/Konsankoro/Gbofodou/Gbofodou.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles



Description : Le site se trouve dans la rivière « Fognèban ». Au cœur du site se trouve de nombreux gros rochers apparents formant des rapides, et une chute d'eau en pente douce. On y trouve les arbres « Kösommo » et « Kissan » notamment.

Histoire : Site découvert par le fondateur du village Kémo Bofo Camara, chasseur et grand guerrier à l'époque. Il était détenteur d'un « pouvoir mystérieux » et a choisi de fonder son village près de ce site. L'eau des rapides faisait beaucoup de bruit, et les gens du village ne dormait jamais bien tant le bruit était fort ; de plus ils avaient peur que « la guerre vienne les surprendre », et qu'un jour, ils n'entendent pas les ennemis arriver. C'est ainsi que le fondateur pensa à faire des rituels et des offrandes, composés d'un taureau rayé, un bélier au cou noir, un coq rouge, 30 Calebasses de pain blanc et des noix de kola (en nombres indéterminées). Les animaux furent immolés sur le site, préparés et mangés par tout le village, hommes et femmes comprise, sauf les griots. Ce sacrifice était fait à chaque fin d'année, un lundi ou un jeudi, afin de diminuer le bruit de la chute d'eau. Le fondateur est aussi allé chercher un marabout du nom de Souaré à Nionsomoridou, et celui-ci demanda à ce qu'on lui procure un lézard vivant. Il écrivit alors un talisman, et le mit sur le cou du lézard. Le lézard parti sur le site vers les roches bloquant l'eau et faisant du bruit et brisa ces roches avec sa tête en les frappant ; le bruit de l'eau diminua. Ce marabout a recommandé à la communauté de répéter le rituel initié par Kémo Bofo Camara à chaque fin d'année. Il dit aussi de faire les rituels sur le site en fonction des rêves, et d'y apporter en offrandes un bélier à cou noir, un coq rouge, 3 Calebasses de pain blanc et des noix de kola. Ce site est lié au rituel de fondation du village. C'est le sacrifice inaugural et l'intervention du marabout Souaré qui sont les premiers rituels de fondation du village.

Responsable(s) : Nvaly camara (L1) et Moussa Camara (L1), tout 2 responsables du site.

Pratique(s) rituelle(s) : Le jour du rituel, l'officiant dit ses vœux sur la noix de kola, qu'il casse en deux, puis jette en l'air. Dans ce jet divinatoire, s'il la noix retombe sur une face et sur un « dos », alors le rituel sera accepté. Pour le pain blanc, une partie est jetée dans l'eau et le reste est consommé sur le site. Le coq, le bélier et le taureau sont immolés, préparés et consommés sur le site par les invités. Après le rituel une danse traditionnelle accompagnée par les Ballafollas (joueurs de Djembé) a lieu en amont du site, au cours de laquelle « les femmes chantent et les autres dansent ». Ces danseurs ne venaient pas sur le site, les enquêtes ignorent pourquoi. Le rituel de danse qui se pratiquait sur le site ne s'effectue pas dans le village. Or de ce rituel initial, ont lieu des rituels au village après un contact du génie par le rêve. Certains neveux (utérin ndlr) font des rêves du génie, qui leur demande un bélier au cou noir ou un coq rouge, pour des demandes liées au travail et/ou à la réussite personnelle.

Au regard de l'islamisation du village, la fréquence des rituels a baissé et c'est seulement lors de « cas exceptionnels » qu'ils les font, dans le village, quand il y a contact par le rêve. C'est le chef du village qui les fait et ils sont toujours adressés au génie. Cela fait 34 ans que ces rituels sont faits dans le village, avec des résultats positifs.

Interdit(s) : Aux personnes castées : griots, finnas, diakas. Aux chaussures, le jour du rituel, par respect pour le génie.

Rayonnement des pratiques : Quelques localités. Certains neveux utérins se rendent au village pour des sacrifices suite à des rêves.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Oui, à condition de respecter le rituel prescrit et que le marabout fasse le « travail complémentaire » décrits dans le traitement.

Traitement et conditions : La communauté a fait venir un de leur neveu, le marabout Moussa Camara, de Kérouané pour connaître le traitement. Pour déplacer le site la communauté devra faire un rituel composé d'un bélier au cou noir, d'un taureau rayé, un coq rouge, 30 Calebasses de pain blanc et des colas de couleur et de nombres indéterminées. Pour faciliter la déplaçabilité/destructibilité du site, le marabout devra faire un « travail complémentaire » pour « faciliter », dont le coût s'élèvera à 1 million FNG.

Durée du traitement : Entre 1 et 2 mois. 2 semaines de concertation en amont du traitement sont demandées par la communauté ; puis 3 semaines pour la mise en œuvre du traitement.

Prochaines étapes : Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

8.2.3. ID site – 7006 – Kemo Gbofo kabourou – map ID 41



Signification : « La tombe du vieux Gbofo ».

Localisation : Kérouané/Konsankoro/Gbofodou/Gbofodou.

Type de site : Historique / Religieux / Tombe isolée / avec pratique rituelle.

Description : Tombe située à l'ouest du village dans une plantation où l'on rencontre des bananiers, colatiers, avocatiers et caféiers. Une pierre tombale est apparente et émerge du sol. Des roches se trouvent autour du site.



Histoire : Cette tombe date de l'époque précédant Samori Touré, dans l'enceinte de l'ancien village. Elle a été creusée dans le village afin de protéger les restes du défunt car avant, « les gens déterraient les corps des grandes personnalités pour fabriquer des talismans avec ». Depuis la mort de Kémo Gbofo, avait lieu un sacrifice sur le site, composé d'un bœuf, de poulet, 100 mesures de riz et une Calebasse de pain blanc. Ces animaux étaient préparés avec du riz et mangés par tous les villageois. Souvent le défunt vient en rêve pour expliquer le rituel au gens. Ces personnes font donc le sacrifice à la demande du défunt. En 1975, monsieur Sidiki Condé (L11) rêva au défunt qui lui demanda de sacrifier un bœuf à cou noir, du riz et une Calebasse de pain blanc. Ces animaux furent sacrifiés au village après une lecture du Coran. Mr Sidiki Condé, neveu utérin des responsables avait à l'époque des difficultés avec son travail au Libéria, et perdait de grosses sommes d'argent, suite à ce sacrifice les difficultés cessèrent.

Responsable(s) : N'faly Camara (L1) ; Moussa Camara, imam du village. Ils sont tous deux responsables car c'est la tombe de leurs ancêtres.

Pratique(s) rituelle(s) : « A l'époque de leurs grands-pères », à cause de l'islamisation, le sacrifice fut ramené au village. Depuis lors, le sacrifice se compose d'un taureau de couleur quelconque et de 100 mesures de riz préparé avec la viande du taureau. La cérémonie commence toujours par une lecture du Coran.

Interdit(s) : Déférer. Pratiquer l'adultère.

Rayonnement des pratiques : Pas au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Non. Le site est indéplaçable et indestructible. Il devra être protégé et marqué.

Traitement et conditions : La communauté souhaite protéger le site par une clôture et qu'il soit marqué comme site de patrimoine historique. C'est une décision unanime.

Durée du traitement : 1 mois est demandé pour la mise en œuvre du traitement.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

8.2.4. ID site – 7007 – Komagbentoulouh – map ID 44



Signification : « Venir vers le fétiche en forêt » ; « koma » signifiant « fétiche », et « tou » désignant « la forêt ».

Localisation : Kérouané/Konsankoro/Gbofodou/Gbofodou.

Type de site : Site d'initiation/Masculine, Lieu de résidence de génie et Lieu de fétiche / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Situé à l'est du village, le site se trouve dans un ravin. Ce dernier est au sein d'une plantation d'avocatier, de noix de kolatier. On voit de grands arbres sous lesquels étaient circoncis les jeunes garçons ou « bilakoros ».



Histoire : Site découvert à l'époque coloniale par Kessamamadi Traoré (L3). Le génie lui apparut en rêve, et lui dit qu'en tant que « zoo » (circonciseur) du village, il lui fallait aller sur ce site faire le sacrifice d'un taureau rouge, ou d'un taureau noir et blanc, « sankaba nissi » (taureau rayé ou moucheté) en langue konianké. L'immolation de l'animal devait être accompagnée d'une Calebasse de pain blanc et de 100 noix de kolamélangées. Le génie lui dit aussi de pratiquer la circoncision et de lui confier tous les fétiches du village. Il fit en échange la promesse de protéger le village contre tous les mauvais génies, de veiller sur les activités agricoles et la chasse, d'aider à la cicatrisation rapide des enfants lors des cérémonies de circoncision, et aussi d'aider au traitement des maladies du village. Parfois le génie venait en rêve pour dire qu'il était fâché lorsque la communauté avait trop tardé à faire le sacrifice. Il prédisait alors l'accouchement d'enfants handicapés par des femmes du village, lui-même étant handicapé des membres inférieurs, si le sacrifice n'était pas fait. A la période de Sékou Touré, et en lien avec l'islamisation de la communauté, le lieu du sacrifice fut déplacé dans le village.

Responsable(s) : Mamadi Traoré et Sidiki Traoré (L3) sont tous deux responsables et officiants du site car ils ont été initiés et informés par leur grand-père, Kéoulemba Traoré, qui était responsable du site avant.

Pratique(s) rituelle(s) : Due à l'islamisation du village et aux nouvelles pratiques médicales pour la circoncision (paramédicaux), le site est abandonné depuis plusieurs années. Les fétiches et offrandes aux génies étant condamnés par l'islam, ils ne les pratiquent plus (officiellement ndlr). Le rituel se faisait lors des cérémonies de circoncision/initiation masculine, mais aussi pour protéger le village, pour soigner certaines maladies, avoir accès à l'eau, pratiquer la chasse et la pêche, et favoriser l'agriculture. Selon Mamadi Traoré, il faisait le « soli », une danse précédant la circoncision des enfants, pratiquée par tous les hommes et les femmes du village, pendant 7 jours. Le lendemain du 7^{ème} jour, les « bilakoros » étaient envoyés sur le site pour être circoncis. Un mois ou quelques semaines après la circoncision, une fête appelée « kolakadi » était organisée, si toutefois il y avait une suite favorable à leur prière lors de la cérémonie précédente. Ils tuaient alors un bœuf qui était préparé avec du riz au village, puis envoyé sur le site pour être consommé avec les enfants récemment circoncis.

Interdit(s) : Femmes (site d'initiation masculine). Garçons non-circoncis (« Bilakoro »). Personnes castées (participation et consommation du repas rituel) : finnas, diakas, djélis. Les étuis de couteaux et chaussures en cuir fabriqués par les « Garankés » ou cordonniers sont interdits aussi. Nous pouvons inclure les « garankés » dans la définition des « personnes castées ».

Rayonnement des pratiques : GGbofodou et les villages voisins de Djomandou, Kékouradou, Gbotodou, et Condéla.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Site déplaçable. La déplaçabilité du site a été confirmée par un marabout, Moussa Camara, neveu des responsables, venu de Kérouané. Il a recommandé de faire un sacrifice à l'identique du premier sacrifice du site.

Traitement et conditions : Pour s'assurer de la déplaçabilité du site, le sacrifice d'un taureau rouge ou rouge/noir (Sankaba Nissi), et les offrandes d'une Calebasse de pain blanc, de 100 noix de kola et de 100 mesures de riz devront avoir lieu. Après ce sacrifice, un travail complémentaire effectué par le marabout devra avoir lieu, pour un coût d'1 000 000 de FNG.

Durée du traitement : Entre 1 et 2 mois. La communauté souhaite avoir 2 semaines de réunions en interne, puis deux semaines pour mettre en place le traitement.

Prochaines étapes : Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci.

Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

8.2.5. ID site – 7008 – Moussodouda – map ID 43



Signification : « La porte du trou ». « Douda » signifie la porte du trou. « Mouso » signifie « femme ».

Localisation : Kérouané/Konsankoro/ Gbofodou/Gbofodou

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles. Site féminin.

Description : Situé dans un ravin, qui mène à un grand trou dans le sol. Il est entouré de plantation de bananiers et de colatiers.



Histoire : Ce site date de l'époque de Samori Touré. Il a été découvert en rêve, et au même moment, par 4 femmes du lignage fondateur Camara : Makoura Camara, Diaka Camara, Fanta Camara et Siré Camara. Ce génie féminin a proposé son aide pour toutes difficultés liées à l'exploitation de l'or et du diamant, l'agriculture, la fertilité, ou les problèmes de grossesse et de fausse-couche. Dans ce village, toutes les femmes partaient dans les mines pour l'exploitation de l'or, vers Damaro, dans la mine de « kouroudou ». Elles faisaient alors des offrandes avant d'entreprendre leur saison aurifère ; elles arrivaient donc à avoir parfois du diamant et de l'or. Ces offrandes consistaient en un coq blanc, un nombre indéfini de noix de kolablanche, et une Calebasse de « pain blanc ».

Responsable(s) : Banamè Camara et Aïssatou Keïta sont responsables et officiantes du site. Le lignage Camara est fondateur et propriétaire terrien. Toute femme du village peut officier sur le site en étant la plus âgée.

Pratique(s) rituelle(s) : Au début de la saison sèche de chaque année, un lundi ou un jeudi, toutes les femmes du village, exceptées les petites filles, partent sur le site. Les officiantes se mettent nues sur le site.

L'officiante et sa « seconde », se mettent à l'entrée du trou, et l'officiante s'assoie sur le rocher. Elle prononce les vœux, en écrasant les noix de kola, tout en expliquant au génie le motif de leur présence ; elle parsème le « pain blanc », tandis que les femmes présentes sont assises sur l'arbre « Dora » ou « Bron » pour assister au rituel. Après avoir parsemé la farine de riz, l'officiante se met à jouer de l'instrument « Ghèh » ou « Djeh », composé d'une « louche de calebasse », de corde et d'os de poisson. Elle joue et chante des chants spécifiques au rituel, jusqu'à l'apparition d'un serpent de n'importe quelle couleur et espèce, qui par son apparition signifie que le génie « accepte leur demande ». L'officiante immole ensuite le coq, et le laisse se déplacer jusqu'à ce qu'il se couche sur le sol et y meurt : s'il se couche sur le dos cela signifie aussi l'acceptation du rituel par le génie. Les femmes danseront et chanteront toutes ensemble jusqu'à la fin du repas, et laisseront les os du coq et les restes du repas sur le rocher. Il arrive que le serpent n'apparaisse pas ou que le coq se couche sur le ventre pour mourir ; cela n'annule pas le rituel, mais les vœux prononcés ne seront pas exaucés intégralement.

Depuis 5 ans, le rituel se fait dans le village, tous les 2 ans, au lieu d'une fois par an précédemment. Le changement dans le rituel est dû « à la pression que leur enfants et maris leur mettent. » pour « abandonner ces pratiques et ne pas les offenser ». C'est lié à l'islamisation croissante de la région. Elles préparent le riz et le coq, les mangent, puis se lavent les mains, dans une seule calebasse, en suite l'officiante formule les vœux sur l'eau, et la verse à la porte de sa case. L'officiante nous confie néanmoins continuer à aller la nuit, en se cachant pour aller offrir du pain blanc et des noix de kola au génie, afin de solliciter sa compréhension ; elle lui réitère leur engagement à respecter le pacte scellé et le remercie pour les bienfaits apportés par le génie.

Interdit(s) : Aux hommes. Les jeunes filles non-mariées.

Rayonnement des pratiques : Les femmes des villages voisins de Kékouradou, Konsankoro, Moribiédou, Diamandou et Yendédou.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Oui. 2 jours après notre enquête, les femmes ont consulté le génie, qui a donné le traitement pour accepter de se déplacer. La relation au génie sera gardée, et les femmes concernées en sont sûres.

Traitement et conditions : Il faudra faire un sacrifice composé d'un taureau multicolore, un bélier blanc, un coq blanc, 2 calebasses de « pain blanc », 10 noix de kola blanches, 10 sacs de riz de 50kg, et 10 millions de FNG pour les condiments. Ce sera l'occasion de faire une grande cérémonie de sacrifice, après le rituel sur le site. Toutes les femmes qui venaient « soigner leurs problèmes » sur le site seront conviées ; cela concernera les villages de Kékouradou, Konsankoro, Moribiédou, Diamandou et Yendédou et explique l'ampleur du sacrifice et du repas sacrificiel.

Durée du traitement : 1 mois est demandé pour la mise en œuvre du traitement.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

8.2.6. ID site – 7028 – Bononsirédou – map ID 66

Signification : « Bono » veut dire « perdre » en langue konianké ; « siré » est la contraction du prénom « sidiki », et « dou » veut dire terre. On peut traduire par « la terre de Siré le perdant ».

Localisation : Kérouané/ Konsankoro / Gbofodou / Gbofodou.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Ce site se trouve à l'ouest du village, dans une forêt jamais cultivée, à côté de la rivière « boyani ». Sur les lieux, au cœur du site, se trouve un arbre « kissan », sous lequel l'officiant s'assoit pour présenter les éléments du rituel au génie lors des cérémonies. Autour du site on peut remarquer les arbres « kissan », « linké », « formo », « banan » ou fromager, des palmiers et des lianes formant une petite forêt.

Histoire : Site découvert par Bonon Sidiki Cissé, « au temps des ancêtres », avant la période de Samori Touré. Arrivé sur les lieux à la recherche de terres cultivables, il constata que c'était une forêt fertile et cultivable. Mais il ressentit sur place une sorte de peur diffuse. A l'époque, les hommes cherchaient à interpréter les signes leur indiquant la présence de génie sur certains lieux. Pour savoir si les lieux étaient habités par un génie, Bonon Sidiki Cissé planta un pied de tarot (un tubercule comestible). S'il revenait le lendemain et trouvait le pied de tarot déterré, alors cela voulait dire qu'un génie résidait à cet endroit. A l'inverse, s'il retrouvait le pied de tarot intact cela voulait dire qu'il pourrait cultiver sans problèmes. Quand il revint sur les lieux, Bonon Sidiki Cissé vit qu'un génie avait déterré le pied de tarot. Il décida donc d'offrir un



sacrifice avant de mettre ce lieu en culture. Ce premier sacrifice était composé d'un coq blanc, d'une calebasse de « pain blanc » et de quelques noix de kolade couleur mélangées. Il fit le rituel sur le site en priant le génie et en lui disant que si cette les récoltes de l'année était abondantes, il resterait toujours en contact avec lui. Il avait cultivé le riz et la patate douce, et ses champs donnèrent tant que les oiseaux lui causèrent beaucoup de soucis lors de la floraison du riz. Ils lancèrent tellement de pierres pour chasser les oiseaux, qu'il n'y avait plus de pierres à proximité des champs. Bonon Sidiki Cissé autorisa donc ses petits-enfants à déterrer des patates douces pour les couper en morceaux et les utiliser comme projectiles pour chasser les oiseaux. Son nom est béni dans le village depuis.

Après cette récolte, il revint voir le génie avec un bœuf blanc, une calebasse de « pain blanc » et 10 noix de kolade couleurs mélangées (blanches et rouges). Il a présenté les éléments du sacrifice au génie sur le site, tout en le remerciant pour sa bonne récolte annuelle. Il revint au village pour y immoler le bœuf et le préparer avec du riz. Le génie lui promit en retour de travailler avec lui et tous ses descendants, de favoriser leurs cultures, de prendre soin d'eux « comme de ses propres enfants », et de protéger le village. Le rituel se fit un Lundi. Depuis lors, leurs cultures donnent toujours d'abondantes récoltes.

Cependant Bonon Sidiki Cissé était un imam. Y voyant une contradiction avec les principes de l'islam, il ne montra pas au reste du village qu'il faisait ces offrandes à un génie. Il partait présenter les éléments du rituel sur le site, mais le reste des pratiques se faisait au village. Pour aller sur le site, il se cachait (en tant qu'imam), et personne dans le village ne savait qu'il y entretenait des relations avec un génie.

Responsable(s) : N'faly Cissé (L11) est le premier responsable et Sékou Cissé(L11) le second. Ils sont responsables car c'est leur ancêtre qui a découvert le site, et qu'ils cultivent toujours les terres alentour. Ils sont aussi officiants, initiés de génération en génération à faire ce rituel.

Pratique(s) rituelle(s) : Le rituel de ce site lignager est fait pour favoriser leur réussite dans la pratique de l'agriculture et être protégé par le génie. Il a lieu une fois dans l'année. Le matin, l'officiant se rend seul sur le site avec dix noix de kola. Arriver sur le site l'officiant divise en deux une noix de kola et dit ses vœux, tout en procédant à un jet divinatoire de noix de kola pour vérifier l'acceptation des vœux par le génie. Il recommence jusqu'à acceptation du génie. Il précise que le reste des offrandes sont au village. Après l'acceptation des vœux par le génie, il revient au village pour y immoler le bœuf. Le bœuf est débité, puis donné aux femmes pour qu'elles le préparent avec du riz. Après cuisson, il partage le repas en trois plats : un plat pour les sages, un plat pour les femmes et un plat pour les jeunes. Après le repas, les sages du village bénissent les participants, et l'officiant donne un montant aux sages, à hauteur de ses moyens, pour les remercier de cette bénédiction. Il n'y a pas de danse ni de chant lié à ce rituel car c'est un site lignager et les Cissé sont un lignage imam, qui considère le chant et la danse comme condamné par l'islam.

Interdit(s) : A toute personne sauf à l'officiant. Celui-ci se cachait du reste de la communauté pour y aller depuis la découverte du site.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Inconnue à cette étape. Voir « traitement et conditions » et « prochaines étapes ».

Traitement et conditions : Pour connaître le détail du traitement, il faut un rituel de consultation du génie, afin qu'il se prononce sur la nature du traitement. Ce rituel de consultation du génie se compose d'un bœuf blanc, un coq blanc, une calebasse de « pain blanc », 10 noix de kolade couleur mélangées, 50kg de riz et 1 000 000 GNF comme prix des condiments. Ce rituel aura lieu un Lundi. Après ce rituel de consultation, le génie viendra au travers d'un rêve pour donner le détail du traitement à l'officiant du site.

Durée du traitement : 1 mois. Deux semaines seront nécessaires pour le rituel de consultation ; et deux autres semaines pour mettre en œuvre le traitement.

Prochaines étapes : Financer le rituel de consultation du génie. Consulter le génie pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type)

Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci.

Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

8.2.7. ID site – 7030 – Diabère – map ID 71



Signification : « Diabère » signifie « Taro ». C'est le nom du génie résident, ainsi que celui du tubercule alimentaire qu'est le taro.

Localisation : Kérouané / Konsankoro / Gbofodou / Gbofodou / Explosive yard 1 Access Road (zone tampon 200m).

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Site situé tout près de la route nationale Beyla-Kérouané, sur une roche affleurante, au bord de la rivière « Fonigban ».



Histoire : Ce site fut découvert par Kémo Bofo Camara, avant l'époque de Samori Touré. Fondateur du village de Gbofodou, Camaradou, Kémo Bofo était un chasseur et le détenteur de pouvoirs surnaturels, lui permettant de se rendre compte de la présence de génie(s) sur ce lieu. Il décida alors de tisser un lien avec le génie présent, appelé « Diabèrè », au travers de rituels. Il faisait les offrandes pour se protéger de la guerre, des maladies et de la sécheresse. Certaines personnes viennent aussi à titre individuel faire des offrandes afin de faciliter leur activité d'extraction d'or et de diamant.

Cela fait plus de 20 ans maintenant que ces rituels d'offrandes se font au village. Ce déplacement des cérémonies de sacrifice et d'offrandes au village s'est faite en raison de « l'influence de représentant religieux venu d'ailleurs, ainsi que de personnes instruites dans la religion musulmane au sein du village ». Le fait de déplacer le sacrifice au village a été une décision prise suite à un accord entre l'officiant et le génie afin « de protéger leur pacte ».

Responsable(s) : Sidiki Traoré (L3) est le premier responsable du site ; Mamady Traoré (L3) est le second responsable du site.

Pratique(s) rituelle(s) : Pour le village et sa protection, les offrandes se composent d'un taureau ou d'une vache de n'importe quelle couleur, à l'exception de la couleur noire ; un bélier ou un mouton de n'importe quelle couleur ; un nombre indéfini de coqs de toutes les couleurs, unealebasse de pain blanc, ainsi qu'un nombre indéfini de noix de kolade n'importe quelle couleur. Ce rituel pour la protection du village a lieu une fois par an.

Lors du rituel tout le village ainsi que des représentants des villages de Kékouradou, Mamaridou, Farakobadala, Condèla, Kènègbèbaro et Niamandou, viennent avec les éléments du rituel. L'officiant et quelques sages du village s'avance sur le lieu où se fait le rituel. L'officiant fait alors un jet de noix de koladivinatoire, qui détermine si le génie est prêt à accepter les offrandes (il faut qu'une moitié de noix de kola fasse « face » et l'autre moitié fasse « dos »). Un des coqs est immolé et laissé libre : s'il meurt en montrant sa poitrine cela veut d'ailleurs dire que le génie est prêt à accepter le rituel. Le bélier est ensuite immolé et la disposition de ses pattes lorsqu'il rend l'âme est aussi un signe d'acceptation du rituel par le génie (ses pattes droites doivent « être envoyées devant » tandis que ses pattes gauches « doivent être envoyées derrière »). Le taureau (ou la vache) est ensuite immolé, avec les mêmes signes à interpréter afin de vérifier l'acceptation du rituel par le génie. Ils préparent ensuite le plat de riz sur le site, le mangent sur place et se partagent laalebasse de pain blanc. Tout le rituel sur le site était accompagné de chansons et de danses traditionnelles, au rythme des Djembéfollas (joueur de tam-tam).

Depuis que ce rituel a été « ramener au village », l'officiant part sur le site le jour du rituel, ramasse un caillou et puise l'eau de la rivière « Fonigban » dans un récipient. Il dépose ensuite le caillou auprès du récipient contenant l'eau de la rivière, dans la concession du Sotikèmo du village, puis formule ses vœux. Ensuite les animaux sont immolés, débités, préparés et mangés dans le village. L'imam du village fait alors une bénédiction suivie de l'officiant et du Sotikèmo qui font la clôture de la cérémonie. Il n'y a plus de chants, de musique et de danse depuis que le rituel se passe au village.

Pour les demandes individuelles, le rituel se fait au besoin, avec un coq de n'importe quelle couleur, un nombre de noix de kola indéfini et unealebasse de pain blanc comme offrandes.

Le rituel a lieu un Jeudi ou un Lundi.

Interdit(s) : Les griots, en tant que personnes « castées », sont interdits sur le site le jour du rituel.

Rayonnement des pratiques : Quelques localités alentours, dont les villages de Kékouradou, Mamaridou, Farakobadala, Condèla, Kenegbèbaro, Niamandou.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Inconnue pour l'instant. Sera fonction de la consultation du génie.

Traitement et conditions : La consultation du génie, via un marabout, est nécessaire afin de connaître les détails du traitement du site.

Durée du traitement : Deux jour de concertation communautaire sont nécessaires afin de se mettre d'accord sur le choix du marabout amené à consulter le génie.

Prochaines étapes : Recueillir le résultat du choix de la communauté / Recueillir les informations données par le marabout choisi sur le traitement du site. Consulter le génie pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type) Mettre en place le traitement donné par le génie suite à sa consultation. Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc...

Impact HYDRO : OUI. L'eau de la rivière « Fonigban » était utilisée comme eau de cuisson du repas rituel lors des cérémonies sur le site. C'est aussi le cas suite au déplacement du sacrifice « au village », sous l'influence « des religieux ». L'eau de cette rivière reste indispensable dans la préparation du repas sacrificiel, ainsi que dans les gestes rituels nous explique les responsables du site.

En cas d'impact sur le débit de la rivière et/ou la propreté de l'eau (son apparence, son éventuelle pollution), la communauté souhaite, comme en cas d'impact total, recourir à un marabout afin de consulter le génie et de voir les actions (rituelles/sacrifices/offrandes) appropriées à mener pour ne pas déranger le génie et garder la relation avec lui et les bénéfices induit par cette relation.

On peut donc considérer que la mitigation dans un scénario d'impact total est la même qu'en cas d'impact hydro. (Voir « traitement » et « prochaine étapes ci-dessus »).

8.2.8. ID site – 7031 – Moussokènè Kö – map ID 72

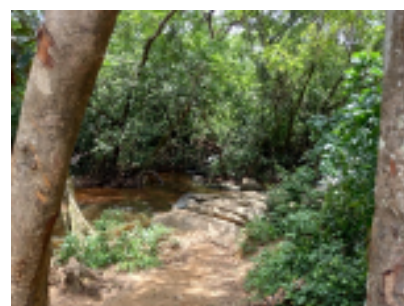


Signification : « La rivière de l'initiation » ou « la rivière où les jeunes filles sont excisées ». De « moussokènè » : l'excision des jeunes filles, et « kö » : la rivière.

Localisation : Kérouané / Konsankoro / Gbofodou / Gbofodou / Zone tampon de « Explosive yard 1 Access Road ».

Type de site : Site d'initiation féminine / Lieu de résidence de génie / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Au bord de la rivière « Fonigban », proche de la route nationale reliant Beyla à Kérouané. On trouve sur le site une roche affleurante, et des arbres « koro », « somo », « néré », ainsi que des palmiers sauvages.



Histoire : Nos interlocutrices ne connaissent que peu de chose sur l'histoire de ce site : Pendant la colonisation, Makouraoulén Camara, venue d'un lignage « étranger » au village, a découvert ce site. Les deux responsables actuelles étaient trop jeunes et ne connaissent pas l'histoire du premier rituel, ni celle de la prise du contact avec le génie présent sur le site.

Responsable(s) : Fanta Traoré est la première responsable du site, en tant qu'officiante et initiée ; Mariame Cissé est la seconde responsable du site, et est aussi initiée.

Pratique(s) rituelle(s) : Ce site d'initiation féminine est aussi un lieu de résidence de génie, auquel sont faites des offrandes avant les cérémonies d'initiation afin qu'il place sous sa protection les jeunes filles et les femmes présente lors des cérémonies d'initiations. Pour cette protection, les offrandes consistent en 1 taureau rouge, 1 bœuf blanc, 5 coq blanc, 10 noix de kolablanches et unealebasse de pain blanc.

A côté des initiations féminines, le génie résident est sollicité dans plusieurs domaines : Les hommes du village passent par l'officiante afin de sacrifier au génie 1 coq blanc, dans le but de faciliter l'extraction de l'or et du diamant. Des jeunes femmes du village, mariée à l'extérieur dans d'autres villages et qui ont des problèmes de fertilité passent elles aussi par l'officiante pour faire des offrandes afin de régler leurs problèmes de stérilité ; elles offrent au génie 2 coq blanc, 10 noix de kolablanch, et unealebasse de pain blanc.

Le rituel d'offrande au génie précédant les cérémonies d'initiation se fait le Lundi ou le Jeudi.

Le rituel de l'excision se fait « à n'importe quel jour ». A quelques jours du rituel d'excision, les femmes du village partent sur le site, après avoir réunis tous les éléments de l'offrande. Seules les femmes du village déjà ménopausées, ainsi que l'officiante participent. En chemin, elles chantent en s'accompagnant de

l'instrument traditionnel appelé « ghè ». Pendant que les autres femmes chantent et dansent, l'officiante dépose laalebasse de « pain blanc » sur la roche près de la rivière, tout en formulant ses vœux. Ensuite elles font un jet rituel de noix de kola afin de vérifier l'acceptation des vœux par le génie. Si cette opération échoue, les femmes reviennent au village pour se consulter, afin de savoir « si elles n'ont pas de mauvaise pensée les unes contre les autres » ; c'est en effet une des conditions de la réussite de l'initiation : sur le site, si l'une des participantes est en désaccord avec une autre, le génie rejette les offrandes. Une fois le jet de noix de kola accepté par le génie, les 5 coqs sont immolés par un homme choisi par les femmes participantes, à une certaine distance du site. Les coqs sont préparés sur le site et mangés entre femmes. Les coqs et le pain blanc sont uniquement consommés par les femmes, sur le site, et le reste de ces offrandes est disposé dans un trou sur la roche. Après ce rituel, à la veille de l'initiation, une danse traditionnelle appelée « soly » est organisée par les femmes du village. Le lendemain elle descend pour l'initiation sur le site. La « zoomouso » (l'exciseuse) se place sous l'arbre « somo ». Après l'excision, les filles sont ramenées dans le village sous les chants et les danses. Deux femmes sont choisies dans le village pour servir de « sémèn », ou gardienne, c'est-à-dire pour enseigner aux jeunes filles « le bon comportement de la femme dans la société ». 7 jours après l'excision des filles à lieu le rituel de « kölokadi », considéré comme un sacrifice pour les jeunes filles. Les mamans préparent alors le plat « diabalafidi » et l'apporte sur le site accompagné de toutes sortes d'aliments. Les femmes mangent toutes ensemble, et à la fin, les vieilles femmes bénissent les jeunes excisées. Il y a un second rituel appelé « second kölokadi » qui a lieu lors de la guérison définitive des plaies des jeunes filles. Un plat de « diabalafidi » est apporté avec d'autres aliments. Cela fait trois ans qu'il n'y a plus de « zoomouso » dans le village. Les femmes de Gbofodou font donc appel à Macenta, une femme du village de Kourouko. Celle-ci prend 40000FNG par jeune fille à initier.

Le taureau et le bélier sont immolés au village, préparés et mangés par toute la communauté, dont les hommes, à l'exception des griots et finnas (castés).

Interdit(s) : Les hommes sont interdits le jour du rituel. Griot et Finna sont interdit(e)s de participer au repas rituel. Lors du rituel et des cérémonies d'initiation, les femmes enlèvent leurs chaussures et leur foulard, par respect. (il est interdit de pénétrer sur le site avec chaussure et foulard).

Rayonnement des pratiques : Quelques localités, dont les villages de Kékouradou, Farakobadala, Condéla, Kenegbèbaro et Nionamendou, envoient leurs jeunes filles se faire exciser lors des initiations féminines.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Inconnue jusqu'alors. Une consultation du génie est nécessaire pour connaître les détails du traitement.

Traitement et conditions : Une consultation du génie est nécessaire pour connaître les conditions de traitement du site. Pour cela il faut réaliser un sacrifice dont les éléments sont : 1 taureau rouge, 10 noix de kola blanches, unealebasse de « pain blanc » en poudre, 5 coqs blancs et un bélier blanc.

Durée du traitement : Inconnu car le traitement dépend de RTIO ou des opérateurs ; sera aussi fonction de la consultation du génie sur la déplaçabilité du site. Nos interlocuteurs précisent que la réponse du génie sera obtenue directement lors du rituel de consultation du génie : lorsque les noix de kola seront lancées, leur position indiquera la décision du génie sur le traitement.

Prochaines étapes : Consulter le génie pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type). Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

Impact HYDRO : Non. L'eau de la rivière « Foningban » est utilisée lors des rituels comme eau de cuisson ainsi que comme eau de boisson, et pour laver les jeunes initiées, ainsi que leurs habits. Cependant les pratiques rituelles et les relations avec le génie ne seront pas impactées en cas de baisse de niveau et/ou de pollution de l'eau. Il serait possible de ramener de l'eau d'une autre provenance pour continuer les rituels.

Toutefois nos interlocutrices craignent qu'un « impact hydro » entraîne un manque d'eau dans le village.



Signification : « Le trou d'eau de la petite vieille ». Vient de « Moussokōronin », le ruisseau de la petite vieille femme et « Doun », qui veut dire « profondeur » en malinké.

Localisation : Kérouané / Konsankoro / Gbofodou / Gbofodou / Zone tampon d'Explosive Yard 1 Access road

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Site situé dans la rivière « Foningban », tout près de la route nationale Kérouané/Beyla. Autour du site on peut voir les arbres « lenkè », « koro », « kobi », « lalla », des palmiers sauvages et du raphia.



Histoire : Le site date du « temps des ancêtres ». Avant la fondation du village, Kémo Boffo Camara (le futur fondateur), avait consulté un voyant utilisant le sable (« tignè ») pour ses prédictions. Celui-ci lui révéla que dans son chemin, il verrait une vieille femme assise dans une rivière sur une natte, en train de tisser du coton. En la voyant, il devait alors fonder son village aux alentours et tisser un lien avec la vieille dame afin de lui confier toutes les difficultés auquel il serait confronté au travers de rituel d'offrande. Le rituel se faisait annuellement pour la protection du village.

Responsable(s) : Sidiki Traoré est le premier responsable du site et l'officiant ; Mamady Traoré est le second responsable du site et le chef du district de Gbofodou. Ce site appartient à toute la communauté mais ses responsables sont au sein du lignage Traoré (L3). L'ancêtre du lignage Traoré (L3), Kaïssa Mamady Traoré, fut mandaté à officier sur ce site et celui de « Diabèrè » par Tchéoulén Camara, le fils du fondateur du village.

Pratique(s) rituelle(s) : Dû à l'influence de religieux venu de l'extérieur, le rituel annuel de protection du village se fait au village depuis 9 ans maintenant. Pour la protection du village, les offrandes consistent en 1 taureau de n'importe quelle couleur (sauf le noir) ou 2 bœuf blanc, 1 bœuf blanc, 3 Calebasses de pain blanc (dont 1 en poudre), un nombre indéfini de noix de kola de n'importe quelle couleur. Sur le site, le rituel s'accompagnait de jet divinatoire de noix de kola pour garantir l'acceptation du rituel par le génie, ainsi que de chants et de danses au son des djembés. Tout le village partait sur le site mais seul l'officiant et quelques sages du village se rendaient sur le lieu du rituel.

Au village, l'officiant et quelques sages du village se réunissent dans la case de l'officiant autour du « Gbenzen » ou « guinzé » (monnaie traditionnelle de fer), de la flèche (« taman ») et de la bague d'argent (« bolola konian »), qui sont les trois objets rituels transmis par le génie à l'officiant. Ils immolent le taureau et le bœuf, les préparent avec du riz et les mangent. Il n'y a plus de chants ni de danse au village, mais seulement des bénédictions.

Le rituel a lieu un Lundi ou un Jeudi.

Certains individus du village font des rituel « au besoin », dans le but de s'assurer la réussite dans leur recherche d'emploi, d'argent ou de régler des problèmes de stérilité ou « d'enfants ». Certains font des rêves dans lesquels les éléments du rituel sont clairement identifiés. Pour les cas individuels les offrandes sont 1 coq blanc, 3 Calebasses de pain blanc (dont une en poudre) et un nombre indéfini de noix de kola de n'importe quelle couleur. Les demandeurs viennent dans un premier temps avec leur coq pour exprimer leurs vœux au génie, tout en prenant l'engagement que si leur souhait est exaucé, ils reviendront offrir un bœuf au génie pour le remercier. Si cet engagement n'est pas respecté, la personne perd tout ce qu'elle a obtenu lors du rituel, et peut risquer la folie. Un exemple nous a été donné d'un neveu de l'officiant vivant à Conakry qui, par non-respect de ses engagements envers le génie, a perdu toute sa fortune et est devenu fou. Seul le sacrifice d'un bœuf sur le site lui a fait retrouver ses esprits.

Interdit(s) : Interdit aux griots, le jour du rituel.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Inconnue pour l'instant. Sera fonction de la consultation du génie.

Traitement et conditions : La communauté souhaite consulter un marabout pour consulter le génie et définir le traitement du site. Deux jours de concertation sont nécessaires pour un consensus sur le choix du marabout.

Durée du traitement : Sera fonction de la réponse du génie suite à sa consultation.

Prochaines étapes : Consulter le génie pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type) ; Obtenir de RTIO des informations techniques sur les impacts afin de préciser le traitement ; Avoir des consultations avec RTIO pour évaluer les solutions envisageables (techniques, socialement respectueuse, etc.) ; Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci ; Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc...

Le site étant situé dans une zone tampon, il faut évaluer précisément, en concertation avec la communauté, l'impact des travaux et envisager de ne pas avoir à déplacer ou détruire le site si cela est possible.

Impact HYDRO : Oui. Le site est situé dans la rivière « Foningban ». L'eau de cette rivière était utilisée comme eau de boisson, de préparation et était un des éléments du rituel en lui-même. Cependant comme le rituel a été ramené au village, une eau d'une autre provenance est parfois utilisée comme eau de préparation du repas rituel.

Pour connaître les conséquences d'un impact Hydro sur le site, une consultation du génie est nécessaire, via un marabout. Le traitement est donc pour l'instant identique à celui d'un impact « total » (voir traitement).

8.3. Site(s) de patrimoine culturel(s) non-impacté(s) :

« Dini Gabourousso » : Cimetière.

« Gabourousso 1 » : Cimetière.

« Gabourousso 2 » : Cimetière.

« Mande Mori Solidya » : Site de résidence de génie. Site de Donzos.

« Daman Solidya » : Site de résidence de génie.

« Tignèkōnin » : Site de résidence de génie.

« Dalabaro » : Site de résidence de génie.

« Kobakela » : Site de résidence de génie.

« Tignèkōninblala » : Site de résidence de génie.

9. Village de Férédou - Id 024

9.1. Monographie du village de Férédou

9.1.1. Histoire

Signification du nom du village

Lors de la fondation du village, le fondateur était accompagné par son grand frère appelé Féré II a donné le nom du village à son grand frère. « Férédou » se traduit par « la terre de féré ».

Période ou date de fondation.

Le village a été fondé à la période Coloniale.

Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Le village a été fondé par Douty Kaba KEITA, venu de Toumandou dans le cadre de la chasse aux éléphants dans la montagne du Simandou. Il avait quitté Toumandou pour venir chasser les animaux près de la montagne, mais à l'époque, pour traverser le fleuve Milo il n'y avait que deux endroits de passage, de Konsankoro à Komodou. Dans le fleuve, il y avait beaucoup de crocodiles et d'hippopotames, et les chasseurs avaient des difficultés à atteindre la montagne. Chaque fois qu'ils essayaient de traverser le fleuve Milo pour aller vers la montagne, ils étaient attaqués par ces animaux. C'est pourquoi Douty Kaba KEITA et d'autres lignages du village décidèrent de quitter Toumandou pour se rapprocher de la montagne. Il épousa la fille du fondateur de Samadou (village aujourd'hui disparu, qui signifie en konianké « la terre des éléphants »), Siréba KOUROUMA, qui l'accueillit auprès de lui, tout en lui donnant un territoire pour s'installer. Il est venu avec plusieurs lignages dont les lignages KOUROUMA, CONDE et CAMARA

Histoire des lignages installés successivement

Les premiers lignages sont venus avec le fondateur après avoir demandé la terre et l'autorisation de s'installer à son beau-frère.

Douty Kaba KEITA, est le fondateur du village.

Féré KOUROUMA. Il est le plus âgé des lignages venus dans le village et le village a pris son nom par respect pour son âge avancé. Il est le fils du donneur des terres.

Kissi Sâa CONDE et Féré CAMARA, sont tous deux venus à la période coloniale et avaient pour activités principales l'agriculture.

Ces 4 lignage sont tous venus à la même époque, le lignage KOUROUMA est le donneur de terre.

Moussa SACKO, venu de Koundjan dans le cadre de contrats agricoles. Il a été accueilli par le lignage KOUROUMA et peu après s'est marié dans le lignage CAMARA. Il est arrivé à la période de Sékou TOURE. Mory TRAORE, venu de Lémidou dans Beyla pour sa rapprocher de ses beaux-parents du lignage CONDE, et pour pratiquer l'agriculture. Il est venu à la période Sékou TOURÉ

N'valy CISSE, venu de Sassédou dans Sibiribaro, a quitté ce village à cause de ses problèmes d'agriculture. Il a décidé de partir auprès de ses beaux-parents du lignage TRAORE à la période de Sékou TOURE.

Massia Moussa FOFANA, venu de Banankoro près de Damaro, auprès des parents de sa femme du lignage CAMARA pour pratiquer l'agriculture à la période de Sékou Touré.

9.1.2. Synthèse et type de village

C'est un village konianké. Il existe un lien de parenté et de mariage entre tous les lignages du village. Les lignages KEITA, KOUROUMA, CONDE, et CAMARA sont venus à la période de Sékou Touré et étaient des chasseurs et des agriculteurs. Les autres lignages sont venus à la période coloniale faire des activités agricoles. Le village en est à son deuxième emplacement, à cause de la route.

Rituel de fondation

Le rituel de fondation était composé d'un taureau blanc, un bœuf blanc, un coq blanc, de 7 noix de colas blanches, et de 7 Calebasses de « pain blanc. » Les animaux ont été immolés et préparés dans le village. Le repas sacrificiel a été consommé par les invités du village tuteur de Samadou (aujourd'hui disparu), Bafouro, Sagnamoridou et Founoukoudou. Ce sacrifice a été réalisé pour la prospérité du village.

Le rituel a été donné par un spécialiste de l'occulte du nom de Séry FOFANA, venu de derrière la montagne du Simandou vers Damaro. Il a été appelé par Douty Kaba KEITA. Une fois le travail effectué, il est retourné dans son village.

Autorisation d'installation / donneur de terre

Il a été installé par son beau-frère de l'ancien village de Samadou : Siréba KOUROUMA

9.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	KEITA	Fondateur	Coloniale	-	X	X	X	X	X	Moriba KEITA
L2	KOUROUMA		Coloniale	L1	X	X	X	X	X	Lacinè KOUROUMA
L3	CONDE		Coloniale	L1	X	X	X	X	X	Mamady CONDE
L4	CAMARA		Coloniale	L1	X	X	X	X	X	Morigbè CAMARA
L5	SACKO		Sékou TOURE	L3	X	X	X	X	X	Kaba SACKO
L6	TRAORE		Sékou TOURE	L3	X	X	X	X	X	Kemo TRAORE
L7	CISSE		Sékou TOURE	L6	X	X	X	X	X	Lacinè CISSE
L8	FOFANA		Sékou TOURE	L4	X	X	X	X	X	Zoumana FOFANA

NB : les plantations du village sont : le caféier, le colatier, l'oranger et l'anacardier

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (PI) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Sotikémo) : Morigbè CAMARA / L4

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination :

Pour être Sotikémo, il faut être d'un des huit plus anciens lignages du village dans l'histoire et être du rang des pères.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Mamady CONDE / L3 ; Moriba KEITA / L1 et Sidiki KOUROUMA / L2.

Principe de représentation au Conseil des sages : Être âgé, disponible et savoir résoudre les conflits du village.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : L1 et L4

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir (classer dans l'ordre d'importance) : Morigbè CONDE / L3 et Sidiki KOUROUMA / L2 et Moriba KEITA / L1.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) :

Le conseil des sages.

Autres pouvoirs et institutions : Non

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Makoura CAMARA / L2 du mari ; Fanta KOUROUMA / L2 du mari ; et Sama KONATE / L2 du mari.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Silé KOUROUMA / L2 ; Fodé CAMARA / L4 et Oumar FOFANA / L8.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Morigbè CAMARA / L4 ; Lacinè KOUROUMA / L2 et Sidiki KOUROUMA / L2.

Pour être imam, il faut avoir une bonne connaissance du coran, un bon comportement, la confiance des fidèles ainsi qu'être résident du village.

Conseil de mosquée : Moriba KEITA / L1 ; Sidiki CAMARA / L4 et Namina CONDE / L4 du mari.

Pour être membre du conseil de mosquée, il faut être religieux, avoir un bon comportement et être disponible pour les fidèles.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Nous présentons dans cette rubrique les personnes issues du village qui font partie des institutions locales (et non celles hors village).

Secteur de Férédou: Laye Moussa KOUROUMA / L2 ; N'Valy CONDE / L3 et Sandaly KOUROUMA / L2.

District de Bafouro : Sidiki KOUROUMA / L2

Sous-préfecture de X : Non

Communauté Rurale ou Commune de Kérouané : Non.

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers :

Il existe deux hameaux sur le territoire de Férédou à savoir :

Hameau Diafar BARRY

Ce hameau a été fondé par Diafar BARRY, venu de Teliko dans Mamou à la recherche de terres de pâturages à la période de Lansan Conté. Il a été accueilli par le lignage CONDE (L4), l'actuel sotikémo. Dans le hameau, il existe 10 cases pour 2 lignages, 5 ménages et 32 personnes

Hameau Sita DIALLO

Ce hameau a été fondé par Sita DIALLO, venu de Kébou dans Télimélé à la recherche de terres de pâturages en 2017. Il a été accueilli par le lignage CONDE (L4) l'actuel sotikémo.

Dans le hameau, il existe 5 cases pour 1 lignage, 1 ménage et 12 personnes.

Ces deux hameaux doivent donner chacun un bœuf par an, en échange de leur installation.

Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

9.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non

Vente de terres :

La communauté n'a jamais vendu de terres dans le village. Cela est envisageable pour le développement du village.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les coteaux, les bas-fonds et les plaines sont administrés selon un mode de gestion collectif lignager dans le village. Le droit d'administration sur ces terres revient à l'ainé du lignage.

Les plantations sont administrées selon un mode de gestion individuel, de même que l'élevage.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Le conseil des sages.

Complément d'informations :

Non.

9.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

Suite au changement de tracé du rail, le village de Férédou n'a plus de sites de patrimoine impactés par les futurs travaux de construction de voie ferrée du Projet Rio Tinto Simandou.

9.3. Site(s) de patrimoine culturel non-impacté(s)

Suite au changement de tracé du rail, deux sites précédemment impacté sont sorti de la zone concernée par les futurs travaux du rail. Nous mettons ici à disposition leur fiche site détaillée.

9.3.1. ID site – 7009 – Samadou – map ID 39



Signification : « La terre des éléphants ». De « sama », l'éléphant, et « dou », la terre.

Localisation : Kérouané/ Commune de Kérouané/ Bafouro/Férédou.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s)/ Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : A l'est du village. C'est une savane de haute herbe au milieu de laquelle se trouve un baobab, qui est le cœur du site. Des abeilles y ont fait leur essaim, ce qui rend l'approche dangereuse.



Histoire : Découvert par Sériba Kourouma (L1), lors de la période coloniale, sur le lieu d'un ancien village appelé Samadou, qui lui a donné son nom. Le génie lui est apparu en rêve pour lui prescrire de faire le sacrifice suivant : un coq blanc, unealebasse de « pain blanc » en poudre et unealebasse d'eau propre. Il a immolé le coq sur le site un Lundi, et l'a mangé avec tous les sages, accompagné par du riz. Avant sa mort, Sériba Kourouma a laissé une pierre à son descendant Mori Kourouma (L1), lui disant qu'en dehors du rituel annuel, il pourrait faire le rituel au village via cet pierre « pour les besoins venu par rêve du génie ». C'est le génie en personne qui lui a donné cette pierre.

Responsable(s) : Kalou kourouma (L1) et Sidiki Kourouma (L1) sont les officiants en tant que membre du lignage fondateur. Le site appartient à tout le village et c'est le lignage fondateur qui officie.

Pratique(s) rituelle(s) : Ce rituel a lieu une fois par an. Le rituel est fait pour le bonheur du village, soigner les maladies, favoriser la chasse et la pêche, protéger le village contre les feux de brousse et pour l'agrandir. Le rituel commence à partir de 9h du matin. Il présente les éléments du rituel au génie. De nos jours le rituel se compose d'un « warigbèsaa » (un bélier blanc), un taureau rouge, 1alebasse de « pain blanc », 7 noix de kolablanches et 100kg de riz. Il prend deux moitiés de noix de kola (les deux cotylédons) et les lance pour un jet divinatoire. S'il elle retombe de deux côtés différent (une « fait face » et l'autre « fait dos »), alors le rituel est acquis. Si ce n'est pas le cas, il prend une autre noix de kola et prie le génie d'accepter le rituel. Le lancer de noix de kola continu jusqu'à acceptation par le génie. L'officiant déclare ensuite à tout le monde que le génie a accepté. Les animaux sont immolés par l'officiant, puis les jeunes les débitent, puis les amènent aux femmes pour que la viande soit préparée. Ensuite les Djembéfolla (batteurs de Tam-tam) commencent à jouer, les femmes chantent et toutes les personnes présentes dansent. Le président des jeunes partage le repas comme suit : un plat pour les sages, un plat pour les femmes, un plat pour les jeunes, ainsi qu'un plat pour l'officiant. Le pain blanc est partagé de la même manière. Toute la préparation et le repas se passe sur le site. A 17H, les sages font une bénédiction pour toutes les personnes présentes et chacun rentre chez lui.

Interdit(s) : Aux personnes castées (pendant le rituel, sous peine d'être fouetté par le génie, qui rejette le rituel en leur présence) / aux personnes ayant eu des relations sexuelles avec une personnes castée. Aux personnes pratiquant l'adultère (Sous peine d'être mordu par le génie qui peut se transformer en serpent).

Rayonnement des pratiques : Pas au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Oui, avec les 2 rituels appropriés.

Traitement et conditions : Le traitement est connu, et le grand-père du responsable « avait tout préparé ». Kalou Kourouma nous explique que Sériba Kourouma a reçu du génie la pierre pour pouvoir faire le rituel à la maison.

Pour demander au génie de se déplacer il faudra : 1 coq blanc, 7 noix de kola, 1alebasse de pain blanc en poudre, 1alebasse d'eau propre et 2kg de riz. Le coq sera immolé sur le site et préparé au village avec le riz. Ce repas sera consommé par la famille de l'officiant.

Pour pouvoir détruire le site et l'ouverture du nouveau site, il faudra sacrifier 1 taureau rouge, 1 « warigbèsa » (bélier blanc), 1 calebasse de « pain blanc » en poudre, 1 calebasse d'eau propre et 100kg de riz. Il faudra 800000FNG pour les condiments du repas sacrificiel. Le rituel devra se tenir un Lundi. Après ce sacrifice, le génie indiquera en rêve à l'officiant sa nouvelle demeure.

Durée du traitement : Moins d'un mois. 2 semaines de réunion sont nécessaires pour que la communauté mette en œuvre le traitement.

Prochaines étapes : Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci. (2 semaines).

Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

9.3.2. ID site – 7010 – Tamikö – map ID 40

Signification : « La rivière des lianes ». De « Tami », liane et « Kö » qui désigne un cours d'eau.

Localisation : Kérouané/Commune de Kérouané/Bafouro/Férédou.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s)/ Avec pratiques sacrificielles / rituelles. Site de pêche féminine saisonnière et rituelle.

Description : Situé à l'est du village, au bord d'une rivière appelée Tami. Au centre du site se trouve un arbre « Toro », au pied duquel les femmes du village font les offrandes.



Histoire : Cette résidence de génie fut découverte en rêve pendant la colonisation par Diara Kaba Camara (L5), fille de Féré Camara (L5) et femme de Kaba Keita, le cofondateur du village. Le site se trouve sur la rivière Tami, à côté d'une mare, où les femmes du village se réunissaient pour pêcher. Lors d'une de ces pêches elles virent un gros serpent qui les fit fuir jusqu'au village. C'est le soir que, au travers du rêve, le génie vint expliquer à Diara Kaba Camara que « c'est une résidence de génie et qu'elle ne peut pas pêcher comme ça sans offrande ». Il expliqua « qu'il fallait offrir en sacrifice un albinos pour qu'il agrandisse la mare et qu'elle puisse bien pêcher », mais Diara Kaba Camara lui répondit qu'elle ne pouvait lui apporter un être humain comme offrande, mais qu'elle pourrait apporter un bélier blanc, un coq blanc, une calebasse de « pain blanc », et trois noix de noix de kolablanché. Ce rituel fut réalisé un Lundi, et depuis le serpent a disparu dans la mare. A chaque début de saison sèche il fut répété.

Responsable(s) : Makoura Camara et Fanta Keita, sont respectivement la sœur et la fille de la personne ayant découvert le site. Elles sont les responsables et officiantes du site.

Pratique(s) rituelle(s) : A chaque début de saison sèche, pour pouvoir pêcher dans la mare et pour la protection du village. Le matin, l'officiante part sur le site avec une assistante portant les éléments du rituel : du pain blanc, un coq blanc et trois noix de kolablanches. Le « pain blanc » et les trois noix de kolablanches restent sur le site, mais le coq est ramené au village et ajouté au bélier, qui ne part pas sur le site mais dont l'officiant a expliqué la présence au génie. Le coq et le bélier sont immolés dans le village par un homme de lignage quelconque, et mangé par tous, hommes et femmes, à l'exception des griots (et autres personnes castées).

Interdit(s) : Personnes castées (djely, finnas, diakas), sous peine de rejet du rituel par le génie.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Avec « Samadou (fiche site ci-dessus) dont le génie résident est le père du génie de « Tamikö ».

Déplaçabilité : Sera fonction de la consultation du génie.

Traitement et conditions : Il faut consulter le génie sur sa déplaçabilité. 1 bélier blanc, 1 coq blanc, 3 noix de noix de kolablanché, 50kg de riz et 500000FNG pour les condiments seront les éléments du sacrifice nécessaires à la consultation du génie. Après ce sacrifice le génie donnera sa réponse au travers du rêve en moins d'un mois.

Durée du traitement : Entre 1 et 2 mois : Le temps de mise en place de la consultation du génie (2 semaines), suivi du temps de réponse du génie (2 semaines), et, l'organisation du rituel de déplacement, en cas de réponse positive.

Prochaines étapes : Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci. Consulter le génie pour connaître la déplaçabilité/destructibilité du site, et le rituel approprié le cas échéant. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

Liste des autres sites de patrimoine culturel non-impactés :

- « Bhotini » : Site de résidence de génie.
- « Dankoun » : Site de résidence de génie.
- « Gbentou » : Site de résidence de génie.
- « Sérègbé » : Site de résidence de génie.
- « Téssédoun » : Site de résidence de génie.
- « Kékèneko » : Site d'initiation.
- « Gabourousso » : Cimetière.
- « Moussokénèkö » : Site d'initiation féminine
- « Tönökö. » : Site de résidence de génie.

10. Village de Farakobadala – Id 020

10.1. Monographie du village de Farakobadala

10.1.1. Histoire

Signification du nom du village

Le nom du village « Farakobadala » signifie « l'entrée de la rivière Faraköba ». »Dala » veut aussi dire la mare.

Période ou date de fondation.

Le village a été fondé à la période coloniale.

Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Siafa KOUROUMA, venu de Dianforodou dans la Sous-Préfecture de Konsankoro est le fondateur du village. Forgeron de son état, il quittait ce village pour extraire le fer au pied de la montagne du Simandou. Lors d'une de ses sorties, il aperçut une pierre très rare et très utile dans son métier de forgeron. Pour bénéficier des avantages de cette pierre, il décida de fonder un village à cet endroit et de s'y installer. Le lendemain de cette découverte, il revint défricher et de retour à Dianforodou, la nuit, un génie lui apparut en rêve et lui demanda pourquoi il défrichait les alentours de son habitation. Il lui répondit alors qu'il voulait fonder son village pour pouvoir bien exercer son métier. Le génie répondit favorablement à sa demande en posant des conditions. L'une de ces conditions fut de donner sa première fille en sacrifice au génie. Le génie envouta la jeune fille et elle resta de longues années malades jusqu'à sa mort. L'autre condition était d'effectuer des rituels.

Histoire des lignages installés successivement

Lancei FOFANA venu de Banankoro dans la Sous-préfecture de Damaro, a rejoint sa grande sœur, la mère du fondateur, pour accéder aux terres agricoles.

Zoumana FOFANA venu de Yendédou dans la Sous-préfecture de Nionsomoridou. Il a rejoint sa grande sœur, l'épouse du fondateur pour accéder aux terres agricoles.

Siré CAMARA venu de Yendédou dans la Sous-préfecture de Nionsomoridou. Il a rejoint la grande sœur de son épouse, qui est l'épouse du fondateur, pour pouvoir exploiter les terres agricoles.

N'Faly CONDE venu de Linko, à la recherche de terres agricoles. Il fut installé par le lignage fondateur.

Sidiki CAMARA venu de Djoumanadou dans la Sous-préfecture de Damaro. Il a rejoint sa fille, l'épouse de Zoumana FOFANA du lignage L2, pour accéder aux terres agricoles.

Souleymane KEÏTA venu de Gbombodou dans la Sous-préfecture de Damaro, a rejoint Zoumana FOFANA, le père de son épouse pour accéder aux terres agricoles.

Komy KOUROUMA, venu de Sinko, à la recherche des terres agricoles auprès de son ami Ansoumane KOUROUMA du lignage fondateur.

Moussa TRAORE venu de Mamaridou dans la Sous-préfecture de Konsankoro, a rejoint Amara CAMARA du lignage L4, qui est le fils de sa tante paternelle, pour accéder aux terres agricoles.

Abdouramane DIALLO venu de Kouradou, était un marchand ambulant et passait très souvent dans le village, jusqu'à tisser des liens d'amitiés avec la communauté. Ainsi, alors qu'il voulait se lancer dans l'agriculture, il a demandé des terres au lignage fondateur, qui l'a ensuite installé dans le village.

10.1.2. Synthèse et type de village

Le village est constitué de lignages réunis par le renforcement de liens de parentés, de mariages et/ou d'amitiés et pour pouvoir accéder aux terres agricoles pour certains d'entre eux. Ils sont très proches et vivent en harmonie, se considérant comme une famille au sens large.

Ce sont des koniankés et des peuls.

Rituel de fondation

Un rituel d'accord avec les génies du lieu a été réalisé pour assurer le bonheur, la protection du village et faciliter la cohabitation. Un pacte entre génie et humains est né de ce premier sacrifice. Le site pour ce rituel est toujours en usage, il s'agit du site de « Sengbè Massa. » Un taureau multicolore a été le seul élément de ce rituel de sacrifice.

Autorisation d'installation / donneur de terre

La fondation n'a pas impliqué de demande d'autorisation.

10.1.3. Gouvernance et politique**Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier**

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Dat	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	KOUROUMA	Fondateur	Période Coloniale	-	x	x	x	x	x	Yousouf KOUROUMA
L2	FONANA		Période Coloniale	L1	x	x	x	x	x	Sidiki FOFANA
L3	FONANA		Période Sékou Touré	L1	x	x	x	x	x	Mandjou FOFANA
L4	CAMARA		Période Sékou Touré	L1	x	x	x	x	x	Amara CAMARA
L5	CONDE		Période Sékou Touré	L1	x	x	x	x	x	Moussa CONDE
L6	CAMARA		Période Sékou Touré	L3	x	x	x	x	x	Lanciné CAMARA
L7	KEÏTA		Période Sékou Touré	L3	x	x	x	x	x	Souleymane KEÏTA
L8	KOUROUMA		Période Lansana Conté	L8	x	x	x	x	x	Komy KOUROUMA
L9	TRAORE		Période Lansana Conté	L4	x	x	x	x	x	Moussa TRAORE
L10	DIALLO		Période Lansana Conté	L1	x	x	x	x	x	Abdouramane DIALLO

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (PI) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soti) : Yousouf KOUROUMA / L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : les lignages L1 et L3 occupent cette fonction. Le premier à cause de son statut de fondateur et le second est associé en tant que petit frère du fondateur, ce dernier l'ayant considéré comme son frère.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Moussa CONDE / L5 ; Souleymane KEÏTA / L7 ; Kerfalla KOUROUMA / L1.

Principe de représentation au Conseil des sages : Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages. Le conseil est présidé par le doyen du village, qu'importe son lignage.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Yousouf KOUROUMA / L1 ; Mandjou FOFANA / L3 ; Amara CAMARA / L4.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Yousouf KOUROUMA / L1 ; Mandjou FOFANA / L3.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Yousouf KOUROUMA / L1.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Mahawa CAMARA / L3 ; Fatoumata CAMARA / L1 ; Mariama FOFANA / L7.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Amara CAMARA / L4 ; Lanciné CAMARA / L6.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Zoumana KOUROUMA / L1 ; Abdouramane DIALLO / L10 ; Komy KOUROUMA / L8.

Tous les lignages peuvent avoir des membres imams à condition que la personne soit instruite et initiée dans les pratiques religieuses. Il faut aussi avoir un comportement irréprochable.

Conseil de mosquée : Moussa CONDE / L5 ; Mahawa CAMARA / L3 ; Mariama FOFANA / L7.

Tous les lignages peuvent être dans le Conseil de mosquée, mais à condition que la personne soit un bon initié du coran, s'implique dans toutes activités liées aux questions religieuses et soit ponctuel à la mosquée.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Farakobadala : Mamady KOUROUMA / L1 ; Moussa TRAORE / L9.

District de Bofodou : Non.

Sous-préfecture de Konsankoro : Non.

Communauté Rurale ou Commune de Konsankoro : Non.

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Huit campements d'éleveur sont installés sur le territoire villageois dont sept appartiennent à la même personne.

- 1- Les campements Tahirou DIALLO : le premier a été fondé depuis plus de vingt ans par Tahirou DIALLO venue de Mamou. Depuis, il en a fondé six autres pour y installer son fils et ses frères.
 - Campement 1 : un ménage de quinze personnes avec quatre cases.
 - Campement 2 : un ménage de dix personnes avec quatre cases.
 - Campement 3 : un ménage de six personnes avec trois cases.
 - Campement 4 : un ménage de quatre personnes avec deux cases.
 - Campement 5 : un ménage de six personnes avec trois cases.
 - Campement 6 : un ménage de cinq personnes avec trois cases.
 - Campement 7 : un ménage de huit personnes avec quatre cases.

Pour tous ces campements, il donne au village un bœuf par an.

- 2- Campement Adama SANGARE : Adama SANGARE venue de la république du Mali, a fondé ce campement il y a trois ans contre un bœuf par an. Il est habité par un ménage de quatre personnes avec deux cases.

Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

10.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Ansoumane CAMARA de Sananakoronin dans la Sous-Préfecture de Damaro, possède une plantation mixte dans le village.

Vente de terres : la vente de terres n'a jamais eu lieu dans le village. Mais, il est possible de vendre uniquement pour les habitations, la communauté souhaitant garder ses terres agricoles.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les terres agricoles, y compris les plantations sont administrées selon un mode de gestion individuel.

Il y a des parcs qui sont administrés selon un mode de gestion collectif lignager.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village : les décisionnaires sur le foncier sont le Soti et le Bureau du Conseil des Sages.

Complément d'informations :

Les plantations de caféier, cacaoyer, bananier, bananier plantain, palmier, anacardier, avocatier, oranger, manguiers et colatier sont très répandues dans la zone.

10.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

10.2.1. ID site – 7025 – Djoro Mossoman – map ID 59



Signification : « Djoro la femelle ». De « Djoro », le nom du génie et « mossoman », la femelle, le féminin.

Localisation : Kérouané/Konsankoro/Kékouradou/Farakobadala.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles. (Site de Donzos.)

Description : A l'ouest du village. Situé au pied de la colline « djoro mossoman », à côté d'un ravin qui mène au fleuve Milo. Le cœur du site est un arbre « Bembé ». Autour du site est une petite forêt, avec des lianes, que les femmes utilisent comme corde lorsqu'elle ramène des fagots de bois.



Histoire : Site découvert par Sanga Siafan Kourouma, forgeron et chasseur lors de la période coloniale. Un jour il partit chercher du gibier au pied de la colline du site. La nuit tomba, il s'assit sous le pied de l'arbre « Bembé », il s'endormit. Le génie vint lui demander en rêve : « sais-tu où tu es assis ? », « non » répondit Siafan. Le génie lui répondit qu'ici c'était sa maison et lui donna son nom : « Djoro ». Le génie lui dit que pour pouvoir chasser sur son territoire il fallait faire un sacrifice composé d'1 « Sankaba nissi » (un taureau noir/blanc), 1 coq rouge et quelques noix de kola, 3 Calebasses de « pain blanc » et du riz, qui seront préparés sur le site. Siafan rassembla les éléments du sacrifice et réunit tout le village pour raconter son rêve. Ils partirent sur le site et firent le rituel. Depuis lors ils pratiquent la chasse sans problème.

Responsable(s) : Youssouf Kourouma (L1) et Karifala Kourouma (L1) sont responsables car c'est leur grand-père qui a découvert le site.

Pratique(s) rituelle(s) : Ce rituel a lieu une fois par an, avant la période sèche en ouverture de la saison de chasse. Ce site est plus généralement un ensemble de résidence de génie, seule la partie femelle se trouve dans la zone d'impact. Le site du génie male se trouve non loin de là sur une petite colline. Les chasseurs Donzos font le rituel chaque année avant d'aller faire une chasse collective près du site, pour la protection du village et des chasseurs contre les serpents, les animaux sauvages féroces comme le lion et la panthère. Après le rituel, les chasseurs tirent avec leurs fusils traditionnels pour exprimer la joie de l'acceptation du rituel par le génie. De nos jours le rituel se fait en fonction des moyens.

Interdit(s) : Aux personnes castées (djely, finnas diakas), et aux « chasseurs traîtres », en état d'adultère, le jour du rituel. (Sous peine de rejet du rituel par le génie).

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Avec le site « Djoro keman », qui est le lieu de résidence du génie « Djoro » masculin, et qui n'est pas impacté, se trouvant à 900 mètres de là.

Déplaçabilité : Oui, avec le rituel approprié.

Traitement et conditions : Un rituel sera nécessaire pour déplacer et reproduire le site. Il faudra le sacrifice d'1 taureau noir/blanc, 1 bœuf blanc, 1 coq rouge, 3 Calebasses de pain blanc, 7 noix de kola rouges, 100kg de riz et 2000000FNG pour les condiments. Il y aura une lecture coranique le matin, et le marabout recevra 1 500 000FNG pour cela.

Durée du traitement : Moins d'un mois. 3 jours de consultation du génie par le marabout sont cependant nécessaires dans le processus.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

10.3. Site(s) de patrimoine culturel non-impacté(s)

« Gabouroussou koro1 » : Cimetière. Ancien cimetière.

« Gabouroussou koro2 » : Cimetière. Ancien cimetière.

- « Gabourousso koura » : Cimetière.
- « Damara » : Site de résidence de génie.
- « Sengbe Massa » : Site de résidence de génie.
- « Kourounin Kobay » : Site de résidence de génie.
- « Manabakero » : Site de résidence de génie.
- « Mande Mori Solidya » : Site de résidence de génie/ Avec pratiques sacrificielles / rituelles. (Site de Donzos).
- « Kékènekö » : Site d'initiation.
- « Moussokénekö » : Site d'initiation féminine.
- « Farakoba Faroworo » : Site de résidence de génie.
- « Soulouna » : Site de résidence de génie.
- « Kogbeinina » : Site de résidence de génie.
- « Koundou » : Site de résidence de génie.
- « Djoro Keman » : Site de résidence de génie.
- « Djoro Moussoman » : Site de résidence de génie.

11. Village de Matigné Balladou – Id 054

11.1. Monographie du village de Matigné Balladou

11.1.1. Histoire

Signification du nom du village

Le village porte le prénom du fondateur, Balla et celui de sa mère Matigné. On peut le traduire par « la terre de Matigné et de Balla ».

Période ou date de fondation.

L'actuel site du village a été fondé pendant la période coloniale

Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Matigné Balla CAMARA est le fondateur de ce village, venu de Maïkoun dans la Sous-préfecture de Konsankoro. Il avait quitté ce village à la recherche d'endroit riches en gibier, car c'était un chasseur. Il fonda d'abord un village nommé Fâdou au sommet de la montagne de Kongéré non loin de là. Depuis ce village, il apercevait beaucoup d'animaux au pied de la montagne. Il décida alors de descendre et de fonder le premier Matigné Balladou avec son ami et gendre Saabö TRAORE, venu de Sèfraro, un ancien village proche.

A l'époque coloniale, la première route passait sur la crête de Kongéré et elle était presque impraticable du fait du patinage répété des véhicules. Ainsi, Koya Amara CAMARA, le chef de canton de Kérouané de l'époque, ordonna à Soungbè Féré CAMARA, fils de Matigné Balla CAMARA, de lui chercher en endroit où ils pourraient faire passer la route plus facilement. C'est dans cette optique qu'il déplaça le village à environ deux kilomètres pour être plus proche de la nouvelle route. Il était accompagné par son beau-frère et ami de son père Saabö TRAORE

Histoire des lignages installés successivement

Moussa Siriman CISSE venu de Djidou dans Kérouané, pour vendre les noix de colas contre le « gbènsé » (monnaie traditionnelle en fer) à Soungbè Féré CAMARA, le fils du fondateur. Ils finirent par devenir amis.

Kagbè Féré KEÏTA venu de Boula dans la Sous-préfecture de Konsankoro, à la recherche de terres agricoles auprès de son ami Saabö TRAORE /L2.

Moussa CONDE venu de Férésoudou dans la Sous-préfecture de Damaro, pour apprendre les techniques de l'chasse auprès de Koulako Mamady CAMARA du lignage fondateur.

Siaka CAMARA venu de Kékouradou, à la recherche d'endroits riches en gibiers. Il a rejoint son ami et collègue de chasse Amara CAMARA du lignage fondateur.

Ousmane BARRY venu de Gaoual pour exploiter une mine artisanale de diamant. Après quatre années à Kérouané centre où il a tissé des liens d'amitiés avec Mamady CAMARA du lignage fondateur, il s'est finalement installé dans ce village, pour pouvoir accéder aux terres agricoles.

Karim CAMARA venu de Boula Koninka dans la Sous-préfecture de Sibiribaro, à la recherche de terres agricoles. Il a rejoint sa grand-mère qui est issue du lignage L2.

Lamine CONDE, venu de Kankan, dans le cadre de l'exploitation des mines artisanales de diamant, a été accueilli par Mamady CAMARA du lignage fondateur.

Mamady Baga CAMARA venu de Farala dans la Sous-préfecture de Damaro, à la recherche de terres agricoles et aussi pour travailler dans la mine artisanale de diamant. Il fut accueilli par son ami Ousmane BARRY / L7.

N'Faly Vieux KEÏTA venu de Konsakoro. Il a rejoint sa mère qui s'est remariée à Moussa CAMARA du lignage fondateur, après la mort de son père.

11.1.2. Synthèse et type de village

Les deux premiers lignages sont étroitement liés par un lien d'amitié qui s'est transformé en une alliance matrimoniale. Ensuite les autres sont venus pour le renforcement de liens de parenté, des alliances matrimoniales et d'amitiés. Tous les lignages sont mariés entre eux et vivent en harmonie.

Ils sont koniankés et peul du wassolon (ou wassoulou, ndlr).

Rituel de fondation

Une cérémonie sociale a eu lieu à la fondation avec les amis et des invités venus des villages de Baro, Maïkoun, Samoridou et Camaradou. Cette cérémonie pour la bonne fortune du village a été l'occasion de sacrifier un taureau rouge, un bélier au cou rouge, et d'offrir unealebasse de pain blanc, neuf noix de colas blancs et neuf noix de colas rouges.

Autorisation d'installation / donneur de terre

La fondation n'a pas impliqué de demande d'autorisation. Le territoire de Maïkoun recouvrait toute cette région à l'époque.

11.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Dat	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CAMARA	Fondateur	Période Samori Touré	-	x	x	x	x	-	Koulako Mamady CAMARA
L2	TRAORE	Cofondateur	Période Samori Touré	-	x	x	x	x	-	Gnalen Féré TRAORE
L3	CISSE		Période Coloniale	L1	x	x	-	x	-	Mamy CISSE
L4	KEÏTA		Période Coloniale	L2	x	-	-	-	-	N'Faly KEÏTA
L5	CONDE		Période Coloniale	L1	x	x	-	x	-	Mory CONDE
L6	CAMARA		1984	L1	x	x	-	x	-	Saran Mamady CAMARA
L7	BARRY		1985	L1	x	x	-	x	-	Ousmane BARRY
L8	CAMARA		Période Lansana Conté	L2	x	-	-	-	-	Karim CAMARA
L9	CONDE		Période Lansana Conté	L1	x	-	-	-	-	Lamine CONDE
L10	CAMARA		Période Lansana Conté	L7	x	x	-	x	-	Mamady Baga CAMARA
L11	KEÏTA		Période Lansana Conté	L1	x	-	-	-	-	N'Faly Vieux KEÏTA

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (PI) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soti) : Koulako Mamady CAMARA / L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Les lignages L1 et L2 occupent cette fonction, car ce sont les fondateurs. L'aîné de deux lignages, issu du rang des pères, devient Sotikémo.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Mamady CAMARA / L1 ; Gnalen Féré TRAORE / L2 ; Amara CAMARA/ L1.

Principe de représentation au Conseil des sages : Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages. Les personnes issues des lignages L1 et L2 président le conseil.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Koulako Mamady CAMARA / L1 ; Gnalen Féré TRAORE / L2 ; Ousmane BARRY/ L7.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Koulako Mamady CAMARA / L1 ; Gnalen Féré TRAORE / L2.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Koulako Mamady CAMARA / L1 ; Gnalen Féré TRAORE / L2 ; Sona Mamady TRAORE / L2 ; Lanciné CAMARA / L1 ; Mamy CAMARA / L1 ; Satta Mady TRAORE / L2.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Dama CAMARA / L1 ; Mawa CAMARA / L ; Aminata CAMARA / L6.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Bangaly CAMARA / L1 ; Adama CAMARA / L1 ; Morigbè CAMARA / L6.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Koulako Mamady CAMARA / L1 ; Satta Mady TRAORE / L2 ; Sidiki CAMARA / L1 ; Moussa CAMARA / L1.

Tous les lignages peuvent avoir des membres imam à condition que la personne soit instruite et initiée dans les pratiques religieuses. Elle doit aussi avoir un comportement irréprochable.

Conseil de mosquée : Sona Mamady TRAORE / L2 ; Gnalen Féré TRAORE / L2 ; Watta TRAORE / L1.

Tous les lignages peuvent être représenté dans le Conseil de mosquée, mais à condition que la personne soit un bon initié du coran, s'implique et rassemble pour toutes activités liées aux questions religieuses et soit ponctuel à la mosquée.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Matignè Balladou : Saran Mamady CAMARA / L6 ; Mory CONDE / L5 ; Lanciné CAMARA / L1.

District de Féréboridou : Non.

Sous-préfecture de Konsankoro : Non.

Communauté Rurale ou Commune de Konsankoro : Non.

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non.

Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

11.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non.

Vente de terres : La vente de terres n'a encore jamais eu lieu dans ce village. Mais, il sera possible de le faire avec le développement de la région.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Toutes les terres de cultures sont administrées selon un mode de gestion collectif villageois.

Les plantations sont administrées selon un mode de gestion individuel.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village : Koulako Mamady CAMARA / L1 ; Gnalen Féré TRAORE / L2.

Complément d'informations :

Les plantations de caféier, cacaoyer, bananier, bananier plantain, palmier, anacardier, avocatier, oranger, manguiers et colatiers sont très répandues dans la région.

11.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

11.2.1. ID site – 7023 – Bassadounna – map ID 55



Signification : « Le trou aux crocodiles ».

Localisation : Kérouané/ Konsankoro/Féréboridou/Matignèballadou.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Situé dans le fleuve Milo. Le cœur du site sont les gros rochers affleurant la surface sur lesquels l'officiant s'assoit lors des rituels.



Histoire : Découvert à la période coloniale par Soumbéféré Camara, qui était chasseur et pêcheur ainsi que marabout. Lors d'une pêche, un crocodile s'est jeté sur un des pêcheurs puis a disparu dans l'eau emmenant le pêcheur. Ils n'ont jamais retrouvé ni le crocodile, ni la victime. Etant marabout de son état, et « détenteur d'un pouvoir mystérieux » Soumbéféré Camara a pratiqué un rituel de voyance « dans le sable », et a prouvé que ce site était une résidence de génie, et que pour pouvoir y pêcher il fallait faire le sacrifice d'un bœuf à cou noir de 3 calebasses de « pain blanc », et 9 noix de kola rouge. Tout a été préparé et mangé sur le site. Le rituel était répété à chaque début de saison sèche, le Jeudi. Après avoir fait le rituel, la pêche se passait sans problème. Plus tard le génie vint en rêve expliquer qu'il était dérangé par les odeurs d'oignon, que les gens jetaient sur le site lors de leur venue pour la pêche. Il a ajouté qu'il fallait trouver une solution sans quoi il tuerait une personne sur le site.

Soumbéféré est alors aller voir un autre chasseur, un Peul nommé Filaballa Sidibé, de Sinko, pour le conseiller. Celui-ci a dit qu'il fallait trouver un autre marabout qui pourrait prendre un crocodile vivant sur le site pour lui demander d'expliquer son problème pour qu'ils puissent trouver une solution ensemble (avec le génie crocodile). Soumbéféré alla donc à Nionsomoridou voir un marabout du nom de Lanceny Souaré, lui expliqua le problème. Le marabout vint sur le site et attrapa un crocodile vivant. Le crocodile parla et dit à Soumbéféré « de jurer qu'après lui aucun membre de son lignage ne fera de mal à un crocodile sur ce site. » Soumbéféré demanda à son tour au crocodile « de jurer qu'aucun crocodile ne ferait de mal à un membre de sa famille sur cette terre à partir de ce jour. » Chacun jura et un pacte fut scellé entre Soumbéféré Camara et le crocodile. Le marabout détacha le crocodile et le remit à l'eau. Depuis ce jour aucun descendant de Soumbéféré n'a tiré aucun crocodile sur ce fleuve ; et aucun crocodile n'a jamais attaqué une personne du village. Il y a 50 ans, le rituel a été ramené au village, à cause de l'islamisation du village, et à lieu tous les 2 ans.

Responsable(s) : Koulako Mamady Camara est propriétaire en tant que lignage fondateur et propriétaire terrien. Gnalén féré Traoré (L2) est l'officiant, son lignage est le lignage clef de ce rituel. Il est aussi le neveu utérin du lignage fondateur Camara.

Pratique(s) rituelle(s) : Avant les jeunes portaient sur le site préparé les éléments du rituel. L'officiant faisait un jet de noix de kola pour vérifier l'acceptation du rituel par le génie. Le bœuf était immolé et débité sur le site, préparé et mangé sur le site avec du riz. La répartition était faite par les femmes : un bol pour les sages, un bol pour les femmes, un bol pour les jeunes. Après le repas tout le monde faisait des bénédictions pour la protection du village et la protection sur les lieux de pêche et de chasse.

Au village, le rituel se passe de la même manière. La répartition revient aux présidents du conseil des jeunes et à la présidente du conseil des femmes : un bol pour les sages, un bol pour les jeunes, un bol pour les femmes et un bol pour les neveux (utérins ndlr).

Interdit(s) : Tirer sur un crocodile. Tuer un crocodile au cours de la chasse ou de la pêche.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Ne savent pas encore. Il faut consulter le génie.

Traitement et conditions : Pour consulter le génie, il faut un rituel composé d'1 bœuf à cou noir, 3 calebasses de « pain blanc » 9 noix de kola rouge, 100kg de riz et 1500000FNG pour les condiments. Après ce rituel, le génie donnera sa réponse au bout de deux semaines.

Durée du traitement : Entre 1 et 2 mois. Le temps de mise en place de la consultation, et son financement par Rio Tinto Simfer. 2 semaines pour la réponse du génie, puis la mise en place du traitement à proprement parlé.

Prochaines étapes : Fournir les éléments de la consultation du génie. Consulter le génie pour connaître la déplaçabilité/destructibilité du site, et le rituel approprié le cas échéant.

Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci.

Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

11.3. Liste des sites de patrimoine culturel non-impactés :

Nous attirons votre attention sur **deux sites se situant dans le fleuve Milo, en extrême limite de la zone tampon : Djifing Bilala (ID 7021) et Tignéfoubâla (ID 7024)**. Ces deux sites sont en limite de zone d'impact, il convient donc de vérifier l'impact réel des travaux sur le site et de demander l'avis de la communauté afin de s'assurer qu'un consensus est présent sur l'absence de traitement du site. En cas de besoin de traitement de ces sites, nous joignons ici leur fiche site détaillée.

Le site de Tomaballadou (ID 7022) est lui aussi sorti de la zone d'impact. Nous avons joint sa fiche site complète.

11.3.1. ID site – 7021 – Djifing Bilala – map ID 53

Signification : « La confluence de la rivière noire ». C'est le lieu de rencontre entre une rivière de couleur noire et le fleuve Milo.

Localisation : Kérouané/Konsankoro/Féréboridou/Matignè Balladou.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Situé à l'est du village. Le site est dans le fleuve Milo. Dans son cours se trouve une roche sur laquelle l'officiant s'assoit pour faire des offrandes.



Histoire : Matiemballa Camara qui a découvert le site avant l'époque de Samori Touré. Il était chasseur et pêcheur. Un soir il monta des pièges sur le site. Au matin, il revint et vit que le génie avait enlevé les pièges de l'eau et les mis de côté. Il recommença, mais la troisième fois les pièges étaient sortis de l'eau mais il se trouvait un grand fouet posé dessus. C'est ainsi qu'il sut que c'était un génie qui retirait ses pièges de l'eau. Il fit alors un sacrifice constitué d'un bœuf blanc, 10 colas dont 5 rouges et 5 blanches, 3 Calebasses de « pain blanc » et 20kg de riz. Ce rituel fut fait sur le site et manger sur place avec tous les sages du village. Depuis lors ils pêchent sur le site sans problème.

Responsable(s) : Mamady Camara (L1) et Féré Traoré (L2) sont responsables car ils sont respectivement le fils et le neveu du découvreur du site. Ces deux lignages ont fondé le village ensemble.

Pratique(s) rituelle(s) : Le rituel est fait pour le bonheur du village, pour pouvoir pêcher sans danger et pour l'extraction de l'or. Cela a lieu soit un Lundi soit un Jeudi. Il y a toujours deux officiant, un pour les Camara(L1) et un pour les Traoré (L2). Le matin, tout le monde se rend sur le site. A 9h, l'officiant Camara présente les éléments du rituel au génie. Il s'assoit sur le rocher, faisant face à l'est. Il dit ses vœux sur 7 noix de kola, et les lance chacune pour un jet divinatoire d'acceptation du rituel par le génie : chacune des moitiés doit retomber en « faisant face et dos ». Ils immolent le bœuf blanc, et celui-ci en mourant confirme l'acceptation de la demande au génie : s'il meurt en croisant les membres supérieurs, le génie a accepté. Si le mouton ne confirme pas, l'officiant Camara appelle l'officiant Traoré et lui demande « de prier le génie d'accepter pour ses oncles ». Après acceptation, il immole le mouton et verse le sang sur le rocher. Il débite le mouton et parseme les « déchets du mouton » sur le rocher. Il donne ensuite la viande aux femmes pour être préparée. Après cuisson, c'est le neveu Traoré qui fait le partage. Un plat va aux hommes, un plat va aux femmes avec une Calebasse de « pain blanc », et une autre Calebasse de « pain blanc » est déposée sur le rocher. Les officiants iront le lendemain sur le site voir si le génie a pris le « pain blanc » de la Calebasse ce qui est un signe d'acceptation du rituel par le génie. Après le repas, les femmes et les hommes chantent et dansent, accompagnés par le Djembéfolla (toueur de tam-tam), qui jouent jusqu'à 17h. Ensuite les sages font une bénédiction souhaitée par toute la communauté. Avec l'islam, le rituel a été ramené au village mais cela n'a pas altéré la relation de la communauté et du génie.

Interdit(s) : Les femmes en période menstruelles (sous peine de stérilité à vie).

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Oui, après le rituel approprié.

Traitement et conditions : C'est Le même sacrifice que pour ramener le rituel au village, à l'arrivée de l'islam. Il consiste en : 1 taureau rouge, 3 Calebasses de « pain blanc », 10 noix de kola dont 5 rouges et 5 blanches, 150kg de riz et 2000000FNG pour les condiments.

Durée du traitement : 1 mois. 2 semaines de concertation entre PP communautaire sur le traitement puis 2 semaines de mise en œuvre de celui-ci.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

11.3.1. ID site – 7024 – Tignéfoubâla – map ID 56



Signification : « Beaucoup de sable dans le fleuve ».

Localisation : Kérouané /Konsankoro/Fèrèboridou/Matignè Balladou.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Situé à l'est du village, dans le fleuve Milo. Le lieu d'offrande est un arbre « Linkè ».



Histoire : Matignè Balla Camara, grand chasseur et pêcheur, ainsi que père du fondateur du village, Soungbé Féré Camara, quittait son village (Konzérékoro) pour venir pêcher dans le fleuve Milo. C'était avant même la fondation du village de Matignè Balladou. Il y pratiquait une technique de pêche à piège, utilisant un « kala », qui en Konianké est une sorte de panier en écorce de raphia, une nasse. Il posa ainsi son « kala » dans le fleuve puis revint au village. Mais le lendemain, il retrouva son « kala » hors de l'eau. Et ce fut le cas deux fois d'affilée. La troisième fois il retrouva son « kala » hors de l'eau avec un fouet l'accompagnant. Ayant des pouvoirs mystiques, il comprit qu'il ne pourrait pas pêcher dans le fleuve sans l'accord du génie y habitant. Suite à cela, il commença à faire des offrandes et un rituel composé d'un bœuf au cou noir, de dix noix de kola rouges et d'une Calebasse de farine de pain blanc. Après cette offrande au génie, il put pêcher sans aucuns problèmes.

Responsable(s) : Amara Camara et Mamady Camara en tant que descendants du lignage fondateur Camara, sont responsables et uniques officiants de ce site.

Pratique(s) rituelle(s) : Les rituels étaient faits pour la pêche ainsi que pour soigner la rougeole, qui a beaucoup sévit dans le village. Les femmes ayant des difficultés lors de leur grossesse ainsi que des fausses couches pouvait venir sacrifier au génie en passant par l'officiant, pour faire les offrandes sur le site. Toutes personnes du village ayant des problèmes financiers, de travail, ou autres pouvaient venir aussi faire des offrandes selon leur moyens, 1 ou 2 coqs remplaçant alors le bœuf par exemple. Tous ces rituels se faisaient le Lundi ou le Jeudi, et seul le lignage Camara était initié à officier sur le site.

De nos jours, suite au retour des « enfants » du village ayant suivi de longues études coraniques la fréquence des rituels est en baisse. Ils ont lieu une année sur deux, afin « d'éviter d'abandonner le site ».

Interdit(s) : Les Femmes en début de grossesse, le jour du rituel, au risque de perdre l'enfant attendu. Interdiction de couper l'arbre « Linkè » qui fait le cœur du site.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Oui, à condition d'appliquer le rituel prescrit. Les responsables disent avoir « l'habitude de déplacer des génies » sans problèmes.

Traitement et conditions : Pour déplacer le génie du site il faudra un rituel constitué du sacrifice d'un taureau rayé, de 3 Calebasses de « pain blanc », 10 noix de kola (5 rouges et 5 blanches), 3 sacs de riz et 2 000 000FNG pour les condiments du repas sacrificiel.

Durée du traitement : 1 mois. 2 semaines seront nécessaires à l'organisation du sacrifice puis 2 autres semaines à la mise en œuvre du traitement du site.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

11.3.2. ID site – 7022 – Tomaballadou – ID map 54



Signification : « La terre de Balla le Toma ». De « balla », le prénom, « toma », l'ethnie, et « dou », la terre.

Localisation : Kérouané/Konsankoro/Féréboridou/Matignèballadou

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.



Description : Le site se trouve dans une mare à l'est du village, non loin du fleuve Milo. Elle est entourée de hautes herbes, on peut voir autour les arbres « Koro » et « Kissan ».

Histoire : Site découvert à la période coloniale par le fondateur du village Songbèféré Camara. Il avait déjà compris que les Tomas le précédant utilisaient ce site pour des rituels, avant de pêcher dans cette mare. Le fondateur se mit donc à faire lui aussi les mêmes rituels pour l'aider dans la pêche et l'agriculture, après le départ des Tomas. Ce rituel consistait en l'offrande d'1 taureau rouge, 4 Calebasses de « pain blanc », 100 noix de kola mélangées et 20 kg de riz. Le rituel avait lieu sur le site et la consommation du repas rituel aussi. Depuis lors, ils pêchent et pratiquent l'agriculture sur ce site, sans réactions du génie.

Responsable(s) : Koulako Mamady Camara (L1) et Gnalén féré Traoré (L2) sont tous deux responsables car le site a été découvert par leur père et oncle maternel. Ils sont aussi les propriétaires terriens. L'officiant, Koulako Mamady Camara est le propriétaire du site. Son neveu le seconde.

Pratique(s) rituelle(s) : Le rituel se fait le Jeudi matin, une fois par an, pour l'ensemble du village. L'officiant présente les éléments du rituel au génie. Il lance deux moitiés de noix de kola pour vérifier l'acceptation du rituel par le génie. Si elle retombe sur deux moitiés différentes (« une fait face et l'autre fait dos »), le rituel est validé. Le taureau est immolé et débité. Les viscères et entrailles sont mis dans une marmite et données aux sages du village. La viande est cuite en sauce dans une seconde marmite. Les éléments cuits sont ensuite répartis : un plat pour les sages, en plus des viscères, accompagnés d'une Calebasse de « pain blanc » ; un plat pour les femmes avec une Calebasse de pain blanc, et un plat pour les jeunes, avec sa Calebasse de « pain blanc ». Après le repas, les femmes chantent et dansent. À 16h, tous les bols et marmites sont lavés par les femmes. Les sages font ensuite une bénédiction et tout le monde rentre chez lui.

La pratique est en baisse suite à la venue de l'imam de Nionsomoridou, Sékou Souaré, qui leur a recommandé de cesser ces pratiques.

Interdit(s) : Pas d'interdit sur ce site.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Ne savent pas encore. Il faut consulter le génie.

Traitement et conditions : Pour consulter le génie sur sa déplaçabilité, il faut un rituel composé d'1 taureau rouge, 4 Calebasses de pain blanc, 100 noix de kola mélangées, 100kg de riz, et 1500000FNG pour les condiments.

Durée du traitement : Entre 1 et 2 mois. 1 mois sera nécessaire après la réponse du génie. Il faut le temps de mise en place de la consultation du génie sur le traitement.

Prochaines étapes : Fournir les éléments de la consultation du génie. Consulter le génie pour connaître la déplaçabilité/destructibilité du site, et le rituel approprié le cas échéant.

Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci. (2 semaines selon la communauté).

Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO. (2 semaines sont demandées pour le mettre en œuvre selon la communauté).

Autres sites de patrimoine culturel non-impactés :

« Kobikoro » : Site de fétiche/ Avec rituel

« Digneni Djila » : Site de résidence de génie / Avec rituel.

« Doudatou koro » : Site de résidence de génie / Avec rituel.

« Kagnodoun » : Site de résidence de génie / Avec rituel.

12. Village de Féréboridou - Id 023

12.1. Monographie du village de Féréboridou

12.1.1. Histoire

Signification du nom du village

Le village porte le prénom du fondateur, Férébori, et « doou » veut dire « la terre ». C'est donc « la terre de Férébori ».

Période ou date de fondation.

Le village a été fondé avant la période de Samori Touré.

Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Férébori CHERIF est le fondateur de ce village. Il était originaire de Gbagbadou.

Karamo Fomba CHERI, un marabout, était le père du fondateur. Un jour, il fut appelé par les Kourouma du village nommé Toumandou dans la Sous-préfecture de Konsankoro, pour faire un travail de maraboutage afin de régler un conflit entre des communautés. Pour les mêmes raisons, il alla par la suite au village de Camaradou. Ne pouvant pas cohabiter avec ses hôtes, qui étaient des féticheurs, tandis que lui était un musulman, il demanda pouvoir vivre de son côté. Il fut alors obligé de fonder le hameau « Malodjokoro » vers la montagne « Gbendéré ». Constatant la réussite de son travail et pour le récompenser, les Camaras lui donnèrent une femme à marier, mais, il déclina l'offre et demanda des terres à la place. Ils acceptèrent sa requête, lui donnant un territoire à la limite des villages de Baro et de Matignè Balladou. Après cette acquisition, il épousa Magna FOFANA du village de Karadaba dans Macenta. Cette dernière est la mère de Férébori CHERIF, le fondateur du village de Féréboridou. Férébori CHERIF décida de fonder ce village afin de se rapprocher des meilleurs lieux de culture des terres de son père.

Histoire des lignages installés successivement

Nagma BAMBA et Mamady FOFANA, tous venus de Nagmadou dans Macenta. Ils étaient forgerons et respectivement l'oncle et le père de Magna FOFANA, la mère du fondateur. Leur installation a été sollicitée par le fondateur enfin qu'il puisse s'occuper d'eux. De nos jours, seul le lignage BAMBA est présent dans le village, le lignage FOFANA est retourné vivre à Macenta.

Moussa Woulen KOUROUMA était un chasseur, originaire de Faranah. Il a quitté son village pour fuir la guerre appelé localement « Benkani Kèlè (la guerre de razzias) et s'est réfugié auprès du fondateur, malgré l'absence de liens préexistants.

Djèkè CAMARA, un maître chasseur (Donzo, ndlr) originaire de la contrée de Sangara. Il est également parti pour fuir la guerre, accompagné par cinquante de ses apprentis chasseurs. Ils se sont réfugiés auprès du fondateur, malgré l'absence de liens préexistants. A part Noingo Lanciné CAMARA, les quarante-neuf autres apprentis ont été recrutés dans l'armée coloniale et leurs lignages n'existent plus.

Kissi Faran CONDE, un cultivateur originaire de Kissidougou. Il fuyait aussi cette guerre de razzia, et est venu se réfugier auprès du fondateur, malgré l'absence de liens préexistants.

Matenin Amara CISSE, venu de Kérouané, avait tout perdu pendant la guerre de Samori Touré et pour se reconstruire, il partit à la recherche du bien-être à Féréboridou auprès de Samabory CHERIF, le petit-fils du fondateur avec qui il partageait une passion pour la religion musulmane.

Natenin Mory KOUROUMA, un griot venu de Linko. Après la guerre de Samori Touré, les communautés s'étaient appauvries, et seuls ceux qui avaient des jeunes filles s'en sortaient en augmentant la dot des filles. Natenin Mory KOUROUMA, ayant cinq jeunes filles à l'âge d'être marier, s'est rendu compte que ses frères complotaient pour le tuer afin encaisser la dot des jeunes filles. Pour fuir ce complot, il se réfugia auprès de Samabory CHERIF, le petit-fils du fondateur.

Bosso Amara CAMARA, venu de Boula Koninka dans la Sous-préfecture de Sibiribaro. Après le décès de ses parents, il a rejoint ses oncles, le lignage BAMBA/ L2.

Mandjou CONDE venu de Gbondodou dans la Sous-préfecture de Damaro, a rejoint ses oncles du lignage fondateur pour pouvoir accéder aux terres agricoles.

Mamady CONDE venu de Deyla dans la Sous-préfecture de Linko. Il quitta son village pour pouvoir accéder aux terres agricoles et a été accueilli par Lanciné CAMARA/ L9, qui lui a donné sa fille en mariage.

Mamady TOURE venu de la République du Mali, a quitté son pays pour pratiquer la pêche dans le fleuve Milo et a été accueilli par Wodia Mamady BAMBA /L2, qui lui a donné une fille en mariage.

Soumaïla CAMARA venu de Moyna dans Beyla. Il a été adopté par Amara CHERIF du lignage fondateur, qui a remarié sa mère après le décès de son père.

Mamady BAMBA venu de Macenta à la recherche de terres agricoles, a été installé par Amara CHERIF du lignage fondateur.

Kadia Amara BAMBA venu de Kissidougou à la recherche de terres agricoles a été installé par Wodia Mamady BAMBA du lignage BAMBA/L2.

Pablo GNAKOMOU venu de N'Zérékoré à la recherche de terres agricoles, a été accueilli par Mamady CONDE / L11.

12.1.2. Synthèse et type de village

Rituel de fondation

Une cérémonie sociale a eu lieu à la fondation avec les amis et des invités venus des villages de Sassédou, Gbèdou Camaradou et Sibiribaro. Cette cérémonie pour la bonne fortune du village et la protection du village contre toutes attaques extérieures a été l'occasion de sacrifier un taureau rouge, un bélier blanc, un bouc rouge, sept coqs de différentes couleurs, cent Calebasses de pain blanc et mille noix de colas de couleurs mélangées.

Autorisation d'installation / donneur de terre

Le village a été installé par le village de Camaradou.

12.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Dat	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CHERIF	Fondateur	Avant Samori Touré	-	x	x	x	x	x	Elhadj N'Faly CHERIF
L2	BAMBA		Avant Samori Touré	L1	x	x	x	x	x	Wodia Mamady BAMBA
L3	KOUROUMA		Avant Samori Touré	L1	x	x	x	x	x	Wodia Moussa KOUROUMA
L4	CAMARA		Avant Samori Touré	L1	x	x	x	x	x	Bongo Sidiki CAMARA
L5	CAMARA		Avant Samori Touré	L1	x	x	x	x	x	Salikou Lamine CAMARA
L6	CONDE		Avant Samori Touré	L1	x	x	x	x	x	Konè Sékou CONDE
L7	CISSE		Période Coloniale	L1	x	x	x	x	x	Soumaïla CISSE
L8	KOUROUMA		Période Coloniale	L1	x	x	x	x	x	Bangaly KOUROUMA
L9	CAMARA		Période Coloniale	L2	x	x	x	x	x	Lanciné CAMARA
L10	CONDE		Période Lansana Conté	L1	x	x	x	x	x	Mandjou CONDE
L11	CONDE		Période Lansana Conté	L9	x	x	x	-	x	Mamady CONDE
L12	TOURE		Période Lansana Conté	L2	x	x	x	-	x	Mamady TOURE

L13	CAMARA	Période Alpha Condé	L1	x	x	x	-	x	Soumaïla CAMARA
L14	BAMBA	Période Alpha Condé	L1	x	x	x	-	x	Mamady BAMBA
L15	BAMBA	Période Alpha Condé	L2	x	x	x	-	x	Kadia Amara BAMBA
L16	BAMBA	Période Alpha Condé	L2	x	x	x	-	x	Ousmane BAMBA
L17	GNAKOMOU	Période Alpha Condé	L11	x	x	x	-	-	Pablo GNAKOMOU

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (PI) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soti) : Elhadj N'Faly CHERIF / L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Le lignage fondateur occupe cette fonction.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Amara CHERIF / L1 ; Lanciné CAMARA / L9 ; Wodia Mamady BAMBA / L2.

Principe de représentation au Conseil des sages : Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Elhadj N'Faly CHERIF / L1 ; Wodia Mamady BAMBA / L2 ; Lanciné CAMARA / L9 ; Mamady CONDE / L11.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Elhadj N'Faly CHERIF / L1.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Fatouma Mamady CHERIF / L1 ; Mandjou CONDE / L10 ; Mawa Lamine CHERIF / L1.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Magnamaï KOUROUMA / L2 ; Mariama CAMARA / L1 ; Assiatou KOUROUMA / L1.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Sona Abou CHERIF / L1 ; Djiba CONDE / L10 ; Lanciné Komy CAMARA / L11.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Bangaly BAMBA / L2; Elhadj N'Faly CHERIF / L1; Fanta Sékouba CHERIF / L1; Fatta Kalil CHERIF / L1.

Tous les lignages peuvent avoir des membres imams à condition que la personne soit instruite et initiée dans les pratiques religieuses et aie un comportement irréprochable.

Conseil de mosquée : Amara CHERIF / L1 ; Lnaciné CAMARA / L9 ; Magnamaï KOUROUMA / L2.

Tous les lignages peuvent être dans le Conseil de mosquée, à condition que la personne soit un bon initié du coran, s'implique et rassemble pour toutes activités liées aux questions religieuses et soit ponctuel à la mosquée.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Féréboridou : Hawa Lamine CHERIF / L1 ; Soumaïla CAMARA / L13 ; Wodia Mamady BAMBA / L2.

District de Féréboridou : Sékou CHERIF / L1 ; Sona Abou CHERIF / L1 ; Lanciné Komy CAMARA / L11.

Sous-préfecture de Konsankoro : Non.

Communauté Rurale ou Commune de Konsankoro : Non.

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non.

Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

12.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non.

Vente de terres : la vente de terres n'a encore été réalisée, mais c'est possible avec le développement de la zone.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les plaines sont en mode collectif villageois.

Les bas-fonds et les coteaux sont en mode collectif lignager.

Les plantations sont en mode individuel. Aussi, ils possèdent une plantation communautaire.

Il y a des parcs qui sont appropriés sur un mode collectif villageois.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village : le Soti et le Bureau du Conseil des Sages sont décisionnaires sur foncier.

Complément d'informations :

Les plantations de caféiers, cacaoyers, bananiers, bananiers plantain, palmiers, anacardiers, avocatiers, orangers, manguiers, citronniers, teck et colatiers sont très répandues dans la zone.

12.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

12.2.1. ID site – 7018 – Sommö tou – ID map 51



Signification : « La forêt d'anacardier sauvage ». De « Sommö », l'anacardier sauvage, et « tou », la forêt.

Localisation : Kérouané/Konsankoro/Féréboridou/Féréboridou

Type de site : Lieu de résidence de génie(s)/ Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Situé à l'est du village, dans un ravin entouré d'un bosquet contenant des arbres « Sommö », « Gbin », « Kolo », et du raphia.



Histoire : Site découvert au « temps des ancêtres » par rêve, par Karamo Kafoumba Chérif, chasseur et guerrier, un des grands frères de Férébori Chérif, le fondateur du village. Le génie résidant lui ordonna de faire une offrande sur le site et qu'en contrepartie il protégerait le village, et l'informerait en cas « d'arrivée de la guerre dans le village », en lui donnant « le secret pour vaincre ses ennemis dans la guerre ». Le sacrifice consistait en un taureau rouge, un bélier blanc, un coq blanc, et 100 Calebasses de « pain blanc » contenant chacune 10 noix de kola (5 rouges et 5 blanches). Ce rituel fut réalisé un Lundi, à la recommandation du génie. A l'époque ils vivaient encore dans l'ancien village. Après ce rituel, le village fut toujours protégé contre la guerre sur son territoire. A chaque fois que des guerriers partaient combattre, ils faisaient ce rituel et ils revenaient sains et saufs. Le rituel était répété 2 fois par an, tous les 6 mois. Suite à l'islamisation du village par des imams « érudits » de Kankan, la pratique a diminué, et le rituel n'a plus lieu qu'une fois par an, dans le village actuel. Le sacrifice est toujours adressé au génie.

Responsable(s) : El hadji n'faly Chérif et Mamady Chérif sont responsables du site en tant que propriétaire terrien de ce site lignager et en tant que membre du lignage fondateur. Le site fut découvert par leur ancêtres.

Pratique(s) rituelle(s) : Avant le jour du rituel, le jeune homme le plus costaud du village était sélectionné par le Sotikémo pour taper le « Grin », une sorte de cloche, qui sert à informer les villages environnants

(Camaradou, Boula, Baro, Matignè balladou et Boutoudou), que quelque chose se passe ou doit se passer au village. Cette cloche était suspendue à un arbre sur une colline près du village. A l'écoute du son de cette cloche les villages environnants formaient alors une délégation pour s'enquérir de ce qui se passait à Féréboridou. Quand une délégation arrive au village, les sages se réunissent pour l'informer de la date du futur rituel. Une fois tous les villages informés, au matin du rituel une personne choisie accueille toutes les délégations venues des villages voisins, et les loge chacune dans une case. Les personnes partant sur le site sont choisies dans chaque délégation, accompagnant l'officiant et les sages du village. Le doyen du groupe et l'officiant vont sur le site avec un coq blanc et 10 noix de kola, le reste des offrandes attendant au village. L'officiant donne ses vœux au génie en lui rappelant la présence des autres offrandes au village. Le coq est immolé sur place et déplumé, et les 10 noix de kola et le « pain blanc » reste sur le site. Le coq quant à lui était ramené au village pour être ajouté aux autres éléments du rituel qui sont alors préparés au village et mangés par les participants. La répartition est faite en fonction des villages, du sexe et des classes d'âge. Un bol pour chaque village venant, un bol pour les femmes, un bol pour les neveux (utérin surement ndlr) et un bol pour les sages.

Interdit(s) : Les femmes (le jour du rituel). Les personnes castées (djely, finnas, diakas).

Rayonnement des pratiques : Villages de Camaradou, Boula, Baro, Matignè balladou et Boutoudou.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Ne savent pas encore. Il faudra consulter le génie pour avoir le détail du traitement.

Traitement et conditions : Pour consulter le génie il faudra un sacrifice contenant 1 taureau rouge, 1 bélier blanc, 1 bouc rouge, 100 Calebasses de « pain blanc » contenant chacune 10 noix de kola (5 rouges et 5 blanches), et 150 kg de riz, ainsi que 2 000 000 FNG pour les condiments.

Durée du traitement : Entre 1 et 2 mois. Une semaine pour avoir la réponse du traitement et trois semaines pour le mettre en œuvre. Cependant il faut anticiper le temps de réponse du génie, et le temps de mise en place de la consultation du génie.

Prochaines étapes : Fournir les éléments de la consultation du génie. Consulter le génie pour connaître la déplaçabilité/destructibilité du site, et le rituel approprié le cas échéant.

Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci.

Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

12.2.2. ID site – 7019 – Mourou dalama kaba – ID map 50



Signification : « La pierre où l'on aiguisé les couteaux ».

Localisation : Kérouané/konsankoro/féréboridou/Féréboridou.

Type de site : Historique / Lieu d'événement (batailles, exécution, etc.) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Situé au bord de la nationale Konsankoro -Macenta. Le site se trouve dans les hautes herbes. A côté du site on peut voir un arbre « Nyama ».



Histoire : Site découvert avant Samori Touré par Férébory Chérif, qui était chef de guerre et marabout. Ses connaissances maraboutiques lui firent comprendre que cette pierre pouvait lui apporter de l'aide. Avant de partir en guerre avec ses « sofas » (soldats, guerriers), ils aiguisaient leurs couteaux à tour de rôle sur cette pierre. C'était pendant « la guerre des razzias », époque où chacun se défendait et faisait des razzias dans les royaumes voisins. Ils partaient à la guerre chercher des esclaves qu'ils faisaient travailler aux champs. Certains esclaves se mariaient entre eux avec l'autorisation de Férébory Chérif. Après chaque guerre, ils venaient sur le site pour célébrer la victoire. Cette pierre devint un porte-bonheur pour Férébory et sa troupe, que se mit à y faire des offrandes. Le premier sacrifice fut un taureau roux, 100 Calebasses de « pain blanc » avec 10 noix de kola (5 blanches et 5 rouges), 7 coq rouge et blanc. Les animaux étaient immolés, préparés et consommés sur le site. Les sacrifices avaient lieu après chaque victoire.

Responsable(s) : Lamine Cherif (L1) et Sékou Cherif (L1) sont responsables car c'est leur ancêtre qui a découvert le site et qui y faisait des offrandes.

Pratique(s) rituelle(s) : Il n'y a plus de pratique rituelle sur ce site à cause « de l'arrêt de la guerre et de l'islamisation. ».

Interdit(s) : Déplacer cette pierre reviendrait à « perdre l'histoire de leurs ancêtres ».

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Oui, en respectant le rituel approprié.

Traitement et conditions : Un rituel devra avoir lieu composé de : 1 taureau roux, 7 coq blanc et rouge, 100 Calebasses de « pain blanc » avec 10 noix de kola par Calebasse (5 de chaque couleur).

Durée du traitement : 1 mois. 2 semaines de concertation entre PP communautaire, puis deux semaines de mise en œuvre du traitement.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

NB : Cette pierre a déjà été déplacée par des travaux routiers il y a quelques années sans aucune considération pour le patrimoine du village. Elle ne se trouve donc plus sur son site d'origine. Il serait intéressant de donner à la communauté les moyens de la garder en tant que patrimoine historique, en la marquant avec une plaque explicative par exemple.

12.2.3. ID site – 7020 – Trogbè kö – ID map 52

Signification : « La rivière du « Tro » blanc ». De « Kö », le marigot, la rivière ; et « Trogbè », l'arbre « Tro » ; « Gbè » veut dire blanc.

Localisation : Kérouné/Konsankoro/Féréboridou/Féréboridou.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.



Description : A l'est du village au bord de la rivière du même nom. Le cœur du site est un gros rocher sur lequel se fait le rituel. Autour du site il y a un bosquet avec des arbres « Kissan », « Tro », « Néré », « Gben » « Popo », et « Koro ». Le site est non loin d'un champ de riz.

Histoire : Découvert avant l'époque de Samori Touré par Naman Bamba (L2). Son fils Moussa était atteint par une maladie de génie. Son père a tout fait pour le soigner sans succès. C'est ainsi que le génie vint en rêve lui dire d'aller sur ce site et d'offrir : 1 taureau rouge, 1 bœuf blanc, 90 Calebasses de pain blanc avec 15 noix de kola par Calebasses (1350 noix de kola en tout), et un coq blanc, préparé avec du riz. Il fit le rituel sur le site et mangea avec tout le village. Après ce rituel, son fils Moussa Bamba retrouva sa santé.

Responsable(s) : Mamady Bamba(L2) et Karamo Bamba (L2) sont responsables car c'est leur grand-père qui a découvert le site.

Pratique(s) rituelle(s) : Ils font ce sacrifice pour le bonheur du village et soigner, notamment les maladies de génie. Le rituel a lieu un Jeudi ou un Lundi. Le matin, l'officiant part sur le site présenter les Calebasses de pain blanc et les noix de kola au génie. Il dit « les autres éléments du rituel me suivent, ce sont les jeunes qui viennent avec ça ». Il prend une noix de kola et dit ses vœux dessus. Il divise cette noix de kola en deux et en met une moitié dans l'eau pour le génie, l'autre restant au bord de la rivière. La moitié de la noix de kola doit revenir sur le bord, en signe d'acceptation des demandes rituelles par le génie. La part de pain blanc du génie est mise en boule et rejetée dans l'eau ; la boule de pain blanc ne doit pas éclater dans l'eau, ce qui serait un signe de rejet du rituel par le génie. Une fois que les signes de l'acceptation du rituel par le génie ont été reçus, l'officiant immole ensuite les animaux, les débite et les donne aux femmes pour être préparés. Après la cuisson, c'est l'officiant qui fait la répartition du repas rituel. Un plat pour les sages avec une Calebasse de « pain blanc », Un plat pour les sages avec une Calebasse de « pain blanc », un plat pour les femmes avec une Calebasse de « pain blanc », un plat pour les jeunes avec une Calebasse de « pain blanc », un plat pour l'officiant et sa famille avec une Calebasse de « pain blanc » et une cuisse de taureau (non préparée). Après l'acceptation du rituel par le génie, les femmes commencent à chanter et le djembéfolla joue son Tam-tam. Les gens dansent. A 16h, les gens mangent, tout le monde fait ensuite une bénédiction pour son bonheur et celui du village en général. Les aliments rituels sont consommés sur le site, mais il n'est pas interdit de ramener de cette nourriture au village car « les enfants sont là aussi et ne peuvent pas venir sur le site. »

Interdit(s) : Pas d'interdit sur ce site.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Ne savent pas encore. Il faudra consulter pour trouver le traitement.

Traitement et conditions : Pour consulter le génie sur les détails du traitement il faudra reproduire le premier rituel : 1 taureau rouge, 1 bœuf blanc, 90 Calebasses de pain blanc avec 15 noix de kola par Calebasse (1350 noix de kola en tout), un coq blanc, 100kg de riz et 3 000 000 FNG pour les condiments. Le sacrifice se fera sur le site un Lundi ou un Jeudi. Après ce rituel, le génie donnera sa réponse par le rêve.

Durée du traitement : Entre 1 et 2 mois. Après la consultation du génie, il faudra 2 semaines pour un consensus sur le traitement et 2 semaines de plus pour le mettre en œuvre.

Prochaines étapes : Fournir les éléments de la consultation du génie. Consulter le génie pour connaître la déplaçabilité/destructibilité du site, et le rituel approprié le cas échéant.

Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci.

Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

12.2.4. ID site – 7035 – Fara könin – ID map 76



Signification : « Le ruisseau qui coule sur une roche ». Vient de « Fara », la roche en malinké ; et de « könin », qui veut dire le ruisseau (« kö » se traduit par marigot en français guinéen, ou rivière en français ; et « nin » est un diminutif, donc « könin » c'est la petite rivière, le ruisseau.)

Localisation : Kérouané / Konsankoro / Féréboridou / Féréboridou / Infrastructure BP-F06

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.



Description : Au sud du village, auprès de la rivière Fara könin. Site présent dans l'infrastructure BP-F06, à l'aval d'un pont sur la nationale reliant Kérouané à Macenta.

Histoire : Site lignager découvert après la fondation du village par Kaman Bamba (L2). Avant la période de Samori Touré. Le génie vint à lui au travers d'un rêve, et en lui indiquant ce ruisseau (Fara könin), il lui expliqua qu'il fallait qu'il se rende sur le site le rencontrer sur place et qu'il lui donnerait quelque chose qui « servira à tout le village ». Le lendemain, Kaman Bamba se rendit sur le site et s'arrêta sous l'arbre nommé « kissan ». Entre temp, il a vu se dérouler un miracle devant ses yeux, ce qui l'effraya et lui donna envie de fuir. Mais le génie lui dit alors de « rester tranquille », que c'est lui qui l'avait appelé et qu'il était sous sa protection en ce lieux. Le génie lui donna un rocher en lui demandant d'aller le placer au village puis de revenir faire un sacrifice sur le site. Ce sacrifice consistait en l'offrande d'1 taureau rouge, un bélier blanc, 1 calebasse de pain blanc, 90 noix de kola mélangées, et 1 coq blanc. Ce sacrifice fut fait un Lundi sur le site. Le repas rituel fut mangé sur le site avec des représentant des villages suivant : Camaradou et Matignè Balladou.

Depuis ce jour, le sacrifice est fait une fois par an, dans un but de protection du village, ainsi que s'assurer de sa prospérité et de sa bonne fortune.

Responsable(s) : Wodia Mamady Bamba, premier responsable du site et officiant ; Laye Bamba, second responsable du site, officiant en second et imam du village. Ce sont les responsables de ce site lignager découvert par leur grand-père, ainsi que les propriétaires du foncier autour du site depuis la fondation du village.

Pour que le génie accepte l'offrande il faut passer par le lignage Bamba (L2) sur ce site lignager.

Pratique(s) rituelle(s) : Tout le village contribue à fournir les éléments du rituel. Un Lundi est proposé comme jour du rituel, et les villages environnants sont invités. Le jour du rituel, à 10h00, l'officiant par sur le site avec tout le monde. Il présente les éléments du rituel au génie ; puis il prend une noix de kola blanche qu'il place sur le coq blanc, puis il dit « ses vœux », c'est-à-dire les demandes faites au génie. Ensuite il immole le coq blanc et jette la noix de kola dans l'eau. Pour savoir si le génie accepte la demande, il faut que la noix de kola flotte. Si elle tombe dans l'eau, le génie rejette le rituel et l'opération est recommencée jusqu'à l'acceptation du génie. Alors le taureau et le bélier sont immolés puis débités. Après ils divisent le foie des animaux en 2 parties : une partie du foie est posé sur un morceau de viande et vas au village pour le Soty, tandis que l'autre partie du foie est posée sur les tripes et est destiné à l'officiant du site. Le reste de la viande est préparée avec du riz et mangée sur le site. Après cuisson du repas, c'est l'officiant qui fait le partage du repas selon le nombre de village participant ; puis chaque village partage sa part entre les hommes et les femmes. Après le repas, les jeunes et les femmes chantent et dansent sur le site. Puis à 16H00, l'officiant fait la bénédiction pour tous les villages et tous les participants.

Interdit(s) : Couper du bois autour du site. Cultiver la terre autour du site.

Rayonnement des pratiques : Les villages de Féréboridou, Matignè Balladou et Camaradou.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Ne savent pas encore. Sera fonction de la consultation du génie.

Traitement et conditions : Inconnu pour l'instant. Sera fonction de la consultation du génie. Le rituel approprié pour consulter le génie nous a été fourni : il s'agit d'un rituel d'offrande et de sacrifice composé de : 2 coqs blanc, 30 noix de kola mélangées et 3alebasses de pain blanc. Après ce rituel, le génie viendra donner au travers d'un rêve le détail du traitement à l'officiant du site.

Durée du traitement : Dépendra de RTIO pour la durée de mise à disposition des éléments du rituel de consultation. Une fois les éléments du rituel de consultation du génie fourni par RTIO, l'officiant du site nous explique qu'il pourra faire le rituel de consultation du génie le même jour. Puis le lendemain, le génie pourra lui donner une réponse par le rêve. Il faudra ensuite considérer le temps de mise en place du traitement du site à proprement parler.

Prochaines étapes : Consulter le génie pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type) ; Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci ; Obtenir de RTIO des informations techniques sur les impacts afin de préciser le traitement ; Avoir des consultations avec RTIO pour évaluer les solutions envisageables (techniques, socialement respectueuse, etc.) ; Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc...

Impact HYDRO : Sera fonction de la consultation du génie. La rivière proche du site se nomme Fara könin, et donne son nom à cette résidence de génie. L'eau n'est plus utilisée comme eau de boisson et de cuisson, car elle est polluée par les eaux de ruissèlement et la construction de la route nationale Kérouané/ Macenta. Cependant, la rivière en tant que telle est utilisée lors du rituel car on y jette une noix de kola pour vérifier l'acceptation du rituel par le génie. C'est lors de la consultation du génie que nous saurons si le site sera impacté par une baisse du niveau de la rivière, selon les responsables du site.

12.3. Site(s) de patrimoine culturel non-impacté(s)

- « Gabouroussou koura » : Cimetière.
- « Gabouroussou koro1 » : Cimetière. Ancien cimetière.
- « Gabouroussou koro2 » : Cimetière. Ancien cimetière.
- « Seritoukoro » : Résidence de génie/ Avec rituel.
- « Barikorodala » : Résidence de génie (Mare)/ Avec rituel.
- « Koundefara » : Résidence de génie / Avec rituel.
- « Koulouwurou » : Résidence de génie (Mare)/ Avec rituel.
- « Kene Dalanin » : Résidence de génie (Mare)/ Avec rituel.
- « Farala dala » : Résidence de génie (Mare)/ Avec rituel.
- « Koroworo Djoulakö » : Résidence de génie / Avec rituel.
- « Worinkö » : Résidence de génie / Avec rituel ; Site d'initiation.
- « Niamankö » : Résidence de génie / Avec rituel.
- « Biramakonedou Wassa » : Résidence de génie / Avec rituel.
- « Bourela » : Résidence de génie / Avec rituel.
- « Malikèmedoun » : Résidence de génie / Sans rituel (hanté).
- « Motodoun » : Résidence de génie / Avec rituel.
- « Tignekönin » : Résidence de génie / Avec rituel.
- « Mandémoritou » : Résidence de génie / Avec rituel.

13. Village de Camaradou - Id 016

13.1. Monographie du village de Camaradou

13.1.1. Histoire

Signification du nom du village

Le nom du village est issu de la déformation linguistique de « Kanbrandou », « la terre de Kanbran ». Kanbran était le prénom du fondateur. Avec le temps ce nom s'est transformé en « Camaradou ».

Période ou date de fondation.

Le village a été fondé avant la période de Samori Touré.

Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Le fondateur du village s'appellait Kan Bran CAMARA. Venu de Maïkoun, c'était un chef de guerre. Un jour, Il partit combattre au côté de son grand frère Baciré Kaman vers la forêt. Arrivé dans le village de Djiradou près de Sibiribaro il fut intercepté par un vieil homme du nom de Sonindjira CAMARA qui lui dit de rester et de les protéger contre les ravisseurs. Kanbran possédait cent arcs. Après avoir accepté les propositions du vieil homme, il demanda à ce qu'il reste sur la colline nommée « gbendrin » qu'il considérait comme un mirador. Il s'installa avec ses 90 esclaves et quelques membres de sa famille sur la colline, mais peu de temps après, il y a eu de nombreux décès au sein de sa famille et plusieurs esclaves moururent aussi à cause des génies qui résidaient sur la colline. Il ne resta que sa femme et son griot, son « djéliba », du nom de Djély KOUYATE. Il envoya son griot raconter à son tuteur les morts, et le projet qu'il avait de partir vers la forêt. Sonindjira, entendant cela, dit à sa femme de préparer à manger et d'attendre Kanbran sur son chemin. Kanbran CAMARA et sa famille rejoignirent le vieil homme et sa femme à côté d'un cours d'eau appelé « Gramba » où ils discutèrent longuement pour le convaincre de rester dans le village de Djiradou. Kanbran finit par accepter et ils retournèrent au village de Djiradou où le vieil homme l'hébergea dans la case de sa femme. Sonindjira CAMARA lui proposa alors de travailler pour lui tout en chassant les génies du lieu afin qu'il puisse vivre avec sa famille sur cette colline sans être dérangé.

Sonindjira CAMARA prépara trois canaris remplis d'eau, de feuilles, et de décoctions de racines de toutes sortes de bois. Les canaris furent alignés l'un derrière l'autre, l'eau du premier se jettant dans l'eau du troisième sans tomber dans le deuxième canari. C'est avec cette eau préparée par le vieil homme qu'il se lavait. Il resta longtemps dans ce village, puis il partit pour fonder le village de Kanbrandou afin de pratiquer l'agriculture et la chasse. Il s'installa sur les terres de son père.

Histoire des lignages installés successivement

Bonko Amara CISSE, venu de Chassedou dans Sibiribaro, auprès de ses oncles maternels du lignage fondateur. Il est venu pour pratiquer l'agriculture avant la période de Samori Touré.

Mamady KEITA, venu de Matenin Balladou dans Konsankoro afin de pratiquer l'agriculture, a été accueilli par le lignage fondateur avant la période de Samori Touré.

Mamady CONDE, venu de Frono dans Linko, a été contractuel agricole à cause du manque de terres fertiles. Il a été accueilli par le lignage fondateur, et peu de temps après il se maria dans le lignage KEITA. Il est venu à la période de Sékou Touré.

Ibrahima CAMARA, venu de Sibiribaro auprès de ses oncles maternels du lignage fondateur CAMARA pour pratiquer l'agriculture, est venu à la période de Sékou Touré

Amara TRAORE, venu de Hérémakono près de Damaro à la période Sékou Touré, auprès de sa mère qui est mariée au sein du lignage fondateur.

Karamo KOUROUMA, venu de Toumandou dans Konsankoro à la période Sékou Touré, pour pratiquer l'agriculture auprès de sa mère qui est mariée dans le lignage fondateur.

Fassou KOUROUMA, venu de Bromoridou dans Linko, pour pratiquer l'agriculture dans le village. Il a été accueilli par Mamoudou CAMARA (L1) à la période Sékou Touré.

Moussa Gbèni CAMARA, venu de Fandou dans Damaro, est venu en tant que contractant agricole. Il a été accueilli par le lignage CONDE à la période de Sékou Touré.

Abou DIAKITE, venu de la république du Mali afin de pratiquer l'élevage, a été installé par le lignage fondateur en 2013.

13.1.2. Synthèse et type de village

Les ethnies présentes dans le village sont majoritairement koniankés et un lignage de peuls éleveur venu du Mali. Le lignage fondateur était un chef guerrier et un cultivateur. Tous ces lignages sont venus dans le village afin de pratiquer l'agriculture et chercher des terres de pâturages.

Le fondateur s'est installé sur le territoire de son grand-père. Les autres lignages ont été accueillis par le lignage CAMARA après quelques années de la fondation avant l'époque de Samori Touré. Pui il y eu une arrivée de lignage à l'époque de Sékou Touré et le lignage peulh est venu en 2013.

Rituel de fondation

Le rituel a été cherché après la fondation du village, lors que le lignage CISSE, un lignage de marabout est arrivé dans le village. Ce sacrifice inaugural a été donné par le marabout pour la prospérité du village. Il était composé d'un taureau roux, un bélier blanc, un coq blanc, 100 noix de noix de kolas et 7 bols de pain blanc. Les animaux ont été immolés et préparés et le repas a été consommé au village, exception faite des griots.

Autorisation d'installation / donneur de terre

Le village a été installé sans l'autorisation, le territoire appartenait à son père.

13.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CAMARA	Fondateur	Avt Samori TOURE	-	X	X	X	X	X	Moussa CAMARA
L2	CISSE		Avt Samori TOURE	L1	-	-	-	-	X	Lacinè CISSE
L3	KEITA		Avt Samori TOURE	L1	-	-	-	-	X	Mamy KEITA
L4	CONDE		Sékou TOURE	L1	-	-	-	-	X	Sékou CONDE
L5	CAMARA		Sékou TOURE	L1	-	-	-	-	X	Mamady CAMARA
L6	TRAORE		Sékou TOURE	L1	-	-	-	-	X	Lui-même
L7	KOUROUMA		Sékou TOURE	L1	-	-	-	-	X	Lui-même
L8	KOUROUMA		Sékou TOURE	L1	-	-	-	-	X	Lui-même
L9	CAMARA		Sékou TOURE	L5	-	-	-	-	X	Lui-même
L10	DIAKITE		2013	L1	-	-	-	-	X	Lui-même

NB : Plantation : il existe des plantations dans le village et les lignages qui détiennent ces plantations sont : L1, L2, L3, L4 L5, L6 et L7.

Ces plantations sont : manguier, avocatier, anacardier, palmier, caféier et bananier.

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (PI) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soty) : Moussa CAMARA / L1

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Seul un membre du lignage fondateur peut devenir Soty dans le village et il doit être du rang des pères.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Mamoudou CAMARA / L1 ; Karamo KOUROUMA / L7 et Sékou CISSE / L2.

Principe de représentation au Conseil des sages : Savoir résoudre les problèmes du village, avoir une bonne conduite et être disponible.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : L1

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : L1

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) :

Moussa CAMARA / L1 ; Mamoudou CAMARA / L1 ; Karamo KOUROUMA / L7 et Sékou CISSE / L2.

Autres pouvoirs et institutions : Non,

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Assata CAMARA / L7 du mari ; Gnalein KONATE / L4 du mari et Djénaba CAMARA / L2.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Mamady CISSE / L1 ; Mamady CONDE / L4 et Mamy KEITA / L3

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Sékou CISSE / L2 ; Karamo KOUROUMA / L7 et Laciné CISSE / L2.

Les principes de nomination au conseil de mosquée sont la connaissance du coran, l'honnêteté et le comportement.

Conseil de mosquée : Karamo KOUROUMA / L7 ; Laciné CISSE / L2 et Fata CISSE / L1 du mari.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Nous présentons dans cette rubrique les personnes issues du village qui font partie des institutions locales (et non celles hors village).

Secteur de Camaradou : Sékou CISSE / L2 ; Amara CAMARA / L1 et Mamady CONDE / L4

District de X : Non

Sous-préfecture de X : Non

Communauté Rurale ou Commune de X : Non

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non

Tension sociale / conflit / désaccord

Il existe un conflit sur le foncier entre le village de Camaradou et celui de Baro. C'est une question de limite territoriale villageoise.

13.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non

Vente de terres : La communauté n'a jamais vendu de terres dans le village. Il y aura une possibilité de le faire pour le développement du village.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les coteaux, les plaines et les Bas-fonds, sont administré selon un mode de gestion collectif lignager et c'est le lignage fondateur qui a le droit d'administration sur les terres. Les autres lignages n'ont que des droits d'usage.

Tous les lignages du village pratique l'élevage.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Le lignage fondateur L1.

Complément d'informations :

Il existe un conflit de limite territoriale entre le village de Camaradou et de celui de Baro, à cause de l'arrivée de l'équipe d'inventaire d'Insuco sur le terrain.

13.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

13.2.1. ID site - 7016– Djisolli Kökoun – ID map 49

Signification : « La source de la rivière où l'on puise ». De « Djisolli », puiser de l'eau, et « Kökoun », la tête de rivière, la source. C'est aussi le nom même de la rivière.

Localisation : Kérouané/Konsankoro/féréboridou/Camaradou.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s)/ Avec pratiques sacrificielles / rituelles.



Description : Situé au sud est du village, le site consiste en une source, celle de la rivière « djisollikö ». Au cœur du site se trouve de l'arbre « Toro » sous lequel l'officiant présente les offrandes. On trouve autour du raphia, les arbres « Popo », « Koro » et de grande herbe ressemblant à la canne à sucre.

Histoire : Site découvert à l'époque coloniale par Mamanembè Camara, fille du fondateur du village. C'est la source de la rivière Djisollikö, dont le nom veut dire que c'est un lieu où les gens venaient puiser de l'eau pour leurs besoins quotidiens. Le génie vint en rêve auprès de Mamanembè pour lui dire de faire une offrande composée d'un bœuf blanc, un coq blanc, septalebasses de « pain blanc » et trente noix de kolamélangées, afin que le génie puisse protéger le village, veiller sur la propreté de la rivière, contre les mauvais insectes, et aussi agrandir la rivière pour éviter le manque d'eau. A cette époque les moyens lui manquaient pour s'acquitter du rituel. Elle garda précieusement l'information pour elle et ne prévint personne dans le village. Un an après le génie rendit malade Mamanembè Camara. Elle avait une maladie de génie durant laquelle elle criait et pleurait, en disant « ce sont mes amis qui sont fâchés contre moi ! Je leur ai désobéi ». Au cours d'une de ces crises elle expliqua son rêve de l'année précédente, et les éléments du sacrifice demandé par le génie. Son papa, Kamala Camara, le fondateur du village l'aidera alors à réunir les éléments du rituel. Le rituel fut réalisé un Lundi, comme expliqué dans le rêve. Après ce rituel elle retrouva sa santé, et ne fut plus sujet aux maladies de génie. Ce rituel était répété chaque fin d'année. Les femmes chantaient avant en rentrant dans le village, tapant leurs bols comme des Tam-tams. Ce n'est plus le cas maintenant.

Il y a 45 ans, des imams venus de haute-guinée ont fait changer les pratiques des habitants. L'imam actuel du village ne veut pas non plus entendre parler de ce genre de pratiques.

Responsable(s) : Assata Camara et Djènèba Camara sont propriétaire du site car issue du lignage fondateur Camara (L1). Elles sont aussi les officiantes de ce site lignager.

Pratique(s) rituelle(s) : Dans le village, le rituel se fait maintenant dans la concession de l'officiante Assata Camara et plus sur le site suite à la « sensibilisation » de l'imam actuel. Avant le jour du rituel l'officiante demande à la présidente des femmes de réunir toutes les femmes du village. L'officiante fixe alors le jour et la date du rituel. La présidente fixe alors un montant de cotisation que les femmes doivent payer pour trouver les éléments du rituel. Le jour du rituel, elles partent toutes avec un homme de n'importe quel lignage pour immoler les animaux. Sur le site l'officiante donne ses vœux au pied de l'arbre « Toro », pendant que le reste des femmes attendent sur le lieu de préparation du repas rituel. Le coq est immolé, puis le bœuf blanc. Après son travail, l'homme rentre au village ; Les femmes débitent la viande sur le site et la préparent avec du riz. La présidente partage ensuite le riz et la viande. Un bol part pour les hommes, transportés en amont du site. Les hommes ne doivent pas manger dans le village. Un bol va pour les enfants qui mangent avec les femmes au lieu de préparation du repas ; après le repas, tout le monde fait des bénédictions pour la prospérité et le bonheur du village. Aujourd'hui, tout se passe au village. Le bœuf est débité par les hommes et le coq déplumé par les femmes. La viande est partagée par la présidente des femmes, et le président des jeunes ; un plat pour les femmes, un plat pour les imams, un plat pour les enfants, un plat pour les sages. Après avoir mangé, tout le monde fait une bénédiction pour la prospérité du village. Puis l'imam fait sa bénédiction pour le bonheur et les fils du village.

De nos jours c'est un forage qui alimente le village et cette source n'est plus trop utilisée. L'eau était surtout utilisée dans les rituels.

Interdit(s) : Les hommes n'ont pas le droit de manger sur le site le jour du rituel. Les chaussures.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Ne savent pas. Nécessite une consultation du génie.

Traitement et conditions : Sera fonction de la consultation du génie. Pour consulter le génie il faudra un rituel composé d'un bélier blanc, d'un coq blanc, de 30 noix de kolamélangée, 7 Calebasses de pain blanc, 50 kg de riz et 1000000FNG pour les condiments. Après ce rituel, le génie donnera les détails du traitement.

Durée du traitement : Entre 1 et 2 mois. 2 semaines suffiront pour consulter le génie et se décider sur le traitement. 2 semaines seront nécessaires à sa mise en œuvre, selon la communauté.

Prochaines étapes : Fournir les éléments de la consultation du génie. Consulter le génie pour connaître la déplaçabilité/destructibilité du site, et le rituel approprié le cas échéant.

Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci.

Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

13.2.2. ID site – 7017 - Ballada Falan – ID map 48



Signification : « La grotte des gros porc-épics ».

Localisation : Kéourané/Konsankoro/Féréboriou/Camaradou.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles. (Site de Donzos).

Description : Au sud-est du village. C'est une grotte, entourée d'arbre « Néré, « Woro », « Gnaman ». Le site est proche d'une jachère et d'un champ de manioc.

Histoire : Bangali Camara (L1), chasseur, a découvert ce site à l'époque de Sékou Touré. Un jour il est allé s'asseoir devant cette grotte pour attendre le gibier ; la nuit, il vit une forte lumière sortant de la grotte, puis une fumée dense et une lumière plus forte encore éclairant toute la grotte. Après cette lumière, des chauves-souris sont sorties de la grotte et Bangali a vu aussi sortir un gros porc-épic, qu'il a eu peur de tirer. Il retourna chez lui. Pendant son sommeil, le génie du lieu vint le voir pour lui dire que s'il voulait chasser là-bas, il fallait un rituel pour que le génie les protège contre les feux de brousse et les génies mauvais qui pourrait lui faire du mal. Le lendemain, il raconta à ses frères Donzos (les membres de sa confrérie de chasseur traditionnelle : les Donzos) ce qu'il avait vécu et son rêve du génie. C'est ainsi qu'ils ont commencé à faire un rituel pour ce génie. Il était composé d'un taureau rouge, un bélier, un bouc, un coq rouge, 10 Calebasses de « pain blanc », 100kg de riz et 100 noix de kola. Le rituel a été fait sur le site et tout le village a été invité. A la fin de l'époque de Sékou Touré, le responsable est retourné chasser sur le site, or le rituel n'avait pas été fait depuis longtemps. La nuit, le génie s'est transformé en une flamme géante appelée « Sheitanaménin », que l'on peut traduire par « flamme de satan » ; il a tiré sur la flamme par peur et celle-ci a disparu. Il a ensuite parlé de cette apparition aux autres chasseurs, et ils se sont remis à faire le rituel. Depuis lors ils chassent là-bas sans problèmes.



Responsable(s) : Mamoudou Camara (L1) et Sékou Cissé (L2), sont tous les deux des chasseurs initiés par Bangali Camara, le découvreur du site. Mamoudou Camara est aussi propriétaire terrien en tant que membre du lignage fondateur.

Pratique(s) rituelle (s) : Ce rituel est fait pour la réussite à la chasse, la protection contre les feux de brousse et les mauvais génies. Le matin, les éléments du rituel sont présentés au génie sur le site. L'officiant fait un jet de noix de kolapour vérifier l'acceptation du rituel par le génie. Il immole le coq, et s'il meurt « face à la nature » (face au sol), cela confirme l'acceptation du rituel. Ils immolent les autres animaux, les débitent et les donnent aux femmes pour les préparer. Il y a toujours 3 marmites, une pour la viande de coq, une pour le taureau, une pour le bélier ou le bouc. Après la cuisson les femmes présentent le repas aux sages, qui font la répartition : un plat pour les femmes, un plat pour les sages, un plat pour les jeunes, un plat pour l'officiant. Après le repas, les femmes chantent et sont suivies du Djembéfolla (tapeur de tam-tam). Tout le monde chante et danse. A 17h, les sages font une bénédiction et tout le monde rentre à la maison. Le rituel a lieu une fois par an.

Le rituel annuel a été arrêté depuis la période de Lansana Conté. Le génie peut aussi venir en rêve pour dire aux gens de faire un sacrifice pour leur bonheur personnel. Ces rituels se font à part, et tout le village ne participe pas.

Interdit(s) : Personnes castées lors du rituel (Djely, finnas, diakas), sous peine de rejet du rituel par le génie.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Oui, avec le rituel approprié.

Traitement et conditions : Un sacrifice à l'image du premier sacrifice fait sur le site doit être fait pour pouvoir déplacer le génie. Il se composera d'1 taureau rouge, un bélier, un bouc, un coq rouge, 10 Calebasses de « pain blanc », 100kg de riz et 100 noix de kolamélangées.

Durée du traitement : 1 mois. 2 semaines pour réunir les éléments du traitement et 2 semaines pour la mise en place du traitement sont demandées par la communauté.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

13.2.3. ID site – 7033 – Kökrounin fèya – ID map 74



Signification : « Près du petit marigot ». Vient de « kö » : le marigot, la rivière ; « krounin », qui veut dire « peu large » et « fèya » qui veut dire « proche, près » en malinké.

Localisation : Kérouané/ Konsankoro/ Féréboridou/ Camaradou / Infrastructure BP-F03

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) /Avec pratiques sacrificielles / rituelles.



Description : Site situé près du marigot « Kökoun Frèya », au sein d'une forêt cultivée, où l'on trouve les arbres « somo », « toro », « koro », des palmiers et du raphia.

Histoire : Pendant la colonisation, Massarandiara Camara, du lignage fondateur, a découvert le site au travers d'un rêve où il voyait le village en feu. Le génie lui a dit dans son rêve de faire une offrande pour éviter l'incendie. Les éléments de l'offrande étaient : un taureau rouge, un bélier de n'importe quelle couleur, un coq de n'importe quelle couleur, sept Calebasses de pain blanc (dont une en poudre), et cent noix de kolarouge et blanche. Ayant négligé l'offrande, la même semaine, il y eut un incendie, sans perte de vie humaine. Après cela, ils firent le premier rituel sur le site.

A titre individuel des personnes vivant au village, ainsi que les neveux et nièces des lignages du village rêvaient du génie et venaient sacrifier sur ce site dans des buts de résolution des difficultés liées à la fécondité, au travail et à l'extraction de minerais (or et diamant). Ces cas individuels font le rituel en offrant un coq, 100 noix de kolarouge et blanche, 7 Calebasses de pain blanc (dont une en poudre). Si les vœux sont exaucés certains reviennent avec une offrande de remerciement selon leurs moyens.

Les rituels pour le village avaient lieu un Lundi ou un mercredi.

Responsable(s) : Mamoudou Camara (L1), est le chef du village, le sotikèmo, l'officiant et le responsable du site ; Sékou Cissé (L2) est le second responsable du site il est initié à la pratique du site, et est aussi le chef secteur. Ce site est lié aux rituels de protection du village auquel ces deux lignages historiques sont initiés.

Pratique(s) rituelle(s) : Sous l'influence des religieux, les rituels sur ce site ont été arrêtés il y a environ 10 ans.

Quand elles avaient lieu, l'officiant pratiquait un jet divinatoire de noix de kola, puis parsemait une Calebasse de pain blanc au bord du marigot. Les autres Calebasses étaient partagées entre participant hommes et femmes. Le coq était immolé et sa façon de mourir interprétée comme réaction du génie : s'il mourait en se couchant poitrine en l'air le rituel serait accepté. Si non, ils partaient chercher un second coq tout en se demandant s'il n'y avait pas de mésentente entre membres de la communauté. Ils repartent sur le site pour immoler le coq, puis le bélier et le taureau rouge. Les animaux sont débités puis mangés. Ces événements étaient accompagnés de chant et de danse au son des Tam-Tam. Le sacrifice était clôturé par la bénédiction des sages et de l'officiant du site.

Interdit(s) : Griot et finnas (personnes castées) sont interdits de participer au repas rituel ainsi que sur le site les jours de rituel.

Rayonnement des pratiques : Le site était utilisé par des ressortissants du village (neveux, nièces), rêvant du génie mais résident à l'extérieur du village.

Liens : Oui, avec le site nommé « Konokelenbila » (ID 7032). Les deux sites partagent la même histoire ; les rituels sur les deux sites sont communs et utilisés pour les mêmes raisons.

Déplaçabilité : Ne savent pas encore. Sera fonction de la consultation du génie.

Traitement et conditions : Il faut consulter le génie pour obtenir sa réponse sur le traitement du site. Pour cela, il faut un rituel consistant en l'offrande de 7 Calebasses de pain blanc (dont 1 en poudre), 100 noix de kola rouges et blanches, 1 bœuf, 1 coq, 1 taureau rouge, 2 sacs de 50kg de riz, et 2 000 000 GNF pour les condiments du repas rituel.

Durée du traitement : Une fois les éléments de l'offrande de consultation en sa possession, la communauté demande une semaine pour pouvoir consulter le génie et avoir les résultats de la consultation. La durée du reste dépendra de RTIO, des opérateurs, et des concertations avec les PP communautaires.

Prochaines étapes : Obtenir de RTIO des informations techniques sur les impacts afin de préciser le traitement ; Avoir des consultations avec RTIO pour évaluer les solutions envisageables (techniques, socialement respectueuse, etc.) ; Consulter le génie pour connaître le type de traitement (voir les éléments de l'offrande ci-dessus à « traitement et conditions ».) ; Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci ; Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

Impact HYDRO : Non. Kōkrounin fèya est le nom du marigot proche du site. Son eau était utilisée comme eau de boisson et de préparation des repas rituels, ainsi que lors des travaux champêtres et par les habitants vivant proche du site. Au vu de la disparition des pratiques sur le site depuis une dizaine d'années, on peut estimer qu'il n'y aura pas « d'impact hydro ». Il vaut cependant mieux attendre les résultats de la consultation du génie, qui donnera la réponse sur sa déplaçabilité.

13.2.4. ID site – 7034 – Konokelénbila – ID map 75



Signification : « Konokelénbila » est un habit traditionnel tissé en coton, dont le port peut être recommandé par les marabouts en tant que protection, ou lors des cérémonies de sacrifices protecteurs. Les konos sont aussi une ethnie de Guinée forestière vivant principalement autour de la préfecture de Lola. Ce nom fait peut-être référence à leur ancienne présence dans la région.

Localisation : Kérouané/ Konsankoro / Féréboridou/ Camaradou / BP-F04 Access Road



Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Le site consiste en une grotte entourée de rochers, proche d'un marigot appelé « konokelénbila » qui donne son nom au site. On y trouve les arbres « kissan », « bako », « bourou », et d'autres essences locales.

Histoire : A l'époque de Sékou Touré, Massarandira Camara (L1) a découvert le site en rêve. Dans ce rêve, il vit le village en feu. Le génie lui suggéra alors de faire une offrande pour éviter l'incendie. Celle-ci consistait en : 1 taureau rouge, 1 bœuf de n'importe quelle couleur, 1 coq de n'importe quelle couleur, 7 Calebasses de pain blanc (dont une en poudre), 100 noix de kola rouges et blanche. Ayant négligé le sacrifice, il y eut un incendie dans le village deux semaines après, sans perte de vie humaine. Après cet avertissement, ils firent les premières offrandes sur le site, en tant que rituel de protection du village contre les incendies.

Les neveux et les nièces du lignage fondateur, ainsi que toute personne du village, même résidents hors du village, rêvent parfois du génie à propos de la résolution des difficultés liées au travail, à la fécondité ainsi que dans le cadre de l'extraction d'or et de diamants. Pour ces demandes individuelles, les offrandes consistent en 1 coq, 100 noix de kola rouges et blanches, 7 Calebasses de pain blanc (dont 1 en poudre). Si leurs vœux sont exaucés, certains reviennent sur le site pour remercier le génie à travers une offrande (qui varie selon leur moyens).

Les rituels sur le site avaient lieu le Mercredi ou le Lundi.

Responsable(s) : Mamoudou Camara (L1) est le premier responsable du site, car ce site a été découvert par son grand-père. C'est aussi le Sotikémo du village et l'officiant du site. Sékou Cissé (L2) le seconde et est le second responsable du site car son grand-père a été choisi par Massarandira Camara lors de la

découverte du site pour l'assister. Depuis la responsabilité de ce site est partagée entre ces deux lignages du village (L1 et L2).

Pratique(s) rituelle(s) : En raison de « l'influence des religieux », les rituels sur ce site pour la protection du village ont été arrêtés il y a 15 ans.

Interdit(s) : Griot et Finnas (personnes castées) sont interdits sur le site le jour du rituel. Il est interdit de tuer les serpents sur ce site, car le génie résident peut se transformer en serpent. Le tuer entraînera malheurs et maladies « inguérissables ».

Rayonnement des pratiques : Le village et les personnes originaires du village.

Liens : Oui, avec le site de « Kōkrounin Fèya » (ID 7031), dans le village de Camaradou. Les deux sites partagent la même histoire ; les rituels sur les deux sites sont communs et utilisés pour les mêmes raisons.

Déplaçabilité : Non. Le site est indéplaçable et indestructible. La communauté souhaite qu'il soit protégé.

Traitement et conditions : Le traitement choisi par la communauté est de type T0. Le site devra être clôturé et protégé. Il faudra aussi faire un rituel d'offrande destiné au génie résident consistant en 1 taureau rouge, un bélier, un coq, 7 Calebasses de pain blanc (dont 1 en poudre), 100 noix de kola rouges et blanches, 2 sacs de riz de 50kg et 2 000 000 FNG pour les condiments.

Durée du traitement : Dépendra de la mise en place du sacrifice et de la clôture de protection par RTIO.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc...

Impact HYDRO : Pas d'impact hydro à considérer sur ce site.

13.3. Liste des sites de patrimoine culturel non-impactés :

« Gabouroufé Koura » : Cimetière.

« Gabouroufé Kora » : Cimetière

« « Horon Ko » : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

« Tchakoridou » : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

« Damakoridou » : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

« Tomakoridou » : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

« Djidanin » : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

« Gbagbaya » : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles / Mare.

« Gbendelin » : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

« Kanidjombodjina » : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

« Trogbè Kō » : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

« Mande Mori » : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

« Troussa » : Lieu de résidence de génie(s) / Sans pratiques sacrificielles / rituelles. Site hanté.

« Doudassō » : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

« Kékenèkō » : Initiation / Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

« Moussou Kénèkō » : Initiation (féminine) / Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

« Gbagbayafaraba » : Lieu de résidence de génie(s) / Sans pratiques sacrificielles / rituelles. Site hanté

« Fologi » : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

« Bara fotinin » : Lieu de résidence de génie(s).

14. Village de Baro - Id 006

14.1. Monographie du village de Baro

14.1.1. Histoire

Signification du nom du village

Le nom du village, Baro, vient de l'histoire du fils du fondateur du village : Sétoumaba TRAORE. C'était un personnage grand, gros et fort. Il utilisait ses jambes comme un pont sur le fleuve Milo pour faire traverser les habitants des villages voisins. Vu sa taille, il attirait beaucoup de monde venu pour le contempler. Les gens l'appelaient « koba », ce qui veut dire en langue konianké « une grande chose », ce qui est devenu son surnom pour la plupart des gens. Le village a fini par prendre son surnom, en étant appelé « kobaro ». « Ro » voulant dire lieu, « kobaro » était « le lieu d'une grande chose ». Par déformation linguistique le nom du village est devenu Baro.

Auparavant, le village s'appelait Sèfra. « Sè » est une sorte de plantes (une fleur) que les femmes utilisaient comme un équivalent de bicarbonate de soude dans la préparation des sauces et « fra » veut dire Bas-fond.

Période ou date de fondation.

Le village a été fondé avant la période Samori TOURE, précisément à l'époque de Koungbanani Kèlè.

Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Le village a été fondé par Faboudjan TRAORE, venu de Botola dans la région de Kouroussa. Originaire de Sikasso Doura dans l'actuelle république du Mali, il était guerrier et chasseur. Il avait quitté Botola avec ses sofas et son marabout pour chercher des terres de cultures et d'habitations. Il est tout d'abord arrivé à Manafrabana dans la sous-préfecture de Kérouané. Mais, avant de quitter Botola, il avait fait un rêve lui disant de faire le sacrifice d'une fille pour sa prospérité lors de la fondation du lieu où il allait s'installer. Mais n'ayant trouvé personne, sa sœur Koya TRAORE se proposa en sacrifice. Elle lui dit qu'après sa mort, il faudrait protéger sa tombe contre le soleil et la pluie. Sa sœur fut enterrée vivante et sa tombe fut protégée comme elle l'avait recommandé à son frère, le fondateur du village. Chaque année, il protégeait la tombe avec de la paille.

Aujourd'hui l'endroit est devenu un lieu historique pour les TRAORE, membres du lignage fondateur, et les TRAORE du Mali. La tombe a été aussi recouverte de feuilles de tôles par le défunt président Moussa TRAORE du Mali et, souvent, les TRAORE du Mali et ceux de Baro se retrouvent à Botola pour faire des sacrifices.

De Manafrabana, le groupe avec lequel il était s'est dispersé, et lui est allé fonder le village de Traoréla (village aujourd'hui disparu) sur la montagne près du fleuve. Au bout d'un certain temps passé dans le village, son marabout, par le biais de ses pratiques coranique, lui avait dit de s'installer là où il trouverait par terre un objet précieux, que ce serait le signe que l'endroit est idéal pour y habiter. Le fondateur étant un chasseur, il partait souvent à la recherche d'animaux, et il retrouva un éléphant mort enfoncé dans la boue près du fleuve. Il récupéra les défenses d'ivoire de l'éléphant et les emporta au village. Pour lui cet ivoire était l'objet précieux que son marabout lui avait indiqué.

C'est ainsi, qu'il vint s'installer à Sèfra. Mais ce territoire était occupé par des communautés toma et kono. Pour s'installer avec sa famille et ses esclaves, il combattit les populations tomas et konos qui partirent loin dans la forêt.

Le village a été déplacé à environ 2 km, en raison du manque de terres d'habitation, la terre étant toujours humide. Cette partie est demeuré une zone agricole.

Lors de son installation, le fondateur avait trouvé le village de Maïkoun. Un jour le fils du fondateur, Koba, était parti à la chasse, portant son sac en peaux de bête, vers Maïkoun, où il avait mis un piège entre deux montagnes. Lors de la vérification de ce piège, il fut aperçu par une femme du village de Maïkoun qui le confondit avec une autre créature, au vu de sa taille et de sa masse. Elle l'avait vu en train de mettre des morceaux de l'animal débités dans son sac. La femme arriva au village et informa les hommes de la situation. Les hommes dirent à la femme de préparer et de déposer un repas au bord de la route et de se mettre à côté là où elle pouvait ne pas être vue par Koba : « Si c'est une personne, il mangera le repas ». La femme suivit les consignes, et Koba finit par trouver le repas et le mangea. En retour, Koba mit un gros morceau de viande dans le bol et repartit à Baro. Au retour de la chasse, Koba passa par le village de Maïkoun où il demanda aux habitants leurs noms : c'était des CAMARA, des CISSE et des TRAORE. Il leur dit que ces lignages étaient ses oncles en raison de leurs patronymes. Ces lignages ont ensuite noué un pacte de non-violation des limites entre les deux villages. Pour consolider ce pacte, ils mélangèrent leur sang sur du pain blanc qui fut mangé par les responsables des deux villages.

Après les guerres, au début de la colonisation, les esclaves ont été affranchis et libérés par leur maîtres. Après cette libération, ils quittèrent le village pour aller s'installer dans d'autres villages loin derrière la montagne. Le nom de ces villages est ignoré par nos interlocuteurs. Ils quittèrent le village pour que leurs enfants ne soient pas frustrés et humiliés (par l'ancienne condition de leur parents ndlr).

Histoire des lignages installés successivement

Le lignage CONDE dont le patriarche est Kaman CONDE, venu de Sirakoro dans Damaro en tant qu'agriculteur et tailleur. Il a été accueilli par le lignage fondateur, en raison de leur rapport de cousinage à plaisanterie. Il arriva lors de la période coloniale.

Le lignage BAMBA dont le patriarche est Amara BAMBA, venu de Kobara dans Damaro à la période coloniale. Il avait un lien d'amitié avec Kaman CONDE. Il a été accueilli par Kaman CONDE, dans le cadre de leur amitié et pour pratiquer l'agriculture.

Le lignage KOUROUMA dont le patriarche est Gnagbè KOUROUMA, venu de Cècè dans Karala. Il est venu auprès de sa cousine Manigna Condé, mariée au sein du lignage fondateur avec Lanciné TRAORE. Il était cultivateur et a été accueilli à la période de Sékou TOURE.

Le lignage CAMARA dont le patriarche est Fomba CAMARA, venu de Moussadou près de Beyla pour pratiquer l'agriculture. Il a été accueilli par Amara BAMBA, l'ami de son oncle, à la période de Sékou TOURE.

Le lignage SIDIBE dont le patriarche est Bhoie SIDIBE, venu de Mopti au Mali à la recherche de terres de pâturage. Il a été accueilli par Amara TRAORE en raison d'un lien d'amitié remontant au village de Kassiadou. Il est venu à la période de Sékou TOURE.

14.1.2. Synthèse et type de village

Le lignage CONDE dont le patriarche est Kaman CONDE, venu de Sirakoro dans Damaro en tant qu'agriculteur et tailleur. Il a été accueilli par le lignage fondateur, en raison de leur rapport de cousinage à plaisanterie. Il arriva lors de la période coloniale.

Le lignage BAMBA dont le patriarche est Amara BAMBA, venu de Kobara dans Damaro à la période coloniale. Il avait un lien d'amitié avec Kaman CONDE. Il a été accueilli par Kaman CONDE, dans le cadre de leur amitié et pour pratiquer l'agriculture.

Le lignage KOUROUMA dont le patriarche est Gnagbè KOUROUMA, venu de Cècè dans Karala. Il est venu auprès de sa cousine Manigna Condé, mariée au sein du lignage fondateur avec Lanciné TRAORE. Il était cultivateur et a été accueilli à la période de Sékou TOURE.

Le lignage CAMARA dont le patriarche est Fomba CAMARA, venu de Moussadou près de Beyla pour pratiquer l'agriculture. Il a été accueilli par Amara BAMBA, l'ami de son oncle, à la période de Sékou TOURE.

Le lignage SIDIBE dont le patriarche est Bhoie SIDIBE, venu de Mopti au Mali à la recherche de terres de pâturage. Il a été accueilli par Amara TRAORE en raison d'un lien d'amitié remontant au village de Kassiadou. Il est venu à la période de Sékou TOURE.

Rituel de fondation

Le rituel de fondation a été composé de 100 Taureaux. Ces animaux ont été immolés sur un site appelé Farokö Djinani, puis préparés en sauce. Certaines parties de la viande ont été partagées entre les invités du village et ceux de Maïkoun. Ce sacrifice avait été prescrit par un marabout, venu de Bakonko Cisséla dans Kankan. Après avoir fait son travail, il est reparti dans un autre village. Ce marabout avait reçu comme paye contre son travail la dernière femme du fondateur.

Autorisation d'installation / donneur de terre

Le village a été fondé sans l'autorisation d'un autre village.

14.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	TRAORE	Fondateur	Avt Samori TOURE	-	X	X	X	X	X	Férébory TRAORE

L2	CONDE	Colonisation	L1	X	X	-	-	X	Kouma Mory CONDE
L3	BAMBA	Colonisation	L2	X	X	-	-	X	Youssouf BAMBA
L4	KOUROUMA	Colonisation	L1	X	X	-	-	X	Amadou KOUROUMA
L5	CAMARA	Sékou TOURE	L3	X	X	-	-	X	Sékou CAMARA
L6	SIDIBE	Sékou TOURE	L1	X	X	-	-	X	Séry SIDIBE

NB : les plantations du village sont : l'anacardier, le palmier, colatier, avocatier, bananier (plantain et douce), oranger et caféier.

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (PI) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soty) : Férébory TRAORE / L1

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination:

Seul le lignage fondateur TRAORE peut être soty et son représentant doit être du rang des pères.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Férébory TRAORE / L1 ; Mory TRAORE / L1 et Abou TRAORE / L1

Principe de représentation au Conseil des sages : Avoir un certain âge, être disponible pour le village et savoir résoudre les problèmes du village.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : L1

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : L1

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Le conseil de Sage, le Douty et le bureau de la Jeunesse.

Autres pouvoirs et institutions : Non

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Nakoulia Mawa CAMARA / L1 du mari ; Minata KEITA / L1 du mari et Kèmè Tenin CAMARA / L1.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Mandjou Wulein TRAORE / L1 ; Amadou TRAORE / L1 et Mandjou TRAORE/L1.

Imams et Conseil de mosquée

Imams: Abou TRAORE / L1; Mohamed TRAORE/ L1 Mory TRAORE/L1

Principes de nomination à l'imamat : Avoir une bonne connaissance du coran, un bon comportement, et avoir la confiance des fidèles et des habitants du village.

Conseil de mosquée : Sékou Wulein TRAORE / L1 ; Férébory TRAORE / L1 et Mariam TRAORE / L1 du mari.

Pour être membre du Conseil de mosquée, il faut être religieux, avoir un bon comportement et être disponible.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Nous présentons dans cette rubrique les personnes issues du village qui font partie des institutions locales (et non celles hors village).

Secteur de Baro : Férébory TRAORE / L1 ; Youssouf BAMBA / L3 et Zoumana TRAORE /L1.

District de Féréboridou : Non

Sous-préfecture de Konsankoro : Non

Communauté Rurale ou Commune de Konsankoro : Mory TRAORE/ L1 est conseiller, mais exclu de toute décision du conseil de la mairie

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques :

Baro a une autorité sur les villages de Gbarano, Kassiadou, Dianforodou et Damaro 30.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers :

Les campements d'éleveurs présent sont :

Hameau Aliou SALL

Le hameau a été fondé par Aliou Sall en 2018. Il est venu de Mamou à la recherche de terres de pâturage, et a été accueilli le lignage fondateur. Il existe 4 Cases, pour 1 Ménage de 10 personnes. Sa condition d'installation a été de fournir 1 bœuf et 2 000 000 GNF par an à la communauté.

Hameau de Aky SANGARE

Ce hameau a été fondé par Aky SANGARE en 2019. Originaire du Mali, venu à la recherche de terres de pâturage, il a été accueilli le lignage fondateur. Le hameau compte 2 cases, pour 1 ménage de 8 personnes. Sa condition d'installation a été de 5 000 000GNF par an.

Hameau de Naou

Hameau fondé par Naou en 2018. Originaire du Mali, venu à la recherche de terres de pâturage, il a été accueilli le lignage fondateur. Il comprend 1 case, pour 1 ménage de 6 personnes. Sa condition d'installation a été de 4 000 000 GNF par an.

Hameau de Djibi

Hameau fondé par Djibi en 2016. Originaire du Mali, venu à la recherche de terres de pâturage, il a été accueilli le lignage fondateur. Il consiste en 2cCases, accueillant 2 ménages et comptant 8 personnes en tout. Sa condition d'installation a été de fournir 1 bœuf et 2 000 000 GNF par an.

Hameau Dry

Hameau fondé par Dry en 2018. Originaire du Mali, venu à la recherche de terres de pâturage, il a été accueilli le lignage fondateur. Il consiste en 1 case, accueillant un ménage de 5 personnes. Sa condition d'installation a été 1 bœuf et 2 000 000 GNF an.

Hameau Sidibé

Hameau a été fondé par Sidibé en 2021. Il est venu de Mamou à la recherche de terres de pâturage, et a été accueilli par le lignage fondateur. Il consiste en 2 cases accueillant 2 ménages pour 6 personnes en tout. Sa condition d'installation a été 1 bœuf et 2 000 000 GNF par an.

Hameau Abdoulaye

Hameau a été fondé par Abdoulaye en 2018. Originaire du Mali, venu à la recherche de terres de pâturage, il a été accueilli par le lignage fondateur. Il consiste en 2 Cases accueillant 2 ménages pour 8 personnes en tout. Sa condition d'installation a été d'1 bœuf et de 2 000 000 GNF par an.

Les sommes sont collectées en fin d'année.

Tension sociale / conflit / désaccord

Il existe un conflit de limite territoriale entre le village de Baro et celui de Camaradou.

14.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non

Vente de terres :

La communauté ne mentionne pas la présence de terres vendues dans le village. Il leur semble possible de vendre des terres d'habitations mais non des terres agricoles, car elle veut les garder pour ses enfants.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les coteaux, les bas-fonds et les plaines sont administrées selon un mode de gestion lignager et les plantations sont administrées selon un mode de gestion individuel. Les lignages ayant des plantations sont : L1, L2 et L5

Tous les lignages du village pratiquent l'élevage.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Le Conseil des sages, le Soty et le Bureau de la jeunesse.

Complément d'informations :

Non

14.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

Le village de Baro n'a plus de sites de patrimoine culturel impacté depuis le changement de tracé du rail.

14.3. Site(s) de patrimoine culturel non-impacté(s) :

Deux sites précédemment impactés sont sortis de la zone du rail et de ses infrastructures. Nous mettons ici leur fiche sites détaillées :

14.3.1. ID site – 7026 – Linkèkorö - ID map 46



Signification : « Sous le Linkè ». De « Linkè », l'arbre Linkè, et « korö » qui veut dire en dessous.

Localisation : Kérouané/Konsankoro/Féréboridou/Baro

Type de site : Lieu de résidence de génie(s)/ Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Au sud-est du village près de la rivière « Boloumasamakö », dont le nom évoque le fait de se soigner les doigts ou les bras avec le kaolin que l'on trouve sur sa rive. Au cœur du site se trouve un arbre « Linkè », au pied duquel se dépose les offrandes rituelles.



Histoire : Site découvert à la période de Samori Touré par Fabouyan Traoré, chef de guerre et chasseur de l'époque. En rêve le génie lui demanda l'offrande de 3 noix de kolablanches, un taureau noir, un coq de couleur « kori » (comme les coquillage « kori », donc blanc crème ndlr) et unealebasse de « pain blanc ». En contrepartie le génie lui donnerait de nombreux secrets pour vaincre les ennemis dans la guerre et pour réussir dans la chasse et la pêche. A l'époque les Tomas dominaient ce territoire. C'est après ce rituel que le fondateur commença à combattre les Tomas, et réussit à les chasser loin du village et obtenir de grand territoire de chasse. Ce rituel était répété en chaque début de saison sèche. Il y a plus de 100 ans, le village a été déplacé, pour se rapprocher de leur lieu de culture agricoles. Ils consultèrent le génie avant ce déplacement, qui leur dit qu'ils pouvaient déplacer le village à la condition de faire un rituel, comportant un coq blanc, 10 noix de kola, et 20 mesures de riz. Il affirma qu'il resterait sur son lieu de résidence, mais qu'ils pouvaient prendre un caillou de ce site pour l'amener avec eux au village, pour pouvoir faire le rituel autour de ce caillou dans le nouveau village. Ce rituel a lieu maintenant dans la concession du Sotikémo, qui est l'officiant, un Lundi, à chaque début de saison sèche. La pierre symbolisant le site est gardée par le chef du village.

Responsable(s) : Férébory Traoré, Sotikémo, doyen du village et du lignage fondateur, et Moriba Traoré sont tous deux responsables et officiant car le site a été découvert par leur ancêtre.

Pratique(s) rituelle(s) : Ce rituel a lieu une fois par an. Avant le jour du rituel, les jeunes vont chercher les éléments du rituel. L'officiant dépose la pierre rituelle au milieu de la cour de sa concession, et présente les éléments du rituel au génie. Il fait un jet de noix de kola (une noix de kolacoupée en deux), et l'acceptation du génie a lieu quand l'une « fait face et l'autre fait dos ». Le taureau noir est immolé par l'officiant, et débité par les hommes du lignage Traoré. La cuisse et une partie du foie ainsi qu'une partie des sabots de l'animal sont coupés et donnés au Sotikémo, qui officie. Une partie du poumon et le cœur est donné à l'ainé du lignage fondateur. Le reste de la viande est préparée avec du riz par les hommes. Le plat est commun pour toutes les classes d'âge.

Interdit(s) : Les femmes, le jour du rituel (sous peine de rejet du rituel par le génie). Les personnes castées ne peuvent pas consommer le repas sacrificiel (sous peine de rejet du rituel par le génie). Cultiver aux alentours du site. Couper du bois et les arbres autour du site (sous peine de représailles du génie).

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Ne savent pas. Il faut consulter le génie pour connaître les détails du traitement.

Traitement et conditions : Le rituel de consultation du génie consiste en l'offrande d'1 taureau noir, 1 coq blanc, 10 noix de kolablanche, 1 calebasse de pain blanc, 50kg de riz et 2000000FNG pour les condiments. Les noix de kola et le coq resteront sur le site et le reste de la cérémonie se passera au village.

Durée du traitement : Entre 1 et 2 mois seront nécessaires pour une prise de décision sur le traitement et sa mise en place, après le rituel de consultation du génie.

Prochaines étapes : Fournir les éléments de la consultation du génie. Consulter le génie pour connaître la déplaçabilité/destructibilité du site, et le rituel approprié le cas échéant.

Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci.

Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

14.3.2. ID site – 7027 – Dakamala – ID map 47



Signification : « Le pacte ». Mot à mot cela veut dire « son de la bouche », mais le sens profond est « le pacte ».

Localisation : Kérouané/Konsankoro/Féréboridou/Baro.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Au sud-est du village. Le cœur du site est un grand rocher sur lequel les sages s'asseyaient pour faire les offrandes. Le site est dans une forêt, sur une colline, entouré de petit rochers qui affluent



Histoire : Découvert par Faboudjan Traoré (L1), avant l'époque Samorienne. Faboudjan vivait alors à Batola, dans la préfecture de Kankan. C'est là que le génie vint en rêve lui dire de faire un rituel. Ce rituel consistait en l'offrande de la vie de sa première fille, avant de fonder le village de Traoré (l'ancien village de Traoré), non loin du site. Sa fille Makouya Traoré a accepté, afin que son père soit le plus renommé des deux rives du fleuve Milo. Mais elle a posé comme condition « que la pluie lui tombe dessus ». Ainsi « Faboudjan a badigeonné Makouya et couvert les murs et la toiture du lieu avec de la paille. » Ce monument existe toujours au village de Batola. Après le sacrifice il a commencé à chercher le site que le génie lui avait indiqué en rêve. Une fois sur place, le génie lui a demandé de faire un rituel composé d'1 taureau rouge, 1 coq rouge, 5 noix de kolamélangee, et 1 bélier à cou noir. En contrepartie le génie lui promit que son nom resterait dans l'histoire du pays. Le but du rituel était la réussite dans la production agricole, la chasse, la pêche, l'extraction de minerai, et la victoire à la guerre. Il fit le rituel un Lundi, ainsi que le repas sacrificiel. Aujourd'hui, ils ont ramené le rituel au village car celui-ci s'est déplacé de son premier emplacement. Ils firent un rituel pour demander au génie de garder la relation et de pouvoir faire les offrandes au village. Ce rituel de « déplacement » consistait en 1 taureau rouge, 10 noix de kola, et un coq blanc.

Il y a eu des précédents de problèmes causés par le génie, lors de la construction de la route Kankan/Beyla. Arrivé au pied de la colline du site, de nombreux serpents apparurent. Le chef des travaux de l'époque vint chercher Amadou Traoré (L1), qui fit un rituel et le génie arrêta de se transformer en serpent et le travail put continuer sans problèmes.

Responsable(s) : Férébori Traoré (L1) et Moriba Traoré (L1) en tant que propriétaires terriens et officiants de ce site lignager.

Pratique(s) rituelle(s) : Le rituel continu d'être fait au village pour le bonheur du village, la réussite dans les pratiques agricole, dans la chasse, la pêche et les activités minières.

Interdit(s) : Les femmes et les personnes castées (djely, finnas, diakas), le jour du rituel. Couper du bois, des arbres et cultiver aux alentours du site.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Ne savent pas. Une consultation du génie est nécessaire.

Traitement et conditions : Pour consulter le génie, il faut un rituel composé d'1 coq rouge, 1 bœuf à cou noir, 1 taureau rouge, 100 noix de kolade couleur mélangées, unealebasse de « pain blanc » non-sucré et en poudre, 150kg de riz et 2 000 000 FNG pour les condiments. Le coq sera immolé sur le site et le reste se fera au village. Après le rituel le génie pourra venir par le rêve donné les détails du rituel de traitement.

Durée du traitement : Entre 1 et 2 mois. Il faut faire le rituel de consultation, puis attendre la réponse du génie. La communauté souhaite avoir 2 semaines de concertation pour valider le traitement, puis 3 semaines pour le mettre en place.

Prochaines étapes : Fournir les éléments de la consultation du génie. Consulter le génie pour connaître la déplaçabilité/destructibilité du site, et le rituel approprié le cas échéant.

Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci.

Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

Liste des sites de patrimoines culturels non-impactés :

- « Sefra » : Site de résidences de génie / Sans rituel (hanté).
- « Ködjan » : Site de résidences de génie / Sans rituel (hanté).
- « Telela dala » : Site de fétiche/ Avec rituel.
- « Gnassakokö » : Site de fétiche/ Avec rituel.
- « Banakönin » : Site de résidences de génie / Sans rituel (hanté).
- « Tinidjan » : Site de résidences de génie / Sans rituel (hanté).
- « Mande mori thon » : Site de fétiche/ Avec rituel. Site de Donzos.
- « Farakö Djinanin » : Site de résidences de génie ; Site d'initiation.

15. Village de Boula - Id 012

15.1. Monographie du village de Boula

15.1.1. Histoire

Signification du nom du village

A la fondation, le village s'appelait « Boula Djonsana » ce qui signifie le « Hameau de Djonsana ». Avec le temps c'est simplement devenu « Boula » ce qui signifie « hameau ». « Djonsana » était un des surnoms du fondateur.

Période ou date de fondation.

Le village a été fondé avant la période de Samori Touré.

Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Le village a été fondé par Siyaba Djonson KEÏTA, originaire de Moussadou dans la Préfecture de Beyla. Il a quitté ce village accompagné de ses deux oncles maternels dont Fansé Méné CAMARA et Monson CAMARA, à la recherche de terres riches en gibiers et favorable à l'agriculture. Tous deux étaient des chefs guerriers pendant la période de guerre nommée localement « Benkani Kèlè » (la guerre de razzia), et aussi des chasseurs. Ils s'installèrent dans un premier temps au sommet de la montagne « Kösan » située à l'est de Konsankoro. Sur recommandation d'un spécialiste de l'occulte peul du nom de Djimè, qui était leur cousin à plaisanterie, ils se fixèrent l'objectif de s'approprier toute la région. Mais, pour y parvenir, il fallait un sacrifice humain consistant à enterrer un spécialiste de l'occulte vivant. Ils furent donc obligés d'enterrer le peul et partirent pour fonder Maïkoun qu'ils avaient déjà repéré depuis leur position. Depuis Maïkoun, Siyaba Djonson KEÏTA fonda un hameau de culture nommé Boula Djonsana et il laissa son esclave Siréman TRAORE pour y cultiver les terres et chasser. Il lui rendait visite deux fois par semaine. Au bout d'un moment il se fatigua des allers-retours, et demanda donc l'autorisation à ses oncles de le laisser s'installer définitivement dans son hameau. Ils acceptèrent et Fansé Méné CAMARA ordonna à son petit frère Monson CAMARA de suivre leur neveu pour éviter qu'il se sente abandonné par les siens.

L'esclave Siriman TRAORE n'a pas laissé de descendance dans le village.

Histoire des lignages installés successivement

Mariama Siriman TRAORE venu de Foya dans la Sibiribaro. Le fondateur l'a sollicité afin qu'il devienne son chasseur personnel. Après quelques années de loyaux services, il voulut retourner dans son village. Mais le fondateur l'appréciait déjà beaucoup comme ami, et pour le retenir et lui prouver son attachement et sa reconnaissance, il lui donna sa plus jeune épouse qui était d'ailleurs enceinte.

Ousmane TOURE venu de la République du Mali dans le cadre de l'exploitation artisanale de diamant. Il a été accueilli et installé par N'Famory CAMARA du lignage L2.

Drissa FOFANA venu de Férésédou dans la Sous-préfecture de Damaro, a rejoint sa grande sœur Moïman FAFANA, épouse de Moussa CAMARA du lignage L2, pour pouvoir accéder aux terres agricoles.

Mory KEÏTA de Banankoro dans la Sous-préfecture de Damaro. Après le décès de son père, il a rejoint sa demi-sœur, Hadja Siré TRAORE, épouse de Moussa KEÏTA du lignage fondateur

15.1.2. Synthèse et type de village

Les deux premiers lignages sont venus au même moment et sont étroitement liés. Le troisième était étranger devenu plus qu'un ami et les autres, ils ont soit des alliances matrimoniales ou soit venu pour l'exploitation de la mine artisanale. Aussi, tous les lignages se marient entre eux et se considèrent comme seule famille au sens élargie.

Le lignage fondateur est segmenté en trois segments de lignages, le fondateur ayant eu trois garçons. Les descendants de chacun de ces fils constituent un segment. Le premier Koman Djonson est le L1, le second Séry Djonson qui réside à Konsankoro et le dernier Fassiamory qui est le L1a.

Ce sont des koniankés. A l'origine les deux premiers lignages étaient des malinkés.

Rituel de fondation

Une cérémonie sociale a eu lieu à la fondation avec des invités venus de Maïkoun. Cette cérémonie pour la bonne fortune du village a été l'occasion de sacrifier un taureau rouge, un bélier blanc, un bélier au cou noir, un bélier au cou rouge, et d'offrir des Calebasses de pain blanc et des noix de colas blanches et rouges.

En plus, un rituel d'accord avec les génies de la zone a été réalisé pour assurer le bonheur et la protection du village. Un pacte entre génie et humains est né de ce premier sacrifice qui consistait à enterrer un albinos vivant. Le site pour ce rituel est toujours en usage, il s'agit du site de Solitou.

Autorisation d'installation / donneur de terre

La fondation n'a pas impliqué une autorisation d'installation.

15.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Dat	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	KEÏTA Koman Djonson	Fondateur	Avant Samori Touré	-	x	x	x	x	x	Moussa KEÏTA
L1a	KEÏTA Fassiamori	Segment	Avant Samori Touré	-	x	x	x	x	x	Camara Moussa KEÏTA
L2	CAMARA		Avant Samori Touré	L1	x	x	x	x	x	Siriman CAMARA
L3	TRAORE		Avant Samori Touré	L1	-	-	-	x	x	Zoumana TRAORE
L4	TOURE		Période Sékou Touré	L2	-	-	-	x	x	N'Faly TOURE
L5	FOFANA		Période Sékou Touré	L2	-	-	-	x	x	Drissa FOFANA
L6	KEÏTA		Période Lansana Conté	L1	-	-	-	x	x	Mory KEÏTA

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (PI) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soti) : Moussa KEÏTA / L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Le lignage fondateur, son segment de lignage et le lignage L2 occupent cette fonction. Le plus âgé des trois aînés issus du rang des pères devient le Soti.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Moussa KEÏTA / L1 ; Siriman CAMARA / L2 ; N'Faly KEÏTA / L1 ; Moussa CAMARA / L2.

Principe de représentation au Conseil des sages : Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages. La personne la plus âgée issues des lignages L1 ; L1a et L2 préside le conseil.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Moussa KEÏTA / L1 ; Siriman CAMARA / L2.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Moussa KEÏTA / L1 ; Camara Moussa KEÏTA / L1a ; Siriman CAMARA / L2.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Moussa KEÏTA / L1 ; Siriman CAMARA / L2 ; N'Faly KEÏTA / L1 ; Moussa CAMARA / L2 ; Camara Moussa KEÏTA / L1a.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Mawa TRAORE / L1a ; Magnan CAMARA / L1a ; Saran CONDE / L1a.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Mamady KEÏTA / L1 ; Sery CAMARA / L2 ; N'Faly CAMARA / L2.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Zoumana TRAORE / L3 ; Bangaly CAMARA / L2 ; Mory KEÏTA / L1a.

Tous les lignages peuvent avoir des membres imams à condition que la personne soit instruite, initiée dans les pratiques religieuses et aie un comportement irréprochable.

Conseil de mosquée : Massé Moussa CAMARA / L2 ; Moussa KEÏTA / L1 ; Hadja Siré TRAORE / L1.

Tous les lignages peuvent être dans le Conseil de mosquée, mais à condition que la personne soit initiée dans les pratiques religieuses et active dans les activités religieuses.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Boula : Mawa Mory KEÏTA / L1a ; Amara CAMARA / L2 ; Magnan Mory KEÏTA / L1a.

District de konsankoro Centre : Amara CAMARA / L2.

Sous-préfecture de Konsankoro: Non.

Communauté Rurale ou Commune de Konsakoro : N'Faly KEÏTA / L1.

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Deux campements d'éleveurs sont installés depuis plus de dix ans sans aucune condition. Il s'agit :

1- Campement de Kamama SOW venu de la république du Mali. Ils sont deux ménages de onze personnes avec quatre cases.

2- Campement de Alphadjo SOW (beau-frère de Kamama SOW) venu de Yendédou. Ils sont deux ménages de sept personnes avec deux cases.

Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

15.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non.

Vente de terres : la vente des terres n'a pas encore été réalisée par manque d'acheteur.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les terres sont administrées selon un mode de gestion collectif villageois.

Les plantations sont administrées selon un mode de gestion individuel.

Il y a des parcs d'élevage administrés selon un mode de gestion collectif villageois.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village : Les aînés des lignages L1, L1a et L2 sont les décisionnaires sur les terres.

Complément d'informations :

Les plantations de caféier, cacaoyer, bananier plantain, palmier, avocatier, oranger, et colatier sont très répandues dans la région.

15.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

15.2.1. ID site – 7012 – Gnawoulénin – ID map 63



Signification : « Petits yeux rouges ».

Localisation : Kérouané/Konsankoro/Konsankoro/Boula.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s)/ Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : C'est une mare à l'est du village, près d'un champ de riz. On y voit des arbres « Popo ». Le site est à côté d'un lieu d'offrandes, une termitière où les femmes viennent faire des offrandes avant de pêcher dans la mare.



Histoire : Site découvert par Kouma Johnson Keita (L1), avant l'époque Samorienne. Il fit un champ autour de la mare et suite à cela son premier garçon est tombé malade. Cette maladie s'aggrava jusqu'à ce que les yeux du malade devinssent tout rouge. Ne pouvant traiter la maladie de son enfant, il alla consulter un « spécialiste de l'occulte » qui utilisait le sable pour sa divination (« tigné » en konianké). Cette consultation lui révéla « que la mare avait un génie roi » et que ce dernier était mécontent de Kouma Johnson Keita. Le génie dit que s'il ne faisait pas de rituel pour lui, son enfant ne retrouverait pas sa santé. Ce rituel était composé d'un taureau rouge, d'un coq rouge, de quelques noix de kola de couleur mélangées ainsi que de deux Calebasses de « pain blanc ». Après avoir présenté les éléments du sacrifice au génie devant la mare, il immola les animaux sur le site et ramena la viande de ces animaux au village pour être préparés avec quelques kilos de riz. Après ce rituel son garçon retrouva sa santé. Depuis lors ils font le rituel sur le site chaque année.

Responsable(s) : N'faly Keita (L1) et Moussa Keita (L1), sont tous deux responsables du site car c'est leur grand-père qui l'a découvert. Ils sont officiant. Le site appartient néanmoins à tout le village.

Pratique(s) rituelle(s) : Les villageois se cotisent pour obtenir les éléments du rituel. Après la cotisation le Sotikémo appelle tout le monde pour fixer un Lundi, jour du sacrifice. Le matin l'officiant présente les éléments du rituel au génie. Il divise une noix de kola en deux, et en met une moitié dans la mare pour le génie, l'autre moitié retournant au village pour les sages. Il immole les animaux sur le site, la viande étant ramenée au village pour que les femmes la préparent avec du riz. Le deuxième doyen des sages fait le partage comme suit : un plat pour les hommes, un plat pour les femmes. Le repas a lieu chez le Sotikémo afin « d'éviter les bagarres entre les gens ». Après le rituel le génie rend visite en rêve à plusieurs personnes du village pour manifester son acceptation du sacrifice. Cela peut ne pas être le cas, alors le sacrifice est repris, mais pas avec tous les éléments. Le rituel se fait une fois par an pour la santé du village, avoir une bonne récolte annuelle, soigner les maladies, et le bonheur du village (promesses faites par le génie après le premier rituel). De nos jours, avec l'âge avancé du Sotikémo et l'islamisation du village, le rituel se fait au village. Récemment, alors que son fils était en voyage pour l'occident, N'faly Keita a reçu comme consigne par le rêve de donner en offrande une calebasse de lait de vache mélangée avec du « pain blanc préparé » et du sucre, « Dée » en konianké. L'offrande fut faite le jour même et l'enfant réussit à rentrer en France sans difficultés alors que ses amis eurent de gros problèmes pendant la traversée (« de la méditerranée, sous-entendu » ndlr).

Interdit(s) : Personnes castées (djely, finnas, diakas), pendant le rituel et le repas du rituel. Pêcher dans la mare.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Ne savent pas. Sera fonction de la réponse du génie.

Traitement et conditions : Il faut consulter le génie pour connaître la déplaçabilité du site.

Durée du traitement : Sera fonction de la réponse du génie. 2 semaines seront nécessaires pour se concerter sur le rituel de demande de déplacement du génie. 2 autres semaines pour mettre en place le rituel de consultation du génie. Suite à cela, le génie viendra par le rêve donner sa réponse sur la destructibilité du site.

Prochaines étapes : Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci. Consulter le génie pour connaître la déplaçabilité/destructibilité du site, et le rituel approprié le cas échéant. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

15.3. Site(s) de patrimoine culturel non-impacté(s) :

- « Sölitou » : Site de résidence de génie/ Avec rituel.
- « Woro fla dala » : Site de résidence de génie/ Avec rituel.
- « Lokaba » : Site de résidence de génie/ Avec rituel.
- « Mofatou » : Site de résidence de génie/ Avec rituel.
- « Sönabaladou » : Site de résidence de génie/ Avec rituel.
- « Troukonin » : Site de résidence de génie/ Avec rituel.
- « Mousso douda » : Site de résidence de génie/ Avec rituel.
- « Framadji » : Site de résidence de génie/ Avec rituel.
- « Böbala » : Site de résidence de génie/ Avec rituel.
- « Brakönindoun » : Site de résidence de génie/ Avec rituel.
- « Mousso kénèko » : Site d'initiation féminine ; Site de résidence de génie/ Avec rituel.
- « Kékenèkö » : Site d'initiation.
- « Mandé mori thomba » : Site de fétiche/ Avec rituel. Site de Donzos.
- « Gabouroussou koro » : Cimetière. Ancien cimetière.
- « Gabouroussou koura » : Cimetière.

16. Village de Maïkoun - Id 055

16.1. Monographie du village de Maïkoun

16.1.1. Histoire

Signification du nom du village

« Maïkoun » vient du konianké « moyikoun », qui veut dire « un très grand espace ». L'histoire raconte que les « sofas » d'un grand chef guerrier étaient allés récupérer un éléphant blessé par une flèche tirée depuis la montagne qui se trouve près de Konsankoro. Après vérification, les sofas sont revenus dans le village, et le chef guerrier leur demanda : « est-ce que l'espace est assez grand pour nous accueillir ? ». Les soldats confirmèrent que l'endroit qu'ils avaient vu pouvait tous les accueillir, en répondant « moyikoun ». Par déformation linguistique le nom du village est devenu Maïkoun.

Période ou date de fondation.

Le village a été fondé avant la période de Samori Touré. C'est un ancien village qui a été fondé plusieurs années avant la période de Samori Touré, avant même la « guerre des razzias ».

Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Village fondé par Fan Sémènè CAMARA, venu de Moussadou près de Beyla. C'était un chef guerrier et un chasseur. Il avait quitté Moussadou pour chercher un territoire où il pourrait rester et habiter avec ses « sofas ». Son marabout et son spécialiste de l'occulte lui dirent, après une recherche occulte, que s'il voulait être un grand chef guerrier, il lui faudrait partir très loin fonder son propre village et y habiter avec ses sofas. Mais ils lui précisèrent qu'avant de s'établir quelque part, il trouverait un éléphant en train de mettre bas, et que ce serait le signe distinctif de l'endroit idéal pour s'installer avec ses sofas. Fan Sémènè CAMARA quitta Moussadou à la recherche de ce lieu, et arrivé à Konsankoro au pied de la montagne, il fonda d'abord un hameau. Il chassait aux alentours avec ses sofas, et un jour, sur la montagne, ils aperçurent un éléphant dans la plaine à côté du fleuve Milo. Ils lui tirèrent dessus avec leurs flèches depuis la montagne. Dépêchés par leur chef, les sofas partirent récupérer l'éléphant dans la plaine et ils tombèrent sur l'animal en train de mettre bas. C'est ainsi que le fondateur comprit que c'était l'endroit idéal indiqué par le marabout et le spécialiste de l'occulte. La plaine où l'éléphant mettait bas s'appelle Samawolodala, que l'on peut traduire par « la mare de l'éléphant qui accouche ».

Au moment de la fondation, Fan Sémènè CAMARA était venu avec des sofas, membres des lignages CAMARA, TRAORE et KEITA. Mais, certains de ces lignages sont éteints et d'autres sont partis il y a bien longtemps pour fonder d'autres villages. Ces lignages ont quitté le village en raison des meurtres qui se déroulaient dans le lignage fondateur : ils s'entretuaient pour l'accès à la chefferie. Pour tuer une personne supposée être influente dans le lignage CAMARA, ils partaient sur leur site historique demander la mort de cette personne. C'est un site où la plupart de leurs ancêtres sont enterrées avec une tête d'éléphant remplie d'or. En raison de cette situation, le lignage CAMARA a fini par confier la gestion du village au lignage TRAORE, mais peu après le lignage TRAORE partit fonder le village de Baro.

Histoire des lignages installés successivement

Fré Zoumana CISSE, venu de Bakonko Cisséla près de Kankan. Il a été appelé par le lignage TRAORE pour protéger le village contre les mauvais sorts. Il était marabout. Il est venu avant la période de Samori Touré.

N'Valy Wulein CISSE, venu de Bakonko près de Kankan, à la recherche des terres de pâturage pour son bétail. Il a été accueilli par le lignage CISSE (L2), en raison de son patronyme, avant la période de Samori Touré.

Kaba KONATE, venu de Linko dans Damaro, en tant que chasseur. Il a trouvé la zone propice à la chasse, et a été accueilli par Soko Mory CISSE (L2), à la période de Sékou Touré.

Djibril SIDIBE, venu du Mali à la recherche de terres de pâturages pour son bétail, a été accueilli par le lignage CISSE (L2) en 2019.

16.1.2. Synthèse et type de village

C'est un village konianké ayant accueilli un lignage de peul du Mali. Le lignage fondateur est éteint. Aujourd'hui le village est géré par la descendance du lignage CISSE, marabout venu de Bakonko Cisséla.

Il y a cinq lignages dans le village, tous venus à la recherche de terres de cultures et de pâturages. Les lignages qui sont venus après la fondation ont été accueillis par le lignage CISSE, lui-même appelé par le

lignage TRAORE avant la période de Samori Touré. Auparavant, il n'existait aucun lien entre les différents lignages. C'est un des plus anciens villages de la région qui a été fondé par des guerriers et des chasseurs.

Rituel de fondation

Le rituel de fondation avait été donné par un marabout et un second spécialiste de l'occulte depuis le village de Moussadou. Ce rituel consistait à emplir d'or la bouche de l'éléphant (qui est à l'origine de l'emplacement du village) et enterrer sa tête dans la plaine où l'animal a été abattu. Dans ce site, a aussi été enterré leur arrière-grand-père, qui s'appelait Samawolodala. C'est devenu un site historique.

Autorisation d'installation / donneur de terre

Le village a été fondé sans l'autorisation de quiconque. A l'époque, cette région était inhabitée

16.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CAMARA	fondateur	Avt Samori TOURE		-	-	-	-	-	Eteint
L2	CISSE		Avt Samori TOURE	L1	X	X	X	X	X	Kaba CISSE
L3	CISSE		Avt Samori TOURE	L2	X	X	X	X	X	N'Valy CISSE
L4	KONATE		Sékou TOURE	L2	X	X	X	X	X	Mory KONATE
L5	SIDIBE		2019	L2	-	-	-	-	X	Lui-même

NB : les plantations du village sont : Orange et Colatiers.

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (PI) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soty) : Kaba CISSE / L2

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination :

Le lignage fondateur du village est éteint. C'est donc le lignage CISSE (L2) qui occupe la fonction de Soty. Pour être Soty, il faut que la personne vienne du lignage L2 et soit l'aîné du lignage dans le rang des pères.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Kaba CISSE / L2 ; N'Valy CISSE / L3 et Mory KONATE / L4.

Principe de représentation au Conseil des sages : Avoir un certain âge, et être capable de résoudre les problèmes du village.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : L2

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir (dans l'ordre d'importance): Kaba CISSE / L2 ; N'Valy CISSE / L3

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Kaba CISSE / L2 ; N'Valy CISSE / L3 et Mory KONATE / L4.

Autres pouvoirs et institutions : Non

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Doussou KOUROUMA / L2 du mari et Kourani KEITA / L3

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Kaba KONATE / L4 et Ousmane CISSE / L3

Imams et Conseil de mosquée

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Doussou KOUROUMA / L2 du mari et Kourani KEITA / L3

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Kaba KONATE / L4 et Ousmane CISSE / L3

Représentation du village au sein des institutions administratives

Nous présentons dans cette rubrique les personnes issues du village qui font partie des institutions locales (et non celles hors village).

Secteur de Maikoun : N'Valy CISSE / L3

District de X : (NC) Non

Sous-préfecture de Konsankoro : Non

Communauté Rurale ou Commune de Konsankoro : Non

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non

Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

16.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non

Vente de terres : La communauté n'a jamais vendu de terres dans le village et il n'y aura pas de possibilité de le faire, car le village est fondé sur l'agriculture et les terres agricoles ne sont pas en quantité suffisantes.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les coteaux, les plaines et les bas-fonds sont administrés selon un mode de gestion collectif lignager. La gestion revient à l'ainé du lignage.

Tous les lignages du village pratiquent l'élevage selon un mode de gestion individuel.

Les plantations sont administrées selon un mode de gestion individuel.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Le Soty et le conseil de sage.

Complément d'informations :

Non.

16.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

Le village de Maikoun n'a pas de site de patrimoine impactés par l'embranchement du rail.

16.3. Sites(s) de patrimoine non- impacté(s)

« Bamba koro » : Site Historique.

« Ngawu » : Lieu de résidence de génie ; Sans pratiques sacrificielles/rituelles. (Site hanté).

« Ramayo » : Lieu de résidence de génie ; Avec pratiques sacrificielles/rituelles.

« Mouso kènèkō » : Site d'initiation / féminin ; Lieu de résidence de génie ; Avec pratiques sacrificielles/rituelles.

« Kékènèkō » : Site d'initiation /masculin.

« Gabourouso koura » : Religieux / cimetière.

« Gabourouso kora » : Religieux / cimetière.

17. Village de Toumandou - Id 078

17.1. Monographie du village de Toumandou

17.1.1. Histoire

Signification du nom du village

Le village porte le nom d'un arbre appelé localement en konianké « Toumani » et en malinké « Djègbè » Il y a une forêt de « toumani » aux alentours du village.

Période ou date de fondation.

Le village a été fondé avant la période de Samori Touré.

Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Ce village a été fondé par Fatouma Kamè KOUROUMA originaire de Norassoba dans Siguiri. Il a quitté Norassoba parce qu'il recherchait des territoires de chasse plus riche en gibiers. Il s'est d'abord arrêté quelques années à Gbagbadou, puis à Kouroubadou à côté de Kérouané, ces villages ayant été fondés par ses grands frères dont l'aîné était Kèmo Gbagba KOUROUMA et le cadet Kourouba KOUROUMA. Pendant son séjour à Kouroubadou, un conflit éclata entre la femme de son frère et lui. Son frère prit parti pour sa femme et lui voua par la suite une haine sans limite. C'est pourquoi il partit pour aller fonder un premier hameau nommé Koundjanin. De ce hameau, il partait chasser aux alentours car l'endroit était riche en gibier et c'est lors d'une partie de chasse qu'il découvrit une forêt de « toumani » et, suivant les indications d'un marabout qu'il avait antérieurement consulté, il la défricha. Le marabout lui avait également recommandé de fonder son village auprès de trois rivières dont « farakönin au sud, « böbafè » et « kéfran » à l'est.

Histoire des lignages installés successivement

Daba KEÏTA, un ancien militaire transformé en chasseur, a été sollicité plusieurs années après la fondation par le petit-fils du fondateur Djassaféré KOUROUMA, pour l'aider à tuer les animaux sauvages qui envahissaient le village et risquaient d'attaquer la communauté. Il était originaire de Bagna Féréboridou dans Beyla.

Sidiki Djan CAMARA venu de Damaro, a quitté ce village pour fuir l'enrôlement par les colons. Il est venu pour se réfugier chez ses oncles et avoir accès à des terres cultivables. Sa mère Fatta KOUROUMA était issue du lignage fondateur.

Sékou CAMARA venu Gnantoumandou dans Kérouané. Lors du décès de ses deux parents, son oncle Saboudjan KOUROUMA, membre du lignage fondateur, est allé le chercher ses frères et lui afin de pouvoir s'en occuper.

Lasso CONDE venu de Dandano dans Macenta. Il a rejoint son ami Matenin Zoumana KOUROUMA du lignage fondateur dans le cadre de l'exploitation d'une mine artisanale de diamant.

Djouldé DIALLO venue de la préfecture de Tougué dans le cadre de l'élevage. Il a été accueilli par Moriba CAMARA du lignage L3, avec qui il n'existait aucune forme de relation préalable.

Abdoulaye KEÏTA venu de Toukounou dans Kankan à la recherche des terres agricoles. Il fut accueilli par Ansoumane KOUROUMA du lignage fondateur. Ils se connaissaient depuis l'époque où il résidait à Matignè-Balladou, non loin de là.

Pépé BALAMOU ou Mory KOUROUMA venu de Kourala dans Kouroussa dans le cadre de l'exploitation d'une mine artisanale de diamant. Il a été accueilli par Ansoumane KOUROUMA. Après son installation, il a été converti à l'islam et a changé de nom. Il s'appelle aujourd'hui Mory KOUROUMA.

17.1.2. Synthèse et type de village

C'est plusieurs années après la fondation que ce village a commencé à accueillir d'autres lignages. Le premier arrivant était étranger au lignage fondateur, et ceux qui ont suivi directement étaient des neveux, et ensuite des amis et connaissances. Aujourd'hui, tous les lignages se marient entre eux et sont très proches. Ils vivent dans l'harmonie et chacun respecte la culture des autres.

Le village est majoritairement konianké, il y a également des peuls et des guerzés.

Rituel de fondation

Une cérémonie sociale a eu lieu lors de la fondation avec les amis et des invités venus des villages de Norassoba, Gbagbadou et Kouroubadou. Cette cérémonie pour la bonne fortune du village a été l'occasion de sacrifier cent taureaux, et d'offrir cent noix de colas, cent Calebasses de pain blanc et cent plats de riz.

Autorisation d'installation / donneur de terre

La fondation n'a pas impliqué une demande d'autorisation. Néanmoins, à environ quatre kilomètres à l'ouest, en direction de la montagne « Trou », vivaient des Diama. Ils sont finalement partis juste après la fondation pour le village Foya dans la Sous-préfecture de Sibiribaro.

17.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d' installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Dat	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	KOUROUMA	Fondateur	Avant Samori Touré	-	x	x	x	x	x	Mamy KOUROUMA
L2	KEÏTA		Période Coloniale	L1	x	-	-	x	x	Sidiki KEÏTA
L3	CAMARA		Période Coloniale	L1	x	-	-	x	x	Moriba CAMARA
L4	CAMARA		Période Sékou Touré	L1	x	-	-	x	x	Sékou CAMARA
L5	CONDE		Période Lansana Conté	L1	x	-	-	-	x	Lasso CONDE
L6	DIALLO		Période Lansana Conté	L3	x	-	-	-	x	Djouldé DIALLO
L7	KEÏTA		Période Lansana Conté	L1	x	-	-	-	x	Abdoulaye KEÏTA
L8	KOUROUMA		Période Lansana Conté	L1	x	-	-	-	x	Mory KOUROUMA

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (PI) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soti) : Mamy KOUROUMA / L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Seul le lignage fondateur occupe cette fonction. Elle est revient au plus âgé du rang des pères.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Ibrahima KOUROUMA / L1 ; Adama KOUROUMA / L1 ; Sékou CAMARA / L4 ; Sidiki KEÏTA / L2.

Principe de représentation au Conseil des sages : tous les lignages peuvent être représentés dans bureau du conseil des sages. Le président est choisi à l'unanimité et ça, quel que soit son lignage.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Mamy KOUROUMA / L1; Moriba CAMARA / L3.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Mamy KOUROUMA / L1.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Ibrahima KOUROUMA / L1 ; Adama KOUROUMA / L1 ; Sékou CAMARA / L4 ; Sidiki KEÏTA / L2.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Mariama KOUROUMA / L1 ; Watta DOUKOURE / L1 ; Fatouma KOUROUMA / L4.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Mawa Mamy KOUROUMA / L1; Fatta Mamady KOUROUMA / L1; Aly CAMARA / L4.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Bangaly KOUROUMA / L1 ; Sassa Mamady KOUROUMA / L1 ; Mawa Bangaly CAMARA / L4.

Tous les lignages peuvent avoir des membres Imam à condition que la personne soit instruite, initiée dans les pratiques religieuses et avoir un comportement irréprochable.

Conseil de mosquée : Les personnes ci-dessus sont celles du conseil de mosquée.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Toumandou : Ansoumane KOUROUMA / L1 ; Lanciné KOUROUMA / L1 ; Mayima Mamady KOUROUMA / L1.

District de Konsankoro Centre : Sassa Mamady KOUROUMA / L1.

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : cinq hameaux sont installés par le village. il s'agit :

1- Fartanin Minkö : fondé par Djouldé DIALLO depuis plus de vingt ans, contre un bœuf par an. Il y a un ménage de quatre personnes et de deux cases.

2- Walamba1 : fondé depuis vingt ans, contre un bœuf par an par Abdoulaye BARRY venu de Télico dans Mamou. Il y a six ménages de quinze personnes avec six cases.

3- Walamba2 : fondé depuis vingt ans, contre un bœuf par an par Thierno Nouhou SOW venu de Télico dans Mamou. Il y a trois ménages de dix personnes avec quatre cases.

4- Walamba3 : fondé depuis quatre ans, contre un bœuf par an par Saliou BARRY venu de Timbo dans Mamou. Il y a un ménage de quatre personnes avec deux cases.

5- Siamankönin : fondé depuis trois ans, par Amadou SOW contre quatre millions de francs guinéens et un bœuf à l'installation, puis un bœuf chaque année. Il y a deux ménages de dix personnes avec trois cases.

Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

17.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non.

Vente de terres : la vente de terres n'a pas encore été réalisée par manque d'acheteur et possibilité de vendre s'il y a acheteur.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les terres de cultures sont administrées selon un mode de gestion collectif lignager.

Les plantations sont administrées selon un mode de gestion individuel.

Tous les lignages pratiquent l'élevage et il y a des parcs administrés selon un mode de gestion collectif villageois.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Seul le lignage fondateur a autorité sur le foncier. Dans les prises de décision, il s'associe avec le chef secteur et le bureau du conseil des sages.

Complément d'informations :

Les plantations de caféier, bananier, bananes plantain, palmier, anacardier, avocatier, oranger, ananas et colatier sont très répandues dans la zone.

17.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

Les sites « Dala djanin » (ID 7038), « Doumènènin » (ID 7039) et « Koulouwourou » (ID 7037), ainsi que « Dala sabanin » (ID 7036), ont des responsables en commun, il serait envisageable de faire une réunion avec les responsables afin d'engager les démarches de traitement de site en même temps.

NB : Le site de « Doumènènin » (ID 7039) a une double responsabilité (le lignage Keïta et des responsables féminines) et une attention particulière doit être portée au double traitement de ce site.

17.2.1. ID site – 7038 – Dala Djanin - ID map 79

Signification : « La longue mare ».

Localisation : Kérouané / Konsankoro / Konsankoro Centre / Toumandou / Railway+buffer zone

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Site situé à l'est du village, dans une plaine, non loin du fleuve Milo.



Histoire : L'histoire du site est inconnue de nos interlocutrices, jusqu'à l'époque de Lansana Conté. C'est à cette période que Madiaka Camara, épouse d'un membre du lignage fondateur et Mariame Kourouma ont été initiées par la belle-mère de Madiaka, Makonè Kourouma, femme du lignage fondateur. Makonè Kourouma les a choisies au regard de leur sagesse, leur courage et leur disponibilité pour les affaires des femmes du village. Depuis lors, elles font ce rituel pour pouvoir pratiquer deux sessions de pêche féminine collective dans cette mare au début de la saison sèche.

Responsable(s) : Le lignage Kourouma (L1) est le propriétaire du site en tant que propriétaire terrien. Les responsables et les officiantes sont toujours issues du lignage fondateur, ou épouse d'un homme du lignage fondateur. Madiaka Camara est la première responsable et l'officiante en tant qu'initiée ; Mariame Kourouma est elle aussi initiée et est la seconde responsable du site.

Pratique(s) rituelle(s) : Toutes les femmes du village participent à obtenir les éléments du rituel. Les offrandes sont composées de deux noix de kolablanches, unealebasse de pain blanc en poudre, une poule blanche et quelques mesures de riz. Les rituels se font le Lundi et deux fois par an, au début de la saison sèche. Après les deux pêches collectives, quelques femmes du village peuvent pêcher les dimanches, sans faire de rituel et cela plusieurs fois tout au long de la saison sèche.

Puis l'officiante fait une réunion pour décider d'un Lundi, durant lequel aura lieu le rituel et la pêche collective. Au jour choisi, l'officiante se rend sur le site avec toutes les femmes, à 12H00. Elle présente les

éléments du rituel au génie en invoquant le nom de celle qui l'a initiée ainsi qu'en demandant au génie de retirer « ses enfants de l'eau » afin de leur permettre de pouvoir pêcher sans danger. Elle fait ensuite un jet divinatoire de noix de kola, jusqu'à acceptation de la demande par le génie. Pour cela il faut qu'une des moitiés de noix de kolafasse « face » et l'autre fasse « dos ». L'officiante parsème ensuite la moitié du pain blanc autour du site, puis mélange le reste avec du sucre et de l'eau pour le partager entre les participantes. Un homme (quelconque) du village les accompagne pour immoler le poulet. Celui-ci est préparé avec du riz, et partagé par l'officiante comme suit : la tête, le cou et les deux pattes étaient mis dans la sauce pour être amené à celui qui a immolé le poulet (une coutume particulière au village de Toumandou) ; le reste est partagé en trois tas de riz, par génération : Un tas pour les vieilles femmes, un tas pour les femmes adultes, et un tas pour les jeunes femmes. Après le repas, l'officiante pousse un cri qui signifie à toutes les femmes qu'elles sont autorisées à descendre dans la mare pour pêcher. Il n'y a pas de chants ou de danses particulières. Vers 18h00, chaque femme s'arrête de pêcher et rentre une à une à son domicile en fonction de sa satisfaction et de sa réussite à la pêche.

Interdit(s) : Les hommes ne sont pas autorisés à participer. Les femmes du village se dénudent pour la pêche et c'est pour cela que la présence des hommes est interdite, car c'est culturellement inacceptable. Il est interdit aussi de croquer les os du poulet lors du repas rituel, selon une des recommandations du génie résident de la mare.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Oui. Ce site est en lien avec de nombreux autres sites : « Koulouwourou » (ID 7037), « Dou mènènin » (ID 7039) et « Dala sabanin » (ID 7036). Ces sites sont eux aussi des lieux de résidence de génie et des sites de pêche. Leurs histoires, leurs usages, leurs interdits et les officiantes des sites sont les mêmes.

Déplaçabilité : Inconnue pour l'instant. Sera fonction de la consultation du génie.

Traitement et conditions : Un rituel de consultation du génie résident doit être fait afin d'obtenir les détails du traitement du site. Les éléments de l'offrande consistent en 2 noix de kolablanches, 1 calebasse de pain blanc, 1 poule blanche et quelques mesures de riz.

Durée du traitement : Dépendra de Rio Tinto Simfer, qui doit fournir les éléments de consultation du génie. Une fois les éléments de l'offrande réunis pour consulter le génie, celui-ci peut répondre le même jour, au travers des jets divinatoires de noix de kola qui ont lieu lors de la présentation des offrandes et des vœux au génie.

Prochaines étapes : Consulter le génie pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type). Obtenir de RTIO des informations techniques sur les impacts afin de préciser le traitement. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc...

Impact HYDRO : Oui. Cette mare est approvisionnée en eau par le fleuve Milo. Se trouvant sur une plaine et l'eau étant stagnante, elle n'est pas consommable, comme eau de boisson. Cependant au vu de l'activité pratiquée sur ce site patrimonial (la pêche), un impact hydro sera équivalent à un impact total sur le site.

17.2.2. ID site – 7039 – Doun Mènènin – ID map 80



Signification : « Le petit gouffre d'eau ».

Localisation : Kérouané / Konsankoro/ Konsankoro Centre / Toumandou / Railway and buffer zone.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Site de pêche collective féminine (Mare) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Situé dans une plaine, non loin du fleuve Milo. On y trouve les arbres suivants, en langue konianké : « Trö », « Kissan » et « gben ». La mare est entourée par des feuilles, des herbes appelées « kounbène ».



Histoire : Site lignager découvert par Adama Keïta, ancêtre du lignage Keïta (L2) du village, à l'époque coloniale. Arrivé à Toumandou à la recherche de terres cultivables, il fut accueilli par le lignage fondateur Kourouma qui lui donna une parcelle de terre recouverte à l'époque par une forêt d'arbre « Toro ». Dans la culture Mandingue la présence de cet arbre indique la présence des génies, et Adama ressentait toujours de la peur quand il était dans cette forêt. C'est ainsi qu'il décida de faire des offrandes avant de défricher et de commencer à cultiver la terre, pour se protéger lui et sa famille des génies, mais aussi pour se garantir la

réussite dans ses activités agricoles et la bonne production de son champ. Pour ce premier rituel les offrandes furent un coq blanc et deux noix de kolablanches.

Quelques temps après cela, les femmes commencèrent à pêcher dans la mare. : L'histoire du site est inconnue de nos interlocutrices, jusqu'à l'époque de Lansana Conté. C'est à cette période que Madiaka Camara, épouse d'un membre du lignage fondateur et Mariame Kourouma ont été initiées par la belle-mère de Madiaka, Makonè Kourouma, femme du lignage fondateur. Makonè Kourouma les a choisies au regard de leur sagesse, leur courage et leur disponibilité pour les affaires des femmes du village. Depuis lors, elles font ce rituel pour pouvoir pratiquer deux pêches féminine collective dans cette mare à la saison sèche, puis que certaines d'entre elles puissent pêcher le dimanche à titre individuel, sans avoir à refaire de rituel.

Responsable(s) : Le site appartient au lignage Keïta, qui est le propriétaire du foncier. Sidiki Keïta (L2) est le premier responsable de ce site découvert par son ancêtre ; Adama Keïta est le second responsable du site.

Il y a une double responsabilité sur ce site. Le lignage Keïta en est le responsable car c'est leur ancêtre qui a découvert le site et est entré en contact avec le génie résident. Au regard des activités de pêche collective féminine, deux femmes membre ou épouse du lignage fondateur Kourouma (L1) sont aussi responsables des rituels de la mare :

Madiaka Camara est la première responsable et l'officiante en tant qu'initiée ; Mariame Kourouma est elle aussi initiée et est la seconde responsable du site.

Pratique(s) rituelle(s) : Ce site a une double fonction, lié à la double responsabilité du site. C'est à la fois un site lignager du lignage Keïta, et un site de pêche féminine collective.

Le lignage Keïta fait des rituels à chaque début de saison agricole (fin de saison sèche / début de la saison des pluies) pour protéger les membres de son lignage et pour se garantir l'abondance des produits agricoles. Ces offrandes se déroulent ainsi : Un Lundi, tous les membres du lignage Keïta se rendent sur le site, après avoir réuni les éléments de l'offrande, consistant en un coq blanc, deux noix de kolablanches et quelques mesures de riz. Là, l'ainé du lignage écrase une noix de kola et procède à un jet divinatoire de noix de kola, tout en formulant ses vœux. Si les deux cotés font face, cela signifie que l'offrande est acceptée. Suite à l'acceptation de l'offrande par le génie, le lignage Keïta immole, puis prépare le coq, qui est mangé en famille. S'ensuivent des bénédictions.

Concernant la pêche féminine collective : Toutes les femmes du village participent à obtenir les éléments du rituel. Les offrandes sont composées de 2 noix de kolablanches, une Calebasse de pain blanc en poudre, une poule blanche et quelques mesures de riz. Les rituels se font le Lundi et deux fois par an, au début de la saison sèche. Après les deux pêches collectives, quelques femmes du village peuvent pêcher les dimanches, sans faire de rituel et cela plusieurs fois tout au long de la saison sèche.

Puis l'officiante fait une réunion pour décider d'un Lundi, durant lequel aura lieu le rituel et la pêche collective. Au jour choisi, l'officiante se rend sur le site avec toutes les femmes, à 12H00. Elle présente les éléments du rituel au génie en invoquant le nom de celle qui l'a initiée ainsi qu'en demandant au génie de retirer « ses enfants de l'eau » afin de leur permettre de pouvoir pêcher sans danger. Elle fait ensuite un jet divinatoire de noix de kola, jusqu'à l'acceptation de la demande par le génie. Pour cela il faut qu'une des moitiés de noix de kolafasse « face » et l'autre fasse « dos ». L'officiante parsème ensuite la moitié du pain blanc autour du site, puis mélange le reste avec du sucre et de l'eau pour le partager entre les participantes. Un homme (quelconque) du village les accompagne pour immoler le poulet. Celui-ci est préparé avec du riz, et partagé par l'officiante comme suit : la tête, le cou et les deux pattes étaient mis dans la sauce pour être amené à celui qui a immolé le poulet (une coutume particulière au village de Toumandou) ; le reste est partagé en 3 tas de riz, par génération : Un tas pour les vieilles femmes, un tas pour les femmes adultes, et un tas pour les jeunes femmes. Après le repas, l'officiante pousse un cri qui signifie à toutes les femmes qu'elles sont autorisées à descendre dans la mare pour pêcher. Il n'y a pas de chants ou de danses particulières. Vers 18h00, chaque femme s'arrête de pêcher et rentre une à une à son domicile selon sa satisfaction et sa réussite à la pêche.

Interdit(s) : Les interdits énoncés concernent la pratique de pêche collective féminine : Les hommes ne sont pas autorisés à participer au rituel précédent les pêches. Les femmes du village se dénudent pour la pêche et c'est pour cela que la présence des hommes est interdite, car c'est culturellement inacceptable. Il est interdit aussi de croquer les os du poulet lors du repas rituel, selon une des recommandations du génie résident de la mare.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Ce site a des liens avec les sites Koulouwourou (ID 7037), Dala Sabanin (ID 7036) et Dala Djanin (ID 7038) en ce qui concerne sa fonction de site de pêche collective féminine.

Déplaçabilité : Inconnue pour l'instant. Sera fonction de la consultation des génies.

Traitement et conditions : Il existe **une double responsabilité sur ce site** qui implique **une double mesure de traitement du site** : celle du lignage Keïta concernant la consultation du génie résident / celle des responsables féminines des rituels permettant la pêche collective des femmes. Nous précisons que nos interlocuteurs ne savent pas si les offrandes sont adressées au même génie ou à deux entités différentes.

Pour le lignage Keïta : Le responsable du site demande une consultation du génie pour obtenir le traitement du site, via un marabout.

Les responsables féminines du site demandent de faire un rituel de consultation du génie. Les éléments de l'offrande consistent en 2 noix de kolablanches, 1alebasse de pain blanc, 1 poule blanche et quelques mesures de riz.

Durée du traitement : Dépendra de Rio Tinto Simfer, qui doit fournir les éléments de consultation des génies. Deux semaines sont demandées par la communauté pour trouver un marabout à même de consulter le génie.

Après la consultation maraboutique, c'est le marabout engagé pour cette tâche qui pourra donner la durée du traitement, et son contenu.

En ce qui concerne le site de pêche collective féminine : une fois les éléments de l'offrande réunis pour consulter le génie, celui-ci peut répondre le même jour, au travers des jets divinatoires de noix de kola qui ont lieu lors de la présentation des offrandes et des vœux au génie.

Prochaines étapes : Obtenir de RTIO des informations techniques sur les impacts afin de préciser le traitement. Financer les consultations du génie, en cas d'impact sur le site : financement d'une consultation maraboutique pour le lignage Keïta ; mise à disposition des offrandes du rituel de consultation du génie en ce qui concerne le site de pêche collective féminine.

Consulter le génie pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type), et ce au travers d'une consultation maraboutique pour le lignage Keïta, et d'un rituel d'offrande afin de consulter le génie pour les responsables féminines du site.

Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

Impact HYDRO : Oui. Cette mare est approvisionnée en eau par le fleuve Milo. Se trouvant sur une plaine et l'eau étant stagnante, elle n'est pas consommable, comme eau de boisson. Cependant au vu de l'activité pratiquée sur ce site patrimonial (la pêche), un impact hydro sera équivalent à un impact total sur le site.

17.2.3. ID site – 7040 – Djégbédou Tinin – ID map 81

Signification : « La petite colline sur la terre de Djégbé ». Vient de « Djégbé », le prénom du découvreur du site, et de « dou » : la terre. « Tinin » veut dire petite colline en Konianké.

Localisation : Kérouané / Konsankoro/ Konsankoro / Toumandou / Infrastructure BP-F02

Type de site : Historique (Site de Donzo) / Lieu d'événement (batailles, exécution, etc.) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Le site est sur une petite colline sur laquelle se trouve des rochers affleurants, entourés des arbres « gben », « wöro », « nyaman », « trö », « benbé », « nerè » et « sanan ».

Histoire : Pendant la colonisation, Djégbé Kourouma a découvert ce site. En tant que chasseur, il abattait régulièrement des buffles, des antilopes et d'autres gibiers dans la plaine au pied de cette colline. Mais à chaque fois que le gibier s'enfuyait sur la colline, il ne pouvait pas remettre la main dessus. C'est pourquoi, appliquant la tradition des Donzos, il fut obligé de faire des rituels d'offrandes afin de pouvoir pourchasser les animaux sur cette colline. Ces offrandes consistaient en 10 noix de kolarouge et blanche, un coq rouge et noir, une chèvre, ainsi que 10 mesures de riz et 1 oeuf. Le rituel avait lieu le Lundi.



Deux évènements eurent lieu à l'époque de Lansana Conté, qui poussèrent les chasseurs du village à repratiquer les rituels de protection et de réussite à la chasse sur ce site : - Mamady Camara, venu de Konsankoro, tira un buffle dans la plaine, et celui-ci se refugia sur la colline. Arrivé sur place, le chef des Donzos locaux, N'faly Keïta (L2) vit la trace du buffle incrustée dans une roche du site. Il prévint ses collègues Donzo que face à un tel miracle, il fallait faire un rituel pour continuer et pouvoir le rattraper. Le rituel fut négligé.

Une autre fois Lansinè Kourouma (L1) et un autre chasseur d'origine inconnue décidèrent d'aller chasser sous un arbre « Bron ». Lansinè Kourouma arriva avant et se reposait sous l'arbre quand son collègue chasseur, arrivé quelques heures après, le pris pour du gibier et lui tira dessus. Lansinè ne survécut pas à ses blessures.

Suite à ces deux accidents, N'faly Keïta (L2), chef des Donzos locaux, demanda à tous les chasseurs de reprendre les rituels sur le site afin d'éviter ce genre d'évènements. Le rituel fut accepté et depuis les chasseurs font le rituel de manière à pouvoir chasser sur le site, sans danger, et pour protéger le village.

Responsable(s) : Mory Kourouma /L1 est le premier responsable en tant que membre du lignage fondateur, homme initié et officiant du site ; Mammy Kourouma/L1 est le second responsable du site en tant que membre du lignage fondateur, homme initié et officiant du site.

Pratique(s) rituelle(s) : Les offrandes du rituel consistent en 10 noix de kolarouge et blanche, un coq rouge et noir, une chèvre, ainsi que 10 mesures de riz et 1 oeuf. Le rituel a lieu le Lundi ou le Jeudi.

Tous les chasseurs des alentours contribuent à réunir les éléments du rituel. Le chef des Donzos organise une réunion pour déterminer le jour du rituel. Le jour dit, à 9H00, ils partent tous sur le site. L'officiant prend une kola rouge et procède à un jet divinatoire de noix de kola. Si les deux côtés de la noix de kola font « face », cela veut dire qu'il y a mésentente entre chasseur. Si les deux côtés de la kola font « dos », cela veut dire qu'un des chasseurs a des comportements adultères. Dans ces deux cas, ils résolvent le problème et reprennent avec une autre noix de kola. Quand une des moitiés de noix de kola « fait face » et l'autre « fait dos », c'est que le rituel sera accepté. Ils immolent le coq et la chèvre, les préparent avec le riz, et les mangent sur le site. Le soir le chef des Donzos donne des conseils et bénit tout le monde ; puis il met l'oeuf dans le feu où ils ont préparé les éléments du rituel, puis ils demandent à tous les chasseurs présents de s'écarter pour ne pas entendre le bruit de l'oeuf lorsqu'il éclate dans le feu. Entendre le son de l'oeuf entraînerait une année d'accident de chasse et de malheurs dans la famille de celui qui l'entend.

Le rituel des Donzos a pour but de protéger les chasseurs durant la chasse, notamment des génies incarnés en animaux.

Interdit(s) : Entendre le bruit de l'éclatement de l'oeuf lors du rituel.

Rayonnement des pratiques : Quelques localités autour du village de Toumandou.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Oui. Si le traitement demandé et son déroulement sont respectés, la communauté est confiante dans le bon résultat du traitement du site.

Traitement et conditions : Le rituel initial du site est le rituel de traitement du site. Il consiste en : 10 noix de kolarouge et blanche, un coq rouge et noir (« manadounon »), 1 chèvre, 1 oeuf, 10 mesures de riz et 1 000 000 GNF pour les condiments.

Durée du traitement : 1 mois. 2 semaines sont demandées pour organiser le traitement, puis deux semaines pour le mettre en place.

Prochaines étapes : Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

Impact HYDRO : Non.

Signification : « Le cercle ». En malinké, « koulouwourou » est un espace délimité de forme ronde.

Localisation : Kérouané / Konsankoro / Konsankoro Centre / Toumandou / Railway and buffer zone.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Site de pêche collective féminine (Mare) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : A l'est du village. Le site est une mare entourée des arbres suivant « toro », « gben » et « koro ». On constate aussi la présence d'une termitière (« toum » en konianké) et d'un chemin qui longe la plaine voisine.



Histoire : L'histoire du site est inconnue de nos interlocutrices, jusqu'à l'époque de Lansana Conté. C'est à cette période que Madiaka Camara, épouse d'un membre du lignage fondateur et Mariame Kourouma ont été initiées par la belle-mère de Madiaka, Makonè Kourouma, femme du lignage fondateur. Makonè Kourouma les a choisies au regard de leur sagesse, leur courage et leur disponibilité pour les affaires des femmes du village. Depuis lors, elles font ce rituel pour pouvoir pratiquer deux sessions de pêche féminine collective dans cette mare au début de la saison sèche.

Responsable(s) : Le lignage Kourouma (L1) est le propriétaire du site en tant que propriétaire terrien. Les responsables et les officiantes sont toujours issues du lignage fondateur, ou épouse d'un homme du lignage fondateur. Madiaka Camara est la première responsable et l'officiante en tant qu'initiée ; Mariame Kourouma est elle aussi initiée et est la seconde responsable du site.

Pratique(s) rituelle(s) : Toutes les femmes du village participent à obtenir les éléments du rituel. Les offrandes sont composées de 2 noix de kolablanches, unealebasse de pain blanc en poudre, une poule blanche et quelques mesures de riz. Les rituels se font le Lundi et deux fois par an, au début de la saison sèche. Après les deux pêches collectives, quelques femmes du village peuvent pêcher les dimanches, sans faire de rituel et cela plusieurs fois tout au long de la saison sèche.

Puis l'officiante fait une réunion pour décider d'un Lundi, durant lequel aura lieu le rituel et la pêche collective. Au jour choisi, l'officiante se rend sur le site avec toutes les femmes, à 12H00. Elle présente les éléments du rituel au génie en invoquant le nom de celle qui l'a initiée ainsi qu'en demandant au génie de retirer « ses enfants de l'eau » afin de leur permettre de pouvoir pêcher sans danger. Elle fait ensuite un jet divinatoire de noix de kola, jusqu'à acceptation de la demande par le génie. Pour cela il faut qu'une des moitiés de noix de kolafasse « face » et l'autre fasse « dos ». L'officiante parsème ensuite la moitié du pain blanc autour du site, puis mélange le reste avec du sucre et de l'eau pour le partager entre les participantes. Un homme (quelconque) du village les accompagne pour immoler le poulet. Celui-ci est préparé avec du riz, et partagé par l'officiante comme suit : la tête, le cou et les deux pattes était mis dans la sauce pour être amener à celui qui a immolé le poulet (une coutume particulière au village de Toumandou) ; le reste est partagé en trois tas de riz, par génération : Un tas pour les vieilles femmes, un tas pour les femmes adultes, et un tas pour les jeunes femmes. Après le repas, l'officiante pousse un cri qui signifie à toutes les femmes qu'elles sont autorisées à descendre dans la mare pour pêcher. Il n'y a pas de chants ou de danses particulières. Vers 18h00, chaque femme s'arrête de pêcher et rentre une à une à son domicile selon sa satisfaction et sa réussite à la pêche.

Interdit(s) : Les hommes ne sont pas autorisés à participer. Les femmes du village se dénudent pour la pêche et c'est pour cela que la présence des hommes est interdite, car c'est culturellement inacceptable. Il est interdit aussi de croquer les os du poulet lors du repas rituel, selon une des recommandations du génie résident de la mare.

Rayonnement des pratiques : Pas au-delà du village de Toumandou.

Liens : Oui. Ce site est en lien avec de nombreux autres sites : « Dala djanin » (ID 7038), « Doumenénin » (ID 7039) et « Dala sabanin » (ID 7036). Ces sites sont eux aussi des lieux de résidence de génie et des sites de pêche. Leurs histoires, leurs usages, leurs interdits et les officiantes des sites sont les mêmes.

Déplaçabilité : Inconnue pour l'instant. Sera fonction de la consultation du génie.

Traitement et conditions : Un rituel de consultation du génie résident doit être fait afin d'obtenir les détails du traitement du site. Les éléments de l'offrande consistent en 2 noix de kolablanches, 1alebasse de pain blanc, 1 poule blanche et quelques mesures de riz.

Durée du traitement : Dépendra de Rio Tinto Simfer, qui doit fournir les éléments de consultation du génie. Une fois les éléments de l'offrande réunis pour consulter le génie, celui-ci peut répondre le même jour, au

travers des jets divinatoires de noix de kola qui ont lieu lors de la présentation des offrandes et des vœux au génie.

Prochaines étapes : Consulter le génie pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type). Obtenir de RTIO des informations techniques sur les impacts afin de préciser le traitement. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc...

Impact HYDRO : Oui. Du fait de la nature du site, en tant que mare et site de pêche collective, un impact hydro équivaut à un scénario d'impact total.

17.2.5. ID site – 7041 – Safalan – ID map 82

Signification : « La grotte des serpents ». Vient de « Saa » : le serpent, et de « falan » : la grotte.

Localisation : Kérouané / Konsankoro/ Konsankoro / Toumandou / Railway+buffer zone.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Près de l'ancien hameau de Sabouyadou et du chemin menant à Gnantoumandou. On y voit de nombreux trous causés par les mines artisanales, et les arbres « mana », « somo », « gben », sagnan », « bako », « fassakèmè » en langue koniaké.



Histoire : A l'époque de Sékou Touré, une grotte où l'on trouvait plusieurs serpents « Boa », a été découverte près de l'ancien hameau de Sabouyadou. Un jour, Lansiné Kourouma (L1) alla à cette grotte pour voir les serpents, et puisqu'ils sont comestibles, il décida de les tuer. A sa vue, les serpents se réfugièrent dans la grotte. Il décida de les suivre dans la grotte pour tuer le plus vieux des serpents, qu'il égorgea. Puis il le ramena au village où il fut débité, puis partagé entre la communauté du village. Deux jours après avoir mangé le serpent, Lansiné fit un rêve, durant lequel il entendit : « tu as tué notre vieillard, soit certain qu'on te prendra ta fille ainée ! ». Une semaine après ce rêve, sa fille mourut. Suite à ce décès, Laya Ansoumane Kourouma, le Sotikémo de l'époque convoqua une réunion communautaire, au cours de laquelle il interdit de tuer les serpents Boa et d'éviter la grotte. Cela fut respecté par la communauté.

Quelques mois après, des gens dans le village se mirent à rêver de la présence de diamant autour de ce site. La communauté fit donc une autre réunion durant laquelle fut décidé d'adresser un rituel d'offrande au génie des lieux pour permettre l'extraction du diamant tout en évitant les représailles du génie. Cette offrande était composée d'1 taureau rouge, 100 Calebasses de pain blanc, 100 noix de kolablanches, et 100 plats de riz. Le rituel s'est fait un Lundi sur le site et avait lieu une fois par an. Lors de ce premier rituel, tous les villages environnants (Maïkoun, Sirédou, Boula, Piyafé, Sagnamoridou, Konsankoro, Sandiadiou, Gnantoumandou) ont été invités et réunis pour l'occasion. Le taureau fut immolé au village, après que l'officiant et deux sages soient allés présenter leurs vœux et une calebasse de pain blanc surmonté de noix de kola, devant la grotte.

Responsable(s) : Mamady Kourouma (L1) est le premier responsable du site ; Ansoumane Kourouma (L1) est le second responsable du site. Tous les sites de patrimoine appartenant à la communauté sont sous la responsabilité du lignage fondateur dans le village, qui officie dans tous les sites du domaine communautaire. Le Sotikémo Mamady Kourouma étant très âgé, c'est son frère et son neveu qui assument son rôle sur ce site.

Pratique(s) rituelle(s) : Depuis plus de 20 ans, la communauté ne fait plus de rituel car tous les serpents ont disparu et la grotte n'existe plus dans sa forme originelle à cause de l'exploitation minière artisanale.

Interdit(s) : Les femmes, les griots et les hommes issus d'autre lignage que le lignage fondateur étaient interdits sur le site pendant les offrandes.

Rayonnement des pratiques : Pas au-delà du village, car l'usage du site a été abandonné.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Oui. Si le rituel approprié est respecté. Le sacrifice de traitement du site valide son éventuelle destruction.

Traitement et conditions : Même si l'usage du site a été abandonné, il faudra un sacrifice pour faire passer le rail sans risquer de représailles du génie. Les éléments du sacrifice à faire au village sont : 1 taureau rouge, 100 Calebasses de pain blanc, 100 noix de kola blanches et 100 plats de riz.

Durée du traitement : Sera fonction du temps nécessaire à la mise à disposition, auprès de la communauté, des éléments du sacrifice par Rio Tinto Simfer.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc...

Impact HYDRO : Non.

17.3. Sites(s) de patrimoine non- impacté(s)

« Gabouroussou koro » : Cimetière. Ancien cimetière.

« Gabouroussou koura » : Cimetière.

« Mousso koronin fian » : Site de résidences de génie (Mare).

« Farakönin » : Site de résidences de génie / Avec rituel (Mare).

« Diala » : Site de résidences de génie / Avec rituel (Mare).

« Kékènekö » : Site d'initiation.

« Moussokènekö » : Site d'initiation féminine. Site de résidences de génie / Avec rituel.

« Koundiani » : Site de résidences de génie / Avec rituel.

« Sinsinköni » : Site de résidences de génie / Avec rituel.

« Warakolombaflan » : Site de résidences de génie / Avec rituel.

« Fraköba » : Site de résidences de génie / Avec rituel.

« Bokèsounoun » : Site de résidences de génie (Mare)/ Avec rituel.

« Worofla dala » : Site de résidences de génie (Mare)/ Avec rituel.

« Doun dala » : Site de résidences de génie (Mare)/ Avec rituel.

17.3.1. ID site – 7014 – Gna woulénin – ID map 64



Signification : « Petits yeux rouges ». De « gna », yeux, « woulé » rouge, « nin » étant un diminutif en Konianké.

Localisation : Kérouané/Konsankoro/Konsankoro/Toumandou.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s)/ Avec pratiques sacrificielles / rituelles. Site de pêche féminine collective.

Description : C'est une mare, située à l'est du village au bord de la rivière « Tignèkò ».



Histoire : Site découvert à l'époque de Sékou Touré par Makonè Kourouma, une des filles du fondateur du village. Nous n'avons pas pu recueillir plus de précision sur la manière dont le site a été découvert, malgré de nombreux interlocuteurs. La fille du fondateur faisait le rituel tous les 2 ans sur ce site pour protéger le village, protéger les femmes lorsqu'elles pêchent dans la mare, pour pouvoir cultiver près du site sans danger. Les éléments du rituel étaient composés d'un bœuf blanc, d'un coq blanc, de 10 noix de kolablanches, et d'unealebasse de « pain blanc ». Avant sa mort, Makonè a initié Madiaka Camara, mariée dans le lignage fondateur, et celle-ci est accompagné par Mariame Kourouma, une des filles de l'actuel Sotikémo.

Responsable(s) : Madiaka Camara et Mariame Kourouma sont responsables et officiantes. Elles sont responsables car elles officient. Cette responsabilité ne peut incomber qu'au membres du lignage Kourouma (L1) ou aux femmes mariées avec un membre du lignage fondateur.

Pratique(s) rituelle(s) : Avant le jour du rituel, l'officiant informe les femmes, et une cotisation en argent et grain de riz est faite, pour permettre l'achat des éléments du sacrifice. Les éléments du rituel sont composés d'un bœuf blanc, d'un coq blanc, de 10 noix de kolablanches, et d'unealebasse de « pain blanc ». Le matin, les femmes se réunissent chez l'officiante, puis partent chez le Sotikémo pour recevoir sa bénédiction. Elles partent alors toutes sur le site avec un homme de lignage quelconque qui immolera les animaux. L'officiante casse une noix de kola en deux sur le site et dit ses vœux, puis lance les moitiés. Lorsque les deux moitiés « font face » en retombant, elle dira que le génie est prêt à « les accueillir dans la mare » et à accepter le rituel. L'homme immole en premier le coq puis le bœuf blanc. La viande du bœuf est répartie entre les femmes. L'homme se retourne au village avec la peau, la tête et les pattes du bœuf pour les remettre au Sotikémo. Le Sotikémo les mange avec les sages du village. Le « pain blanc » et les noix de kola sont répartis sur le site. Après avoir réparti la viande du bœuf, les officiantes mangent la viande du coq avec du riz, et descendent dans la mare pour pêcher. En pêchant, les femmes chantent à tour de rôle. A la fin de la pêche, le plus gros poisson est donné à l'officiante. Quand la pêche se passe bien, les femmes chantent des chansons traditionnelles particulières pour rentrer dans le village et le faire comprendre aux hommes et aux enfants qui entendent les chants. A l'inverse, si la pêche est mauvaise elles rentrent sans bruit dans le village.

A côté du grand rituel, qui se pratique comme décrit, les officiantes soignent sur le site les maladies de génie. Le nom du site vient d'ailleurs des « yeux rouges » des neveux malades qui se rendent auprès des officiantes pour se soigner. Le génie donne par le rêve les éléments du rituel pour retrouver sa santé : cela consiste en un bœuf blanc, un coq blanc, unealebasse de « pain blanc », et de 10 noix de kolablanches. Le jour propice du site est le Lundi.

Interdit(s) : Aux hommes, le jour du rituel (à l'exception de celui qui immole les animaux).

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non. Pas au niveau des génies mais au niveau du rituel avec le site « Gbomba Dalanin », ID 7015 dans la fiche ci-dessous. Ce sont toutes les deux des sites de pêche collective féminine et rituelle, qui marque le début de la saison sèche.

Déplaçabilité : Sera fonction de la consultation du génie.

Traitement et conditions : Sera fonction de la consultation du génie. Il faudra consulter un marabout, qui donnera son prix pour ce travail.

Durée du traitement : Indéfini car cela dépendra d'une consultation maraboutique dont les responsables n'ont pas les moyens.

Prochaines étapes : Fournir aux responsables les moyens d'une consultation maraboutique sur la déplaçabilité du génie. Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci.

Consulter le génie pour connaître la déplaçabilité/destructibilité du site, et le rituel approprié le cas échéant. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

17.3.2. ID site – 7015 – Gbomba Dalanin – ID map 75

Signification : « La petite mare des grenouilles ». De « Gbomba », grenouille, et « dala », mare. « Nin » est un diminutif en Konianké.

Localisation : Kérouané/Kousankoro/Kousankoro/Toumandou.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s)/ Avec pratiques sacrificielles / rituelles. Lieu de pêche féminine collective/ avec rituel

Description : C'est une mare, situé à l'est du village à côté de la rivière tignèkô. Le site est dans une jachère non-cultivée cette année, en raison de l'abondance des pluies. On y voit une terre rouge, typique de celle lavée par les chercheurs d'or, une sorte de gravier. Le tour complet du site n'a pas pu être fait en raison de la saison des pluies et de l'abondance d'eau cette année. Les point gps et photos ont été pris à quelques mètres du site pour cette raison.



Histoire : La découverte du site n'est pas connue des responsables, car elle date de l'époque de leur arrière-arrière grands-parents, et que les mares sont très nombreuses dans leur village. Depuis la période de Sékou Touré, elles ont vu leur grand-mère Makonè Kourouma qui faisait le rituel pour toutes les femmes avant de commencer la pêche. C'est elle qui les a initiés au rituel avant sa vieillesse. Les éléments du rituel sont un coq blanc, un bélier blanc, 10 noix de noix de kolablanche, unealebasse de pain blanc et 150kg de riz.

Responsable(s) : Madiaka Camara, épouse de L1, et Mariame Kourouma (L1) car les officiantes doivent être issue du lignage fondateur ou y être mariée. Elles sont toutes deux officiantes et responsables.

Pratique(s) rituelle(s) : Elles font le rituel avant de commencer à pêcher la mare, tous les deux ans. Il a aussi pour but de protéger le village, soigner les femmes auprès desquelles le génie se manifeste, et assurer le bonheur des femmes qui pêchent et de leurs enfants.

Même rituel, même jour de rituel, même officiantes que le site de « Gna woulénin » (ID 7014) décrit dans la fiche précédente. Les usages et le but des rituels sont les mêmes. Le jour de la pêche, c'est à 13H30 que les femmes se rendent sur le site.

Interdit(s) : Les hommes pendant le rituel, et la pêche. Les chaussures (pour ne pas les perdre).

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non. Pas au niveau des génies, cependant ce site et celui de « Gna woulénin » (ID 7014), sont liés.

Déplaçabilité : Sera fonction de la consultation du génie.

Traitement et conditions : Sera fonction de la consultation du génie. Il faudra consulter un marabout, qui donnera son prix pour ce travail.

Durée du traitement : Indéfini car cela dépendra d'une consultation maraboutique dont les responsables n'ont pas les moyens.

Prochaines étapes : Fournir aux responsables les moyens d'une consultation maraboutique sur la déplaçabilité du génie. Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci.

Consulter le génie pour connaître la déplaçabilité/destructibilité du site, et le rituel approprié le cas échéant. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

17.3.3. ID site – 7036 – Dala Sabanin – ID map 77

Signification : « Les trois petites mares ». Vient de « dala » qui signifie mare en malinké ; de « saba » qui est le chiffre trois, accompagné de « nin », un diminutif, qui ici signifie petite.

Localisation : Kérouané / Konsankoro/ Konsankoro Centre / Toumandou / Railway and buffer zone.



Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Site de pêche collective féminine (Mare) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Situé à l'est du village. On constate sur le site une absence totale d'eau. Cette mare qui se remplit en saison des pluies se vide très rapidement de son eau. Les essences d'arbres « kissan », formo » et « tali » sont présente autour de la mare.

Histoire : L'histoire du site est inconnue de nos interlocutrices, jusqu'à l'époque de Lansana Conté. C'est à cette période que Madiaka Camara, épouse d'un membre du lignage fondateur et Mariame Kourouma ont été initiées par la belle-mère de Madiaka, Makonè Kourouma, femme du lignage fondateur. Makonè Kourouma les a choisies au regard de leur sagesse, leur courage et leur disponibilité pour les affaires des femmes du village. Depuis lors, elles faisaient ce rituel pour pouvoir pratiquer une pêche féminine collective dans cette mare à la saison sèche. Les pratiques de pêche collectives dans cette mare ont été arrêtées depuis, en raison de la rapide disparition de l'eau de cette mare en saison sèche, due en partie aux activités agricoles ayant lieu aux alentours, et à la coupe de la plupart des arbres qui l'entourait.

Responsable(s) : Le lignage Kourouma (L1) est le propriétaire du site en tant que propriétaire terrien. Les responsables et les officiantes sont toujours issues du lignage fondateur, ou épouse d'un homme du lignage fondateur. Madiaka Camara est la première responsable et l'officiante en tant qu'initiée ; Mariame Kourouma est elle aussi initiée et est la seconde responsable du site.

Pratique(s) rituelle(s) : Toutes les femmes du village participaient à obtenir les éléments du rituel. Les offrandes étaient composées de 2 noix de kolablanches, unealebasse de pain blanc en poudre, une poule blanche et quelques mesures de riz. Les rituels se font le Lundi et deux fois par an, au début de la saison sèche. Après les deux pêches collectives, quelques femmes du village pouvaient pêcher les dimanches, sans faire de rituel et cela plusieurs fois tout au long de la saison sèche.

Puis l'officiante faisait une réunion pour décider d'un Lundi, durant lequel aurait lieu le rituel et la pêche collective. Au jour choisi, l'officiante se rendait sur le site avec toutes les femmes, à 12H00. Elle présentait les éléments du rituel au génie et donnait le nom de celle qui l'a initiée ainsi que des formules qui se transmettent de génération en génération. Elle faisait ensuite un jet divinatoire de noix de kola, jusqu'à acceptation de la demande par le génie. L'officiante parsemait ensuite la moitié du pain blanc autour du site, puis mélangeait le reste avec du sucre et de l'eau pour le partager entre les participantes. Un homme (quelconque) du village les accompagnaient pour immoler le poulet. Celui-ci était préparé avec du riz, et partagé par l'officiante comme suit : la tête, le cou et les deux pattes était mis dans la sauce pour être amener à celui qui a immolé le poulet (une coutume particulière au village de Toumandou) ; le reste était partagé sur trois tas de riz : Un tas pour les vieilles femmes, un tas pour les femmes adultes, et un tas pour les jeunes femmes. Après le repas, l'officiante poussait un cri qui signifiait à toutes les femmes qu'elles étaient autorisées à descendre dans la mare pour pêcher. Il n'y avait pas de chants ou de danses particulières. Vers 18h00, chaque femme s'arrêtait de pêcher et rentrait une à une selon sa satisfaction et sa réussite à la pêche.

Interdit(s) : Les hommes n'étaient pas autorisés à participer. Les femmes du village se dénudent pour la pêche et c'est pour cela que la présence des hommes étaient interdite, car c'est culturellement inacceptable. Il était interdit aussi de croquer les os du poulet lors du repas rituel, selon une des recommandations du génie résident de la mare.

Rayonnement des pratiques : Pas au-delà du village de Toumandou.

Liens : Oui. Ce site était en lien avec de nombreux autres sites : « Dala djanin » (ID 7038), « Doumènénin » (ID 7039) et « Koulouwourou » (ID 7037). Ces sites sont eux aussi des lieux de résidence de génie et des sites de pêche. Leurs histoires, leurs usages, leurs interdits et les officiantes des sites sont les mêmes.

Déplaçabilité : Inconnue pour l'instant. Sera fonction de la consultation du génie.

Traitement et conditions : Un rituel de consultation du génie résident doit être fait afin d'obtenir les détails du traitement du site. Les éléments de l'offrande consistent en 2 noix de kolablanches, 1alebasse de pain blanc, 1 poule blanche et quelques mesures de riz.

Durée du traitement : Dépendra de Rio Tinto Simfer, qui doit fournir les éléments de consultation du génie. Une fois les éléments de l'offrande réunis pour consulter le génie, celui-ci peut répondre le même jour, au travers des jets divinatoires de noix de kola qui ont lieu lors de la présentation des offrandes et des vœux au génie.

Prochaines étapes : Consulter le génie (ou autre entité) pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type). Obtenir de RTIO des informations techniques sur les impacts afin de préciser

le traitement. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc...

Impact HYDRO : Non. L'eau de la mare étant tarie et les pratiques de pêche arrêtées, il n'y a pas d'enjeu « hydro » sur ce site.

18. Village de Sagnamoridou - Id 068

18.1. Monographie du village de Sagnamoridou

18.1.1. Histoire

Signification du nom du village

« Sagnamoridou » vient de « Sagnamory », qui est le prénom du fondateur et de « dou », ce qui veut dire « terre ». C'est « la terre de Sagnamory ».

Période ou date de fondation.

Le village été fondé avant la période de Samori Touré. Une période appelée par la communauté « kounghanani kèlè » ; que l'on peut traduire (librement) par « la guerre des razzias ».

Histoire du ou des lignage-s fondateur-s

Le village a été fondé par Sagnamory CAMARA, venu de Moussadou dans Beyla à la recherche de terres de agricoles et d'habitation. C'était un compagnon de Fan Cémènè CAMARA qui fonda le village de Maïkoun (cf monographie du village de Maïkoun). Après quelques temps passés à Maïkoun, Il partit et laissa Fan Cémènè pour aller fonder un autre village derrière le fleuve Milo, pour qu'en cas d'attaques ennemies, son village puisse venir en aide à Maïkoun et vice-versa. A l'époque, c'était la guerre de « Kounghanani Kèlè » (la guerre des razzias). Donc, il était dangereux de rester ensemble, regroupés dans un même village. Avant de fonder son village, il chercha un spécialiste de l'occulte pour déterminer l'endroit et le type de sacrifice adéquat à la fondation. Après indication, il s'installa à côté de la plaine et près du fleuve Milo pour pratiquer l'agriculture et chasser.

Histoire des lignages installés successivement

Djégbé TRAORE venu de Föya dans Sibiribaro, a quitté Föya à cause de problèmes familiaux. Il est venu à la recherche du bonheur, pour pratiquer l'agriculture, et a été accueilli par le lignage fondateur à la période de Samori Touré.

Gbagba KOUROUMA venu de Bananko près de Kérouané auprès de ses oncles du lignage fondateur. Il est venu pour pratiquer l'agriculture à la période de Samori Touré.

Mory KOUROUMA venu de Cècè dans Karala à la recherche du bonheur. Il a été accueilli par le lignage fondateur, en tant que contractuel agricole. Il est arrivé à la période coloniale.

Gnènèma Boy CAMARA venu de Gnantomandou dans Kérouané à la recherche de terres cultivables. Il était aussi forgeron de métier et a été accueilli par le lignage fondateur à la période de Sékou Touré.

Sidiki FOFANA venu de Bankoro, mais originaire de Siguiri, après avoir été chassé par l'état à cause de l'exploitation illégale d'une mine artisanale de diamant. Il a été accueilli par le lignage fondateur, à la période de Sékou TOURÉ.

Mamady CISSE venu de Founoukouroudou pour pratiquer l'agriculture, a été accueilli par ses oncles CAMARA du lignage fondateur, à la période coloniale.

Ibrahima KOUROUMA venu de Lolinsso près de Kérouané auprès de la petite sœur de sa mère, Mariam KOUROUMA, épouse d'Amara CAMARA du lignage fondateur. Il est présent dans le village, son arrivée datant de la période de Lansana Conté.

Sékou KOUYATE venu de Sokodou près de Kérouané, dans le cadre de contrats agricoles. Il a été accueilli par Laye Yaya CAMARA du lignage fondateur à la période de Lansana Conté. Il est présent dans le village.

Mamady SIDIBE, originaire de Kankan, est venu de Férédou. Sa présence dans le village date de deux ans.

18.1.2. Synthèse et type de village

C'est un village konianké. Un lignage peul du Wassoulou (ou wassolon) est arrivé tout récemment dans le village. Tous les lignages du village ont été accueillis par le lignage fondateur en raison de liens familiaux et de tutorat. Ils sont tous agriculteurs. Un lignage CAMARA exerce le métier de forgeron.

Rituel de fondation

Le sacrifice donné par le spécialiste de l'occulte était composé d'un taureau roux qui a été partagé en deux parties : la première moitié a été partagée entre les sages venus de Maïkoun et la deuxième moitié préparée avec du riz. Le tout a été consommé par la famille du fondateur CAMARA et certains invités de Maïkoun. Il y eu aussi en offrande un grand nombre de noix de colas mélangées et quelques Calebasses de pain blanc. Ce sacrifice a été réalisé pour la prospérité du village.

Autorisation d'installation / donneur de terre

Pas de donneur de terres

18.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d'installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CAMARA	Fondateur	Avt Samori TOURÉ	X	X	X	X	X	X	Mamady CAMARA
L2	TRAORE		Avt Samori TOURÉ	L1	-	-	-	-	X	Mory TRAORE
L3	KOUROUMA		Samori TOURÉ	L1	-	-	-	-	X	Mamady KOUROUMA
L4	KOUROUMA		Colonisation	L1	-	-	-	-	X	Lancé KOUROUMA
L5	Gnènèma Boy CAMARA		Sékou TOURÉ	L1	-	-	-	-	-	Mory CAMARA
L6	FOFANA		Sékou TOURÉ	L1	-	-	-	-	X	Férébory FOFAN
L7	CISSE		Sékou TOURÉ	L1	-	-	-	-	X	Kalil CISSE
L8	KOUROUMA		Lansana CONTE	L1	-	-	-	-	X	Lui-même
L9	KOUYATE		Lansan CONTE	L1	-	-	-	-	X	Lui-même
10	SIDIBE		2020	L1	-	-	-	-	X	Lui-même

NB : les plantations du village sont : l'anacardiens, orangers, colatiers, citronniers, caféiers, bananiers, cocotiers et ananas. Les lignages qui en possèdent sont : L1, L2, L3, L4, L5, L6 et L7.

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (PI) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soty) : Mamady CAMARA / L1

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination :

Seul le lignage fondateur peut être soty dans le village de Sagnamoridou et il doit faire partie du rang des pères.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Lancé KOUROUMA / L4 ; Mamady KOURORMA /L3 et Moussa KOUROUMA /L2.

Principe de représentation au Conseil des sages :

Savoir résoudre les problèmes du village, être une personne honnête et de confiance.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : L1

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Le soty et le conseil de sage.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Mamady CAMARA / L1, Lancé KOUROUMA / L4; Mamady KOUROUMA /L3 et Moussa KOUROUMA /L2.

Autres pouvoirs et institutions : Fasso Dèmè : cette association œuvre dans le cadre du développement du village. Ils ont participé à la construction de la mosquée par exemple.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire): Fata CONDE / L1 du mari ; Sata CISSE / L2 du mari et Kourani CAMARA / L3 du mari.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire): N'Valy CAMARA / L1 ; Lanciné KOUROUMA / L4 et Ansoumane TRAORE / L2.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Moussa TRAORE / L2 ; Moussa KOUROUMA / L4 et Mamady CAMARA / L1.

Pour être imam, il faut avoir une bonne connaissance du coran, la confiance des fidèles et un bon comportement

Conseil de mosquée : Lancé KOUROUMA / L4 ; Bron CISSE / L2 du mari et Sayon KOUROUMA /L3.

Pour être membre du conseil de mosquée, il faut avoir une bonne connaissance des règles et principes de l'islam et savoir résoudre les problèmes religieux.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Nous présentons dans cette rubrique les personnes issues du village qui font partie des institutions locales (et non celles hors village).

Secteur de Sagnamoridou : Mory CAMARA / L1 ; Sékou KOUROUMA / L3 et Moussa TRAORE / L2.

District de Founoukouroudou : Mory CAMARA / L1 vice-président

Sous-préfecture de Konsankoro : Non

Communauté Rurale ou Commune de Konsankoro : Non

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non

Tension sociale / conflit / désaccord

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

18.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non.

Vente de terres : la communauté n'a jamais vendu de terres, mais il serait possible de le faire pour des terres d'habitation, dans le cadre du développement du village. Les terres de cultures ne le seront jamais parce qu'elles sont déjà insuffisantes pour la communauté.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les coteaux, les plaines et les bas-fonds appartiennent au lignage fondateur qui a le droit d'administration. Les autres lignages n'ont que des droits d'usages.

Tous les lignages du village pratiquent l'élevage qui est administré en un mode de gestion individuel. Il existe aussi des plantations qui sont administrées en un mode de gestion individuel.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Le principal décisionnaire pour le foncier est le lignage fondateur, et plus précisément le Soty.

Complément d'informations :

Non.

18.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

Suite à la modification du tracé du rail, le village de Sagna Moridou n'a plus de sites de patrimoine culturels impactés par le Projet Rio Tinto Simandou.

18.3. Site(s) de patrimoine culturel non-impacté(s) :

Voici les fiches sites détaillée des deux sites sortis de la zone d'impact du rail.

18.3.1. ID site – 7011 - Mènin kö koun – ID map 57

Signification : « La source de la rivière Mènin ». De « mènin », qui est le nom de la rivière mais aussi celui du poisson sylli, et « kö koun », la tête de la rivière, la source.

Localisation : Kérouané/ Konsankoro/Founounkouroudou/Sagna moridou

Type de site : Lieu de résidence de génie(s)/ Sans pratique sacrificielle / rituelle.

Description : A l'est du village, dans un ravin entouré d'un bosquet. Le cœur du site est une source qui coule pendant la saison des pluies, mais pas en saison sèche. On trouve les arbre « Linké », « Diala », « Mélina » « Gbein » et « Silly » dans ce bosquet.



Histoire : Site découvert à l'époque de Samori Touré par Fabou Camara, un des fils du fondateur. Il cultivait près du site et parfois entendait un bruit de mouvement, ainsi que des bruits d'ustensiles de cuisine, et aussi des cris de bébé dans cette forêt. Plus tard sa femme accoucha d'un bébé « qui n'était pas une personne », c'était un enfant de génie. Il n'a pas survécu. Fabou Camara a donc cessé de cultiver près de ce site. Le lieu est considéré comme une résidence de génie depuis lors. Il n'y a pas de relations car « personne n'a pris l'initiative de faire un sacrifice » sur ce site. Ce génie est considéré comme « capable de faire du mal ».

Responsable(s) : Amara Camara et Mamady Camara sont responsable du site car il fut découvert par leurs ancêtres.

Pratique(s) rituelle(s) : Pas de rituel dans ce lieu hanté.

Interdit(s) : Cultiver près du site. S'y rendre la nuit.

Rayonnement des pratiques : Pas au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Ne savent pas encore ; sera fonction de la consultation du génie.

Traitement et conditions : Sera fonction de la consultation du génie. Comme il n'y a pas de relation, la consultation se fera par l'intermédiaire d'un marabout.

Durée du traitement : 2 semaines seront nécessaires pour se décider sur le traitement. A cela devra s'ajouter le temps de mise en place du rituel de déplacement du génie, s'il accepte de partir.

Prochaines étapes : Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci. Consulter le génie pour connaître la déplaçabilité/destructibilité du site, et le rituel approprié le cas échéant. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

18.3.2. ID site – 7013 – Lèbèlènin – ID map 58

Signification : « Cuillère en calebasse », c'est le terme générique donné aux calebasses avec manche servant de louche ou de cuillère.

Localisation : Kérouané/Konsankoro/Founounkouroudou/ Sagna moridou

Type de site : Lieu de résidence de génie(s)/ Avec pratiques sacrificielles / rituelles.



Description : Au nord du village, le site se trouve à côté du fleuve Milo. C'est une petite forêt qui recouvre la berge du Milo. Les arbres « Linkè » et « Dowè » font le cœur du site, à côté on peut voir des palmiers ordinaires.

Histoire : Découvert par Nakonè Seri Camara, grand-père de Mamady Camara (L1) à l'époque de Samori Touré. Le génie vint en rêve pour lui dire « qu'il était fâché contre le village » ; en effet le village faisait des offrandes sur le site de « « Banièni », lieu de résidence de l'épouse de ce génie, et le mari s'en ressentait. Il menaça de brûler le village si les villageois ne faisaient pas aussi un rituel pour lui. Dès le lendemain Nakonè Seri Camara réunit les sages du village et leur présenta les demandes du génie. Ce dernier souhaitait qu'on lui sacrifie un bœuf blanc, un coq blanc, une noix de kola blanche, 15 mesures de riz et un « Bélé » (unité de mesure : pot en poterie « « fabriqué à l'époque des grands-parents et qui n'existe plus » ndr) de pain blanc. Ce rêve fut négligé par les sages. A l'époque de Sékou Touré le génie mit le feu à toute la partie sud du village. Il revint en rêve pour menacer à nouveau de faire de plus grands dégâts s'ils ne lui offraient pas le rituel souhaité. Le village fit donc le premier sacrifice comme demandé. Le génie leur promit alors de protéger le village contre les feux de brousse, les vents violents, de favoriser les récoltes agricoles et qu'il n'y aurait pas de naissance d'enfants malformés dans le village. A la période d'alpha condé le génie demanda des offrandes conséquentes par rêve à Amara Camara, actuel chef du village. Par manque de moyen, ils ne firent pas ce rituel ; depuis lors chaque année, des vents violents ravagent certaines cases du village.

Responsable(s) : Mamady Camara (L1), est le premier responsable du site en tant que petit-fils du découvreur du site. Il a initié Lancei kourouma (L4), qui est le second responsable, afin qu'il puisse le remplacer pour officier sur le site lorsqu'il est absent.

Pratique(s) rituelle(s) : Le rituel a lieu une fois par an, un Lundi ou un Jeudi, pour protéger le village contre les feux de brousse, les vents violents, favoriser les récoltes agricoles et qu'il n'y ait pas de naissance d'enfants malformés dans le village. Les éléments du rituel se font maintenant en fonction de leurs moyens. Le matin, l'officiant présente les éléments du rituel au génie. S'ensuit un jet divinatoire de noix de kola. Les deux moitiés doivent tomber de deux côtés différents (une « faire face », et l'autre « faire dos ») pour que le rituel soit accepté. Le jet de noix de kola est recommencé jusqu'à acceptation par le génie. L'officiant immole ensuite les animaux, qui seront débités et préparés avec du riz par les jeunes. Après la cuisson, les sages désignent un jeune pour procéder au partage. Un plat pour les sages et l'officiant, un plat par classe d'âge (il y en a plusieurs officielles) pour les jeunes. Seuls les hommes participent à ce rituel. Tout le rituel se fait sur le site et aucun élément du sacrifice ne revient au village. Après le rituel et le repas, les sages font une bénédiction et tout le monde revient au village.

Interdit(s) : Personne castées. Femmes (lors du rituel). Couper les deux arbres « Linkè » et « Dowè » qui font le cœur du site.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Le génie a un lien de mariage avec le génie du site Banièni dans le même village. Ce génie est la femme du génie de Lébèlénin.

Déplaçabilité : Sera fonction de la consultation du génie. La communauté semble très confiante à ce sujet et s'attend à une réponse positive, et à garder le lien avec le génie après coup.

Traitement et conditions : Pour connaître la déplaçabilité du génie il faudra faire un rituel composé d'1 « « sankaba nissi » (taureau noir/blanc), 1 bœuf blanc, 1 coq blanc, 1 noix de kola blanche, 1 calebasse de pain blanc, 100kg de riz, et 2 000 000 FNG pour les condiments. Le rituel aura lieu sur le site.

Après ce rituel de demande de déplaçabilité, le génie viendra en rêve pour donner les détails sur son nouveau lieu d'installation. Il est possible qu'un autre rituel soit alors à faire.

Durée du traitement : Entre 1 et 2 mois. 2 semaines de concertation et de recherche des éléments du sacrifice de consultation seront nécessaires. 2 autres semaines pour la mise en place du rituel.

Prochaines étapes : Consulter le génie. Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

Liste des sites de patrimoine culturels non-impactés :

« Gabourouso koro » : Cimetière. Ancien cimetière.

« Gabourouso koura » : Cimetière.

« Banteni » : Site de résidence de génie/ Avec rituel.

« Dankoun » : Site de résidence de génie/ Avec rituel.

« Djoya » : Site de résidence de génie.

« Mouso kénèkö » : Site d'initiation féminine ; Site de résidence de génie/ Avec rituel.

« Kékenèkö » : Site d'initiation.

19. Village de Gnantoumandou – Id 062

19.1. Monographie du village de Gnantoumandou

19.1.1. Histoire

Signification du nom du village

« La terre de Gnatouman ». Le nom du village de Gnantoumandou vient à l'origine du prénom de l'un des deux cofondateurs (l'aîné des deux) et de « dou », qui veut dire la terre. Son prénom était Gnalen Zoumana mais avec le temps « Gnalenzoumanadou » est devenu « Gnantoumandou » par déformation linguistique.

Période ou date de fondation

Le village a été fondé à la période de la guerre dénommée « « Koungbanin kèlè » en konianké, ce qui signifie mot à mot « la guerre des têtes rasées ». Elle correspond à la période dites de « la guerre de razzias », qui est antérieure à l'époque de Samori Touré.

Histoire du ou des lignagers fondateurs

Gnalen Zoumana Camara ou Gnantouman Camara et son petit frère Kakaman Camara sont les fondateurs de ce village. Ils sont les fils d'Ibrahima Camara et les petits fils de Fan Sèmènè Camara, le fondateur du village de Maïkoun.

Gnalen Zoumana Camara était agriculteur et avait quitté le village de Maïkoun pour rejoindre son petit frère qui était installé dans l'ancien village de Kakamandou, non loin de Maïkoun. Dans ce village, ils étaient particulièrement dérangés par les nombreuses mouches. Un jour, Kakaman Camara partit à la chasse, et Gnalen Zoumana resta deux jours sans nouvelles. Inquiet, il décida de partir à sa recherche. Il le retrouva entrain de sécher la viande des animaux qu'il avait chassé auprès de la rivière Kègbènin. Kakaman Camara proposa alors à son grand frère de s'installer dans ce lieu car le village de Kakamandou était invivable à cause des invasions de mouches.

C'est ainsi que le village fut fondé et, par respect pour l'aîné des deux fondateurs, le village s'appela tout d'abord « Gnalenzoumanadou », qui fut transformé avec le temps en « Gnantoumandou ».

Histoire des lignages installés successivement

Koulako Saa CISSE (L2), venu de Bakonkon Cissala dans la préfecture de Kankan, avant la période de Samori Touré. Il a rejoint ses parents, appartenant au lignage fondateur du village de Djidou. Marabout de son état, il fut appelé par les fondateurs de Gnantoumandou pour enseigner le coran et diriger la prière.

Woriya Kaman TRAORE (L3), venu de Foya dans la sous-préfecture de Sibiribaro avant la période de Samori Touré. Il était chasseur, et à la recherche d'endroits riche en gibiers. En tant qu'ami de Fatta Djiba CISSE (L2), il vint lui rendre visite et fini par s'installer dans le village.

Mohamed BARRY, venu de Dalaba afin de travailler dans une mine de diamant à Banankoro. Après la fermeture de la mine par le président Sékou Touré, il partit à Konsankoro où il rencontra son ami Djala Sidiki CAMARA (L1) qui l'installa dans le village.

Moussa CAMARA, venu de Sandiana, dans la préfecture de Kouroussa, à la période de Lansana Conté. Il a quitté ce village pour venir participer à l'exploitation d'une mine de diamant dans la région. Il épousa une fille du lignage CISSE (L2) et s'installa dans le village de ses beaux-parents.

Ansoumane CONDE, venu de Sènko, dans la préfecture de Beyla, à la période de Lansana Conté. Il a quitté ce village pour venir participer à l'exploitation d'une mine de diamant et a été accueilli puis installé dans le village de Gnantoumandou par son ami Ibrahima CISSE (L2).

19.1.2. Synthèse et type de village

Dans ce village, les koniankés sont majoritaires. Puis ce sont les peuls, avec un lignage résidant au village et plusieurs campements d'éleveurs accueillis et installés par la communauté. Les autres lignages sont Malinkés.

Les trois premiers lignages se sont installés à la même période et sont très proches, leur alliance étant scellée à travers des liens matrimoniaux et d'amitié. Les trois derniers lignages dans l'ordre d'arrivée au

village, sont venu pour extraire les diamants, mais ils sont se liés aux autres lignages d'abord par amitié et ensuite par alliances matrimoniales.

Ils vivent aujourd'hui en harmonie et se considèrent comme une seule famille grâce à la consolidation des différents liens d'alliances matrimoniales, et leur amitié.

Rituel de fondation

Le fondateur du village a consulté un marabout de l'ethnie Kouranko, du village de Karako dans la sous-préfecture de Banankoro, pour connaître le rituel de fondation approprié. Ce marabout a fait des « gris-gris », des fétiches, et les a enterrés sous un arbre, un fromager, afin d'éloigner les mauvais génies et les guerres. Un taureau rouge fut immolé dans le village, accompagné de noix de noix de kolas et de Calebasses de pain blanc. Ce sacrifice fut fait pour la protection et prospérité du village.

Autorisation d'installation / donneur de terre

Ils n'ont pas eu à demander d'autorisation pour ces terres car toute cette zone appartenait au lignage Camara du village de Maïkoun dont le fondateur est leur grand-père.

19.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d' installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CAMARA	Fondateur	Avant Samori Touré	-	X	X	X	X	X	Mamady CAMARA
L2	CISSE		Avant Samori Touré	L1	X	-	-	X	X	Bangaly CISSE
L3	TRAORE		Avant Samori Touré	L2	X	-	-	X	X	Bangaly TRAORE
L4	BARRY		Période Sékou Touré	L1	X	-	-	X	X	Mohamed BARRY
L5	CAMARA		Période Lansana Conté	L2	X	-	-	X	X	Moussa CAMARA
L6	CONDE		Période Lansana Conté	L2	X	-	-	X	X	Ansoumane CONDE

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Sotikèmo) : Mamady CAMARA / L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination :

Cette fonction est réservée uniquement aux membres du lignage fondateur. C'est l'aîné des CAMARA (L1) qui occupe la fonction.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Mamady CAMARA / L1 ; Bangaly CISE / L2 ; Lanciné CAMARA / L1 ; Moussa CAMARA / L5 ; Kaba CAMARA / L1.

Principe de représentation au Conseil des sages :

Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages. La présidence du bureau du conseil des sages est réservée uniquement aux membres issus du lignage fondateur CAMARA (L1).

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance :

Mamady CAMARA / L1 ; Bangaly CISSE / L2.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Mamady CAMARA / L1.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) :

Sékou CAMARA / L1 ; Tenin Mory CAMARA / L1 ; Mamady CAMARA / L1 ; Bangaly CISSE / L1.

Autres pouvoirs et institutions :

La confrérie des chasseurs Donzos (le Donsoya du village), les groupements Benkadi, Badéma et le bureau des conflits.

Les trois premiers œuvrent pour le développement et la protection du village à travers des actions comme la construction d'infrastructures ainsi que leur entretien. Le bureau des conflits intervient spécifiquement sur les questions agropastorales.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Aïssata KONATE / L1 ; Bintou TRAORE / L1 ; Nounin SANGARE / L1.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Fatouma Mory CAMARA / L1 ; Sékouba CAMARA / L1 ; N'Faly CISE / L2.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Sékou CISSE / L2 ; Bangaly CISSE / L2 ; Hawa Mamady CAMARA / L1 ; Moussa CAMARA / L5.

Seules les personnes issues du lignage CISSE (L2) peuvent devenir imam dans ce village et ce depuis très longtemps. Les membres des autres lignages ne peuvent que devenir muézin.

Conseil de mosquée : Kaba CAMARA / L1 ; Fatouma Mamady CISSE / L2 ; Fatouma Mamady CISSE / L2 ; Aïssata CAMARA / L1 ; Tenin CAMARA / L1.

Les personnes dévouées au rayonnement de la religion et qui entretiennent la mosquée constituent le bureau du conseil de mosquée.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Gnantoumandou : Tenin Mory CAMARA / L1 ; Siaka CAMARA / L1 ; Fatouma Mamady CISSE / L2.

District de Gnantoumandou : Sékou CAMARA / L1 ; Kaba CAMARA / L1 ; Adama CAMARA / L1.

Sous-préfecture de Konsankoro : Non.

Communauté Rurale ou Commune de Konsankoro : Non.

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers :

La communauté de Gnantoumandou a installé quatre campements d'éleveurs permanents à savoir :

- 1- Campement de Salifou DIALLO : venu de Télémélé en 1984, il fut installé par Sékou CAMARA du lignage fondateur. Le campement est constitué de deux lignages DIALLO et BARRY, et comporte onze cases. Elles accueillent quatre ménages pour un total d'environ trente personnes qui y résident.
- 2- Campement de Basoro DIALLO : venu de Mamou il y a plus de vingt ans. Il fut installé par Sékou CAMARA du lignage fondateur. Onze cases y sont construites, qui accueillent un seul lignage constitué de quatre ménages de quinze personnes qui résident dans le campement.
- 3- Campement de Mouctar DIALLO : Originaire de Mamou, il est arrivé depuis plus de dix ans et a été installé par Sékou CAMARA du lignage fondateur. Deux ménages de dix personnes y habitent, dans cinq cases.
- 4- Campement de Thierno Alpha DIALLO : Venu de Tougué il y a deux ans, il fut également installé par Sékou CAMARA du lignage fondateur. C'est une maisonnette habitée par une personne.

Une seule condition est imposée à tous les campements en échange de la mise à disposition des terres : il s'agit de donner chacun un bœuf lors de la fête de tabaski.

Sékou Camara qui a installé ces campements est le président du District.

Tension sociale / conflit

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

19.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non.

Vente de terres : La vente des terres n'a pas encore été réalisée dans la localité mais elle pourrait être possible s'il y avait des acheteurs.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Dans le village toutes les terres de cultures à savoir : les bas-fonds, les plaines et les coteaux ne sont pas partagées entre les lignages. Elles sont toutes administrées par le chef du village en un mode de gestion collectif villageois.

Les Plantations sont individuelles et elles sont gérées par chaque chef de famille en un mode de gestion individuelle.

La communauté possède un parc communautaire dont la gestion est assurée par une structure dénommée « Bureau conflit ».

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Le bureau du Conseil des Sages, présidé par le Sotikémo, est décisionnaire sur toutes les questions foncières.

Complément d'informations :

Il existe dans le village des plantations d'avocatiers, de bananier, de caféiers, d'ananas, d'orangers, d'anacardiens, de palmiers et de colatiers.

19.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

19.2.1. ID site – 7050 – Massa Wèrè – ID map 91

Signification : « Massa Wèrè » est l'un des noms du génie. Ce nom est apparu au cours d'un des rêves servant de canal de communication entre le génie et la communauté.

Localisation : Kérouané / Kérouané Centre / Gnantoumandou / Gnantoumandou

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Sur le site se trouve de gros rochers, ainsi que de petites termitières, et les arbres suivant : « bassi », « koro », « bari », « seregbè », « toumangbè », « bembè », « bako », « toumani » etc... On peut noter sur le site la présence d'artefacts, d'objets tels que des flèches, un arc, des couteaux et du Gbenzé (une monnaie traditionnelle en fer, en forme de barre). Un certain nombre de ces objets sont recouvert par la terre, mais sont connus de nos interlocuteurs.



Histoire : Ce site date du « temps des ancêtres ». Le génie est tout d'abord apparu en rêve auprès de Naïma, la femme de Gnantouman Camara, le fondateur du village. Il vint d'abord pour exprimer son amour à Naïma, et lui dire que si elle l'acceptait, il viendrait s'installer aux abords du village. Il lui dit aussi dans ce rêve ses trois noms : « dejéti dengbé », qui veut dire « compacter (dans le sens de tabasser) son tuteur » ; « mèmè teneman », qui signifie « totem du grand-père » ; et enfin le troisième nom : « Massa wèrè ». Naïma

raconta son rêve à son mari Gnantouman, qui l'interpréta : Il vit que le génie pourrait les aider à protéger le village pendant les guerres. Il dit alors à sa femme que tous les hommes du village seraient derrière elle en soutien pour l'aider à la mettre en contact avec le génie, car « le génie n'est pas un génie des femmes » ; cela se sachant au travers des trois noms qu'il lui avait confié. Cela fut expliqué au génie par Naïma au travers d'un autre rêve. Ainsi le génie entra en contact avec Gnantouman Camara, tout en posant la condition suivante : éviter de mettre le feu autour et sur le site où il vit avec sa famille. Pour mettre en place cette interdiction, les sages se réunirent et décidèrent de la sanction suivante : quiconque mettra le feu sur ce site ou aux alentours devra payer un taureau rouge, qui sera immolé sur le site pour plaider le pardon auprès du génie.

Une personne venant du village de Djidou viola cette interdiction, et dut payer un taureau rouge. Le nom et le moment précis de cet événement s'est perdu. Néanmoins, Gnantouman vint alors sur le site avec ses trois frères : Konworo Camara, Sémoury Camara et Basséri kaman Camara. Il y avait aussi tous les hommes des villages de Djidou, Sandiadou et Gnantoumandou. Gnantouman arriva sur le site avec ses trois frères et s'assirent chacun sur un rocher. Depuis les rochers portent le nom de celui des Camara qui s'est assis dessus. L'offrande du taureau rouge était accompagnée de deux « gbérans » ou Calebasses de pain blanc, de dix noix de kola rouges, d'un coq de couleur quelconque et de quelques mesures de riz. Le rituel eut lieu sur le site, un mercredi.

Quelques années après, Fré Oulen Camara, officiant du site à l'époque, se fit très vieux. Au vu de la distance du site par rapport au village, les responsables ramenèrent le rituel du site dans la case de Fré Oulen Camara, tout en prenant un rocher du site pour le mettre dans sa case. Peu après, eut lieu une réunion des trois localités concernées par le site (Djidou, Sandiadou et Gnantoumandou) durant laquelle il fut décidé que : l'adultère était interdit, ainsi que frapper et manquer de respect au « sanankoun » (l'institution du « cousinage à plaisanterie » qui implique « une assistance mutuelle entre alliés (sanankoun) en toutes circonstances, un devoir voire une obligation de médiation lorsque l'un des partenaires est en conflit avec un tiers »), et suivre la femme d'autrui. Quiconque violerait ces interdictions aurait à payer deux ou trois barres de Gbenzé (monnaie traditionnelle de fer). Fré Oulen Camara garderait une des barres de Gbenzé dans sa case, et les deux autres seraient déposées sur le site de Massa Wèrè pour plaider le pardon auprès du génie.

De nos jours, le rituel se passe sur le site de « Soroninkörö », en raison du déplacement du village et de la dégradation de la case de Fré Oulen Camara par la pluie.

Responsable(s) : Sékou Camara /L1 est le premier responsable du site et l'officiant ; Mamady Camara/L1 est le second responsable du site et est également officiant. Ils sont responsables du site en tant que membres du lignage fondateur, propriétaire terrien et descendant de la personne ayant découvert le site : Naïma, épouse de Gnantouman Camara, le fondateur du village.

Pratique(s) rituelle(s) : De nos jours, le rituel se passe sur le site de « Soroninkörö », en raison du déplacement du village et de la dégradation de la case de Fré Oulen Camara par la pluie. De plus le site de Soroninkörö est proche de l'actuel village. Comme il n'existe plus de « Gbenzé », quiconque viole les interdictions énoncées à l'époque doit offrir en sacrifice un coq, un bélier, dix noix de kola rouge et une Calebasse de « pain blanc » en poudre ».

Le rituel est toujours adressé au génie résident du site de Massa Wèrè. Une fois par an, un sacrifice est fait pour « la protection du village et sa prospérité ». Le matin, l'officiant part sur le site de « Soroninkörö » avec tous les hommes, pour présenter les éléments du rituel au génie, tout en précisant comment les offrandes ont été obtenues : si c'est par crédit, il le dit au génie qui sans cela risquerait de rejeter le rituel au travers du jet de noix de kola. L'officiant dit ses vœux et procède à un jet divinatoire de noix de kola. Une fois la demande acceptée, ils immolent le coq et le bélier et les préparent avec le riz. Le repas rituel est ensuite partagé comme suit : un plat pour les vieux, un plat pour les jeunes hommes, et un plat pour les jeunes garçons. L'officiant partage le reste des noix de kola et le « pain blanc » entre les sages. L'officiant demande ensuite « êtes - vous rassasiés ? », et tout le monde répond ensemble « oui, nous sommes rassasiés ! ». S'ensuit alors des bénédictions par l'officiant et chacun rentre chez lui.

Ce déroulement du rituel est aussi valable pour les demandes « individuelles » auprès du génie décrites ci-dessous. La différence est la présence des hommes des trois villages de Djidou, Sandiadou et Gnantoumandou lors du rituel de protection du village.

Pour les cas « individuel » : les offrandes sont faites parfois par des jeunes des villages concernés qui viennent prendre une « promesse » auprès du génie avant de « partir en aventure » à la recherche du bonheur (emploi, mariage, opportunités nouvelles). Si ces promesses se réalisent ils reviennent faire un sacrifice sur le site, selon leurs moyens, S'ils le peuvent ils doivent fournir les éléments du rituel originel du

site. Ces offrandes « personnelles » se font au cas par cas selon les besoins. Elles ont souvent pour but la réussite dans les activités dangereuses que sont l'extraction artisanale de diamants et d'or.

Interdit(s) : Les personnes castées (griots, finnas, diakas), et les hommes du lignage Camara ayant épousé des femmes griots. Bruler la résidence du génie, mettre le feu autour du site. Les chaussures sur le site, par respect pour le génie.

Rayonnement des pratiques : Les villages de Gnantoumandou, Djidou et Sandiadou.

Liens : Oui, avec le site nommé « Soroninkörö ». C'est sur ce site que sont fait les rituels qui s'adressent au génie résident sur le site de Massa Wèrè. Le site de Soroninkörö n'est pas impacté par les futurs travaux.

Le site de Massa Wèrè est situé au même endroit que le site de « Kamankalala » (ID 7045).

Déplaçabilité : Inconnue. Sera fonction de la consultation du génie résident.

Traitement et conditions : Il faudra un rituel de consultation pour connaître la déplaçabilité du site. Celui-ci consistera en l'offrande d'un bœuf, d'un coq, de 10 noix de kola rouges, d'unealebasse de « pain blanc », de quelques kilos de riz et des condiments nécessaires à un repas. Ce rituel sera adressé au génie de Massa Wèrè, mais fait sur le site de « Soroninkörö » un Mercredi ou un Dimanche.

Point GPS du site de Soroninkörö : 9.1234733 (latitude) / -9.069455 (longitude)

Durée du traitement : Moins d'un mois après le rituel de consultation, le génie viendra au travers d'un rêve donner sa réponse.

Prochaines étapes : Consulter le génie pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type). Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci. Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc...

Impact HYDRO : Non. Pas d'enjeu hydro sur ce site.

NB : Le site de Masa wèrè est particulier : il correspond au même lieu que le site de « Kamakalala » (ID 7045), déclaré indestructible et indéplaçable par la communauté du village de Sandiadou.

Or de nos jours, dans le village de Gnantoumandou, les cérémonies destinées au génie de « Massa Wèrè » ont lieu sur le site de « Soroninkörö », qui n'est pas impactés par les travaux.

Le futur traitement du site « Massa Wèrè » aura lieu sur le site de « Soroninkörö » dont voici les coordonnées GPS : 9.1234733 (latitude) / -9.069455 (longitude).

19.3. Site(s) de patrimoine culturel non-impacté(s)

- « Soronin Körö » : Site de résidence de génie / avec rituel
- « Kègba Fara » : Site de résidence de génie / avec rituel
- « Taligbala » : Site de résidence de génie / avec rituel
- « Mouso Kènèkö » : Site d'initiation / féminine
- « Mandemory Toun » : Site de fétiche / Site d'initiation / Avec rituel
- « Kabourouso koro » : Site religieux / Cimetière
- « Kabourouso koura » : Site religieux / Cimetière
- « Kaba dala » : Site de résidence de génie / avec rituel
- « Gbontoro » : Site de résidence de génie / avec rituel
- « Manignantou » : Site de résidence de génie / avec rituel
- « Kègba Koun » : Site de résidence de génie / Sans rituel (site hanté)

20. Village de Sandiadou Id 092

20.1. Monographie du village de Sandiadou

20.1.1. Histoire

Signification du nom du village

Le nom du village vient du prénom du fondateur : Sandia. « Dou » veut dire « la terre ».

Sandiadou se traduit par « La terre de Sandia ».

Période ou date de fondation

La fondation du village est antérieure à la période de Samori Touré : il a été fondé à la période de la guerre dénommée en konianké « Koungbanin kèlè », ce qui signifie « la guerre des têtes rasées » et correspond à la période dites de « la guerre des razzias ».

Histoire du ou des lignagers fondateurs

Sandia CAMARA est le fondateur de ce village.

Son père Gnantouman CAMARA comme ses deux frères Fan Diarra CAMARA et Sémory CAMARA sont originaires de Gbèssoba dans la préfecture de Beyla. Ils sont tous issus du lignage du fondateur de Maïkoun, Fan Sèmènè CAMARA. C'étaient des chefs de guerres, ainsi que des chasseurs et des agriculteurs. Ils recherchaient aussi des lieux d'habitations, propice à leurs activités. Ils se sont séparés sous la recommandation de leurs différents marabouts. Ainsi, Fan Diarra CAMARA parti vers le Simandou, tandis que Sémory CAMARA fonda Sagnamoridou et que Gnantouman CAMARA fondait quant à lui l'actuel village de Gnantoumandou.

Sandia CAMARA était le troisième fils de Gnantouman Camara. C'était aussi un chasseur et un agriculteur. Il découvrit cet endroit lors d'une partie de chasse et constata l'abondance du gibier et la présence de terres fertiles propices à l'agriculture à proximité du fleuve Milo. Il décida de s'y installer en demandant l'autorisation à son père Gnantouman CAMARA. Ceci fut fait car il avait suivi les recommandations du marabout Fré Ansoumane CISSE qui lui avait donné des indices sur son futur lieu d'habitation après avoir pratiqué l'« istikhara », une prière de consultation maraboutique.

Après son installation, il fut rejoint par son grand frère Gnènè Mama CAMARA qui était un chef de guerre.

Histoire des lignages installés successivement

Balla TRAORE, venu de Diarradou dans la sous-préfecture de Sibiribaro, avant la période de Samori Touré. Il avait quitté ce village pour rejoindre sa grande sœur Koya TRAORE qui était l'épouse du fils du fondateur Noumory CAMARA. Il était agriculteur et a été installé en raison des liens familiaux qui l'unissaient au lignage fondateur.

Laye KOUROUMA, venu de Toumandou, dans la sous-préfecture de Konsankoro, à la période de Sékou Touré. Il a rejoint sa tante paternelle Magnan KOUROUMA qui était mariée à Morigbè CAMARA du lignage fondateur. Il est arrivé à un très jeune âge, car sa tante n'arrivait pas concevoir d'enfant.

Kaba SIDIBE, venu de Moribadou dans la sous-préfecture de Linko à la période de Lansana Conté. Il était chasseur et cherchait des endroits riches en gibiers. C'est ainsi qu'il devint ami à Morigbè CAMARA, du lignage fondateur, qui l'a installé.

20.1.2. Synthèse et type de village

Les trois premiers lignages sont koniankés et le dernier est peul du Wassoulou.

Les deux premiers arrivants ont des alliances matrimoniales avec le lignage fondateur et sont très proches, tandis que le dernier avait de simples liens d'amitié à la base. Mais, aujourd'hui tous les lignages se marient entre eux et vivent en harmonie comme une seule famille.

Rituel de fondation

Le fondateur a consulté un marabout qui lui a recommandé de faire un rituel sur le site de « Kamankalala » (ID 7045) pour la protection, la prospérité et la bonne fortune du village.

Les éléments de ce rituel sont : un taureau rouge, unealebasse et cent colas rouges.

Autorisation d'installation / donneur de terre

L'installation du village a été autorisée par le village de Gnantoumandou qui a été fondé par le père de Sandia CAMARA.

20.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d' installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CAMARA	Fondateur	Avant Samori Touré	-	X	X	X	X	X	Moussa Camara
L2	TRAORE		Avant Samori Touré	L1	X	X	X	X	X	Bangaly TRAORE
L3	KOUROUMA		Période Sékou Touré	L1	X	X	X	X	X	Lui-même
L4	SIDIBE		Période Lansana Conté	L1	X	X	X	X	X	Mory SIDIBE

Lignage tuteur (Tut), propriété du territoire ou partie (Ter), droits d'administration pour des ou tous les membres du lignage, sur des terres de culture (TC) et des bas-fonds (BF) et l'existence de plantations (PI) (impliquant des droits d'administration) ; la pratique de l'élevage (Ele).

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soti) : Moussa CAMARA/ L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination :

La fonction de Soti est réservée uniquement au lignage fondateur et c'est le plus âgé du rang des pères qui l'occupe.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Kouranin N'Faly CAMARA/ L1 ; Ibrahima CAMARA / L1 ; Fanta Mory CAMARA / L1 ; Fatouma Cissé / L1 ; Fanta Cissé / L1.

Principe de représentation au Conseil des sages :

Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages. La présidence du Conseil des Sages est assurée uniquement par des membres issus du lignage fondateur.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Moussa CAMARA/ L1.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Moussa CAMARA/ L1.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Kouranin N'Faly CAMARA/ L1 ; Ibrahima CAMARA / L1 ; Fanta Mory CAMARA/ L1 ; Fatouma CISSE / L1 ; Fanta CISSE / L1.

Autres pouvoirs et institutions : Non.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Fatouma Cissé / L1 ; Fanta Cissé / L1 ; Magnouma KOUROUMA / L1.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : N'Faly CAMARA/ L1 ; Mamady SIDIBE / L4 ; Fodéba CAMARA/ L1.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Kouranin N'Faly CAMARA/ L1 ; Fanta Mory CAMARA/ L1 ; Moussa CAMARA/ L1.

Tous les lignages peuvent devenir imam à condition d'avoir un comportement irréprochable, une parfaite maîtrise des versets coraniques et de veiller à la bonne pratiques des principes de l'islam dans le village.

Conseil de mosquée : Kouranin N'Faly CAMARA/ L1 ; Fanta Mory CAMARA/ L1 ; Moussa CAMARA/ L1 ; Fatta CAMARA/ L2 ; Magnouma KOUROUMA / L1.

Les personnes qui s'impliquent dans les activités liées à la religion et entretiennent la mosquée sont choisies pour être au sein du conseil de mosquée.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Sandiadou : Ibrahima CAMARA / L1 ; Lanciné CAMARA/ L1 ; Bangaly TRAORE / L2.

District de Souloukou Denka : Fanta Mory CAMARA/ L1.

Sous-préfecture de Kérouané : Non.

Communauté Rurale ou Commune de Kérouané : Non.

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non.

Tension sociale / conflit

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

20.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non.

Vente de terres : La vente de terres n'a pas été réalisée mais elle serait possible si un acheteur se présentait.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les coteaux et une partie des bas-fonds ne sont pas partagés entre les lignages et ils sont administrés par le bureau du Conseil des Sages en un mode de gestion collectif villageois.

L'autre partie des bas-fonds et les plaines sont partagés entre les membres des différents lignages et elles sont administrées par les chefs de familles en un mode de gestion individuelle.

Les plantations sont également administrées par les chefs de familles en un mode de gestion individuelle.

Tous les lignages pratiquent l'élevage.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Le chef du village, le chef secteur et le bureau du conseil des sages sont les personnes décisionnaires sur le foncier.

Complément d'informations :

Il existe dans le village des plantations de colatiers, d'anacardiers, de bananiers, d'avocats et d'orangers.

20.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

20.2.1. ID site – 7045 – Kamankalala – ID map 86



Signification : « Un bâton sur le coude ». Nos interlocuteurs n'ont pas pu nous expliquer le nom du site. On retrouve néanmoins dans son nom les termes « kaman », qui veut dire « sur le coude » en malinké et « kala » qui veut dire « bâton ».

Localisation : Kérouané / Kérouané Centre / Souloukou Denka / Sandiadou / Railway and buffer zone

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles

Description : Le site est à l'est du village proche du corridor du rail. Sur le site se trouve de gros rochers, ainsi que de petites termitières, et les arbres suivant : « bassi », « koro », « bari », « seregbè », « toumangbè », « bembè », « bako », « toumani » etc... On peut noter sur le site la présence d'artefacts, d'objets tels que des flèches, un arc, des couteaux et du Gbenzé (une monnaie traditionnelle en fer, en forme de barre). Un certain nombre de ces objets sont recouvert par la terre, mais sont connus de nos interlocuteurs.



Histoire : Site découvert par Sandia Camara, le fondateur de Sandiadou, juste après la fondation du village. Le génie vint en rêve voir Sandia Camara, et lui demanda de venir faire des offrandes sur ce site et qu'en contrepartie, il y garantirait la prospérité du village, les protégerait le village contre les mauvais génies, aiderait la communauté à guérir certaines maladies et leur assurerait la réussite dans leur travaux agricoles, ainsi que lors de leur campagne de chasse et de pêche. Sandia Camara fit ce rituel composé d'un taureau rouge, de sept Calebasses de « pain blanc » (dont 1 en poudre et les 6 autres en pâte, mélangées avec du sucre), 100 noix de kola de couleur mélangées et quelques mesures de riz. Le sacrifice eut lieu sur le site.

Sandia Camara est le fils de Gnantouman Camara, fondateur du village de Gnantoumandou et grand personnage de l'histoire régionale.

En 2019, Bangali Traoré (L2) a tenté de faire un champ sur ce site, mais le génie vint en rêve le menacer de détruire sa famille s'il continuait.

Responsable(s) : N'faly Camara (L1) est responsable du site et officiant, initié au sein de son lignage ; Ibrahima Camara (L1) est aussi responsable et officiant. Ce sont les descendants du découvreur du site, du fondateur du village, et ils sont à ce titre propriétaires terriens du site également.

Pratique(s) rituelle(s) : Site utilisé pour la prospérité et la protection du village, mais aussi afin de s'assurer de la réussite agricole et d'avoir accès aux ressources naturelles prélevées lors de la chasse et de la pêche. Le grand sacrifice a lieu une fois par an. Les offrandes sont restées identiques au premier sacrifice fait par Sandia Camara. Le matin, l'officiant part sur le site avec tous les hommes du village. Il présente les éléments du rituel au génie, puis fait un jet divinatoire de noix de kola. La demande est reprise jusqu'à l'acceptation par le génie. Après l'acceptation par le génie, il immole et débite le taureau. Les viscères de l'animal sont cuits à part dans une petite marmite pour les vieux et les sages du village. Ce plat s'appelle « dissa », en konianké. Le reste de l'animal est préparé avec du riz. Le partage du repas rituel s'effectue comme suit : un plat pour les sages, un plat pour chaque génération de jeunes hommes du village et un plat pour les jeunes garçons. Après le repas, chacun fait sa bénédiction et le tout s'achève par la bénédiction du doyen des sages du village. Après la bénédiction, tout le monde rentre. Il n'y a ni chants ni danse lors de ce rituel.

Cependant, certains viennent à titre individuel faire des demandes. Cela peut avoir lieu n'importe quand. Si les demandeurs n'ont pas les moyens de fournir les éléments du sacrifice (dont un taureau), ils peuvent faire une simple demande verbale, tout en s'engageant à venir faire les offrandes complètes en cas de succès dans leur demande auprès du génie.

Interdit(s) : Toutes femmes lors du rituel. Aucune femme non-ménopausée ne peut consommer le repas rituel, ni utiliser les arbres du site comme cure-dent, sous peine de stérilité. Pratiquer l'agriculture et défricher, couper du bois, sont également des activités interdites sur le site.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Oui. Ce site est utilisé aussi, pour les mêmes raisons, par le village de Gnantoumandou. Sandia Camara, fondateur de Sandiadou, est le fils de Gnantouman Camara, fondateur de Gnatoumandou. Les deux villages utilisent ce site au travers de leur lignage fondateur Camara (L1).

Déplaçabilité : Non.

Traitement et conditions : **T0. Le site est indestructible**. La communauté souhaite protéger le site en le clôturant, et en aménageant un accès afin de pouvoir poursuivre ses pratiques sur le site. Il faudra également réaliser un rituel de sacrifice consistant en l'offrande d'1 taureau rouge, de 7 Calebasses de « pain blanc » (dont 1 en poudre qui sera parsemé sur le site et les 6 autres en pâte, mélangées avec du sucre, qui seront consommées) 100 noix de kola de couleur mélangées, 100 kg de riz et 2 500 000 GNF pour les condiments du repas rituel.

La communauté ne souhaite pas perdre sa relation avec ce génie protecteur.

Les deux communautés (des villages de Sandiadou et Gnantoumandou) liées au site doivent être réunies pour la mise en œuvre du traitement.

Durée du traitement : Dépendra de Rio Tinto Simfer qui doit fournir les éléments du rituel. La communauté se dit prête à mettre en œuvre le rituel de traitement du site, le Lundi suivant la mise à disposition des éléments du sacrifice.

Donc, une semaine après la mise à disposition des éléments du rituel.

Prochaines étapes : Avoir des consultations avec RTIO pour évaluer les solutions envisageables (techniques, socialement respectueuses, etc.). Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc...

Impact HYDRO : Pas d'enjeu « hydro » sur ce site.

20.2.2. ID site – 7046 – Kabourouso koura – ID map 87



Signification : « le nouveau cimetière ». Vient de « kabourouso », en konianké, qui veut dire « le village des tombes » et de « koura » qui veut dire nouveau.

Localisation : Kérouané / Kérouané Centre / Souloukou Denka / Sandiadou / Railway end buffer zone

Type de site : Religieux / Cimetière / Sans pratiques sacrificielles, rituelles



Description : Situé dans une forêt jamais cultivée, à l'est du village. On peut y trouver les arbres « kabi », « böro », « nèrè », « bako » notamment. Les tombes sont creusées au sol et sont rapidement invisibles en raison de la croissance de la végétation.

Histoire : Cimetière créé par Fabou Camara (L1), à l'époque de Sékou Touré. Suite au décès de Mamady Camara, Fabou Camara décida de transférer le cimetière dans un nouveau lieu, car des rochers empêchaient de correctement creuser les tombes dans l'ancien cimetière.

Responsable(s) : N'faly Camara (L1), en tant qu'imam, sage du village et homme du lignage fondateur est le premier responsable du site. Ibrahima Camara (L1) est le second responsable du site ; en tant que chef de secteur, sage du village et membre du lignage fondateur.

Pratique(s) rituelle(s) : Pas de pratiques rituelles autres que religieuses musulmanes dans ce cimetière dont la fonction est d'y enterrer les morts.

Interdit(s) : Femmes, enfants et non-musulmans sont interdits dans ce cimetière. Il est aussi interdit d'y uriner ou d'y déféquer.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Non. La communauté souhaite pouvoir continuer à enterrer ses morts dans leur cimetière.

Traitement et conditions : T0. La communauté souhaite que le cimetière soit clôturé et un accès aménagé de manière à pouvoir continuer à utiliser leur cimetière.

Durée du traitement : Dépendra de Rio Tinto Simfer, qui doit aménager la protection du site et son accès.

Prochaines étapes : Avoir des consultations avec RTIO pour évaluer les solutions envisageables (techniques, socialement respectueuse, etc....).

Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc...

Impact HYDRO : Pas d'enjeu « hydro » sur ce site.

20.2.3. ID site – 7047 – Mandé Mori Toun – ID map 88

Signification : « La termitière de Mandé Mori ». Vient de « toun », la termitière, et « Mandé Mori », qui est l'ancêtre mythique de tous les chasseurs Donzos.

Localisation : Kérouané / Kérouané Centre / Souloukou Denka / Sandiadou / Railway and buffer zone.

Type de site : Lieu d'objet(s) fétiche(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles. Site de Donzos.



Description : Ce lieu d'offrande à Mandé Mori se trouve dans une plantation mixte composée de manguiers, de goyaviers, d'anacardiens, de pieds de café et de palmiers. Au cœur du site se trouve une petite termitière sous un arbre « Néré ». Des cornes d'animaux et un crâne sont suspendues à cet arbre.

Histoire : C'est pendant la colonisation que Morigbè Camara (L1) a créé ce site où les chasseurs Donzos rendent hommage à leur ancêtre mythique : Mandé Mori. C'est aussi le lieu où se font des rituels pour se protéger des balles perdues, pour la réussite à la chasse, ainsi que protéger le village contre la guerre.

Les éléments du rituel d'offrande était composé d'un bouc rouge, de trois coqs de couleur rouge et noir, une calebasse de pain blanc, un nombre indéfini de noix de kola, et une quantité de grains de riz indéfinie. Le premier rituel a eu lieu un Jeudi, et depuis, il est répété une fois par an, à la saison sèche. Tous les Donzos du village s'y rendent et continuent à faire les rituels.

C'est le second lieu qu'occupe le site dans le village. En effet, lors de la période de Sékou Touré, Fanta Mory Camara (L1) déplaça le site qui était trop près du village, celui-ci ayant grandi.

Responsable(s) : Fanta Mory Camara (L1) est le premier responsable du site, car il a été choisi comme chef par les membres de la confrérie des Donzos ; Valy Camara (L1) est le second responsable du site, lui aussi choisi par ses frères Donzos.

Pratique(s) rituelle(s) : Site de chasseur Donzos, où ils font les rituels afin de se protéger lors de leurs activités de chasse en saison sèche, mais aussi pour protéger le village, notamment contre la guerre.

Après avoir réunis les offrandes, tous les Donzos se rendent chez leur chef. Celui-ci donne alors un coup de sifflet appelé « sein », et ordonne aux chasseurs de se rendre chez eux pour prendre leurs fusils, et les fétiches qu'il conservent dans leur maison. Ils partent ensuite tous sur le site, accompagné de leur « sèrèwa », un griot « spécialisé » dans les Donzos, et qui s'accompagne à la kora pour raconter les exploits des chasseurs, chantant leurs réussites et leur accomplissement en les flattant. Sur le site, l'officiant, qui est le chef des Donzos, prend une noix de kola, l'écrase et la divise en deux parties, prononce tous leurs vœux au nom de leur ancêtre, et détaille les éléments du rituel. Il fait ensuite un jet divinatoire de noix de kola, et le reprend jusqu'à acceptation du rituel par Mandé Mori (c'est la retombée de la noix de kola qui indique l'acceptation du rituel par l'ancêtre à qui il est adressé : il faut qu'une des moitiés « fasse face », et l'autre « fasse dos »). La calebasse de pain blanc est ensuite parsemée sur le site, puis les animaux sont immolés. La viande est cuite, et les plats sont répartis en fonction des grades au sein de la confrérie des Donzos : un plat pour les jeunes Donzos, et un plat pour les vieux Donzos. Il faut noter qu'au sein de la confrérie des Donzos, la hiérarchie entre membres se fait par ordre d'arrivée dans la confrérie et degré d'initiation, et peut différer de la hiérarchie sociale « classique » du village (droit d'ainesse, ordre d'arrivée des lignages au village etc...).

Interdit(s) : A toutes personnes non-initiées aux règles de la confrérie des Donzos. Les femmes sont interdites le jour du rituel sur le site.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Oui, le site a déjà été déplacé il y a quelques années. Le rituel pour déplacer le site est connu.

Traitement et conditions : T4. Il faudra faire un rituel afin de déplacer ce site. Les éléments de ce rituel seront : 1 bouc rouge, 1 calebasse de pain blanc en poudre, 3 coqs noir et rouge, une quantité indéfinie de noix de kola, ainsi que de riz.

Durée du traitement : Moins d'un mois. Une fois les éléments du rituel à leur disposition les Donzos pourront déplacer le site sur le nouveau lieu choisi pour rendre hommage à Mandé Mori.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc...

Impact HYDRO : Pas d'enjeu « hydro » sur ce site.

20.2.4. ID site – 7049 – Mousso iya kénèkō - ID map 90



Signification : « La rivière où l'on excise les femmes ». Vient de « mousso », la femme ; « iyo » qui est un locatif ; « kénè », l'excision et « kō », la rivière.

Localisation : Kérouané / Kérouané Centre / Souloukou Denka / Sandiadou / Railway and buffer zone.

Type de site : Initiation / Féminine / Lieu de résidence de génie / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.



Description : Situé sur l'emprise du corridor du rail, à l'Est du village, dans une petite forêt auprès de la rivière Bö Köni. Le site est non loin d'un bas-fond et est entouré d'arbres « Törö », « gben », « soumbalani », « sosso », « kossagben », « wanéka », « nyaman » entre autres.

Histoire : Makouranin Camara épouse de Mamadi Camara du lignage fondateur du village, a choisi ce site pour en faire le lieu d'initiation féminine du village lorsque celui-ci a été déplacé sur le site de l'actuel Sandiadou. Son choix a eu l'accord de toutes les femmes du village et a été motivé par la présence de la rivière Bö könin. Afin de vérifier l'absence ou la présence de génie sur le site, Makouranin consulta un marabout de Djidou, du lignage Cissé. Après consultation, le marabout confirma la présence d'un génie résident et recommanda de faire de rituels d'offrande sur le lieu de vie du génie afin de faciliter leur cohabitation ainsi que de pouvoir confier la protection des filles lors des initiations au génie. C'est ainsi qu'un mouton blanc est immolé sur le site, accompagné de l'offrande de plusieurs noix de kola blanches, car chaque femme du village apporte une noix de kola et une calebasse de pain blanc lors du rituel. Ces offrandes ont lieu deux ou trois jours avant le début de l'excision des jeunes filles. Cela doit avoir lieu un Lundi ou un Jeudi.

D'autres personnes, dont les filles du village mariées à l'extérieur, rêvent du génie qui leur demande d'apporter une poule ou un mouton (de n'importe quelle couleur) dans le cadre d'offrandes destinées à régler les problèmes de fécondité.

Responsable(s) : Fatouma Cissé est la première responsable et l'officiante ; Fatta Camara est la seconde responsable et l'officiante du site. Fatouma Cissé est responsable en tant que doyenne des femmes du village. Elle est secondée par celle qui la suit en âge, et ce quel que soit leur lignage ainsi que le lignage de leurs maris.

Pratique(s) rituelle(s) : Deux ou trois jours avant l'excision des filles, toutes les femmes du village se rendent sur le site, en apportant chacune une noix de kola blanche. Le mouton blanc et une calebasse de pain blanc sont aussi amenés sur le site, avec quelques mesures de riz. L'officiante se place sous l'arbre appelé « koro », écrase deux noix de kola, et fait un jet divinatoire des moitiés de noix de kola, afin de vérifier l'acceptation du rituel par le génie (une moitié doit faire « face et l'autre « dos »). Le jet de noix de kola sera répété jusqu'à acceptation du rituel par le génie. Les vœux sont formulés à l'intention des ancêtres et de toutes les anciennes officiantes du site afin d'avoir leurs bénédictions. Il est aussi

demandé au génie d'assurer la protection des filles lors de l'initiation ainsi que de toutes les femmes présentes. La calebasse de pain blanc est ensuite partagée entre les femmes présentes et le mouton est immolé dans un lieu un peu à l'écart du site par un homme. Le mouton est ensuite préparé puis mangé, sur le site, et les femmes chantent et dansent pour remercier le génie. Après ce rituel, n'importe quel jour de la semaine est choisi pour exciser les jeunes filles.

Lors de l'excision, la « zoomoussou » (exciseuse traditionnelle) venue spécialement pour l'occasion, se place sous l'arbre « koro » pour y pratiquer l'excision. Les filles partent sur le site avec toutes les femmes du village. Tout au long du processus d'initiation des filles, de petites offrandes comme le sacrifice d'une poule blanche sont organisées pour demander au génie de renforcer la protection des initiées. A la veille de la sortie des jeunes filles, à la fin du processus d'initiation, la danse « soly » est organisée par les mamans afin de magnifier le courage des filles lors de l'initiation et d'exprimer leur joie. Le jour de la sortie le rituel de « kolakadi » est organisé sur le site, et les femmes du village apportent de nombreux plats dont le « diabalafidi ». Elles chantent et dansent sur le site pour célébrer la fin de l'initiation. Le même jour, dans le village, le « demfa tolon » a lieu : les papas du village offrent des cadeaux de différentes natures aux femmes pour clôturer le processus d'initiation, le tout dans une ambiance festive et joyeuse.

Dans le cas des sacrifices « individuel » dans le but de régler les problèmes de fécondité, les personnes concernées apportent ce qu'a demandé le génie : une poule ou un mouton. Les rituels ont lieu au cas par cas, en fonction des besoins, et les animaux sont sacrifiés et mangés sur le site.

Interdit(s) : La présence des hommes durant les rituels d'initiation. Les hommes sont également interdits de consommer les repas préparés sur le site. Il est interdit de défricher le cœur du site.

Rayonnement des pratiques : Quelques localités. Des femmes venues d'autres villages ou des filles du village mariées à l'extérieur viennent faire des rituels d'offrande destinés à favoriser leur fertilité.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Inconnue. Une consultation du génie résidant est nécessaire pour connaître la déplaçabilité du site et ses conditions.

Traitement et conditions : Il faut consulter le génie à travers un rituel d'offrandes pour connaître les détails sur le traitement. Les éléments de l'offrande sont : 1 mouton blanc, 1 poule blanche, 1 calebasse de pain blanc, quelques mesures de riz, et une somme d'argent (que nos interlocutrices n'ont pas voulue déterminée) pour les condiments du repas rituel.

Durée du traitement : Sera fonction de la mise à disposition des éléments du rituel par Rio Tinto Simfer. Une fois les éléments du rituel de consultation fournis à la communauté, le génie donnera sa réponse sur la déplaçabilité du site le jour même, au travers des jets divinatoires de noix de kola qui déterminent l'acceptation des vœux de l'officiant lors du rituel.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc. Obtenir de RTIO des informations techniques sur les impacts afin de préciser le traitement ; Avoir des consultations avec RTIO pour évaluer les solutions envisageables (techniques, socialement respectueuse, etc.) Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci ; Consulter le génie (ou autre entité) pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type)

Impact HYDRO : Le cours d'eau passant dans le site se nomme « Bö Könin ». L'eau de cette rivière est utilisée dans le cadre des cérémonies d'initiation et des rituels d'offrandes. Elle sert à préparer les repas rituels et à laver les jeunes initiées et leurs vêtements.

Il n'y a pas d'impact hydro selon la communauté car si le génie accepte leur demande de déplacement du site, elles pourront en choisir un autre approprié. Les deux impacts sont équivalents pour elles.

20.3. Sites de patrimoine culturel non-impactés :

- « Kabouroussou koro1 » : Site religieux / Cimetière.
- « Kabouroussou koro2 » : Site religieux / Cimetière.
- « Kabouroussou koura » : Site religieux / Cimetière.
- « Farakönin » : Site de résidence de génie/ avec rituel
- « Damandou dala » : Site de résidence de génie/ avec rituel
- « Gbéregbassi dala » : Site de résidence de génie/ avec rituel
- « Kèkènekô » : Site d'initiation/ masculin
- « Toudjanfè » : Site de résidence de génie/ avec rituel

- « Djèlemba » : Site de résidence de génie/ avec rituel

21. Village de Djidou – Id 019

21.1. Monographie du village de Djidou

21.1.1. Histoire

Signification du nom du village

« La Terre de l'eau ». Vient de « dji », l'eau et de « dou » qui signifie « la terre » en malinké. Le fondateur a choisi ce nom à cause de la présence du fleuve Milo à proximité du village.

Période ou date de fondation

La fondation du village est antérieure à la période de Samori Touré : il a été fondé à la période de la guerre dénommée en konianké « Koungbanin kèlè », ce qui signifie « la guerre des têtes rasées » et correspond à la période dites de « la guerre des razzias ».

Histoire du ou des lignagers fondateurs

Fré Ansoumane CISSE, venu de Bakonkon Cissela dans la préfecture de Kankan, est le fondateur de ce village. Les TRAORE du village de Baro, dans la sous-préfecture de Konsankoro, avaient fait appel à son jeune frère, Morifing CISSE, marabout de son état, pour accomplir un travail occulte dans le but de protéger leur village. Ainsi, étant resté très longtemps sans nouvelle de son frère, Fré Ansoumane CISSE, décida de partir à sa recherche. Il finit par le retrouver à Baro, après avoir fait « l'istikhara » (une pierre de consultation maraboutique), qui lui indiqua où son frère se trouvait. Après leur retrouvaille, Morifing CISSE recommanda son frère aîné Fré Ansoumane CISSE aux lignages CAMARADES village de Maïkoun et de Gnantoumandou qui recherchaient un marabout pour les aider à se débarrasser d'une panthère qui les menaçait et des crocodiles qui attaquaient et tuaient les gens dans le fleuve Milo.

Fré Ansoumane CISSE fit un travail occulte sur la panthère qu'il attira, puis piégea en coinçant sa tête dans un grenier, dans lequel les femmes du village la tuèrent ensuite. Puis, il effectua le même travail en ce qui concerne les crocodiles : il demanda au chef du village de Gnantoumandou de dire aux jeunes d'aller les attraper, de les sortir du fleuve et de les mettre dans sa case. Puis il écrivit des versets coraniques sur des feuilles qu'il attacha aux queues des crocodiles. Il rejeta ensuite les crocodiles dans le fleuve, puis il fixa une limite sur le fleuve Milo à partir de laquelle les villageois ne seraient jamais tués par les crocodiles. Cette limite demeure encore aujourd'hui.

Les CAMARA, pour récompenser le marabout, lui proposèrent de rester vivre avec eux mais, étant des féticheurs, le marabout a préféré aller habiter ailleurs, mais non loin du village. Après une prière de consultation maraboutique (« l'istikhara ») dans laquelle il reçut l'instruction de fonder son village auprès de l'eau, il demanda l'autorisation à ses hôtes de le laisser s'installer au bord du fleuve Milo.

Histoire des lignages installés successivement

Saman SANGARE, un chasseur donzo venu du Mali. Après la guerre de Samori Touré, il avait perdu le contact avec sa petite sœur, Foulamoussou SANGARE, et il se décida à partir à sa recherche. Cela le conduisit jusqu'au village de Djidou. Lorsqu'il retrouvât sa sœur à Djidou, il décida de repartir avec elle, mais le petit-fils du fondateur, Saa Fré CISSE, s'y opposa et lui demanda la main de sa sœur. Après la célébration du mariage, Saman SANGARE et Saa Fré CISSE firent un pacte d'alliance (de non-trahison) qui consistait à verser leur sang sur unealebasse de pain blanc pour ensuite le manger ensemble. De cette manière, les deux lignages s'engageaient à vivre dans le respect et la considération de l'autre.

Aboubacar KEÏTA, venu de Babila dans la Préfecture de Kouroussa, pour participer à l'exploitation de la mine de diamant de Banankoro. Lorsque Sékou Touré ordonna la fermeture la mine, il quitta Banankoro pour se réfugier à Djidou, et devenir agriculteur. Il a été accueilli par Fama CISSE du lignage fondateur qui lui a ensuite donné sa sœur Aïssatou CISSE en mariage.

Sékou KOUROUMA, venu de Kobala dans la sous-préfecture de Damaro. Ibrahima CISSE, l'actuel chef de village, est allé le chercher pour qu'il dirige la prière et enseigne le coran à la communauté de Djidou.

21.1.2. Synthèse et type de village

Les lignages du village sont des koniankés et des peuls de Wassoulou.

Les deux premiers lignages n'avaient aucuns liens à leur arrivée, mais après leurs installations, il y eu des alliances matrimoniales avec le lignage fondateur. Le dernier n'a vécu qu'une année au sein du village, mais il est très bien intégré, en tant que chef religieux du village.

Rituel de fondation

Il y eut une cérémonie sociale consistant en un sacrifice dans le village. Les offrandes consistaient en un bœuf et un coq blanc, qui ont été immolés, accompagné d'une noix de kolablanche et d'une calebasse de pain blanc. Les villages de Maïkoun, Baro, Sandiadou et Gnantoumandou ont été invités à cette cérémonie.

Autorisation d'installation / donneur de terre

Le village a été installé par Gnatouman Camara, le fondateur du village Gnantoumandou.

21.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d' installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CISSE	Fondateur	Avant Samori Touré	-	X	X	X	X	X	Ibrahima Cissé
L2	SANGARE		Période Coloniale	L1	X	X	-	X	X	Magnan Sékou SANGARE
L3	KEÏTA		Période Sékou Touré	L1	X	X	-	X	X	Ousmane KEÏTA
L4	KOUROUMA		2022	L1	X	X	-	X	-	Lui-même

Seuls les lignages L1 et L2 possèdent des plantations.

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soti) : Ibrahima CISSE/ L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination :

Les personnes issues uniquement du lignage fondateur deviennent chef de village. La fonction est occupé par le âgé du rang des pères.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Ibrahima CISSE/ L1 ; Magnan Sékou SANGARE / L2 ; Mory CISSE/ L1 ; Fanta Sékou CISSE/ L1 ; Fanta Mamady CISSE/ L1.

Principe de représentation au Conseil des sages :

Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages et les membres peuvent le présidé à condition d'être le plus âgé du village.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Ibrahima CISSE/ L1.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Ibrahima CISSE/ L1.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Fodé SANGARE / L2 ; Fabory CISSE/ L1 ; N'Faly SANGARE / L2.

Autres pouvoirs et institutions : Il existe deux groupements, associations nommées Gbenkadi et Fasso Djidon.

Ces groupes œuvrent dans le cadre du développement de la localité à travers des actions allant dans le sens de la construction d'infrastructures et leur entretien.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Aïssata CAMARA/ L1 ; Mawa CAMARA/ L2 ; Tary KONATE / L1.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Fodé SANGARE / L2 ; Fabory CISSE/ L1 ; N'Faly SANGARE / L2.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Sékou KOUROUMA / L4 ; Ansoumane KEÏTA / L3 ; Saran Mamady CISSE/ L1.

Les membres de tous les lignages peuvent devenir imam à condition de connaître à la perfection les versets coraniques et adopter un comportement irréprochable.

Conseil de mosquée : Oumar SANGARE / L2 ; Mamady CISSE/ L1 ; Kouranin CAMARA/ L1 ; Makassia CISSE/ L1.

Les personnes qui constituent le bureau du conseil des sages, sont celles qui sont disponibles pour activités religieuses.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Djidou : Fama CISSE/ L1 ; Oumar SANGARE / L2 ; Mamady CISSE / L1 ; Kémo CISSE/ L1.

District de Souloukou Denka : Mory CISSE/ L1.

Sous-préfecture de Kérouané : Non.

Communauté Rurale ou Commune de Kérouané : Non.

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non.

Tension sociale / conflit

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

21.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non.

Vente de terres : La vente de terres n'a encore jamais eu lieu au village, mais ce serait possible à l'avenir.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les bas-fonds n'appartiennent qu'au lignage fondateur. Ils sont administrés par l'ainé du lignage en un mode de gestion collectif lignager.

Les plaines sont partagées entre les lignages et elles sont administrées par les aînés de chaque lignage en un mode de gestion collectif villageois.

Les plantations sont individuelles et elles sont administrées par le chef de famille en un mode de gestion individuel.

Le village ne possède pas de parc communautaire pour son bétail.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Le chef de village (le Soti), et le bureau du conseil des sages sont les décisionnaires sur le foncier.

Complément d'informations :

Il existe au sein du village des plantations d'anacardier, d'ananas, d'orange et de caféiers.

21.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

21.2.1. ID site – 7042 – Mandé Mori toun – map ID 83



Signification : « La termitière de Mandé Mori ». Vient de « toun », la termitière, et « Mande Mori », qui est l'ancêtre mythique de tous les chasseurs Donzos.

Localisation : Kérouané / Kérouané Centre / Souloukou Denka / Djidou / Railway and buffer zone.

Type de site : Lieu d'objet(s) fétiche(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles. Site de Donzos.



Description : Le site se trouve sur une grosse termitière à côté d'un gros arbre « sanan » (en konianké), qui sert de bois d'œuvre dans la région. A cet arbre sont accroché les « artefacts » présent sur le site, à savoir les cornes d'un buffle et des cornes de girafe.

Histoire : Site choisi à l'époque de Sékou Touré par Vali Sangaré (L2) qui était cultivateur et chasseur. Ce lieu fut choisi pour sa discrétion et en raison de la présence d'une grande termitière pour en faire un site où les chasseur Donzos rendent hommage à leur ancêtre mythique et fondateur de la confrérie des Donzos : Mandé Mori. Avant de commencer à faire les rituels sur ce site, il a réuni tous les chasseur Donzos du village ainsi que des villages de Souloukou Denka, Sandiadou, Mamaridou, Balladou et Gnantoumandou. Il leur expliqua l'importance du site et le rôle et les devoirs des chasseurs dans le village, qui sont : de tuer un coq « en son nom », de garder les secrets, ne pas trahir, ne pas commettre l'adultère, et s'engager à protéger la communauté. Le tout premier rituel a été réalisé un Lundi sur ce site. Les éléments du premier rituel étaient : un coq blanc, un coq rouge et noir, une calebasse de pain blanc en poudre, un nombre de noix de kola indéfini, et une certaine quantité de riz. Ce rituel a lieu une fois par an en saison sèche.

Responsable(s) : Fodé Sangaré est le premier responsable du site en tant que chef des Donzos de la région ; Mamady Cissé est le second responsable en tant que membre directeur de la confrérie des chasseur Donzos. Ils ont tous les deux été choisis par leur confrère Donzos, en raison de leur expérience et de leur exemplarité.

L'« officiance » de ce site communautaire est confiée au chef des Donzos, quel que soit son lignage.

Pratique(s) rituelle(s) : Le site est utilisé par les Donzos afin de se protéger pendant la chasse et de s'assurer l'abondance du gibier et la réussite à la chasse. C'est aussi le lieu d'initiation des jeunes Donzos. Le rituel a toujours lieu une fois par an, en saison sèche, un Lundi. Tous les chasseurs des différents villages concernés contribuent à réunir les éléments du rituel. Le chef des Donzos convoque ensuite une réunion pour fixer le jour du rituel. Au jour choisi, les jeunes Donzos défrichent le chemin qui mène du village au site, ainsi que les alentours du site. Ils cueillent ensuite des feuilles d'arbre et les déposent sur le site. C'est sur ces feuilles que les chefs Donzos devront s'asseoir. Une fois le terrain « propre », ils rentrent au village en informer le chef de Donzos. Celui-ci donne un coup du sifflet, appelé « sein » en konianké. Ce son avertit tous les Donzos de prendre chacun son fusil et les fétiches qu'il possède chacun chez eux. Ils partent tous sur le site avec les éléments du rituel et le « sèrèwa », qui les flattent en chantant et en dansant, tout en s'accompagnant à la Kora (harpe traditionnelle africaine à 11 cordes). Sur le site l'officiant prend une noix de kola et de l'eau dans une louche, appelée « djibon kalama » en konianké, et verse un peu d'eau fraîche sur la termitière du site. Puis il pratique un jet divinatoire de noix de kola pour vérifier le bon déroulement et la future acceptation du sacrifice. Si les noix de kola retombent de manière négative, les Donzos discutent et se demandent s'il n'y a pas de « mésentente » au sein des membres de la confrérie, auquel cas ils cherchent à régler le problème et continuent les jets divinatoires de noix de kola jusqu'à acceptation du rituel. Puis ils immolent le coq et le bouc rouge qui sont débités et préparés sur le site. Après le repas tous les membres font une bénédiction et le chef des Donzos conclut la cérémonie en faisant une bénédiction au nom de leur ancêtre Mandé Mori.

Il existe de nombreux sites d'objets fétiches liés aux chasseurs Donzos ayant pour nom Mandé Mori. Ce sont des lieux importants pour les chasseurs Donzos qui y déposent des objets fétiches, y tiennent des réunions et y règlent leurs conflits, initient les nouveaux venus dans la confrérie et y honorent la mémoire de l'ancêtre des chasseurs : Mandé Mori.

Interdit(s) : Les femmes sont interdites sur le site le jour du rituel. Elles ne doivent pas non plus manger le repas rituel car elle risque de devenir stérile ou folle. Sont interdites aussi les personnes non-initiées aux pratiques et au code moral des Donzos.

Rayonnement des pratiques : Les Donzos des villages de Souloukou Denka, Sandiadou, Mamaridou, Balladou et Gnantoumandou.

Liens : Pas de lien avec d'autres sites.

Déplaçabilité : Le site est déplaçable car il a été déplacé une première fois à l'époque de Lansana Conté, car il était trop proche du village. Pour se faire les Donzos du village ont fait un rituel sur le nouveau site. Après ce rituel les artefacts visibles sur le site (les cornes d'animaux que l'on voit sur la photo du site) ont été déplacés sur le nouveau site. Les éléments de ce rituel de déplacement étaient : 1 bouc rouge, 1 coq rouge et noir, 1 calebasse de pain blanc en poudre, une quantité de noix de kola indéfinies, et 25 mesures de riz.

L'éventuelle destruction du site est possible après ce rituel.

Traitement et conditions : Le site est déplaçable à condition de faire le rituel approprié : c'est un traitement de type T4. Les mêmes éléments rituel que lors du premier déplacement du site sont demandés par la communauté pour redéplacer ce site et le reproduire ailleurs : 1 bouc rouge, 1 coq rouge et noir, 1 calebasse de pain blanc en poudre, une quantité de noix de kola indéfinies, et 25 mesures de riz.

Durée du traitement : La durée de traitement du site dépendra de Rio Tinto Simfer qui doit mettre à disposition les éléments du rituel de déplacement du site à la communauté des chasseurs.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc...

Impact HYDRO : Pas « d'impact hydro » potentiel sur ce site.

21.2.2. ID site – 7043 – Marangbantou – ID map 84



Signification : « La forêt de Marangban ». « Marangban » est le nom du fétiche enterré sur le site ; « tou » veut dire forêt.

Localisation : Kérouané / Kérouané Centre / Souloukou Denka / Djidou / Railway and buffer zone

Type de site : Lieu d'objet(s) fétiche(s) / Site historique / Avec pratiques sacrificielles / rituelles

Description : Au nord-ouest du village. On peut voir un ravin dans le site, où est enterré le fétiche. Le site est une petite forêt composée des arbres « konkomarani », « bimbè » (qui est l'arbre sous lequel se tenait le rituel auparavant), « ban » (le raphia), « bako », « somo », « sanan », « gben », « nèrè », « mana », etc...



Histoire : Site découvert par Féré Ansoumane Cissé (L1) à l'époque de la fondation du village. Ansoumane Cissé était un grand marabout qui avait beaucoup exercé auprès du fondateur du village de Gnantoumandou, Gnantouman Camara. Afin de pouvoir fonder son propre village, Ansoumane demanda à Gnantouman de sceller un pacte entre eux. Ce pacte avait pour but de faire perdurer dans le futur le respect et l'absence de trahison entre leurs descendants, les Cissé de Djidou et les Camaras de Gnantoumandou. En tant que marabout, Féré Ansoumane Cissé (L1) fit un « l'istikhar » ou « istikhara », une prière, une technique de divination maraboutique utilisant les versets coraniques. Le résultat lui vint en rêve, et afin de nouer ce pacte il fallait « mettre son sang et celui de Gnantouman Camara dans une calebasse de pain blanc, enveloppée celle-ci d'une peau de bête, et de l'enterrer ensuite dans le ravin du site. C'est cette calebasse de pain blanc enveloppée dans une peau que l'on appelle « Marangban ». Ansoumane Cissé décida ensuite de faire un rituel pour consolider le pacte et rappeler cette alliance à ses descendants à tout moment. Les offrandes se composaient d'un taureau rouge, d'une calebasse de pain blanc et de quelques noix de kola de couleurs mélangées. Ce rituel eut lieu un Lundi sur le site.

Avant la communauté ne cultivait pas les terres autour du site. A l'époque de Sékou Touré, en raison du manque de terres de culture, Fama Cissé (L1), sotikémo du village à l'époque, fit un rituel afin de demander la possibilité de cultiver autour du site, ce qui fut accepté. Lors de ce rituel, les Camaras de Gnantoumandou ne furent pas sollicités.

Responsable(s) : Ibrahima Cissé est le premier responsable du site ; il est initié et officiant du site. Mamady Cissé est le second responsable du site ; il est initié et officiant du site. Ils sont responsables car c'est leur ancêtre qui a découvert le site et fondé le village de Djidou.

Pratique(s) rituelle(s) : Le site est utilisé pour consolider le pacte fondateur entre les Cissé de Djidou et les Camaras de Gnantoumandou. Il est aussi fait dans un but de protection du village et de prospérité. Avant, l'officiant partait avec tous les hommes du village sur le site. Il présentait ensuite tous les éléments du rituel à « Marangban », puis effectuait un jet divinatoire de noix de kola afin de s'assurer de l'acceptation du rituel. Pour cela il utilisait une noix de kola blanche qu'il lançait jusqu'à ce qu'elle retombe, « une face faisant dos, et une face faisant face ». Les noix de kola étaient jetées jusqu'à l'acceptation du rituel. Il déversait une partie du pain blanc sur le site et ramenait les autres éléments du rituel au village. Une fois au village, ils immolaient le taureau, le débitaient, et le préparaient avec du riz. Une fois le repas rituel cuit, ils le partageaient : un plat pour les jeunes, un plat pour les femmes, et un plat pour les sages du village. Il n'y a pas de distinction entre les villages lors de la cérémonie car tous les participants (quelques soit leur village d'origine) sont des descendant du lignage Cissé. Après le repas, les sages bénissent l'assemblée et rappelle à tous les jeunes le pacte existant entre les Cissés de Djidou et les Camaras de Gnantoumandou. Il n'y avait ni chants ni danses lors de cette cérémonie.

De nos jours, suite à l'islamisation du village, toute la cérémonie se passe au village. Seul l'officiant se rend sur le site avec une noix de kola pour présenter les éléments du rituel. Le rituel a lieu une fois par an.

Interdit(s) : Toutes personnes castées lors du rituel (Griot, finnas, diakas) sous peine d'échec de celui-ci. Les descendants des lignage Cissé et Camara ayant noué ce pacte entre eux sont interdit de pénétrer dans la petite forêt où est enterré le fétiche. Il est interdit de déterrer « Marangban ». Il est aussi interdit de défricher et de couper du bois, afin de maintenir cette petite forêt en l'état.

Rayonnement des pratiques : Local. Ce rituel réunit des membres des villages de Djidou, Souloukou Denka et Sokodou. Il scelle l'alliance entre les fondateurs des villages de Djidou et Gnantoumandou.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Oui. Si le rituel de traitement du site est bien appliqué. Le traitement demandé par la communauté valide l'éventuelle destruction du site.

Traitement et conditions : La communauté demande à ce que le rituel habituel du site soit mis en place. Il s'agit de l'offrande d'1 taureau rouge, 1 calebasse de pain blanc, quelques noix de kola de couleurs mélangées, 200kg de riz et 2 000 000 FGN pour les condiments du repas rituel. Le rituel sera fait un Lundi et la réponse sera connue au travers du jet divinatoire de noix de kola qui détermine l'acceptation du rituel en temps normal.

Durée du traitement : Dépendra de Rio Tinto Simfer, qui doit fournir les éléments du rituel. La communauté déclare pouvoir mettre le rituel en place dès que Rio Tinto Simfer aura fournis ces éléments.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO.

Impact HYDRO : Pas d'enjeu hydro sur ce site.

21.2.3. ID site – 7048 – Mousso iya Dokö – ID map 89



Signification : « La rivière secrète des femmes ». En malinké, vient de « Mousso », la femme ; « iyo » qui est un locatif ; « do », le secret, la cachette ; et enfin « kö » qui veut dire la rivière.

Localisation : Kérouané / Kérouané Centre / Souloukou Denka / Djidou / Railway and buffer zone.

Type de site : Initiation / Féminine / Lieu de résidence de génie/ Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Situé à l'ouest du village, dans le corridor du rail. On peut y voir un petit ravin entouré d'arbres et une sorte de petite clairière, où ont lieu les rituels.

Histoire : Site crée à l'époque de Samori Touré. Après la réinstallation du lignage fondateur Cissé dans l'actuel Djidou, Mamadou Cissé (L1) a rêvé d'un génie qui lui est apparu sous la forme d'un serpent boa. Dans ce rêve, le génie lui demandait de faire un rituel d'offrande sur le site de « woulanin tèmala » pour la prospérité, la protection et la bonne fortune du village de Djidou. Après son premier rituel sur le site de « woulanin tèmala », il dit à sa femme, Fatoumata Kourouma, d'aller « à la source de la rivière woulanin » pour y faire elle aussi des rituels d'offrande dans un but de protection du village. Ainsi, chaque année,



l'offrande d'un mouton blanc, d'une poule blanche, de sept noix de kola blanches et d'unealebasse de pain blanc servent d'offrande pour la protection du village et sa prospérité.

Mamadou Cissé dit aussi à Fatoumata Kourouma de faire de ce lieu le site d'initiation des filles du village. Avant l'initiation des filles du village, les officiantes immole une poule blanche sur le site pour la protection des jeunes filles pendant tout le processus d'initiation.

Parfois des femmes venues d'autres villages viennent pour faire l'offrande d'une poule pour régler leurs difficultés à concevoir des enfants

Responsable(s) : Aïssata Camara est la première responsable du site, en tant que femme initiée et officiante ; Tary Konaté et la seconde responsable du site, en tant que femme initiée et officiante. Seules les épouse de membres du lignage fondateur Cissé (L1) peuvent être responsable de ce site depuis sa création.

Pratique(s) rituelle(s) : Les usages du site n'ont pas changé depuis sa création.

Pour le rituel d'offrande ayant lieu chaque année pour la protection du village : Le jour du rituel, trois femmes dont les deux officiantes se rendent sur le site avec les éléments du rituel annuel : un mouton blanc, d'une poule blanche, de sept noix de kola blanches et d'unealebasse de pain blanc. Une fois arrivée sur le site, l'officiante fait un jet divinatoire de noix de kola pour confirmer l'acceptation du rituel par le génie (si une moitié de noix de kola « fait face, et l'autre fait dos », le rituel est accepté. Une fois le rituel « accepté », elles font appel à n'importe quel homme du village pour immoler le mouton, et cela un peu à l'écart du site. Ensuite les trois femmes débitent le mouton et déplument la poule, puis préparent le tout. Elles appellent ensuite toutes les autres femmes restées au village à les rejoindre sur le site pour partager le repas rituel avec elles. Chaque participante apporte une noix de kola blanche. Puis toutes les femmes chantent et dansent en remerciement, afin de montrer leur reconnaissance au génie qui a accepté les offrandes du rituel de protection du village.

Concernant l'initiation des filles sur ce site : Trois jours avant l'initiation des filles, les officiantes partent sur le site avec une poule blanche qu'elles offrent au génie afin qu'il assure la protection des filles lors du rituel, ainsi que celle des femmes présentes à ce jour. La veille de l'initiation, la danse « soly » est organisée par les mamans des futures initiées. Ensuite les jeunes filles sont excisées sous l'arbre « sana » par une « zoomouso » (« exciseuse traditionnelle ») venue pour l'occasion. Après l'excision, les filles restent sur le site avec les vieilles femmes du village, tandis que les mamans et les autres femmes du village font le rituel appelé « fari-fari », qui sert à montrer leur reconnaissance et exprimer leur joie. Il consiste en la cueillette de branches d'arbre (n'importe quel arbre peut faire l'affaire) que les femmes brandissent ensuite dans le village en chantant et dansant afin de manifester leur joie et remercier le génie qui a protégé les filles pendant l'initiation. Elles passent de maison en maison et les hommes présent les couvrent de cadeaux, soit en argent, en riz, en manioc ou en d'autres choses. La veille de la sorite des filles de leur période d'isolement, une autre danse « soly » est organisée pour magnifier le courage des filles et leur bravoure tout au long du difficile processus d'initiation. Le dernier jour, le rituel de « kolakady » est organisé en grande pompe sur le site. Toute sorte d'aliment et de plats sont apportés sur le site par les mamans, mais le plat principal est le « diabalafidi », une sauce particulière associée à l'initiation. Les filles sont alors lavées et revêtent de nouvelles tenues.

Concernant les rituels liés aux problèmes de fertilité : Des femmes des villages de Djidou, Kérouané, Soulloukou Denka, Sandiadou et Gnantoumandou viennent faire des offrandes sur le site pour régler leurs difficultés à avoir des enfants. Lors de ces offrandes, une poule est immolée sur le site, puis mangée sur place et les restes du repas abandonnés sur le site eux aussi. Ce sacrifice est adressé au génie résident du site de « woulanin tèmala ».

Tous les rituels d'offrandes (pour la protection du village et sa prospérité, pour régler les problèmes d'infertilité féminine) se font les Jeudi. Les rituels liés à l'initiation se font les Lundi.

Interdit(s) : Couper les arbres aux alentours du site. Les chaussures sont interdites sur le site le jour du rituel, par respect pour le génie.

Les hommes sont interdits sur le site durant toute la période d'initiation, comme le veut la tradition Mandingue. De plus les hommes sont interdits de consommer la nourriture préparée sur le site.

Rayonnement des pratiques : Kérouané, Soulloukou-denka, Sandiadou et Gnantoumandou. Des femmes venues de ces localités viennent sacrifier sur le site pour régler leur problème de fertilité.

Liens : Oui : avec le site de résidence de génie nommé « woulanin tèmala ». Les offrandes et demande adressées sur ce site d'initiation le sont au génie résident de « woulanin tèmala ».

Déplaçabilité : Oui. Le site est déplaçable et destructible si le rituel de traitement approprié est mis en place.

Traitement et conditions : T4. Ce site est déplaçable, car le génie ne réside pas sur place. Pour ce faire il faut réaliser le rituel d'offrande d'1 mouton blanc, d'1 poule blanche, 10 noix de kola, 1 calebasse de pain blanc, 1 ou 2 sacs de riz de 50kg et 1 000 000 GNF pour les condiments du repas rituel.

Durée du traitement : 2 semaines. La communauté dit pouvoir mettre en place le rituel en 2 semaines après avoir reçu les éléments du rituel. Cela sera donc fonction de la mise en place du financement des éléments du rituel par Rio Tinto Simfer.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc...

Impact HYDRO : Pas d'enjeu hydro pour ce site déplaçable. La rivière ne coule plus, et la source est quasiment tarie.

21.2.4. ID site – 7044 – Woulanin Tèmala – map ID 85



Signification : « Le travail de l'après midi ». Vient d'une déformation en konianké du malinké « woulagnan », qui veut dire « le travail qui se fait le soir ».

Localisation : Kérouané / Kérouané Centre / Souloukou Denka / Djidou / Railway and buffer zone

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.



Description : Site se trouvant à proximité d'un marigot. Il consiste en une petite forêt jamais cultivée constituée d'arbres « trö », « kö néré », « bang » (le raphia), « tindjou » (palmier) notamment.

Histoire : Au temps des ancêtres, Féré Ansoumane Cisé avait donné cette parcelle de terre, parmi sept autres parcelles, à son enfant Mohamed Cissé (L1), pour qu'il la cultive. C'est après cette délimitation que le génie apparut en rêve à Ansoumane Cissé, en lui disant que cette parcelle était sa résidence, et que pour cultiver dans cette zone, il fallait redélimiter la parcelle et qu'il pourrait cultiver en amont et en aval du site. En contrepartie de cette mise en culture, il leur faudrait faire des offrandes sur ce site. Les premières offrandes étaient composées d'un bœuf au cou noir, un coq blanc, deux noix de kola blanches une calebasse de pain blanc en poudre. Le premier rituel eut lieu sur le site un Lundi, tel que l'avait recommandé le génie dans le rêve d'Ansoumane Cissé.

Responsable(s) : Ibrahima Cissé est le responsable du site et l'officiant, en tant que doyen du lignage responsable du site, et doyen du lignage fondateur ; Mohamed Cissé est le second responsable et il est officiant lui aussi.

Pratique(s) rituelle(s) : Suite à sa mise en relation par le rêve avec le génie, celui-ci recommanda au fondateur de faire des offrandes sur ce site, dans un but de protection et de prospérité du village, ainsi que pour pouvoir défricher et cultiver la terre aux alentours du sites.

Le rituel a lieu une fois par an, un Lundi, et les offrandes consiste en d'un bœuf au cou noir, un coq blanc, deux noix de kola blanches une calebasse de pain blanc en poudre, comme à l'origine du site. Depuis 30 ans, en raison de « l'islam » qui condamne les pratiques sur le site, le rituel se fait dans le village. Au matin, seul l'officiant part sur le site avec deux noix de kola blanches et la calebasse de « pain blanc ». Il présente les éléments du rituel au génie, évoquant le coq blanc et le bœuf au cou noir, resté au village. Après un jet divinatoire de noix de kola, et suite à l'acceptation du rituel par le génie, il parsème le « pain blanc » sur le site et rentre au village. Là ils immolent le coq et le bœuf qui sont débités, cuit et préparés. Les plats se répartissent comme suit : un plat pour les jeunes garçons, un plat pour les jeunes filles, un plat pour les vieux, un plat pour les vieilles. Après le repas, tous les participant font une bénédiction.

Interdit(s) : Cultiver le cœur du site. Le jour du rituel, le site est interdit aux hommes du lignage Cissé ayant épousé une griotte.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Oui, avec le site d'initiation féminine « Mousso iya dökö », où sont adressées des offrandes au génie de ce site dans un but de protection du village, avant l'initiation des filles.

Déplaçabilité : Sera fonction de la consultation du génie.

Traitement et conditions : Le génie devra être consulté pour connaître le traitement du site. Il viendra par la suite en rêve donner les détails sur le traitement du site, dans la nuit suivante.

Pour consulter le génie, il faut mettre en place un rituel de consultation consistant en l'offrande d'1 bélier au cou noir, 1 coq blanc, 2 noix de kola blanches, 50kg de riz et 1 000 000 GNF pour les condiments du repas rituel.

Durée du traitement : Dépendra de Rio Tinto Simfer qui doit fournir les éléments de la consultation du génie. Une fois le rituel achevé, le génie viendra par la suite en rêve donner les détails sur le traitement du site, dans la nuit suivante, selon nos interlocuteurs.

Prochaines étapes : Consulter le génie pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type). Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc...

Impact HYDRO : Pas d'enjeu « hydro » sur ce site.

21.3. Site(s) de patrimoine culturel non-impacté(s)

- « Sokörö Kabourouso » : Site religieux / Cimetière
- « Kabourouso koura » : Site religieux / Cimetière
- « Kabourouso koro » : Site religieux / Cimetière
- « Sira Körö » : Site historique / avec rituel
- « Bakoromba » : Site de résidence de génie / avec rituel

22. Village de Souloukou Denka - Id O74

22.1. Monographie du village de Souloukou Denka

22.1.1. Histoire

Signification du nom du village

Le nom du village de Souloukou Denka se traduit par « L'antre des hyènes ».

Le fondateur a choisi ce nom par rapport à la présence d'une cavité, un terrier situé à l'est du village, dans lequel vivaient plusieurs hyènes à l'époque.

Période ou date de fondation

Le village a été fondé à la période de la guerre appelée en langue konianké « Koungbanin kèlè », ce qui signifie « la guerre des têtes rasées ». Elle correspond à la période dites de « la guerre des razzias. »

Cette période est antérieure à l'époque de Samori Touré.

Histoire du ou des lignagers fondateurs

Nfamoro Djan CISSE, originaire de Bakonkon Cisséla près de Kankan, est le fondateur de ce village.

Son père, Fré Ansoumane CISSE était un marabout de renom à l'époque. Il vint à la recherche de son petit frère Morifing CISSE qui avait été déplacé par les TRAORE de Baro pour faire un travail occulte dans le but de protéger leur village. Après avoir retrouvé son frère, Fré Ansoumane CISSE fut recommandé aux CAMARA de Maïkoun et de Gnantoumandou pour les débarrasser d'une panthère et des crocodiles qui tuaient des gens dans leur communauté respectives. Après avoir accompli sa mission, mais ne pouvant pas cohabiter avec ses hôtes car ils étaient féticheurs tandis qu'il était musulman, Fré Ansoumane demanda à s'installer ailleurs et alla fonder le village de Djidou. A son décès, Fré Ansoumane CISSE laissa trois fils : l'aîné, Sèrè Wassa CISSE qui resta à Djidou ; le cadet Lancet CISSE, futur fondateur de Sirédou, et son Benjamin, Nfamoro Djan CISSE, qui accompagna dans un premier temps son aîné, afin de prendre soin de ce dernier.

Nfamoro Djan CISSE, lors d'une partie de chasse, découvrit un jour un énorme terrier dans lequel se trouvaient plusieurs hyènes. Il informa alors son frère Séré Wassa CISSE de sa découverte et de son envie de fonder un village à coté de ce trou, ce terrier profond. La présence du terrier le motivait beaucoup car c'était une période de guerre et il s'était immédiatement dit que cela lui servirait de cachette en cas d'attaque contre le village.

Histoire des lignages installés successivement

Moussa CHERIF, était un Marabout venu de l'est, avant la période de Samori Touré. Il était de passage et a été retenu par le fondateur. Son arrivée avait déjà été prédite et il avait été demandé au fondateur de le garder auprès lui pour le bonheur de la communauté de Souloukou Denka.

Djomgbè Mamady CAMARA, venu de Sandiadiou avant la période de Samori Touré. Il était agriculteur et a rejoint le fondateur avec qui il avait une alliance matrimoniale. Il s'est installé pour pouvoir exploiter les terres agricoles.

Djidiarra TRAORE, un agriculteur dont la provenance est ignorée par nos interlocuteurs. Il a rejoint le fondateur qui était son ami à la période de Samori Touré.

Moriba SANGARE, un agriculteur venu de Féréboridou, dans la sous-préfecture de Konsankoro, à la période coloniale. Il a quitté ce village pour rejoindre son ami Lancet CISSE, du lignage fondateur, afin d'accéder aux terres agricoles du village.

Koumba Kaba SIDIBE, venu de Moribadou dans la sous-préfecture de Damaro, à la période de Sékou Touré. Il a quitté son village à la recherche des terres agricoles. Il a ainsi rejoint son ami Tary Ibrahima CISSE du lignage fondateur, qui l'installa au village.

Amara CONDE, venu de Frédjènèdou dans la sous-préfecture de Komodou, à la période de Sékou Touré. Il a rejoint sa sœur qui était l'épouse de Facinet CISSE / L1. Il était agriculteur.

Ibrahima KONATE, venu de Douako dans la préfecture de Kouroussa, est arrivé à la période de Sékou Touré. Il est venu pour travailler dans l'exploitation d'une mine de diamant et a été accueilli par Laye Kassian Fré CISSE / L1.

Adama KONATE, venu de Komodou dans la préfecture de Kérouané, à la période de Lansana Conté. Il est aussi venu travailler dans la mine de diamant et Mamady CAMARA, du lignage L3, a été son tuteur.

Solo SIDIBE, venu de Boula dans la préfecture de Kankan, à la période de Lansana Conté. Il est venu travailler à la mine de diamant et c'est Bakary CAMARA, du lignage L3, qui a été son tuteur.

Sékouba CAMARA, venu de Faranwalia dans la Préfecture de Siguiri, à la période de Lansana Conté. Il est venu travailler à la mine de diamant et c'est Amadou CISSE du lignage fondateur qui a été son tuteur.

Tous les autres lignages sont venus à la période de Lansana Conté, dans le cadre de l'exploitation de la mine de diamant et ont tous été accueilli par le lignage fondateur CISSE / L1.

22.1.2. Synthèse et type de village

A la base, le lignage fondateur était malinké mais ils se sont assimilés et aujourd'hui se considèrent konianké. C'est l'ethnie majoritaire du village, et elle est associée à des lignages de peuls du Wassoulou.

De la fondation du village jusqu'à la période de Sékou Touré, les lignages qui se sont installés l'ont fait soit en raison d'alliances matrimoniales, soit pour le renforcement de liens amitiés qui donnaient à ce qui le voulait accès aux terres agricoles du village. Mais depuis la découverte d'une mine de diamant, plusieurs autres lignages sont venus pour y travailler. D'autres sont repartis juste après la fermeture de la mine mais beaucoup sont restés et se sont reconvertis en agriculteur aux vues de l'abondance et de la fertilité des terres agricoles du village.

De nos jours, tous ces lignages se marient entre eux et se considèrent comme une seule famille au sens élargie du terme.

Rituel de fondation

Les interlocuteurs ignorent si le fondateur avait pratiqué un rituel de fondation. Mais leurs parents faisaient chaque année un rituel sur le site Souloukou Falan (non impacté), pour la protection et la prospérité du village. Les éléments de ce rituel sont un taureau ou un bœuf de n'importe quelle couleur, selon les moyens disponibles au village sur le moment, un coq blanc, des noix de kola (chaque habitant apporte une noix de kola) et du « pain blanc ».

Autorisation d'installation / donneur de terre

L'installation du village a été autorisée par le village de Djidou, qui a été fondé par le père de Nfamoro Djan CISSE : Fré Ansoumane CISSE.

22.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d' installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CISSE	Fondateur	Avant Samori Touré	-	X	X	X	X	X	Malick CISSE
L2	CHERIF		Avant Samori Touré	L1	X	X	X	X	X	Fodé CHERIF
L3	CAMARA		Avant Samori Touré	L1	X	X	-	X	X	Amara CAMARA
L4	TRAORE		Période Samori Touré	L1	X	-	-	X	X	Kaman TRAORE
L5	SANGARE		Période Coloniale	L1	X	-	-	X	X	Moriba SANGARE
L6	SIDIBE		Période Sékou	L1	X	-	-	X	X	Koumba Kaba SIDIBE

Touré									
L7	CONDE	Période Sékou Touré	L1	X	-	-	X	X	Moussa CONDE
L8	KONATE	Période Sékou Touré	L1	X	-	-	X	X	Ibrahima KONATE
L9	KONATE	Période Lansana Conté	L3	X	-	-	X	X	Adama KONATE
L10	SIDIBE	Période Lansana Conté	L3	X	-	-	X	X	Solo SIDIBE
L11	CAMARA	Période Lansana Conté	L1	X	-	-	X	X	Sékouba CAMARA

Noumory BAMABA /L12 ; Mamady SOUARE/L13 ; Mamadou BérétéSIDIBE/L14 ; Fodé CAMARA/L15 ; Mamady CONDE/L16 ; Kaba CAMARA/L17 ; Adama BAMBAL/L18 ; Amara CAMARA/L19 ; Malick CAMARA/L20 ; Mamadou Bhoie DIALLO/L21 ; Falikou KOUROUMA/L22 ; Mamady SANGARE/L23 ; Lancinet DIALLO/L24 ; Sidiki DIOUBATE/L25 ; Salifou TOURE/L26 ; Laye KEÏTA/L27 ; Laye KOUROUMA/L28 ; Ibrahima CONDE/L29 ; Idrissa CONDE/L30 ; Abdoulaye CAMARA/L31 ; Laye DIOUBATE/L32 ; Kabinet DIAKITE/L33 ; Sékou KEÏTA/L34 ; Sidiki CAMARA/L35 ; Ousmane CAMARA/L36 ; Mory CAMARA/L37.

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soti) : Malick CISSE/ L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination :

Cette fonction est réservée aux membres du lignage fondateur. Elle est occupée par le plus âgé du rang des pères.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Moussa CISSE/ L1 ; Youssef CISSE/ L1 ; Bakary CISSE/ L1 ; Gnalen Mamady CISSE/ L1 ; Amadou CISSE / L1 ; Fodé CHERIF / L2 ; Amara CAMARA/ L3 ; Adama KONATE / L9.

Principe de représentation au Conseil des sages : Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages. Le conseil n'est présidé que les membres issus lignage Fondateur.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Malick CISSE/ L1 ; Amara CAMARA/ L3.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Malick CISSE/ L1

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) :

Mamady CAMARA/ L3 ; Amadou CISSE/ L1 ; Malick CISSE/ L1 ; Moussa CISSE/ L1.

Autres pouvoirs et institutions :

Il y a des groupements tels que : Landaya, Kèsère, Gbenkadi, Sabati, Douzan, Dousondja et Waraba.

Ces groupements interviennent dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie de la communauté en construisant des nouvelles infrastructures et en assurant l'entretien de celles existant déjà.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Mabendou CAMARA/ L1 ; Matenin CAMARA/ L1 ; Lanciné Mawa KEÏTA / L1 ; Fadima KONATE / L1.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Kalil CAMARA/ L3 ; Lanciné CISSE/ L1 ; Laye Fodé CISSE/ L1.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Lanciné CHERIF / L2 ; Gnalen Mamady CISSE/ L1 ; Kèmo CISSE/ L1.

Tous les lignages peuvent devenir imam à condition de maîtriser les versets coraniques et d'avoir un comportement irréprochable.

Conseil de mosquée : Kèmo CISSE/ L1 ; Moriba SANGARE / L5 ; Bonko CISSE/ L1.

Les membres du conseil de mosquée sont choisis en fonction de leur implication sur les questions relatives à la religion musulmane et dans l'entretien de la mosquée.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Souloukou Denka : Mamady CAMARA/ L3 ; Mamady CISSE/ L1 ; Fabory Cherif / L2.

District de Souloukou Denka : Amadou CISSE/ L1 ; Bentou Mory CISSE/ L1 ; Youssouf CISSE/ L1.

Sous-préfecture de Kérouané : Non.

Communauté Rurale ou Commune de Kérouané : Non.

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non.

Tension sociale / conflit

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et de conflit.

22.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non.

Vente de terres : Aucunes terres n'a été vendues dans le village pour l'instant mais ce n'est pas impossible.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Une partie des bas-fonds sont partagés entre les deux premiers lignages et cette partie est administrée par les aînés selon un mode de gestion collectif lignager. L'autre partie n'est pas partagée : elle est communautaire et administrée par le chef du village selon un mode de gestion collectif villageois.

Les plaines sont partagées entre les trois premiers lignages et elles sont administrées par les aînés en un mode de gestion collectif lignager.

Les coteaux ne sont pas partagés et ils sont administrés par le chef de village en un mode de gestion collectif villageois.

Les plantations sont individuelles et elles sont administrées par les chefs de famille selon un mode de gestion individuel.

Tous les lignages pratiquent l'élevage et gardent eux-mêmes leurs bœufs. Il n'y a pas donc pas de parc communautaire.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Le chef du village et le bureau du conseil des sages sont décisionnaires sur le foncier.

Complément d'informations :

Il existe dans le village des plantations de colatiers, d'anacardiens, de bananiers, de manguiers, de citronniers, d'avocatiers et de caféiers.

22.2. Site(s) de patrimoine culturel(s) impacté(s).

Il n'y a pas de sites de patrimoine culturels impactés dans le village de Souloukou Denka.

22.3. Site(s) de patrimoine culturel(s) non-impacté(s)

- « Gnantoumandou sia Kabourouso » : Site religieux / Cimetière
- « Kouloubadou sia Kabourouso » : Site religieux / Cimetière
- « Souloukou Falan » : Site de résidence de génie / avec rituel

23. Village de Kouloubadou - Id 041

23.1. Monographie du village de Kouloubadou

23.1.1. Histoire

Signification du nom du village

« La terre du grand Koulou ». Le nom du village de Kouloubadou vient du prénom du fondateur : Koulou KOUROUMA. « Dou » veut dire « la terre », « ba » veut dire grand.

Période ou date de fondation

La fondation est antérieure à la période de Samori Touré, elle correspond à l'époque de Seré Brema CAMARA.

Histoire du ou des lignagers fondateurs

Koulou KOUROUMA est le fondateur de ce village. Il serait venu du sud-est de l'actuelle République du Mali à la recherche des terres propices à l'agriculture. Son choix fut motivé par la présence de plusieurs cours d'eaux aux alentours du village, mais surtout par la présence du fleuve Milo, qui n'est pas très loin.

Histoire des lignages installés successivement

Tro Balla KOUROUMA /L2, venu de Troballadou, un ancien village situé non loin de Kouloubadou, avant la période de Samori Touré. C'était l'ami du fondateur et ils se considéraient comme des frères en raison de leur nom de lignage « KOUROUMA ». Ainsi, se sentant isolé dans son village et afin de pouvoir accéder aux terres agricoles, Tro Balla KOUROUMA décida de s'installer à Kouloubadou.

Sona Mamady KOUROUMA /L3, venu de Boula Koninkan dans la sous-préfecture de Damara avant la période de Sékou Touré. Il était de passage et a fait escale à Kouloubadou. Ainsi un lien d'amitié se développa entre lui et Ibrahima Woulen KOUROUMA du lignage fondateur, à qui il demanda l'autorisation de s'installer afin de pouvoir accéder aux terres agricoles.

Gbogba Laye TRAORE, venu de Findoudou dans la sous-préfecture de Sibiribaro, avant la période de Samori Touré. Il était agriculteur et a rejoint son cousin Tenin Kory KOUROUMA, le petit-fils du fondateur, pour pouvoir accéder aux terres agricoles.

Saa CAMARA, un agriculteur, venu de Djiradou dans la sous-préfecture de Sibiribaro pendant la période coloniale. Il était malade et a décidé de se faire soigner auprès de son oncle Kassia KOUROUMA /L3.

Ibrahima SIDIBE, venu de Sarankoronin à l'époque de Lansana Conté. Il était marchand de bœufs et agriculteur et s'est installé auprès de son ami Mory KOUROUMA du lignage fondateur, pour pouvoir exploiter les terres agricoles du village,

Mamady KEITA, venu de Kérouané centre à la recherche de terres agricoles à l'époque de Lansana Conté. Il a été installé par son ami Frère KOUROUMA /L2.

23.1.2. Synthèse et type de village

Tous les lignages sont de l'ethnie konianké.

La plupart des lignages sont venus dans le cadre du renforcement de liens d'amitiés pour les uns et de liens de parenté pour d'autres. En tant qu'agriculteurs, ils ont tous été intéressés par l'abondance de terres agricoles. Ils vivent en harmonie, se marient entre eux et se considèrent comme une famille au sens large.

Rituel de fondation

La communauté ignore s'il y a eu un rituel de fondation. Par contre les sages se souviennent que leurs parents faisaient chaque année un rituel de sacrifice sur le site « Dounoungbè » pour la prospérité du village.

Les éléments du rituel sont un taureau rouge accompagné d'un nombre indéfini de noix de kola.

Autorisation d'installation / donneur de terre

Il n'y a pas eu besoin d'une autorisation pour s'installer sur ces terres car à l'époque les lieux étaient inhabités.

23.1.3. Gouvernance et politique**Lignages par ordre d' installation / Relations village internes / Foncier**

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	KOUROUMA	Fondateur	Avant Samori Touré	-	X	X	X	X	X	Mory KOUROUMA
L2	KOUROUMA		Avant Samori Touré	L1	X	X	X	X	X	Fré KOUROUMA
L3	KOUROUMA		Avant Samori Touré	L1	X	X	X	X	X	Kabinet KOUROUMA
L4	TRAORE		Avant Samori Touré	L1	X	X	X	X	X	Mory TRAORE
L5	CAMARA		Période Coloniale	L3	X	X	X	X	X	Bangaly CAMARA
L6	SIDIBE		Période Lansana Conté	L1	X	-	-	-	X	Mory SIDIBE
L7	KEÏTA		Période Lansana Conté	L2	X	-	-	-	X	Mamady KEITA

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soti) : Mory KOUROUMA / L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination :

Cette fonction est réservée aux membres du lignage fondateur. Elle est occupée par le plus âgé du rang des pères.

Un neveu peut être plus âgé que son oncle paternel. Dans ce cas, il ne pourra jamais être chef de village du vivant de son oncle.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Mory KOUROUMA / L1 ; Ibrahima KOUROUMA / L1 ; Bangaly CAMARA / L5 ; Fré KOUROUMA / L2 ; Fodé TRAORE/ L4.

Principe de représentation au Conseil des sages :

Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages et il peut être présidé par les membres de tous les lignages.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Mory KOUROUMA / L1 ; Fré KOUROUMA / L2 ; Kabinet KOUROUMA / L3.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Mory KOUROUMA / L1.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Moussa KOUROUMA / L1 ; Sidiki KOUROUMA / L2 ; Mory TRAORE/ L4 ; Kabinet KOUROUMA / L3.

Autres pouvoirs et institutions : Non.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire): Fatouma SYLLA / L2 ; Kouranin CISSE / L1 ; Fatta KOUROUMA / L1 ; Kaïssa CAMARA / L4.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire): Oumar KOUROUMA / L1 ; Fodé KOUROUMA / L2 ; Laye KOUROUMA / L1.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Fré KOUROUMA / L2 ; Fodé TRAORE / L4 ; Bangaly CAMARA / L5.

Les membres de tous les lignages peuvent devenir imam à condition de maîtriser à la perfection les versets coraniques et d'avoir un comportement irréprochable.

Conseil de mosquée : le conseil de mosquée est composé des trois imams du village.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Kouloubadou : Sidiki KOUROUMA / L2 ; Sékou TRAORE / L4.

District de Kouloubadou : Moussa KOUROUMA / L1 ; Mory TRAORE / L4 ; Sidiki KEÏTA / L7.

Sous-préfecture de Kérouané : Non.

Communauté Rurale ou Commune de Kérouané : Non.

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non.

Tension sociale / conflit

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

23.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village :

Karamo CONDE, résident à Kérouané possède une plantation de deux hectares dans le village. Cette portion de terre lui a été remise par son ami Mory KOUROUMA / L1.

Vente de terres : La vente de terre n'a encore jamais été réalisée dans le village, mais cela deviendra possible avec le développement de la localité.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les coteaux ne sont pas partagés entre les lignages, ils sont communautaires et administrés par le chef de village en un mode de gestion collectif villageois.

Les plaines et une partie des Bas-fonds sont partagées entre les membres des lignages, elles sont administrées par le chef de famille en un mode de gestion individuel.

L'autre partie des Bas-fonds sont lignager et ils sont administrés par l'ainé du lignage en un mode de gestion collectif lignager.

Les plantations sont individuelles et elles sont administrées par le chef de famille en un mode de gestion individuel.

Ils ne possèdent pas de parcs communautaires pour leur bétail.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village : Le chef du village et le bureau du conseil des sages sont les décisionnaires sur le foncier.

Complément d'informations : On trouve dans le village des plantations de colatiers, d'anacardiens, d'orangers, de bananiers, de papayers, d'ananas et d'avocatiers.

23.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

23.2.1. ID site – 7057 – Djalakönin kèman – map ID 93



Signification : « Le mâle du ruisseau des Djala ». Vient de « dajlakönin », qui veut dire le ruisseau (« könin ») entouré d'arbre « Djala » ; et de « kèman », qui veut dire « mâle », en malinké et qui ici exprime le genre du génie résidant du site.

Localisation : Kérouané / Kérouané / Kouloubadou / Kouloubadou / Railway and buffer zone

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.



Description : A l'ouest du village, le site se trouve sur la source d'une rivière appelée Djalakönin. A côté du site se trouve une plantation mixte. Vers la partie nord du site se trouve une jachère et un bas-fond défriché. Autour et dans le site se trouve les arbres suivants : « kissan », « nèrè », « djala », « gban », « bakö », « nongo », « koro », et une liane appelée « fassakémè ».

Histoire : Au temps des ancêtres, le site fut découvert par Ibrahima Kourouma /L1, le petit-fils du fondateur. Il avait rêvé du génie plusieurs fois, rêves dans lesquels le génie lui exprimait son amour. Etant très jeune à l'époque, Ibrahima Kourouma n'y avait pas attaché d'importance. C'est quand le génie commença à le menacer et à le plonger dans des états d'inconscience qu'il alla trouver son grand-père Koulouba Kourouma, le fondateur du village. Koulouba lui demanda ce que le génie lui demandait comme rituel dans ses rêves et en contrepartie de quoi il les lui demandait. Ibrahima répondit que le génie demandait en offrande un coq blanc, un bélier à cou noir, un taureau blanc ou rayé, sept calebasses de « pain blanc » et quelques noix de kola de couleur mélangées. En contrepartie, Ibrahima retrouvera entièrement sa santé, et le génie favorisera la prospérité du village, l'agriculture, l'extraction du diamant, et protégera la population du village contre certaines maladies comme la rougeole et le « charbon des bœufs ». C'est ainsi que Koulouba Kourouma a réuni tous les éléments du rituel et a fait le premier rituel un Lundi. Une fois le rituel fait, Ibrahima Kourouma a immédiatement retrouvé sa santé. Depuis ce rituel a lieu une fois par an.

Depuis la période de Lansana Conté, en raison de l'influence de l'islam, seules les noix de kola et la calebasse de pain blanc vont sur le site pour la formulation des vœux au génie, et pour lui signifier que le restes des offrandes du rituel se feront au village.

Responsable(s) : Mory Kourouma est responsable et officiant du site en tant qu'homme initié et petit-fils du découvreur du site ; Ibrahima Kourouma est aussi responsable et initié par son grand-père, le découvreur du site. Ils sont tous les deux membres du lignage fondateur.

Pratique(s) rituelle(s) : Le rituel pour la prospérité et la protection du village ainsi que pour la réussite dans les différentes activités (agriculture, diamant, protection contre les maladies) a lieu une fois par an un Lundi. Le matin l'officiant part sur le site avec ses assistants qui seront amenés à lui succéder. Le reste du village les attend à quelques mètres du site. Il formule ses vœux sur une noix de kola rouge. Un procède à un jet divinatoire de noix de kola. Si les deux moitiés de la noix de kola tombe sur une face différente chacune (« l'une fait face et l'autre fait dos »), les vœux de l'officiant sont acceptés par le génie. Les animaux sont ensuite immolés puis débités. Selon la tradition du village, le foie, le cœur, le poumon et une grande partie des intestins sont préparés uniquement pour l'officiant, qui les mange avec tous les sages du village. Le reste de la viande est préparée avec du riz par les jeunes hommes. Après le repas est partagé en trois plats : un plat pour les vieux, un plat pour les jeunes hommes et un plat pour les enfants. Tout le monde fait une bénédiction ensemble après le repas. Pour exprimer leur joie, les jeunes commencent à chanter sur le site jusqu'à la maison. La nuit la cérémonie était clôturée par une danse organisée par les jeunes hommes et les femmes du village, au son des tam-tam. Cela n'a plus lieu car, au vu de l'influence de l'islam, le village n'a plus de joueur de tam-tam, de « djembéfolla ».

De nos jours, certains individus passent par l'officiant pour faire des rituels à titre « personnel ». Ils font des offrandes pour la réussite dans l'extraction de diamant, les problèmes de fertilité et pour le « bonheur à l'aventure », c'est-à-dire pour que les jeunes qui partent « à l'aventure » (loin de leur communauté à la recherche de travail et/ou de bonheur et d'une amélioration de leur condition, NDLR). Les rituels « personnels » se font soit le Lundi soit le Jeudi. Les offrandes sont constituées d'un coq blanc, une calebasse de pain blanc, un bélier à cou noir, quelques kilogrammes de riz et des noix de kola de couleurs mélangées.

Interdit(s) : Toute femme. Couper les arbres se trouvant au cœur du site sous peine de représailles du génie.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Ce génie à un lien de mariage avec le génie du site Djakönin mossoman dans le même village. Mais le site Djalakönin mossoman n'est pas impacté par le projet.

Déplaçabilité : Inconnue pour l'instant. Il faut consulter le génie pour connaître la déplaçabilité du site.

Traitement et conditions : Inconnu pour l'instant. Un rituel de consultation du génie est nécessaire. Il se composera d'1 taureau blanc, 7 Calebasses de pain blanc, 1 bœuf à cou noir, quelques noix de kola sur chaque calebasse de pain blanc, 50 kg de riz et 1 000 000 GNF pour les condiments du repas rituel. Les éléments du rituel seront présentés au génie sur le site par l'officiant et le reste des pratiques auront lieu au village.

Durée du traitement : Une fois les éléments de l'offrande de consultation fourni par Rio Tinto, le rituel de consultation sera effectué le jour propice suivant (un Lundi). Le génie donnera par la suite le détail du traitement en une semaine.

Prochaines étapes : Consulter le génie pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type) ; Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci ; Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc...

Impact HYDRO : Le site est situé à la source de la rivière Djallakönin. L'eau n'est pas utilisée lors des rituels, ni comme eau de boisson ou de cuisson du repas rituel, car l'immolation des animaux et leur préparation se passe au village maintenant. Il n'y aura pas d'impact hydro sur ce site si le traitement prescrit après consultation du génie est bien mis en place.

23.3. Site(s) de patrimoine culturel non-impacté(s)

- « Kabouroulo koura » : Site religieux / Cimetière
- « Kabouroulo koro » : Site religieux / Cimetière
- « Dounoungbè » : Site de résidence de génie / avec rituel
- « Djallakönin Moussoman » : Site de résidence de génie / avec rituel
- « Kègbatou » : Site de fétiche

24. Village de Gbarano Koura – Id 096

24.1. Monographie du village de Gbarano Koura

24.1.1. Histoire

Signification du nom du village

« Le nouveau lieu de rencontre ». « Gbarano » signifie « lieu de rencontre », car c'est là où les chefs de guerre se réunissaient pour tenir de grandes réunions. Cela se passait à l'ancien emplacement du village, appelé maintenant « Gbarano koro » : l'ancien Gbarano. « Koura » signifie « nouveau », car ce village a pour origine une scission entre habitants de l'ancien Gbarano (actuel Gbarano koro).

Il y a maintenant deux villages : Gbarano koro et Gbarano koura.

Période ou date de fondation

En 1970.

Histoire du ou des lignagers fondateurs

Siaka CAMARA et son beau-frère Amara CONDE, agriculteurs et chasseurs de leur état, sont les fondateurs de Gbarano Kouro. Ils sont venus de Gbarano Koro, en raison d'un conflit domanial opposant Siaka CAMARA à son neveu Sadi CAMARA. Pour éviter les problèmes au sein de la famille, Siaka CAMARA partit du village avec toute sa famille et son beau-frère. Ils sollicitèrent alors l'aide de Mory CAMARA, du village de Konsankoro, celui-ci étant l'époux de la cousine de Siaka CAMARA. Ils lui offrirent dix noix de kolasymboliques, en échange desquelles il céda une partie du territoire de Konsankoro pour leur permettre de cultiver la terre et de fonder leur village.

Histoire des lignages installés successivement

Après leurs installations, aucun autre lignage n'a été installé.

24.1.2. Synthèse et type de village

C'est un village konianké. Les deux lignages sont fondateurs et ils vivent ensemble comme une seule famille. De plus leur alliance est renforcée car ils sont unis par une alliance matrimoniale.

Rituel de fondation

Il n'y a pas eu de rituel de fondation. Un sacrifice « de notabilité » (non-adressé à une entité surnaturelle) a été organisé dans le village. Les offrandes consistaient en un bœuf au cou noir et un coq blanc qui ont été immolés pour l'occasion.

Autorisation d'installation / donneur de terre

Le lignage CAMARA de Konsankoro a autorisé leur installation sur ces terres.

24.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d' installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	CAMARA	Fondateur	1970	-	X	X	X	-	X	Ibrahima CAMARA
L2	CONDE	Cofondateur	1970	-	X	X	X	-	X	Ousmane CONDE

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Sotikèmo) : Ibrahima CAMARA / L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination : Les membres des deux lignages peuvent occuper cette fonction. Il suffit d'être le doyen des aînés de lignage.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Sékou CAMARA /L1 ; Mamady CAMARA /L1 ; Sidiki CAMARA /L1 ; Ousmane CONDE/L2.

Principe de représentation au Conseil des sages : Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages et être membre donne la possibilité de le présider.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Ibrahima CAMARA / L1 ; Ousmane CONDE/L2.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Ibrahima CAMARA / L1 ; Ousmane CONDE/L2.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Mamady CAMARA / L1 ; Ousmane CONDE/L2.

Autres pouvoirs et institutions : Non.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Sidigbè Kourouma / L1 ; Fanta CONDE/ L2 ; Kagbè Fofana / L1 ; Gnalen CONDE/ L1.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Bangaly CAMARA / L1 ; Abou CONDE/ L2 ; Siaka CAMARA / L1.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Louceny CONDE/ L2 ; Sidiki CAMARA / L1.

Les membres de tous les lignages peuvent devenir imam, si la personne concernée a une maîtrise parfaite des versets coraniques et est reconnue comme ayant un comportement irréprochable.

Conseil de mosquée : Sidiki CAMARA / L1 ; Mamady CAMARA / L1 ; Ibrahima CAMARA / L1 ; Sidigbè Kourouma / L1 ; Kagbè Fofana / L1 ; Magnan Konaté/ L2 Kagbè Fofana.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Gbarano Koura : Sékou CAMARA / L1 ; Magnan Ousmane CONDE/ L2.

District de Konsankoro centre : Non.

Sous-préfecture de Konsankoro : Non.

Communauté Rurale ou Commune de Konsankoro : Non.

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Sur une grande partie du territoire villageois, ce village dépend du village de Konsakoro, qui est le donneur de terres.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non.

Tension sociale / conflit

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

24.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village :

Toutes les plaines autour du village appartiennent à la communauté de Konsankoro.

Vente de terres :

La vente de terres n'a pas jamais encore été réalisée. Cela serait possible s'il y avait un acheteur.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les coteaux et les bas-fonds sont partagés par le chef de village entre les membres des deux lignages et ils sont administrés selon un mode de gestion individuel.

La communauté de Gbarano Koura ne possède pas de plantations, de plaines et de parcs communautaires.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Le chef de village, le chef secteur et le bureau du conseil des sages sont décisionnaires sur le foncier.

Complément d'informations :

RAS.

24.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

Il n'y a pas de sites de patrimoine culturel impactés dans le village de Gbarano Koura.

25. Village de Bromoridou Id 095

25.1. Monographie du village de Bromoridou

25.1.1. Histoire

■ Signification du nom du village

« La terre de Bromori ».

Le nom du village vient du prénom du fondateur, Bromory KOUROUMA, et de « dou », qui signifie « la terre » en malinké.

■ Période ou date de fondation

Le lignage fondateur ne résidant plus dans le village, les habitants actuels ignorent à quelle époque le village a été fondé.

■ Histoire du ou des lignagers fondateurs

Bromory KOUROUMA est le fondateur de ce village. Les circonstances et l'époque de cette fondation sont inconnues de nos interlocuteurs dans le village. Ils savent seulement que Bromory serait apparenté aux KOUROUMA des villages de Tolomassö, de Banankö et de Kouloubadou.

■ Histoire des lignages installés successivement

Karenkè Toumènin SYLLA /L2, est venu de la République du Mali accompagné de ses frères Bonko Djèry SYLLA, Karenkè Moussa SYLLA et Kodjou SYLLA, tous éleveurs et marabouts. Ils étaient de passage à Kérouané lorsqu'ils furent retenus par le Chef de Canton de l'époque : Koya Amara CAMARA. Le passage des frères SYLLA lui avait été prédit et il lui avait également été recommandé de les prendre comme ses marabouts, afin de conserver le pouvoir dans son lignage. Etant des éleveurs, les SYLLA /L2 lui ont demandé de leur trouver des terres, d'habitation et de pâturage. C'est alors que le chef de canton leur ordonna d'aller de l'autre côté du fleuve Milo pour trouver les terres qui leur conviendront. Ils finirent par choisir le village de Bromoridou, qui était déjà habité par les KOUROUMA, et ils s'y installèrent, grâce à la médiation du chef de canton.

Ibrahima CAMARA /L3, venu de Kérouané centre pendant la période de Sékou Touré. Sa jeune sœur Fata CAMARA, épouse d'Ibrahima SYLLA /L2, partit le chercher afin de prendre soin de lui, car il était aveugle et avait besoin d'assistance.

Toumani DIAKITE /L4, venu de la République du Mali, dans le cadre de l'exploitation de la mine de diamant, à Talibalako, dans la préfecture de Kérouané. Il a été installé en 1999 par son ami Amadou SYLLA /L2 pour qu'il puisse accéder à des terres agricoles et les exploiter.

Moussa KONATE /L5, venu de la préfecture de Mandiana, dans le cadre de l'exploitation de la mine de diamant à Kérouané centre. En 2005, le chef de village Amadou SYLLA /L2 l'a fait venir dans le village pour y diriger la prière.

Mama BARRY /L6, venu de Kérouané centre en 2006, à la recherche de terres propices à l'agriculture. Il a été installé par son ami Amadou SYLLA /L2.

Séry CONDE /L7, venu de Kérouané centre en 2019. Son ami Ousmane SYLLA /L2 l'a fait venir pour qu'il puisse accéder aux terres agricoles.

Ali CAMARA /L8 venu de Kérouané centre à la recherche des terres de cultures en 2022. Son ami Nouhan SYLLA /L2 du lignage L2 l'a installé.

25.1.2. Synthèse et type de village

C'est un village majoritairement malinké, et Peul dans une moindre mesure.

Il n'y avait aucun lien entre le deuxième lignage arrivé et le lignage fondateur, mais ils se sont créés des liens de bon voisinage jusqu'à ce que le lignage KOUROUMA /L1 quitte finalement le village. Les autres lignages qui ont suivi avaient soit une alliance matrimoniale ou un lien d'amitié avec le lignage SYLLA /L2.

Aujourd'hui, ils vivent en harmonie et dans le respect mutuel.

■ Rituel de fondation

L'histoire du rituel et du sacrifice de fondation du village est ignorée de nos interlocuteurs dans le village, car le lignage fondateur est parti et n'a plus de représentant dans le village.

■ Autorisation d'installation / donneur de terre

Les résidents ignorent si l'installation lors de la fondation a nécessité une autorisation ou non.

25.1.3. Gouvernance et politique

■ Lignages par ordre d' installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	KOUROUMA	Fondateur	-	-	X	X	X	-	-	Parti
L2	SYLLA /L2		Période Coloniale	L1	X	X	X	X	X	Amadou SYLLA
L3	CAMARA		Période Sékou Touré	L2	-	-	-	X	X	Mory CAMARA
L4	DIAKITE		1999	L2	-	-	-	-	X	Toumani DIAKITE
L5	KONATE		2005	L2	-	-	-	X	X	Moussa KONATE
L6	BARRY		2006	L2	-	-	-	X	X	Mama BARRY
L7	CONDE		2019	L2	-	-	-	-	X	Séry CONDE
L8	CAMARA		2022	L2	-	-	-	-	X	Ali CAMARA

■ Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Soti) : Amadou SYLLA /L2.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination :

Depuis 1990, seuls les membres du lignage SYLLA /L2 peuvent occuper cette fonction car aucun membre du lignage fondateur KOUROUMA /L1 ne réside plus au village. Si un jour, ils décident de revenir vivre à Bromoridou, ils pourront l'occuper à nouveau. Le statut de Soti est donné au plus âgé du rang des pères, au sein du lignage SYLLA /L2.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Toumani DIAKITE / L4 ; Mory CAMARA / L3 ; Mama BARRY / L6 ; Moussa SYLLA /L2.

Principe de représentation au Conseil des sages :

Tous les lignages peuvent être représentés dans le bureau du Conseil des sages, à condition que les représentants aient atteint un certain âge. La présidence du Conseil de sage est assurée par le doyen du village, quel que soit son lignage.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Amadou SYLLA /L2.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Amadou SYLLA /L2.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Amadou SYLLA /L2 ; Toumani DIAKITE / L4 ; Mory CAMARA / L3 ; Mama BARRY / L6 ; Mousa SYLLA /L2.

Autres pouvoirs et institutions : Non.

■ Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Djenabou KOUROUMA / L2 ; Nantenin KOUROUMA / L5 ; Djaté SIDIBE / L4.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Nouhan SYLLA /L2 ; Sory KONATE / L4 ; Ibrahima SYLLA /L2.

■ Imams et Conseil de mosquée

Imams : Moussa KONATE / L5 ; Mory CAMARA / L3 ; Amadou SYLLA /L2.

Tous les lignages peuvent avoir le statut d'imam à condition d'avoir une parfaite maîtrise des versets coraniques et un comportement irréprochable.

Conseil de mosquée : Toumanin DIAKITE / L4 ; Amadou SYLLA /L2 ; Djenabou KOUROUMA / L2 ; Aïssata CAMARA / L2.

Les membres du Conseil de mosquée sont choisis en raison de leur implication dans toutes les activités liées à l'avancement de la religion musulmane.

■ Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Bromoridou : Ibrahima Kalil SYLLA /L2 ; Kalil DIAKITE / L4 ; Mama CAMARA / L3.

District de Kouloubadou : Ousmane SYLLA /L2.

Sous-préfecture de Kérouané : Non.

Communauté Rurale ou Commune de Kérouané : Non.

■ Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non.

■ Tension sociale / conflit

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

25.1.4. Foncier

■ Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village :

Les membres du lignage fondateur qui ne résident pas dans le village ont le même droit sur les terres que le lignage SYLLA /L2. Ils sont représentés Karifa KOUROUMA /L1 et Sidiki KOUROUMA /L1 qui résident respectivement à Kérouané et Conakry.

Vente de terres :

La vente de terres dans le village n'a jamais eu lieu en raison de l'absence d'acheteur potentiel.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les terres cultivables ne sont pas partagées dans ce village. Elles sont administrées par le chef de village en un mode de gestion collectif villageois.

Les plantations sont administrées en un mode de gestion individuel.

Tous les lignages pratiquent l'élevage, mais il n'y a pas de parcs à bétail dans le village.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Le chef du village est le décisionnaire sur les questions foncières.

Complément d'informations :

Il existe dans le village des plantations d'anacardières, de bananiers, de citronniers, d'avocats, de colatiers, d'orangers et d'ananas.

25.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

Il n'y a pas de sites de patrimoine impactés dans le village de Bromoridou.

25.3. Site(s) de patrimoine culturel non- impacté(s)

- « Kabouroulo Koro » : Site religieux/ Cimetière.
- « Bembafila Kabourou » : Site religieux /Cimetière.
- « Kolomba » : Site de résidence de génie / Avec rituel

- « Bakö » : Site de résidence de génie / Avec rituel
- « Demba Gnouma » : Site de résidence de génie / Avec rituel
- « Taradou » : Site de résidence de génie / Avec rituel
- « Torogbè Tou » : Site de résidence de génie / Avec rituel

26. Village de Tolomassö Id 094

26.1. Monographie du village de Tolomassö

26.1.1. Histoire

Signification du nom du village

Le nom du village de Tolomassö vient d'un mot en langue kouranko, qui se traduit par « écouter ».

Pendant la guerre de Samori Touré, le village n'était qu'un hameau de culture (un ensemble d'habitation principalement utilisée pendant la période des travaux agricoles). Les Kourankos du village de Kalamano Mansanno, dans la Sous-Préfecture de Banankoro, fuyaient la guerre et virent se cacher dans une forêt proche de l'entrée du village. Depuis cette forêt, ils écoutaient les échos de la guerre et après s'être assuré du passage des ravisseurs (les prisonniers de guerre étaient enlevés et réduits en esclavage à l'époque), ils rentèrent chez eux. Ce fait d'écouter dans la forêt serait à l'origine du nom du village : Tolomassö.

Période ou date de fondation

La fondation du village est antérieure à la période de Samori Touré.

Histoire du ou des lignagers fondateurs

Kouranin N'Faly KOUROUMA /L1 venu de Gbagbadou dans la Préfecture de Kérouané, était chasseur et agriculteur. Il arriva, en ces lieux, à la recherche d'endroits riches en gibier et de terres propices à l'agriculture. Lors d'une partie de chasse, il découvrit cet endroit et en fit tout d'abord un hameau de culture, avant de le transformer en village.

Histoire des lignages installés successivement

Déba Mory KOUROUMA /L2, chasseur et agriculteur de son état, est venu de Djongbè Balladou, un ancien hameau situé non loin, avant la période de Samori Touré. C'est le fondateur qui invita Déba Mory KOUROUMA afin d'agrandir son hameau. Il le considérait comme un frère à cause de leur nom de lignage commun, leur homonymie.

Ibrahima DIALLO /L3, venu de la Préfecture de Mandiana pendant la période coloniale. Étant un chasseur, il avait quitté cette ville à la recherche d'endroits riches en gibier. Il a été installé par son ami Tarigbè Amara KOUROUMA /L1, le fils du fondateur du village.

Gnama Mory BAYO /L4, venu de Balladou Sounoukè dans la préfecture de Kérouané pendant la période coloniale. Il avait quitté ce village pour éviter un conflit agropastoral entre lui et ses parents. Étant un grand agriculteur et ses parents des éleveurs, il avait été plusieurs fois victime des bœufs qui ravageaient ses cultures. Pour pouvoir continuer à pratiquer l'agriculture sans encombre, il décida de rejoindre son vieil ami Moïman Moussa KOUROUMA /L2 à Tolomassö.

26.1.2. Synthèse et type de village

C'est un village de koniankés, de malinkés et de peuls du wassoulou.

Les deux premiers lignages (KOUROUMA /L1 et KOUROUMA /L2) sont les plus anciens ; ils sont très proches et se considèrent même comme de la famille en raison de leur homonymie. Les deux derniers lignages avaient des liens d'amitié avec les autres lignages lors de leurs installations et aujourd'hui ils se marient entre eux et vivent en harmonie.

Rituel de fondation

Il n'a pas eu de rituel de fondation.

Une cérémonie de sacrifice a été organisée lors de la fondation. A cette occasion, un taureau rouge, un bélier au cou noir, deux poules blanches et deux coqs blancs ont été immolés dans le village, accompagnés de quatre noix de kola de différentes couleurs et d'une calebasse de « pain blanc ».

Autorisation d'installation / donneur de terre

La fondation n'a pas nécessité une demande d'autorisation, car les terres appartenaient aux KOUROUMA /L1.

26.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d' installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	KOUROUMA	Fondateur	Avant Samory Touré	-	X	X	X	X	X	Bron Amara KOUROUMA
L2	KOUROUMA		Avant Samory Touré	L1	X	X	X	X	X	Zoumana KOUROUMA
L3	DIALLO		Période Coloniale	L1	X	X	X	X	X	Lanciné DIALLO
L4	BAYO		Période Coloniale	L2	X	X	X	X	X	Sékou BAYO

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Sotikémo) : Zoumana KOUROUMA / L2.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination :

Les membres de tous les lignages peuvent devenir Sotikémo à condition d'être le doyen du village.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Zoumana KOUROUMA / L2 ; Bronn Amara KOUROUMA / L1 ; Moussa KOUROUMA / L2 ; Sékou BAYO / L4.

Principe de représentation au Conseil des sages :

Les membres de tous les lignages, qui ont atteint un certain âge, font partie du bureau du Conseil des sage. La présidence du bureau est assurée par le Sotikémo.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Bronn Amara KOUROUMA / L1 ; Zoumana KOUROUMA / L2.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Bronn Amara KOUROUMA / L1 ; Zoumana KOUROUMA / L2 ; Lanciné DIALLO / L3 ; Sékou BAYO / L4.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Zoumana KOUROUMA / L2 ; Bronn Amara KOUROUMA / L1 ; Moussa KOUROUMA / L2 ; Sékou BAYO / L4.

Autres pouvoirs et institutions : La confrérie des chasseurs (le Donsoya) veille à la protection de l'ensemble du territoire villageois.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Manignan Keïta / L4 ; Magnan KOUROUMA / L1 ; Nagnouma KOUROUMA / L3.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Mamady KOUROUMA / L2 ; Bö Louceny BAYO / L4 ; Adama BAYO / L4.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Zoumana KOUROUMA / L2 ; Moussa KOUROUMA / L2 ; Mory BAYO / L4.

Les membres de tous les lignages peuvent occuper la fonction d'imam à condition de maîtriser les versets coraniques et d'avoir un comportement irréprochable.

Conseil de mosquée : Zoumana KOUROUMA / L2 ; Moussa KOUROUMA / L2 ; Mory BAYO / L4.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Nous présentons dans cette rubrique les personnes issues du village qui font partie des institutions locales (et non celles hors village).

Secteur de Tolomassö : Koriya Mory KOUROUMA / L2 ; Fodé BAYO / L4 ; Diamougnou Mory KOUROUMA / L2.

District de Kouloubadou : Lanciné DIALLO / L3 ; Sery BAYO / L4 ; Amadou KOUROUMA / L2.

Sous-préfecture de Kérouané : Non.

Communauté Rurale ou Commune de Kérouané : Non.

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non.

Tension sociale / conflit

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

26.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Non.

Vente de terres : La vente de terre n'a encore jamais été réalisée dans le village, car il n'y a jamais eu d'acheteur.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les coteaux sont communautaires et ils sont administrés par le bureau du conseil des sages en un mode de gestion collectif villageois.

Les plaines et les bas-fonds sont partagés entre les membres des différents lignages et ils sont administrés par les chefs de familles en un mode de gestion individuel.

Les plantations sont également administrées en un mode de gestion individuel.

Tous les lignages pratiquent l'élevage, mais le village n'a pas de parc à bétail.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village : le chef du village et le doyen du lignage fondateur sont les décisionnaires sur le foncier.

Complément d'informations :

Dans le village, on trouve des plantations d'anacardières, de bananiers, de manguiers, d'ananas, d'avocats, de colatiers, de palmiers et de bananiers plantain.

26.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

26.2.1. ID site – 7055 – Kabourouso – map ID 97

Signification : « Le cimetière ». En langue konianké, « Kabourouso » veut dire mot à mot « le village des tombes », que nous traduirons par « le cimetière ».

Localisation : Kérouané / Kérouané / Tolomassö / Tolomassö / Railway and buffer zone.



Type de site : Religieux / Cimetière / Sans pratiques rituelles/ sacrificielle.

Description :

Histoire : Avant, les morts étaient enterrés dans le village. Mais, à l'époque de Sékou Touré, Moïman Faly Kourouma /L2, Sotikémo du village à ce moment, a décidé d'utiliser ce lieu pour y faire les enterrements, car « il n'est pas bon d'enterrer les morts aux yeux des femmes et des enfants ».

Responsable(s) : Zoumana Kourouma ; Moussa Kourouma sont responsables car ce sont les imams du village.

Pratique(s) rituelle(s) : Ce cimetière est utilisé pour y enterrer les morts du village. Pas de rituel dans un cimetière. Lors d'un décès, les jeunes du village sont chargés d'aller nettoyer le lieu de la future tombe, tandis qu'une partie d'entre eux va couper du bois et des branches. Après avoir creusé la tombe, il se rendent au village. L'imam fait la prière des morts sur le défunt, qui est amené au cimetière pour l'enterrement. Après l'enterrement, la tombe est protégée par des branches et du bois, contre les animaux. L'imam fait une bénédiction pour le défunt puis une autre pour l'ensemble de ceux qui sont venus, se sont déplacés. Ils rendent ensuite au village, où l'imam refait une bénédiction à destination de toutes les personnes venues à l'enterrement (femmes et enfant inclus).

Interdit(s) : Les femmes et les enfants ne partent pas sur le site pour l'enterrement. Le site est interdit aux non-musulmans. Cultiver, brûler, déféquer sur le site sont interdits. Il est interdit de porter des gris-gris et des chaussures sur le site.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Non.

Traitement et conditions : T0 - Site indéplaçable / indestructible sans condition pour les travaux de protection. La communauté demande à ce que le cimetière soit clôturé et un accès aménagé pour qu'il puisse continuer à y enterrer leurs morts.

Durée du traitement : Sera fonction de Rio Tinto, qui doit financer la clôture et l'aménagement de l'accès au site pour les villageois.

Prochaines étapes : Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc.

Impact HYDRO : Pas d'enjeu hydro dans ce cimetière.

26.3. Site(s) de patrimoine culturel non- impacté(s)

- « Bembafila Kabourou » : Site religieux / Cimetière
- « Tenkolon » : Site de résidence de génie / Avec rituel
- « Safalan » : Site de résidence de génie / Avec rituel
- « Finèfarama Fouwa » : Site de résidence de génie / Avec rituel
- « Djidan » : Site de résidence de génie / Avec rituel
- « Kènè Moussoman » : Site de résidence de génie / Avec rituel ; Site d'initiation/ Féminine
- « Konianin » : Site de résidence de génie / Avec rituel

27. Village de Banankö Id 002

27.1. Monographie du village de Banankö

27.1.1. Histoire

Signification du nom du village

Le village s'appelait « Bannaya Körö », que l'on peut traduire par « sous la fortune » ou « sous la richesse ». En se déformant au cours du temps, « Bannaya Körö » est devenu « Banankö ».

Période ou date de fondation

La période de fondation du village est estimée par ses actuels habitant à l'époque de Samori Touré.

Histoire du ou des lignagers fondateurs

Bakary KOUROUMA, agriculteur et chasseur venu de Kouloubadou, est le fondateur de Banankö.

C'était le benjamin du fondateur de Kouloubadou, Koulouba KOUROUMA. Il avait deux grands frères mais nos interlocuteurs ignorent leurs prénoms respectifs. Lorsqu'ils résidaient à Kouloubadou, l'aîné entra en conflit avec le cadet : l'épouse de l'aîné était amoureuse du cadet et cela fut la cause de leur discorde. Un jour, l'aîné frappa avec sa « daba » (bèche traditionnelle, principal outil agricole de la région ; NDLR) son cadet au dos, lui cassant ainsi la colonne vertébrale, dans son champ. Après cette agression, le cadet décida de quitter définitivement le village et alla fonder le village de Toumandou dans la sous-préfecture de Konsankoro.

Après le départ de son frère, Bakary KOUROUMA, effrayé par l'acte commis par son aîné, décida à son tour de quitter le village pour aller s'installer ailleurs : Il sentait qu'il n'y aurait aucun avenir pour lui auprès de son frère à Kouloubadou. Ainsi, se trouvant un jour en haut de la colline où était situé l'ancien village de Kouloubadou, il aperçut le lieu qui deviendra Banankö, et se dit : « si je m'installe à cet endroit, je serais épanoui et sous la fortune ou la richesse ».

Histoire des lignages installés successivement

Fata Féré CAMARA /L2, venu de la préfecture de Macenta pour rejoindre sa petite sœur, Makalé CAMARA qui était l'épouse de Tiranké Diarra KOUROUMA, le fils du fondateur. Il était agriculteur et a été installé durant la période coloniale.

Mory DIAKITE /L3, venu de la préfecture de Mandiana, à la période de Sékou Touré, pour travailler dans la mine de diamant. Il a été installé par son ami Sona Bakary KOUROUMA /L1.

Djiba KONATE /L4, venu de la préfecture de Kérouané à la période de Sékou Touré, à la recherche de terres agricoles. Il a été installé par son ami Djoussou Moussa KOUROUMA /L1, du lignage fondateur.

Moriba KABA /L5, venu de Sömökörö, dans la préfecture de Dabola, à la période de Sékou Touré. Il a quitté ce village pour venir travailler dans la mine de diamant et aussi afin d'accéder à des terres agricoles. Il a été installé par son ami Magnan N'Faly KOUROUMA /L1, du lignage fondateur.

Aboubacar Dabia CAMARA /L6, venu de Dabia dans l'actuelle République du Mali, à la période de Lansana Conté pour travailler dans la mine de diamant. Il a été installé par son ami Fatoumata Sékoyu KOUROUMA /L1 du lignage fondateur.

Aboubacar KONATE /L7, venu de la préfecture de Faranah en 2001, afin de participer à l'exploitation de la mine de diamant. Il a été installé par son ami Schacha Bakary KOUROUMA /L1, du lignage fondateur.

Jacques TOLNO /L8, venu de la préfecture de Kissidougou en 2008, pour travailler dans la mine de diamant. Il n'avait aucune connaissance dans le village donc il s'est confié au soin du chef du village : Sona Bakary KOUROUMA /L1, qui l'a accueilli et a facilité son installation à Banankö.

Aboubacar CAMARA /L9, venu de la préfecture de Siguiri en 2013, lui aussi pour travailler dans la mine de diamant. Il a été installé par son ami Lanciné KONATE /L4.

27.1.2. Synthèse et type de village

C'est un village malinké et konianké.

Seul les lignage KOUROUMA /L1 et CAMARA / L2 avait une alliance matrimoniale lors de l'arrivée du lignage CAMARA /L2.

Les autres lignages sont tous venus à la recherche du bien-être et ont été installés en raison des liens d'amitié les liant à leurs tuteurs. La présence d'une mine de diamant dans la région a attiré nombre de ces lignages, en quête d'une activité leur permettant de gagner leurs vies. A cette activité minière c'est ajouté l'activité agricole, les terres agricoles étant la seconde raison principale de l'arrivée de ces nouveaux lignages.

Aujourd'hui se marient tous entre eux et vivent comme « une seule famille », au sens large.

Rituel de fondation

Le fondateur était un chasseur Donzo et une personne versée dans l'occulte. Il a fait des rituels lors de la fondation, mais nos interlocuteurs ignorent la nature et les détails de ces rituels de fondation du village.

Autorisation d'installation / donneur de terre

La fondation du village n'a pas nécessité une demande d'autorisation car à l'époque les terres appartenaient aux lignage KOUROUMA /L1.

27.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d' installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	KOUROUMA	Fondateur	Période Samory Touré	-	X	X	X	X	X	Sona Bakary KOUROUMA / L1
L2	CAMARA		Période Coloniale	L1	X	X	X	X	X	Watta CAMARA / L2
L3	DIAKITE		Période Sékou Touré	L1	X	X	-	X	X	Mory DIAKITE /L3
L4	KONATE		Période Sékou Touré	L1	X	-	-	X	X	Sékou KONATE /L4
L5	KABA		Période Sékou Touré	L1	X	-	-	-	X	Mory KABA /L5
L6	CAMARA		Période Lansana Conté	L1	X	-	-	X	X	Aboubacar Dabia CAMARA /L6
L7	KONATE		2002	L1	X	-	-	X	X	Aboubacar KONATE /L7
L8	TOLNO		2008	L1	X	-	-	-	X	Jacques TOLNO /L8
L9	CAMARA		2013	L4	X	-	-	-	-	Aboubacar CAMARA /L9

Nb : seuls les lignages L1, L2 et L3 possèdent des plaines.

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Sotikèmo) : Sona Bakary KOUROUMA / L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination :

La fonction de Sotikèmo est réservée aux membres du lignage fondateur KOUROUMA /L1. Elle est occupée par le plus âgé du rang des pères.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Sona Bakary KOUROUMA / L1 ; Tarifing Ibrahima KOUROUMA / L1 ; Schacha Bakary KOUROUMA / L1 ; Magnan N'Faly KOUROUMA / L1 ; Mory DIAKITE / L3 ; Aboubacar Dabia CAMARA/ L6.

Principe de représentation au Conseil des sages : Tous les lignages sont représentés dans le bureau du conseil des sages par l'aîné du lignage, s'il a atteint un certain âge. Le conseil n'est présidé que par des hommes issus du lignage fondateur.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Sona Bakary KOUROUMA / L1 ; Sékou KONATE / L4.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Sona Bakary KOUROUMA / L1.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Mahmoudou KOUROUMA / L1 ; Magna N'Faly KOUROUMA / L1 ; Fassou KOUROUMA / L1.

Autres pouvoirs et institutions :

Il existe dans le village des groupements appelés : « Banankö Lassabati », « Fassou Dèmin », « « Badenya, « Konkö Tèkodia », « Sabari », et la confrérie des chasseurs Donzo (le Donsoya du village). Ces groupes œuvrent pour le développement du village et aussi à la protection de son territoire.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Fatoumata KONATE / L1 ; Matenin SYLLA / L1.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Fassou KOUROUMA / L1 ; Abou DIAKITE / L3 ; Aboubacar KOUROUMA / L1.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Mory DIAKITE / L3 ; Fadima N'Faly KOUROUMA / L1 ; Aboubacar CAMARA/ L9.

Pour devenir imam dans le village, il convient de maîtriser à la perfection les versets coraniques ainsi que d'avoir un comportement irréprochable.

Conseil de mosquée : Magnan N'Faly KOUROUMA / L1 ; Aboubacar CAMARA/ L9 ; Kassia CAMARA/ L1 ; Fatoumata KONATE / L1.

Les membres du Conseil de mosquée sont choisis pour leur disponibilités et leur intérêt en ce qui concerne le développement de la religion musulmane.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Banankö : Mahmoudou KOUROUMA / L1 ; Sidiki KOUROUMA / L1 ; Aboubacar KONATE / L7.

District de Tolomassö : Tarifing Ibrahima KOUROUMA / L1 ; Fatoumata KOUROUMA / L1 ; Magnan N'Faly KOUROUMA / L1.

Sous-préfecture de Kérouané : Non.

Communauté Rurale ou Commune de Kérouané : Non.

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non.

Tension sociale / conflit

Il existe un **conflit domanial entre Banankö et le village de Manifadou**, concernant la limite de leurs territoires respectifs. Chacun des deux villages réclament l'autorité sur des terres au-delà de leurs limites territoriales.

27.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village :

Kalil KOULIBALY possèdent une plantation mixte d'environ un demi hectare dans le village. Son défunt père Moussa KOULIBALY a acquis cette terre par le biais de son ami Tiranké Diarra KOUROUMA /L1 fondateur à l'époque de Sékou Touré.

Vente de terres :

La vente de terre n'a encore jamais été réalisée dans le village, mais cela serait possible en cas d'acheteur potentiel.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les coteaux ne sont pas partagés entre les lignages et ils sont administrés par le bureau du Conseil des sages en un mode de gestion collectif villageois.

Les plaines sont partagées entre les membres des trois premiers lignages et elles sont administrées par les chefs de famille en un mode de gestion individuel.

Les bas-fonds sont partagés entre les membres des deux premiers lignages et ils sont administrés par les chefs de famille en un mode de gestion individuel.

Les plantations sont individuelles et elles sont administrées par les chefs de famille en un mode de gestion individuel.

Tous les lignages, exception faite du lignage CAMARA / L9, pratiquent l'élevage. Mais il n'y a pas de parc à bétail.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Une commission foncière composée de quatre personnes a été mise en place par la communauté pour gérer les décisions concernant le foncier.

Les membres de cette commission sont : Souleymane KOUROUMA /L1 ; Mahmoudou KOUROUMA /L1 ; Kalil KOUROUMA /L1 et Amadou KOUROUMA /L1.

Complément d'informations : On constate la présence de plantations d'anacardières, de colatiers, de manguiers (amélioré), d'orangers, de bananiers, de bananiers plantain, de palmier à huile, d'ananas et de caféiers.

27.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

27.2.1. ID site – 7053 – Toraba – ID map 95



Signification : « Le grand trou ». Vient de « tora », le trou et de « ba » qui veut dire grand en malinké.

Localisation : Kérouané / Kérouané / Tolomasso / Banankö / Railway and buffer zone

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles

Description : Le site se trouve à l'est du village, entouré de champs en jachère. Sur le site se trouve une petite forêt autour d'un grand ravin et un rocher sur lequel se trouve un grand trou une grande cavité, qui donne son nom au site. On y trouve les essences d'arbres suivantes : « nèrè », « koro », « dorokè », « bako », « mana » et « somo », ainsi que des souches d'arbres.



Histoire : Site découvert à l'époque de Samori Touré, à la même période que la fondation du village par Bakary Kourouma. Jute après la fondation du village, le génie de Toraba s'est transformé en une flamme, appelée en Malinké « Sheitana minin » (« la flamme de Satan » ndlr) pour effrayer les habitants du village. Quelques semaines après, il vint en rêve rendre visite à Bakary Kourouma pour lui dire que ces lieux étaient sa résidence, mais que si Bakary voulait collaborer avec lui, il devait aller sur ce site faire un rituel d'offrande. En contrepartie, le génie s'engageait à protéger le village contre les mauvais génies, contre certaines maladies, à favoriser la réussite des travaux agricoles et à assurer la prospérité du village. Ce rituel d'offrande a été fait un Lundi, et il était composé d'un taureau rouge, d'un bélier blanc, un coq blanc, unealebasse de pain blanc en poudre et une noix de kola blanche.

Responsable(s) : C'est le lignage Kourouma qui est initié aux rituels de ce site communautaire. Sona Bakary Kourouma (L1) est le premier responsable et l'officiant du site ; c'est aussi le chef du village et le doyen du lignage fondateur du village. Sassa Bakary Kourouma (L1) est le second responsable du site et est aussi initié et officiant du site, en tant que membre du lignage fondateur du village.

Pratique(s) rituelle(s) : Le matin du jour du rituel, l'officiant part sur le site, accompagné de tous les hommes du village. Il présente les éléments du rituel au génie. Afin de vérifier l'acceptation du rituel par le génie, il fait un jet divinatoire de noix de kola. La demande du génie sera acceptée si, après avoir jeté les deux moitiés de noix de kola en l'air, une moitié « fait face », et l'autre moitié « fait dos ». Ce jet de noix de kola est répété jusqu'à l'acceptation des vœux de l'officiant et du rituel par le génie. Après acceptation, ils immolent le taureau, le bœuf et le coq, en versant le sang des animaux dans le ravin où se trouve le trou, cœur du site. La poudre du « pain blanc » est parsemée sur le sang des animaux égorgés. Puis ils débitent les animaux. Le foie des animaux est traditionnellement donné à l'officiant. Le reste de la viande est cuite avec du riz par les jeunes hommes du village. Après cuisson ils font le partage du repas rituel : un plat pour les vieux, un plat pour les jeunes garçons. Après le repas tout le monde fait une bénédiction ensemble. Les restes des aliments sont déversés dans le ravin. Le génie, s'il est content du rituel, se transforme en un vent turbulent soufflant de l'amont à l'aval du site.

Interdit(s) : Traditionnellement dans le village, les femmes et les hommes ne se mélangent pas lors des rituels. La présence des femmes n'a pas aimée par le génie, et elles ont l'interdiction de consommer les restes du repas sacrificiel. C'est d'ailleurs pour cela que ces restes sont rejetés dans le ravin à la fin du repas sacrificiel, afin d'éviter qu'une femme mange des restes ramenés au village.

Il est interdit de couper le bois dans le ravin où se trouve le cœur du site et de ramener le reste des aliments dans le village, sous peine de représailles du génie.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Inconnue. Il faudra consulter le génie au travers d'un rituel d'offrandes pour déterminer la déplaçabilité du site et ses conditions.

Traitement et conditions : Un rituel de consultation du génie devra avoir lieu pour connaître le traitement. Les éléments de l'offrande seront : 1 taureau rouge, 1 bœuf blanc, 1 coq blanc, 1 noix de kola blanche, 1 calebasse de pain blanc en poudre, 50 kg de riz et 1 500 000 GNF pour les condiments du repas rituel. Ce rituel devra avoir lieu un Lundi.

2 à 3 jours après le rituel de consultation, le génie viendra donner sa réponse au travers d'un rêve.

Durée du traitement : Sera fonction de la réponse du génie et de Rio Tinto qui doit fournir les éléments du sacrifice de consultation du génie ainsi que les éléments de l'éventuel traitement.

Prochaines étapes : Consulter le génie (ou autre entité) pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type) ; Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci ; Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc...

Impact HYDRO : Pas d'enjeu « hydro » sur ce site.

27.2.2. ID site – 7054 – Nèné Dala – ID map 76



Signification : « La mare fraîche ». Vient de « nèné », qui veut dire « la fraîcheur », et de « dala » : la mare, en Malinké.

Localisation : Kérouané / Kérouané / Tolomasso / Banankö / Railway and buffer zone.

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Site de pêche féminine collective / Avec pratiques sacrificielles / rituelles.

Description : Site situé à l'Est du village, dans un bas-fond, auprès de la rivière Brongbè. On y remarque une termitière, ainsi que les arbres « ban » et « pöpö » ainsi que des herbes à grosse feuille appelée « sonfon ».



Histoire : Site découvert par Makalé Camara pendant la période coloniale. C'était une femme d'ethnie toma, et la seconde épouse de Tirangué Diara Kourouma, fils du fondateur du village. Les circonstances exactes de cette découverte sont ignorées par nos interlocutrices. Cependant, elles savent qu'à l'époque le génie annonçait le moment de la pêche collective à une personne quelconque du village, au travers d'un rêve. Tant qu'une personne ne faisait pas ce rêve, il était impossible de pêcher dans cette mare, « sinon à la place des poissons, les pêcheurs ne trouveraient que des serpents de toute sorte ». A la suite du rêve, les femmes s'organisaient pour réunir les éléments du rituel, qui était composé de : un mouton blanc, une vache rayée, unealebasse de farine de « pain blanc », et plusieurs noix de kola (chaque participante apportant une noix de kola ». Le site est utilisé pour le rituel d'offrande au génie résident, qui permet aux femmes de pêcher dans cette mare en toute sécurité.

Depuis plusieurs années, et au regard de la difficulté de la vie et sa cherté, les éléments du rituel sont un mouton blanc ou une vache rayée, selon les moyens du moment. Auquel s'ajoute unealebasse de farine de pain blanc et les noix de kola apportées par les participantes. Le site est habité par un génie femme, dont le nom est inconnu. Le rituel se fait un Lundi ou un Jeudi, une fois par an, pendant la saison sèche.

Responsable(s) : La responsabilité de ce site communautaire a toujours été assurée par la doyenne des femmes du village et par celle qui la suit en âge, qui est sa seconde. Ainsi Kessa Camara est la première responsable du site ; Fatoumata Konaté est la seconde responsable du site.

Pratique(s) rituelle(s) : Depuis la découverte du site, le rituel est resté le même. Le jour de la pêche, les deux officiantes partent sur le site, accompagnées des éléments du rituel. Une fois sur place, la farine de « pain blanc » est parsemée autour de la termitière, pendant que l'officiante dit ses vœux. Le reste de la farine de « pain blanc » et les noix de kola sont déposés sur « la tête » de la termitière, à son sommet. Un chasseur (Donzo) est appelé pour débiter soit le mouton, soit la vache rayée, entre la termitière et la mare. Peu après, l'officiante est alertée par un bruit qui provient de la mare, et qui lui indique la présence des poissons. A son tour, elle annonce alors par un cri aux autres femmes le début de la pêche. Elles pêcheront alors jusqu'à ce que l'eau de la mare devienne « très fraîche », au point de devenir insupportable. Cette fraîcheur de l'eau indique la fin de la pêche, qui correspond aussi à la disparition des poissons et à la réapparition des serpents. Il est important de préciser que jamais un serpent n'a mordu une personne jusqu'à maintenant. Après le rituel de pêche, le repas sacrificiel est préparé et mangé sur le site et même les restes y sont rejetés. Le rituel se clôture par des danses et des chants, sans instruments particuliers.

Interdit(s) : Les griots et les hommes sont interdits sur le site le jour du rituel. La nourriture du repas sacrificiel leur est interdite aussi. IL est interdit de porter des chaussures et des habits de couleur rouge, ainsi que de l'or sur le site, ou tout bijou ressemblant à de l'or.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Inconnue pour l'instant. Un rituel de consultation du génie sera nécessaire pour connaître la déplaçabilité du site.

Traitement et conditions : Inconnu jusqu'alors. Sera fonction de la réponse du génie. Une consultation du génie devra avoir lieu pour connaître le traitement du site. Ce rituel de consultation sera composé d'1 vache rayée, 1 mouton blanc, 1 poule blanche, 1alebasse de « pain blanc », 10 noix de kola et quelques mesures de riz accompagnées d'une somme d'argent pour les condiments du repas rituel, que les responsables n'ont pas voulu déterminer elle-même (à fixer par Rio Tinto).

Durée du traitement : Une fois tous les éléments du rituel mis à disposition de la communauté, elles feront le rituel le Lundi ou le Jeudi qui suivra. Le génie donnera alors sa réponse au travers d'un rêve dans une période de deux à trois jours. Une fois le traitement donné par le génie, il faudra ajouter le temps de la mise en place de ce traitement par Rio Tinto avec la communauté.

Prochaines étapes : Consulter le génie pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type) ; Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci ; Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc...

Impact HYDRO : Un impact hydro serait équivalent à un impact total : la destruction de la mare, une baisse de son niveau ou un impact sur la qualité de l'eau mettra fin aux pratiques rituelles.

27.2.3. ID site – 7052 – Konkö – ID map 94



Signification : La signification exacte du nom du site est inconnue de nos interlocutrices. Cependant, en malinké « kon » veut dire « moule », comme le moule servant à faire des briques en terre crue ; et « kö » désigne la rivière, le marigot. On peut donc traduire Konkö par « la rivière du moule ».

Localisation : Kérouané / Kérouané / Tolomasso / Banankö / Railway and buffer zone

Type de site : Lieu de résidence de génie(s) / Avec pratiques sacrificielles / rituelles (site de pêche collective féminine)



Description : Situé à l'Est du village, le site est une partie de la rivière « Bananköba ». C'est un bas-fond entouré d'une petite forêt qui fait le tour du site. Dans cette forêt on trouve les arbres « kissan », « koro », « gben », « pöpö », « kiran », « bassi », « kotiani », et « nyamankaman ».

Histoire : Pendant la colonisation, le site a été découvert par Doussou Camara, épouse de Tirankadiéra Kourouma, membre du lignage fondateur du village. Nos interlocutrices ne connaissent ni les circonstances exactes de cette découverte, ni sa date précise. Depuis la période de Sékou Touré, elles partaient toutes les deux avec Doussou Camara, leur grand-mère, pour pêcher dans cette rivière. Ce site est la résidence d'une paire de génie jumeaux : un mâle et une femelle. C'est la raison pour laquelle les animaux qui sont immolés pour le rituel sur le site sont « doublés » : un animal de chaque sexe est sacrifié. Les éléments de l'offrande consistaient en un taureau et une vache, un bélier et une brebis, un coq et une poule, une calebasse de « pain blanc » en poudre, et quelques noix de kola blanches. Le rituel avait lieu pour pouvoir pêcher et protéger les pêcheuses contre les représailles du génie. Il se tenait avant mais aussi après la pêche sur le site.

Responsable(s) : L'« officiance » de ce site communautaire est depuis toujours confiée aux femmes et épouses du lignage fondateur Kourouma, car le site a été découvert par une femme mariée au sein du lignage Kourouma (L1).

Kessa Camara est la première responsable du site, en tant que femme initié et officiante, et mariée à un des fils de Doussou Camara, découvreuse du site.

Mawa Kourouma (L1) est la seconde responsable du site en tant que femme initiée, officiante, membre du lignage fondateur du village et petite fille de la découvreuse du site.

Pratique(s) rituelle(s) : Le rituel d'offrande a lieu une fois par an, à la saison sèche, un Lundi ou un Jeudi. Les éléments de l'offrande n'ont pas changé. Ce sont toujours un taureau et une vache, un bélier et une brebis, un coq et une poule, une calebasse de « pain blanc » en poudre, et quelques noix de kola blanches.

Le matin, l'officiante part sur le site avec ses deux assistantes pour présenter aux génies les éléments du rituel. Elles vont sur le site avec la calebasse de « pain blanc » et les noix de kola uniquement, le reste des offrandes restant « à la maison ». Une fois sur place elle dit ses vœux au génie en faisant un jet divinatoire de noix de kola. Si une moitié de noix de kola « fait face » et que l'autre moitié « fait dos » la demande est acceptée. Le(s) génie(s) se transforme(nt) alors en plusieurs serpents qui remontent vers l'amont de la rivière, libérant le cours d'eau pour les femmes qui viendront pêcher. L'officiante et ses deux assistantes reviennent alors au village pour dire aux femmes que la rivière est « libérée ». Les hommes du village immolent alors les animaux et les débitent. La viande des bœufs et des moutons est partagées entre les différents ménage du village. Le coq et la poule sont préparés quant à eux avec quelques mesures de riz et consommés uniquement par les femmes du village. Cependant la consommation de ce repas n'est pas strictement interdite aux hommes.

A 14 heure, toutes les femmes se rendent sur le site pour pêcher. C'est d'abord l'officiante qui descend dans l'eau et qui appelle les autres femmes à la rejoindre. Pour mettre fin à la pêche le soir, « le génie fait descendre la température de l'eau, qui se refroidit nettement ». L'officiante est très attentive à cela et dès qu'elle le remarque, elle demande à toutes les femmes de remonter sur la berge. Juste après elle peuvent voir le retour de nombreux serpents dans l'eau. Après cela elles rentrent à la maison.

Ce rituel a lieu pour protéger les femmes lors de leur pêche contre les représailles des génies jumeaux du site. C'est aussi un rituel destiné à protéger le village.

Interdit(s) : Tout hommes lors de la pêche collective. Griot/finnas/diakas (toutes personnes castées) sont interdit de participer aux rituels ainsi que de consommer le repas sacrificiel, sous peine de rejet de la demande par le génie. Les objets rouges sur le site sont une interdiction énoncée par le(s) génie(s) résidents du site.

Rayonnement des pratiques : Sans rayonnement au-delà du village.

Liens : Non.

Déplaçabilité : Inconnue pour l'instant. Sera fonction de la consultation du génie.

Traitement et conditions : Un rituel de consultation du génie est nécessaire pour connaître la déplaçabilité du génie. Il consistera en l'offrande d'un taureau et une vache, un bélier et une brebis, un coq et une poule, unealebasse de « pain blanc » et quelques noix de kola blanches.

Durée du traitement : Après consultation du génie, la responsable nous dit que le génie apparaîtra au travers d'un rêve pour donner sa réponse en une semaine environ. La suite du traitement dépendra de la réponse du génie et de Rio Tinto qui devra financer les éléments du sacrifice de consultation ainsi que du sacrifice de traitement si le site est déplaçable.

Prochaines étapes : Consulter le génie (ou autre entité) pour connaître le type de traitement (traitement inconnu encore comme type) ; Se consulter entre PP communautaires pour un consensus sur le traitement ou sur une partie de celui-ci ; Procéder à la mise en œuvre du traitement : mise en œuvre du plan de gestion, cahier des charges avec RTIO, etc...

Impact HYDRO : Oui. Le nom du cours de la rivière est « Bananköba ». L'eau de la rivière n'est pas utilisée lors du rituel. Cependant, le(s) génie(s) réside(nt) dans l'eau et le rituel se fait pour pratiquer la pêche. Si la rivière est impactée (baisse du niveau, turbidité de l'eau etc.), le(s) génie(s) partira ou se vengera et la relation sera coupée avec la communauté. La pêche ne sera plus possible.

Un impact hydro serait équivalent à un impact « total ». En cas d'impact hydro sur cette rivière, il faudra mettre en place le processus de mitigation (traitement) tel que décrit dans cette fiche.

27.3. Site(s) de patrimoine culturel non-impacté(s)

- « Kabouroussö Koro » : Site religieux / Cimetière
- « Kabouroussö Koura » : Site religieux / Cimetière
- « Lènkè Körö » : Site de résidence de génie / Avec rituel
- « Moussö Kènkö » : Site d'initiation / Féminine
- « Moussö Soli » : Site de résidence de génie / Avec rituel
- « Nènkè Dala 2 » : Site de résidence de génie / Avec rituel
- « Brongbè Dala » : Site de résidence de génie / Avec rituel
- « Mandémory Toun » : Site de résidence de génie / Avec rituel ; Site de fétiche
- « Bananköba » : Site de résidence de génie / Avec rituel
- « Kèkeléssö Koun » : Site de résidence de génie / Avec rituel
- « Toufing » : Site de résidence de génie / Sans rituel (site hanté)

28. Village de Wassakö Id 082

28.1. Monographie du village de Wassakö

28.1.1. Histoire

Signification du nom du village

Le nom du village Wassakö se traduit par : « A la limite de la satisfaction ».

Période ou date de fondation

La période de la fondation correspond à l'époque de Samori Touré.

Histoire du ou des lignagers fondateurs

Fiti Balla et Fiti Diarra KONATE, étaient originaire du pays « Tron » (nom d'un terroir traditionnel situé entre Kankan et Kérouané) dans la sous-préfecture de Kômodou. Ils étaient frères, forgerons et chasseurs en même temps. Ils habitaient à Kérouané centre, dans le quartier de « Saranken Kôlonin ». Lorsque Samori Touré arriva, ils lui cédèrent une partie de leur domaine pour qu'il en fasse son quartier général. Etant forgerons, ils fabriquaient également les armes de guerres du grand combattant qu'était Samori Touré.

Après l'acquisition de la terre, Samori clôtura le domaine où il vivait avec ses sofas (ses guerriers). Cet acte interpella les KONATE et les effraya : ils ne se sentaient plus en sécurité car les adversaires de Samori pouvaient attaquer à tout moment et ils étaient sans défense. C'est pourquoi ils décidèrent de quitter Kérouané. C'est lors d'une partie de chasse que Fiti Balla et Fiti Diarra KONATE découvrirent cet endroit et ils se dirent : « le lieu est à la limite de la satisfaction ». C'est de là que vient le nom du village de Wassakö.

Histoire des lignages installés successivement

Sidiki CONDE /L2, venu de Koundjan dans la commune urbaine de Kérouané pendant la période de Lansana Conté. Il est agriculteur et est venu à Wassakö pour se faire soigner par Mory KONATE /L1 du lignage fondateur, qui est également l'époux de la sœur de sa femme.

Mory CAMARA /L3, venu de Mersadou dans la commune urbaine de Kérouané pendant la période de Lansana Conté. Il est agriculteur et forgeron et a rejoint sa grande sœur Koulako CAMARA qui est l'épouse de Mory KONATE /L1.

28.1.2. Synthèse et type de village

C'est un village de lignages malinkés.

Plusieurs années après la fondation, le lignage fondateur KONATE a récemment accueilli et installé les lignages CONDE /L2 et CAMARA /L3 avec qui il a fondé des alliances matrimoniales.

Rituel de fondation

Une cérémonie de sacrifice a été organisée dans le village lors de la fondation en présence de parents et d'amis venu de Kérouané, Tolomassö, Manifadou et Banankö. Un taureau blanc et un bœuf blanc ont été immolés pour l'occasion, accompagnés de sept Calebasses de pain blanc et cent noix de kolas blanches.

Autorisation d'installation / donneur de terre

Ils n'ont pas eu à demander une autorisation pour s'installer.

28.1.3. Gouvernance et politique

Lignages par ordre d' installation / Relations village internes / Foncier

Id (Lx)	Nom lignage	Statut	Date	Tut	Ter	TC	BF	PI	Ele	Aîné actuel
L1	KONATE	Fondateur	Période Samory Touré	-	X	X	X	X	X	Balla KONATE
L2	CONDE		Période Lansana Conté	L1	X	X	X	X	X	Sidiki CONDE

L3	CAMARA	Période Lansana Conté	L1	X	X	X	X	X	Mory CAMARA

NB : La communauté de Wassakö ne possède pas de plaines.

Informations pouvoirs

Chef de village actuel (Sotikémo) : Balla KONATE / L1.

Lignages pouvant occuper cette fonction et principe de succession / nomination :

Cette fonction est réservée uniquement aux membres du lignage fondateur. Le plus âgé de la génération des pères devient le Sotikémo du village.

Conseil des sages (dans l'ordre statutaire) : Balla KONATE / L1 ; Mory KONATE / L1 ; Sékou KONATE / L1 ; Sidiki CONDE / L2.

Principe de représentation au Conseil des sages :

Tous les lignages sont représentés dans le bureau du Conseil de sages. La présidence est assurée uniquement par des membres issus du lignage fondateur.

Lignages tuteurs principaux dans l'ordre d'importance : Balla KONATE / L1.

Lignages et aînés clés du village pour le pouvoir : Balla KONATE / L1.

Personnes importantes du village à mobiliser dans les processus de consultation/décision (dans l'ordre d'importance) : Balla KONATE / L1.

Autres pouvoirs et institutions : Non.

Femmes et jeunes

Bureau des femmes (ordre statutaire) : Koulako CAMARA / L1 ; Djouba Keïta / L2 ; Mmignan Keïta / L2.

Bureau de la jeunesse (ordre statutaire) : Siaka KONATE / L1 ; Louceny KONATE / L1 ; Sery KONATE / L1.

Imams et Conseil de mosquée

Imams : Karamo KONATE / L1 ; Balla KONATE / L1 ; Mory KONATE / L1.

Tous les lignages peuvent devenir imam dans ce village, il faut pour cela être connaître le coran et avoir un comportement irréprochable.

Conseil de mosquée : Sidiki CONDE / L2 ; Sékou KONATE / L1 ; Mory CAMARA / L3 ; Mariama CONDE / L1.

Les membres de ce bureau sont choisis par rapport à leur implication dans toutes les activités liées à l'avancement de la religion musulmane.

Représentation du village au sein des institutions administratives

Secteur de Wassokö : Sékou KONATE / L1 ; Ibrahima KONATE / L1.

District de Tolomassö : Ibrahima KONATE / L1.

Sous-préfecture de la commune de Kéroiuané : Non.

Communauté Rurale ou Commune de Kérouané : Non.

Relations avec les villages périphériques, pour les pouvoirs

Relation de dépendance politique avec des villages périphériques : Non.

Relation d'autorité politique sur des villages périphériques : Non.

Campements d'éleveurs permanents ou saisonniers : Non.

Tension sociale / conflit

Aucun conflit n'a été relevé, ce qui n'est pas gage de l'absence de tension et conflit.

28.1.4. Foncier

Synthèse et compléments sur le foncier

Ayants droit d'administration hors village : Plusieurs personnes résidant à Kérouané possèdent des plantations dans le village. Les domaines ont été cédés gratuitement, sans aucune condition.

- 1- Kri Sidibé possède une plantation d'anacardier de trois hectares. Il a acquis les terres gratuitement grâce à son ami Mory KONATE /L1.
- 2- Fassona Mamady Kourouma possède une plantation mixte d'environ un hectare. Il l'a acquis à travers sa belle-famille puisqu'il est l'époux de Doussouba KONATE /L1.
- 3- Sidiki Kourouma possède une plantation d'anacardier de trois hectares. Il l'a acquis car le village l'a sollicité pour diriger les prières du Vendredi et parce que sa sœur Gnalen Kourouma est l'épouse de Sékou KONATE /L1.
- 4- Kaba Kourouma possède une plantation de palmier d'un hectare. Il l'a acquis au travers de ses oncles, car sa mère Doussouba KONATE est issue du lignage fondateur.
- 5- Djènè Saran CAMARA possède une plantation d'anacardier de deux hectares. Il l'a acquis par ses oncles du lignage fondateur KONATE /L1.
- 6- Naba Mory Touré possède une plantation d'anacardiers d'un hectare. Il l'a acquis grâce à ses oncles du lignage fondateur KONATE /L1.

Vente de terres : La vente de la terre n'a encore jamais été réalisée, mais serait possible.

Structure du foncier, individuel / collectif :

Les coteaux ne sont pas partagés entre les lignages : ils sont communautaires et sont administrés par le chef de village en un mode de gestion collectif villageois.

Les bas-fonds sont partagés entre les membres des différents lignages et ils sont administrés par les chefs de famille en un mode de gestion individuel.

Les plantations sont également administrées en un mode de gestion individuel.

L'élevage est pratiqué par tous les lignages, mais ils ne possèdent pas de parc.

Personnes et groupes sociaux, dont lignages, principaux décisionnaires pour le foncier du village :

Le Sotikémo est décisionnaire sur le foncier.

Complément d'informations :

Ils ont des plantations d'anacardiers, de palmiers, d'orangers et de manguiers.

28.2. Site(s) de patrimoine culturel impacté(s)

Il n'y a pas de sites de patrimoine culturels impactés dans le village de Wassakö.

28.3. Site(s) de patrimoine culturel non-impacté(s)

- « Kabouroulolo Koura » : Site religieux / Cimetière
- « Kabouroulolo Koro » : Site religieux / Cimetière
- « Kökouroun » : Site de résidence de génie / Avec rituel
- « Bötadiya » : Site de résidence de génie / Avec rituel
- « Kènè Moussoman » : Site de résidence de génie / Avec rituel ; Site d'initiation / Féminine

Annexe 13-9 : Tableau synthèse des sites de patrimoine culturel dans la zone mine et rail

Site id	Map ID	Site name	District	Village	Meaning (French)	Site type	Site Subtype	Rituals	Function #1	Responsible 2	Function #2	Prohibited persons	Prohibited actions	Treatment Type	Movable	Community feeling toward	Cultural heritage value	Environment	Remarkable elements	Potentially related	
6013	1	Bonkoun	Morisangarédou	Qebharo	La source de la rivière Bon	House of genie	Without	Without	se village men lineage responsible chief sector men lineage	Mohamed Sangaré L3 Mohamed Sidibé L6 Laye Sangaré L2	men_inseag2 anyone men_inseag2 responsible men_inseag2 anyone	no interdiction	no interdiction	Unknown at this point	Unknown	Concern	Low	Natural	arbre forêt/colline	yes	
6014	2	Bolokini Ifrakoun	Morisangarédou	Ghobaro	Les doigts de la tête du rocher	House of genie	Without	Without	sef sector wise village men founder men lineage responsible		chief_sector wise_village men founder men_inseag2	no interdiction	domestic animals autre	Unknown at this point	Unknown	Concern	Low	Natural	arbre forêt/colline otherboquet	yes	
6017	3	Dauda la Kikouna	Morisangarédou	Ghobaro	La source de daouda	House of genie	Without	Without	men founder men lineage responsible		chief_sector wise_village men founder men_inseag2	no interdiction	domestic animals autre	Unknown at this point	Unknown	Concern	Low	Natural	arbre forêt/colline tête rivière boquet/vivière chemin prochehab	yes	
6016	4	Moussokénéko / Fandari	Morisangarédou	Ghobaro	a rivière où l'on excise les files / la limite des roches	Initiation / House of genie	Feminine / with ritual practices	Without	officiant	Madomani Sidibé	officiant	men autre	Shoes	Act/Do something special	Unknown at this point	Unknown	Concern	High	Natural	arbre rocher terrilnière chemin rocher/vivière	yes
6015	5	Gabourouso	Morisangarédou	Ghobaro	Le cimetière	Religious	Without	Without	in lineage responsible wise_village senior founder senior vil	Laye Sangaré L2 (co-founder)	chief_sector wise_village men founder men_inseag2	no interdiction	no interdiction	T0	No	Concern	High	Altered	arbre boquet terrilnière chemin autre	yes	
6012	6	Validadou	Morisangarédou	Morisangarédou	La terre du gros Vall	House of genie	Without	Without	men founder men lineage responsible chief sector	Abou Sangaré (L1)	chief_sector wise_village men founder men_inseag2	no interdiction	no interdiction	T3	Yes	Concern	Medium	Natural	arbre groble terrilnière boquet chemin autre	no	
6011	7	Gabourouso koura	Morisangarédou	Nouroukédou et Layessoumalfadou	Le nouveau village des tombes	Religious	Cemetery	Without	village wise_village men_inseag2 responsible men_inseag2_1	Toumani Sidibé	inam men_inseag2 responsible men_inseag2 anyone	women kids domestic animals	Act/Do something special	T0	No	Concern	High	Altered	arbre butte cimetière	no	
6009	8	Gabourouso Morisangarédou carebur	Morisangarédou	Morisangarédou (hameau de Morisangarédou)	Cimetière de Morisangarédou carebur	Religious	Cemetery	Without	men lineage responsible men lineage anyone	Moussa Camara (L12)	men lineage responsible men_inseag2 anyone	women kids domestic animals	Act/Do something special	T0	No	Concern	High	Altered	cimetière prochehab chemin butte	no	
6010	9	Gabourouso koro	Morisangarédou	Nouroukédou et Layessoumalfadou	L'ancien cimetière	Religious	Cemetery	Without	illage men lineage responsible men lineage anyone senior	Toumani Sidibé (L11)	men_inseag2 responsible men_inseag2 anyone inam	women kids domestic animals	otherAct/Do something special	T0	No	Concern	High	Altered	prochehab cimetière butte chemin arbre	no	
6008	10	Dankoun	Morisangarédou	Brahima Sidibé	La tête de la limite	Fetich / House of genie	Without	With	age anyone wise_village men lineage responsible men init	Djibril Sidibé	men_inseag2 anyone men_init wise_village responsible	women kids domestic animals	shoes	Unknown at this point	Unknown	Concern	High	Natural	arbre boquet forêt forêt/colline prochehab autre	no	
6006	11	Bherou ni djomanoun dan	Kamandou	Kamandou	a limite entre nouveau et ordes maternels Djomanou	House of genie	Without	With	men founder officiant men lineage responsible senior village	Arouna Camara	men_inseag2 anyone men_inseag2 wise_village officiant	no interdiction	shoes	Unknown at this point	Unknown	Trust	High	Natural	arbre tele forêt/colline	no	
6007	12	Ghobokini sidouja	Kamandou	Kamandou	Le lieu d'offrande du ruisseau des "ghob"	House of genie	Without	With	nen initie men lineage anyone men lineage responsable vie	Antara Camara	ief_village wise_village men_inseag2 men_inseag2 respons	castes autre	sometimes	Unknown at this point	Unknown	Trust	High	Natural	arbre boquet/vivière	yes	
6005	13	Samakounkaba (version de Kankoro)	Kankoro	Kankoro	La pierre à tête d'éléphant	House of genie	With sacrificial/ritual practices	With	Officiant/ man of ordinary lineage	Maniba Condé	Man of ordinary lineage	Wear specific clothes	At specific time	Unknown at this point	Unknown	Trust	High	Altered	Rock on the top of Pic de Fon, that has been enclosed by Rio Tinto	yes	
5011	14	Boroborou	Mafindou	Foma	Le grenier, la cache	House of genie	Without	With	Man of site's responsible lineage	Kaba Kalligouli	Officiant	All women / Casted people / Man of specific status	Act/Do something special	T4	Yes	Unknown	High	Natural	Two cheese tree on one side and another side of a very small sort of valley in the middle of wich flows a small stream in the rainy season, it doesn't flow on the dry season	no	
5015	15	Kobéboro	Mafindou	Foma	L'endroit où l'on trouve du "kobe" en quantité.	House of genie / Fetich	With sacrificial/ritual practices	With	Oldest man of founding lineage	Bouroum Traoré	Officiant	Casted people, and non-initiated	None	T4	Yes	Unknown	High	Natural	Arbre boquet	no	
5002	16	Dalero (Ouléba)	Moribadou	Moribadou	Dans la mare	House of genie	With sacrificial/ritual practices	With	Sotékimo	Amara Sagno	Man of ordinary lineage / Officiant	Casted people	Act/Do something special	Unknown at this point	Unknown	Unknown	High	Natural	Pond surrounded by a small forest near the camp of Ouléba	yes	
5003	17	Pic de Fon	Moribadou	Moribadou	Le site porte le nom du lieu.	House of genie	With sacrificial/ritual practices	With	Man of ordinary lineage / Officiant		Man of ordinary lineage / Officiant	Casted people / Adultery state people	Act/Do something special	T4	Yes	Unknown	Medium	Natural	Rock shelter covered with vegetation along the slope of the Pic de Fon	no	
5004	18	Djigbé Koro (Daba Tindi)	Moribadou	Moribadou	Sous l'eau blanche.	House of genie	Without sacrificial/ritual practices	Without	Man of ordinary lineage / Officiant	Amara Sagno	Man of ordinary lineage / Officiant	Casted people	Act/Do something special	T4	Yes	Unknown	Medium	Natural	The site consists of a clear water basin at the foot of a waterfall in a forest under the Fon Peak, on its eastern slope, in a territory called Daba Tindi	no	
5005	19	Doudjibo	Moribadou	Moribadou	La terre d'ou jallit l'eau.	House of genie	With sacrificial/ritual practices	With	Oldest man of founding lineage	Amara Sagno	Man of ordinary lineage / Officiant	Man of specific status / Other	Act/Do something special	Unknown at this point	Unknown	Unknown	High	Natural	Small water hole in the throat of a river next to a tree where sacrifices are made, at the bottom of the Pic de Fon mountain near the Lofs river. Water hole that doesn't dry up.	no	
5008	20	Mandé Mori	Moribadou	Moribadou	Le marabout du Mandé.	House of genie	With sacrificial/ritual practices	With	Man of ordinary lineage / Officiant			All women	Act/Do something special / At specific time	T4	Yes	Unknown	High	Natural	Rocky cliff overhanging a ditch in the classified forest	yes	
5007	21	Gbaghigba (siatoulo)	Moribadou	Moribadou	La chute d'eau de Gbagba (siatoulo).	Fetich / House of genie	Without	With	Man of ordinary lineage / Officiant			Casted people / Man of specific status / None	Act/Do something special	T2	Yes	Unknown	High	Natural	Waterfall in a dense forest along a cliff near the old hamlet named Siatoulo	yes	
5006	22	Méméwomoniaketa Gabourou	Moribadou	Moribadou	La tombe du noble grand-père Mamadi Keta.	Religious / Historical	pilgrimage place (local) / isolated grave	Without	Man of ordinary lineage	Morisouma Keta	Man of ordinary lineage	None	Act/Do something special	T0	No	Unknown	High	Altered	Mango tree in a sparse forest near the Maa River, and the old Mafanga hamlet	yes	
5001a	23	Samakounkaba	Moribadou	Moribadou centre	La pierre à tête d'éléphant.	House of genie	With sacrificial/ritual practices	With	Oldest man of founding lineage	Amara Sagno	Officiant	Casted People	Act/Do something special	Unknown at this point	Unknown	Unknown	High	Altered	Rock at the summit of the Pic de fon, fenced by Rio Tinto	no	
6022	24	Damara	Moribghédou	Moribghédou	Garder la bouche (fermée ndr)	House of genie	Without	With	illage senior village men_inseag2 officiant men_inseag2	Ousmane Camara	inam senior founder men_inseag2 responsible wise_village	no interdiction	shoes	Unknown at this point	Unknown	Concern	High	Natural	arbre bord/vivière rocher	yes	
6023	25	Mandara	Moribghédou	Moribghédou	Mandara (du nom de la rivière voisine)	House of genie	Without	With	men_inseag2 men_inseag2 responsable men_initie officiant	Ntaly Camara	village senior village men_inseag2 responsable men_initie c	castes	sometimes	T2	Yes	Trust	High	Altered	arbre bord/vivière rocher	yes	
6004	26	Mandé Mori sidouja	Nonsomondou	Bangallou	Le lieu d'offrande à Mandé Mori	House of genie	Without	With	wise_village men_inseag2 men_initie officiant	Mory Sidibé	wise_village men_inseag2 anyone men_initie officiant	women	no interdiction	T3	Yes	Trust	High	Altered	arbre boquet terrilnière chemin	no	
6005	27	Néréda koro	Nonsomondou	Bangallou	Sous le grand Néré	House of genie	Without	With	wise_village men_inseag2 responsable men_initie officiant m	Amara Touré	wise_village men_inseag2 anyone men_initie officiant	castes / women	no interdiction	Unknown at this point	Unknown	Concern	High	Altered	arbre ancien chemin bord/vivière	yes	
6001	28	Tchakénéko	Nonsomondou	Bangallou	Le marigot où les hommes sont circoncis	Initiation	Masculine	Without	With	Karamo Sidibé	senior_village	women	no interdiction	T4	Yes	Trust	Medium	Altered	arbre rivière chemin grotte	yes	
6002	29	Kaboussouko	Nonsomondou	Bangallou	Le marigot où l'on excise les fesses	Initiation / House of genie	Feminine / with ritual practices	Without	With	Karamo Traoré	senior_village anyone	women	no interdiction	Unknown at this point	Unknown	Concern	High	Natural	forêt/colline arbre forêt/vivière rivière rocher	yes	
6003	30	Kaboussouko	Nonsomondou	Bangallou	Le cimetière	Religious	Without	With	chief village senior_village wise_village	Karamo Sidibé	men_inseag2 anyone wise_village senior_village	women	Act/Do something special	T3	Yes	Trust	Medium	Altered	arbre terrilnière chemin otherforêt/colline	yes	
6019	31	Banan Souma	Nonsomondou	Nonsomondou	Les saies du Fromager	House of genie	Without	With	se village men lineage anyone men_inseag2 responsable m	Sébastien Souaré	senior_village wise_village men_inseag2 responsible	no interdiction	other	T4	Yes	Concern	Low	Altered	arbre plantation tele autre	yes	
6018	32	Vamaradou djilako	Nonsomondou	Watalérédou II	La rivière où Vamarou puaat de l'eau	House of genie	Without	With	men_inseag2 responsable men_inseag2 men_initie officiant	Bangaly Condé	senior_village responsible officiant men_initie men_inseag2	no interdiction	Act/Do something special	T4	Yes	Trust	Medium	Altered	arbre boquet/vivière otherchance	yes	
5013	33	Fontigni (ouéléba)	Nonsomondou	Watalérédou II	La montagne de Fon.	House of genie	With sacrificial/ritual practices	Without	With	Lancané Kououma	Man of founding lineage	None	Act/Do something special	Unknown at this point	Unknown	Unknown	High	Natural	It is a rock that emerges on a high plateau in a sparse vegetation that forms a clearing surrounded by forest	no	
5009	34	Kikoumabba	Yendédo	Tacoulla	La rencontre des trois sources.	House of genie	With sacrificial/ritual practices	With	chief_sector officiant	Ali Camara	mens_fondateur	men specific status/woman castes	Act/Do something special	T3	yes	Unknown	Medium	Natural	forêt/colline forêt/vivière tele montagne	no	
5010	35	Dalalo	Yendédo	Tacoulla	Dans la mare	House of genie	With sacrificial/ritual practices	With	chief village down_fondateur	Manady Camara	sage_village mens_fondateur mens_inseag2 responsible	manelic	no interdiction	T4	Yes	Unknown	Medium	Natural	forêt/colline forêt/vivière tele montagne	no	
5014	36	Tigoukô koun	Yendédo	Tacoulla	La source de la rivière de sable.	House of genie	With sacrificial/ritual practices	With	Man of site's responsible lineage	Mamadi Camara	Officiant	None	Act/Do something special	T4	Yes	Unknown	Medium	Natural	A source between rocks in a gallery forest	yes	
6020	37	Dembagrouma	Yendédo	Yendédo	Le jeu gros bébé	House of genie	Without	With	chief village senior founder men founder officiant	Abou Camara	men founder men_inseag2 responsible	castes / women	Act/Do something special	Unknown at this point	Unknown	Concern	Medium	Natural	rocher bord/vivière otherforêt/colline arbre	yes	
5016	37	Djina Doudala	Banko	Yendédo	La porte d'entrée du trou aux génies.	House of genie	With sacrificial/ritual practices	With	age doyen_village homme_lignage_responsible homme_init	Moussa Condé (L7)	homme_lignage_responsible homme_initie officiant	Women	shoes	T1	non	trust	forte	natural	tree, rocks, cave, mountain, anciently cultivated forest	no	
6021	38	Djalak	Yendédo	Yendédo	La rivière des Djalkas	House of genie	Without	With	age men_inseag2 responsable men_inseag2 anyone men_init	Vassy Camara (L4)	age men_inseag2 responsable men_inseag2 anyone men_init	castes	shoes	Unknown at this point	Unknown	Concern	High	Altered	arbre souche rivière rocher autre	yes	
7009	39	Samadou	Bafour	Féréédou	La terre des éléphants	House of genie	Without	With	village men founder men_inseag2 responsable men_initie off	Sidiki Kououma	founder wise_village men_inseag2 responsable men_initie off	castes	shoes	T4	Unknown	Trust	High	Altered	arbre ancien chemin	yes	
7010	40	Tamiko	Bafour	Féréédou	La rivière des lianes	House of genie/ Collective feminine fishing site	Without	With	woman lineage anyone officiant woman lineage responsible	Fanta Keita	officiant woman_inseag2 anyone woman_initie	castes	no interdiction	Unknown at this point	Unknown	Concern	High	Altered	arbre rivière chemin basfond marelac	yes	
7006	41	Kemo Bolo kabourou	Gbofodou	Gbofodou	La tombe du vieux Bolo	religious / historical	Isolated tomb	Without	With	Moussa Camara	wise_village men founder men_inseag2 responsible inam	no interdiction	activities	T0	No	Concern	High	Altered	arbre souche forêt/colline plantation rocher ancien chemin	no	
7005	42	Soudouna	Gbofodou	Gbofodou	Les rapides / la chute d'eau	House of genie	Without	With	wise_village inam men_inseag2 men_inseag2 responsible	Moussa Camara L1	wise_village inam men_inseag2 men_inseag2 responsible	castes	shoes	T3	Yes	Trust	High	Natural	arbre rivière rocher	yes	
7008	43	Moussoudou	Gbofodou	Gbofodou	La porte du trou	House of genie	Without	With	officiant woman founder	Fatoumata Keita	officiant	men / woman	no interdiction	T3	Yes	Concern	High	Altered	arbre forêt/colline plantation grotte ancien rocher	yes	
7007	44	Konagbentoulou	Gbofodou	Gbofodou	Vient vers le téniche en forêt	Initiation/fetich	Masculine	Without	With	Manady Traoré	icf wise_village men_inseag2 responsible men_inseag2 anyo	castes women autre	shoes	T3	Yes	Doubt	High	Altered	arbre forêt/colline plantation souche chemin	no	
7004	45	Gabourouso koro	Gbofodou	Gbofodou	L'ancien cimetière	Religious	Without	With	inam wise_village men_inseag2 men_inseag2 responsible	Moussa Camara	inam wise_village men_inseag2 anyone men_inseag2 responsible	women	Act/Do something special	T3	Yes	Concern	High	Altered	arbre forêt/colline chemin plantation	no	
7003	46	Livinkoro	Gbofodou	Gbofodou	Sous le lienké	House of genie	Without	With	wise_village men_inseag2 men_inseag2 responsable officiant	Bouroum Traoré	wise_village men_inseag2 anyone men_inseag2 responsible	women	other	Unknown at this point	Unknown	Concern	High	Natural	arbre forêt/colline forêt/vivière rocher	yes	
7027	47	Dakama	Féréboudou	Baro	Le pacte	House of genie	Without	With	er senior_village wise_village men_inseag2 responsable	Moriba Traoré	wise_village men founder men_inseag2 responsible	castes women	other	Unknown at this point	Unknown	Trust	High	Natural	arbre rocher colline chemin ancien	no	
7017	48	Balaba Falan	Féréboudou	Camaraou	La grotte des gros porcs-épics	House of genie	Without	With	woman lineage responsible woman founder senior_village wise	Sekou Cissé (L2)	wise_village men_inseag2 men_inseag2 responsible men_in	castes	no interdiction	T4	Yes	Concern	Medium	Altered	arbre rocher grotte chemin	no	
7016	49	Djissou lokoun	Féréboudou	Camaraou	La source de la rivière où l'on puit	House of genie	Without	With	er senior_village wise_village men_inseag2 responsable men	Qandaba Camara	in initee woman lineage responsible woman founder wise	men	no interdiction	Unknown at this point	Unknown	Trust	Medium	Altered	arbre boquet basfond jachère rivière	yes	
7019	50	Mourou dalama kaba	Féréboudou	Féréboudou	La pierre où l'on aiguille les coupeaux	Historical	Event place	Without	With	Sékou Cheif	men founder men_inseag2 responsible	no interdiction	other	T4	Yes	Concern	Medium	Altered	arbre chemin	yes	
7018	51	Sommoù ko	Féréboudou	Féréboudou	La forêt d'ancardier sauvage	House of genie	Without	With	bunder senior_village wise_village men_inseag2 responsable	Manady Cheif	aise_village men founder men_inseag2 responsible men_init	no interdiction	no interdiction	Unknown at this point	Unknown	Concern	High	Altered	arbre boquet bord/vivière chemin	yes	
7021	52	Tropéko ko	Féréboudou	Féréboudou	La rivière du "ton" blanc	House of genie	Without	With	village men_inseag2 men_inseag2 responsable men_initie off	Karamo Traoré	men_inseag2 men_inseag2 responsible men_initie officiant	no interdiction	no interdiction	Unknown at this point	Unknown	Concern	High	Altered	arbre rocher boquet bord/vivière	yes	
7022	53	Djiliga Bilala (Fleuve Milo)	Féréboudou	Malgna Balladou	La confluence de la rivière noire	House of genie	Without	With	wise_village men founder men_inseag2 responsable men	Féré Traoré L2	village men_inseag2 men_inseag2 responsible men_initie off	women	no interdiction	T4	Yes	Trust	High	Natural	arbre forêt/vivière rocher/vivière	yes	
7021	54	Tomaballadou	Féréboudou	Malgna Balladou	La terre de Balta le Toma	House of genie	Without	With	bunder wise_village senior_village men_inseag2 responsable	Gralen féré Traoré	men_inseag2 men_inseag2 wise_village	no interdiction	no interdiction	Unknown at this point	Unknown	Concern	High	Altered	arbre basfond marelac jachère	yes	
7023	55	Bassadouna	Féréboudou	Malgna Balladou	Le trou aux crocodiles	House of genie	Without	With	wise_village men_inseag2 men_inseag2 anyone men_initie	Gralen féré Traoré	wise_village men_inseag2 men_inseag2 anyone men_initie	no interdiction	no interdiction	Unknown at this point	Unknown	Concern	High	Altered	arbre rivière rocher/vivière	yes	
7024	56	Tignéfooula	Féréboudou	Malgna Balladou	Beaucoup de sable dans le fleuve	House of genie	Without	With	chief_village senior founder men_inseag2 responsable officiant	Amara Camara	wise_village men_inseag2 anyone men_inseag2 responsible	women	Act/Do something special	T4	Yes	Trust	Medium	Natural	arbre rivière rocher/vivière	yes	
7011	57	Ménin ko koun	Founounkouroudou	Sagna moridou	La source de la rivière Ménin	House of genie	Without	With	men_inseag2 responsible wise_village inam	Manady Camara	men_inseag2 responsible wise_village inam	no interdiction	special	Unknown at this point	Unknown	Trust	Low	Altered	arbre tele boquet chemin	yes	
7013	58	Lébélénin	Founounkouroudou	Sagna moridou	La cuillère en cabéasse	House of genie	Without	With	village men founder men_inseag2 responsable men_initie off	Kandé Kououma L4	wise_village men_inseag2 anyone men_initie officiant	castes	other	Unknown at this point	Unknown	Trust	High	Altered	arbre arbre	no	
7025	59	Djoro Mossoman	Kékouradou	Farakabacala	Djoro la femelle	House of genie	Without	With	er founder senior_village wise_village men_inseag2 respon	Larfiou Camara	village men founder men_inseag2 responsible men_initie off	castes autre	no interdiction	T4	Yes	Trust	High	Natural	arbre tele colline	no	
7026	60	Tsinin kounjanin	Kékouradou	Cordella	La petite colline à longue tige	House of genie	Without	With	wise_village men founder men_inseag2 responsable men lin	Mory Condé L1	wise_village men founder men_inseag2 responsible	no interdiction	Act/Do something special	Unknown at this point	Unknown	Concern	Low	Natural	arbre colline terrilnière chemin	no	
7001	61	Kobala	Kenegbélaro	Kenegbélaro	La rencontre des deux rivières	House of genie	Without	With	men_inseag2 responsable men_inseag2	Moussa Condé	men_inseag2 men_inseag2 responsable wise_village	castes	no interdiction	T4	Yes	Trust	High	Altered	arbre bord/vivière rivière	yes	
7002	62	Sirakoro	Kenegbélaro	Kenegbélaro	Sous le baobab	House of genie	Without	With	village men_inseag2 men_inseag2 responsable men_initie off	Ousmane Condé	men_inseag2 men_inseag2 responsable men_initie officiant	castes	shoes	T4	Yes	Trust	High	Natural	arbre boquet basfond	yes	
7012	63	Gnawoulin	Kansankoro	Boula	Les petits yeux rouges	House of genie	Without	With	village men founder men_inseag2 responsable men_initie off	Moussa Ke											

Annexe 9b - Tableau synthèse des sites de patrimoine culturel hors zone mine et rail avec potentiels impacts hydro

Site id	0001	0002	0003	0004	0005	0006	0007
Map ID	1	2	3	4	5	6	7
Identification date	2008	2008	2008	2008	2008	2008	2008
Location buffer 200m	Hydro impact hors redline	Hydro impact hors redline	Hydro impact hors redline	Hydro impact hors redline	Hydro impact hors redline	Hydro impact hors redline	Hydro impact hors redline
Site name	Moussou Kéné Kö	Kénékö Koura	Djigbè	Kékéné Kö	Samadala	Tigné Kö	Famakoya
Prefecture	Macenta	Macenta	Macenta	Macenta	Beyla	Beyla	Macenta
Subprefecture	Kouankan	Kouankan	Kouankan	Kouankan	Nionsomoridou	Nionsomoridou	Kouankan
District	Koréla	Koréla	Banko	Banko	Traoréla	Traoréla	Banko
Village	Worono	Worono	Lamadou	Lamadou	Traoréla	Traoréla	Mandou
Meaning (French)	Le ruisseau d'initiation des femmes	Le nouveau ruisseau des circoncis	L'eau claire	Le ruisseau des circoncis	La mare des éléphants	Le ruisseau de sable	résident du site.
Meaning (English)	The women's initiation stream.	The new circumcision stream.	The clear water.	The circumcision stream.	The éléphant pond	The sand stream.	genius of the site.
Site type	Initiation site /house of genie	Initiation site/house of genie	House of genie	Initiation site	Initiation site/house of genie	Initiation site	House of genie
Site Subtype	Feminine	Masculine	With	Masculine	Masculine	Feminine	With
Rituals W/without	With	With	With	Requires update	With	With	With
Responsible 1	Matein Sidibé	Ali Kourouma	N'Valy Sagno (à MAJ)	Requires update	Requires update	Mawata Traoré	Keïta lineage (à MAJ)
Fonction R1	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update
Responsible 2	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update	Makissa Sagno	Requires update
Fonction R2	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update
Prohibited persons	Men/ clothes, shoes and handkerchief.	Women/ uncirconsized boys (bilakoro)/ shoes	Casted people/ Women/ uncircumcized children (bilikoro) Act/do something special (wash in the water/cut wood around)	Women/ uncirconsized boys (bilakoro)	(bilakoro)/ outsider of the Traoréla village.	Men/ shoes and handkerchief.	Casted people/ Women/ Any person out of the Keïta lineage
Prohibited actions	Requires update	Requires update		Requires update	Requires update	Requires update	Requires update
Estimated time for treatment	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update
Treatment Type	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update
Movable	Unknown /requires update (seems like yes)	Unknown /requires update (seems like yes)	Unknown /requires update	Unknown /requires update	Unknown /requires update (seems like yes)	Unknown /requires update (seems like yes)	yes
Community feeling toward treatment	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update	trust.
Cultural heritage value	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update	Requires update
Environnement	Natural	Natural	Natural	Natural	Natural	Natural	Natural
Remarkable elements	trees, stream	forest, small stream	waterfall, forest	forest, small stream	stream/forest	river	tree, forest
X	505937.0037	505692	509169.8879	509671.0029	509496.0014	509739.9991	505923.9994
Y	949369.9976	949158.0029	950819.9983	950819.9983	958545	958451.0001	949383.0049
River's name	Worongbè	Bronkö	Djigbè	Djigbè	T and Mara	Tigné Kö	Wölô
Water used in rituals	Yes	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes
Hydro impacts on ritual practices	Yes	Yes	Yes (impact on the genius)	Yes	Yes (impact on the genius)	Yes	Yes

Glossaire des termes employés

Projet Simandou – Rio Tinto Simfer

Janvier 2023

Table des matières

Badenya.....	3
Biranya.....	3
Donso / Donzo	3
Donsoya.....	4
Empire Mandingue	4
Fadenya	4
Fasiya	4
Guerzé	4
Gwa.....	5
Kabila	5
Karamoko	5
Konianké.....	5
Kpelle.....	6
Lu	6
Malinké.....	6
Mandé	6
Samori Touré	6
Sotikèmo / Soti / Soty.....	8
Toma.....	8

Badenya

En malinké/koninaké : c'est la parenté matrilineaire, c'est-à-dire la famille élargie du côté de la mère. Elle comporte les oncles utérins d'une personne c'est-à-dire les frères de la mère. Ce sont des liens forts et extrêmement importants. Sur notre zone d'étude, on constate qu'entre oncles et neveux utérins se nouent des partages de responsabilité rituelle autour de certains sites et rituels. Il arrive souvent que le responsable d'un site implique son ou ses neveux utérins dans la responsabilité rituelle d'un site, l'office lors des sacrifices par exemple, resserrant un peu plus les liens qui les unissent au niveau de la « badenya », et renforçant et scellant l'alliance entre deux lignages.

Biranya

Parenté par alliance/alliance matrimoniale. En malinké, c'est l'alliance créée par le mariage entre deux familles/lignages. C'est une alliance matrimoniale, qui peut impliquer des relations socio-politiques.

Le présent rapport donne une définition large des notions de parenté et d'alliance au sein du chapitre 6.1.1 : « 6.1.1. Lignages, alliances matrimoniales, hiérarchie maitresse des terres / étrangers, a - Parenté et territoire. »

Donso / Donzo

Confréries de chasseurs traditionnelles, présentes dans toute l'aire Mandé en Afrique de l'Ouest, et au-delà parfois, jusqu'en Afrique Centrale. La tradition orale mandingue fait remonter l'existence de ces confréries à deux frères mythiques : *Kontron* et *Sanin*. Le fondateur de l'empire du Mali, Soundjata Keita, était, avant de devenir Mansa (roi, ndlr), membre d'une confrérie de chasseurs Donso. Souvent recrutés parmi les nobles, les dignitaires, surtout les classes guerrières, les membres de ces confréries jouaient un rôle très important dans la société même s'ils n'avaient que très peu d'influence sur les décisions politiques, qui étaient l'affaire des dirigeants, de la royauté.

Chez les malinkés, les bambaras, et d'autres peuples mandingues, ces confréries de chasseurs sont très vivaces. Ils étaient chargés de protéger les grands royaumes sahéliens des animaux féroces et de soigner les populations à l'aide de plantes médicinales. L'initiation est la première étape pour intégrer une confrérie de chasseurs. De jeunes adolescents étaient souvent envoyés pour intégrer une telle confrérie, car elles sont également considérées comme une école de vie. En tant que Donso, un code moral et de conduite (basé sur le respect de certains principes sociaux, sur la droiture morale et l'honnêteté) doit être appliqué et respecté. Leur structure, contrairement à d'autres comme les lignages, ne dépend pas de successions héréditaires. En cela, l'appartenance à une confrérie de chasseur peut permettre de s'extraire de sa « caste », la condition sociale dictée par son appartenance à un lignage et sa place dans la hiérarchie familiale. Les Donsos sont souvent vus comme un mode d'organisation parallèle plus « égalitaire » que ce qui prévaut dans la société traditionnelle. Les confréries de chasseurs, très solidaires entre elles, sont très liées aux forgerons, souvent « castés » dans les sociétés africaines. C'est particulièrement vrai pour notre zone d'étude qui est historiquement une zone de chasseurs et de forgerons (cf : l'histoire de fondation de nombreux villages de la zone).

L'apprentissage de la faune et de la flore, en particulier des plantes médicinales, de la cosmogonie, de la hiérarchie de la confrérie, de l'art lié au monde des chasseurs, des interdits qui les frappent, représente une partie de la vie dans cette confrérie.

Dans notre zone d'étude, nous avons rencontré de nombreux sites liés aux Donsos historiquement et/ou encore pratiqués par les membres de la confrérie dans les villages concernés. Les sites de Donsos sont souvent des lieux de résidence de génie et/ou des lieux de fétiches. Les membres de la confrérie y

tiennent leur réunions (disciplinaire notamment) et y sacrifient au génie résidant, mais aussi y « nourrissent » leurs fétiches de sang sacrificiel, afin de se garantir réussite et protection (notamment contre la vengeance du « nyama » (l'esprit ou l'âme) des animaux tués lors des chasses. Certains sacrifices importants dans le passé sur la zone mine concernaient aussi les grandes chasses de saison sèche et avaient entre autres pour but la protection des villages.

D'une manière générale et au sens large dans l'espace malinkés, les Donsos jouent aussi parfois un rôle de « police » parfois de « milice » dans des régions frappées par des conflits ou en l'absence d'Etat, comme cela a pu être le cas au Mali, et/ou en Côte d'Ivoire, lors de conflits armés passés. Ce rôle est controversé mais réel.

Donsoya

C'est le code moral de la confrérie des chasseurs. C'est aussi "la voie du chasseur", qui implique le respect du code moral des chasseurs, et l'apprentissage d'un certain nombre de savoirs traditionnels liés à la guérison, à l'usage des plantes médicinales, à la cosmogonie liée aux "choses de la brousse", ainsi qu'à d'autres secrets initiatiques propres à cette confrérie. C'est en ce sens qu'être Donso, suivre le donsoya, peut être considéré comme une philosophie ésotérique et initiatique qui va bien au-delà de la pratique de la chasse.

Empire Mandingue

L'empire du Mali, ou Empire mandingue, est un État africain médiéval. Fondé au XIII^e siècle par Soudiata Keïta, il connut son apogée au XIV^e siècle. Il s'étendait et englobait de grandes parties des actuels Mali, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Burkina-Faso et Mauritanie. Il serait à l'origine de la charte du Manden, un texte de loi étonnamment « démocratique » pour l'époque.

Fadenya

En malinké, c'est la « fratrie », la famille du côté paternel. Celle-ci joue un rôle extrêmement important dans cette société patrilinéaire. On peut noter tous les fils de frères sont frères, et non cousins : ce sont les enfants de frères et sœurs qui sont cousins, puisque ceux des sœurs ont l'identité d'un autre lignage, celui de leur père.

Nous renvoyons à la lecture du chapitre 6.1.1 : « 6.1.1. Lignages, alliances matrimoniales, hiérarchie maitresse des terres / étrangers », b. Patrilinéarité et pouvoir gérontocratique » du présent rapport, pour une compréhension de l'articulation entre Fadenya et Fasiya dans les sociétés malinkés/koniankés de notre zone d'étude.

Fasiya

En malinké ; c'est le principe socio-politique de pouvoir qui régent cette société patrilinéaire. L'autorité du lignage, des lignées, des familles étendues s'exerce en fonction du principe de la « Fasiya » : pouvoir des pères sur les fils, des aînés sur les cadets, et ceci, en tous les domaines.

Le présent rapport donne une définition plus précise des implications socio-politique de la « fasiya » au sein du chapitre 6.1.1 : « 6.1.1. Lignages, alliances matrimoniales, hiérarchie maitresse des terres / étrangers », b. Patrilinéarité et pouvoir gérontocratique ».

Guerzé

Voir Kpelle.

Gwa

Voir « Kabila ».

Kabila

Dans la culture malinké, c'est un regroupement de lignages, l'association de plusieurs familles issues d'un même ancêtre. « Kabila » c'est le lignage et les grandes lignées historiques issues d'un même lignage d'origine, qui se sont divisées. « Keita » par exemple exprimera ainsi le nom d'un clan, réparti sur plusieurs régions voire pays, mais qui, territorialisé en un territoire restreint ou une localité, exprime le nom d'un lignage. Le Malinké ajoute ensuite un autre nom propre à ce nom de clan/lignage, pour préciser des lignées. Il appelle invariablement « Kabila », le lignage et les lignées.

Le présent rapport donne une définition plus précise des implications socio-politique de Kabila au sein du chapitre 6.1.1 : « 6.1.1. Lignages, alliances matrimoniales, hiérarchie maitresse des terres/étrangers ».

Karamoko

Terme général en Guinée désignant un spécialiste musulman de l'occulte. On peut l'assimiler au terme "marabout". Littéralement c'est « la personne qui lit/écrit », venant de « kara » : lire/écrire, et « moko » : la personne. En effet les karamokos utilisent souvent l'écriture de verset particulier du Coran dans leurs pratiques de divination. Ils pratiquent aussi le « Listikhar », une technique de divination coranique permettant notamment sur notre zone d'étude de communiquer avec les génies, et de déterminer les éléments du sacrifice de traitement d'un site, par exemple.

Appliqué aux enjeux de notre zone d'étude, les communautés peuvent et feront intervenir un karamoko ou un marabout pour régler certaines situations en déterminant la conduite rituelle à adopter, notamment lorsqu'elles ne sont pas en communication (par le rêve ou autre) avec le/les génies résidents d'un lieu. C'est très souvent le cas des lieux de résidence de génie sans pratiques rituelle, ou des lieux « hantés ». Les marabouts et karamokos pourront intervenir aussi dans les cas compliqués et/ou potentiellement dangereux de lieu de résidence de génie avec pratiques rituelles, ou de sites d'initiation avec un génie résident.

Konianké

Au sens courant, en Guinée, c'est une appartenance « ethnique », identitaire. Cependant, au niveau linguistique, le konianké est plutôt assimilé à un dialecte du malinké. De même, la littérature « ethnologique » ne définit pas les koniankés comme un groupe spécifique des malinkés. C'est tout de même une réalité et un référent commun pour les populations guinéennes.

Notre zone d'étude, en direction de Kérouané, mais aussi vers l'axe central de la voie de conquête mandingue par le Sud (la direction de Beyla), est partagée entre une population koniankée et malinkée (moins nombreuse), alors que la partie Est du Massif du Simandou est exclusivement habitée par des communautés se revendiquant koniankés. On n'observe pas de différence significative quant à la période d'installation et de fondation des villages, ni quant à la provenance des gens venus s'installer. Les migrants mandés, comme on l'a vu plus haut, sont venus de loin (Nord de la Guinée et Mali actuel), puis les villages se sont ensuite multipliés à partir des premiers créés.

L'identité koniankée est une différenciation assez récente, qui semble avoir comme vecteur le fractionnement entre communautés musulmanes et animistes, dont les tensions se sont révélées quasi conflictuelles en interne de la société koniankée, durant la période Samori Touré. La création de

l'identité koniankée a été une orientation historique de certaines composantes de la société malinkée de la région. Elle a été une division identitaire plus puissante que l'identité clanique puisque des Camara de l'Ouest du Simandou se disent malinké (Kérouané) alors que des Camara de l'Est du Simandou se disent konianké. Comme le montre Person, c'est aussi une division entre conservateurs et modernistes, et non seulement religieuse, comme ce fut d'ailleurs le cas dans bien d'autres régions de Guinée. L'islam a été et est une manière de s'opposer aux formes gérontocratiques des « vieilles » sociétés animistes fondées sur les sociétés secrètes initiatiques et les générations initiatiques. C'est d'ailleurs une logique de recrutement militaire que Samori Touré n'adopta à aucun moment.

Kpelle

Appellé Guerzé en Guinée, tandis que Kpelle est le terme utilisé au Libéria. Les locuteurs guerzés parlent une langue mandée (mais pas intercompréhensible pour un locuteur malinké). Les guerzés sont présents en Guinée Forestière, vers la préfecture de Nzérékoré. Animistes, ils sont aussi chrétiens et/ou musulmans du côté guinéen. Le reste de la population kpelle/guerzé se trouve au Libéria (comté de bong, Bomi et Lofa).

Lu

En malinké : Concessions (lieu de vie regroupant les habitations d'un même lignage, au sens large) abritant un certain nombre de familles étendues, nommées « Lu », et rassemblées en quartier (« Gwa » ou « Kabila ») qui sont donc des lignées du lignage fondateur. C'est autour de ce noyau que se sont agglomérés d'autres lignages, groupes de descendance, alliés, et différentes figures d'étrangers.

Malinké

Peuple d'Afrique de l'Ouest présent du Mali au Sénégal et en Gambie ainsi qu'en Guinée et en Guinée-Bissau, jusqu'à l'ouest de la Côte d'Ivoire (région d'Odienné). Ce sont des habitants du Mandé, et les descendants du vaste empire Mandingue, l'ancien empire du Mali. Voir Mandé/ Empire Mandingue.

Mandé

Entité géographique/aire ethno-linguistique. Localement, au sens large, le Mandé fait référence à toutes les terres occupées actuellement par les locuteurs d'une langue Mandé. Cela couvre un territoire allant du Burkina-Faso à sa limite Est, jusqu'au Sénégal et en Gambie à l'Ouest, ainsi que le sud du Mali, et dans sa limite Sud, la Guinée, la Sierra Leone, le Libéria, la Côte d'Ivoire et l'ouest du Ghana. Y sont inclus un certain nombre de groupes « ethniques », dont les bambaras, les malinkés et les dioulas forment le noyau principal. Les malinkés ont régenté le vaste empire du Mali ou empire Mandingue (13^{ème}- 17^{ème} siècle), influençant significativement l'histoire de l'Afrique de l'Ouest, tandis que les bambaras fondèrent deux grands royaumes/Etats, Ségou et Kaarta (qui rayonnèrent du 17^{ème} au 19^{ème} siècle). Les dioulas, commerçants itinérants, établirent quant à eux d'impressionnants réseaux de commerce à longue distance avec en conséquence la double expansion des frontières du Mandé et de son économie complexe. Proche culturellement, géographiquement et linguistiquement de ce noyau originel se trouve d'autres peuples. Concernant notre zone d'étude ce sont : les Peuls du Wassoulou, issus de groupes malinkés, et que l'on retrouve au sud du Mali et en Haute Guinée jusque vers la forêt ; on peut aussi y inclure les groupes forestiers tels que les guerzés, et les tomas. Les soussous, plus présents sur la côte, appartiennent historiquement et linguistiquement aussi à l'aire Mandé. Les koninakés, bien que non-officiellement distincte des malinkés, sont un groupe Mandé aussi (voir « konianké » dans le présent glossaire).

Samori Touré

Personnage historique. Chef de guerre, « Almamy » en malinké. Fondateur de l'empire du Wassoulou, un empire éphémère qui s'étendait de Siguiri et des régions méridionales de l'actuel Mali jusqu'aux régions forestières de Moyenne Guinée (Beyla, frontière du Libéria), autour des deux de ses grandes capitales : Kankan et Bissandougou. Celui-ci s'effondra en 1898. L'Almamy Samori Touré est né vers 1830 à Miniambaladougou, dans l'actuelle Guinée et décédé le 2 juin 1900 à Ndjolé, actuel Gabon, emprisonné par la France. Luttant militairement contre la pénétration française et britannique en Afrique Occidentale pendant près de vingt ans, Samori Touré est considéré comme l'un des plus grands résistants africains à la pénétration coloniale, à la fin du XIXe siècle. Son arrestation marque l'achèvement de la conquête de l'Afrique de l'Ouest par les puissances coloniales occidentales.

Durant les siècles de l'Empire Mandingue des groupes du clan Touré rejoignent le Konya (terroir traditionnel situé entre Kérouané et Beyla, ndlr). Ils sont avant tout des commerçants dioulas (musulman, ndlr), mais une partie s'assimile aux konianké et à sa ruralité animiste, redevenant des féticheurs adeptes du Komo. C'est au sein d'un lignage Touré animiste que grandit Samori Touré qui sera initié au Komo. Né autour des années 1830 d'un père Touré et d'une mère fille de Camara animistes, Samori, une fois jeune adulte, souhaite s'extraire de la société patriarcale et gérontocratique (fondée sur l'obéissance aux aînés) dont il est issu, et retrouver son origine dioula. Il devient un commerçant durant plusieurs années, opérant dans l'ensemble de la Haute Guinée, vers le Mali et la zone forestière. Avec ce statut de commerçant, il embrasse aussi l'islam, un passage obligé pour s'ouvrir des portes dans le monde des affaires.

C'est en 1853 qu'il rejoint le clan Cissé pour libérer sa mère enlevée lors d'une razzia des Cissé. Il s'enrôle alors dans la guerre des Cissé, devenant en quelques années un chef de guerre pour ce clan. Après plusieurs campagnes de guerres et de razzia avec les Cissé, il se sépare de ces derniers. On le retrouve plusieurs années plus tard, à la tête d'une armée grandissante, menée pour les Camara (ses oncles maternels), dans le but de défendre le Konya face à l'islamisation, dont celle menée par les Cissé. Au fil du temps, Samori Touré va prendre de la puissance et son indépendance pour fonder l'un des plus vastes empires des Mandé avant d'être arrêté par l'armée française au seuil de la colonisation.

Les années 1850 et plus encore 1860 sont marquées par des mouvements d'importance dans le Konya, opposant des musulmans aux Konyanké dont principalement les Camara animistes, mais aussi à des divisions au sein des clans de la région, division fondée sur la religion. Le début de la conquête Samorienne, durant ces années 1860, prend place dans ce contexte. Samori Touré fera la guerre pour défendre le Konya face aux musulmans Cissé, mais aussi pour se venger de certains villages, tels Damaro. Ces villages ne voyaient pas d'un bon œil l'avènement de Samori Touré qui était perçu comme traître, ayant aidé ou fait allégeance aux Cissé. Ces derniers ne seront éliminés par Samori que bien plus tard. Durant l'année 1866, dans l'espoir d'éliminer Samori, les Cissé marcheront sur le Konya dont le Simandou. Le Simandou devient alors une zone de conflit et dès 1866 il commence à se vider de toute sa population qui fuit vers le Sud. Samori fuira lui aussi dans cette direction pour ne revenir que trois ou quatre ans plus tard.

Samori Touré est une référence incontournable en Guinée, étant le dernier grand chef de guerre à opposer une résistance à la conquête coloniale française. Sékou Touré, père de l'indépendance de la Guinée, y faisait largement référence, revendiquant d'être l'un de ses descendants directs.

Au sein de notre zone d'étude la période « samorienne » est une référence temporelle utilisée lors de nos enquêtes (avant/après Samori Touré). Cette période de guerre particulièrement violente, Samori Touré étant connu pour son intransigeance et sa « dureté », est un marqueur fort dans la transmission orale de l'histoire de la région au sein des villages. Ces guerres ont entraîné des déplacements, des

conflits entre lignages et des fondations de villages. Nous utilisons le terme guerre samorienne, comme une référence temporelle lors de nos discussions avec les communautés.

Sotikèmo / Soti / Soty

En malinké. C'est le doyen du lignage fondateur du village, le patriarche. C'est donc l'équivalent du chef traditionnel du village, dans cette société patrilinéaire régit par la « fasiya ». Cela peut aussi désigner le doyen du village. Le sotikèmo préside le conseil des sages dans l'immense majorité des cas. Le terme peut aussi désigner le doyen du village.

Soty et/ou Soti, selon les villages et les interlocuteurs, désigne le propriétaire foncier, c'est-à-dire le lignage fondateur dans notre zone d'étude. C'est aussi le terme utilisé pour désigner le président du conseil des sages, qui parfois n'est pas le doyen du village, ou même du lignage fondateur. En effet, le Soti/Soty est toujours issu du lignage fondateur, sauf s'il délègue son poste, pour des raisons d'âge trop avancé ou des raisons de politique interne au sein du village (contestation sur la fondation, lignage co-fondateur, etc...). Le poste de Soti/Soty témoigne des mouvements politique interne au sein des différents lignages d'un village.

Dans notre zone d'étude, il y a une totale autonomie de chaque village dans son organisation socio-politique, même si elle suit toujours les grands principes d'organisation de la société malinké/koninké (primauté théorique du lignage fondateur sur le foncier et le pouvoir politique, pouvoir aux aînés). Il en résulte que les termes sotikèmo/soti et soty peuvent être utilisés, avec les variantes de sens que nous décrivons, mais toujours pour désigner le plus haut niveau de pouvoir politique traditionnel. Nous utiliserons pour des raisons pratiques et opérationnelles, au sein de monographie de village, le terme utilisé par la communauté de chaque village en question, la population sachant ainsi toujours clairement à qui l'on se réfère.

Toma

Toma ou Loma. De nombreuses variantes d'écriture du nom de cette population existent. Nous utiliserons Toma, terme issu de l'administration coloniale française et utilisé le plus couramment en Guinée. Les Tomas sont une population mandingue d'Afrique de l'Ouest vivant principalement au Libéria et en Guinée forestière autour de la région de Macenta. Il existait environ 144 000 locuteurs Toma en Guinée dans le début des années 90 (pour 165 000 locuteurs au Libéria). Majoritairement animistes, parfois chrétiens ou musulmans côté guinéen (sous l'influence de leur voisins malinkés) c'est un peuple connu pour ses initiations complexes et sa culture traditionnelle hiérarchisée.

Dans notre zone d'étude, les tomas sont reconnus unanimement comme les plus anciens habitants des lieux. Ils partagent certains sites culturels et villages avec les populations malinkés de la région.